N° 217 Janvier 1929

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE.

Tome LV

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 60 fr. — Départements..... 65 fr.
Étranger..... 100 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 100 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

E. Hoepffner, Chrétien de Troyes et Thomas d'Angleterre..... 1
L. Brandin, Nouvelles recherches sur *Fouke Fitz Warin*..... 17
L. P. Thomas, Les sources et la composition du *Sponsus* (texte latin et roman)..... 45

MÉLANGES

Al. Graur, Roumain *moşoroi*..... 113
C. De Boer, Une hypothèse sur le nom de « Crestiien li Gois »..... 116
L. L. Hammerich, *Le Pélerinage de Louis d'Auxerre au Purgatoire de saint Patrice*..... 118

COMPTES RENDUS

W. von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch, 3-4 (Ch. Bruneau)..... 125

PÉRIODIQUES..... 141

CHRONIQUE..... 153

Les prochains numéros contiendront :

E. Anitchkof, Le Graal et les rites eucharistiques.
A. T. Baker, La *Vie de saint Edmond de Cantorbery*.
V. Chichmaref, Les œuvres attribuées au roi René.
R. Fawtier et E. C. Fawtier-Jones, *La vie de sainte Catherine d'Alexandrie*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
R. T. Holbrook, Pour le commentaire de *Maistre Pierre Pathelin* (*suite*).
J. Jud, Mots d'origine gauloise (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
A. Pauphilet, Robert de Clari.
— Énée et Eneas.
A. Piaget, *La fleur de lis*.
M. Roques, Notes sur *Pathelin*.
É. Roy, Le poème de la Croisade.
Ch. Samaran, Lectures sous les rayons ultra-violets (*suite*).
— Fragments d'une nouvelle traduction française des *Psaumes*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

CHRÉTIEN DE TROYES
ET
THOMAS D'ANGLETERRE

Dès qu'on aborde l'étude des influences littéraires qui ont contribué à la formation et à l'évolution du génie poétique de Chrétien de Troyes, on se heurte au problème des rapports que ce poète a eus avec le *Roman de Tristan*. De toutes les œuvres contemporaines, aucune n'a exercé sur lui une action plus profonde et plus durable. On sait qu'au nombre des œuvres de sa jeunesse figure déjà un poème *Del roi Marc et d'Iseut la Blonde*, que ce soit — et c'est notre avis — un roman entier de *Tristan*, ou que ce ne soit, comme le pensait G. Paris, qu'un poème épisodique tiré de la grande légende bretonne. Des allusions fréquentes, superflues, à cette légende dans *Erec* prouvent, par leur inutilité même aussi bien que par leur nombre, combien l'esprit de Chrétien était encore plein de souvenirs de l'histoire passionnante des amants de Cornouaille au moment où il écrivait son premier roman arthurien. Dans *Cligès* il reprend le sujet même de *Tristan* pour en faire, d'après Foerster, un Anti-Tristan, un Tristan perfectionné, d'après G. Paris. Dans *Lancelot*, dans *Yvain*, plus d'un épisode se révèle, à travers les modifications qui lui ont été imposées par Chrétien, comme un emprunt direct à cette source inépuisable. Le seul *Perceval* fait une exception : les souvenirs du Tristan y sont aussi rares que vagues. Il n'est donc pas exagéré de dire que toute la production littéraire du grand poète champenois (excepté dans sa dernière œuvre) est dominée par l'influence plus ou moins grande, plus ou moins consciente, du *Roman de Tristan*.

Mais des deux versions qui ont existé de ce roman, la version « populaire » et la version « courtoise », laquelle a été la source

directe où Chrétien est allé chercher son inspiration ? Les avis sur ce point sont partagés. Tandis que G. Paris [1], suivi de M. Bédier et d'autres, admettait sans hésitation que c'était le poème de Thomas qui avait servi de modèle à Chrétien, Foerster [2], de son côté, déclarait avec l'assurance robuste dont il était coutumier que Chrétien avait suivi le *Tristan* primitif (*Urtristan*) et que c'est au contraire Thomas qui s'était inspiré du roman de Chrétien. Les noms ont du poids : ce ne sont pas des affirmations avancées à la légère. Serait-ce donc que le problème soit insoluble ? Nous ne le pensons pas.

Le fait est qu'il y a des ressemblances frappantes entre le roman de Thomas et celui de Chrétien ; si frappantes même qu'il est impossible d'admettre que les deux auteurs ne se soient pas connus. Certes, il serait tentant d'accepter la thèse de G. Paris et de Bédier. Quel jour nouveau cela jetterait sur la genèse du *Cligès* ! Chrétien, toujours à l'affût des nouveautés littéraires, apprend à connaître la nouvelle version, si différente des autres, de la légende de Tristan. Sujet qui lui tient d'autant plus à cœur qu'il a lui-même jadis travaillé sur cette matière. Mais tout ne le satisfait pas dans cette nouvelle œuvre et aussitôt le voilà qui écrit son *Cligès* pour montrer comment, partant des mêmes données, on peut faire autrement et mieux. Sa polémique ne se dirige donc pas contre l'un de ses propres ouvrages, contre son propre roman de *Tristan*, mais contre l'œuvre d'un rival [3].

Malheureusement cette explication ne résiste pas à l'examen des faits. On s'est basé d'abord sur *Lancelot*, puis encore sur *Cligès* [4]. Mais c'est l'œuvre entière de Chrétien qu'il faut consi-

---

1. G. Paris, dans son article sur *Cligès* dans le *Journal des Savants*, 1902, reproduit dans les *Mélanges de Littérature française du Moyen âge*, publiés par Mario Roques, p. 279-283 ; J. Bédier, *Le Roman de Tristan par Thomas* (Société des anciens textes), t. II, 1905, p. 47-55.

2. *Kristian von Troyes, Woerterbuch zu seinen sämtlichen Werken*, 1914, p. 64-67 ; M. Wilmotte, *L'Evolution du Roman français aux environs de 1150*, 1903, p. 67, note 1, se range nettement aux côtés de Foerster.

3. Ceci était par exemple l'opinion de van Hamel, *Romania*, t. XXXIII, 1904, p. 473 et 486.

4. Cf. Bédier, *loc. cit.*, p. 46-55.

dérer. Dans *Erec*, nous avons l'allusion précise au combat contre le Morholt dans l'Ile de Saint-Sanson [1]. Ce détail ne se trouve pas dans la version de Thomas. Chrétien l'a donc puisé dans le roman primitif. On verra que dans *Yvain* il s'inspire de l'épisode de la Forêt du Morois : il en connaît la vie âpre et dure et il connaît sans doute aussi l'hermite Ogrin [2]. Ceci encore provient du *Tristan* primitif. Il y a aussi là un souvenir du bûcher qui menaçait Iseut, du sénéchal félon et peut-être même de la chapelle d'où s'échappe Tristan [3]. Rien de tout cela ne figure dans le poème de Thomas! On attachera peut-être moins d'importance au rôle que jouent dans *Perceval* le « Gué Perilleux » et les « Bornes de Gavoie ». Cependant il est frappant de les trouver là étroitement liés entre eux, comme sont rapprochés chez Béroul le « Gué Aventureux » dont on connaît l'importance et le même lointain pays de Gavoie [4]. Mais ce n'est en tout cas pas chez Thomas que Chrétien a trouvé ces notions d'une géographie fantaisiste. Tout cela nous écarte donc de la version de *Tristan* telle qu'elle a été donnée par le poète anglo-normand.

Mais cela ne prouve pas encore que Chrétien n'ait pas aussi utilisé le poème de Thomas à côté de la tradition primitive. Certes, *Erec* était sans doute antérieur à l'œuvre du poète anglo-normand, et plus tard dans *Yvain*, Chrétien a pu revenir au roman primitif qui lui était familier. Mais rien n'empêche que dans l'intervalle, pour *Cligès* et *Lancelot*, il ne se soit aussi inspiré de l'œuvre de Thomas. Il y a cependant aussi dans *Cligès* certains détails qui ne peuvent provenir que du roman primitif. Ainsi le départ d'Alexandre pour la cour d'Artus et les raisons qu'il fait valoir auprès de son père pour motiver ce voyage ne se comprennent que d'après le vieux roman qui, contrairement à Thomas, ne connaît pas la mort prématurée du père du héros. Le conte du Cheveu d'or que Thomas rejette avec un souverain mépris, Chrétien au contraire le conserve ; il en fait un usage moins poétique, certes, que la vieille légende, mais

1. *Erec*, v. 1248-50.
2. Episode de la folie d'Yvain, dans le *Chevalier au Lion*, v. 2804 ss.
3. Episode de la délivrance de Lunete, *ibid.*, 3563 ss.
4. *Conte du Graal*, éd. Baist, Gloss., s. v. *Gué Perilleus.*

qui ne manque pas d'ingéniosité. Ce Bertrand à qui un hasard de la chasse fait découvrir la retraite des amants et qui fuit épouvanté pour appeler l'empereur, le mari trompé, ne remplace-t-il pas exactement le forestier qui, chez Béroul, trouve le couple amoureux endormi dans sa hutte de feuillage et qui se sauve en tremblant pour chercher le roi Marke [1] ? Mais encore une fois, Chrétien ne pouvait-il pas s'inspirer de la version courtoise, tout en gardant en même temps quelques traits de la légende primitive?

Voyons à présent les cas où Chrétien et Thomas s'éloignent d'un commun accord de la version primitive. Ici l'un des deux poètes a servi de modèle à l'autre. Mais lequel ? Le plus souvent la décision paraît impossible. Comme le dit fort bien M. Wilmotte : « Pas un des arguments.....en faveur de la priorité de Thomas qui ne puisse être retourné ! » [2] Ainsi le parjure du roi est certainement mieux motivé chez Chrétien que chez Thomas, mais ce n'est pas une raison pour que celui-ci ne l'ait pas introduit le premier. Il était sans doute plus indiqué pour Chrétien que pour Thomas, de faire naître l'amour déjà avant le philtre, mais néanmoins l'invention peut encore être de Thomas. Voici quelques cas plus typiques. On comprend bien que les conseillers d'Alis puissent lui nommer sur-le-champ la princesse qu'ils lui destinent ; on comprend moins bien la même scène chez Thomas qui « n'échappe au merveilleux que pour tomber dans l'absurde » [3]. Que Cligès serve lui-même à son oncle le boire magique, sans d'ailleurs être initié dans le secret, c'est parfaitement admissible ; mais que Tristan fasse boire à Marke le vin herbé, c'est, comme le dit très justement encore M. Bédier, « une invention malheureuse de Thomas [4] ».

Et maintenant passons aux arguments décisifs. Parmi les changements les plus importants que Thomas ait introduits dans le *Tristan* primitif, nous retenons trois scènes : la Grotte des

---

1. Beroul, *Le roman de Tristan*, éd. Muret (Class. franç. du moyen âge, 12), v. 1835ss.
2. *Evolution*, p. 67.
3. Bédier, éd. de Thomas, t. II, p. 217.
4. *Loc. cit.*, t. I, p. 167.

Amants, le Verger et la Salle aux Images. Foerster [1] et van Hamel [2] les ont déjà rapprochées de l'épisode final du *Cligès*, la fuite des amants dans le Château du bois et leur découverte dans le Verger. Sans doute, Chrétien était bien capable de construire son récit à l'aide des éléments qu'il aurait empruntés à Thomas. Avouons cependant que dans ce cas son arrangement serait bien supérieur à celui de son modèle. Il est tout naturel que Cligès, décidé à enlever Fenice, ait préparé d'avance un refuge digne de l'abriter. C'est beaucoup moins naturel de la part de Tristan qui espérait bien rester à la cour sans que son amour fût découvert et qui ne pouvait pas prévoir que Marke, un jour, le renverrait librement avec Iseut. Mais enfin, admettons que, prévoyant tout, il ait pu songer à aménager d'avance à ses amours une retraite confortable. Est-il nécessaire de faire remarquer combien l'invention de Thomas gâte l'admirable épisode de la forêt, en substituant ainsi une vie de délices à la vie inquiète, rude et âpre qui dans la vieille légende était la dure rançon d'un bonheur criminel [3] ?

La scène où Marke découvre les amants endormis dans leur hutte de feuillée a été traitée d'une manière très différente par les deux poètes. Thomas se voit contraint à la placer à l'intérieur de la grotte merveilleuse, ce qui ne va pas sans quelques bizarreries [4]. Chrétien, s'il l'a imité, ne l'a pas suivi sur ce point. Très justement, il replace la scène, comme dans la vieille légende, en pleine nature, mais en substituant à la forêt sauvage le verger du château, et à la hutte l'arbre au feuillage touffu [5]. Nous ne prétendons pas que son invention soit toujours heureuse. Ainsi, ce verger, c'est seulement après quinze mois qu'on en entend brusquement parler, et il n'est introduit là que pour amener la découverte des amants. Il est soi-disant inaccessible (v. 6423-24) ; pourtant un peu plus tard (v. 6448-

---

1. *Cligès*, p. XLIX-L.

2. *Loc. cit.*, p. 479-482.

3. Comparez la discussion et la critique sévère et juste de cet épisode par Bédier, *loc. cit.*, t. II, p. 260-261.

4. Bédier, *loc. cit.*, t. II, p. 261.

5. La présence de l'épée chez Chrétien prouve que c'est bien la scène de la hutte de feuillage qu'il a imitée ici, en la modifiant.

49) Bertrand y pénètre sans trop de peine. Mais ce sont là des fautes vénielles. Il n'en reste pas moins que la scène est conduite avec art et qu'elle se présente ici d'une manière bien plus naturelle que chez Thomas.

Chez Chrétien, cette découverte devient pour le couple amoureux une aventure « pesme et dure », comme chez Béroul (v. 1836), les contraignant à une fuite précipitée vers la cour du roi Artus, pour se soustraire au courroux de l'empereur, comme elle entraîne Tristan et Iseut à une nouvelle fuite éperdue à travers les profondeurs du Morois devant la colère de Marke. Chez Thomas, au contraire, elle aboutit de la façon la plus inattendue au pardon des coupables et à leur réconciliation avec le roi. Encore une fois, Chrétien reste fidèle au récit traditionnel que Thomas dénature. Mais combien le récit de Chrétien n'est-il pas plus logique et plus vrai!

Plus grande encore et plus étrange est la ressemblance entre le même passage du *Cligès* et l'épisode de la Salle aux Images [1]. Au fond des bois, une maison souterraine, mystérieuse, d'une richesse inouïe, ornée de peintures et de statues, inaccessible et ignorée de tous excepté de Cligès ou Tristan et de leur serf, Jean ou Moldagog, premiers possesseurs de la maison, l'un et l'autre aidant leur maître dans l'aménagement secret du domicile. Les deux hommes s'y rendent journellement. Pour une raison très naturelle chez Chrétien, car Cligès y va rejoindre son amante qu'il y tient cachée. Mais il n'en est pas de même chez Thomas. Tristan ne peut avoir Iseut auprès de lui, condamnée comme elle l'est à rester auprès de Marke. Et Thomas d'imaginer une statue en bois qui remplace l'amie lointaine. C'est cette statue que Tristan va voir en cachette, qu'il traite comme son amie, à qui il confie ses peines et ses douleurs, qu'il embrasse et étreint. Quelle invention bizarre et qui ne rime à rien ! Comment Thomas l'aurait-il conçue, si ce n'est sous l'inspiration de quelque modèle étranger qu'il imite gauchement ? Ce modèle nous croyons le connaître : c'est d'une part l'épisode que nous venons de citer de *Cligès* [2], c'est d'autre

1. Cette ressemblance frappante a été mise en lumière notamment par van Hamel, *loc. cit.*, 479-80.

2. C'est ce que Foerster a déjà indiqué en passant, *Cligès*, p. XLIX-L.

part aussi, sans doute, la célèbre « Chambre de Beauté » du roman de *Troie* [1].

Mais en admettant que Thomas ait en effet cherché ici son inspiration chez Chrétien, peut-on concevoir comment il a pu gâter ainsi comme à plaisir un excellent modèle? La cause, on peut, je crois, la déterminer.

Le thème de la découverte des amants a été dédoublé par Thomas. La première fois il les fait surprendre par Marke dans leur grotte du Morois, quand l'épée les sépare, et le roi pardonne. Le poète suit ici la vieille tradition qu'il ne veut pas abandonner et dont il sent toute la valeur poétique. Mais pour amener la séparation nécessaire, il les fait surprendre une deuxième fois dans la scène du Verger. Cette fois-ci l'épée ne sépare plus les dormeurs ; c'est le flagrant délit, et Tristan est obligé de fuir. Comme le dit très bien M. Bédier [2], il s'agissait pour Thomas d'écarter ainsi les données trop brutales du roman primitif, le bûcher et les lépreux.

Seulement l'épisode adouci est devenu invraisemblable, et nul n'a montré mieux que M. Bédier lui-même combien le récit de Thomas en est devenu incohérent [3]. Incohérent, il l'est surtout, parce que l'auteur n'a pas inventé lui-même la scène du Verger, mais parce qu'il s'est contenté de reproduire un modèle étranger, modèle qu'il suit docilement, trop docilement et où il n'introduit que quelques légères modifications nécessaires, mais combien maladroites ! Le hasard fait découvrir à Marke, comme à Bertrand, les amants endormis dans le verger attenant au château; mais chez Chrétien ce verger est censé être inaccessible, tandis que le verger du château de Marke était ouvert à tout venant. Rien de plus naturel que, dans *Cligès*, la fuite précipitée de Bertrand désarmé devant Cligès que Fenice vient de réveiller et qui se précipite sur l'espion, l'épée à la main. En revanche chez Thomas, quelle insigne maladresse que ce roi qui se retire discrètement pour chercher des témoins, laissant à Tristan tout le temps pour s'enfuir ! Comme Cligès, Tristan se sauve sans attendre le retour du roi, mais puisqu'il

1. Cf. Novati, *Studi di filologia romanza*, t. II, p. 421.
2. *Loc. cit.*, t. II p. 261,
3. *Loc. cit.*, t. II, p. 261-262.

faut bien qu'Iseut continue sa vie auprès de Marke, il s'enfuira seul : il abandonnera Iseut à son sort, « escomptant l'invraisemblable stupidité de Marke ». Cligès ! mais on le trouve jusque dans d'infimes détails. Le bel arbre du verger, dont l'épais feuillage abrite les amours secrètes de Cligès et de Fenice, est bien le même que le beau hêtre sous lequel, chez Thomas et Gottfrid, Tristan et Iseut passent dans la solitude, loin du monde hostile, des heures délicieuses. Mais, indispensable chez Chrétien, il n'est chez Thomas qu'un luxe parfaitement inutile. N'est-ce pas aussi par la blessure que Cligès porte à son ennemi que s'explique le détail tout à fait oiseux de la blessure exactement pareille que Tristan, chez Thomas, et chez lui seul, inflige au géant Moldagog [1] ? On voit que presque toutes les modifications que Thomas a introduites ici dans la légende traditionnelle, dans les grandes lignes aussi bien que dans les détails, se retrouvent dans *Cligès*. Mais chez l'habile narrateur qu'est Chrétien nous avons un récit clair et logique, bien ordonné ; chez Thomas tout est confusion et incohérence. Et pourtant ces récits sont calqués l'un sur l'autre. Les coïncidences sont telles que force nous est d'admettre que l'un des poètes s'est inspiré de l'autre. Or, ne doit-on pas admettre *à priori* que Chrétien, narrateur habile et, de plus, libre de ses mouvements, a d'abord modifié la vieille légende d'où il tire un récit nouveau, cohérent et logique? On comprend par contre que Thomas dont l'effort se concentre tout entier sur l'étude psychologique et qui se soucie assez peu de la vraisemblance du récit, et qui était en outre plus fortement engagé dans la tradition par la nature même de son sujet, n'ait pu donner qu'un récit confus et plein d'invraisemblances, en voulant combiner les données nouvelles puisées chez Chrétien avec celles du récit traditionnel qu'il tâche de conserver de son mieux.

Il est vrai qu'on pourrait toujours supposer aussi que Chrétien ait réussi à améliorer le mauvais modèle que lui fournissait Thomas. Il n'y aurait à cela rien d'étonnant. Seulement dans ce cas particulier nous savons exactement d'où proviennent les traits qui appartiennent en propre au récit de Chrétien. Ils ne lui viennent pas de Thomas. Après la lumineuse démonstration de

1. Voir van Hamel, *loc. cit.*, p. 482.

Foerster [1], tout le monde, que je sache, est bien d'accord là-dessus que c'est le XIe récit de *Marquès de Rome* qui, sans être directement la source d'où Chrétien a tiré l'épisode de la « feinte morte », représente assez exactement la version du conte oriental telle que Chrétien a dû la connaître. En tout cas, ce n'est pas un simple résumé du roman de Chrétien. Or ce récit dit textuellement ceci, au sujet de l'ami à qui Cligès se confie : « mout avoit cil amis bele maison hors de Constantinoble et mout i avoit bel vergier et bien clos. » C'est bien là le point de départ des changements que notre romancier a apportés à la vieille légende de Tristan. Ses amants qui fuient la cour royale se réfugient, non dans la forêt sauvage et hostile, mais dans cette confortable maison dont son esprit inventif s'amuse à décrire le luxe oriental [2]. La découverte ne peut plus avoir lieu dans la hutte de feuillée : il la place dans ce beau verger bien clos qui se trouve autour de la maison et où il met l'arbre feuillu, pour remplacer la hutte primitive. Ainsi les modifications du récit traditionnel sont directement suggérées à Chrétien par l'autre source qu'il utilisait ici, le conte oriental. Et c'est là-dessus que vient Thomas. Il se propose, lui, de reprendre directement l'admirable légende des amants de Cornouailles ; s'il la reprend, c'est pour en atténuer le caractère sauvage et violent et pour l'adapter au goût plus délicat de la société courtoise. Il connaît les œuvres de Chrétien; il connaît ce fameux *Cligès* que les contemporains considéraient comme un chef-d'œuvre du roman courtois ; il s'y attache d'autant plus volontiers qu'il voit les rapports étroits qui existent entre ce roman et *Tristan* lui-même. Où pourrait-il trouver un meilleur guide quand il s'agit d'effacer la sauvagerie de la vieille légende ? Là précisément où il écarte les épisodes les plus féroces, le Bûcher, les Lépreux, la Vie de la forêt, il leur substitue les scènes nouvelles de la Grotte et du Verger. Or, ces scènes ainsi que quelques autres, il ne les invente pas de toutes pièces, mais il s'inspire de ces romans qui passaient pour un modèle de raffinement courtois, du *Cligès* et, comme on le verra plus loin, du *Lancelot*.

1. *Cligès*, p. XXXIV ss.
2. Pour le détail Chrétien s'inspire ici de nouveau des romans antiques.

Reste l'argument le plus fort, qui a par exemple déterminé plus que tous les autres la décision de M. Bédier, qui a fait hésiter M. Wilmotte lui-même : le jeu de mots sur *amer* [1]. Il se trouve dans *Cligès* ; il se trouve aussi, sous une forme différente et dans un autre emploi, chez Gottfrid de Strasbourg, donc chez Thomas. Le fait est que dans *Tristan* il a une toute autre valeur que dans le roman de Chrétien. Chez ce dernier ce n'est qu'un jeu d'esprit, que Chrétien fait lui-même et qui ne sert à rien, tandis que chez Gottfrid, « il est intimement mêlé à l'action et la fait avancer à un de ses moments les plus critiques » (G. Paris). C'est très juste, mais cela ne prouve pas encore que le jeu un peu puéril n'ait pas été d'abord lancé par Chrétien. Avant lui, on connaissait déjà le jeu de mot sur *mare, amare, amarum* [2]. Or, en faisant éclore l'amour d'Alexandre et de Soredamor dans les mêmes circonstances que celui de Tristan et d'Iseut, en pleine mer, Chrétien pouvait facilement être amené à jouer sur ces mots. Le mal dont souffrent les amants, ce mal doux et *amer* est causé par l'*amer* (= aimer), et non pas par *la mer*. Cette préciosité et ce plaisir qu'il prend à jouer sur les mots, sont bien dans l'esprit de Chrétien [3]. Et pourquoi Thomas n'aurait-il pas pu trouver cela chez Chrétien et l'utiliser à ses propres fins? Mais on se demandera, après ce que nous venons de voir si Thomas était capable de faire de ce *concetto* l'heureux usage qu'il en a fait. Après tout, pourquoi pas? Seulement l'a-t-il vraiment fait ? Le jeu de mots ne se trouve dans aucun des dérivés du poème de Thomas, excepté Gottfrid [4] ; mais les autres avaient des raisons pour ne pas le conserver. Gottfrid, de son côté, ne peut l'avoir pris que dans un poème français. Aussi n'a-t-on jamais hésité à l'attribuer à sa source, le roman anglo-normand [5]. J'avoue que cela ne me semble plus si sûr, à pré-

1. La démonstration a été faite dans une page lumineuse par G. Paris, *Mélanges*, p. 280-282. Voir Bédier, *loc. cit.*, t. II, p. 33-55 ; Wilmotte, *Evolution*, p. 67.

2. Cf. W. Hertz, traduction allemande du *Tristan* de Gottfrid, p. 532-3.

3. Qu'on se rappelle son jeu de mots sur Soredamors un peu plus loin, *Cligès*, v. 962-987.

4. L'unique possibilité de le trouver dans le roman primitif a été écartée par M. Bédier, *loc. cit.*, t. I, p. 146, n. 1; t. II, p. 55, n. 1.

5. Même M. Wilmotte partage cette opinion, *Evolution*, p. 67, note 1.

sent. Il est possible que Gottfrid l'ait pris là, après que Thomas à son tour l'eût pris à Chrétien. Mais depuis qu'une étude récente de Gottfrid m'a fait reconnaître à quel point celui-ci était familiarisé avec le meilleur de nos conteurs français, combien dans son style, dans son penchant vers la préciosité, il s'est inspiré des procédés et de la manière de Chrétien de Troyes, depuis il me semble non seulement possible, mais même probable, que c'est directement chez Chrétien qu'il est allé chercher le fameux jeu de mots et que c'est peut-être le mérite du poète strasbourgeois d'en avoir fait un emploi si heureux [1]. En tout cas, je ne crois plus que cet argument puisse encore être invoqué comme la preuve certaine de la priorité de Thomas.

Voici enfin un dernier point : c'est le roman des parents, précédant celui du héros principal chez les deux auteurs. Là encore, sans aucun doute, l'un des deux poètes s'est inspiré de l'autre. Reste à savoir auquel des deux revient la priorité. On admet généralement que Chrétien a pris l'idée de ce préambule chez Thomas, mais le contraire est également possible. Peut-être y a-t-il moyen de trancher la question, si l'on réussit à déterminer les raisons qui ont pu engager les deux auteurs à ajouter à leurs romans leur longue introduction. Pour Thomas on n'a guère pu indiquer autre chose que des traditions populaires ou des habitudes littéraires dont on trouve encore d'autres exemples [2]. Ce n'est évidemment pas une raison très convaincante et cela n'explique rien. Par contre, il nous semble bien que du côté de Chrétien nous pouvons entrevoir une raison plus puissante qui l'aurait engagé à écrire son long prologue. C'est ici qu'entre en jeu la deuxième grande influence littéraire qui a agi sur la composition du *Cligès*, l'influence d'*Eneas*. Celui-ci, nous le faisons voir ailleurs, Chrétien n'apprit à le connaître

---

1. Voir nos remarques succinctes à ce sujet dans notre étude sur *Les Influences littéraires de la France sur les lettres en Alsace*, 1925, p. 8-10. L'étude de détail reste à faire ; on trouve d'utiles indications chez Firmery, *Notes critiques sur quelques traductions allemandes de poèmes français au moyen âge* (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série, II, Droit, Lettres, fasc. 8, 1901.)

2. Cf. Foerster, *Cligès*[3], p. LXVIII; Bédier, *loc. cit.*, t. II, p. 197.

qu'au moment où il achevait son roman d'*Erec*. A ce moment, il ne lui emprunta que son procédé des descriptions « merveilleuses » et ne tint pas encore compte de l'autre bien plus grande nouveauté de ce roman : l'étude psychologique de l'amour.

Or, on a reconnu depuis longtemps que *Cligès*, surtout dans sa première partie, s'inspire visiblement du roman d'*Eneās*. Sans doute la faveur avec laquelle les cercles courtois avaient accueilli l'innovation du traducteur de l'*Enéide*, engagea-t-elle Chrétien à écrire aussitôt à son tour quelque chose d'analogue à l'histoire des amours d'Enée et de Lavinie. Dans *Cligès*, il refait donc en même temps et *Tristan* et *Eneas*.. Ce qu'enseignait l'*Eneas*, c'était la naissance de l'amour dans une âme neuve et vierge, du moins dans le cœur de la femme, les troubles qu'il y jette, les effets qu'il y produit, et ses progrès jusqu'au moment où enfin l'aveu jaillit des lèvres et où un solide et honnête mariage donne à l'aventure sa conclusion naturelle. Il est évident que ni l'amour de Tristan et Iseut, tel qu'il était fixé par la tradition, ni par conséquent celui de Cligès et Fenice, qui lui font pendant, ne se prêtait à une étude de ce genre. Chrétien devait donc créer, pour son essai, des personnages nouveaux, mieux appropriés au but auquel il visait. C'est sans doute ainsi que, peut-être sous l'influence de modèles littéraires que nous ignorons, il conçut l'idée de raconter le roman d'amour des parents du héros ; l'idée devait lui venir d'autant plus facilement qu'il prenait son héros, comme le faisait déjà le *Tristan*, depuis sa naissance [1]. Ce n'est là évidemment qu'une hypothèse ; mais il nous semble qu'elle explique d'une façon plausible le long préambule que Chrétien a jugé bon de placer en tête de son nouveau roman. Dans ce cas encore, Chrétien aurait donc ouvert la voie à Thomas. C'est sur le modèle de *Cligès* que le poète anglo-normand aurait fait précéder l'histoire de Tristan lui-même du long roman « habile et inutile » [2] de ses parents.

Les ressemblances entre Chrétien et Thomas ne se bornent pas au seul roman de *Cligès*, il y en a aussi dans le *Lancelot*. Il

1. Il ne faut pas oublier que le *Tristan* primitif donnait déjà quelques indications sommaires sur les parents du héros. C'était le point de départ tout indiqué pour le long roman de Chrétien, fabriqué sous l'inspiration d'*Eneas*.

2. Bédier, *loc cit.*, t. II, p. 197.

est du moins difficile de ne pas voir de rapport direct entre l'épisode du « Lit sanglant » du roman de *Tristan* et la scène du rendez-vous nocturne que Guenièvre accorde à son amant dans le roman de Chrétien [1]. Pour arriver auprès de la reine, Lancelot d'un effort surhumain écarte les barreaux d'une fenêtre. Il ne s'aperçoit pas, telle est la force de son amour, que s'étant fait aux mains de profondes blessures, il a taché de sang le lit de la reine. Au matin, son ennemi Méléagant voit les draps sanglants. Il accuse Guenièvre d'avoir passé la nuit avec le sénéchal Keu qui, blessé, dormait dans la même chambre [2] et dont le lit était également ensanglanté, ses blessures s'étant ouvertes dans la nuit. La reine nie : elle a saigné du nez. Lancelot s'engage à prouver la fausseté de l'accusation dans un combat judiciaire, où il triomphe, naturellement. « C'est ici, » dit M. Bédier, « une imitation médiocre, mais certaine, de la légende de Tristan » [3]. Mais ce n'est pas nécessairement une imitation du poème de Thomas. Chrétien n'était-il pas tout aussi capable de modifier la donnée traditionnelle que son confrère anglo-normand [4] ? Voyons si l'on peut déterminer lequel des deux a été le modèle de l'autre.

Chez Chrétien la scène est habilement conduite. La nuit d'amour, accordée par Guenièvre, n'est pas seulement la récompense suprême de l'amour fidèle et soumis de Lancelot, mais elle doit aussi amorcer le combat nécessaire de Lancelot avec Méléagant. En donnant à ce combat la forme d'une épreuve judiciaire, Chrétien s'inspire de nouveau du *Tristan*. Il se rappelle évidemment ce combat que Tristan réclame au moment même où les taches de sang révélatrices livrent la preuve indéniable de son amour coupable et sur lequel il revient dans la suite avec tant d'insistance [5]. Cette donnée, Chrétien la combine pour les besoins

---

1. Il a été signalé par Foerster, *Der Karrenritter*, p. LXXV, note 2, et par J. Bédier, *loc. cit.*, t. II, p. 48-53.

2. Chrétien conserve en effet le trait primitif de la chambre commune. Nous ne voyons pas pourquoi M. Bédier veut que Ké couche dans une chambre voisine (*loc. cit.*, t. II, p. 48).

3. *Loc. cit.*, t. II, p. 48.

4. M. Bédier lui-même le fait très bien voir, *loc cit.*, t. II, p. 49.

5. Cf. Béroul, vss. 799-803 ; 815-818 ; 2231-35 ; 2366-70 ; 2566-74 ; 2835-65.

de son récit avec l'épisode du « Serment ambigu ». Sous les modifications qu'il fait subir à ce dernier, on en retrouve le trait essentiel, le serment à double entente prêté solennellement sur les reliques, prononcé ici par Lancelot et basé sur une méprise des ennemis, prononcé là-bas par Iseut après une habile mise en scène. Quant aux deux principaux changements de la donnée primitive chez Chrétien, à savoir la substitution de Lancelot à Guenièvre et du combat judiciaire au serment de la reine (chez Béroul, vv. 3148ss.) et au jugement par le fer rouge (Thomas, chap. XXIV), ils sont dus à la même cause : le besoin pour le romancier d'engager un nouveau duel entre Lancelot et Méléagant. En combinant ainsi la scène du Lit ensanglanté avec l'Epreuve judiciaire qui se trouvait certainement à une autre place dans le Tristan primitif [1], Chrétien obtient de nouveau un récit cohérent et logique [2]. On ne saurait en dire autant de celui de Thomas. Comme Chrétien, le poète anglo-normand combine l'épisode du « Lit sanglant » avec celui du « Serment ambigu », mais M. Bédier a excellemment fait voir à quelles « contradictions logiques » il s'est ainsi laissé entraîner [3]. La raison de cette maladresse, nous l'entrevoyons à présent. Une fois de plus, Thomas a voulu profiter de l'habile combinaison que lui offrait le roman de Chrétien ; mais gêné par la tradition qu'il est tenu de suivre, il la déforme en même temps qu'il gâte comme à plaisir le récit du *Tristan* primitif [4]. Le résultat de son effort est encore une fois un récit hybride, incohérent et gauche. Isolé, le cas ne serait peut-être pas absolument probant, mais venant s'ajouter aux cas déjà signalés, il parle de nouveau en faveur de la priorité de Chrétien.

---

1. M. Bédier (éd. Thomas, t. II, p. 265) se demande si cet épisode, qui n'est donné que par l'interpolateur de Béroul et par Thomas, faisait partie du roman primitif. Le fait que Chrétien le connaît et l'utilise permet de répondre à cette question par l'affirmative.

2. Nous ne prétendons pas que le récit soit parfait en tous points. Par exemple les blessures de Ké se mettent à saigner fort à propos. Mais, sauf dans quelques détails d'une importance secondaire, la scène est irréprochable, bien que d'une invention médiocre.

3. *Loc. cit.*, p. 251.

4. *Ibid.*, p. 259 : (la tradition), « que Thomas transforme, et qu'ici, pour dire le mot vrai, il gâte à plaisir ».

A notre avis, il faut donc intervertir les rapports entre Chrétien et Thomas. Dans *Cligès* et dans *Lancelot*, comme partout ailleurs, Chrétien a utilisé le roman primitif de *Tristan*, et seulement celui-là. Dans les épisodes qu'il lui a empruntés, il a introduit des modifications nombreuses, et souvent profondes, afin de les adapter à ses fins personnelles. Il pouvait le faire facilement, car n'écrivant pas un nouveau roman de *Tristan*, il gardait toute sa liberté vis-à-vis de la vieille légende. Malgré cela, les rapports avec cette dernière restaient parfaitement visibles. Aussi, quand Thomas d'Angleterre entreprit d'écrire une nouvelle rédaction du *Roman de Tristan* dans l'esprit courtois, il n'hésita pas à tirer parti des changements créés par Chrétien, surtout quand ils lui permettaient d'écarter les scènes trop brutales et barbares, fixées par la tradition. Il n'écrivit donc son poème qu'après le roman de *Cligès* et de *Lancelot* [1]. Le succès même de ces œuvres a dû contribuer à l'engager dans cette voie. Le roman de Thomas est par conséquent plus récent que les grands romans de Chrétien. Malgré les différences profondes qui séparent les deux auteurs, l'Anglo-normand a subi l'empreinte du grand maître champenois [2].

Cela ne diminue en rien la valeur de son œuvre. Seulement celle-ci n'a pas tout à fait l'originalité qu'on lui attribue souvent. L'inspiration du roman de Chrétien y apparaît nettement. Or, il est certain qu'en tant que conteur, Chrétien était bien supérieur à son confrère d'Angleterre. Il l'emporte sur lui par la clarté, la cohésion, l'élégance et la logique des récits. Thomas, conteur, est gauche et embarrassé. Ses qualités et ses mérites sont ailleurs, dans la profondeur de sa conviction, dans sa pénétration psychologique, dans la gravité et l'élévation du ton, dans la

---

1. Le peu que nous savons de la chronologie de ces œuvres ne s'oppose pas à cette conclusion. En fait, nous ignorons complètement les dates même approximatives du *Cligès*, du *Lancelot* et du roman de Thomas. De ce côté-ci on ne peut obtenir aucune certitude. Quand par exemple M. Bédier base les dates de Thomas (entre 1155 et 1170) sur son antériorité par rapport au *Cligès* (*loc. cit.*, t. II, p. 55), on voit par le présent article même sur quelles bases fragiles reposent ces essais de datation.

2. On le savait déjà. Thomas a fait nombre d'emprunts à Wace. Pourquoi n'en aurait-il pas aussi fait à Chrétien ? Cf. Wilmotte, *Evolution*, p. 67.

grandeur tragique et le caractère profondément humain qu'il a su donner à la vieille légende. Mais le don d'invention chez lui est médiocre, le talent d'exposition modeste. Incapacité? Peut-être. Plutôt insouciance d'un auteur pour qui la réalité extérieure compte peu et qu'absorbe entièrement l'étude des réalités psychologiques. Ainsi s'explique comment il a pu lui arriver plus d'une fois, malgré son grand et réel talent, de gâter un excellent modèle qu'il exploite ou dont il s'inspire, que ce modèle soit Chrétien de Troyes ou que ce soit le vieux *Roman de Tristan* lui-même.

E. HOEPFFNER

NOUVELLES RECHERCHES
SUR
FOUKE FITZ WARIN

I. Caractère de l'œuvre. — L'histoire en prose anglo-française de *Fouke Fitz Warin* nous raconte les origines de la famille des Foulques qu'elle suit jusqu'à la mort de Foulques III (après 1256), mais ce n'est pas une simple chronique. C'est une œuvre fort complexe, chronique de famille et roman, histoire d'*outlaw* et conte merveilleux, d'aventure, le tout brodé sur une trame historique elle-même fort peu nette, si bien qu'il ne sera sans doute pas inutile que nous donnions d'abord une analyse sommaire de cette composition [1].

Il est bon, quand le printemps revient, de rappeler les aventures et les prouesses de nos ancêtres :

William Bastard, duc de Normandie, s'est établi en Angleterre ; il lutte surtout contre le prince de Gales Yweyn Goynez et donne à Roger de Belehealme le comté de Saloburs que le Gallois réclamait comme lui appartenant. Roger fonde l'abbaye de Seynt Piere, près de Saloburs, et le fils de Rogier commence à bâtir un château à Brugge et un autre à Dynan ; ce dernier est achevé par Joce de Dynan à qui le roi Henri I en confirme la possession (p. 15-18).

En arrivant près du pays de Gales, William Bastard se trouve devant Chastel Bran, cité en ruines, encore hantée par le diable qui avait jadis occupé le corps du géant Geomagog, alors que Coryneus l'avait précipité

1. Nous gardons dans cette analyse la forme des noms propres de la version en prose française, sauf à en rapprocher les graphies de l'orthographe continentale.

Les paginations indiquées dans cet article renvoient à l'édition Moland-d'Héricault, *Nouvelles françoises du XIVe s.*, qui est jusqu'ici la plus accessible. Le texte des citations est parfois différent de celui de l'édition Moland-d'Héricault. Il correspond au texte de notre édition actuellement sous presse (Collection des classiques français du moyen âge).

dans la mer. Payn Peverel, cousin du roi, s'avance contre le diable. Celui-ci lui assure qu'il possédera tout le fief de Blanche Lande et il lui prédit, en vers, les aventures de son descendant Fouke Fitz Warin. Puis le diable disparaît et le corps de Geomagog, définitivement mort cette fois, est jeté dans un puits hors de la ville (p. 18-22).

William Bastard fait diverses donations à ses chevaliers et notamment il octroie Blanche Lande à Payn Peverel. Le fils de celui-ci, William Peverel, construit Blanche Tour et donne le nom de Blancheville, en anglais Whytyntone, à la cité qui s'étend près de Blanche Tour. Puis il marie la plus jeune de ses deux nièces, Melette, à ũn chevalier « beau, courtois et bien appris », qui vient de vaincre le duc de Borgoyne dans un tournoi dont la main de Melette était le prix. Ce vaillant chevalier n'est autre que Garin de Meez, qui devient ainsi seigneur de Blancheville et qui, après avoir vaincu le prince de Gales, Yarvard Fitz Yweyn, confie son fief de Blancheville à Gwy Fitz Candelou de Porkyntone (p. 23-28).

Garin de Meez a un fils, Fouke [1]. Joce de Dynan l'élève avec ses deux filles. Fouke a le même âge que la cadette, Hawyse. Il révèle son courage et sa valeur dans un combat où il tue Godard de Bruyz, André dé Preez, et où il fait prisonniers Ernald de Lyls et Water de Lacy. On enferme ces deux derniers dans la tour de Pendovre (p. 29-33).

Là Marion de la Bruere, une gente demoiselle, première chambrière de la dame du château de Dynan, s'éprend d'Ernald de Lyls, qui lui promet de l'épouser dès qu'il aura regagné sa liberté. Marion le fait évader, ainsi que Water de Lacy, tout en les sommant tous deux de tenir leurs promesses [2]. Aussitôt libre, Water reprend la guerre contre Joce. Puis les deux ennemis se réconcilient. Joce fait alors venir Garin et Melette en son château de Dynan et il donne sa fille Hawyse en mariage à Fouke le Brun. Joce et Garin gagnent Hertlande avec leur suite. Marion, prétextant une maladie, reste au château ; elle avise aussitôt Ernald de Lyls et le prie de venir la retrouver. Ernald lui demande alors plusieurs renseignements ; persuadée que celui qu'elle aime n'agit que poussé par l'amour et par le désir de tenir la promesse d'antan, elle n'hésite pas à lui faire parvenir un message qui le rassure complètement et lui fournit toutes les indications nécessaires pour pénétrer facilement dans le château de Dynan. Ernald décide alors Water de Lacy à se joindre à lui pour s'emparer du château. Tous deux entrent aisément dans la place avec de nombreux hommes d'armes. Quand Marion s'aperçoit de la trahison, elle saisit l'épée de son amant, couché auprès d'elle,

1. Confusion entre Foulques I qui mourut vers 1171 et Foulques II (le Brun) qui épousa Hawise, dont il eut Foulques III, le personnage principal de *Fouke Fitz Warin*.

2. Notre récit ne fait auparavant aucune allusion aux « promesses » de Water de Lacy.

et le tue; puis elle se jette par la fenêtre et se rompt le cou. La ville est mise à feu et à sang par les vainqueurs (p. 33-42).

En apprenant ces événements, Joce, Garin et Fouke le Brun reviennent en hâte; ils mettent le siège devant le château. Cependant Garin de Meez meurt et Fouke le Brun va recevoir l'hommage du fief d'Albreburs; puis il rejoint Joce pour le défendre contre Water de Lacy et contre le prince de Gales, Yarvard, qui, à l'appel de Water, lui amène de puissants renforts. Joce est fait prisonnier, enfermé dans son propre château; Fouke le Brun est blessé; ses terres sont confisquées et son connétable, Gwy Fitz Candelou de Porkynton, est jeté en prison avec ses sept fils (p. 42-47).

Fouke, blessé, va trouver le roi Henri qui est à Gloucestre. Celui-ci le fait soigner et reçoit Melette et Hawyse dans la chambre même de la reine. C'est alors que naît Fouke (c'est-à-dire Fouke III), fils de Fouke le Brun. Le roi ordonne à Water de Lacy de relâcher immédiatement ses prisonniers. Water obéit. Joce vient retrouver le roi, puis il gagne Lambourne, où il ne tarde pas à mourir. Fouke, devenu connétable du roi, va lutter contre Yarvard; il le met en fuite, mais Henri se réconcilie avec le prince de Gales qui toutefois refuse absolument de rendre Blancheville et Maylor. Henri donne alors, en compensation, à Foukes le fief d'Alleston avec toutes ses dépendances. Ainsi les héritiers de Joce se voient ravir Dynan et Fouke le Brun perd les fiefs auxquels il tient tant (p. 47-50).

Les cinq fils de Fouke le Brun, Fouke, Willam, Phelip le Rous, Johan et Aleyn, sont élevés avec les quatre fils du roi, Henri, Richard Cuer de Lyon, Johan et Gaufrei. Un jour, pendant une partie d'échecs, Johan, fils du roi Henri, lance violemment son jeu contre le jeune Fouke; celui-ci riposte si vivement que Johan tombe évanoui; en reprenant ses sens, il va raconter la scène au roi qui, loin de le plaindre, le tance vertement et le fait battre par le « maître ». De là une haine qui ne s'éteignit jamais dans le cœur de Johan. Richard Cuer de Lyon continue à Fouke le Brun et à ses fils la faveur que leur avait témoignée son père; il arme chevaliers les cinq fils de Fouke ainsi que leur cousin, Baudwyn de Hodenet. Tous passent la mer et se rendent célèbres par leurs exploits (p. 50-51).

Une fois Fouke le Brun mort, le roi Richard fait revenir à Londres les cinq frères et Baudwyn; il rend aux fils toutes les terres que possédait leur père. Mais quand Johan sans Terre succède à Richard, il confirme à Morys de Powys la possession du fief de Blancheville, dont le roi Henri avait jadis investi Roger de Powys, père de Morys. Fouke et ses frères adressent leurs doléances à Johan sans Terre; celui-ci refuse de les écouter; Fouke déclare alors à Johan qu'il se délie de son hommage (p. 51-54).

Il part et s'arme avec ses frères et Baudwyn de Hodenet. Johan sans Terre envoie quinze chevaliers contre eux; les quinze chevaliers sont défaits. Les six rebelles vont d'abord en Bretagne, puis ils reviennent en Angleterre; ils vivent en hors la loi, passant les nuits à voyager et se reposant le jour

dans des lieux boisés et marécageux. Ils luttent contre Morys Fitz Roger et échappent à deux cents chevaliers que Johan sans Terre met à leurs trousses ; ils pillent dans la forêt de Bradene les marchands qui apportaient de riches denrées au roi et à la reine d'Angleterre, et ils recommandent à ces bonnes gens de saluer le roi Johan de la part de Fouke Fitz Warin. Exaspéré, Johan fait mettre à prix la tête de son implacable adversaire (p. 54-58).

Dans la forêt de Kent, Fouke offre à un messager vingt sous d'un chapelet de roses ; le messager le reconnaît et le dénonce aux chevaliers du roi ; pressés par le nombre de leurs adversaires, les *outlaws* se réfugient dans une abbaye. Fouke échappe en se déguisant en moine ; ses frères désarçonnent et enchaînent dans la loge du portier les chevaliers qui les avaient rejoints ; et tous partent sur les bons destriers dont ils viennent de s'emparer. Ils s'arrêtent à Huggeforde où ils soignent Johan Fitz Warin qui a reçu une blessure à la tête. Fouke, appelé par l'archevêque de Canterbury, épouse dame Mahaud de Caus ; puis il se rend dans la marche d'Écosse, où il force Pierre de Bruvyle, un chef de pillards et de ribauds, qui se faisait passer pour Fouke Fitz Warin en personne, à couper la tête à tous ses complices ; après quoi Fouke le tue. Il revient alors à Albreburs, envoie son fidèle Johan de Rampaigne annoncer à Morys Fitz Roger que lui, Fouke Fitz Warin, est mort ; cette ruse lui permet de tuer Morys et ses compagnons, parmi lesquels se trouvent les quatre fils de Gwy Fitz Candelou (p. 58-68).

Fouke rejoint le prince de Galeś Lewys ; il le réconcilie avec Guenonwyn ; avec le concours de Guenonwyn et de son armée, il empêche Johan sans Terre de traverser le gué de Gymele, quand le roi d'Angleterre s'avance contre lui pour venger la mort de Morys. Le prince de Gales rend alors Blancheville à Fouke, mais le roi Johan riposte en envoyant contre Fouke une forte armée commandée par Henri de Audlée et Johan l'Etrange. Fouke se porte au-devant d'eux au gué de Mulde ; une lutte s'ensuit, où deux des frères de Fouke, Aleyn et Phelip, sont blessés, et où Audulf de Bracy est fait prisonnier. Pendant qu'on amène Audulf à Saloburs, Fouke retourne à Blancheville ; grâce à Johan de Rampaigne, qui se déguise en un ménestrel éthiopien et va, ainsi méconnaissable, trouver le roi Johan à Saloburs, Audulf rentre bientôt auprès de Fouke (p. 68-77).

Furieux de se voir ainsi constamment joué et de sentir la femme de Fouke lui échapper comme Fouke lui-même, Johan écrit au prince de Gales de lui livrer son nouvel allié, moyennant quoi il lui fera rendre toutes les terres de ses ancêtres. Fouke est avisé de cette proposition et, malgré les protestations de fidélité du prince, il craint la trahison et quitte l'Angleterre : ses fidèles compagnons le suivent (p. 77-79).

Arrivés à la cour de Phelip de France, ils se distinguent par leurs exploits. Fouke se fait passer quelque temps pour un certain Amys del Bois ; mais le roi de France devine son véritable nom ; il lui offre plus de biens qu'il n'en aura jamais en Angleterre ; Fouke ne peut se décider à accepter et il s'embarque sur la nef de Mador del Mont de Russie (p. 79-84).

Pendant un an il longe les côtes d'Angleterre, en causant au roi Johan tout le dommage possible ; puis il gagne une île habitée uniquement par des « robbeours et larouns » ; il commence par faire passer six vilains de vie à trépas ; il prend à une vieille femme un cor magique qui lui apportera tous secours dont il pourra avoir besoin ; il sauve sept demoiselles de beauté merveilleuse. Parmi elles se trouve la fille d'Anflor, roi d'Orkanie. Après avoir, grâce à la vertu magique de son cor, fait périr deux cents vilains, il ramène la jeune princesse à son père au Château Bagot (p. 84-88).

Il parcourt les « set yles de le occean », tue en Eschanye un de ces serpents quadrupèdes et volants qui y abondent ; puis il est emporté par une tempête jusqu'à Cartage ; il délivre le pays d'un dragon qui, après avoir tué force chevaliers, avait réduit en esclavage la fille du duc de Cartage et se réservait de la mettre elle-même à mort (p. 88-94).

Avec ses compagnons il retourne en Angleterre ; un jour il se déguise en charbonnier et fait prisonnier le roi Johan au moment où celui-ci passait par la forêt de Wyndesoure. Johan sans Terre, pour avoir la vie sauve, promet à Fouke de lui rendre tous ses biens ; mais, à peine libre, il ordonne à ses chevaliers de se saisir de l'*outlaw*. Fouke fait prisonnier James de Normandie, le chef des chevaliers du roi Johan ; il se déguise et le ramène en personne au roi, à qui il le présente comme étant Fouke lui-même. Quand Johan sans Terre se rend compte de la ruse, il se met, avec le comte Rondulf de Cestre et autres barons, à la poursuite des rebelles qui s'étaient enfuis en transportant Willam Fitz Warin, assez grièvement blessé. Un nouveau combat a lieu. Fouke est blessé à son tour par Berard de Blees. Ses frères, après avoir marché toute la nuit, le ramènent dans la nef de Mador ; on le couche en un « molt bel lyt » et le fameux Johan de Rampaigne « médicine ses playes ». Le roi Johan croit déjà triompher : il considère Fouke comme mortellement blessé et il fait jeter en prison Willam Fitz Warin (p. 94-101).

Cependant la nef de Mador vogue en pleine mer. Après six jours de voyage, elle aborde à l'île de Beteloye. Pendant que les frères de Fouke sont à terre, un vent violent emporte soudain le bateau où est couché Fouke : il part seul à la dérive. Il aborde à Tunis où Isorie, sœur du roi de Barbarie Messobryn, s'intéresse vivement à lui. Il lui déclare qu'il s'appelle Maryn le Perdu de France. Un jour il lui demande la cause d'un grand bruit qu'on entendait dans la grand'salle du palais du roi. « La fille du duc de Cartage, répond Isorie, sauvée et rendue au duc par un chevalier anglais, nommé Fouke Fitz Warin, a perdu son père et a hérité de ses terres. Elle refuse l'offre que le roi, mon frère, lui a faite de l'épouser. Mon frère a détruit ses villes et ses châteaux et maintenant elle revient avec une grande armée ; le bruit que vous entendez vient de ses messagers qui demandent de sa part qu'un combat particulier décide de son sort. Si son champion est vaincu, elle retournera dans sa terre ; s'il est vainqueur, le roi devra complètement réparer le dommage qu'il lui a causé. Plût à Mahomet que vous fussiez le champion de mon

frère ! » Fouke accepte de tenir ce rôle à condition que le roi se fasse chrétien. Les deux champions luttent héroïquement. Le combat dure des heures et à un certain moment le champion des chrétiens, interpellé par Fouke, lui déclare qu'il est fils de Fouke le Brun. Il lui raconte comment la duchesse de Cartage l'a tiré, ainsi que ses frères, de l'île de Beteloye où ils étaient restés plus de six mois et où ils avaient failli périr de faim, et il ajoute qu'elle lui a confié le soin de lutter pour sa cause. Fouke dévoile son nom, le combat est remis, et le lendemain le roi et sa maisnie se font baptiser, et le roi épouse la duchesse de Cartage (p. 101-106).

Quelque temps après Fouke et ses compagnons retournent en Angleterre où ils ramènent les richesses dont les a comblés le roi de Barbarie. Johan de Rampaigne se déguise en marchand, vient à Londres, dans la maison du maire ; celui-ci le présente au roi Johan à Westmoster, où il aperçoit Willam, frère de Fouke, gardé par deux sergents. Il annonce la nouvelle de cette rencontre à Fouke qui en est empli de liesse. Tous deux s'arrangent de façon à enlever Willam et à le ramener sur la nef de Mador. Et voilà tous nos compagnons de nouveau réunis et voguant une fois de plus sur les flots (p. 106-108).

Au bout d'un an et demi ils rentrent en Angleterre. Un jour que Johan sans Terre traverse la Novele Forest, accompagné de quelques-uns de ses chevaliers, Fouke et les siens les font tous prisonniers et les emmènent dans leur nef. Après une longue discussion, Johan leur accorde son pardon ; il déclare solennellement sa paix avec les Fitz Warin, leur restitue leurs biens et les retient un mois auprès de lui. Hue, comte maréchal, leur donne encore d'autres terres. Fouke se joint au comte Rondulf de Cestre dans son expédition en Irlande ; il y tue un géant dont il emporte la tête dans son château de Blancheville (p. 108-111).

Dame Mahaud et ses enfants se réjouissent de son retour. Il comble de présents ses sergents et ses amis. Il s'avise alors de se racheter de ses péchés et fonde la Novele Abbaye près d'Albreburs. Peu après, dame Mahaud meurt et Fouke épouse dame Clarice d'Auberville, dont il eut aussi de beaux et vaillants enfants. A Lewis, prince de Gales, devenu veuf, il accorde la main de sa fille Ève, qui, devenue veuve elle-même après un an et demi de mariage, se remarie avec le Sire de Blancmostiers (p. 111-112).

Une nuit il voit une grande lueur pénétrer dans sa chambre et il entend une voix lui annoncer que Dieu lui a accordé son pardon. La lueur disparaît et depuis lors Fouke reste aveugle. Une prophétie de Merlin, qui est ici rapportée en vers, se trouve accomplie. Sept ans après, Fouke meurt et est enterré dans la Novele Abbaye avec Dame Clarice qui y reposait elle-même depuis un an. Que Dieu étende sa pitié à tous, morts et vivants ! Amen. (p. 112-114).

Cet ouvrage est, comme on l'a reconnu dès la première édition, un mélange d'histoire et de fantaisie. Il nous rapporte à

vrai dire quelques faits authentiques : le mariage de Foulques II avec Hawise de Dinan ; la réalité des droits des Foulques Fitz Warin sur le fief de Whittington ; la révolte de Foulques III en 1201, après que son château eut été livré au prince de Galles Meuric ; la vie d'*outlaw* menée pendant quelques années par Foulques III et ses frères ; la réconciliation de Foulques III avec le roi Jean, son pardon et sa grâce (15 novembre 1203), en même temps que le pardon et la grâce accordés à cinquante-deux rebelles parmi lesquels se trouvaient « Willelmus, filius Fulconis ; Philippus, filius Guarini ; Ivo, filius Guarini (probablement les trois frères de Foulques III) ; Baldwinus de Hodenet et Willelmus Malveissin » (voir *Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati, accurante Thomas Duffus Hardy*, vol. I, pars I, anno quinto Johannis) puis son mariage avec Mathilde, veuve de Thibaut Walter et son inhumation à la Nouvelle Abbaye d'Alberbury. Mais à côté de cela que d'événements apocryphes ! Que d'erreurs manifestes de chronologie ; que d'impossibilités ! Nous n'en citerons ici que quelques-unes[1]. Dès le début, notre version fait coïncider le règne de « Yweyn Goynez » c'est-à-dire de Owen Gwynned, avec l'arrivée de Guillaume le Conquérant en Angleterre, alors que Owen Gwynned occupa le trône de 1136-1169 ; Payn Peverell et Garin de Metz deviennent des protégés de Guillaume, tandis que ces deux personnages durent en réalité leur fortune à Henry I ; Rogier de Belehealme est confondu avec Roger de Montgomery, à qui Guillaume donna le Shropshire à une date indéterminée, mais postérieure à 1071 ; et même — ce qui est vraiment incroyable en un ouvrage relatif aux Fitz Warin et probablement exécuté en partie tout au moins d'après des documents appartenant à la famille — on ne fait aucune distinction entre Foulques I et Foulques II (le Brun)[2]. Notre version ne doute pas un moment

1. Voir à ce sujet l'index des noms propres dans notre édition de *Fouke Fitz Warin*.

2. Voici les dates telles que R. W. Eyton les a relevées dans *Antiquities of Shropshire* : Warin de Metz témoin dans un acte non daté de Henri Ier ; Foulques Ier, mort vers 1171 ; Foulques II, mort vers 1197 ; Foulques III (mort vers 1256) ; Foulques IV, mort le 14 mai 1264 ; Foulques V, mort en 1314. La branche mâle aînée s'éteignit en 1420 par la mort de Foulques Fitz Warin XI.

de la capture, et par deux fois, du roi Jean sans Terre par Foulques III ; en outre elle ne prend en considération aucun des faits postérieurs à la première réconciliation de Foulques III avec Jean sans Terre en 1203 : ni la seconde révolte de Foulques III contre Jean sans Terre, en 1215 ; ni la confiscation du fief d'Alveston que le roi d'Angleterre fait passer des Fitz Warin à Philippe d'Aubigny le 30 juin 1216 ; ni l'excommunication de Foulques III par le pape Innocent III, suzerain de Jean sans Terre ; ni la rentrée en grâce de Foulques III avec Henri III, un an après la mort de Jean sans Terre ; ni la restitution de ses biens en novembre 1217.

Un autre fait, mis également en relief depuis longtemps, c'est que notre version ne constitue pas l'original de l'histoire ; c'est une paraphrase d'un document plus ancien »[1]. Nous dirons plus précisément que c'est le *rajeunissement* d'un poème sur les faits et gestes de Foulques III et de ses ancêtres.

Il y a, en effet, dans notre rédaction en prose, deux passages en vers qui sont restés tels qu'ils étaient dans le poème qui a servi de base, les deux prophéties signalées dans notre analyse. Il y en a d'autres plus ou moins fidèlement conservés et qu'il est plus ou moins facile de rétablir[2]. Th. Wright s'est ingénié par exemple à retrouver l'état primitif d'un passage que nous reproduisons ci-dessous en regard de la reconstitution hypothéthique de Th. Wright[3].

Willam, quant ce oy, surryst, e dist, « Bele nece, bien avez dit, e je vous ayderay a mon poer de tel seignour purchacer. E si vous dorray Blanche-tour e quanqe apent ou tut l'onour, quar femme que ad terre en fee serra d'assez plus desirree. » Lors first Willam une crié en meynte terre, en meynte cité, qe tous les chevalers de valours qe torneier veilent pur amours

Willam, quant ce oy, surrit,
Bele nece, bien avez dit ;
E de mon poer vus ayderay
De tel seignur purchacer.
E si vus dorray Blanche-Tour,
E quanque apent ou tut l'onour ;
Quar femme que ad terre en fée
Serra d'assez plus desirée.
Lors fist Willam une crié
En meynte terre, en meynte cité,

1. « It is evidently not the original text of the story, but a paraphrase of an earlier record » (Th. Wright, *Hist. of F. F. W.*, p. v-vi).

2. Voir Th. Wright, *Hist. of F. F. W.*, p. vi-vii.

3. « The original metres must have run somewhat as follows » (Th. Wright, *Hist. of F. F. W.*, p. vi).

a la feste Seint Michel vienent a Chastiel Peverel, q'est en la Peeke, e le chevaler qe mieux fra, e le tornoy venkera, avera l'amour Melette de la Blaunche Tour e sire serra e seignour de Blancheville e de tot l'onour. Ceste criee fust tost depubliee par plusors terres. Guaryn de Meez, le vaylaunt, ne avoit femme ne enfant.

Qe tous chevalers de valours,
Qe torneier veilent pur amours,
A la feste seint Michel
Vienent à chastiel Peverel ;
E le chevaler qe mieux fra,
E le tornoy venkera,
Avera..... l'amour
Melette de la Blaunche-Tour,
E sire serra e seignour
De Blanche-Ville e tot l'onour.
Tost fust ceste criée
Par plusors terres publiée.
Guaryn de Meez, le vaylaunt,
Ne avoit femme ne enfant,
etc.

Et là-dessus il se contente de renvoyer à plusieurs autres passages où les vers originaux sont, dit-il, mal déguisés [1].

De son côté, M. A. C. Wood [2] a indiqué seize autres passages qu'il a remis en octosyllabes, tout en faisant remarquer le caractère conjectural de quelques-unes de ses restitutions. Mais sa liste est loin d'épuiser les possibilités de reconstruction. Que d'autres passages pourrait-on remettre sur « leurs pieds », si l'on voulait se piquer à ce jeu ! En voici un dès la première page :

E de teles choses parler
Qe a plusours purra valer.

On en trouverait facilement d'autres (voir p. ex. p. 30) ; à vrai dire, il n'y a pas une page où l'on ne sente un rythme, d'ailleurs assez vague, comme il convient à l'octosyllabe anglo-français, dont le nombre de syllabes s'échelonne généralement de 7 à 9, et qui n'en compte 8 qu'en moyenne.

II. Le poème primitif et ses rapports avec les autres poèmes traitant des Fitz Warin. — Ainsi, du poème remanié dans notre rédaction en prose, il ne nous reste plus que

1. « I need only refer to pp. 20, 26, 27 etc. for passages where the original verse is equally ill distinguished » (Th. Wright, *Hist. of F. F. W.*, p. VII).

2. *Fulk Fitz-Warin, text and a study of the language* (London, 1911), p. 62-63.

quelques bribes. Cela n'a pas empêché les hypothèses de s'échafauder sur sa date et sur ses rapports avec deux autres poèmes, qui ne nous sont pas parvenus, mais dont un érudit du XVIe siècle, John Leland, nous a laissé des analyses dans son *De rebus britannicis collectanea*. Ces analyses, auxquelles on fait souvent allusion, ne sont cependant pas des plus accessibles : elles figurent en totalité dans l'édition rarissime de Francisque Michel, et en partie dans les notes de l'édition presque introuvable de Th. Wright; il ne sera pas sans utilité de les reproduire ici [1].

P. 230. *Thinges excerptid owte of an old Englisch boke yn Ryme of the Gestes of Guarine, and his Sunnes.*

William Conqueror toke counsel of Corbet and Mortimer for strenkething of his Marches aboute the Quarters of Shropshire agayn the Walchmen.

The Burge of Shrobbesbyri was committed to the cure of Roger de Belesme, where he made a Castel.

P. 231. Alburbyri and Alleston was committid to Guarin de Mees.

Alane Fleilsone had given to hym Oswaldestre.

Payne Peverel that lovid welle hunting had Whitington with al the Lordship.

Payne Peverel had no Issue. But his Sister had a Sunne caullid William, a worthy Knight, that wan the Hundredes of Ellesmere, and Meilor, and other mo. This William in this Enterprises was wondid so sore that no man beheight hym life : yet by eating a sheelde of a wilde bore he got an appetite and after recoverid. This Willam made thre Chirches, as testifieth the book of the Romance. This William had issue ii. Daughters, whereof Helene was maried to Alane's Heyre [2]. And Mellet the secunde wold haven one but a Knight of very nobil Hardines. Wherefore her father promised by crye that noble young Men = should meate at Peverell's Place in the Peke [3], and he that provid hymself yn feates of Armes should have Mellet his Doughter, with the Castel of Whitington. Guarine [4] cam to this Enterprice, and there

1. Nous nous servons de la deuxième édition de l'ouvrage de J. Leland : JOHANNIS LELANDI ANTIQUARII *de rebus britannicis collectanea cum* THOMÆ HEARNII *præfatione notis et indice ad editionem primam, editio altera* ; Londini, M.DCC.LXX.

2. *En marge* : Fitz Alane.

3. *En retrait* : Peke. Loke wither he mene not Kilpek, about the Quarters of Hereford Est.

4. *En retrait* : Guarine caullid the redde Knight.

faute with a Sunne of the King of Scotland, and also with a Baron of Burgoyne and vanquisch'd them bothe.

Guarine had a Sheld of Sylver and a proude Pecock apon his heualme creste.

Guarine weddid Mellet.

Guarine warrid apon the Walsch men, and they on hym.

After the death of Iweynes, Gereuerd was prince of that part of Wales.

One Roger, a stoute Knight, and a great Owner in Powis lande, counselid Jereuerde to warre apon Guarine, and the Marches there aboute.

Syr Gioun Gaudeline kept Whitington, Guarines Castel, and when Jereverd with Syr Roger was prikking thither warde, he watchid in a marisck and wodde, firste hurting Roger, and then Jereuerd[1]. Gioun Gaudeline sent one Morgan for help to Albourbyri.

Guarine cameto the Walsch mennis campe, and ther Jonas, brother to the aforesaid Roger, prikid againe hym. But at the conclusion Jereuerd was discomfitid, and fledde with his Hoste.

Guarine after this foundid the abbay[2] by Albourbyri, caullid the New abbay P. 232. Guarine had a sunne caullid Fulco.

Joos a Knight was lefte as a governer to young Fulco[3]. Guarine and he defendid his Lands agayne one Walter, the greatest of the Marche lorde owt of Lacy and Ludlow. They met at a bent by Bourne at a bridge ende a litle from Ludlowe.

Joos bare a sheeld of sylver with thre blew lyons coronid with gold.

Joos had a Doughter caullid Hawise, whom Fulco Guarine entirely lovid[4], and seyng her in great dolour, askid the cause of her sorow, and she answerid that it was no matier for an Hauker to amende: And he upon that toke his Horse and Spere to rescow Joos her Father, as one Godarde was about to streke of his hede; so that Godarde was flayne of hym, and Gualter Lacy dryven away.

Then Joos recovered a Horse, and sore woundid syr Arnald that did hym much hurte.

Ther Fulko killid one Andrew a Knight longging to Walter Lacy.

Gualter Lacy and syr Arnold were taken Prisoners, and put in the castel of Ludlow in a Prison caullid Pendover.

A Gentil woman, caullid Marion, deliverid booth these Knighttes by treason owte of Pendouer, for the Love of Syr Arnold de Lis, one of them that promisid falsley mariage.

---

1. *En retrait* : This Skirmouche was by the Maiden welle, and in the Maiden frithe.
2. *En marge*: Albourbyri.
3. *En marge* : Joos of Ludlow. Gualter Lacy.
4. *En marge* : Fulco with the Hauke on Fiste.

Fulco Guarrine weddid Hawise, Doughter to Joos, at Ludlow castelle.

Joos and Fulco Guarine toke a Yourney into Ireland.

Marion taried, faining Sikenes, behinde, and write a Letter to her Love Sir Arnold de Lis, to cum secretely to her up into the Castel with a Lader of leder and cordes.

§. Owen of Cornewale.

Arnold cam according to Marions desier, and had his pleasure of her and sone after cam his bande, and secretely scalinge the Walles killid the Castellanes. Then Mariane, seing this treason, lept owte of a Toure, and brake her Nek : And Arnold killid after many of the Burgeses of Ludlow Toune, sparing nother Wife, Widow, nor Childe.

Walter Lacy, hering that the Castel and Toune of Ludlow was won, cam with his Band thither and mannid and vitailid Ludlow, keeping it as his owne.

This Tidinges was tolde to Joos lying at Lambourne.

Joos and Fulco, and his Father Guarine cam to rescue Ludlow, and in assaulting of it killid many of Lacys Men. Then Lacy with a band of Men cam oute to fight with them : but he lesing many Men was fayne to recoyle into the Town. Sone after this Guarine de Meez waxid very siky and so P. 233. goyng to Albourby dyed there within VII. Dayes, and was buried in the New Abbay, Fulco his Sunne and Mellet his Wife being present.

Fulco returnid to help Joos.

Gualter Lacy sent to the Prince of Wales for Help, and he cam wynning by the Way Whittington, the which Gioun Gaudelines Sunne had kept a while but after he was taken Prisoner, and sent to Rutheland. Deonoan a Place aboute Ludlo, wither the Prince of Wales with his Men resortid to help Lacy.

Fulco Guarine hurte the Prince of Wales in the Shoulder, and drave hym to a Castelle caullid Cayhome[1], where Cay had be Lorde, and there asseging by 3. Days parte of the Princes Men killid many of them at a certen Issue. Fulco was woundid, and yet roode to mete King Henry by Glocestre, of whom he was welle interteynid as his Kinnesman, and there had his Wounde that Arnoldes Brother gave hym yn the Waste welle helid.

King Henry made Fulke a Knight, and Steuard of his House, and Lorde, and Governer of thos Marchis.

This[2] Fulco Guarine had a Sunne by his Wife Hawis likewise caullid Fulco.

Joos by King Henry's Lettre was delyverd from Captivite of the Prince of Wales.

---

1. *En marge* : Cayhome Castle unde.
2. *En marge* : Fulco secundus.

Fulco primus faught with the Prince of Wales by Hereford, and had Victory of hym.

Johan, Doughter to King Henry, was maried to Lewys, Heire to Drowedones. The Prince of Wales restorid the Lordes of the Marches to their Landes. But he kept Meilor and Whitington hymself, and after gave yt to Sir Roger, and Syr Roger gave it to his Brother.

King Henry gave to Fuico for losse of Part of his Landes the Honor of Alston.

Six

Fulco primus had foure Sunnes, Fulco, William, Garine, Philip, John and Alane.

John, Sun to King Henry, and Fulco felle at Variance at Chestes, and John brake Fulco Hede with the Chest Borde : and then Fulco gave him such a Blow that he had almost killid hym.

King Henry dubbid Fulco, and 3. of his Bretherne Knightes at Winchester, and also Balduine with them.

Fulco the secunde was warring yn Lombardy at such tyme as hys Father died.

P. 234. Fulco the first byried at New Abbay by Alborbyry. King Richarde he first goying into the Holy Lande left Fulco the secunde to kepe the Marches of Walys.

Morice, Sunne to Roger that had Whitington Castel gyven hym by the Prince of Wales, was made Governer of the Marchis by King John that yn no wise lovid Fulco Guaryne.

Moryce desired to have the Title of Whitington confermed to hym by the Brode Seale of King John, to whome he sent a cursore welle trappid to Balduines Castel[1], and obteinid his Purpose.

Fulco and his Brethern with Balduine desired Justes of King John for Whittington. But he could have no gratious Answer. Wherfore he and his Bretherne forsakid their Homage to King John, and went from Winchester.

King John sent one Gerard a Lorde of Fraunce, and XV. Knightes with him to recounter with. Fulco and his Bretherne. But Gerard was slayn of them, and the Knighttes discomfitid. Hawise counselid Fulke and the Residew of her Sunnes to flee into Litle Britane, and so they did, taking Bawdewine and Bracy with them.

King John seasid Fulco's Landes.

In the meane Season Hawise their Mother died for Thought. And they after shortely returnid into Englande, cumming to Hugforde[2], and to Sir Gualter and Emeline their Aunte.

---

1. *En marge* : Treualduine now caullide Mountgomerike.
2. *En marge* : Hugforde.

Syr Maurice bare in a Grene Shild thre Bores of Golde, and borderid of Sylver with Asure Floures fulle faire.

Fulco and his Brethern put Morice to flite.

Bracy did hurt Maurice in the Sholdre.

King John caussid a Hunderith knightes to seke Fulco and his Brethern, and apon that they fled to Holt Woode, and there got a great Pray of Sylkes and Baudekins preparid for King John.

King John sent oute many Knightes to take Fulco, and made Gilbert de Mount Frerraund (*sic*) theire Captaine, whom Fulke and his Bretherne did kille.

Fulco and his Brethern sore weried with fighting fledde to an Abbay.

Fulco after killid Gerard de Maunce, an aunciente Ennemye of his, and one that rode with other Knightes to seke hym.

Fulco and his Brethern fled to Hugforde.

Hubert Archebisshop of Cauntorbyri willid prively to resort to hym to mary one Maude, that was his Brother's Wife, that descendid of Caurs Blode.

But after he had maried her, he taried but 2. Dayes, and was fayne yet to escue and fly the Kinges Displeasure.

P. 235. Fulco fledde to Robert Sampson, and yn those Quarters one Pers Bromeville, a perilous Knight, soute him: And yet at the laste Fulco forcid Pers Bromevile to smite of the Hedes of certen of his owne Company: And then Fulco did smite of Pers Hedde hymself.

Fulco resortid to one John of Raumpayne, a Sothsayer, and jocular, and minstrelle, and made hym his Spy to Morice at Whitington.

Fulco and his Bretherne laide waite for Morice as he went toward Salesbyri; and Fulco ther woundid hym: And Bracy cut of Morice Hedde. The Sunnes of Gaudeline were with Fulco at this Skirmouche.

Fulco fledde to Balahames castelle.

Syr Iweine Kandelokes Sunnes.

Mountcler adversary to Fulco.

The Prince of Wales Morice being deade restorid Fulk to Whitington.

Leugen, Lewis, and Straunge Gentilmen of the Marchis.

Fulco had robbid Ruyton a Castel longging to Straunge.

Henry an hardy Knight was Lord of Heley.

Syr Bracy was sore woundid, and token, and brought by Audeleghe to King John.

Straunge was sore woundid, and brought to Blakmer.

John Rampayne founde the meanes to caste them that kepte Bracy into a deadely slepe, and so he and Bracy cam to Fulco to Whitington.

Maude had by Fulco a Doughter caullid Hawise, and she was weddid. to.....

Maude had after another Doughter, whom the Erle of Pembrok weddid

After Maude had a Sunne christenid in the Maiden Frithe, and caullid John, and at Confirmation namid Fulco.

Mawde was ever much welcum to Johan Sister to King John, and Wife to Lewys Prince of Wales.

King John prively sent to Prince Lewys that he should, by sum Polycie, take Fulco, and his Bretherne, and hed them. But Johan, Wife to Lewys, caussid Maude to waren Fulco and his Bretherne of this, and apon that they fled into Fraunce, where Fulco did get much honor yn Justes, and namid hymself Syr Amice.

But after that King John had wryten to the King of Fraunce that he kept Fulco his Rebelle, he misdemid straite that Syr Amice was this Fulke, and knowing the Trueth, he promisid a Barony in Fraunce to Fulco : but he refusid it, desiring to depart, and so cam to Madour of the Mounte, a joly Capitain by Se, and there with Fulco preparid a stronge Shyp.

P. 236. and saylid into the Cost of England, where he slew a Knight that in Shippe layd watch from hym. And thens he saylid into Orkany, and there he wonne the Hauberk of harde Steele that he held ever, and ryd certayne Ladies owt of Prison, whereof one was Amfloures Heire, and brought them to Bagote's Castel, and after how he and his were long tyme Se dryven with Tempestes into Straunge Countereis, and to Carthage, and after long tyme how he landid at Dover, and cam to a Woodde by Windesore Parke, and because that he herde that the King wold hunte in that Place, for Fere of knowing he chaungid his Clothes with a Colyar, and sone after the King cam by, and askid hym if he saw any Game, and he answerid ye, and so ledde hym to his Tente, where [h]is Bretherne as his Company were in Covert, and there havyng hym manacid hym for his Banishment with Death. But the King graunted them al Pardone apon his Honor and Trueth, and gave hym Fre Hunting from the Holt onto his Castel. But he after resorting to Windesore forthought hym of his Pardon and Graunt to Fulco, and sent 15. Knightes to take them, whereof one was caullid James of Normaundy. But Fulco and his over cam them.

King John sent after Randol Erle of Chester to take Fulco : but he fled to Se ; and at the last by Tempest was dryven ynto Barbary.

William Fulcos Brother was sore woundid, lefte behynd, taken, and put in a Doungeoun.

Fulco was taken by the Soldanes Men and brought onto hym.

Here lakkid a Quayre or ii. in the olde Englisch Booke of the nobile Actes of the Guarines. And these thinges that folow I translatid owte of an olde French Historie yn Rime of the Actes of the Guarines onto the Death of Fulco the 2.

Fulco after that he had bene longe aboute the Quarters of Cartage, and Barbary, and there had the love of a nobile Ladie caullid Idonie, he repayrid agayn to the Quarters of England, and there hering that his Brother William was alyve, he founde meanes to have king John's Perdone, good Wylle, and

Restitution of his Castelle of Whitington, and also Perdone for his Bretherne by the meanes of Randol Erle of Chester, the Erle of Glocestre, Hughe Bigot Erle Marescal, and Hubert Archebishop of Cantorbyri.

After this Hugh the Erle Mareschal for Love that he bare to Fulco gave hym the Lordship and Landes of Waneting : where the Village by Fulco's Meane was after made a Market Toune.

P. 237. Then went forthe Fulco on Warfare with Randol Counte of Chestre into Ireland, and there did noble Feates.

After Fulco foundid the new Abbay a Priory in the Honor of owr Ladie in a Wood by Albourbyri [1].

Fulco the secunde maried a Wife caullid Clarice [2]. This Fulco for Nobilite was communly caullid Proudhome.

After that Johan the Sister of King John was dead, Lewys Prince of Wales maried Eva Doughter to Fulco the Secunde at Blauncheville. Lewys lyvid a Yere and a half afte that he maried Eva, and then dying with owte Issue of her was buryed at Aberconwey.

Eva was maried to a noble Knight of Blancheminster.

Fulco lyvid seven Yere devotely with Clarice his Wife, and yn his latter Dayes was striken with Blyndenes.

Clarice died afore Fulco, and was byried yn the new Minstre or Abbay.

Fulco after dying was also with much
Honour enterred at the New Abbay.

Des deux poèmes analysés par J. Leland nous appellerons *A* le poème anglais, *F* le poème français ; nous désignerons par *R* notre rédaction en prose et par *O* le poème français dont *R* est un remaniement et dont quelques vers ont peut-être été sauvés dans cette nouvelle forme.

Pour Th. Wright il y a identité entre *O* et *F*; nous différons d'avis sur ce point, mais peu importe pour la date, ce que dit Th. Wright s'appliquant aussi bien à *O* et à *F*. Or Th. Wright place cette date après 1256 et avant 1264 ; après 1256, parce que nous savons qu'en cette année Foulques III vivait encore; avant 1264, parce que, à ce moment, Foulques III était mort et que *O* (ou à son défaut *R*) ne contient pas la moindre mention relative à l'importante journée du 14 mai de cette année, où Foulques IV périt, noyé à la bataille de Lewes. Cette argumentation, reprise par M. Leo Jordan [3], n'est pas con-

1. *En retrait* : As I remember the Englisch Historie of the Fitzwarines attributith this to Fulco the firste.

2. *En retrait* : Clarice of Albourville.

3. *Das Volksbuch von Fulko Fitz Warin*, p. XXXVIII-XXXIX.

vaincante. Comme L. Moland et G. d'Héricault le remarquent [1], le principal sujet du récit est la rébellion de Foulques III : le récit « se termine avec elle ; il ne dit pas un mot de la guerre baroniale de 1215, ni d'aucun des faits très graves qui eurent lieu à cette époque. Il se borne à constater, en forme d'épilogue et suivant la coutume des conteurs du temps, la pénitence finale et la pieuse mort de son héros ».

Cette objection est très forte : toutefois on verra ci-dessous que des raisons philologiques permettent de faire accepter à peu près la date proposée par Th. Wright pour le poème *O*. Cela posé examinons les rapports de *A* et de *F* avec *R*.

Leland nous dit qu'il a « extrait les choses qui suivent d'un vieux livre en vers anglais sur les hauts faits de guerre de Guarin et de ses fils ». Il ne donne aucune indication sur la date de ce document que personne n'a jamais vu depuis ; il se borne à déclarer que l'exemplaire dont il se servait était incomplet et qu'il a dû, pour compléter son analyse, recourir à une vieille histoire en vers français sur les actes des Warin jusqu'à la mort de Foulques II » (entendez Foulques III) « et qu'il en a *traduit* la dernière partie ». Remarquons tout de suite que, dans le cas de *A*, Leland ne parle que de « choses qu'il a extraites » (*Thinges excerptid*), et que, dans le cas de *F*, il se sert du mot « traduit » (*translatid*). Malgré le vague de ces renseignements, Th. Wright a pu établir que *A* était un poème en vers allitérés, probablement de la même époque que *R*, c'est-à-dire du commencement du XIVe siècle. « La langue de ce poème, dit-il (p. x), était évidemment obscure et difficile. Nous voyons, en effet, en comparant l'analyse de Leland à l'histoire que nous publions présentement qu'il n'a cessé d'y faire des contresens et qu'il a commis de graves erreurs sous couleur de fournir des explications. »

Bien que Th. Wright ne s'explique nulle part ouvertement sur les rapports de *A* et de *R*, cette dernière remarque prouve qu'il concluait à une conformité de ces deux versions. Et cette thèse est formellement avancée par Moland et d'Héricault qui voient dans les notes de Leland un « abrégé parfaitement conforme à notre récit » [2].

1. P. XLII-XLIII.
2. *O. c.*, p. XVII.

Assurément il y a entre les deux ouvrages bien des points communs. Même plan, même développement et identité de plusieurs expressions. Mais pourtant combien de différences ! Laissons de côté celles qui n'ont trait qu'à des noms propres, comme Gioun Gaudeline au lieu de Guy Candelou, Irlande au lieu de Hertland, Pers Bromeville au lieu de Pieres de Bruvyle, Henry lord of Heley au lieu de Henri de Audelee [1].

Faisons même abstraction de l'absence en *A* de certains passages qu'on trouve en *R*. Car Leland ne nous annonce que des « excerpts » ; il peut ne pas avoir visé à nous donner une analyse complète du poème qu'il avait sous les yeux et il a pu négliger quelques épisodes qui, pour une raison quelconque, ne lui ont paru dignes d'être retenus. N'attribuons donc aucune importance au silence sous lequel *A* passe la rencontre de Payn Peverel avec Geomagog, la prédiction du géant, la restitution à Foulques III et à ses frères des terres qui avaient appartenu à leur père Foulques le Brun ; la blessure reçue par Johan, frère de Foulques III, sur quoi *R* insiste et avec raison, les événements de « l'île aux vilains », etc.

Bref ne nous attachons qu'à confronter les passages correspondants de *A* et de *R* et à signaler les différences essentielles entre ces deux textes.

Voici les résultats que nous obtiendrons [2] :

I. Totalement inconnus à R et se trouvant dans A :

1. le conseil que Corbet et Mortimer donnent à Guillaume le Conquérant de prendre des mesures de protection contre les Gallois (ci-dessus, p. 230, 3) ;

2. la grave blessure reçue par William Peverel et le remède qui assure sa guérison (p. 231, 9) ;

3. le rôle de Jonas de Powis vis à vis de Foulques (p. 231, 28) ;

4. la mention d'une place qui est appelée « Deonoan », où « le prince de Galles s'était rendu pour secourir Lacy, place dont jusqu'ici d'ailleurs le nom n'a pas été identifié et pour lequel Leland a proposé les lectures *Deouoan* ou *Deovoan*, pas plus identifiées jusqu'ici que *Deonoan* (p. 233, 6) ;

1. Peut-être cependant faut-il voir ici deux personnages différents : l'un Henry lord of Heley ; l'autre Henry of Audeleghe ; dans ce cas il s'agirait pour ce lord de Heley d'un personnage propre à *A* et que ne connaît pas *R*.

2. Conformément à notre habitude nous citons les noms propres en donnant les formes respectives de chacune des versions auxquelles ils se rapportent. La pagination donnée pour *A* est celle de l'extrait tiré du *De rebus britannicis collectanea* (v. ci-dessus, p. 26).

5. l'indication relative au nombre de jours que Garin passa à Alberbury avant sa mort et son enterrement à la Nouvelle Abbaye (p. 233, 1);

6. Straunge blessé grièvement et transporté à Blakmer (p. 235, 19);

7. les personnages suivants : Owen de Cornwale (p. 232, 26); Garin, frère de Foulques, ce qui donne 6 fils[1] à Foulques II au lieu des 5 que lui attribue *R*; Mountcler, ennemi de Foulque; Leugen (p. 235, 14).

II. Autres divergences.

A	*R*
1 (p. 231, 1). Fief d'Alleston donné à Guarin de Metz;	1 (p. 49). Fief d'Alleston donné à Foulques;
2 (p. 231, 18). Heaume de Garin cimé d'un paon;	2 (p. 26). Aucune mention de ce paon sur le heaume de Guarin;
3 (p. 231, 22). C'est Roger de Powis qui conseille à Jereverde de faire la guerre à Guarin;	3 (p. 44). C'est Water de Lacy qui écrit à Yarvard Droyndoun pour lui demander son aide;
4 (p. 232, 2-5). Ces événements sont antérieurs à l'affaire de Marion de la Bruere;	4 (p. 41). Ces événements sont postérieurs à l'affaire de Marion de la Bruere;
5 (p. 231, 26). C'est Gaudeline qui blesse Roger et Jereverde;	5 (p. 45). C'est Joce de Dynan et Fouke qui attaquent Roger et Jonas de Pouwys ainsi que Yarvard, sans d'ailleurs les blesser ni l'un ni l'autre;
6 (p. 231, 26). A ce moment Gioun Gaudeline a recours à l'aide de Morgan;	6 (p. 56). Ce Morgan n'apparaît que plus tard et c'est lui qui blesse Fouke;
7 (p. 231, 31). Fondation de la Nouvelle Abbaye attribuée à Guarin de Metz et donnée comme ayant eu lieu après la fuite de Jereverde;	7 (p. 111). Fondation de la Novelle Abbeye due à Fouke III dans ses dernières années, peu avant la mort de sa première femme, Mahaud de Caus.
8 (p. 232, 9). Hawise, fille de Joce de Dynan, applique à son fils l'épithète pittoresque de « fauconnier » quand elle veut lui reprocher sa lâcheté;	8 (p. 31). Hawise traite son fils tout platement de « couard »;
9 (p. 232, 30). A celui qui l'a trahie Marion laisse la vie et il en profite pour mettre à mort force bourgeois de Ludlow.	9 (p. 41). Marion tue Ernald de Lyls et se suicide;
10 (p. 232, 35). C'est à Lambourne que Joce reçoit la nouvelle de la prise de son château;	10 (p. 48). Lambourne n'est mentionné que beaucoup plus tard, après que le roi d'Angleterre Henry a for-

1. Ceci est conforme à la vérité historique; cf. le tableau généalogique dans notre édition de *Fouke Fitz Warin*.

A	*R*
	mellement donné à Water de Lacy l'ordre de mettre en liberté Joce de Dynan.
11 (p. 233, 6). Dans le combat entre Yervard et Lacy d'une part, et Foulques et Joce de Dynan d'autre part, c'est Lacy qui est fait prisonnier et envoyé à Rutheland ;	11 (p. 46-7). C'est Joce qui est vaincu et fait prisonnier dans son propre château de Dynan. Quant au nom de Rothelam il n'apparaît que pour désigner l'endroit où les ennemis de Fouke mettent en prison Gyoun Fitz Candelou de Porkyntone et ses sept fils ;
12 (p. 233, 9). Foulques blesse le prince de Galles à l'épaule et le repousse dans le château de Cayhome ;	12 (p. 45-6). Joce se retire au Chastiel Key, parce qu'il n'a pu résister à ses ennemis ; Yarvard et Lacy les y poursuivent, lui et Fouke ; ils les y assiègent, les font prisonniers et les emmènent au château de Dynan « là où Joce soleyt estre seignour e mestre » ;
13 (p. 233, 14). Foulques est blessé « par le frère d'Arnolde » ;	13 (p. 46). C'est Yweyn Keveyllok qui donne à Fouke un coup de lance.
14 (p. 233, 19). C'est le prince de Galles qui relâche Foulques ;	14 (p. 48). C'est Water de Lacy qui relâche Fouke ;
15 (p. 233, 34). Henri Ier fait armer chevaliers trois des frères de Foulques et Foulques lui-même ;	15 (p. 51). C'est Richard Cœur de Lion qui procède à l'adoubement, et il arme chevaliers les cinq frères ;
16 (p. 233, 36). C'est en Lombardie que Foulques est en train de guerroyer quand son père meurt ;	16 (p. 51). Fouke a « passé la mer » avec tous ses partisans ; nulle question de la Lombardie.
17 (p. 234, 26). C'est Bracy qui blesse à l'épaule Maurice le fitz Roger de Powis ;	17 (p. 56). C'est Fouke en personne qui « naufre » et poursuit Morys ;
18 (p. 234, 33). Foulques tue Gérard de Maunce ;	18 (p. 62). Celui qui poursuit Fouke s'appelle Gerard de Malfee et Fouke ne le tue pas : il se contente de le blesser ;
19 (p. 235, 8). Bracy coupe la tête de Maurice de Powis ;	19 (p. 68). Aucun détail sur la façon dont Morys périt. On dit simplement qu'il fut tué avec ses quinze chevaliers et les quatre fils de Gwy.
20 (p. 235, 11). Les fils de Iweine Kandeloke ;	20 (p. 69). Guenonwyn le fitz Yweyn Keveyloc ;

A	*R*
21 (p. 235, 30). C'est à Maude que Johanne, femme du prince Lewys, donne connaissance de la lettre écrite au prince par le roi d'Angleterre ;	21 (p. 79). C'est à Fouke que Johanne donne connaissance de cette lettre ;
22 (p. 236, 2). C'est dans l'île d'Orcanie que Foulques conquiert le haubert si précieux.	22 (p. 88), C'est dans « l'île aux vilains » que se passe cet épisode.

Concluons sur ce point : quelque obscur qu'ait pu être *A*, quelque incompétent qu'ait pu être Leland pour en déchiffrer les arcanes, on ne peut imputer à de simples contresens les différences présentées par *A* et *R*. *A* et *R* doivent nécessairement remonter chacun à une source différente. Quant à établir quelle était cette source, et à décider lequel de *A* ou de *R* a été composé le premier, autant de questions qu'on ne pourrait résoudre qu'en retrouvant le texte connu par Leland et qu'après la découverte d'autres documents concernant la légende et l'histoire de la famille Foulques Fitz Warin.

L'étude des rapports entre *F* et *R* donnera un résultat analogue. Tout d'abord il ne faut pas attacher trop d'importance au terme « translatid » dont se sert Leland (p. 236, 24). Il entend par là une traduction *abrégée* de *F*. Et à vrai dire le premier alinéa de ses notes constitue un résumé des plus maigres, une série de titres de chapitres, qui ne nous permet en aucune façon de comparer les deux textes. A partir de « After this Hugh the Erle Mareschal », le résumé donne un texte fort semblable à celui de *R* : plusieurs membres de phrases ou même des phrases entières (par exemple p. 237) correspondent mot à mot à *R*. Et nous serions tout à fait justifiés de conclure à une source commune des deux textes, si *F* ne nous donnait un membre de phrase inconnu à *R* : « This Fulco for nobilite was communely caullid Proudhome » (p. 237, 5) et si nous n'y voyions Foulques désigné sous le nom de Foulques II, lequel II n'apparaît jamais dans *R* et est d'ailleurs une erreur pour Foulques III.

Là encore nous conclurons donc que *R* et *E* représentent deux textes différents.

Et par suite, si nous sommes d'accord avec Th. Wright quand il place la date de l'original français de Foulques Fitz Warin vers 1260, nous ne pouvons conclure avec lui (p. VIII)

que cet original serait identique à *F*, le poème français résumé par Leland.

III. Langue de Fouke Fitz Warin. — Pour l'ensemble des traits anglo-français de la rédaction en prose on peut se reporter au tableau qu'en a soigneusement dressé M. A. C. Wood, aux pp. 65-95 de son édition, et aux comptes rendus que M. Johan Vising a donnés de cette même édition dans le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, XIII, I, 244; XIII, II, 87.

Mais nous voudrions examiner si quelques traits linguistiques ne nous permettent pas de fixer la date de *O* et aussi de localiser notre version (et pour ce dernier point il est évident que nous ne pouvons en l'occurrence distinguer *O* de *R*: les conclusions concernant *R* s'appliquent forcément à *O*).

1. Date. — Pour la datation de *O*, le fait essentiel est la différence que présentent au point de vue de la déclinaison les passages en vers et la grande majorité des passages en prose.

Les deux fragments en vers attestent un certain sentiment de la déclinaison : sur 32 couplets qu'ils contiennent, 19 peuvent nous renseigner à ce sujet; la « règle de l's » est suivie dans 13 couplets : *aguz : conuz, montz : peschons, mer : enter, leopart : art, aguz : desus, regard : leopard, trovee : naufré, perdu : vertu, aguz : conuz, endentee : devisee, dent : argent* [1], *conuz : entenduz, escu : batu.*

Elle est enfreinte dans les 6 autres : *fer : sengler, Merlyn : Waryn, ensur : Arthur, esveillee : costee, Graal : vassal, Arthur : valur.*

Or c'est la proportion qu'on peut souvent observer, dans la déclinaison anglo-française, vers le milieu du XIIIe siècle. Au contraire dans la rédaction en prose la méconnaissance de la déclinaison est complète et tout autant dans la partie copiée par le premier que dans la partie copiée par le second scribe [2]. Elle

1. Lire ainsi : *deutz* et *argentz* sont évidemment des fautes de scribe.

2. La langue des deux scribes présente quelques différences. Le second est le seul à employer des formes en *-eur* comme *honeur*, p. 104, 11, *Seigneur* p. 18 ; des notations comme *beu* p. 105, 26 (franç. mod. *beau*), *heir* p. 112, 17 (franç. mod. *air*), *Jon* p. 108, 10 (forme contractée de *Johan*, *Johon* etc.), *Caunterbery*, p. 109, 13 (*Canterburs* p. 63, 2 et *Caunterburs*

est caractéristique de l'état de la déclinaison anglo-française à partir du dernier tiers du XIIIe siècle. Ces transgressions sont si nombreuses qu'il est inutile d'en citer des exemples : chaque page en foisonne.

Ajoutons toutefois que la partie en prose présente elle aussi des passages où l'on observe la « règle de l'*s* ».

Nous en citons quelques exemples [1] et nous faisons immédiatement observer que dans beaucoup d'entre eux nous avons soit des vers complets, soit des vers tronqués qu'il ne serait pas difficile de rétablir. Et nous donnons, en terminant, deux couplets dont l'un est correct au point de vue de la versification anglo-française et dont l'autre est facile à rétablir au moyen de la modification très légère et très naturelle que nous indiquons. Ces passages sont donc contemporains de *O*; ou, pour mieux dire, ce sont des passages que le remanieur a fait, parfois intégralement, passer de *O* dans la composition de *R*.

Après qe Roger fust *deuyés* (Moland-d'Héricault, p. 17, 6);
E de tous sera *conuz* (p. 22, 2);
Li *roys* passa la ryvere (p. 23, 11);
E issi dona ly *roys* (p. 23, 18);
pur estre *desconuz* des autres (p. 26, 20)
Amys borgeis (p. 32, 30);
Je usse esté pieça *mortz*. Je vous su mout *tenuz* (p. 33, 1 *et* 2)
e, al plus tost qu'il serreit *delyvres* [2], (p. 33, 31)
qe *uns* des Mortemers fust leynz (p. 34, 27);
Yl ne furent *aperçu* (p. 39, 6);
qe *Dieus* poeit aver pité (p. 40, 8);
mout *dolent*, *triste* et *morne* furent (p. 42, 18);

---

p. 59, 12 étant les seules que connaisse le premier scribe, d'ailleurs imprimées à tort *Canterbures* et *Caunterbures* dans l'édition Moland-d'Héricault). Enfin le second scribe nous a conservé un imparfait en *-out*, le seul que présente notre texte : c'est *criout*, p. 110, 17 (que l'édition Moland-d'Héricault imprime encore de façon fautive *crieout*).

1. On a laissé de côté certains mots qui n'ont dans notre texte qu'une forme en *-s* pour l'accusatif comme pour le nominatif : *Pieres* (excepté *Seynt Piere*), *Druz*, *James*; *meismes* dont l'*s* de flexion est souvent due à une confusion avec la fonction adverbiale de ce mot; fitz *ou* fis.

2. *Delyvres* apparaît souvent même pour le féminin. Quant fust *delivres* (p. 27) Me, quant terme vynt, fust *delivres* de enfaunt (p. 47). Remarquons toutefois : e ileqe fust *delyvre* de une fille (p. 75).

qe sire Willam Peverel... est *mortz* (p. 44, 25);
Beau *sires*, molt fustez *fols* (p. 54, 15);
estre moy qe a grant peyne su *eschapéz* (p. 54, 24);
Ou est Gyrart de Fraunce, Pieres de Avynoun et sire *Amys* ly Marchys ? (p. 54, 26)
il est mout *eschars* de son aver (p. 59, 7);
Sire, fet yl, je su *viels* (p. 61, 25);
Beau fitz, fet yl, vous estes *bienvenuz* à moy (p. 63, 4);
Pieres fust molt *enpourys* (p. 65, 23);
Yl fust *sages* e engynous (p. 66, 6);
e, pur ce, sire, su je *venuz* a vous (p. 69, 8);
Morys le fis Roger est *mortz* (p. 69, 17);
Quant le prince savoit que Morys fust *mortz* (p. 69, 18)
Fouke fu *sages* (p. 70, 8);
e le passage fust mout *escars* (p. 71, 23);
Fouke dit qu'il fust apelee *Amys* del Boys. « Sire *Amys* », (p. 81, 22);
Sire *Amys* de Boys (p. 82, 18);
Mador ly respond qe *neyeez* fust en la mer (p. 83, 8);
Mol estes *folhardys* (p. 83, 13);
Danz maryner (p. 84, 10);
quant il est *mors* (p. 100, 3);
quant *mort* sumes (p. 100, 5);
e yleqe adonqe estoit *Messobryns* (p. 102, 10);
je su grantment *tenuz* (p. 104, 12);
Le chevaler ly dit qu'il fust cristien, *nez* en Engletere (p. 105, 14);
De la alme de cui *Dieus* eit merci ! (p. 114, 17)
Deus eit merci de tous, (p. 114, 18)

Quant Fouke fust de dys huit ans,
Molt par fust *beals*, *fortz* e *grantz*. (p. 29, 17)

Mes al Lacy avynt le pys,
Quar yl s'en vet fuaunt e *desconfitz*. (p. 30, 23) [1].

II. Localisation. La rédaction que nous avons entre les mains — et ceci s'applique aussi bien aux passages en vers remontant à *O* qu'au rajeunissement — a été composée en Angleterre. Tout l'indique : graphie et langue. En anglo-français il est parfois difficile de distinguer les limites de ces deux ordres de faits, mais, ne voulant étayer notre argumentation que sur des preuves

1. On peut corriger ce vers en remplaçant : « quar il s'en vet » par : « quar vet », ou : « *I*l vet », ou : « *q*u'il vet », ou : « *S*'en vet ».

incontestables, nous avons délibérément laissé de côté les cas suivants qui pourraient être imputés uniquement aux scribes : 1° graphie *th*, comme *desouth*[1] (p. 17, 24), *foyth* (p. 21, 6), *lintheals* (p. 77, 13) ; 2° représentation du son *e* par *a*, comme dans l'article *la* pour *le*, la copulative *a* pour *e*, le mot *sala* pour *sale* (p. 64, 28) ; 3° addition ou suppression de *e*, qui ne prouve pas nécessairement une confusion de genres, comme dans : du lignage *troyene* (18, 18) ; u*n* grant roche (p. 19, 5) ; le temps devynt si *lede*, neir, obscur (p. 19, 22) ; *un* grant masue (p. 20, 7). (Il faut même se défier des cas plus complexes où deux graphies successives pourraient donner le change. On ne peut, par exemple, tirer, en ce qui concerne *la langue*, aucune conclusion certaine de l'exemple suivant où *un* pouvait être prononcé *une* et où *le* pouvait être prononcé comme *la* ou bien pouvait être une forme dialectale du féminin : Cesty Willam fist en la Blanche Launde *un* tour et *le* apela Blaunche tour (p. 24, 14).

Nous nous en tenons donc purement à des faits de langue dont nous signalons les suivants :

1° Rimes : *mer : enter* (p. 22, 11) ; *Arthur : valur* (p. 113, 30).

2° Mots anglais passés dans le texte tantôt sous leur forme anglaise même, tantôt sous une forme française : *hosebaunde* (p. 63, 23), *mores* (p. 55, 15), *north* (p. 89, 21). Ces trois mots, sont toutefois les seuls de notre texte qui soient vraiment anglais (et encore *north* pourrait-il à la rigueur être considéré comme une graphie anglo-française de *nord*). Les autres mots que certains érudits ont rangés dans cette catégorie sont ou des fautes de lecture, comme *sorement* (p. 32, 26, etc.), que Wright, Moland et Stevenson considéraient comme dérivé de l'anglais *sore* et qu'il faut lire *forement*[2] (le dernier éditeur,

1. On a aussi *desoutz* et *desouz*.

2. C'est là une forme assez bizarre. On peut l'expliquer soit par l'influence de *ferement* sur *fortment*, soit plutôt comme une déformation de *ferement* où l'*e* devant l'*r* serait passé à *o*.

On a un autre exemple de cette déformation dans le mot que nous lisons *afort* et que nos prédécesseurs ont lu *apert* (Th. Wright, p. 145, 2 ; J. Stevenson, p. 386, 14 ; Moland, p. 95, 11) ou *aport* (A. C. Wood, p. 48, 29). Le ms. ne permet pas de lire autre chose que *afort*, mot qui s'explique par le changement de *e* (afert) devant l'*r*. Une vague réminiscence de l'anglais *to*

M. Wood l'a bien lu) ; ou des mots qu'on trouve aussi bien en français continental comme *denesche* (p. 32, 10), *gounes* (p. 107, 28), *nay* (p. 105, 27), *russhé* (p. 30, 12), etc.

3° Décalque d'anglicismes traduits littéralement, comme *dona sur* (p. 109, 24), qui n'est autre que *gave over*, c.-à-d. « abandonna » ; *aler pur* (p. 76, 27), qui correspond à *to go for*, c.-à-d. « aller chercher » ; *jour d'amour* (p. 35, 14), qui est le mot à mot de *love-day*.

4° Emploi de mots français pris dans le sens où ils s'étaient spécialisés en anglais, comme *traviler* (p. 48, 31), avec la signification de « voyager », *to travel*.

5° Confusion de genres : *mon nation* (p. 105, 12).

6° Nombreuses particularités de syntaxe :

a) confusion entre compléments directs et indirects : vint counter le roy (p. 102, 21) ;

b) confusion entre formes faibles et formes fortes des pronoms personnels : Yl *la* freit seureté (p. 33, 29) ; qu'il *la* tendreit covenaunt (p. 34, 3) ; e yl *la* dysent (p. 34, 10) ; que le roy velsist receyvre de *lur* cent lyvres (p. 53, 11) ; sy *ly* savoit amener par mer (p. 88, 20) ;

c) confusion entre imparfait et parfait : e quant yl *avoit* tous ceux compaignons decoleez (p. 65, 28) ; Yl la respondy qu'il *avoit* a noun Maryn le Perdu de Fraunce, e qu'il *aima* tendrement..... e ele ly *refist* grant semblaunt d'amour, mes ele *ama* plus un autre (p. 103, 1-6).

d) emploi fréquent du subjonctif et du futur après *si*, pris dans le sens de « au cas où » : si le suen *seit* vencu (p. 104, 6) ; si yl *purra* cele bosoigne issi achevyr (p. 104, 23) ; si vous *plust* (p. 36, 6).

Peut-on déterminer avec plus de précision la partie de l'Angleterre d'où provient ce texte ? Th. Wright avait fait remarquer (p. xv) que l'auteur avait une connaissance personnelle du *border* gallois et de son voisinage immédiat, du château et du paysage de Dinan. Un séjour plus ou moins prolongé en Shropshire suffirait à rendre compte de cette particularité de

---

afford a dû faciliter ce changement de voyelle. D'ailleurs l'*e* paraît encore sous la forme *o* dans *rovet* (p. 56, 1), pour *revet* (*re va*) c.-à-d. « *retourne* ». (Moland-d'Héricault donne *revet*).

l'ouvrage. Quelques indications tirées des noms propres contenus dans *Foulques Fitz Warin* viennent toutefois témoigner en faveur de la localisation du texte dans cette région même. Tout d'abord les formes *Brugge* (p. 17, 4), *Mudle* (p. 74, 15), *Penebrugge* (p. 78, 13), excluent le Nord, le Midland oriental, l'Essex et le Kent, qui auraient comme formes correspondantes : *Medle* ou *Midle*, *Bregge* ou *Brigge*, *Penebregge* ou *Penebrigge*. Elles excluent en outre les comtés de Devon, Dorset, Wilts et Somerset, qui auraient dans ces mots des formes en *i* comme : *Brigge*. En second lieu *AlbUrburs* (p. 23, 16), au lieu de *AlbErburs* [1] (p. 55, 3), indique le Midland occidental. En troisième lieu, s'il est permis de s'appuyer sur un fait de patois actuel, le groupe *AR* de *YARvard* (p. 45, 14), correspondant au groupe *OR* de *JORworth*, se retrouve de nos jours dans le dialecte du Midland méridional [2].

D'autre part, il convient de mettre en relief deux points relatifs au traitement subi par les *sons* gallois dans leur notation en alphabet anglais : *DrOYndon* (p. 46, 11), ou *DrOYndoun* (p. 44, 23), et *GOYnez* (p. 16, 3), où *OY* correspond au *WY* de *DrWYndwn* et de *GWYnned*, et *GuenOnwyn* (p. 69, 26), où *O* correspond à la voyelle galloise médiane de *Gwenw Ynwyn*. Ces deux exemples s'efforcent de reproduire non pas l'orthographe mais bien la prononciation galloise ; ils ne peuvent donc provenir que d'un auteur vivant à proximité du *border*. Et ceci rend encore plus plausible la localisation de notre texte dans la partie sud-ouest de la région dialectale du Midland et plus spécialement en Shropshire.

*
* *

Ainsi : 1° *Fouke Fitz Warin* est un remaniement en prose, du début du XIVe s., d'un poème anglo-français en octosyllabes ;

---

1. *AlbErburs* (et *AlbREburs*, p. 44, 12 etc., métathèse de *AlbErburs*) est une forme due au scribe. En ce qui concerne *CaunterbEry*, remarquons que cette forme est employée uniquement par le second scribe (p. 109, 13), au lieu de *CaunterbUrs* (p. 63, 2), *CanterbUrs* (p. 59, 12), formes employées par le premier.

2. "Yarvard" est donné par erreur sous la forme "Yervard" (p. 45, 14) dans l'édition Moland-d'Héricault.

2° le contenu de ce poème n'était pas identique à celui du poème anglais du XIVe s. analysé par John Leland;

3° ce poème anglo-français était très semblable, mais non pas absolument identique au « olde French Historie yn Rime » qu'a connu le même Leland :

4° des constatations philologiques confirment la théorie d'après laquelle le poème anglo-français, base de la rédaction en prose, aurait été composé probablement en Shropshire au début de la deuxième moitié du XIIIe siècle.

Louis BRANDIN.

LES STROPHES ET LA COMPOSITION DU *SPONSUS* (TEXTES LATIN ET ROMAN)[1]

Le stade latin et le stade roman.

La présence, dans le même office dramatique de strophes latines et de strophes en langue vulgaire pose une série de problèmes importants au sujet des relations unissant les vers latins et les vers romans. Elle jette une lumière toute particulière sur la genèse du drame en langue française.

Le premier point de vue, — lié d'ailleurs étroitement au second — nous amène à faire un effort pour dépasser la con-

1. Voyez mon article précédent : *La Versification et les Leçons douteuses du Sponsus* (*Texte roman*), dans *Romania*, Janvier-Avril 1927, où j'ai étudié les questions litigieuses se rapportant aux vers romans. Il n'a point paru nécessaire de consacrer également un article spécial aux vers latins avant d'aborder l'étude particulière et comparative des strophes du *Sponsus* sous sa forme bilingue.

La bibliographie a été donnée dans l'article susdit, tant pour la partie littéraire que pour la musique. On y ajoutera l'édition de A. Gastoué, *Le Drame liturgique, Les Vierges sages et les Vierges folles* (*La Tribune de Saint-Gervais*, décembre 1905), interprétation en notation carrée, où sont écartées les erreurs de lecture et les corrections arbitraires de Coussemaker. On pourra la rapprocher de l'édition partielle déjà citée de F. Ludwig (dans le *Handbuch der Musikgeschichte* de Guido Adler, Frankfurt a M., 1924, pp. 139-140), traduction en notation moderne, avec application du système modal. Les questions que soulève l'interprétation des valeurs quantitatives (pour lesquelles la sémiographie du *Sponsus* ne donne pas d'indications) restent en dehors de préoccupations qui ont guidé la présente étude. Les constatations qui s'en dégagent nous paraissent cependant de nature à fournir quelque base nouvelle à ces controverses.

Récemment vient de paraître de A. Tirabassi, l'*Introduction à l'Étude de la Parabole des Vierges sages et des Vierges folles* (Annales de la Société

naissance immédiate et extérieure des aspects de ces vers et de leurs groupements, pour en pénétrer plus intimement l'essence dans ses rapports avec le rythme du langage et avec la musique qui les interprète.

C'est en s'attachant ainsi aux éléments générateurs de la dynamique du vers que l'on peut espérer en comprendre les formes particulières et le processus évolutif. Les questions musicologiques qui ne sont pas en rapport avec ce but ne seront pas abordées ici.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur l'intérêt que présente l'étude approfondie des strophes latines et romanes qui constituent le dialogue dans le plus ancien monument de l'art dramatique en langue vulgaire. Cette étude est nécessaire si l'on veut comprendre le processus organique de la naissance du drame français ainsi que les procédés par lesquels il a cherché un appui dans la technique latine antérieure.

On doit considérer, dans le *Sponsus*, le stade latin et le stade bilingue, les éléments romans étant rattachés à la base latine sous une forme — et l'on pourrait même dire, d'après une méthode — beaucoup plus rationnelle et plus artistique qu'on ne l'a généralement cru.

Il ne s'agit pas, en ce cas, d'une œuvre essentiellement collective, à croissance sporadique et impersonnelle comme tant d'autres mystères du temps. La partie latine est bien un office dramatique complètement *rédigé*, ou peu s'en faut, par un seul auteur.

R. d'Archéologie de Bruxelles, t. XXXII, 1926, pp. 15 sqs.). On y trouvera de nombreuses indications concernant des questions non traitées ici. Signalons particulièrement deux documents inédits se rapportant à la lecture de la notation aquitaine, ainsi que les premières bases d'une théorie par laquelle l'auteur s'efforce de rattacher les mélodies de ce drame aux tons psalmodiques.

On pourra consulter également, au t. XIII de la *Paléographie musicale*... *sous la direction de Dom Mocquereau*, l'étude et les fac-similés contenus dans *Le Codex 903 de la Bibl. nat. de Paris* (XIe *s.*), *Graduel de Saint-Yrieix*, Tournai, Desclée et Cie, 1925-1928. On y trouvera à partir du fasc. de janvier 1927, pp. 54 sqq., une *Étude sur la Notation aquitaine* d'après le Graduel de saint Yrieix, dont la sémiographie est très rapprochée de celle du *Sponsus*.

Je ne crois pas, comme l'affirme si péremptoirement Stengel [1], que ce que nous possédons du *Sponsus* n'est qu'un fragment extrêmement incomplet d'un double drame dont les parties romanes étaient de même importance que les latines et en répétaient pas-à-pas le contenu. Afin de justifier ce postulat de sa raison, il imagine une série importante de pertes qui se seraient produites, tant du côté latin que du côté roman ; il en détermine le nombre, l'importance et la place.

Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de pertes importantes. Aucun élément essentiel ne manque à l'action. Le plan de la partie latine présente une unité et une clarté que n'a pas aperçues Stengel et qui cadrent mal avec les lacunes qu'il suppose. Ce plan, signalé avec précision par les éléments rythmiques, comporte : prologue et épilogue de forme hymnaire en vers trochaïques ; dialogue en décasyllabes tous unis par une même homophonie vocalique *i-u*, à l'exception d'une seule strophe (Nos comites), qui ne fait peut-être pas partie de la rédaction primitive.

A part cette restriction, on pourrait tout au plus admettre que le prologue se présentait, à l'origine sous une forme moins développée et en même temps, avec des intentions liturgiques un peu différentes [2]. Mais ce ne sont là que des possibilités appartenant au domaine de l'hypothèse.

Il en est de même de la partie romane. J'y constate une telle unité, une telle cohésion dans les procédés rythmiques, une telle conformité dans le système des farcitures, que je me refuse à y voir, comme le suppose Morf, plusieurs couches successives, si même certaines parties — d'ailleurs déparées par une trans-

---

1. Stengel, *Zum Mystère von den klugen und thörichten Jungfrauen*, dans *Zeitschrift für Rom. Phil.*, III (1879), p. 236.

2. Pour le moment de l'année liturgique où devait s'insérer cet office, et pour les difficultés que présente le texte à cet égard, voy. H. Morf, *Das liturgische Drama von den fünf klugen und den fünf thörichten Jungfrauen*, dans *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, 1898, pp. 385 et suiv., ainsi que Ottokar Fischer, *Die Mittelalterlischen Zehngungfrauenspiele*, dans l'*Archiv. f. das Studium der neueren Spr. u. Lit.*, t. XXV de la nouvelle série, 1910, et Hildegard Heyne, *Das Gleichnis von den klugen und törichten Jungfrauen, Literarikonographische Studie*, Leipzig, 1922.

mission imparfaite — ne paraissent pas d'une valeur égale aux éléments les plus impeccables [1].

Tout en ne repoussant pas absolument la possibilité de remaniements secondaires dans chacune des deux langues, je ne suis pas d'avis que l'on puisse, dans le *Sponsus*, travailler scientifiquement sur d'autres bases que, d'une part, le texte latin considéré dans son ensemble, de l'autre, le texte roman introduit par un remanieur selon certains rapports d'harmonie et de cohésion avec les éléments primitifs.

Ces corrélations existent dans l'état où nous est transmis le document. Ce sont les seules réalités tangibles, sensibles surtout dans la constitution des strophes, dans les rapports qui les unissent et dans la structure qui en résulte pour le drame bilingue, quelles que soient d'ailleurs les circonstances accessoires qui ont accompagné la composition. C'est sur ces bases qu'il y a lieu de faire une étude intrinsèque et comparative des éléments susdits, tant pour les parties dont le texte paraît fidèlement transmis que pour celles qui soulèvent des doutes et qui contiennent des leçons douteuses que nous devons nous efforcer d'éclaircir.

Répartition dramatique et strophique des thèmes musicaux.

Le *Sponsus* comporte, pour une bonne part, un thème musical particulier pour chaque personnage ou, si l'on veut anticiper sur la nomenclature, un véritable « leitmotiv ».

Cette assimilation de thèmes à des personnalités enrichit les

---

1. Le texte du *Sponsus* a été traduit à diverses reprises : Raynouard avait joint, à la partie du drame qu'il éditait, une version française très défectueuse du texte roman (*Choix des Poésies originales des Troubadours*, Paris, 1817, t. II, p. 139-143). Traduction également accompagnant le texte dans Magnin, *Les Vierges sages et les Vierges folles* (*Journal des Savants*, 1846, pp. 83-93), de même que dans l'*Histoire de l'Harmonie au moyen âge* de Coussemaker, Paris, 1852.

La plus récente est celle de A. Jeanroy, aux pp. 14 sq. de son volume bien connu, *Le Théâtre religieux en France du XIe au XIIIe siècle*, E. de Boccard, Paris, 1924.

mélodies de valeurs émotives et psychologiques et favorise le mouvement dramatique en précisant les alternances du dialogue. Elle contribue, de la façon la plus heureuse, à la beauté artistique de l'œuvre.

C'est surtout dans la partie latine, qui représente le premier stade de la composition du *Sponsus*, que ce principe a été appliqué : thème du prologue qui, selon toute apparence, est un chœur ; thème des vierges folles ; thème des vierges sages. Mais il y a tout lieu de croire que les paroles du Christ, qui ne sont pas notées, se chantaient sur la même mélodie que le prologue écrit en vers identiques.

Le principe des « leitmotiv » ne serait donc pas absolu, les thèmes musicaux dépendant également du système des strophes. Ces dernières jouent un rôle des plus importants dans la constitution ou dans le choix des mélodies auxquelles elles fournissent, grâce à leurs mètres solennels ou familiers, uniformes ou variés, lents ou rapides, puissamment ou légèrement rythmés, une partie essentielle de leur structure, de leur mouvement, et par suite, de leur signification intime.

Toutefois, les thèmes sont suffisamment significatifs, dans ce stade latin, pour caractériser le prologue et l'épilogue vis-à-vis du dialogue et pour mettre en évidence l'alternance des personnages. Ils sont admirablement choisis, qu'il s'agisse de la solennité grandiose du prologue latin et des paroles du Christ, de la mélodie des vierges folles qui s'applique parfaitement à des sentiments humains plus tendus et plus douloureux, ou de celle des vierges sages dont la résonnance, infiniment délicate et nuancée, est d'un pathétique profond.

On sait qu'à cette époque, des relations beaucoup plus étroites que de nos jours unissaient la matière verbale à la musique et que ses nombres, ses accents, ses coupes, son contenu logique, son intonation, s'imposaient au compositeur comme des éléments primordiaux ou devaient être pris en sérieuse considération par l'adaptateur. Le compositeur trouvait dans la rédaction des strophes — lorsqu'il était lui-même poète, — une grande partie de la liberté qu'il devait discipliner lorsqu'il s'attachait à leur interprétation.

Le remanieur qui a introduit dans le drame les strophes romanes, a accordé à celles de l'ange Gabriel un thème parti-

culier, créant ainsi un nouveau « leitmotiv ». Il y était obligé par la structure différente des strophes et sans doute aussi par le désir d'imprimer aux paroles de l'ange un mouvement dont la vivacité et la variété font constraste avec l'ensemble de la composition du *Sponsus*. Mais il a attribué, non sans raisons esthétiques d'ailleurs, et avec la seule différence nécessaire d'une variante d'incipit, le même refrain aux vierges sages et aux vierges folles.

Fait plus frappant, il n'a pas cru nécessaire de créer un thème particulier pour les marchands auxquels il a adapté la mélodie des vierges folles. Et l'on admet que la strophe romane du Christ, qui n'est pas notée, se chantait, avec les adaptations nécessaires, sur la mélodie du couplet de l'ange Gabriel.

Le principe des thèmes personnels, qui déjà ne paraît pas appliqué en toute rigueur dans la rédaction latine, n'est donc plus observé que très librement et incomplètement dans la partie romane. Il semble même qu'il serait plus exact d'affirmer que, dans cette dernière, le compositeur a établi les différents thèmes musicaux en se basant sur la structure des strophes et sans prendre en considération la constitution de thèmes personnels.

A ce point de vue, son apport artistique, très remarquable, particulièrement pour les admirables refrains, est inférieur à celui de son prédécesseur de la partie latine.

I. Le dialogue dramatique.
(*Base décasyllabique latine*)

Les strophes latines des vierges.
Leur structure et leur interprétation musicale.

Les décasyllabes latins du *Sponsus* comportent neuf strophes, chantées les unes par les vierges folles, les autres par les vierges sages et comprises exclusivement dans la partie dialoguée de l'action.

Il faut remarquer tout d'abord que, au contraire de ce qui se produit dans les hymnes, la structure de chacun des quatre vers de la strophe est indépendante de la place qu'il y occupe.

Elle est, en principe, identique du premier au quatrième vers. Les variations que l'on y observe résultent de la latitude qui reste compatible avec leur système d'accentuation.

Ces vers ne sont pas réductibles en pieds répondant à une cadence entièrement régulière. Ils sont soumis, cependant, à des exigences rythmiques que l'on peut déterminer avec précision.

Premier membre. Comme les vers romans du même nombre de syllabes, ceux-ci comportent, après la quatrième, une coupe séparant deux membres ou hémistiches étroitement liés.

Les décasyllabes latins admettent tantôt une coupe uniquement masculine ou uniquement féminine, tantôt l'une et l'autre indifféremment, et sans alternance définie. C'est ce dernier cas que nous trouvons dans le *Sponsus*. La césure est masculine quand elle coïncide avec la fin d'un proparoxyton ou d'un monosyllabe considéré comme tonique. Elle est féminine lorsqu'elle coïncide avec la fin d'un paroxyton.

La nature de la coupe régit rigoureusement le rythme du premier membre du vers. Il est iambique, lorsque la césure est masculine : *nos cómitès — at íte núnc*, etc. Il est trochaïque, lorsque la césure est féminine : *négligénter — dáre préces — út ad íllas*, etc.

Il en résulte que le rythme des premiers hémistiches, dans les décasyllabes du *Sponsus*, est toujours strictement iambique ou trochaïque, mais qu'il y alterne librement, selon le choix de la césure, et sans alternance définie : — ⏑́ — ⏑́ — ou bien : ⏑́ — ⏑́ —.

Deuxième membre. Le deuxième membre, qui est toujours de six syllabes, comporte invariablement un accent sur l'antépénultième, tous les mots terminant le vers étant proparoxytons. La reprise de la voix sur la dernière syllabe de ceux-ci assure à toutes les ultièmes syllabes un accent ou ictus qui, linguistiquement, est secondaire, mais qui, dans le chant, devait atteindre approximativement la même intensité que l'antépénultième.

Le deuxième membre comporte deux clausules de trois syllabes. Ce nombre est imposé par la place de l'accent principal par lequel débute la deuxième clausule : *cóntigit / miseris — lúmen lam / pádibus*.

La première clausule de ce membre contient aussi un accent, mais celui-ci est mobile et porte tantôt sur la première syllabe : *íte ce/léritèr — vócet in/sédibùs*, tantôt sur la seconde : *précámur/ámpliùs — mercátor/óciùs*. Cependant, la première syllabe est de beaucoup plus fréquemment frappée que la seconde. Quelques hémistiches, enfin, commençant par des monosyllabes, peuvent être considérés comme de rythme ambigu (*nos hic quid/fácimùs*), encore que, très probablement, ils devaient pencher vers la massive prépondérance des accents de première syllabe [1].

On peut donc établir une subdivision plus complète du second hémistiche, le schéma devant se préciser comme suit :

´ (´) — | ´ — | ` —

Les strophes latines des vierges folles ainsi que des vierges sages comportent quatre vers décasyllabes obéissant aux principes susdits. A l'époque où le bilinguisme a été introduit dans le texte, un cinquième vers, conçu en roman, et formant une phrase indépendante, est venu s'ajouter aux quatre précédents avec la valeur d'un refrain.

Voici quel est le schéma du rythme d'intensité en relation avec les valeurs logiques.

RYTHME VERBAL DE LA STROPHE,

	Accents d'intensité. Vers latins	*Valeurs logiques : intonation.* Période ou plusieurs phrases.	Coïncidence des vers avec des unités syntaxiques.
1 ou	´ — | ´ — ‖ ´ (´) — | ´ — | ` — — ´ | — ´ ‖		Évolution variée des phrases ou de la période et, par suite, de l'intonation verbale, les protases et les apodoses se répartissant sur une étendue inégale. Le dernier vers, cependant, est nécessairement conclusif.
2	id.	id.	
3	id.	id.	
4	id.	id.	

1. En aucun cas on ne peut admettre qu'il repose sur la troisième, non seulement parce que, dans les vers rythmiques, l'accent s'efface devant un

Refrain roman

5 — ´ | — | — ´ | — || ´ — — | ´ — | ´ Protase et apodose. Tension exclamative.

Les strophes des vierges comportent tantôt une période unissant les quatre décasyllabes, tantôt des phrases en unissant trois, deux, ou se limitant à un seul. Les protases et les apodose du texte verbal sont donc de nombre variable et ne s'y présentent pas toujours à une place déterminée de la strophe, si même elles coïncident avec le cadre et la coupe des vers.

Ainsi s'explique la raison pour laquelle aucun principe constructif ne différencie ici les vers latins de la strophe, qui doivent être à même de s'adapter à une phrase ne dépassant pas leur étendue. Sans évolution générale, les strophes des vierges se réduisent donc à une suite de vers. L'unité leur est assurée par la mélodie et, dans la rédaction bilingue, par le retour du refrain roman qui est un hendécasyllabe à finale masculine et à césure féminine.

Les strophes suivantes peuvent servir d'exemple pour le rythme d'intensité :

(*Vierges folles*)

Vers 1 Partí- | minì || lúmen lam- | pádi- | bùs !
2 Píe | sítis || ínsipi- | énti- | bùs,
3 Púlse | né nos || símus a | fóri- | bùs, [1]
4 Cúm vos | Spónsus || vócet in | sédi- | bùs !
5 Dolén | -tas | chaití | vas, || tróp i a- | vém dor | -mít

(*Vierges sages*)

Vers 1 At í- | te núnc, || íte ce- | léri- | tèr(iùs),
2 Ac ven | -déntes || rogáte | dúlci- | tèr(iùs),
3 Ut ó- | leùm || véstris lam- | pádi- | bùs,
4 Dent é- | quidèm || vóbis in- | érti- | bùs !
5 Dolén- | tas, | chaití- | vas || tróp i a- | vét dor- | mít !

---

second accent, mais aussi parce que l'auteur a évité partout, à ce point du vers, tout accent tonique proprement dit, c'est-à-dire, celui d'un polysyllabe ou d'un substantif monosyllabe.

1. *Ne* est souvent accentué, même dans une proposition subordonnée,

La rythmique verbale est en principe la même pour toutes les strophes latines du *Sponsus* écrites en décasyllabes. Cependant, elles sont interprétées respectivement pour les vierges folles et pour les vierges sages par des mélodies entièrement différentes qui n'ont de commun que les éléments commandés par la structure et le rythme des vers qu'elles interprètent.

Pour plus de précision et de clarté, je désignerai la strophe musicale (dont chaque type constitue un thème), sous le nom de *mélostrophe*. Chacun de ses éléments ou sous-unités correspondant à un vers, portera le nom de *mélostiche*.

Mélostrophes des vierges folles.

Mélostiches.

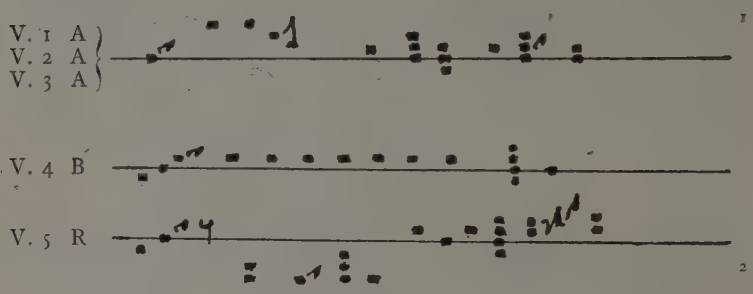

Leurs relations avec l'accentuation et l'intonation verbales.

Chaque motif-vers ou mélostiche coïncide le plus souvent, malgré la construction variée des phrases, à une proposition.

Mélostiche A. La répétition non différenciée de *A* pour les trois premiers vers s'explique par l'absence déjà signalée d'un

---

particulièrement lorsqu'il se présente en ordre postpositif ou, en général, dans toute construction qui met sa signification en valeur. *Nos* se rattache étroitement à *simus*, avec une césure très faible ou théorique.

1. Les lignes de base, ici en noir, sont de simples réglures tracées au couteau.

2. Dans sa traduction, E. Ludwig (*l. c.*) place un degré plus bas que dans le ms. l'ensemble des notes de *dormit*, ce qui fait coïncider la note finale du refrain avec l'initiale de strophe.

principe constructif constant, assurant une évolution régulière à la strophe et par conséquent à son rythme verbal.

Le mélostiche *A* comporte trois clausules correspondant, en leurs limites, aux trois clausules rythmiques du vers, la première se terminant à la césure, la deuxième comprenant les trois premières syllabes du second membre jusqu'à la dépression qui précède l'accent principal de l'hémistiche ; la troisième commençant avec cet accent et se terminant à la fin du vers.

Ces clausules musicales sont donc limitées par les coupes et par les accents réels du langage, mais elles sont loin d'en interpréter exactement l'intonation.

La première de celles-ci y est traitée comme si cette partie du vers correspondait partout à une protase suivie d'une courte inflexion devant la césure. En rapport avec cette destination, les notes les plus hautes coïncident parfaitement avec les accents toniques et avec l'élévation concomitante de la voix. Nous avons montré que, dans les décasyllabes latins du *Sponsus*, ces accents affectent indifféremment la deuxième ou la troisième syllabe, selon que le rythme observé y est iambique ou trochaïque.

Or, dans le mélostiche *A* des vierges folles, à ces deux syllabes correspondent *deux notes de hauteur identique* occupant le point culminant de la clausule. Quel que soit donc celui des deux rythmes admis dans ce membre du vers, ce procédé permet à son accent tonique aigu, qui occupe la deuxième ou la troisième syllabe, de coïncider *toujours* avec une note culminante. En même temps, l'effort exigé par l'élévation du ton devait tendre à assurer une intensité à peu près égale aux deux syllabes portant ces notes. Les conséquences de la mobilité de l'accent verbal sont ainsi atténuées ou annulées dans le chant.

La dernière syllabe du premier hémistiche est, elle aussi, selon le rythme, atone ou tonique. Lorsqu'un accent — ou plus souvent un ictus final de proparoxyton — repose sur celle-ci, il doit être traité, musicalement, comme un accent grave. Il est noté, aussi bien que lorsque la syllabe de même rang est atone, par une figure (torculus) qui précise le léger fléchissement de la voix devant la césure.

Par contre, le deuxième hémi-mélostiche semble traité de façon à s'adapter à une apodose non conclusive qui, dans plus d'un cas,

n'est pas justifiée par le mouvement réel de la phrase. Aussi ce caractère d'apodose est-il très peu marqué par la mélodie. Les notes correspondant aux deux accents toniques y occupent une région moyenne de la gamme. A l'ictus final du vers correspond un neume (clivis) ramenant au ton initial par la courte descente de deux notes conjointes. Cette cadence et ce retour comportent un repos assez sensible marquant la fin de chaque phrase ou de chaque proposition qui termine le vers.

Dans ces strophes des vierges folles, la première clausule du second hémistiche se conforme presque toujours à l'accentuation prépondérante -́ — —, et peut s'y ramener dans les cas douteux. Par suite, la mélodie ne connaît pas ici les deux notes de même hauteur s'adaptant aux accents mobiles selon le système signalé plus haut pour le premier membre.

Le mélostiche B, qui s'applique au quatrième vers de chaque strophe, répond à des divisions qui s'écartent de celles de *A*, et par conséquent également, de la répartition en clausules du vers. Il est, en effet, construit en récitatif avec initium (un groupe de notes affectant une syllabe), teneur en recto tono (sept notes ou « points » affectant sept syllabes) et une cadence finale comportant les notes de deux syllabes.

Ce mélostiche *B* se différencie clairement du précédent; dans son mouvement péremptoire, il assure à la mélostrophe une péroraison nettement conclusive, plus clairement et plus fortement marquée que dans le rythme verbal.

En dépit de cette structure schématique, la musique de ces strophes se présente en un équilibre harmonieux et une puissance d'expression pathétique qui lui confèrent une réelle grandeur.

Le mélostiche R du refrain : *Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit*, se développe en une phrase très nuancée, débutant par une tension infiniment douloureuse, s'achevant avec un accent inouï de désespérance.

MÉLOSTROPHES DES VIERGES SAGES.

Mélostiches.

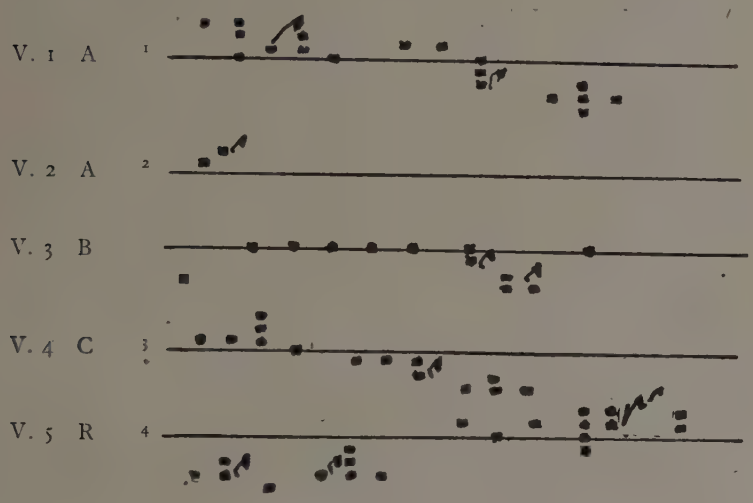

1. Au mélostiche *A*, MM. Gastoué et F. Ludwig, se basant sur l'état de la deuxième strophe, lisent les notes du septième neume un degré plus bas que le manuscrit que nous reproduisons (*Articles cités*).

D'autre part, Coussemaker lisait les trois derniers neumes un degré trop haut. Cette erreur provient de l'imprécision du ms. Il suffit de comparer ces neumes avec ceux des motifs similaires (str. I, v. 2 et str. II, v. 1 et 2), pour établir, comme l'ont fait Gastoué et Ludwig, la hauteur exacte de ces notes.

2. Le mélostiche *A* du deuxième vers répétant le premier, nous en donnons seulement la variante mélismatique qui remplace le point initial.

3. Nous lisons les neumes 5-6 et 7 de *C* d'après la deuxième strophe.

4. I. L'incipit du refrain est différent de celui-ci des vierges folles. M. Gastoué a été le premier à tenir compte de cette variante nécessaire.

II. Le manuscrit donnant seulement, pour le refrain des vierges sages, les notes des trois premières syllabes, c'est-à-dire la variante de l'incipit, il y a tout lieu de croire que le reste du refrain est identique à celui des folles à partir de la quatrième syllabe.

III. Ici également, F. Ludwig, se conformant à la finale qu'il a adoptée pour le refrain des vierges folles, place les notes correspondant à *dormit* un degré plus bas que ne l'indique le manuscrit.

Leurs relations avec l'accentuation et l'intonation verbales.

La mélodie des vierges sages comporte une interprétation plus nuancée que pour les vierges folles, de l'évolution syntaxique et de l'intonation de la strophe.

Mélostiche A. Aux deux premiers vers répond un mélostiche *A* répété. Il commence en tension et se développe en apodose par trois clausules de plus en plus descendantes. La reprise de *A* débute cependant, au second vers, par une variante établissant avec la finale qui précède une liaison justifiée par l'étendue de l'intervalle.

Mélostiche B. Au troisième vers correspond un mélostiche *B* en récitatif, et qui, observant les proportions d'un initium, d'une teneur et d'une cadence (respectivement ici de une, de cinq et de quatre syllabes), ne suppose pas de divisions identiques aux clausules du vers. Avec la valeur d'une protase de strophe, il s'achève en tension par un relèvement des notes finales portées sensiblement plus haut que leurs correspondantes de *A* et préparant à l'apodose conclusive de *C*.

Mélostiche C. Celui-ci, s'appliquant au quatrième vers, se développe sans grand relief et sans divisions bien sensibles pour revenir à la hauteur des notes terminales de *A*.

Refrain. La strophe se termine par le refrain roman *Dolentas* (mélostiche *R*). Il y a lieu de remarquer que celui-ci se présente avec un incipit différent pour les trois premiers neumes, selon qu'il se rattache aux strophes des vierges folles ou à celles des vierges sages, ce qui lui permet de s'adapter à leurs finales, qui n'aboutissent pas, de part et d'autre, à la même hauteur.

Il est très intéressant de constater que le système consistant à placer deux notes de hauteur égale aux points où l'accent tonique du vers peut osciller entre celles-ci et que j'ai signalé pour la mélodie des vierges folles, trouve également une application dans les mélostiches des vierges sages.

Il semble bien que l'on doive l'admettre pour la première clausule de *A*, quoique le processus soit quelque peu obscurci par les variantes, qui paraissent dues au copiste, et par les ornements qui entourent les notes principales (voyez aussi

la strophe romane de même mélodie). Mais l'application du procédé, étendu, cette fois à la première clausule du deuxième hémistiche, ne fait point de doute. Deux notes de même hauteur affectent donc respectivement les deux premières syllabes de PRECAmur, SORORes, ITE, ROGAte [1]. Il en est de même à la clausule correspondante du mélostiche *C* (v. 4), aux syllabes PRO HOC et VOBIS.

Ce procédé ne demandait pas à être appliqué pour le mélostiche *B* en récitatif, puisque *toutes* les notes pour lesquelles interviennent les accents mobiles, s'y trouvent à la même hauteur sur la teneur et réalisent donc, *ipso facto*, dans un système différent, les conditions de correspondance voulues (1re strophe, 1er hémistiche : vOBIS | E-nim ; 2e hémistiche : NIL Erit | melius. 2e strophe, 1er hémistiche : ut O | LEum ; 2e hémistiche : VESTRIS lam- | padibus).

Strophe incomplète : AUDI SPONSE.

La dernière strophe des vierges, *Audi Sponse* ne contient, dans le manuscrit, que la substance de trois vers :

Audi sponse voces plangentium
Aperire fac nobis ostium
Cum sotiis prebe remedium.

On est généralement d'accord pour admettre que celle-ci était de la même étendue que les précédentes. Cependant, des doutes se sont élevés, Boehmer se montrant même particulièrement affirmatif en faveur de la strophe de trois vers latins.

Au point de vue littéraire, cette anomalie me paraît peu vraisemblable. On trouve certainement dans des drames dont le dialogue est plus mouvementé, des réponses alternées d'un nombre inégal de vers. Mais le *Sponsus*, foncièrement statique, comporte des strophes d'allure autonome formant des unités bien déterminées. Il serait vraiment singulier que, dans un ensemble parfaitement régulier de neuf strophes latines, une seule aurait été conçue avec un vers de moins que les autres.

1. Une distraction du copiste amène encore la même note sur *te*, ce qui détermine une transcription fautive pour le reste du mélostiche.

Il est beaucoup plus vraisemblable que celui-ci a été passé par le scribe, dont la copie contient, à la fin du drame, des signes non équivoques de lassitude ou de hâte.

Le dernier de ces trois vers présente d'ailleurs, avec un aspect tronqué et une construction boiteuse un sens peu satisfaisant.

En outre, comme on devait appliquer à cette strophe la mélodie d'une autre comportant quatre vers, il est déjà évident que la succession des mélostiches s'en serait trouvée altérée.

Il est vrai que la musique n'a plus été notée, à la fin du drame, par le copiste pressé, et que Boehmer voudrait en tirer parti en faveur de son opinion, ces vers, d'après lui n'étant plus chantés.

Personne n'admettrait aujourd'hui la possibilité de cet arrêt intempestif du chant. On peut d'ailleurs constater que la place destinée à la musique a été réservée, dans le manuscrit, au-dessus du texte qui n'est pas noté.

Enfin, il faut remarquer que la strophe romane des vierges sages qui, indépendamment du refrain, ne contient, elle aussi, que trois vers, se termine musicalement de façon anormale, si bien que l'on doit voir nécessairement, dans l'absence du quatrième vers du couplet, une distraction du scribe et non pas une adaptation.

Tout milite donc en faveur de l'opinion selon laquelle la strophe *Audi Sponse* comportait originairement, comme toutes les autres strophes que prononcent les vierges, un couplet de quatre vers, auquel est venu s'ajouter le refrain roman.

Cloetta a introduit dans son édition une correction suggérée par Gaston Paris. Celui-ci voit, dans le troisième vers, le premier hémistiche du v. 3 et le deuxième du v. 4, réunis accidentellement. Il propose de restituer :

Audi, Sponse, voces plangentium !
Aperire fac nobis ostium
Cum sociis *ad dulce prandium* !
Nostræ culpae, praebe remedium !
Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit !

Le sens est excellent, mais il va de soi que l'on peut admettre d'autres possibilités. Par exemple, pour les vers 2 et 3 : « Ape-

rire fac nobis ostium : /Cum sociis, duc nos ad prandium ! » dont la syntaxe est peut-être préférable.

Je ne crois pas qu'une édition doive faire plus que signaler la lacune, tout en précisant le point où elle devait se trouver. S'il est permis de suggérer une restitution de ce genre, il ne faut y voir qu'une façon de se représenter à peu près le sens et la place du texte perdu.

Césure anormale ou exceptionnelle.

Ici se place une question délicate. Un vers isolé fait exception à la règle qui situe la césure après la quatrième syllabe des décasyllabes latins :

Ad vos orare, sorores, cupimus.

Depuis Du Méril, qui supprime la première syllabe *ad*, tous les éditeurs de textes critiques (Böhmer, Schwan, Cloetta) ont adopté cette correction, admettant que le premier membre ne peut, en aucun cas, comporter plus de quatre syllabes. Ils ont trouvé une confirmation de ce point de vue dans la syntaxe de *orare ad*, qui leur a paru inadmissible.

Cependant, le fait qu'une construction n'est pas classique ne justifierait pas une correction dans le *Sponsus*. Au reste, il ne s'agit pas de la construction de *orare*, qui est ici employé dans un sens intransitif. *Ad vos* doit se comprendre comme un complément circonstantiel : « auprès de vous ».

Cette syntaxe, qui trouve un appui dans celle de *precari* et de *supplicare* employés de la même façon avec *ad* [1], est attestée par le *confiteor* : « Deo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaelem Archangelum... *orare* pro me *ad Dominum Deum nostrum* [2]. »

Quant à la question rythmique, il n'est nullement certain

---

1. Voyez Forcellini, *Totius Latinit. Lexic.* : « *Precor* : ... Intransitivorum more. *Liv.* 38, 43. Deos quos adorent, *ad quos* precentur ac supplicent, Ambraciensibus non superesse ».

2. Je dois cette indication, ainsi que d'autres tout aussi précieuses à mon savant collègue Paul-Louis Thomas.

qu'il faille voir une anomalie fautive dans la présence d'une syllabe supplémentaire au premier hémistiche.

Le membre *Ad vos orare* correspond exactement à celui des décasyllabes romans épiques à césure féminine. Comme ceux-ci, il porte l'accent sur la quatrième syllabe, la cinquième ne comptant pas dans la mesure. Il se retrouve identique au milieu des décasyllabes farcis du même manuscrit : *tu autem deus* (f° 44, r°). Le fait que ce genre de césure ne se rencontre qu'une fois dans le texte peu étendu de ces décasyllabes n'est pas un argument qui permette de la rejeter. La forme romane correspondante ne s'y trouve, elle aussi, qu'une fois (v. 16).

Il est singulier que Schwan affirme (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, 1887, p. 472) que la lecture du manuscrit au vers 33, *ad vos orare* « doit être rejetée, car sinon, l'hémistiche aurait une syllabe de trop pour laquelle il n'y a pas de note ». Or, dans le manuscrit, une note ou un groupe neumatique correspond à chacune des cinq syllabes de ce premier membre. Rien n'autorise à croire que la survenante ainsi ajoutée présente au point de vue musical un caractère suspect [1]. D'autre part, l'utilisation d'une syllabe supplémentaire au milieu de vers réguliers a été longtemps un fait extrêmement courant dans la versification latine médiévale, si même sa fréquence a diminué peu à peu [2].

Je crois donc préférable de ne pas rejeter sans appel la syl-

---

1. C'est aussi l'avis des musicologues Coussemaker, *Drames liturgiques*, p. 3, et Gastoué, *éd. citées*, d'après le texte qu'ils admettent ; celui de J. Beck, dans sa lettre à Foerster déjà signalée, publiée dans l'*Uebungsbuch*, Appendice, p. 295 ; celui de A. Tirabassi, dans sa récente *Introduction à l'Étude de la Parabole des Vierges sages et des Vierges folles*, p. 77-78.

2. Voyez pour cette question des syllabes supplémentaires W. Meyer, *Gesammelte Abhandlungen zur Mittellateinischen Rythmik*, Berlin, 1905, tome I, particulièrement, p. 178 : *Gleichsilbenzahl*, p. 187 : *Silbenzusatz*, p. 187-188 : *Schwankende Zeilen*. La syllabe en surnombre peut être (pour ne citer que les catégories principales) : 1) une syllabe atone qui vient s'ajouter au début du vers. 2) une syllabe introduite à l'intérieur du vers par suite du remplacement d'un trochée par un dactyle. 3) par addition d'une syllabe à la fin de chaque hémistiche, ce dernier procédé pouvant amener jusqu'à deux le nombre des éléments syllabiques supplémentaires.

labe qui amène ici à l'hémistiche une cinquième atone. Je craindrais, en corrigeant ce vers, de faire disparaître un témoin attardé et peut-être précieux d'une forme de versification correcte.

Ordre des vers dans la strophe « Nos virgines ».

On se résoudrait plus facilement à cette petite amputation si le sens du texte en paraissait éclairci. Il semble bien qu'elle le rende, au contraire, plus difficile, car elle a entraîné les éditeurs à un remaniement de la strophe entière. Voici comment elle se présente dans le manuscrit :

Nos virgines que ad uos uenimus,
negligenter, oleum fundimus !
Ad uos orare, sorores, cupimus,
ut et illas quibus nos credimus.

Le *et illas* peu défendable du quatrième vers de la strophe est depuis longtemps rejeté par tous les éditeurs. Ils le remplacent par *ad illas*, proposé par Du Méril. Cette dernière leçon, parfaitement correcte lorsqu'elle reprend le *ad* du vers précédent, est inadmissible si on le supprime. Aussi Cloetta, qui accepte ces deux corrections, déplace-t-il en outre le quatrième vers de la strophe, pour l'introduire immédiatement après le premier : « Nos virgines que ad vos venimus/ ut ad illas quibus nos credimus... »

Le dernier vers ainsi déplacé et corrigé (vos orare...) se présente, dans cette version, en un enchaînement peu organique. Aussi Koschwitz (*Les plus anciens Monuments*) préfère-t-il intervertir *en outre* les vers II et III de la strophe, dont l'ordre devient donc : « Nos v.../ ut ad illas.../ vos orare../ negligenter... »

C'est un gros remaniement, et l'on ne voit pas pourquoi ce bouleversement se serait produit. On peut au contraire constater que la succession des vers attestée par le manuscrit est de beaucoup supérieure à toute autre. Elle expose aussitôt les faits qui justifient la démarche et se termine de la façon la plus naturelle et la plus émouvante par l'annonce de la supplication qui va suivre.

Quant à nous, nous conservons cet ordre, ne retenant qu'une seule correction acceptée par tous : « ut ad illas quibus nos credimus ». C'est en maintenant le vers à césure débordante « ad vos...», que nous pouvons réaliser cette économie.

Second hémistiche incomplet.

Le vers IV, de la strophe *A misere, nos hic,* des vierges folles, se présente dans le manuscrit sous la forme : « nobis nosmed contulimus ». Aucune question de principe ne se posant ici, la façon dont on peut se représenter le vers complet est de peu d'importance. On a proposé, pour rétablir les deux syllabes déficientes : *Nobis etiam n, c.* (Whrigt); *Nobis nosmet, stultae, c.* (Magnin); *Nobis (eheu !) n. c.* (Du Méril); *Nobis nosmet ipsae* (Boehmer, Cloetta, Koschwitz). Cette dernière correction paraît la plus vraisemblable.

SYSTÈME DES HOMOPHONIES FINALES

Telles qu'elles se présentent dans le manuscrit, les homophonies finales sont, pour chacune des strophes latines des vierges sages et des vierges folles, placées dans l'ordre où elles se présentent : 1) 4 vers en *-imus* 2) 4 vers en *-eris* 3) 4 vers en *-ibus* 4) 4 vers en *-ius* 5) 2 vers en *-iter* et 2 en *-ibus* 6) 4 vers en *-imus* 7) 2 vers en *-ius* et 2 en *-imus* 8) 4 vers en *-imus* 9) 3 vers (un quatrième paraissant perdu) en *-ium*.

L'homophonie porte donc sur les deux dernières syllabes posttoniques. Les strophes sont monorimes, à l'exception de la cinquième (deuxième des vierges sages), qui unit deux fois *iter* et deux fois *ibus*. Cette anomalie a été acceptée par tous les éditeurs, sauf Boehmer. Ce dernier a seul compris le système ici employé, si même il n'en a pas saisi toute l'économie. « Chaque strophe — dit-il — est monorime. Les proparoxytons latins y riment par l'avant dernière voyelle et par les éléments qui suivent; et il est permis que, dans un couple de vers de la strophe, se trouve une consonne, tandis que celle-ci fait défaut dans l'autre couple ». Aussi propose-t-il de corriger, aux vers 1

et 2 de la strophe susdite, *celeriter* et *dulciter* en *celerius* et *dulcius* [1].

Quant à moi, malgré mon désir d'éviter des corrections, celle-ci me paraît absolument nécessaire. Ces deux adverbes en *ius* sont employés de la même façon que *amplius*, *ocius* etc. de la strophe précédente. Ils peuvent avoir été remplacés par un copiste auquel les formes en *iter* auront paru plus correctes, s'il ne s'agit pas d'une inadvertance. On peut faire remarquer en faveur de cette opinion, que, à part ces deux vers, toutes les strophes en décasyllabes du *Sponsus* sont monorimes, aussi bien les latines que les romanes.

La strophe hétérogène était certainement homogène dans sa conception primitive.

Cloetta a cru pouvoir défendre les rimes incriminées en objectant que la septième strophe latine des vierges est bâtie sur deux rimes *ocius* : *socius* ; *venimus* : *fudimus* [2]. Boehmer lui avait répondu à l'avance sur ce point.

Selon moi, les notions de rimes ou d'assonances, ou du moins les termes utilisés pour les désigner, sont susceptibles d'apporter pour certains textes anciens une véritable confusion lorsqu'on les applique à une époque où ces deux moyens d'établir une homophonie ne s'étaient pas encore clairement et essentiellement séparés partout.

Si l'on considère séparément, dans le *Sponsus*, les différentes strophes, on y trouvera l'aspect de la rime pleine ou riche, soit respectivement *ibus* ou *imus* (et *bimus*), *ius*, etc. Mais si l'on considère la prépondérance des deux voyelles *i-u* et leur répétition d'une strophe à l'autre, on se trouvera devant un système général d'assonances *i-u*,

Il n'y a donc point là l'effet du hasard, mais bien d'un plan parfaitement voulu. L'homophonie vocalique suffit. Si nous trouvons le plus souvent, à l'intérieur des strophes, l'homophonie vocalique et consonantique, c'est à la fois parce que le moindre effort amenait tout naturellement des séries morphologiquement identiques (verbes en *imus*, ablatifs en *ibus*,

1. Boehmer, *Sponsus*.., dans *Romanische Studien*, IV, p. 104.

2. W. Cloetta, *Le Mystère de l'Époux* dans *Romania*, XXII (1893), pp. 220-223.

adverbes en *ius* etc.), et parce que l'on désirait resserrer l'unité interne de la strophe.

Exceptionnellement, le sens empêchait l'emploi de ces séries et obligeait à unir par exemple, dans la même unité strophique, des adverbes et des ablatifs pluriels (5e str. latine des vierges) ou bien des adverbes et des verbes (7e des mêmes strophes). L'auteur est amené, en ce cas, à l'homophonie vocalique. Cloetta commet donc une erreur lorsqu'il croit que *ocius : socius* à côté de *venimus : fudimus*, peut se placer sur le même pied qu'un groupement unissant *celeriter* : *dulciter* à côté de *lampadibus* : *inertibus*.

Il semble bien, cependant, que le poète ait eu conscience d'une certaine discordance à éviter, car, dans les deux cas, s'il a associé les éléments de l'une et l'autre nature dans la même strophe, il y a néanmoins uni les semblables par couples homogènes.

On peut donc affirmer qu'un ensemble de strophes, prononcées en latin par les vierges, tant sages que folles, est uni par une seule homophonie vocalique *i-u*. A l'intérieur des strophes, l'homophonie consonantique s'y ajoute habituellement, établissant ainsi une unité interne plus petite. Enfin, lorsque cette dernière condition n'est pas réalisée pour les quatre vers, les éléments homogènes aux deux points de vue se groupent par couples.

Il y a là une hiérarchie liant par une homophonie faible les strophes entre elles et par une homophonie riche les vers d'une même strophe.

On peut constater que la deuxième strophe des vierges folles se termine uniformément en *eris*, en quoi elle se conforme au principe des finales monorimes, tout en échappant à l'unité de l'ensemble des finales en *i-u*. Ces vers d'un style élevé ne sont point fautifs. Ils appartiennent au drame et ne doivent pas en être distraits.

Cependant, la solide unité de tout le système des décasyllabes latins du dialogue des vierges — qui anciennement n'était pas coupé par des éléments romans — permet de considérer que, très probablement, cette strophe *Nos comites* ne se trouvait pas dans la rédaction primitive. Elle est d'ailleurs superflue, le récit étant plus étroitement noué si l'on passe directement de la première à la troisième strophe.

RIMES CONTESTÉES. SENS INCOMPRIS

Deux vers de la cinquième strophe des vierges folles ont donné prétexte aux hypothèses les plus variées :

Et de [t] nobis mercator otius (ocius)
Quas habeat merces, quas sotius (socius).

Boehmer, qui n'a compris que les concordances des voyelles *i-u* et qui ne s'est pas rendu compte des liens plus intimes unissant les strophes, propose, à tort cette fois, de corriger ici *socius* en *secius*, la rime attestée par le manuscrit lui paraissant étonnante et inadmissible. L'exposé ci-dessus justifie entièrement l'état du texte, sans qu'il soit nécessaire d'insister, pour ce qui concerne les rimes.

Boehmer n'a pas compris davantage ces vers et leur construction qui a paru énigmatique à la plupart des éditeurs. Il considère le premier comme ayant un sens dubitatif et non point optatif; il le termine par un point d'interrogation. Il construit également le deuxième comme une phrase interrogative indépendante. En outre, il est d'avis que le « socius, son « associé »., produit un effet bien extraordinaire » (*Édition citée*, note des v. 61-62).

Les prédécesseurs et les successeurs de ce savant n'ont pas été plus heureux dans leurs efforts. Avant lui, Du Méril disait, dans ses *Origines latines du Théâtre moderne*, p. 235 : « Ces deux vers sont évidemment corrompus; nous lirions volontiers « Ut det nobis mercator poscimus/Quas habeat merces, quas solvimus ». Merlo (cité par Koschwitz) propose les corrections *quasi socius* ou *quamvis serius* qui sont incompatibles avec la métrique et Bartsch voulait remplacer *quas sotius* par *quantotius*. Cloetta était mieux inspiré en ne proposant pas ici de corrections. Mais il ne justifie pas les passages incriminés.

Pour nous, la question n'est pas compliquée.

Il y a lieu de constater que, en général, dans toutes les scènes de marchands des mystères, ceux-ci sont deux : « le marchand et sa femme » ou « le vieux et le jeune ». Il est donc tout naturel que les vierges folles expriment l'espoir de trouver ce qu'elles cherchent chez le marchand ou chez son compagnon.

L'emploi du mot *socius*, avec ce dernier sens, est donc parfaitement justifié par les traditions du drame liturgique.

Quant à la construction, elle peut s'établir comme suit : *Et* (ou mieux *at*) *mercator det ocius nobis merces quas habeat* (*aut*) *quas socius* (*habeat*). La phrase est ellyptique et asyndétique, *quas habeat* étant une interrogation indirecte incluant une idée potentielle : « Mais que le marchand nous donne aussitôt les marchandises que lui-même ou que son compagnon peut avoir ».

LEÇONS DOUTEUSES INTÉRESSANT LE SENS

Et nos videbimus.

Les deux vers par lesquels se termine la sixième strophe latine des vierges folles,

Fatatum est et nos videbimus
Ad nuptias numquam intrabimus,

présentent une difficulté qui n'a pas été relevée jusqu'ici. La syntaxe unissant à *et nos videbimus* le reste de la phrase est peu vraisemblable, même en latin médiéval. En outre, le sens que ce texte oblige de donner à *nos videbimus* : *nous verrons bien que* paraît plutôt un gallicisme moderne qu'une acception latine.

Il me semble probable qu'une erreur de copie s'est introduite ici. Le sens, tout au moins, serait parfaitement clair et la syntaxe normale si l'on avait : *non* ou *nec vos videbimus* : *ad n. n. i* : *nous ne nous verrons point* : *au festin nuptial, jamais nous n'entrerons* ! Les vierges folles déplorent leur triste sort : la privation éternelle de la vue de Dieu. Ce châtiment de la séparation suprême est conforme au dogme et en relation avec les paroles du Christ : « Je ne vous connais pas ».

La lecture par le scribe de *nos* au lieu de *uos* peut avoir entraîné la correction de *nec* en *et*, d'autant plus facilement que *t* et *c* ont un tracé à peu près identique et sont souvent confondus dans ce texte.

L'emploi de *Vos*, se rapportant à un mot singulier n'est pas inconnu, même en latin classique. Il est normal lorsqu'il se rapporte à une notion collective ou à un être auquel on s'adresse spécialement, tout en incluant dans la pensée d'autres entités qui

l'accompagnent [1]. *Vos* peut être employé dans ce passage du *Sponsus*, soit parce que les vierges s'adressent particulièrement au Christ comme à une des personnes de la Trinité divine : soit parce qu'elles incluent dans leur pensée l'Époux et les bienheureux, qui partagent avec lui les félicités célestes.

Cette restitution trouve, à notre avis, une double confirmation dans deux textes connexes. Dans le Συμπόσιον τῶν δέκα Παρθένων [2] de Saint Méthode, se trouve un poème dans lequel une des vierges — qui sont ici dix vierges sages — s'adresse à l'Époux et exprime le désir de voir sa pureté récompensée par la contemplation éternelle de sa beauté : « σαὶς ὑπ'ἀγκάλαις ζωηφόρους ποθῶ σκέπεσθαι, καὶ βλέπειν τὸ σὸν κάλλος διηνεκῶς, Μάκαρ [3] ».

D'autre part, dans le *Jeu des dix Vierges* allemand, qui développe le même thème que le *Sponsus* de Limoges dont il dépend [4], les sages expriment le même souhait que les commensales du *Banquet* de Saint Méthode [5] et les folles, présentes cette fois, prononcent précisément ces paroles :

Hélas ! Encore Hélas !
Nous ne verrons jamais plus Jésus-Christ [6].

---

1. Voyez Forcellini, *Totius Latinit. Lexic.*, au mot *Tu*, § 15, où il cite notamment : *Liv.*, 7, 40, *Vos, Romanus exercitus* : *Virg.* 9, *Aen.*, 526 : *Vos, o Calliope, precor, aspirate canenti*,.. h. e., Calliope et sorores tuae. Sic, *Sil.* 12, 390, *Vos, Calliope..*; *Cic*, 5, Q. Fr. 1. 5. a med. *Tubellarii a vobis venerunt*, h. e., a te, a Cesare et ab aliis, qui istic estis. Voy. aussi Plessy et Lejay, *Virgile, Énéide*, IX, 525, (note) et surtout, *ibid.*, 257, *Immo, ego vos..*; les éditeurs expliquent : « *Vos* : Ascagne s'adresse aux deux jeunes gens, tout en ne parlant qu'à Nisus ». Pour l'emploi de *vos* auquel on arrivera plus tard en s'adressant strictement à une seule personne, voy. Du Cange au mot *Vos*.

2. Migne, *Patrologie grecque*, t. XVIII, col. 27-220.

3. Deuxième couplet du « psalmos », col. 208.

4. *Das Spiel von den Zehen Yungfrauen*, herausgegeben von Max Rieger, dans la *Germania*, X (1865), pp. 311-337. Cette édition critique se base sur le manuscrit de Darmstadt, tout en tenant compte de celui de Mulhouse, l'un et l'autre se rattachant à la représentation qui eut lieu à Eisenach en 1332 devant le margrave de Thuringe. Pour cette représentation, voyez *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum*, t. XXX. Pars I, pp. 448-449.

5. V. 289-290. Cf. également les vers 466-467.

6. V. 619-620 : Owe unde owê, (cf. A, misere... fatatum est !) Sul wî Jhesum Cristum nummir mê gesê !

La répétition de ce désir et de ce regret, qui se produit plusieurs fois au cours du texte allemand, montre quelle est l'importance de ce thème et l'intérêt que présente sa restitution dans le *Sponsus* [1].

Vigilare numquid potuimus?

Dans ce vers de la cinquième strophe des vierges folles, Cloetta corrige *numquid* en *nonne* pour justifier le sens exigé par la traduction : Ne pouvions-nous veiller ? « (c'est-à-dire, n'avons-nous pas eu l'occasion, la possibilité de veiller ?).

Cette correction, qui pouvait paraître nécessaire, est inutile. Il appartient en effet au style de la Vulgate d'étendre l'emploi de *numquid* à des cas qui appellent une réponse affirmative [2].

LEÇONS DOUTEUSES PALÉOGRAPHIQUES

Jeu de scène qui en dépend.

Les leçons de caractère purement paléographique présentent peu d'intérêt dans le texte latin. Les très minces difficultés qu'elles pouvaient offrir ont été généralement élucidées çà et là. Il ne nous reste guère, en général, qu'à les systématiser et à les grouper.

Confusion de *c* et de *t*. La confusion répétée de *c* et de *t* dont les tracés sont à peu près identiques, permet de ne pas voir des particularités orthographiques, mais des erreurs de lecture dans *otius*, *sotius*, *sotiis*, pour *ocius*, *socius*, *sociis*. Aussi, le rétablissement de l'une des deux lettres au lieu de l'autre peut-il se faire

1. Voy. aussi V. 515-516 : Daz Wir mit unseren augen/den richen got nommer sullen beschauen ! Même sens encore au V. 649. D'autre part, les vierges folles expriment le regret d'être séparées de leurs compagnes et de ne pas être admises au banquet (v. 186-189). Enfin, aux v. 151-152, elles associent au regret de ne plus voir la divinité, celui d'être séparées de la foule des bienheureux : nû muzze wî uns scheide von der hemelischen schar./ Got den vroudenrîchen, de gesehen wî nummir mê.

2. Cet emploi est clairement exposé par Weitenauer dans son *Lexicon biblicum* : « *Nunquid*. Particula haec, sicubi est obscurior, cum sequente interrogandi signo commode solvitur per nostrum *utique* absque interrogatione. Utrum affirmet an neget, ab ipsa sententiae conditione spectandum est. *Num-*

sans grand scrupule lorsque le sens l'exige. Au début de la deuxième strophe des vierges sages, on admettra, avec Cloetta, *At ite nunc*, au lieu de *Ac i. n.* A la cinquième strophe des vierges folles, *Nil est enim illut quod querimus*, on ne lira pas comme cet éditeur et comme Koschwitz *illud*, mais *illuc*. La coupe du vers exigeant un repos après la quatrième syllabe, on rattachera *illuc* à *querimus* qui le régit normalement comme verbe de mouvement. La place de *illuc* est imposée par la structure du vers qui ne peut se terminer que par un proparoxyton et par la nécessité — selon le système exposé plus haut — d'amener un accent tonique sur la première ou sur la deuxième syllabe du deuxième hémistiche, et non sur la troisième, comme ce serait le cas dans *quod illúc querimus*.

Il ne faut pas oublier que, dans l'état latin du drame, il n'y avait pas de dialogue des vierges folles avec les marchands, mais un départ vers eux (dum autem irent emere. Matth. XXV, 10) et un retour où elles déplorent la vanité de leur démarche : « Ce que nous cherchons par là est en effet néant (ne s'y trouve nullement). »

Dans le drame allemand, les marchands font aussi défaut. Le *lieu* où les vierges folles voudraient trouver l'huile les remplace et prend, dans leur pensée, une importance tragique [1].

Les autres leçons de ce genre sont généralement résolues [2].

---

quid irascitur (Deus) per singulos dies? Ps. VII, 12. Imperitis videtur David misericordiam Dei laudare, qui non irascitur quotidie. Atqui commendat justiciam, quae utique sceleri quotidie seu tota die indignatur : sensus enim est, ut bene representatur in Thargum Chaldaico : *irascitur adversus impios tota die*. Sic et Habacuc affirmat, non negat, cum dicit : *Numquid in fluminibus iratus es, Domine? Aut in fluminibus furor tuus? Vel in mari indignatio tua?* Hab. III, 8. Iram suam omnipotentem ostendit utique Deus contra populi sui hostes in dividendis flumine Jordane & torrentibus Arnon, imo in ipso mari rubro. »

Au même mot, § 9, Forcellini précisant cet emploi cite « loca Vulgati Interpretis, in quibus ipsa interrogatio dubitativa per affirmationem resolvenda est ex contextu. » La suite est un résumé de Weitenauer.

1. V. 176, Wir keufften es gerne, wisten wir *wo* (Ms. de Darmstadt) — Wüste wy *wo* des oleys beten (Mss. de Mulhouse) et v. 210 : « *War* sullen wir nach dem oleie *hene* ge ? »

2. Nous les signalerons cependant pour que ce relevé soit complet.

Confusion de t et de r. A la 2e str. des v. s., certains éditeurs lisent *ac ven-*

LES STROPHES ROMANES DES VIERGES ET DES MARCHANDS LEUR STRUCTURE ET LEUR INTERPRÉTATION MUSICALE

Les couplets des strophes romanes sont exclusivement conçus en décasyllabes. Ils appartiennent cependant à deux systèmes différents qui se distinguent par leur structure strophique et musicale.

La musique permet de rattacher la strophe incomplète *De nostr'o* à celle des vierges sages dont elle adapte la mélodie, tandis que celles des marchands reproduisent le thème des vierges folles.

Or, nous savons que ces mélodies, quoique différentes, interprètent des systèmes strophiques identiques que l'on peut réunir en un même ensemble.

Par contre, la mélodie de l'ange Gabriel et celle qui devait affecter les trois vers du Christ *Alet chaitivas* correspondent à des strophes d'un autre caractère que l'identité de structure de leurs couplets permet de grouper en un second ensemble.

Au point de vue de la versification et de la répartition des valeurs logiques, le couplet de chacune des deux strophes des marchands peut être considéré comme un décalque aussi exact que possible des quatre vers latins des vierges folles dont ils empruntent la mélodie.

---

dentes rogare dulciter, tandis que la plupart admettent *rogate*. L'Uebungsbuch lit *rogare*, contre *rogate* de l'édition critique de Koschwitz. Je lis *rogate*, qui me paraît conforme au tracé et qui s'accorde avec la syntaxe.

E pour &. Le scribe a écrit *e* au lieu de &, semble-t-il, dans *nosme* pour *nosmet* et dans *et de nobis* pour *et det nobis* (5e str. des v. f.).

Barre de nasale oubliée ou ajoutée indûment : *Hunc laborem que nunc perferimus*, pour *quem n. p.* Par contre, le présent *fundimus* (str. 1 et 5 latines des v. f.), au lieu du parfait, peut s'expliquer par la restitution sous forme de *n* de la barre que le copiste a cru oubliée sur le *u*.

Lectures diverses. L'*Uebungsbuch* et Cloetta lisent parfaitement, à la 6e str. latine des v. f. *numquam*, que Koschwitz et la plupart des éditeurs lisent ou corrigent indûment en *nunquam*. A la 4e str. des mêmes, notons les corrections inutiles de Du Méril et de Coussemaker, qui change *facimus* en *fecimus* et celle de Magnin, en *faciamus*. A la 5e str. des v. f., Cloetta corrige *Et* en *at*, probablement à juste titre, dans *Et de* [*t*] *nobis*.

Il en est de même pour les vers conservés du couplet de la strophe *De nostr'o*, lesquels reproduisent la mélodie des strophes latines des vierges sages.

La seule différence à noter pour le premier hémistiche de ces strophes romanes consiste dans le principe s'opposant à la fluctuation de l'accent entre la troisième et la quatrième syllabe et l'imposant à cette dernière lorsqu'un mot latin ne coïncide pas avec la césure.

Il n'en résulte aucune difficulté d'adaptation musicale, ni pour l'une ni pour l'autre des deux mélodies, la différence consistant seulement en un resserrement de la liberté du rythme qui correspond néanmoins toujours à des états acceptés dans le vers latin. D'autre part, l'accent secondaire, qui n'occupe pas toujours la deuxième syllabe malgré la fixité de l'accent principal, n'y est donc guère plus stable que celui des vers latins et trouve les mêmes moyens d'expression que ceux-ci.

Pour le deuxième hémistiche, la différence consiste en ce que, dans les strophes romanes du *Sponsus*, l'accent principal affecte la dixième syllabe et un accent secondaire la huitième, tandis que les relations d'intensité se présentent en ordre inverse dans les vers latins. En outre, la première clausule du second membre est normalement de rythme iambique dans les strophes romanes, c'est-à-dire que, lorsqu'elles comportent un accent sensible, celui-ci repose habituellement sur la deuxième syllabe.

Mais ici encore, la musique s'applique sans difficultés, tant en raison du jeu des deux notes de hauteur égale, correspondant à la première et à la deuxième syllabe du second membre pour la mélodie des vierges sages, qu'en raison de l'accentuation généralement très peu sensible de cette clausule dans les vers romans.

Le nombre de vers de la strophe des vierges.

Le fait que la strophe *De nostr'o*, appartient pour tout le reste au système commun aux vierges sages et aux vierges folles, rend très invraisemblable l'opinion défendue par Boehmer (*art. cité*, p. 194) et selon laquelle son couplet aurait pu ne contenir originairement que trois vers. Celui-ci se distinguerait sans rai-

son, à la fois de celui des strophes latines similaires et de celui des strophes romanes des marchands.

Enfin, en supposant même la possibilité d'une telle anomalie, si le couplet avait été conçu pour contenir trois vers, il aurait dû nécessairement se terminer par le motif C. (voyez les schémas) en supprimant la répétition de A. Or, il maintient ce dernier et s'achève en protase par le motif B, la péroraison du motif C qui interprète l'apodose, faisant défaut.

On peut en conclure que le quatrième vers est resté dans la plume du scribe avec le motif musical correspondant.

Le manuscrit porte d'ailleurs des traces non équivoques d'une lacune imparfaitement réparée.

En effet, la perte du dernier vers entraînait naturellement celle des trois lettres annonçant le refrain *Dol'*. Celui-ci a été remis après coup en marge. Le scribe s'est efforcé d'atténuer les conséquences de sa distraction en affectant cette syllabe, pour laquelle il trouve place à défaut du vers, d'un incipit différent des autres et approprié à la hauteur de la note finale du dernier vers transcrit.

La place de cette strophe. Sa valeur dans l'économie de l'œuvre. Le vers perdu. Son contenu probable.

Il est certain que cette strophe, qui vient interrompre de façon intempestive le mouvement des vierges folles vers les marchands n'apparaît pas, en son état actuel, comme un élément normal dans l'enchaînement de l'action. Aussi Cloetta et Koschwitz reportent-ils cette strophe après la deuxième des vierges sages.

Le mouvement dramatique semble ainsi moins singulier. Il est loin, cependant, d'être satisfaisant. On se demande pourquoi cette glose romane apparaît isolée après ces deux strophes des vierges sages, en un point du dialogue qui ne paraît en rien justifier cette préférence. Aussi Morf ne se contente-t-il pas de ce déplacement : il considère toute la strophe comme un bloc étranger, injustifiable et incompréhensible dans l'économie de l'œuvre. Il admet que ces vers sont interpolés [1].

1. H. Morf, *Das liturgische Drama von den fünf klugen und den fünf thörichten Jungfrauen*, dans *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, 1898, pp. 385-391.

Pour ma part, je ne crois pas à cette interpolation, d'autant plus que l'ensemble des strophes des vierges atteint au nombre de dix, dans lequel il faut certainement voir une intention symbolique du remanieur roman. La strophe contestée joue réellement un rôle et doit être maintenue à la place qu'elle occupe. Cette courte interruption, ménagée pour expliquer l'action précédente, procède du bilinguisme de l'œuvre. Les trois vers conservés représentent le résumé de tout le dialogue entre les vierges.

Les sages, en effet, ne parleront plus. C'est le moment opportun, le seul, pour faire comprendre aux fidèles ce qu'elles se sont dit : la demande d'huile et le refus, les vierges folles renvoyées aux marchands.

Ce qui a surtout obscurci le véritable rôle de cette strophe, c'est son caractère inorganique vis-à-vis des paroles des marchands qui lui font suite de la façon la plus incohérente.

Il est, en effet, fort étrange que les marchands répondent aux vierges qui ne leur ont pas adressé directement la parole dans le texte latin et qui sont restées muettes dans le texte roman. Étrange, qu'ils leur refusent une aide qu'elles n'ont pas demandée : « Cosel queret. Nou vos poem doner ». Plus étrange encore que, selon la suite conservée des vers, leur réponse s'insère après les paroles des vierges sages et non après celles des folles.

Cet état du texte fait supposer une lacune. Il y a lieu de se demander quel pouvait être le contenu du vers perdu et si, au point de vue de l'action, il jouait un rôle nécessaire. L'hiatus du sens correspond avec celui de la strophe. La demande des vierges folles aux marchands ne pouvait se trouver que dans le vers perdu. Je proposerai donc d'admettre que cette supplique formait la substance du quatrième vers.

Le fait que les vierges folles chantent un vers sur le thème des vierges sages ne doit pas étonner, car les strophes partagées entre deux personnages ne sont pas rares dans les mystères. Nous avons vu en outre, que si le remanieur roman tient encore compte, dans le choix des mélodies, de la structure des unités strophiques, il s'est affranchi du principe des thèmes présentant un caractère purement personnel.

On peut imaginer — sans en proposer la restitution — un

vers tel que : « De oleo poem socors aver ? » ou mieux peut-être : « Vos, merchaan, nos poet coseler ? » C'est-à-dire : « Vous, marchands, pouvez-vous nous aider ? (porter remède à notre détresse ?).

La réponse des marchands devient dès lors toute naturelle : « Cosel queret. Nou vos poem doner./Queret lo Deu chi vos pot coseler ». (Vous demandez aide. Nous ne pouvons vous la donner. Demandez-la à Dieu qui peut vous secourir).

On remarquera que *cosel* ne doit pas se traduire ici, comme on le fait d'habitude, par *conseil*, ni *coseler* par *conseiller* : les marchands diraient qu'ils ne peuvent donner de conseil et se contrediraient aussitôt dans les conseils de la strophe suivante. Avec un sens un peu plus abstrait, *cosel* est à peu près synonyme de *socors*, et *coseler*, ainsi que *fasen socors a vos*, doivent se rapprocher du *prebe remedium* adressé au Christ.

Ainsi comprise, et sans admettre aucun déplacement, la strophe *De nostr'o*, ne présente pas l'anomalie de gloser un couplet latin isolé. Avec le résumé opportun de toute l'action engagée entre les deux groupes de vierges, elle établit la liaison scénique nécessaire avec les marchands qui s'expriment en la même langue et dont la première strophe comporte la même rime en *er*. La réponse de ceux-ci, qui accusait des points obscurs et incohérents, devient en même temps parfaitement claire et normale dans la suite du dialogue et dans l'économie de l'œuvre.

Le Refrain des Marchands.

Quant au refrain, qui ne figure pas dans le manuscrit à la suite des strophes des marchands, la plupart des éditeurs le rétablissent.

Si l'on tend à admettre une régularité rigoureuse du système de ces strophes, même lorsqu'aucun inconvénient n'en résulte pour la composition, on inclinera vers cette restitution. Mais rien ne prouve qu'elle soit justifiée. Les couplets sont, littérairement et musicalement complets, aussi bien que ceux des strophes latines correspondantes qui, en leur premier stade, n'avaient pas de refrain. Nulle anomalie musicale n'est à signaler.

Or, on peut constater que l'auteur a construit sans refrain

la strophe du Christ *Alet chaitivas* qui, pour le reste, est comparable à celles de l'ange Gabriel. Pour les marchands, la présence d'un refrain peut se défendre. Mais on peut être d'avis que ces plaintes si douloureuses et si admirablement nuancées sont plus naturelles dans la bouche des vierges. L'alternance entre leurs deux groupes produit une impression esthétique dont l'harmonieux équilibre serait compromis par l'attribution de ce même motif à un troisième groupe.

Somme toute, les considérations susdites, jointes au fait que l'indication du refrain manque pour chacune des deux strophes des marchands (alors qu'il ne fait défaut qu'une seule fois pour les neuf strophes des vierges) nous incitent tout au moins à croire que nous manquons d'arguments suffisamment décisifs pour justifier la restitution au texte de ces éléments que l'on a supposé perdus.

II. Le prologue et l'épilogue
(*Système trochaïque dans le stade latin*).

L'ADEST SPONSUS
SA STRUCTURE ET SON INTERPRÉTATION MUSICALE

Le *Drame de l'Époux* débute par un prologue latin, chanté probablement par un chœur, et qui sera désigné par les paroles du début : *Adest Sponsus*.

Cette composition est une hymne comportant cinq strophes. Il est curieux de constater que ce caractère n'a pas été clairement reconnu.

Coussemaker l'appelle à tort une séquence [1]. Cloetta, sans lui donner son nom distinctif, la publie en un ensemble massif, comme si elle ne connaissait pas de divisions strophiques [2]. Koschwitz commet une erreur plus grave peut-être, car il répartit l'*Adest Sponsus* en deux strophes de quatre grands vers et

1. *Drames liturgiques du Moyen Age*, Paris, 1861, p. 316.
2. *Romania*, 1895, p. 223-224.

une strophe de deux [1]. L'édition de Foerster et Koschwitz étant diplomatique, ne rectifie pas cette interprétation [2].

Un examen plus attentif du manuscrit eût pourtant confirmé la parfaite régularité de la division strophique ainsi que son caractère hymnaire. Après la grande majuscule de *Adest*, par laquelle le prologue s'annonce, le premier vers de chaque strophe — et lui seul — débute par une petite majuscule rubriquée : **V**enit enim -**H**ic est Adam -**H**ic pependit -**V**enit sponsus.

Chaque strophe comporte deux tétramètres trochaïques catalectiques se répartissant chacun en deux membres ou petits vers qui correspondent le plus souvent à un membre de la période verbale ou à une de ses parties essentielles.

Il s'agit, évidemment, de trochées rythmiques. La quantité des syllabes n'y étant pas prise en considération, ces vers portent également, au moyen âge, le nom de spondées. On sait que, dans ce système, l'accent tonique représente le temps fort et s'identifie avec l'ictus.

Les membres d'ordre impair, qui comportent huit syllabes, sont des dimètres trochaïques complets, la fin de chaque dipodie correspondant avec celle d'un mot paroxyton.

Comportant, dans toutes les strophes, une hiérarchie rigoureuse des accents, ils possèdent, sans exception, deux ictus principaux affectant le *deuxième* pied de chaque dipodie (pieds pairs) et reposant sur des mots qui, isolément, sont affectés d'un accent tonique proprement dit : *Spónsus/-Christus/-advéntu/-gáudent*, etc.

Le rythme de ces membres acatalectiques, symétrique dans toute l'hymne, s'appuie régulièrement partout sur les solides pivots des deux accents principaux et sur la légère assise des deux accents secondaires (pieds pairs).

Les membres d'ordre pair, qui comportent sept syllabes, sont des dimètres trochaïques catalectiques à finale proparoxytone [3]. Celle-ci impose nécessairement, en opposition avec les octosyllabes, l'accent principal sur le *premier* pied de la deuxième

1. *Les plus anciens Monuments* (*Textes critiques*), p. 52.

2. *Uebungsbuch*, col. 193-194 et 294-298.

3. En raison de leur rythme final, ces heptasyllabes sont fréquemment désignés aussi sous le nom d'iambes. En ce cas, on admet que le vers débute par une anacruse et qu'il est acatalectique.

dipodie, tandis qu'à la première, où le rythme est moins rigoureux, la prépondérance de l'accent hésite entre le premier et le second pied :

	1re dipodie.		*2e dipodie.*	
Membres acatalectiques :	´ —	˘ —	´ —	˘ —
Membres catalectiques :	˘ —	´ —	˘ —	ˋ
ou :	´ —	˘ —	˘ —	ˋ

Cependant, ce n'est que dans l'analyse du développement des strophes que l'on peut apprécier la valeur de ces alternances ainsi que de leur variété d'application.

Au premier heptasyllabe (2e membre) des strophes du *Sponsus*, l'accent principal affecte clairement le premier pied de la première dipodie (du moins pour *génti/ùm—pátri/è—scéle/rùm-*). La mélodie souligne ce rythme par une brusque montée de la note initiale; elle invite donc, autant que l'accent des mots de même rang, à assimiler l'accent d'attaque, d'ailleurs puissamment émotif de *vígiláte*, à un accent principal, procédé constant dans la rythmique médiévale et normal à ce point des heptasyllabes. La note descendante qui correspond à la syllabe *la* (et similaires) offre aussi, dans le même sens, une indication très claire.

Voici comment se développe le rythme d'intensité en relation avec les divisions du vers ou de la strophe, les valeurs logiques et les motifs musicaux qui les interprètent.

RYTHME VERBAL DE LA STROPHE

Accents d'intensité (*strophe 1*).	*Valeurs logiques. Intonation.*
Membres ou dimètres.	Phrase périodique.
1 'Adest | Spónsus | quí est | Chrístus	1 Thèse : Protase et apodose initiales.
2 (vígi- | láte | vírgi- | nès!)	2 Exhortation : Incidente exclamative.
3 pró ad- | véntu | cúius | gáudent	3 Développement de la thèse : Protase interne.

4 ét gau-	débunt	hŏmi-	nès	4 Apodose conclusive.
Cf. a nó-	bis di-	lŭi-	tùr.	
ou lĭbe-	rós nos	trăhe-	rèt.	

Chacune des cinq strophes comporte une seule phrase périodique. A chacun des quatre membres correspond, le plus souvent, une proposition. La coupe centrale des membres octosyllabiques les répartit en deux incises logiques. Cette coupe n'étant pas constante dans les heptasyllabes, les incises y sont parfois purement rythmiques.

La répartition des grands éléments logiques n'est pas entièrement identique dans les autres strophes où, notamment, une seule proposition occupe plusieurs fois deux membres rythmiques. L'interprétation musicale s'applique plus particulièrement à la première strophe pour laquelle elle semble composée ou à laquelle elle s'adapte le mieux s'il s'agit d'une mélodie empruntée.

MÉLOSTROPHES DU PROLOGUE ADEST SPONSUS

Mélostiches.

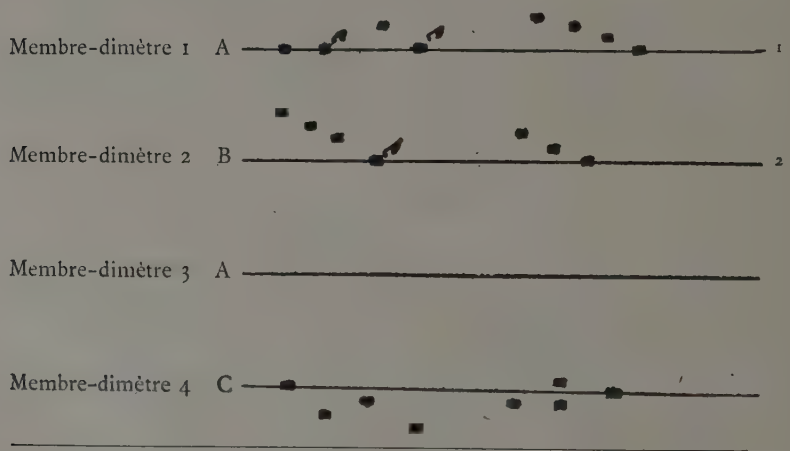

1. Au premier membre de la première strophe, le quatrième neume se trouve un degré plus haut que ci-contre ; partout ailleurs, le mélostiche concorde avec la reproduction.

2. Au mélostiche B de la première strophe, l'avant-dernier neume est une

Concordance des éléments mélodiques et du rythme verbal. Leur évolution dans la strophe.

On peut constater que chaque mélostiche correspond à un membre verbal, limité par un dimètre.

Chaque incise correspond à une dipodie acatalectique (4 syllabes) ou catalectique (3 syllabes).

Tous les accents correspondent, en principe, aux accents verbaux disciplinés par le vers.

Les mélodies stylisent l'intonation verbale engendrée par les nuances dynamiques des valeurs logiques, lorsque les nécessités de la composition ne les forcent pas à s'en écarter. Elles en suivent le dessin acoustique en exagérant les intervalles naturels de la phrase parlée.

C'est ainsi que les mélostiches se conforment en principe, par leur structure ou leur succession, aux alternances de tension ou de rémission résultant du mouvement de la pensée ou du sentiment.

Or, il importe de constater que les différences que l'on peut observer entre l'accentuation des différents membres de la phrase strophique sont en rapport avec les phases essentielles de l'évolution de celle-ci et trouvent une correspondance remarquable dans leur interprétation musicale.

Membre I, Mélostiche A. Le premier octosyllabe, *Adest Sponsus, qui est Christus*, est interprété parfaitement par le mélostiche A. La hauteur des notes y correspond en principe à la hiérarchie des accents, mettant ainsi en valeur les mots qui expriment les émotions essentielles, tout en se conformant à l'intonation naturelle du langage.

Abstraction faite des déclivités secondaires, la phrase musicale s'y élève en insistant sur la syllabe de la première dipodie affectée de l'accent principal (*Spónsus*), atteint son point culminant au début de la deuxième dipodie (*qui*), appuie, une tierce plus bas, sur l'accent principal du pied suivant (*Christus*), pour venir se reposer, avec la dernière posttonique, au palier de départ de la première syllabe du vers.

« clivis ». Nous restituons le « point » que l'on trouve uniformément à la même incise des autres strophes.

L'attribution de la note la plus haute de A au mot *qui*, n'est pas justifiée par l'intonation, si même la position de ce mot au début de la deuxième dipodie lui assure, conventionnellement, un léger accent. Elle a pour effet de soutenir le mouvement trochaïque au point où, linguistiquement, il apparaît le plus faible, tout en assurant une évolution plus large et plus harmonieuse à la ligne musicale. Dans l'ensemble, cette interprétation convient aux prémisses énonciatives débutant en protase et se déployant avec une calme vigueur.

Membre II, Mélostiche B. En opposition avec le mélostiche précédent, le premier heptasyllabe marque la tension émotive la plus intense de la strophe. La voix monte brusquement, pour atteindre d'emblée, avec l'accent initial de l'heptasyllabe (*vigilate*), à la hauteur culminante de la strophe (*une quinte* ou diapente). Après une dépression et une nouvelle ascension d'une tierce (diton), qui répartit le mélostiche entre les deux dipodies, la voix redescend jusqu'à la note initiale de la strophe.

Membre III, Mélostiche A. Quoique, dans l'intonation réelle, le troisième dimètre se termine au-dessus du ton du repos, la mélodie l'interprète par la répétition de A. Cette stylisation appartient au système des compositions cycliques et est en rapport avec le retour à la note initiale de strophe qui s'observe à la fin de chaque membre de cette hymne.

Membre IV, Mélostiche C. Le deuxième heptasyllabe représente, en son rythme effacé, l'apodose conclusive de la période. Il s'écoule vers les notes basses de la gamme parlée, pour se relever, au point conclusif, à la hauteur initiale du vers.

La musique épouse étroitement ce mouvement qu'elle interprète en sa péroraison dont les oppositions peu marquées invitent à éviter tout ictus notable.

La succession et le retour des mélostiches, ainsi que les alternances rythmiques, assurent à la fois la cohésion et l'indépendance des groupements strophiques.

« *Eius- cuius* » *et l'unité de la phrase strophique.*

Divers éditeurs ont lu, à la première strophe, *pro adventu eius* tandis que d'autres se décidaient en faveur de *pro adventu cuius*.

Dans l'*Uebungsbuch*, Foerster et Koschwitz adoptent *cuius*, d'après la lecture de Rechnitz (col. 93 et 293). Ils signalent que MM. Vetter et Hanappel, qui avaient collationné le manuscrit, lisent *eius* (eiu^{9}). Il y a double emploi de signes dans cette interprétation. Pour ma part, je suis bien certain de ne pas me tromper en lisant *cuius* (cui ^{9}).

La lecture *eius* est certainement influencée par l'interprétation habituelle, mais fautive, du texte, qui voit, dans *vigilate virgines*, une fin de phrase. Celle qui suit devait, en ce cas, contenir, pour exprimer l'idée de l'Époux, un pronom personnel (eius), et non un relatif. En vérité, *vigilate virgines* est une parenthèse exclamative, et le relatif *cuius*, indispensable, se rapporte, par delà celle-ci, au début de la phrase. Il faut construire : « Adest Sponsus qui est Christus... pro adventu cuius homines gaudent et gaudebunt ».

On peut trouver une confirmation de cette lecture dans la structure de l'hymne où nous avons dit que chaque strophe représente l'analyse d'une seule phrase ininterrompue. Cette continuité est plus clairement visible pour les autres strophes, mais il n'y a pas lieu de faire une exception pour celle-ci. Le relatif *cuius*, qui unit les éléments de la période, est en rapport avec cette technique, tandis que *eius*, qui les divise et qui amènerait deux phrases au lieu d'une, s'y oppose.

Les homophonies finales : Interprétations erronées.

Les rimes de l'*Adest Sponsus* sont masculines, de même que l'ensemble de celles que l'on rencontre dans la partie latine de l'office. Elles n'affectent donc que les finales proparoxytones des heptasyllabes. Les deux dipodies des octosyllabes sont, cependant, unies par une assonance posttonique dans le premier vers (*Sponsus : Christus*), procédé qui se retrouvera dans toute la strophe que prononce le Christ au dénouement. On ne doit y voir qu'un supplément d'analyse ne modifiant pas le rythme.

Les rimes comportent l'homophonie des deux dernières syllabes à partir de la première voyelle posttonique. Le second couple *origines-demones* est seul à ne rimer que par la dernière syllabe. Cette consonance, quoique faible, est correcte. Les

proparoxytons peuvent se contenter en effet, pour la rime, de l'identité de la syllabe finale qui, il ne faut pas l'oublier, était traitée à cette place comme tonique. Rien ne justifie donc l'opinion de Boehmer qui croit que les rimes sont croisées dans les quatre premiers tétramètres et qui prétend donc unir *virgines-origines* d'une part, et de l'autre *homines-demones* [1]. Le surplus d'homophonie tout à fait inutile qu'il obtient ainsi pour son premier couple, ne rend nullement plus riche la rime du second.

D'autre part, si Koschwitz a commis l'erreur de répartir l'*Adest Sponsus* en deux strophes de quatre grands vers et une strophe de deux, c'est sans doute parce que les quatre premiers tétramètres se présentent avec la même rime. Or ce fait n'est pas isolé, même lorsque la suite n'offre plus, comme c'est le cas ici, que des rimes jumelles. Koschwitz a constitué, sans raison plausibles, un complexus obscur de strophes à rimes homogènes et de strophes à rimes hétérogènes, les unes comportant quatre tétramètres et les autres deux, dans une hymne qui répond à de tout autres principes.

LA STROPHE DU CHRIST *AMEN DICO*

Les vers prononcés par l'Époux à la fin de l'office sont bâtis sur le même système que l'*Adest Sponsus* dont ils représentent une strophe.

Nous ne disposons pas, pour ces vers, du secours de la musique qui fait défaut dans le manuscrit à partir de la dernière strophe des vierges, inclusivement. Le copiste a ménagé, dans son manuscrit, la place nécessaire pour y noter les mélodies. Si néanmoins il a négligé de terminer son travail, c'est que sans doute il l'a considéré comme superflu, eu égard à la répétition des thèmes identiques.

L'absence de la musique pour l'*Amen dico*, ainsi que l'identité générale de ses vers avec ceux du prologue, donnent tout lieu de croire que cette strophe était chantée, elle aussi, sur la mélodie de l'*Adest Sponsus* qui s'y adapte parfaitement.

---

1. *Romanische Studien*, IV, p. 105.

Il n'y a plus de leçons douteuses dans cette strophe dont le texte a été rétabli depuis longtemps sous une forme qui peut être considérée comme définitive.

LES STROPHES ROMANES APPARIÉES

Les strophes du prologue en langue vulgaire ainsi que celle que prononce le Christ au dénouement, dépendent, pour leurs éléments constitutifs, des strophes latines en décasyllabes, qui imposent leur nombre syllabique et leur type de vers à tous les couplets romans.

D'autre part, elles sont appariées aux strophes trochaïques de l'*Adest Sponsus* et de l'*Amen dico*, dans un rapport de dépendance tel, qu'au point de vue de la composition du drame, c'est à ces dernières qu'il y a lieu de les rattacher.

Il sera préférable de rapprocher tout d'abord l'*Amen dico* et l'*Alet chaitivas*, qui se trouvent entre elles dans les relations de parenté les plus simples et les plus tangibles.

L'ALET CHAITIVAS

La strophe romane du Christ *Alet chaitivas* appartient à un système différent de celui des vierges. On peut le constater — indépendamment de la présence des rimes féminines — au fait qu'elle ne comporte qu'un couplet de trois vers.

Il n'y a aucune raison de supposer qu'elle est incomplète : elle ne révèle aucune lacune de sens et inclut l'idée ultime du dénouement, sans que l'on puisse concevoir la justification d'un refrain.

On s'est cependant demandé vainement quelle cause a déterminé le nombre de ses vers. Nous l'avons trouvée dans une curieuse équivalence syllabique. Ici, comme pour les autres farcitures, le remanieur roman s'est efforcé d'assurer à cette strophe une valeur comparable à celle de sa correspondante latine.

Considérant non sans raison que l'imitation des vers trochaïques latins ne pouvait se réaliser de façon satisfaisante dans un couplet en langue vulgaire, il a voulu du moins que le poids

des deux strophes apparentées soit identique. Il a accordé à la strophe romane le nombre total de trente syllabes comptant dans la mesure du vers, équivalant à la somme des syllabes de la strophe latine.

Il maintenait en même temps l'unité des vers décasyllabes, employés dans les couplets de langue romane,

Quant à la musique, on est d'accord pour supposer qu'elle devait être identique, sous réserves des adaptations requises, à celle des couplets de l'ange Gabriel qui comporte le même nombre de décasyllabes. Le fait que cette strophe *Alet chaitivas* n'est pas notée tend à confirmer qu'il s'agit en effet d'un thème répété, sans que l'on puisse cependant se montrer affirmatif sur ce point.

LES STROPHES DE L'ANGE GABRIEL

STRUCTURE DU COUPLET ET DU REFRAIN

Les strophes du prologue de l'ange Gabriel (qui se trouvent dans le manuscrit sous la rubrique *Prudentes*) ont suscité, au sujet de leur structure, des discussions qui ne sont pas closes.

La valeur du mot *aisel*, maintenu par les uns, corrigé par d'autres ; le sens de *dormet* ; le mot qu'il faut considérer comme le sujet de ce verbe ; le nombre de vers qu'il faut attribuer au refrain ; la constitution homogène ou hétérogène des strophes ; l'acceptation ou le rejet de l'un des vers de la seconde ; le véritable état de la musique, sont autant de questions qui divisent les éditeurs et qui, en général, n'ont pas reçu de solution satisfaisante.

Essentiellement, il s'agit de savoir si le refrain est de deux vers :

Gaire noi dormet
Aisel espos que vos or atendet!
(avec ou sans corrections,)

ou s'il se limite à *Gaire noi dormet*, tandis que *Aisel espos...* devrait s'ajouter comme premier vers à la deuxième strophe, qui en contiendrait ainsi un de plus que les autres.

Le manuscrit, se conformant à l'usage le plus répandu, ne transcrit complètement les deux vers ci-dessus qu'une seule fois,

après le premier couplet. Aux strophes suivantes, le refrain n'est annoncé que par le seul mot *Gaire*, à la suite duquel les uns sous-entendent un vers et les autres deux. Cette dernière interprétation permet, en opposition avec l'autre, la constitution de strophes homogènes dont les couplets comportent uniformément trois vers.

En raison de multiples difficultés, la critique a hésité, dès le début, entre ces deux bases d'interprétation, les adoptant tour à tour en un continuel jeu d'alternance.

LES DIFFICULTÉS NON RÉSOLUES

Historique de la question.

1er STADE. *Raynouard et Francisque Michel* [1] — Dormet, *passé défini*. Aisel espos, « *cet époux* », *sujet de* dormet. *Refrain de deux vers conjoints*.

Avec cette interprétation de *dormet*, qui permettait de lui attribuer comme sujet *aisel espos*, la difficulté n'existait pas. Le refrain est naturellement de deux vers : *Gaire noi dormet / Aisel espos que vos hor atendet*, que Raynouard traduit. « Guère n'y dormit/Cet époux que vous ores attendez ».

2e STADE. *Magnin* [2] — Dormet *impératif*. Aisel espos, *sujet de* venit. *Refrain de deux vers disjoints*.

Magnin constate déjà que *dormet* ne peut être qu'un impératif : *Guère ne dormez*. Dès lors, les problèmes essentiels se posent. *Aisel e.* ne pouvait plus être sujet de *dormet*. Magnin en fait le sujet de *venit*, par lequel débute la deuxième strophe. Il admet néanmoins le refrain de deux vers, tout en rattachant le second à la strophe suivante :

Gaire noi dormet ! }
Aisel espos que vos hor'atendet, } Refrain.
Venit en terra per los vostres pechet. (Str. 2)

---

1. Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours*, Paris, 1817, t. II, p. 140. — Monmerqué et Fr. Michel, *Théâtre français au Moyen Age*, Paris, 1842, et *Journal des Savants*, 1846, p. 79-82.

2. *Les Vierges sages et les Vierges folles*, dans *Journal des Savants*, 1846, p. 83-93.

3e STADE. I. *Coussemaker* [1]. — Aise l'espos, *Voici l'époux. Refrain de deux vers conjoints.*

Coussemaker abandonne l'interprétation de *aisel*, démonstratif. « Nous écrivons, dit-il, *aise l'espos,* parce que le sens est plus clair et que cette expression semble être la traduction du latin *ecce sponsus* ». Cette leçon qui s'accorde avec la valeur réelle de *dormet*, lui permet de constituer un refrain normal de deux vers conjoints. Le point délicat réside dans la difficulté d'admettre la forme *aise* < *ecce.*

II. Boemer accepte cette interprétation, non sans réserve, avec la variante : *aise le spos.* Il objecte que « *ecce* seul ne peut donner *aise*, mais que l'on aurait ici cette dernière forme au lieu de *aisle* ».

III. Stengel repousse la forme *aise* < *ecce*, mais accepte le sens postulé. Aussi corrige-t-il dans son texte librement remanié : « N'i dormez guères :/Es vos l'espos que vos or atendet [2]. »

4e STADE. *Schwan.* — *Retour à* aisel *démonstratif.* Aisel espos *sujet de* venit. *Refrain d'un vers.*

Dans son étude déjà citée de la *Zeitschrift für Romanische Philologie* (1887, p. 473), Schwan revient, pour la nature et la fonction des vocables, à l'interprétation de Magnin. Mais il n'admet qu'un vers de refrain, *Aisel espos q. v. o. a.* étant rattaché à la strophe suivante. Il se base sur le fait que *Aisel* est rubriqué et sur l'identité musicale de ce vers avec celui du premier et du deuxième vers des strophes. Quant au vers superflu ainsi accordé à la deuxième strophe, il s'en débarrasse aisément en supposant que « le vers 18 est interpolé », ce qui lui permet en outre d'écarter le mot « luteet ».

5e STADE. *Cloetta.* — Aisel *corrigé en* aici's l'espos. *Retour au refrain de deux vers.*

Cloetta reprend en principe l'interprétation de Coussemaker. Mais estimant que la forme *aise* est inadmissible, il propose la correction *aici's l'espos*, « voici l'époux ». Il a été suivi par Koschwitz dans *Les plus anciens monuments.*

---

1. *Drames liturgiques*, Paris, 1861, texte, p. 2, et commentaire, p. 317.

2. Stengel, *Zum Mystère von den klugen und thörichten Jungfrauen*, dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, III (1879), p. 236.

6e STADE. *Foerster-Beck.* — Aisel espos, *sujet de* venit. *Retour au refrain d'un vers.*

L'opinion de Schwan a inquiété tardivement Foerster qui, dans l'appendice de son *Uebungsbuch* (col. 294 sqq.), s'oppose à l'interprétation de Cloetta et se décide en faveur du refrain d'un vers. Il a demandé en outre l'avis du savant musicologue J. Beck qui, dans une lettre du 11 avril 1911, reproduite dans l'*Uebungsbuch* (*Ibid.*, éditions de 1915 et suivantes), présente des arguments intéressants en faveur du refrain d'un seul vers et devant entraîner, s'ils étaient admis, la nécessité de considérer *aisel espos* comme sujet de *venit*.

État actuel de la question.

La première interprétation, celle de Raynouard et de Fr. Michel, doit être considérée comme définitivement éliminée. On sait en effet aujourd'hui que *dormet* n'est pas un parfait dans ce texte, mais un impératif : « *dormez!* » La comparaison avec les autres formes du *Sponsus* et l'étude qu'en a faite Cloetta dans son édition citée, ne laissent aucun doute à ce sujet. D'ailleurs, l'ange prévient, met en garde, ordonne. La leçon de Raynouard offre un sens peu satisfaisant et peu dramatique ; elle est en opposition avec le verset 13 de la parabole : *vigilate igitur* et avec le prologue du drame : *vigilate virgines*. Cependant, *aisel* = *aicel*, adjectif démonstratif, garde tous ses droits.

L'attribution par Magnin de *aisel espos* comme sujet de *venit* est parfaitement défendable au point de vue syntaxique, mais avec elle commencent les difficultés concernant la constitution des strophes. Le refrain qu'il propose, formé de deux vers disjoints dont le second est rattaché par le sens aux strophes suivantes, est une solution ingénieuse, mais reposant sur un artifice purement typographique. Enfin, outre que la liaison ainsi obtenue avec la strophe 3 n'est pas heureuse et qu'elle n'est guère possible avec la quatrième, ce procédé révèle surtout sa faiblesse à la fin du prologue. Ici, *aisel espos...* ne saurait se rapporter à une strophe consécutive qui fait défaut, et le refrain ne peut plus être que d'un vers.

La leçon de Coussemaker présente un texte facile. Cepen-

dant, l'objection de Boehmer qui la trouve phonétiquement anormale doit être relevée, et c'est à juste titre que Stengel, Cloetta, Koschwitz et Foerster la repoussent. En effet, quel que soit le dialecte envisagé, la langue distingue nettement *ecce* indépendant, conservant son sens exclamatif, et la combinaison syntactique pronominale ou adjective. La première, suivie d'un pronom ou même de l'article, donne toujours *eis* (ou *es*, etc.), amenant suivant les cas *eis vos*, *eis te*, *eis le*, *es le vos*, etc., les vocables qui suivent s'ajoutant simplement au dérivé de *ecce* > *eis*. La combinaison syntactique pronominale adjective *ecce ille*, *eccélle* maintient au contraire le *e* intérieur et tonique, d'où les formes *aicel*, *icel*, etc., suivant les lieux.

La correction de Cloetta *aici's l'espos* et celle de Stengel *es vos l'espos*, présentent l'avantage de permettre la constitution d'un refrain de deux vers qui écarte les autres difficultés. Mais beaucoup d'autres corrections sont possibles et l'on ne voit guère comment des formes aussi faciles et aussi claires se seraient transformées en *aisel espos*, avec les conséquences que cette modification entraîne.

La proposition de Schwan ne résout pas la question, puisqu'elle n'arrive à une apparence de solution que par la suppression de la difficulté principale, le vers superflu. Ce n'est pas d'ailleurs le seul vers de la strophe dont on ait prononcé la condamnation. On pourrait d'ailleurs tout aussi bien considérer le vers *aisel espos* comme interpolé, ce qui écarterait aussi toute difficulté... Néanmoins, la thèse du refrain d'un vers reste actuelle.

L'argumentation de Beck se rattache à celle de Schwan, mais avec des éléments d'un tout autre intérêt.

Voici l'opinion exprimée dans la lettre susdite (je traduis le texte de Foerster) : « le fait que vous considérez seulement *Gaire noi dormet* comme refrain s'accorde parfaitement avec la musique : *dormet* se termine sur la note fondamentale. Il peut donc conclure, tandis que les mélodies du premier ou du deuxième vers identique au premier ne peuvent fonctionner comme finales. Le vers 17 : *De la virgine en Betleem fo net* est interpolé. Le copiste a placé les syllabes sur le même ton en récitatif jusqu'à *Betleem* inclusivement ; il a alors placé sur *fo net* le commencement de la cadence finale du 3e vers. Si le vers 17

était autentique, il compterait deux syllabes de plus » (*Uebungsbuch*, col. 294-295).

Dans sa note de la même page, Foerster fait remarquer tout l'intérêt que peut comporter la suppression du vers 17. Cependant, il conclut : « Mais il est impossible de s'en passer, car son verbe *fo* est indispensable pour le vers 18 qui suit. Je préférerais donc me débarrasser de ce dernier ».

L'argument ci-dessus, séparant les éléments musicaux qui sont ou non susceptibles de terminer la strophe, a retenu toute mon attention.

Cependant, je me suis reporté au manuscrit pour y repérer les données alléguées, selon lesquelles *dormet* se termine sur la note fondamentale et peut servir de conclusion, tandis que les notes correspondant à la fin de *atendet*, ne peuvent jouer le rôle de finale.

Mon étonnement ne fut pas petit en constatant que *dormet* ne se termine point par la note fondamentale, mais par *les mêmes notes* que *atendet*. Il n'y a pas ici question de doctrine, mais de fait. Une telle erreur demandait son explication. J'ai comparé le manuscrit avec la traduction en notation carrée que donne Coussemaker dans son édition des *Drames liturgiques*, et j'ai constaté que celui-ci introduit en ce point, sans avertissement, une lecture musicale qui modifie sensiblement le texte de l'original.

Dans le manuscrit, le refrain *gaire noi dormet* débute sur la note finale du premier vers du couplet, s'élève jusqu'à la hauteur d'une tierce à la syllabe *noi*, pour redescendre avec *met* jusqu'à sa note initiale (do-re-mi-mi-re do, en partant de la note de base admise par Coussemaker, qui est le *fa*). Par contre, cet éditeur place la note de la syllabe *dor* une tierce trop haut et les deux notes de *met*, chacune une quarte trop haut (do-re-mi-sol-sol-fa). Il modifie donc la volute mélodique du premier membre *gaire noi dormet*, qui revient dans le manuscrit à son point de départ, en haussant sa finale jusqu'à la hauteur initiale du second membre attribué au refrain *Aise l'espos..*, procédé qui n'est pas imposé par l'ensemble de la composition de ces strophes.

C'est donc dans un texte déformé par une correction muette que J. Beck a trouvé la base de son argumentation. Celle-ci tombe donc d'elle-même, puisqu'il n'existe pas en réalité d'éléments

discriminatifs justifiant une décision fondée sur une différence entre les notes finales des deux vers [1].

Quant à l'affirmation suivant laquelle le v. 17 : *De la virgine e. b. f. n.* est interpolé, elle est amenée à la fois par la cause susdite et par le caractère réellement anormal de la musique de ce v. 17 par rapport aux motifs correspondants. On comprend qu'en admettant le refrain d'un seul vers sur la foi du texte fautif dont il disposait, il ait été enclin à voir une interpolation dans le surplus qui en résulte nécessairement à la deuxième strophe et qu'il ait condamné celui de ces vers qui se présentait avec un motif musicalement anormal.

Mais, sans compter la nécessité déjà signalée de maintenir ce vers au point de vue du sens et de la syntaxe, nous pourrons établir en tenant compte de l'état réel du manuscrit, une explication différente de la perturbation constatée.

SOLUTIONS NOUVELLES.
STRUCTURE ET RYTHME VERBAL DES STROPHES.
LEUR INTERPRÉTATION MUSICALE.

La solution doit être trouvée dans une nouvelle interprétation des rapports syntaxiques.

Selon celle-ci, *Aisel espos* est sujet de *a nom*, le mot *aisel* étant conservé sans modification avec son sens normal de démonstratif. *Jhesu salvaire* reste complément attributif. Quant à *Gaire noi dormet*, il faut y voir une parenthèse calquée sur *vigilate virgines*, dont elle rend exactement le sens et dont elle imite la syntaxe.

J'ai établi, en effet, que, dans le prologue latin, *Vigilate virgines*, est une parenthèse exclamative et qu'il faut rattacher *pro adventu cuius*, par delà celle-ci, au début de la phrase, dont la marche était un moment suspendue.

---

1. J'ai exposé toute cette question, en considérant le point de vue musical dans ses relations avec le vers et les strophes, au cours d'une communication faite à la *Société pour le Progrès des Études Philologiques et Historiques*, le 15 novembre 1925 (cf. *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, oct.-déc. 1925, *Chronique*, p. 771). Voy. aussi A. Tirabassi, *Introduction à l'Étude de la Parabole des v. s. et des v. f.* Bruxelles, 1926, p. 76.

Il en est de même dans la strophe romane, où l'on doit unir: Jhesu salvaire a nom... aisel espos que vos or attendet. La construction est tout à fait normale, puisqu'à cette époque, le sujet occupait régulièrement la fin de la proposition lorsque celle-ci commençait par le régime ou par l'attribut [1].

La première strophe se présente donc comme suit :

Oiet, virgines, aiso que vos dirum !
Aiseet presen que vos comandarum !
Atendet Sponsum ! Jhesu salvaire a nom
(Gaire noi dormet !)
Aisel espos que vos or attendet.

Dans les strophes suivantes, *aisel espos* est également sujet, soit des verbes successifs, soit du dernier d'entre eux: II. Venit en terra, etc.., aisel espos q. v. o. a. III. Eu fo batut, etc...aisel espos q. v. o. a. IV. Atendet lo, que ia venra oidi (Gaire noi dormet) Aisel espos q. v. o. a.

Les relations syntaxiques ainsi envisagées permettent enfin une décision écartant toutes les difficultés sans exiger aucune correction ni aucune modification du sens habituel des vocables.

Le refrain est de deux vers, le couplet uniformément de trois.

De très sérieuses raisons s'opposaient à l'acceptation du refrain d'un vers et militaient en faveur d'une solutiont orientée dans le sens susdit.

C'est le fait très important que le vers qui, dans l'une de ces hypothèses, apparaît en surnombre, se présente précisément au seul point où le deuxième élément du refrain pouvait être écrit c'est-à-dire à la suite de la première strophe.

La présence d'un vers de trop à une autre strophe n'aurait pas la même signification. Le refrain de deux vers justifie donc parfaitement les valeurs numériques attestées par le manuscrit. Le refrain d'un vers s'y oppose, puisqu'il détruit l'harmonie des strophes et amène ceux qui le préconisent à la suppression

1. Elle est non seulement régulière, mais extrêmement fréquente, puisque l'on a constaté que, dans les plus anciens monuments, cette construction se rencontre plus souvent que la disposition inverse. Voy. notamment Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, Groningue-La Haye 1919, pp. 339-340.

plus que contestable de l'un ou l'autre membre vital de la strophe II.

C'est encore le fait moins probant, mais non sans intérêt, que le refrain envisagé sous sa forme la plus large est beaucoup plus plastique, plus évocateur, et que son second élément représente, à côté de *noi dormet*, un des leitmotiv essentiels du drame.

D'autre part, il est normal que le refrain d'un vers soit ou dissonant ou consonant avec toutes les strophes. Or, il serait ici dissonant aux strophes I et IV de l'ange Gabriel et consonant aux strophes II et III, ce qui ne paraît guère admissible et serait en tout cas très défectueux. Au contraire, le refrain de deux vers unis entr'eux par la rime représente un organisme qui établit son homophonie pour lui-même, indépendamment du couplet. Les deux rimes *dormet* : *ateudet* satisfont à cette exigence.

Les strophes sont de cinq vers comme toutes les autres strophes à refrain du *Sponsus*, dans les cas qui ne sont point contestables.

Il faut remarquer aussi tout particulièrement que le refrain de *deux* vers comporte quinze syllabes, c'est-à-dire précisément le nombre de syllabes de *deux* petits vers ou d'une demi-strophe du prologue latin, tandis que le couplet lui-même correspond à une strophe de celui-ci ou trente syllabes. Nous avons déjà établi cette correspondance entre la strophe latine du Christ et sa jumelle romane.

Le refrain d'un vers n'accuse aucune corrélation de ce genre.

Enfin, le prologue latin comporte vingt petits vers, que l'analyse musicale des mélostiches fait clairement apparaître ici comme les unités essentielles. Ce nombre se retrouve identique dans le prologue de l'ange Gabriel à refrain de deux vers (contre 17 pour la thèse opposée, ou 16 en admettant qu'un vers est interpolé).

Ces constatations nouvelles établissent des correspondances trop cohérentes pour qu'il soit possible de les croire fortuites. Elles montrent que les deux prologues, qui pendant longtemps m'ont paru bâtis sur des données entièrement distinctes, sont unis, malgré la différence de leurs rythmes, par des communes mesures et par des similitudes constructives qui les apparentent étroitement.

Quant à leur sens intime, il est certain que l'*Adest Sponsus*, qui s'adresse aux clercs, se revêt d'une solennité grandiose, tandis que l'*Oiet virgines* répond à une conception plus populaire et cherche à toucher les cœurs par des moyens plus familiers et moins impressionnants, sans renoncer à des effets artistiques heureusement amenés.

Le conseil *Gaire noi dormet*, par lequel l'ange interrompt un moment sa phrase, est d'un naturel exquis et d'un excellent mouvement.

Sans doute, cette construction parfaitement claire avec nos moyens actuels de ponctuation et de typographie, pouvait prêter à confusion, surtout dans un manuscrit du temps. C'est précisément ce qui s'est produit. Le copiste a fait dépendre *Jhesu salvaire a nom* des mots qui le précédaient. Il devait alors rattacher *Aisel espos* au verbe suivant. La petite majuscule rubriquée de *Aisel* montre clairement que tout au moins le dernier copiste a compris ainsi la construction. Il ne faut pas oublier que la disposition des vers, qui ne mettait pas en lumière la structure des strophes, ne devait pas lui faire constater aussitôt que son interprétation en troublait l'économie.

Cette erreur initiale a entraîné les autres perturbations : nombre inégal des vers et anomalies musicales.

Voici, pour la première strophe, comment se présente le rythme d'intensité, en relation avec les valeurs logiques et avec les mélostiches qui les interprètent.

RYTHME VERBAL DE LA STROPHE.

	Accents d'intensité.	*Valeurs logiques : intonation verbale.*
V. 1	Oiét vírgines, || aisó que vós dirúm !	Protase et apodose de phrase
2	Aiseét presén || que vós comándarúm !-	» » »
3	Atendét un espós ! [1] || Jhesú salváire a nom	Protase de la strophe et point culminant du couplet.
4	(Gáire nói dormét !)	Parenthèse exclamative.
	Aisél espós || que vós or átendét.	Protase et apodose finale.

Cf. 3. Eu mónumén \|\| desoéntre pausét (str. III.)

1. Le texte anormal du manuscrit est donné ici, de même que pour le mélostiche correspondant du tableau qui suit, en vue de permettre l'expli-

MÉLOSTROPHES DE L'ANGE GABRIEL

(Etat de la première strophe.)

Mélostiches.

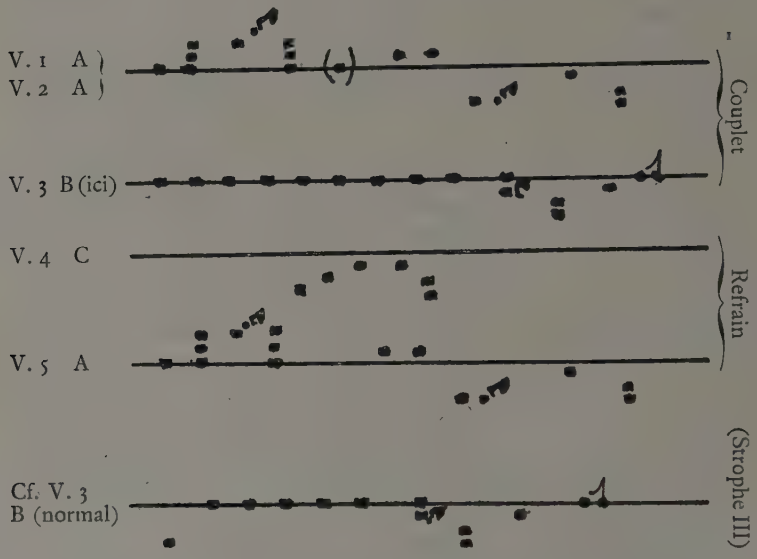

Leurs relations avec l'accentuation et l'intonation verbales.

Chaque mélostiche coïncide généralement avec une proposition ou avec deux de celles-ci réparties en ses deux membres.

MÉLOSTICHE A. Pour les deux premiers vers, les strophes de l'ange comportent des éléments nettement délimités qu'il y a lieu de considérer comme représentant chacun une phrase aux str. I et IV et comme des propositions suivies d'un repos marqué aux str. II et III.

---

cation des anomalies musicales qui doivent être prises en considération pour établir le texte verbal.

1. Le « point » entre parenthèses est une survenante qui s'ajoute au mélostiche lorsque le premier membre du vers présente une cinquième syllabe. A la première strophe de l'ange, ce point affecte donc la cinquième syllabe du premier vers. Il ne trouve pas d'application au second.

En rapport avec cette syntaxe, la musique présente un même mélostiche A, répété pour chacun de ces deux vers, le premier membre étant traité en protase suivie d'une courte inflexion devant la césure, et le second en apodose.

La liberté d'accentuation interne du premier hémistiche empêche que les accents n'y coïncident régulièrement avec les notes hautes. Celles-ci, qui débutent avec la deuxième syllabe *souvent* tonique, atteignent leur point culminant à la troisième, où elles établissent le maximum de tension émotive avant la descente de la quatrième syllabe, traitée en accent grave. Que la mélodie soit originale ou empruntée, elle tient donc compte dans ce membre, de l'intonation verbale et de l'accent agogique beaucoup plus que de l'accent tonique et favorise ainsi le vif mouvement d'attention que réclame cette partie du vers.

Conformément aussi à l'intonation verbale et aux valeurs logiques, le deuxième-hémi-mélostiche est traité en apodose très caractérisée avec un abaissement notable de la voix suivi d'un repos marqué. Ici, le rythme, beaucoup plus perceptible en son alternance que dans la protase, est presque toujours parfaitement iambique et tout porte à croire que la musique n'y contredit point.

Les deux premières notes qui suivent la césure sont, comme au point correspondant de la mélodie des vierges sages, placées à la même hauteur. Mais on comprendra qu'en présence d'un rythme à peu près uniforme, cette précaution perd en utilité. A trois reprises, le copiste ne l'a pas observée. Dans ces cas, il a attribué le degré supérieur à la deuxième note, qui coïncide d'habitude avec la syllabe tonique.

Le Mélostiche B, construit en récitatif, débute à la hauteur finale du précédent par une note d'initium suivie régulièrement de cinq notes *recto tono* et d'une cadence-finale de vers comportant les notes des quatre dernières syllabes:

Eu | monumen deso | - entre pauset,

Dans plusieurs cas, et notamment à la première strophe, le manuscrit n'observe pas la hauteur susdite de la note initiale qu'il assimile à la teneur.

B interprète la protase principale de la strophe. La voix se relève jusqu'à la hauteur de la note fondamentale où

elle se maintient pendant la teneur. Elle s'écarte de cette ligne au cours de la cadence, pour y revenir à la fin du dernier mélisme, une quarte (diatessaron) au-dessus de la finale de A.

Le mélostiche B de l'ange est étroitement comparable au mélostiche B en récitatif du troisième vers des vierges sages, qui interprète également, avec une structure à peu près identique, la protase de strophe.

Mélostiche C (*I*er *membre du refrain*). Au mélostiche C : *Gaire noi dormet*, correspond, en rapport avec la parenthèse, une dépression vocale. Chanté plus bas que le reste de la strophe, il revient à sa note initiale après une flexion peu sensible.

Dans la conception du refrain de deux vers indépendant des phrases du couplet et avec le sens de « Voici l'Epoux », la chute de la voix après *dormet* paraissait, sinon incorrecte, du moins, des plus illogiques par rapport à l'intonation verbale.

Cet abaissement de la voix est par contre parfaitement normal dans notre texte : la musique interprète merveilleusement l'intonation de la parenthèse qui introduit le conseil de l'ange entre les deux chaînons de la phrase un instant suspendue.

C est construit sur un rythme trochaïque catalectique.

Mélostiche A (*membre II du refrain*). Le mélostiche A, qui se présente en reprise comme second élément du refrain (*Aisel espos*..), débute sur la note fondamentale, se rattachant ainsi aisément et harmonieusement, par delà la parenthèse, à la dernière note de B ; il représente, après la courte tension de *aisel espos*, qui correspond parfaitement au sens, l'apodose ou péroraison finale de la strophe. La reprise du premier mélostiche ferme avec une vigueur toute particulière le cycle de ceux-ci, tout en offrant une redite harmonieuse du plus heureux effet.

Quant à la question de savoir si le refrain de ces strophes se termine de façon correcte, nous n'avons strictement, pas à y répondre.

En appliquant, dans toute sa rigueur, la théorie des finales qui a été invoquée, on devrait en déduire que la strophe ne peut conclure ni sur l'un, *ni sur l'autre des deux vers* que l'on peut attribuer au refrain, ce qui est démenti par l'état réel du texte. Nous nous trouvons ici devant des faits.

Nous tenterons cependant une explication qui n'exclut pas entièrement la théorie susdite.

Quoiqu'ils soient étroitement liés, il faut distinguer, dans la strophe, le couplet et le refrain.

Le couplet se termine, avec B, par un repos très bref et de façon non conclusive, mais cependant sur la note fondamentale, initiale de strophe. Au point de vue mélodique, il s'achève donc régulièrement. Le refrain est construit sur une autre base, qui est celle de la note finale de A. La dernière note de *atendet*, si même elle ne joue pas le rôle de finale du couplet, fonctionne comme finale du refrain de deux vers. Littérairement, celui-ci représente une petite strophe satellite que j'appellerai hypostrophe ; musicalement, c'est une hypomélostrophe qui conclut, à la fin de son deuxième mélostiche. . . *atendet* sur la note initiale du premier : *gaire*. Le refrain se termine donc par sa propre note fondamentale et se trouve parfaitement en équilibre.

Le déplacement de la base, tout en correspondant exactement avec l'intonation, semble avoir eu pour but de rendre possible la reprise si expressive du mélostiche A.

Il y a lieu de remarquer en outre, que l'intervalle qui sépare, dans le refrain, la fin du premier mélostiche et le début du second, est précisément le même que celui que l'on observe entre le premier et le deuxième du couplet. Cette similitude dans la composition du couplet et dans celle de la petite unité sous-jacente du refrain révèle un art parfaitement cohérent et conscient et ne laisse pas de doutes quant à l'exactitude du texte musical attesté ici.

PERTURBATIONS DES ÉLÉMENTS MUSICAUX EN RELATION AVEC LA CONSTITUTION DES STROPHES DE L'ANGE GABRIEL.

L'étude des anomalies que l'on peut observer dans la transcription des éléments musicaux du *Sponsus* n'appartient pas en principe à notre travail. Nous nous y attachons seulement dans les cas où ces perturbations présentent un intérêt pour l'interprétation du drame et pour les relations unissant le vers et la musique.

Nous avons fait remarquer plus d'une fois, au cours de cet

exposé, que la plupart des anomalies que l'on peut constater dans le texte musical proviennent d'erreurs ou de difficultés amenées par le texte verbal.

C'est ce qui se produit également pour les mélostrophes de l'ange Gabriel où le nombre et l'alternance des mélostiches est en rapport nécessaire avec la correction littéraire de la constitution des strophes.

Une des questions qui justifient à cet égard toute notre attention, c'est le fait que le copiste a attribué indûment au vers *De la virgine en Betleem fo net*, de la strophe II, et sous une forme anormale, le mélostiche B, qui se répète encore au vers suivant. Ce mélostiche apparaît donc à une place et sous un aspect insolites et il se rencontre deux fois au lieu d'une au cours d'une strophe.

L'opinion d'après laquelle ce vers était interpolé s'accordait avec la théorie du refrain d'un vers s'appuyant sur une transcription fautive de la musique. Elle ne s'accorde pas avec celui de deux vers car, en ce cas, l'élément contesté n'est pas seulement requis par la syntaxe, mais exigé par le nombre de vers du couplet et par celui des mélostiches.

En admettant, comme nous le faisons, que le refrain est réellement de deux vers, mais que le copiste s'est trompé dans l'attribution de son second élément (ainsi que le montre la rubrique du A dans *Aisel*), les perturbations musicales s'expliquent avec la plus parfaite clarté.

ÉLÉMENTS MUSICAUX CORRESPONDANT A DES VERS CONTESTÉS. EXPLICATION DE L'ÉTAT DU MANUSCRIT.

Voici donc comment j'explique ces erreurs.

Le copiste a cru voir, dans le vers *Aisel espos.*, le premier d'une strophe. Il y a été amené, comme cela a été dit, par la possibilité d'une autre dépendance syntaxique et par le fait que le second élément du refrain n'est pas répété aux autres strophes. Mais il est probable que l'identité musicale de ce vers avec le mélostiche A par lequel débutent les strophes, a été la cause principale de sa méprise.

Il reproduit donc correctement le vers *Aisel espos.*, avec son

mélostiche A, mais il le considère erronément comme le premier du couplet. Il attribue ensuite, très exactement, le même mélostiche A au vers *Venit en terra*...qui est le premier et qu'il considère comme le second.

Jusqu'ici, nulle faute musicale n'apparaît comme conséquence de son erreur. Mais il écrit à présent les notes du deuxième vers *De la virgine en B. f. n.* Grâce à son erreur initiale, il est en avance d'un mélostiche. Il applique par conséquent à ce vers qu'il croit le troisième, le mélostiche B en récitatif. Il devait lui appliquer A qui appartient au second vers. De là, une première incorrection.

Il s'aperçoit alors qu'il lui reste un vers *E flum Jorda.*, auquel il ne s'attendait pas. Il ne lui reste d'autre ressource que de lui appliquer une deuxième fois B qui termine nécessairement le couplet. De là, par la répétition abusive d'un mélostiche et par le nombre anormal des vers attribués à la strophe, une seconde incorrection.

Les erreurs susdites prouvent que le copiste ne regardait pas en ces cas le manuscrit modèle, mais la suite des mélostiches que lui offrait sa propre copie de la strophe précédente et qu'il croyait pouvoir appliquer sans encombre.

Il reste à expliquer pourquoi la musique du vers *De la virgine en B. f. n.*, indûment construite sur B, ne le reproduit qu'imparfaitement.

J'ai tout d'abord cru que le copiste, reconnaissant déjà dès ce moment son erreur, avait voulu en atténuer les conséquences en supprimant les notes de finale du vers, pour établir tout au moins une certaine unité musicale du récitatif, opinion qui s'accorderait également avec mon interprétation des strophes. Mais je suis d'avis à présent que rien ne justifie la croyance à une telle prévoyance de la part d'un scribe particulièrement distrait, et qu'il y a tout lieu d'admettre une perturbation inconsciente et de caractère automatique, qui permet de donner à la question posée une réponse conclusive.

Le mélostiche B comporte, sous sa forme normale, six notes (points) pour l'initium et la teneur *en recto tono* et quatre notes ou groupes neumatiques de cadence-finale (Voyez le tableau pour le vers *Eu monumen*...). Les notes supplémentaires (survenantes), provenant de syllabes qui ne comptent pas dans

la mesure du vers, s'ajoutent, à la même hauteur, aux notes régulières du *recto tono*.

En appliquant le mélostiche B au verbe susdit, le scribe devait lui accorder pour l'initium et le *recto tono*, les six notes minimum, plus une survenante correspondant à la cinquième syllabe du premier hémistiche ; enfin, les quatre notes ou groupes neumatiques de la cadence finale, suivant le schéma :

Initium et teneur, 7 syll. Cadence-finale, 4 syll.

De | la virgine en Bet- | leem fo net.

Mais, au lieu de se baser sur le manuscrit original, ou d'établir lui-même le compte exact des divisions du mélostiche, le copiste regarde, en guise de modèle, le dernier mélostiche B qu'il a transcrit :

Initium et teneur, 9 syllabes Cadence, 4 syllabes.

A- | tendet un espos. Jhesu sal- | vaire a nom [1]

Il reproduit donc un mélostiche anormal, dont l'initium et la teneur contiennent neuf notes ou groupes neumatiques, au lieu de sept seulement qui doivent s'appliquer au vers *De la virgine...*, ce qui donne précisément l'anomalie constatée :

Initium et teneur, 9 syllabes Cadence, 2 syllabes.

De | la virgine en Betleem | fo net.

1. Le nombre de notes que présentent l'initium et la teneur de B pour le vers *Atendet un espos*, tel qu'il se présente dans le manuscrit, s'explique comme suit. Les quatre neumes affectant la cadence-finale sont très correctement appliqués aux quatre dernières syllabes, y compris la clivis de deux notes liées qui se chantent sur la syllabe *re* de *salvaire*. Celle-ci, quoique élidée au point de vue du vers, doit comporter une note ou un groupe régulier de notes empruntées à la cadence régulière. La note supplémentaire qui en résulte est reportée comme survenante dans le *recto tono* de la teneur, procédé parfaitement régulier. Les deux autres notes supplémentaires de la teneur proviennent du fait que le premier hémistiche contient indûment

Utilisant ainsi neuf notes d'initium et teneur, au lieu de sept, affectant chacune une syllabe, le copiste ne disposait plus que de deux syllabes au lieu de quatre pour la cadence-finale du vers. Son erreur s'explique donc très exactement par le mauvais modèle dont il s'est servi, les deux notes en *recto tono* superflues repoussant la cadence-finale au delà des limites du vers, de façon qu'il n'y a plus de place pour les deux dernières qui ne trouvent pas de syllabe où se poser.

Ces perturbations disparaissent dès que l'on applique correctement les mélodies au texte que nous considérons comme exact. L'état de la musique confirme donc pleinement notre interprétation de la structure des strophes de l'ange Gabriel et des différentes questions qui s'y ratachent.

LA STRUCTURE DU SPONSUS

La structure du drame à son stade latin répond, avons-nous dit, à une distribution d'une parfaite clarté : prologue et épilogue de forme hymnaire en vers trochaïques : dialogue exclusivement en décasyllabes, comportant huit strophes unies entre elles par une assonance unique en *i-u*, et auxquelles s'en ajoute une neuvième en *eris*.

Un seul vers est perdu : le quatrième de la strophe *Audi Sponse,* entraînant avec lui la lettre *d* qui le terminait, et qui annonçait le refrain.

Etant admis, comme le prouve l'analyse des éléments musicaux que le dimètre forme ici l'unité principale des strophes trochaïques, on constate que le drame latin tout entier est écrit exclusivement en strophes de quatre vers, soit :

STADE LATIN
- *Prologue* : 5 strophes de 4 vers trochaïques.
- *Action dialoguée* : 8 à 9 strophes de 4 vers décasyllabes.
- *Dénouement* : 1 strophe de 4 vers trochaïques.

C'était là une architecture massive et carrée, conservant

six syllabes au lieu de quatre (à cinq) qui sont admises. Le vers, sous sa forme restituée : *atendet Sponsum*, comporterait régulièrement huit notes d'initium et teneur dont une pour la cinquième atone et une pour le *e* élidé.

une solennité grandiose dans l'expression des sentiments d'espoir aussi bien que dans la douleur ou dans l'implacable sérénité : esthétique de l'équilibre, de l'unité, de l'austérité, en rapport intime avec la vision majestueuse du Jugement dernier.

La seule différenciation admise dans le choix des vers, sert en quelque sorte d'analyse aux stades de l'action, avec le souci d'en fermer le cercle par le retour final des rythmes initiaux [1].

Le remanieur roman ne s'est pas contenté d'introduire des gloses ou des additions en langue vulgaire. Il a voulu donner au drame une allure plus vivante et plus variée, tout en assurant aux éléments nouveaux une liaison organique avec la trame primitive.

Il atteint à la variété par l'emploi des refrains, par l'utilisation discrète des vers hétérogènes, par l'introduction de strophes d'un nombre impair de syllabes, dont l'équilibre est plus complexe et plus harmonieux ; en admettant parmi celles-ci plusieurs types comportant un nombre de vers différent ; enfin, par une mise en œuvre généralement très adroite des ressources du bilinguisme.

Les refrains sont joints aux couplets suivant une conception extrêmement heureuse du mouvement dramatique autant que musical. Ils ne s'accordaient ni avec le système hymnaire, ni avec la gravité de l'*Adest Sponsus* ou de l'*Amen dico*. Limités donc — puisqu'il semble qu'il ne faut pas en accorder aux marchands — à l'ange et aux vierges, ils établissent au centre du drame un tissu harmonieux de phrases responsoriales qui répètent comme une obsession la synthèse des éléments émotifs. Au refrain de l'ange Gabriel, dont le rythme si nuancé interprète un conseil chargé de menace et d'espoir, répond, comme un écho plaintif le *Dolentas, chaitivas..*, qui porte jusqu'au paroxysme le caractère pathétique des strophes primitives. Le sentiment de l'irrémédiable, placé dans la bouche des sages autant que des folles, s'y exprime sous la forme d'une antithèse qui rend plus

1. Pour ce qui concerne les parties de l'œuvre littéraire, les soucis de proportions et de la composition au moyen âge, voyez passim les très curieux éléments contenus dans E. Faral, *Les Arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle* (*Bibl. de l'Ec. des H. E.*), Paris, 1923.

sensible et plus touchante l'étroite similitude de leurs paroles alternées.

L'auteur roman n'a pas obtenu cette variété et cette plasticité aux dépens de la régularité. Chacune des strophes conserve, dans chacun des systèmes, une parfaite similitude constructive. Dans toute sa création, un seul vers manque à la parfaite réalisation de cet ensemble concordant : celui qui devait terminer le couplet roman des vierges, déchet bien mince qui n'est pas de nature à faire admettre une inconséquence isolée, surtout si l'on tient compte des thèmes musicaux.

Le drame bilingue comporte ainsi des strophes de trois, de quatre et de cinq vers, en opposition avec l'unité sévère du drame latin. Mais ici non plus, nulle impulsion arbitraire n'a fixé ces nombres que l'on peut préciser et dont on peut établir la raison d'être avec certitude.

Il est nécessaire, à cet effet, de considérer comme base essentielle la strophe nue ou couplet, puisque le refrain n'apparaît pas encore dans le stade latin ; d'autre part, de tenir compte de celui des deux systèmes de vers latins (décasyllabes ou dimètres trochaïques) auxquels sont appariées les strophes romanes. On constatera :

I. Que les couplets romans appariés à des décasyllabes latins comportent le même nombre de vers que les strophes modèles, c'est-à-dire quatre. Les strophes latines en décasyllabes se trouvant uniquement dans l'action dialoguée, aucune hésitation n'est possible pour l'application. C'est le cas pour les couplets des marchands et pour ceux des vierges.

II. Par contre, aux vers latins trochaïques de sept et de huit syllabes du prologue et de l'épilogue, devaient s'apparier des décasyllabes, seuls vers employés dans les *couplets* romans du *Sponsus*. Il fallait donc trouver une équivalence. C'est ainsi que les couplets romans compris dans cette partie du drame comportent le même nombre total de syllabes que les strophes trochaïques de base, c'est-à-dire trente syllabes comptant dans la mesure du vers.

Cette condition est réalisée par un couplet de trois décasyllabes s'opposant aux quatre dimètres des strophes latines (couplets de l'ange Gabriel : *Oiet virgines* ; strophe du Christ : *Alet chaitivas*). La concordance entre les couplets latins et romans

est donc syllabique dans les deux systèmes, si même l'intérêt de cette constatation n'apparaît que pour l'apparentement aux vers trochaïques.

III. Toutes les strophes à refrain sont de cinq vers, le refrain s'ajoutant à chaque couplet qui le comporte, de façon à atteindre ce nombre : refrain d'un vers pour les couplets de quatre, refrain de deux vers pour les couplets qui en comportent trois.

Pour le système dépendant des décasyllabes, le remanieur, établissant un refrain roman dans la strophe latine, le reprenait simplement dans les strophes apparentées. Pour le système dépendant des trochées, la question était plus complexe, puisqu'il n'y avait à compléter les strophes par aucune addition de ce genre. Aussi le remanieur a-t-il apparenté le refrain roman à la strophe latine, comme il l'avait déjà fait pour le couplet.

C'est ainsi que dans les strophes de l'ange Gabriel, le refrain qui, par sa nature, doit présenter une sous-unité plus courte correspond à la moitié d'une strophe de l'*Adest Sponsus*. Bâtis, sur les mêmes nombres, ses *deux* vers comportent ensemble, avec des coupes appropriées à l'idiome, quinze syllabes (cinq plus dix, exactement comme *deux* vers (huit plus sept) de la strophe latine.

IV. Si le remanieur roman n'a accordé que quatre strophes aux paroles de l'ange, tandis que le prologue latin en comporte cinq, c'est que, comme cela résulte de ce qui précède, il ne faut pas chercher l'équivalence des strophes de l'*Adest Sponsus* avec celles de l'ange, mais avec les couplets de celui-ci. Les quatre couplets en décasyllabes correspondent à quatre strophes trochaïques. Le refrain qui seul ici est constitué en hypostrophe et en hypomélostrophe, remplace la cinquième. Les huit vers manquant pour atteindre le total de vingt vers du prologue latin sont obtenus par le refrain de deux vers répété quatre fois.

Quoique l'on n'ait constaté jusqu'à présent qu'une certaine analogie de sens et de destination entre les deux prologues, on voit qu'une correspondance numérique précise unit tous leurs éléments. Ces nombres et ces correspondances se retrouvent dans toute leur structure.

V. Il y a lieu de faire remarquer que l'introduction de mots latins dans les strophes romanes doit être considérée, dans le

Sponsus, comme répondant également au souci d'établir un lien étroit entre les éléments latins et les éléments romans.

Sans doute, ces vocables, insérés dans la paraphrase vulgaire comme un témoin des textes sacrés, accomplissent une fonction d'ordre essentiellement liturgique [1]. Mais le lien idéal que ces farcitures établissent avec la langue de la Bible, elles l'assurent également à la structure matérielle de l'œuvre. Tandis que les couplets latins qui en sont susceptibles s'accompagnent de refrains romans, les couplets en langue vulgaire insèrent des vocables latins qui établissent en sens inverse l'union entre les deux idiomes. Ces mots de la langue liturgique, ainsi introduits dans les farcitures romanes, justifieraient le nom de « refarcitures », qui fait ressortir la technique d'enchevêtrement voulu auquel correspond leur emploi.

VI. Il y a tout lieu de croire que, dans le *Sponsus*, construit avec un souci minutieux des nombres et de l'entrelacement des langues, les « refarcitures » ne présentaient pas un caractère arbitraire et sporadique, la présence d'au moins un de ces vocables latins étant requise dans chaque strophe romane.

Nous pouvons penser que le remanieur a dépassé le but qu'il se proposait et que certaines de ses intentions, dans les équivalences qu'il établit, n'étaient pas perçues. Nous pouvons penser également qu'une telle discipline n'était pas uniquement déterminée par un souci d'esthétique littéraire ou de transposition rythmique. Vraisemblablement, surtout dans les origines, la fréquente adaptation de la mélodie d'un texte latin à la traduction ou à la glose romane de celui-ci a entraîné la nécessité de cette technique qui s'est plus tard étendue à des cas où elle n'était pas utile à l'adaptation musicale.

De là l'évolution littéraire des procédés susdits qui trouveront au cours des développements de la musique polyphonique, une application nouvelle.

Il n'en reste pas moins vrai que cet équilibre des nombres a préservé le remaniement de la diffusion et qu'il a fourni à l'auteur une charpente musicale bien proportionnée, en même temps qu'il flattait un scrupule délicat de transposition.

---

1. Voy. notre article précédent, dans *Romania*, Janvier-Avril 1927, p. 57-66.

VII. D'autre part, on ne peut trouver aucune justification à la supposition de Stengel d'après lequel le texte primitif aurait contenu : 1) un dialogue latin entre l'ange Gabriel et les vierges sages, suivi de l'interprétation romane de ses deux parties ; 2) un dialogue latin entre les vierges folles et les vierges sages suivi de sa traduction complète ; 3) un dialogue latin entre les vierges folles et les marchands suivi de sa traduction ; 4) un dialogue latin entre les vierges folles et le Christ, suivi également d'une version romane complète (article cité, p. 235-236).

Schwan a déjà fait justice de cette hypothèse qui suppose, sans aucune preuve, des pertes importantes aussi bien dans le texte latin que dans le texte roman et qui procède, sur cette base, à une reconstitution imaginaire. Schwan compare ce redoublement continuel des mêmes éléments à la marche des pèlerins sauteurs de la procession d'Echternach : deux pas en avant, un pas en arrière (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, p. 472).

Le remanieur roman s'est adroitement préservé de cette erreur. Il n'a fait intervenir les strophes romanes qu'en trois points : le prologue contenant l'introduction nécessaire ; une strophe placée à la fin du dialogue entre les vierges et le résumant en trois vers, tandis que le quatrième, perdu dans le manuscrit, reliait pensons-nous ces paroles à celles des marchands ; enfin, la sentence fatidique du Christ, qui interprète, sous une forme populaire, le sévère dénouement du drame.

Il y a lieu de remarquer, en même temps, que les strophes romanes ne sont pas la traduction de leurs jumelles latines, mais une paraphrase dont le ton plus fruste est en relation parfaite avec le but poursuivi ; enfin, que l'auteur qui s'efforce de ne pas développer les gloses, tient à apporter lui-même des éléments nouveaux.

S'il attache une importance égale aux deux prologues, s'attardant quelque peu dans la partie statique — non sans importantes novations rythmiques et musicales — il sera beaucoup plus réservé dans la partie dramatique. Au cours de celle-ci, il ne donne, en fait de glose proprement dite, que la seule strophe romane des vierges, laconisme justifié, entres autres causes, par le désir de ne pas entraver la marche de l'action. Deux strophes sont accordées aux marchands. On ne doit pas s'en étonner, car

avec ces éléments étrangers au texte latin, l'action progresse et le pathétique suit une voie nouvelle.

La strophe du Christ, qui ramène les rythmes verbaux et probablement la musique de l'*Adest Sponsus* par lequel prélude le drame, ferme, de la façon la plus artistique l'action engagée, si même les trois vers romans qui suivent ne sont ni de la même qualité ni de la même élévation que les trochées grandioses qui leur ouvrent la voie.

*
* *

La question de savoir si les strophes du *Sponsus* répondent en même temps à des nombres symboliques doit également se poser.

Je ne crois pas que l'on doive les chercher dans le stade latin où les nombres — auxquels on peut toujours attribuer les valeurs les plus diverses — répondent toutefois à des habitudes rythmiques qui ne paraissent pas significatives. Tout au plus peut-on se demander si les cinq strophes de l'*Adest Sponsus* ne représentent pas les cinq vierges qui, dans chaque groupe, symbolisent les cinq sens et leur usage orienté vers la sagesse ou vers la concupiscence.

Par contre, dans la rédaction bilingue, un ensemble de concordances amène à croire à des intentions du remanieur prêtant un sens au nombre susdit et développant, pour l'étendre à tout le drame, un symbolisme numérique élémentaire : strophe des vierges portées au nombre de dix égal à celui du total que forment leurs deux groupes, ce qui ne paraît nullement fortuit; nombre deux des strophes consacrées aux marchands qui, eux aussi, sont deux; nombre trois des vers romans prononcés par le Christ et qui, même commandé par des raisons rythmiques, pouvait évoquer la divinité [1].

Le nombre total des strophes proprement dites est de vingt-trois, qui est celui des lettres de l'alphabet roman médiéval. Mais

1. Le symbole est plus évident et plus ingénieux dans la *Passion* de Jean Michel où, comme le fait remarquer G. Cohen dans son *Histoire de la Mise en scène*, p. 140, Dieu chante à trois voix, au moment du baptême du Christ, pour symboliser le dogme de la Trinité.

comme le drame n'est pas alphabétique, il est probable qu'il ne faut pas y chercher cette correspondance vide de sens.

Par contre, nous avons montré que les quatre couplets de l'ange Gabriel doivent être assimilés aux strophes latines et que le refrain tient la place d'une cinquième. D'après ce compte qui, pour de multiples raisons, paraît seul exact, le remanieur admettait donc dans le drame la substance de vingt-quatre éléments strophiques, dont douze pour le dialogue et douze pour le système du prologue et de l'épilogue.

Ce nombre correspond à celui de lettres de l'alphabet grec qui symbolise le caractère infini de la divinité, en même temps que les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Rien de plus en rapport avec un drame du Jugement dernier.

Un total semblable tend à faire croire, en raison de sa signication si étroitement apparentée au sujet, que le *Sponsus* nous a été transmis avec le nombre complet des strophes qu'il possédait au moment de la rédaction bilingue.

Il y a lieu de remarquer que l'AΩ s'appliquait tout particulièrement au Christ, qui est l'Epoux. On trouvera, réunie par Don Cabrol et Leclercq, une abondante documentation concernant l'histoire de ce symbole dans l'épigraphie, la numismatique et les monuments figurés : chrismon ou croix accostés de ces deux lettres ; portrait du Christ sauveur et juge ou de l'agneau des noces mystiques, accostés, eux aussi, de l'AΩ et accompagnés ou non du chrismon [1].

Si même l'AΩ se trouve également attribué à Dieu le Père, notamment plus tard dans divers mystères, l'application plus fréquente au Christ se comprend d'après ses origines mêmes. C'est lui, le « Fils de l'Homme », qui apparaît comme le juge suprême du dernier jour ; c'est lui qui prononce les paroles : Ἐγὼ τὸ ἄλφα καὶ τὸ ὦ, ὁ πρῶτος καί ὁ ἔσχατος, ἡ ἀρχὴ καὶ τὸ τέλος [2] ».

Le même symbole apparaît également avec le même sens

---

1. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, art. A Ω, particulièrement rubrique VI. Voyez aussi Max Sulzberger, *Le symbole de la Croix et les Monogrammes de Jésus chez les premiers Chrétiens* (Extrait de *Byzantion*, t. II, 1925), Liège, 1926.

2. *Apocalypse de St Jean* I, 10 et 11. — Même image, *ibid.*, XXI 6 et XXII 13. Pour les vingt-quatre vieillards, Ch. IV et V.

dans différentes formes de liturgie qui doivent être considérées comme des gloses interprétant le passage susdit de l'Apocalypse. Elles rapportent ces métaphores à la double nature du Christ [1]. En rapport avec cette dualité, elles montrent en lui le Dieu humanisé, sauveur et rédempteur, et, d'autre part, le fils de l'Homme » qui rappellera les morts du tombeau [2] au jour inexorable du Jugement dernier [3].

Il n'est pas sans intérêt de constater que *l'Hymne à l'Epoux* du Συμπόσιον de Saint Méthode [4], dans lequel les dix vierges sages se préparent aux noces spirituelles, comporte précisément vingt-quatre strophes dont le nombre est assuré par leur alphabétisme ΑΩ.

Il ne parait pas vraisemblable que l'auteur du *Sponsus* en ait connu le texte grec, le contenu très différent de cette œuvre purement lyrique l'excluant d'ailleurs en tant que source immédiate du drame de Limoges. Mais il y a tout lieu d'admettre que l'auteur du *Sponsus* bilingue n'a pas établi par hasard le nombre de ses strophes, soit qu'il ait utilisé un modèle plus récent présentant la même particularité, soit qu'il ait repris spontanément une tradition jadis si courante et qui s'adaptait tout particulièrement à la signification du *Sponsus*.

Ces correspondances symboliques, en partie moins certaines et moins révélatrices que les correspondances constructives du drame, semblent néanmoins apporter à la compréhension de ces dernières un complément utile.

Dans l'ensemble, le *Sponsus*, remarquable par sa valeur artistisque, important comme première manifestation de la dramaturgie en langue vulgaire, intéressant par sa versification et par

---

1. A et Ω, initium et finis, Deus et homo, infinitus et praefinitus ; in quo et principium Deitatis, et ultimum sentitur humanitatis, etc. », oraison mozarabe citée dans l'art. susdit du *Dictionnaire d'Arch. chrétienne.*

2. Ego sum A et O, primus et.novissimus.....Ego sum vestra redemptio, ego sum rex vester, ego vos ressuscitabo in die novissimo, alleluia, dans *Processionale monasticum* de Solesmes 1888, p. 80.

3. « Alpha et Omega,/Ipse Christus dominus/Venit, venturus/Judicare homines », hymne de la liturgie celtique publiée par F. E. Warren dans *The Antiphonary of Bangor*, Londres, 1895, pp. 2, 11 et 45 (cf. *Dict. d'Arch. Chrét.*, l. c.).

4. Edition citée.

la musique qui l'interprète, doit être considéré comme la pierre angulaire de l'étude du drame français à ses origines, tout au moins pour les moyens par lesquels il s'efforçait de fixer sa forme naissante, en cherchant un appui dans la technique plus éprouvée du drame latin.

Lucien-Paul Thomas.

MÉLANGES

ROUM. *MOȘOROĬ*

Le roum. *moșoroĭ* « taupinière, butte de terre » a un grand nombre de variantes : *mușunoĭ-moșunoĭ*, *moșinoĭ-mușinoĭ*, *mușunoĭ-mușuroĭ*, etc. Il a visiblement été altéré par différentes actions phonétiques, probablement aussi par des interdictions de vocabulaire. On prend généralement *mușinoĭ* pour forme primitive et on le fait venir de *mișină* « grouillement, fourmillière, tas » (*R.E.W.*, 5620; Pușcariu, *Et. Wb.*, 1098; Tiktin, *s. v.*, etc.), dont ce serait un augmentatif tiré à l'aide du suffixe *-oĭ*. Les faits dialectaux ne confirment pas cette explication.

Toutes les variantes daco-roumaines présentent une voyelle vélaire dans la première syllabe. De même on a en macédo-roumain *măširoṅu*, *măšăroṅu*, *mušuroṅu*, *šumuroṅu*. On trouve donc suivant les parlers, *ă*, *o* et *u* et jamais *i*, qui devrait être la forme normale si l'étymologie indiquée ci-dessus était exacte. Il est bien probable, d'autre part, que *o*, qui n'apparaît qu'en daco-roumain (et qui peut facilement être expliqué par une assimilation) et *ă* qui n'apparaît qu'en macédo-roumain (pour une explication possible voir ci-dessous) sont récents et que le son primitif était *u*, le seul qui est actuellement encore représenté dans les deux dialectes.

La voyelle de la seconde syllabe est plus variée encore : on trouve *u*, *o*, *i* et *ă* ; ici, à la rigueur, on pourrait croire que *i* est le son primitif (comme le suppose l'hypothèse mentionnée), puisqu'il est attesté. Mais pour l'alternance de *n* avec *r*, il est impossible d'admettre que *n* soit le son primitif. En daco-roumain, dans certaines conditions, *n* intervocalique peut devenir *r* et *r* intervocalique peut devenir *n* (voir, pour les deux traitements, Al. Rosetti, *Le rhotacisme*, *passim*), de sorte qu'ici

n et *r* peuvent indifféremment être pris pour le son primitif. Mais en macédo-roumain cette alternance de *n* et de *r* est inconnue ; or, en macédo-roumain, on ne trouve pour notre mot que des formes à *r*. C'est donc *r* qui est le son primitif et daco-roum. *n* en provient.

La finale, d'autre part, ne peut pas s'expliquer par le suffixe augmentatif *-oĭ*, pour la raison que le macédo-roumain ignore complètement ce suffixe. Enfin, le sens de *moşoroĭ* ne s'explique guère comme un augmentatif de *mişină*.

Examinons maintenant le sens du mot. Le daco-roum. *moşoroĭ* désigne généralement une « taupinière » ; parfois il a aussi le sens de « butte » et même celui de « fourmilière ». Il semble donc que le sens de *mişină* conviendrait pour point de départ. Mais le macédo-roum. *mušuroĭu*, etc., ne désigne que la « taupinière » et la « taupe ». Il est bien difficile, en partant du sens de « fourmilière » d'arriver à celui de « taupe ». Nous allons voir que c'est ce dernier sens qui doit être primitif.

Pour expliquer les différentes formes citées, il faut partir de lat. mus araneus[1] « musaraigne » qui, en latin déjà, avait bien des variantes. On lit *mus araneus* chez Pline (VIII, 227, etc.), chez Végèce (*Vet.*, II, 143, 1, etc.), etc.; *mus iraneus* chez Pline (XXX, 108, dans *V*), etc. ; *musiranus* chez Isidore et dans le *C.G.L.*, etc. On peut supposer que la finale est devenue -oneus, soit parce que *aranea* était devenu **aronea* (v. Puşcariu, *Et. Wb.*, 1460 et *R.E.W.*, 7371 a), soit sous l'influence directe de -oneus. Cela peut expliquer la présence de *o* dans la dernière syllabe.

Là où la seconde voyelle est *o*, elle s'explique par l'influence assimilatrice de la dernière voyelle. L'*ă* du macédo-roum. *măšăroĭu* représente peut-être la voyelle primitive de *mus araneus*. L'*u* de *muşuroĭ* peut s'expliquer par l'influence de la voyelle initiale. Enfin, dans *muşinoĭ*, *măširoĭu*, etc., on peut voir soit l'*i* de *musiranus*, soit une palatalisation due à *š*.

La voyelle initiale est *o* là où elle a subi l'influence de la finale

---

1. J'ai rédigé cette note sans avoir pu consulter le Dictionnaire de MM. Candrea et Densusianu. Je m'aperçois tardivement que la même étymologie a été proposée par M. Candrea. Mais il me semble que ma note ne fait pas double emploi avec l'article du Dictionnaire.

et de la médiale. L'*ă* de *măšăroṅu* s'explique par l'influence de la seconde voyelle. Généralement, les deux premières voyelles vont ensemble : *moșoroĭ*, *mușuroĭ*, *măšăroṅu*.

L'*n* de *muşinoĭ*, etc., s'explique de la façon indiquée ci-dessus. Reste donc *ș* au lieu de l'*s* attendu : on pourrait l'expliquer en partant de *musiranus*, car *si* devient normalement *ś* ; il y a pourtant une autre explication, que l'on verra ci-après.

Pour le sens, macédo-roum. *mušuroṅu* « taupe » concorde assez bien avec *mus araneus*. Le vieux nom *talpa* a dû subir une interdiction de vocabulaire, comme du reste *moșoroĭ* lui-même ne s'emploie plus au sens de « taupe » en daco-roumain : bien des mots ont été formés ou empruntés à sa place : *cîrtiță* (slave), *sobol* (quel peut en être le rapport avec *șobolan* « rat » ?), *orbete* (tiré de *orb* « aveugle »), etc. Il est possible du reste que *talpa* ait rencontré *talpă* « plante des pieds » (pour lequel voir le *R.E.W.*, 8545). L'étape intermédiaire entre le sens de « taupe » et celui de « mus araneus » nous est fournie par le mot *mus caecus*, désignant la « musaraigne » (Végèce, *Vet.*, II, 141, 1, *muribus caecis*, et une glose marginale porte *araneis* ; voir encore chez Q. Serenus, XLVI : *muris caeci* en titre, puis *araneis*, 862, et ensuite à nouveau *muris caeci*, 879). Il est encore à remarquer que ce *mus caecus* était considéré comme dangereux pour les hommes et pour le bétail (v. par exemple Végèce, *Vet.*, II, 146, Serenus, *loc. cit.* : *muris nocuit violentia caeci* ; dans le *C.G.L.*, III, 437, 5, *mus haraneus* traduit le gr. δράκων).

On trouve dans les gloses un mot *musia*, *musiae*, expliqué par « *nidi soricum* » (*C. G. L.*, IV, 260, 7 ; V, 604, 17 et 62 ; 629, 67 ; 635, 66). Je suppose que, de même que sur *mus* on a fait *musia*, sur *mus araneus* on a bâti un **musia aranea* ; ceci peut d'abord expliquer le sens de « taupinière » que notre mot a actuellement, et d'autre part il nous rend compte de la présence de *ș* dans *muşuroĭ*, etc. En effet, si le roumain a été à un moment donné en présence d'un mot *muşuroĭ* « taupe » et d'un autre mot *muşuroĭ* « taupinière », il était difficile d'empêcher un croisement, qui devait d'autant plus vite se produire, que les variantes phonétiques abondaient. Si cette hypothèse est juste, roum. *muşuroĭ* représente en même temps *mus araneus* et **musia aranea*, tant pour la forme que pour le sens.

Muşuroï « taupinière » a dû être refait sur le pluriel féminin (v. *Romania*, LIV, p. 256), ce qui s'explique par le fait que les taupinières sont généralement en groupe.

Al. Graur.

UNE HYPOTHÈSE SUR LE NOM DE « CRESTIIEN LI GOIS »

On sait [1] que l'auteur de la branche II de *Renard* cite parmi les poèmes en vogue de son temps : *Tristan dont La Chievre fist, Qui assez belement en dist*, et pour l'auteur du prologue d'un conte dévot les poètes les plus estimés sont Gautier d'Arras, Chrétien de Troies, Benoît de Sainte-More, Guiot, et quelques autres, parmi lesquels *Li Kievres, qui rimer valt L'amour de Tristan et d'Isalt* [2]. C'est tout ce qu'on sait sur ce poète La Chievre.

Dans *Philomena*, Chrétien de Troies s'appelle « Crestiiens li Gois ». Que signifie ce nom, qu'il ne se donne plus dans aucune de ses œuvres postérieures? On y a vu successivement [3] le mot *goi* = « serpe » (aujourd'hui « gouet » ou « goué »), le mot *gouais* désignant une « variété de raisin peu estimée », le mot *goi* signifiant « boiteux », qui vit encore dans le Midi de la France. D'autres ont cru que « Li Gois » signifiait « Liégeois », ou encore que « Gois » représentait le nom d'un village champenois « Gouaix ». Aucune de ces étymologies n'a été acceptée définitivement : on ignore ce que veut dire *Li Gois*.

Troisième problème : Chrétien de Troies a écrit un poème, antérieur à *Cligès*, qu'il désigne lui-même par les mots : « Du roi Marc et d'Iseut la Blonde ». Est-ce un poème sur Tristan et Iseut? Ou est-ce plutôt un poème épisodique, « où était traité quelque incident de la légende dans lequel le roi Marc avait une part prépondérante »? Nous l'ignorons; personne au moyen

---

1. Cf. Gaston Paris, *Mélanges de litt. du moyen âge*, article sur *Cligès*, passim.

2. Tout le passage en question se trouve cité dans l'Introduction d'*Erec* (éd. Foerster), p. XIII.

3. Cf. F. Zaman, *L'attribution de « Philomena » à Chrétien de Troyes* (thèse de Leiden, 1928), p. 20, note.

âge ne semble connaître un poème sur Tristan, de la main de Chrétien de Troies.

Qu'il me soit permis d'émettre une hypothèse à propos de ces trois petits problèmes.

Chrétien de Troies ne nous est connu qu'à partir du moment où, à Troies, il est au service de Marie de Champagne, fille d'Aliénor de Poitiers, qui était reine d'Angleterre depuis une dizaine d'années. Où a-t-il passé sa jeunesse ? Il est certain qu'il a connu l'Angleterre, comme il résulte de l'exactitude et de la précision des renseignements géographiques qui concernent ce pays, ainsi que l'a fait remarquer Gaston Paris, en ajoutant qu'on peut se demander si déjà dans *Erec* il n'y a pas de traces d'une « visite » de Chrétien en Angleterre. Rien n'empêche donc de croire que Chrétien, en arrivant à Troies, venait d'Angleterre, si d'autres raisons nous invitent à admettre cette hypothèse. On s'expliquerait aussi alors pourquoi, dans les œuvres antérieures à *Cligès*, on rencontre des négligences dans la déclinaison qu'il a soigneusement évitées plus tard (*el* pour *ele* ; *fel* pour le cas régime, etc.) : on sait qu'en Anglo-Normandie la déclinaison était en décadence dès une époque où elle était encore très vivante dans le Centre et dans les provinces de l'Est [1]. Enfin, son poème sur le roi Marc et Iseut, où Tristan a dû jouer un rôle, appartient au groupe d'œuvres courtes qu'il a écrites avant *Cligès*, peut-être même avant *Erec*.

Admettons maintenant que Chrétien se soit appelé . . . . . : *La* [2] *Chièvre*. Dans ce pays bilingue qu'était l'Anglo-Normandie, ce nom devait se traduire . . . . . : *the Got* [3]. Ce mot *got* (= « chèvre »), en anglais moderne *goat*, vient de l'anglosaxon *gât*, mais se prononçait déjà avec *o* dès le xe siècle. A Troies, ce nom, dont on ne pouvait pas comprendre le sens, devait se prononcer . . . . . *Goiz*, avec un *i* et avec le *s* du cas sujet, ou *Gois*, avec un simple *s* final, sans *t*. Tout comme chez nous le peuple prononce

1. Le grand nombre de formes non-champenoises dans *Erec* pourrait s'expliquer aussi par le fait que Chrétien aurait passé sa jeunesse ailleurs qu'à Troies.

2. La question de la forme de l'article n'a aucune importance ici.

3. Qu'on se rappelle les titres bilingues de plusieurs lais de Marie de France.

à la hollandaise les noms des Français qui habitent la Hollande [1].

Voilà donc notre Anglonormand à Troies, avec ses deux noms. Il a signé son *Tristan* : « La Chièvre ». Il a signé *Philomena* : « Li Gois ». Puis il a renoncé à l'emploi de son nom, ou plutôt de ces deux noms, pour s'appeler désormais Chrétien de Troies [2], puis Chrétien, tout court [3]. Je conclus : « Li Chièvre » auteur d'un *Tristan* perdu, est identique à « Chrestiiens li Gois », auteur de *Philomena* et d'une œuvre perdue où Tristan a dû jouer un rôle important.

Voilà mon hypothèse. Je ne prétends pas avoir prouvé ce que j'avance ici !

C. DE BOER.

LE PÈLERINAGE DE LOUIS D'AUXERRE AU PURGATOIRE DE S. PATRICE.

Correction du texte latin par une traduction catalane.

Vers la fin du douzième siècle, le frère H. de Saltrey a pour la première fois parlé à ses contemporains, grands amateurs de visions d'outre-tombe, du sanctuaire mystérieux, qui depuis lors s'appelle le Purgatoire de s. Patrice, et qui est situé sur une île, dans un lac du comté de Donegal en Irlande. Le moine anglais nous raconte qu'en 1153 un chevalier nommé Owein fut solennellement introduit dans ce sanctuaire, qui était une sorte de cavité ou de grotte, et y fut laissé seul pendant vingt-quatre heures. Il les employa à parcourir une contrée souterraine, en commençant par une vaste plaine avec un palais, où douze à quinze moines l'accueillirent et lui donnèrent des conseils salutaires. Puis il fut soumis par des démons perfides à toute une série d'épreuves, à tous les tourments épouvan-

1. P. e. « Boissevain », ce qui se prononce dans le peuple : « Bochewyn ».

2. C'est-à-dire : habitant de Troies. Il n'est pas nécessaire du tout d'admettre que Chrétien soit *né* à Troies.

3. Cf. Benoît de Sainte-More, et Gautier d'Arras, qui s'appellent dans leurs œuvres postérieures Benoît, et Gautier.

tables du purgatoire ; mais ensuite il goûta en revanche les joies du paradis [1].

Si célèbres que soient aussitôt devenus ce traité et le lieu saint qui y était décrit, ce n'est qu'en 1353 que nous trouvons un récit de pèlerinage au Purgatoire de s. Patrice, à savoir la vision du chevalier hongrois Georges Crissaphan [2]. Mais, depuis ce temps, beaucoup de personnages distingués sont cités comme visiteurs du Purgatoire ; ainsi, en automne 1358, un des fameux Malatesta de Rimini et le poète Niccolò da Beccaio (faits attestés par des certificats du roi d'Angleterre), et encore, la veille même du jour où vint Malatesta, un chevalier français, par ailleurs inconnu, nommé Louis d'Auxerre [3].

Ce dernier nous a laissé, écrite par la main d'un franciscain italien, une relation, qui, inspirée des histoires d'Owein et de Georges Crissaphan, y ajoute le récit de tentations par de très jolies femmes. L'original latin a été édité en 1925 par M. Strecker [4] sous le titre « Visio Ludovici de Francia », mais des parties considérables d'un extrait latin et d'une traduction italienne se trouvent dèjà dans les *Tradizioni storiche del Purgatorio di S. Patrizio* par M. L. Frati (1886) [5].

Or, dans ses *Llegendes de l'altra vida* (1914) [6], M. R. Miquel y Planas a publié [7] une vision fragmentaire catalane qu'il

1. Il n'existe pas d'édition critique de ce récit ; l'édition la plus récente (d'après le ms. d'Utrecht) se trouve dans l'importante dissertation de M. C. M. van der Zanden, *Étude sur le Purgatoire de S. Patrice* (Amsterdam, 1927) ; cf. *Romania*, LIV, 317-318.

2. *Ungarische Jahrbücher*, VII, 315-330 : *Der junge ungarische Ritter im Fegefeuer* ; *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 53,25-40 : *Eine Pilgerfahrt des XIV. Jahrhunderts nach dem Fegefeur des h. Patrizius*.

3. *Zs. f. d. Ph., l. c.*, 27.

4. Pp. 226-245 de l'ouvrage posthume *Beiträge zur Geschichte der Visionenliteratur im Mittelalter* du Dr. Max Voigt (*Palästra*, 146 ; Leipzig, 1924).

5. *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, VIII, 1886, pp. 46-79. N'ayant pas eu accès au texte original, M. Frati a supposé à tort deux héros différents qu'il dénomme *Ludovico de Francia* et *Ludovico de Sur*.

6. Barcelone, 1914 (Ll.) ; le même texte exactement se trouve dans *Bibliofilia*··· publié par M. Miquel y Planas, Volum primer, Barcelone 1911-14 ; de même dans les *Histoires d'altre temps*, X, Barcelone, 1917, du même auteur ; seulement ici les notes sont omises.

7. D'après un ms. provenant de S. Cugat del Vallès et conservé actuelle-

estime complètement inconnue, bien qu'il suppose un original latin [1]. Après la publication de M. Strecker, il n'est pas difficile d'y reconnaître une traduction du récit du pèlerinage de Louis d'Auxerre. Seulement, M. Miquel y Planas n'a pas rangé d'une manière parfaitement exacte les feuilles incohérentes de son manuscrit : comme la comparaison suivante va le montrer, les feuilles E-H, comprenant les lignes 197-401, doivent être insérées entre les feuilles A et B.

Traduction catalane	*Texte latin*
1-11 ···sia be··· per tots temps loat. Amen. [*Fin d'une doxologie omise dans notre texte latin.*] E apres de aço .xij monyes del dit monestir menaren me a .j.a aygua que es luny del dit monestir .jj. milles e miga, la qual environe vna petita illa ;···	228, 19-24···sancto communicabam sacramento heucharistie. Qua penitentia usque ad finem peracta duodecim eiusdem monasterij monachi ad unam aquam, que per duo miliaria distat cum dimedio a monasterio prelibato, que quandam parvam insulam circuit, me ducxerunt···
51-56 ; 197-203···car aquestes coses te donaran tancta de (força) que sobraras totes les temptacions, penes e (turments) dels demonis. » E adonchs ell me dix : « Vet los demonis que venen ; deuuimes no estaria mes ab tu. E···[*fin de la feuille A ; continuation par la feuille : E*] Encontinent algunes dones vengueren ves mi, ballant e cantant, la belea de les quals era tant gran, que apenes la poria om dir ne altre creure. Car vestides eran com a Regines, e portauen en lur cap corones daur marauelloses, ab moltes pedres presioses····	230, 4-14··· habebunt namque tantam confere fortitudinem, ut inimicum superes et omnium demonum temptamenta. Et ait : « Ecce demones veniunt, non amplius valeo stare tecum. » Et me signans sancte crucis signo a me recessit. Post hec statim veniunt mulieres, quarum erat incredibilis pulcritudo, corizantes salentesque, regalibus indumentis indute coronas aureas ornatas pretiosissimis lapidibus in capite deferebant.
398-401, 57-60. E trobem en vn gran camp, en lo qual auia vn fort bel	235, 8-14. Et postea in uno magno campo, ubi arbor quedam pulcerima

ment à l'Arxiu General de la Corona d'Arago à Barcelone ; ce ms. comprend 8 feuilles détachées, dont une a été reliée au ms. nº 83 de S. Cujat, Ll, p. 270.

1. Ll, xi : un text desconegut de tothom ; 349 : els restes d'un text català perdut, relatiu a una visió d'ultratomba ; 352 : ··· precisar un original llati del qual fossin traducció els fragments apuntats.

arbre, sots la ombra del qual estauen tres dones fort belles, que yugauen a escachs; la vna de les qual me dix aytals paraules : [*fin de la feuille H ; continuation immédiate par la feuille B :*] «O caualer de gran consciencia e ardiment! aure dins mon cor de la tua euenguda singular goig, tal, que no poria dir; car tots temps he amats e am homens ardits e abriuats···

189-196 Aco dit, isquim de la dita cambra, e entram en .ja . altra, en la qual avia .ja. gran caldera plena de pega bulent, dins la qual estave .ja. regina engastada en la dita pega tro a les mameles; e per la gran dolor que dins soferia, cridaue e ploraue molt agrement, que paria que tro al cel pugasen los seus crits, tant eren agres. E estauen li sobre lo cap dos drachs forts [*fin de la feuille D = fin du fragment*].

sita erat, sub cuius umbra tres domine pulcerime ad scachos ludentes sedebant, subito me inveni, quarum una est taliter michi alocuta : "Magne constantie et audatie miles, singulare ac indisolubile ex tuo ad nos adventu gaudium persensi (in corde) [*conjecture de M. Strecker*] meo, diligo namque fame constantis homines etiam audaces···

239, 15-19. Et extunc in aliam cameram me duxit, ubi·····quedam regina ·····erat, que propter duras penas, quas sustinebat, usque quasi ad celum vociferabat. Desuper caput ipsius duo magni corvi·····

Ainsi replacées dans l'ordre réel, les 8 feuilles du ms. de M. Miquel y Planas constituent un seul fragment continu, correspondant aux pages 228, 20-239, 19 du texte latin, tandis que les pages latines 226-228, 20 et 239, 19-245 manquent de correspondance catalane. Nous pouvons en conclure que cinq ou six feuilles du texte catalan original font probablement défaut : une au commencement et quatre ou cinq à la fin.

Nous constatons qu'en général l'interprète catalan a suivi d'assez près son modèle. Toutefois, un contrôle sûr n'est pas praticable, parce que la traduction présuppose évidemment un texte latin qui, bien que généralement conforme au texte jusqu'ici connu, en diffère par certains détails et lui est souvent supérieur. Le texte de ce manuscrit latin, malheureusement unique, est en effet tellement vicieux qu'en plusieurs points M. Strecker a cru devoir le laisser dans son état d'obscurité absolue — due, avant tout, au fait que le scribe n'avait su qu'imparfaitement lire les abréviations de son prédécesseur. Une reconstruction complète ne sera guère possible, tant que l'on n'aura pas

retrouvé un nouveau manuscrit latin ; elle se heurte à présent aux barbarismes indéterminables bien qu'indubitables que présente le style de l'auteur. Cependant, le texte catalan va nous venir en aide, comme on le verra par les quelques corrections suivantes. Elles ont principalement pour but de donner un sens aux passages qui en sont jusqu'ici dénués.

229, 9 vidi statim magne *claritatis* splendorem ; cat. 23 viu (ab una gran r) esplandor vna ciutat — l. civitatis.

231, 6-8 summus procul dubio non demones, ut qui nos *preverit* ad te *demum salvatissimus reservabit* ; *cat.* 219 E no imagines que siam diables, axi com aquels falsos demonis que abans de nos as uist e te an dit — l... ut qui nos preiverit ad te de nobis fallacissimus reseravit.

232, 3-5. Ad me tamen *reversus consilio* verbis *quod memini* auditis que michi antea loquebantur mox *michi* mulieres disparuerunt ; *cat.* 259 E adonch, per especial gracia e do de nostre Senyor Deus, a mi recordaren les paraules quem auia dites labat qui mera aparegut ab los .xij. moges. E tant tost com les agui dites, les donès desparegeren — l. Ad me tamen reversus cum auxilio dei domini nostri, verbis auditis que michi antea loquebantur monachi mox mulieres disparuerunt : *consilio* pour *cum auxilio* — cp. 238, 14 *roxa* pour *rosa* — et *michi* pour *monachi* se comprennent facilement ; quant au reste, je m'imagine que le scribe n'ayant pu lire l'abréviation *ddmninri* = dei domini nostri et l'interprétant par qd (= quod) *memini* a cru obtenir un sens apparent en déplaçant les mots.

232, 19-20. Me *inquam* volvens *post terga quam* videram vidi diversas bestias et serpentes ; *cat.* 283 E ladonch jom geri, e viu molts pus teribles besties e serpents que les primeres — l. Me igitur volvens terribiliores quam prius videram vidi diversas bestias et serpentes ; iq = *inquam* au lieu de *ig* = *igitur*. cp. 234, 11 volvens igitur me ; 233, 6 volvi ergo me ; la suite reste incertaine ; les abréviations de *prius* et de *post* sont souvent presque identiques, et *post terga* est une phrase courante : 234, 11 Cerne post terga et vide, 235, 17 penas post terga discerne ; même : 240, 16 postergata omni reverencia.

232, 28 Admirabar ego namque pulcritudinem *tam venustam que* michi sic blande est alocuta : « ... ; *cat.* 294 ffuy molt marauellat de lur excellent belea, e de continent la dita uella comencam a

parlar e dix : »... — l... pulcritudinem tantam, quum vetula michi...

232, 31-233, 1... ut unam quam veles tibi darem ex hijs puelis. *Crede* igitur *michi*, ut tibi perpetuo bene sit, nam et ipsa delectabiliter perfrueris et, quod plus, perpetuo eris dives ; *cat.* 298... per ço quet donas vna de aquestes donzelles per muler, aquela que mes te placia; e axi, tria la una e prin la, per ço que tots temps sobiran be e sobran delit; — l. Prende igitur unam...

233, 24. *Veni*, inquit, nobiscum placeat nobilitati tue, ad *mundi*... pulcrius non est monosterium, ibidem *meaque* omnia que cupis habebis solatia ; cat. 326 quet placia venir al nostre monestir lo qual es pus bel que altre que al mon sia ; e aqui auras tot co quet volras — l. Venire... nostrum quo mundi... utcumque...

234, 1. Monasterium nostrum ingredere *salubrem*; *cat.* 340 entra en lo nostre monestir, e seras saluat — l. saluari.

234, 15-16... nocive bestie cruciantes, *et ita erant* quarum tantus terror quod in *eius* aspectum fingere non valebam ; *cat.* 363 moltes e diverses besties e oribles, tant que no les gosaue guardar — l. etiam erat ...eas...

235, 29. Sub ponte aqua fortiter bulientis *fluminis* velocissime decurebat ; *cat.* 79... flum daygua bulent — l. aque... flumen.

236, 25 quid ultra fatiam ? retrocedere *ego non posibile est* ; *cat.* 124 ¿ que fare si tornar no men pusch, ni anar avant ? — l. retrocedere ego non possum, nec progredi possibile est...

236, 27-29. Ecce iam submergor statim in isto flumine *tantis* procellarum aquarum *fluminis* ut sagita velocissime *decurentis* ; *cat.* 125 en lo flum me lanç, pus soptosament que sageta caure tro a la pregonea — l. Ecce iam submergor statim in isto flumine tam terribili (cp. 236, 10), procellarum aquarum funditus ut sagita velocissime decidens.

238, 30-32. Tunc *adierit thorus* regis quem vidisti. Ignitus est, in quo in tormentis rex residet prelibatus per *horas* diey ; cat. 176 E dix me encara : « Sapies que la cadira hon seu es de foch, e estay .iij. hores de cascum dia — l. Tunc adiecit : « Thronus regis quem vidisti ignitus est, ···per tres horas diey.

Le texte catalan ne semble pas présenter de corruptions importantes; on y trouve seulement quelques lacunes que

M. Miquel y Planas a su généralement remplir d'une manière satisfaisante (le texte latin 238,6 *ad unam pervenimus cameram ubi* montre qu'il ne faut pas lire *cat.*166 vinguem ad vna *ca* (*dira* en) la quela... mais *cambra*). La lacune qui se trouve dans l'indication de la date de l'entrée au purgatoire se corrige facilement par le texte latin : *cat.* 9... digeren me que entras dins, e axiu ffiu. E aco ffou lo... del mes de septembre del any M. ccc. l... ; *lat.* 228, 29... ut ibidem intrarem indicaverunt. Anno ergo domini MCCCLVIII die XVII mensis Septembris illuc intrans.

On se sent aussi quelquefois tenté de proposer des corrections au texte latin sans l'appui de la traduction catalane. J'en indiquerai pour terminer quelques-unes :

227,19 vocatus ac *uts* (= ut supra) — l. nts = nominatus.

231, 26. « Veni » inquit mulier, « illum aspectum terribilem considerans bestiarum et salva te ipsum, ut dixi meo tue salutis consilio. Cui respondens nullatenus, sed *miles sui* quippe *perplexum* non modicum — l... sed intimacionibus [écrit probablement *intbus*] suis quippe perplexus sum non modicum.

231, 30-232,2 l. tamen quia sagitas trahentes 1) concupiscentiam 2) igneam valde cordi meo mulieres prefate continue emitebant, 3) dum, quod etiam concupiscentiam 4) aucmentabat, escam preparabant... au lieu de : 1)-ie, 2)-as, 3) tunc. 4) -bant.

L. L. Hammerich.

COMPTES RENDUS

Französisches Etymologisches Wörterbuch, v. Walther von Wartburg; Bonn und Leipzig, Schröder, Livraison 3/4 (ASSISTERE-BATLINIA), p. 161-288 [1].

ASSOCIARE, aj. : champenois : Escombres (Ard.) : *s'assocener* « s'unir », se dit de gens qui ne sont pas mariés, et *assocenage*, concubinage (dérivés de *soçon* ?) (Brn).

*ASSOPIRE, suppr. : w. *s'èssopter*, altér. de *s'èssok'ter*, dérivé de *sokète* (Hst).

Assouvir, dont la forme la plus ancienne est *assevir*, vient de assequi (Gam). — Verbe rare, n'existe que dans quelques expressions littéraires : *assouvir sa rage, sa faim* (Brn).

*ASSULARE, l'*h* initial de *hâler* ne viendrait pas d'une contamination avec *hael* ; ce serait un *h* expressif, comme celui de *haleter* (Spz) ; mais *haleter* est naturellement expressif : *hâle* ne l'est point (Brn) ; — assulare est phonétiquement impossible ; l'origine de toute cette famille serait un mot franc qui aurait correspondu au ndd. *hallen* (Gam).

ASTELLA, suppr. : liégeois : *astale* « cédule, compte », du germ. *stall* (Hst).

ASTRINGERE, aj. : wallon : env. de Givet : *rastrēt* « rétrécir » ; part. pas. : *rastrēdu* « rapetissé » ; — Dohan (Belgique), prunes *rastrèt* « chiches », contamination avec l'adj. *étroit* (Brn).

*ASTRŪCUS, suppr. : w. : *astru*, qui n'existe que dans le composé *málastru* (Hst). — Aj. : apr. : béarn. : *desastruc* « malheureux » ; béarn. *astruc* signifie « adroit » (Wtbg).

*astrucus comme caducus est incompréhensible en latin ; il faudrait partir d'une forme *astrutus comme *fatutus (Gam).

ASTUTIA. Le fr. *astucieux* est attesté dès le XIVe s. (Wtbg).

---

1. Voyez *Romania*, t. LII, p. 174 et sqq. ; t. LIII, p. 288 et sqq. — En plus des comptes rendus déjà signalés, nous avons dépouillé les comptes rendus suivants :

MEILLET, dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. XXVI, p. 107-108 (Meil).

SPITZER, *Die Neueren Sprachen* (Spz).

Atavia, aj. : champenois : *tayõ* « grand-père, bisaïeul », répandu dans tout le département des Ardennes ; *ratayõ* « bisaïeul » est plus rare (Brn) ; — Bress. : *taîyin* « vieillard vénérable (sobriquet) » (Wtbg).

Ater, *airelle*, viendrait d'un hypothétique mot gaulois **arja* (Gam). — L'Auvergne, où la cueillette de l'airelle est une espèce d'industrie provinciale, exporte de grandes quantités de ce fruit. Comp. Brunhes, *Géographie humaine de la France*, 2, 380. Cela corrobore l'hypothèse que le fr. *airelle* est emprunté des patois du Massif Central (Wtbg).

Atriplex. Les formes secondaires de atriplex (*atrapex, *atrapica, *adravga, *atripica, *atruplex) ne sont pas satisfaisantes ; on pourrait les réduire à *atripica et *atrapica (Gam) ; — il s'agit d'une plante relativement rare, dont le nom savant n'est sans doute jamais devenu complètement populaire, et dont les formes semi-populaires ont toujours pu être rapprochées plus ou moins du type savant. Les mots de ce genre mériteraient une étude spéciale (Brn).

Atrium, aj. : lorrain : Nancy : rue du *Viel-Aître*, rue de l'*Atrie* (Brn).

Atrox, suppr. : w. : *atrocî* (Hst).

Atschi. La forme habituelle de l'onomatopée est *atchoum* (Brn). — Cette dernière forme explique boul. *adchouter* « éternuer » (Wtbg).

Attendere, aj. : borain : *m'atin-je* « je pense, sans doute, n'est-ce pas » (Hst).

N. 2. En ce qui concerne *rattendre* pour *attendre*, ne pas oublier qu'en wallon et en picard *attendre* et *atteindre* se confondent phonétiquement. *Rattendre* marque l'aspect de l'action instantanée : j'ai été *rattendre* quelqu'un à la gare, à côté de *attendre*, qui exprime l'action qui dure : je l'ai *attendu* plus d'une heure (Brn).

Attentio, *fais attention de..., à...*, tend à devenir une formule impérative renforcée (Brn).

*Attĭnctare à suppr. ; *atinter* étant plus ancien que *ateinter*, le mot serait à tirer de *tin* « chantier sur lequel on installe les tonneaux » (Gam). — *Attinter* « parer, orner » est encore en usage à Jersey (Wtbg).

Attĭnere, aj. : w. : *atére*, mal placé sous attingere (Hst).

Attĭngere, aj. : a. fr. : *attaindre*, dans le Roland, forme attestée par l'assonance (Gam).

Auca, aj. : Berry : Châteaumeillant : *oe* « oie », *oeõ* « oison » (Meil) ; Champagne, Ardennes, partout : *óy*, dimin. : *óyèt*. — Cri d'appel pour les oies : *bil bil*, d'où *bil*, m. (un ex. isolé), et sporadiquement *bilo*, m. ; Liart, Tannay : *bilòt*, f. Je note une fois *óyõ* (Mouzon), et *buri* (Bouconville). — L'oie, relativement rare dans la partie nord-est du département, est très répandue dans toute la région champenoise des Ardennes (Brn).

Vouisse ne peut venir de auca ; *oise* est tiré de *oison*, etc. (Gam).

Aucella, à gloser par *oiseau*, et non *petit oiseau* (Gam).

Aucellus. III. *Oiseau* « membre viril ». C'est à la suite d'une comparai-

son facile que le mot d'*oiseau* désigne un peu partout le membre viril. Pour la Lorraine, voyez Fernand Rousselot, *Couarails de paix et de guerre*, Nancy, Poncelet, 1924, p. 65-66 (Brn).

Le mot d'*oiseau* a disparu dans une partie de la Wallonie et de la Champagne : il a été remplacé par *jeune*, *mouchon*, etc. (Brn).

*Aucio, aj. : champenois : Ardennes : *óysô* (Brn).

Oison n'a pas subi l'influence de *oiseau* ; *aucio a été retardé dans son évolution parce qu'on avait conscience de sa parenté avec auca (Gam).

Auctoritas. N. 1. La forme relevée à Vinzelles est un emprunt au fr. mod. (Spz). — Il eût fallu expliquer des expressions telles que : *parler sur un ton d'autorité* (Spz).

*Auctorizare à suppr. ; auctoricare donne *otreier* (Gam).

Audire, suppr. : flandr. : *échouir*, dont l'origine est différente (Gam). — — *Audivi* n'est pas la seule forme du lat. *audire* empruntée par le mf. et employée comme subst. Au XVIe s., il y a encore son synonyme *audivit* (3e pers.) et *audinos* (l'impér.) « prières » (Wtbg).

Auf à suppr. ; l'expression liégeoise doit être lue *lèyî oûve* « laisser œuvre » (Hst).

Aufugere, suppr. : w. : *afoûre*, etc., où le préfixe *a-* a la valeur de *ad* « fuir vers celui qui parle » (Hst, Spz) ; l'afr. *afuir* ne vient pas non plus de aufugere (Spz) ; il semble que l'article aufugere puisse être supprimé.

Augmentare, *raugmenter* appartient au français populaire (Brn).

Augurium, suppr. : w. : *pwèrter héure* « porter guignon », où il faut voir le mot *hure* (Hst) ; — Reims : *bonneurté*, Ard. : *desenheurer*, Tarbé (Brn) ; — corr. : liégeois : *mâleûr*, *mâlureûs* (Hst).

N. 8. Messin : *agrou*, etc., n'ont pas conservé le *g* étymologique de agurium ; c'est une forme secondaire (Gam).

Bienheur (XVe s.) est postérieur à *bienheureux* (XIIe s.) et en dérive sans doute (Gam).

Augustus, aj. : *kòk d'awus* « sauterelle » (Hst, Brn) et *awisté*, t. d'apiculture « quatrième génération de l'année donnée par l'essaim » (Hst) ; — suppr. : ard. : *aouster*, *aousteron*, *aousterelle*, Tarbé (Brn).

Ousseron est-il un dérivé de *août* ? (Gam) ; — *aoustrai* n'est-il pas un ancien **aousterez* ? (Gam).

Aura. *Orage*, dans la région ardennaise et aussi en français populaire, est féminin (Brn) ; — remarques sur *oré*, *auricea (Gam).

Aureolus, le *compère-loriot* ne s'appelle-t-il ainsi par imitation de son chant ? (Spz).

N. 4. Je crois qu'il faut voir dans le meusien *gloriaw* le mot *glorieux* ; mais il y a là une sorte d'étymologie populaire (Brn).

Aurichalcum, aj. : afr. : *orchal*, refait sur *or* (Gam) ; cf. mon *Enquête*, t. I, 392 (Brn) ; — suppr. : ard. : *fil d'aquaire*, Tarbé (Brn).

Auricula. *Oreiller*, f. : champenois : Ardennes : Boulzicourt, *orèyé*, f. ;

Sugny (Belgique) : *oriyé* ; Torcy : *oriyi* ; Thenorgues, Vaux-Dieulet, Haraucourt : *oriyu* (Brn).

II. 1. *Perce-oreille* : champenois : Ardennes : Vaux-Dieulet : *pince-oreille* « perce-oreille ».

II. 4. Aj. : champenois : Ardennes : *oriyèt* « mâche », très commun, à côté de *orilyèt* et de *orèyèt* (Brn).

Horion ne peut venir de *oreille* (Gam) ; — exauriculare est attesté (Gam) ; — *pince-oreille, pince-cul* signifient « qui pince avec l'oreille, avec le cul » (Gam), ce qui me paraît peu vraisemblable (Brn).

Auricularius. Ici devrait être placé *oreiller*, où le suffixe n'est pas clair si l'on fait du mot un dérivé français (Gam).

Auris, *ôros* ne peut pas venir de auris, et l'étymologie de *loré* est douteuse (Gam).

Aurum, suppr. p. 183 : aw. : *dârer* « fourrer » (Hst). — Le poitevin *doribeller* viendrait de *oripeau* contaminé par le *d* de *dorer* (Spz) ; — *doradille* est un emprunt à l'espagnol (Spz) ; — *doridier* n'est-il pas une faute d'impression pour *dorelier* ? (Gam) ; — remarques sur *dariole* (Gam) ; cette pâtisserie est encore bien connue dans les Ardennes et son aspect justifie l'étymologie aurum (Brn) ; — remarques sur *orfroi* (Gam) ; — n. 3, voyez *Bibl. Arch. rom.*, II, 3, p. 164, une étymologie de *dorloter* préférable à celle de Sainéan (Spz).

Aus, il existe en français une exclamation *ouste* qui n'a sans doute rien de commun avec l'allemand ; elle devient *us* dans les patois, et même *hus*. Il est invraisemblable que l'allemand *aus* ait pénétré jusqu'à Dijon. En Lorraine, on se sert plaisamment de *fourt*, mais le mot est senti comme alsacien (Brn).

Ausare, aj. : champenois, Ardennes : Bulson : *nozé* « oser » ; — suppr. : w. : *nozé* « mignon, gracieux » [aussi : « bien propre », dans les environs de Givet (Brn)], qui se rattache peut-être à *noce* (Hst) ; — blaisois : *nochet* « timide », aussi : « qui a le goût difficile » (Gam) ; — corr. : ard. : *ossé* Tarbé, qui est sans doute une faute d'impression (Brn).

Pic. : *odé* de (*outre*)*cuider* ? (Spz).

Auscultare, suppr. : Reims : *escoute*, Tarbé (Brn) ; — *écouter* signifie « obéir » dans le français dialectal de tout l'Est de la France (Brn).

Auseria, aj. : champenois : Ardennes : *ózir*, f., et *ózyér* ; Chestres : *ózyér* « osier » et « oseraie » (Brn).

Longue discussion sur auseria, qui serait un dérivé du gaulois **aves-â* (Gam).

*Austar à suppr. : la forme germanique est impossible, et le mot français *osterin* est douteux (Gam).

Aut, aj. : w. : *ú, yú, éyú*, etc., dans mon *Enquête*, t. II, p. 106 (Brn).

Avarus, aj., au féminin : champenois : Ardennes : Mézières, Villers-sur-Bar : *avarde* ; Williers : *avart* (Brn).

Le concept d'*avare* est un de ceux qui prêtent à la création de termes nouveaux; à Williers, j'ai noté *avar, krasœ, gripsu, avarisyœ, fèsmatyœ*. C'est sans doute ce qui explique la pauvreté de l'article du FEW; l'adjectif commun est généralement remplacé par des mots plus expressifs (Brn).

L'anc. forme *aver* s'est aussi conservée à Escurolles (Wtbg).

AVERLANDER, cf. aussi SAINÉAN, *Revue des Ét. rabelaisiennes*, VII, 453 (Spz).

AVERSUS, aj. : périg. : *avers* « versant septentrional » (Wtbg).

AVIA, suppr. : ard. : *ael*, Marne; *tressave*, Tarbé (Brn).

*AVIOLUS, -A, suppr. : w. : *aiouz* pour *aionz*, altération de *taion* (Hst); — sur la chute du *v*, cf. SCHUCHARDT, *Die romanischen Lehnwörter im Berber.*, p. 46 (Spz).

AVIS, *dujam* ne peut être rattaché directement à avis (Gam); — cat. *aviram* vient de habere (Spz).

AVIS TARDA, la *bitarde* est dans les Ardennes un gibier fantaisiste, comme le *daru* (Brn).

AVUNCULUS, l'article de M. v. Wartburg comprend trois catégories de noms très différents : 1° des noms enfantins ou hypocoristiques; 2° des noms de politesse : *oncle, tante* se disent par les enfants à toutes les personnes âgées; le terme *cousin* ne semble pas assez poli; 3° des termes techniques de droit, etc. C'est ce qui donne à l'ensemble des formes un aspect assez étrange. Ici le plan eût dû être social (Brn).

AVUS, le lorrain *avelet* me paraît un terme savant; les formes de Tarbé sont très sujettes à caution (Brn); — il fallait joindre à cet article les formes suisses classées sous *AVIOLUS (Gam).

AXILLA. *Aisselée* : aj. : w. : Landrichamps : *ɑɛlé*$_y$ « brassée »; Poupehan (Belgique) : *èɛlé* « poignée de paille, de bois » (Brn); liég. *ah'léye* « faisceau qu'on porte sous l'aisselle », Giv. *achléye* (Wtbg).

AXIS, aj. au liégeois *ahe* : w. : Namur : *ache*, terme de meunerie (Hst).

ʿAẓM-AL-ḤUḴḴ, est très invraisemblable comme étymol. du prov. mod. (*a*)*maluc*; longue discussion (Spz).

AZ-ZAHR, aj. : w. : env. de Givet : *a l azdr* « au hasard »; — *d azar asé* « par hasard, peut-être »; — *d azdr k* « probablement que » (cela doit avoir un nom); *d azar* « peut-être » (Brn).

Quand on risque une carte au jeu, par exemple, on crie : *azdr, azèt !* (Brn).

BAB. 2. *Babiller*. Aj. : champenois, à côté de *babiyi* (d'où : Saint-Loup-Terrier : *babiri* « abondance de paroles inutiles ») : Gespunsart : *bablòté* « babiller »; Laforêt-sur-Semois (Belgique) : *babyólé*. — Le nom de la *babillarde* s'est rencontré avec la forme hypocoristique du nom d'*Élisabeth* (Alle, Belgique : *babèt*) : Thilay, Poupehan (Belgique), Escombres : *babèt* « babillarde », d'où : Escombres, Villers devant Orval (Belgique), etc. : *babèté* « bavarder » (Brn).

4. Termes enfantins : champenois : Hautes Rivières : *bá* « baiser » (*duné m vó bá* « embrassez moi ») ; — w. : Givet : *baba* (donner à) « boire » (Brn). Suppr. : w. : *babètch* « menton » (du cheval), fait sur *bètch* « bec » (Hst).

Sur ariég. *babéko*, cf. *Bibl. Arch. Rom.*, II, 2, p. 85 (Spz) ; — prov. mod. *embabouchi* n'a rien à voir avec boscu ; c'est **bab* + suff. -ŏccus (Spz) ; — *babiole*, dans Cotgrave *babole*, est un emprunt à l'italien (Gam) ; — *balèvre* est un francique **bal-lef(r)* (Gam) ; — nécessité de classer historiquement tous ces mots (Gam) ; l'essai de M. Gamillscheg montre qu'une pareille tentative est une erreur ; d'une part ces mots, en grande partie familiers, sont mal attestés pour l'époque ancienne ; d'autre part il s'agit d'un radical encore vivant et de mots qui peuvent être recréés (*baboue*, par exemple) à toutes les époques et dans les lieux les plus différents (Brn).

*Baba, aj. : w. : montois : *blèfe* « bave », d'où *blèfer* « baver », *blèfou* « bavette » (Hst).

3. Champenois : Pure : *bavasé* « bavarder » ; *tailler une bavette* est français ; un journal, dans l'argot des tranchées, était un *baveux* (Brn).

4. Champenois : Ardennes : *bavèt*, *bavrèt* signifient « bavette » et « tablier d'enfant », pour les garçons et les filles ; le *bavoir* des bébés est un *bavrô* (Brn).

Un essai de chronologie des formes étudiées (Gam) est fondé sur cette hypothèse que le Godefroy est complet et que les textes nous ont conservé tout l'ancien français ; je pense, au contraire, que c'est une simple chance, surtout pour des mots de ce genre, si nous en avons sauvé quelques exemples isolés, et l'on ne peut raisonner sur une chronologie de hasard (Brn).

Babbaghâ, aj. : apr. : *papagai*, béarn. *papagay*, poit. *papegay* (Wtbg).

Bâbusch, aj. : champenois : Ardennes : *baboe*, *bãboe* « pantoufles, chaussons fourrés, savates », etc. (Brn) ; — suppr. : *bobèche*, Tarbé (Brn).

Baca. 1. Aj. : prov. mod. : *bagasso* (Gam) ; — suppr. : Guernesey : *bâie*, du basque *bahia* « hâvre », etc. (Gam).

N. 3. Sur l'étymologie de *baguenaude*, voyez Gamillscheg et surtout Spitzer, qui, repoussant l'étymologie de Gamillscheg, accepte celle de Schuchardt (vacans) ; de *baguenaude-fruit* à *baguenaude-futilité*, le rapport de sens est le même que de *blague-vessie de porc* à *blague-plaisanterie*.

*Bacassa, suppr. : champenois : *baiasse* ; ard. : *braixelette*, Tarbé (Brn).

Bacca, *Baccus, aj. : I, 1 : w. : Hargnies, Vresse (Belgique) ; lorrain : Herbeumont (Belgique), Williers : *batŷ* « auge du porc » (Brn) ; — champenois : Sainte-Vaubourg : *bac* (Brn) ; — à joindre : w. : Givet : *batŷ* « bac à charbon » (Brn) ; — champenois : Haulmé : *bak* « sorte de patin, pièce de bois d'un mètre et demi de long, munie, au milieu de la face supérieure, d'une partie évidée où se place la roue ; on s'en sert pour descendre des pentes très raides » ; w. : Rochehaut (Belgique) : *batŷé* (Brn).

Dérivés. 1. aj : wallon : Rochehaut (Belgique) : *bakè* « creux de la route »

(Brn) ; — 2 : champenois : Thilay : *baquette*, f. « cuvette » (Brn) ; — Berry : Châteaumeillant : *baɛo* « boite à laver » (Meil).

Suppr. : wallon : *bâche, bâdge*, à rejeter à l'article BARCA (Hst) ; — wallon : *bache* « planche », *bachîre*, en réalité *bâtche, bâtchîre*, à rejeter à l'article BALKO (Hst) ; — Haute-Vienne : *batsu* ; vend. : *bakòt* « planche à laver », sont douteux ; cette planche, dans le Berry, se dit *sel*, f. (Meil) ; — fr. mod. : *bachou*, etc., à rejeter à BASCAUDA (Gam).

Le wallon *batché* « auge » a le suffixe -ellus et non -aceus (Hst).

Il est à remarquer que la répartition des formes en *k*, *ɛ* et *tɛ* est insolite (Gam, Brn).

Rappr. de Gam. avec écoss. *bac* très vague (Pds, p. 83).

BACCHICUS, aj. : champenois : Pussemange (Belgique) : *baɛik* « drôle, bizarre », se dit d'une chose (Brn). — La valeur de *bachique* dans le patois provient d'expressions telles que *genre bachique, scènes bachiques* (Spz) ; je crois bien plutôt que c'est par la chanson *bachique* que le mot a pénétré dans les campagnes (Brn).

*BACCIA. Il semble que *basse* soit fait d'après des dérivés. Il faudrait donc partir d'un gaulois **bakkidios*, fém. **bakkidia*, **baccacea*, fr. *bachasse* (Gam) ; sur ce **bakkidia*, voy. Pds. p. 83-84.

Que signifie, p. 199 b. : Flandr. : *bassière* « bâche » ? (Brn).

BACCINUM. II, 1 : aj. : Ardennes : *basiné*, intr. « se dit du garde champêtre qui circule dans le village avec un instrument sonore (une poêle à frire et une clef à Gespunsart) pour faire les annonces officielles » ; il est aussi lorrain et signifie « faire un charivari » ; cf. Fernand Rousselot, *Nouveaux Couarails*, Nancy, Ragot, 1926, p. 142 (Brn). — *Bassiner* « agacer, etc. » existe dans toute la région ardennaise. Le mot *bassin*, il est un peu « *bassin* », me paraît un mot d'argot parisien (Brn).

II, 2 : aj. : de *bassiner* dérive *bassine* « bassinoire » : champenois : Ardennes : Hyraumont (Brn).

III : aj. : champenois : Ard. : Lonny : *bassinet* « bouton d'or » (Brn).

Suppr. : wallon : Perwez : *basné*, exact. : *bâtonner* (Hst) ; — *basser* « mouiller une plaie » appartient sans doute à une autre famille qui a des représentants en flamand (Hst ; cf. aussi, sur ce mot, Gam).

Basse « flaque d'eau », signalé par Gam, Hst, est très vivant dans les Ardennes en français dialectal.

N. 1. *Cracher au bassinet* est bien connu dans les Ardennes ; c'est une expression familière qui signifie « payer » (Brn).

*BACCULARE ne viendrait pas de *bacculum (auquel cas il signifierait « bâtonner ») mais d'un gaulois **bakk-lo*, qui correspondrait au français *fermail* (Gam).

BACHBUNGE, cf. Feller, *Notes*, p. 317 (Hst).

BACILLUM à remplacer par BACELLUM, qui a pris le *cc* de bacculum (Gam) ; — suppr. : *bacille* « fenouil marin », à placer sous *BATICILLA (Gam).

BACULUM, aj. : wallon : Givet : *baguette à ligne, baguette à pêcher* ; *baguette* désigne proprement la « gaule » du pêcheur (Brn).

1. Suppr. : picard : *baille*, etc. ; longue discussion (Gam).

2. Suppr. : messin : *bodatte*, qui a une autre origine (Brn).

3. Supp. : *baculot*, etc., de *bat-cul* (Gam).

BADIUS. III, 2 : aj. : wallon : Haybes, Hargnies ; champenois : Port d'Any : *rabayar* « loir » (Brn).

Sur l'afr. *baille*, cf. l'art. BALLA (Gam, Pds, p. 91).

*BAFF, *PAFF. I, 2 : aj. : champenois : Ard. : *baffe, baffle* « gifle » (Brn).

II, 3 : aj. : wallon : Fumay : *être paf* « rester court » (Brn).

4. Tarbé, *épaffer de rire* est aussi signalé à Mouzon par Goffart (Brn).

Remarque sur *báfrer* (Gam) ; — n. 2, l'étym. attribuée à Gamillscheg (Z 41, 168) est de Spitzer ; — remarques sur *paf, s'empaffer* (Spz).

*BAGA, aj. : champenois : Ardennes : *bagage*, qui désigne des objets très divers : « vaisselle » (Haybes), « mobilier » (Fumay), « panier » (Breux, Meuse) ; il a pris la valeur générale de « chose, objet ». — Le verbe *bagager*, en 1566 (Abbé Genêt, *Histoire des Mazures*, p. 216), a déjà un sens général : les habitants peuvent prendre « bois à bâtir et chauffer..., réparer leurs maisons, bergeries, *bagager* et haubergener » (Brn). — Wallon : *bagé* « déménager » ; — champenois : Ardennes : Saint-Loup-Terrier : *bagé* « rempli » (Brn).

Le mot **baga* serait un mot celtique (Gam).

BAHN, liégeois *bâme* pour *bâne* présente une altération dont il y a d'autres exemples en wallon (Hst) ; — fr. mod. *panne* serait le m. flamand *penne*, du latin pinna (Gam).

*BAIA, w. *baike* est une forme douteuse (Gam) ; inexplicable à partir de *baia (Hst).

*BAITA, longue discussion sur la forme **baita* dans les dialectes germaniques (Spz).

BAJANUS, aj. à l'ard. *bayèn* : Bohan : *bayòn* « pommes de terre en robe de chambre » (Brn).

BAJULA, le mot *baille*, récent dans la France du nord, semble être venu du sud-ouest ; — observations sur le wallon *bêle* ; — le poitevin *boilloite* doit être lu *boillotte* (Gam).

Suppr. : *balatou*, du gaulois **benna*, cf. **bannasta*, REW, 1035 (Gam).

BAJULARE, aj. : champenois : Ardennes : Mézières, Chémery, Francheval, Moiry, Raucourt, Signy-Montlibert : *bayé* « donner » (Brn).

Suppr. : afr. : *malbailli*, à placer sous BAJULUS (Gam).

BAJULUS, suppr. : afr. : *bail* « poutre », qui n'est autre chose que *bauc* (Gam) ; — nam. : *bait* « allumeur de réverbères » est sans doute le nom propre *Bailly* (Hst).

Débarder est attribué, p. 207 b et 265 b, à deux familles différentes (Hst).

Bayart ne peut venir de bajulus ; ce serait un germ. **bêra*, d'où **berard*, et par dissimilation *bëard* (Gam).

Aj. l'emprunt arménien *pail*, pron. *bail* (Pds, p. 94).

BAKKO à corriger en *BAKO (Gam) ; — aj. : champenois : Ardennes : Williers : le *bakô*, au jeu de pandour, est le sept de cœur (Brn).

*BALĀCON, observations (Gam) ; est correct, malgré les observations de Gamillscheg (Pds, p. 91) ; — l'article entier reste problématique (Spz).

BÂLAKHANAH, aj. : wallon : Chooz, Vireux-Wallerand : *barbakèn* « lucarne » (Brn).

BALAUSTIUM, aj. : wallon : Agimont (Belgique) : *balus* « petite balustrade » à l'église (Brn).

BALBUS, suppr. : w. : *balbouyî*, *babouyî*, déjà placé à l'article BAB (Hst) ; — wallon : Faymonville : *abâbyi* « arriver en vacillant », à rattacher au thème BAMB (Hst).

*BALCOS à remplacer par *BALKA, *BALGA, à cause de *bauge* (Gam) ; à conserver malgré les observations de Gamillscheg (Pds, p. 91).

BALD, aj. : wallon : *bâ*, Étym., p. 20 (Hst) ; — Bourseigne-Neuve (Belgique) : *disbôtɛi* « désolé » ; Revin : *débóɛé* « décourager » ; champenois (entre Charleville et Givet) : Charleville, Joigny, Bourg-Fidèle : *débóɛé* « triste » (Brn).

Suppr. : w. : *bodet* « panier », d'un thème BOD ; — verv. *caribaudia* « griffonnages », pour *caribôdion*, *cari* + *brôdion*, Étym., p. 45 (Hst) ; — Bouches-du-Rhône : *trabauda*, d'un prov. *trebalh*, *travail* + *trebol* (Gam) ; — *cabaud*, le préfixe *ca-* n'étant jamais négatif (Gam) ; — poitevin : *épibaudai*, à rattacher à SPICA, Z, XLII, 28 (Spz).

Considérations sur la forme de *bald* (Gam).

BALDERICH, *baudrei* ne peut venir de *balderich* ; il a dû y avoir en francique un mot **balt(i)* ; *balderich* vient de l'afr. (Gam).

BALG, difficultés phonétiques pour *bogue* et *blague* (Gam) ; — breton *bolc'h* « capsule de lin », est possible pour *bogue* ; l'emprunt aurait été fait à une époque où le breton avait encore une finale sonore (Pds, p. 80).

BALKO à remplacer par *BALK (Gam).

Aj. : Franche-Comté : *bôdrillon*, article BALD, n. 4.

Corr. : wallon *bâ* (et non *bōw*), *Étym.*, p. 20 ; *bâtche*, *bâtchî*, *bâtchîre*, etc. ; le chestrolais *abautchè* ne présente pas de changement de suffixe : *a-* répond au fr. *en-* (Hst) ; — p. 216 a, l. 6, corriger : le temps est débauché (?) (Brn).

Très longue discussion sur *ébaucher* < *exbodicare (Gam).

*BALLA, aj. : champenois : Ardennes : La Neuville-aux-Haies : *bâlèt* « petites balles de chanvre » que les enfants lancent avec un tube de sureau (Brn) ; — wallon : Givet, Landrichamps, etc. : *balòt*, « jeu de balle », jeu traditionnel analogue au jeu de paume (Brn) ; — champenois : Ardennes : *baluchon* « paquet d'effets noués dans un mouchoir de poche », et *balançon*, Aubigny, Condé-les-Herpy, Chesnois-Auboncourt : ce genre de paquets se porte suspendu dans le dos au moyen d'un bâton (Brn).

Balla, l'afr. *baille* viendrait d'un gaulois **balla*, à côté de **ballos*, ou d'un gaulois **baljos* ; le germ. *balla* est mal assuré (Gam) ; — le gaulois **baljo-s* est impossible (Pds, p. 91-92).

Ballan vient de l'anglais, mais le mot anglais semble d'origine irlandaise ou gaélique (Pds, p. 80).

Ballare, I. Dérivés. Aj. : Ardennes : Puilly : *baladéz* « voiture d'enfant » ; — suppr. : w. : *baloûder*, pour *balourder* (Hst) ; m. fr. *balotage* (Gam).

II, 2. Aj. : Ardennes : Escombres : *ça bal* « le commerce ne va pas, les denrées baissent » (Brn) ; — *être su l balã* « ne savoir que faire » (Brn) ; — Ard. : *baloké* « balancer, remuer », se dit d'une dent qui branle, d'un objet mal attaché (Brn).

Suppr. : *balotil* « ouvrier qui fait des *bas à l'outil* » (Hst) ; — verv. : *balasses* « pierrailles » : c'est *balast* ; — poit. : *balaite* (Gam) ; — gascon : *baladin* (Gam) ; — meusien : *balâtler* pour *ba+râteler* (Hst ; cf. Gam).

4. *Balle d'avoine*. *Balle* (d'avoine) viendrait de l'écossais *ballan* (Gam) ; le mot peut être d'origine gauloise, mais l'écossais *ballan* est une erreur (Pds, p. 93) ; — *baloffe* n'a certainement rien à voir avec le gaulois **ulvos* ; la terminaison *-offe* vient d'un autre mot (Spz) ; très longue discussion ; *baloffe* serait un gaulois **balu*, **balusta* (Gam) ; — *bâlé* « aiguille de pin » a été refait sur *abets* (Gam).

Ballast, cf. Bonnafé, *Dict. des Anglicismes* (Spz).

Ballematia, cf. *Étym.*, p. 45-46 (Hst) ; — doutes (Gam).

Ballena, lorrain : Rémilly : *bolat* n'a rien à voir avec b a l l e n a (Brn).

*Balma, suppr. : ard. : *balme* « grotte » Tarbé (Brn).

Balneare, aj. : ard. : *baɲé*, *baɲi*, « se baigner » ; — Rimogne : *baɲã* « mouillé, percé » ; — wallon : Givet : *baɲèt* « petites bottes de jonc qui maintiennent sur l'eau quand on apprend à nager » (Brn).

Suppr. : liégeois : *bagne*, m., « masse d'eau », : c'est le même mot que *bain* (Hst) ; — Gers : *bagneros*, à placer sous balnearia (Gam).

Balneator, le mot *baigneur*, *maître baigneur* désigne encore celui qui est préposé aux bains sur le bord de la mer ; de petits jouets en celluloïd, destinés à amuser les enfants au bain, s'appellent des (bébés) *baigneurs* (Brn).

Balneum, N. 1. L'explication de l'expression familière *envoyer au bain* est bien forcée (Spz) ; il faut prononcer sans doute : *envoyer au...bain* (Brn).

Balsaminus, aj. : Ard. : Wadelincourt, Sormonne, Escombres : *bèlzamin* « balsamine » (Brn).

Balsamum, Morvan *ébaumir* serait une forme secondaire de *épaumir* (Gam).

Balteus, les formes de Tarbé sont très sujettes à caution (Brn) ; — *baucent* est sans doute à classer ailleurs (Gam).

Bamb, aj. : Ard. : Vandy : *bãboɛ* « promenade de cabaret en cabaret que fait l'ivrogne qui se grise » ; Bouconville « ivrogne » ; d'où : *bãboɛé* « s'enivrer habituellement » ; Margny : *bãbòɛèr* « ivrogne » (Brn).

Bamboche serait littéraire et emprunté à l'italien (Gam); Spitzer en est moins sûr et je partage son avis (Brn).

BAMBAẌ, aj. : empr. de l'it. bombaggine : fr. *bombasin* (depuis le XIVe s.); dans la première syllabe de celui-ci on a vu l'adj. *bon*; il en est né le frm. *basin* depuis le XVIIe s.; le frb. *bazẽ* donné dans FEW n'est qu'un écho dialectal de ces mots français (Wtbg).

BAMB(AL), suppr. : w. : Malmédy : *s abâbyi* « s'abattre » déjà sous BALBUS (Hst).

BAN, II, 1 : aj. : ard. : *bã* « territoire d'une commune » (Brn); — n. 6 : w. : Faymonville : *bayâne* est une métathèse de **banâye*, équivalent de *banâhe* (Hst).

5. Aj. : Ard. : Williers : les bois sont *à ban*, on ne peut y aller prendre de bois (Brn); cf. Arch. comm. de Bouillon, XVIIIe siècle : mettre les pâtures *à ban*, interdire la vaine pâture; 1602, règlement pour l'*abannement* des prairies; 1576, convocation faite pour *abanner* les bois, afin de les laisser croître en futaie; — d'où Ard. : Williers : *débané* : on *débane* la forêt jeudi, on permet de charrier son bois; Matton : les éteules sont *débané*, tout le monde peut y aller glaner; le *débanmã* d'une coupe, se dit quand tout le monde peut y aller (Brn).

III, 1 : Ard. : *abané* quelqu'un; le curé les a *abané*; ils sont *abané*, est commun partout; *abané* est aux Hautes-Rivières le synonyme de *fiancé* (Brn).

*BANATLO, Ard. : le mot *balai* est très rare à côté de *ramon*, mais le verbe *baliyé* (rarement *baliyi*) est déjà commun (Brn).

N. 9. Le bret. *balan* ne provient pas d'une influence française (Pds, p. 79).

BANDWA, suppr. : w. : *al dibâne*, déjà sous BAN, p. 230 b et n. 9 (Hst); — Stavelot : *bandenèdje* est altéré de *bar'nèdje*, voyez BARO, p. 225, sous l'influence de *bande* (Hst).

La *bannière* est la femme du *bannier* comme la *partigiana* est la femme du *partigiano* (Spz); — qu'est *-volle* dans *banvolle*, p. 234 b? (Gam).

*BANKS à corr. en francique *BANK ou en germ. *BANKIZ (Gam); — longue discussion sur l'étymologie de *bancal* (Gam).

*BANNJAN, suppr. : prov. : *bannejar*, cité à l'article BAN, p. 229 (Gam).

*BANNOM à corr. en BANNO (Pds, p. 84); — *banner* « tourner en ridicule, pleurer », viendrait de ban : c'est avec une corne de vache ou de bœuf que l'on publiait les bans du village (Spz).

*BANSA, longue discussion sur le type germanique; le franc *bansta* serait un gaulois *bennasta*, *bannasta* (Gam); — Belmont : *bènîté* est un dérivé (Gam); — à supprimer, in fine, l'appel 5 auquel aucune note ne correspond (Gam).

BANWART, ce mot me paraît en Lorraine un terme administratif, sans doute répandu par le gouvernement des ducs de Lorraine (Brn).

BAPTISMA à corriger en BAPTISMUS ou BAPTISMUM (Gam).

*BARAÑ, suppr. : *brehaigne*, Tarbé, tiré sans doute de textes d'ancien

français (Brn) ; — cette famille, que M. v. Wartburg croit préromaine, viendrait d'un *barbaranea, brabranea, *brabanea, *braanea (Gam), qui évoque singulièrement le célèbre *(fab)aricotus* (Brn).

BARBA, aj. : fr. : *barbichette*, dans le jeu d'enfants : je te tiens, tu me tiens par la barbichette (Brn) ; — Ard. : Escombres : *barbièèt* « touffe de poils au menton », d'où Bay : *barbizèt*, pl. : « chatons du noisetier ». Mais Gespunsart : *bárbuzèt*, pl. : « oseille sauvage », me paraît dérivé de *brebis* (Brn).

Observations sur *coucher à la barbette, batterie barbette, la barbette* (Spz) ; ces termes d'argot de grandes écoles sont assez souvent d'anciens noms propres (Brn).

BARBARIA, aj. : orgue de Barbarie (pour Berberi), figue de Barbarie (Brn).

BARBARIS, corr. : Metz : *bèrbœlĩ* (Brn).

BARBARUS, aj. : Ard. : partout : *brâma, brâmâ* ; variantes : Saint-Marcel : *barma* ; Thilay : *brámã yók* « beaucoup », « bien », « convenablement », « bravement », « vraiment » (Brn) ; — Berry : Châteaumeillant : *brãmã* « bravement » (Meil).

Corr. : Metz : *brahement* en *brájmã* « beaucoup », d'après Zéliqzon (Brn).

Remarques sur l'étymologie — douteuse — de l'a. prov. *bran*, taureau (Spz) ; — n. 8, si le wallon emploie *brave* au sens de *honnête* (cf. le français *brave homme*), ce n'est pas par influence allemande ; le wallon, comme le lorrain, a conservé l'ancienne valeur de plusieurs adjectifs : *honnête* signifie *poli*, *brave* signifie *honnête*, etc. (Brn).

BARBAS, sur les rapports entre *barba* et *barbas*, cf. *Bibl. Arch. rom.*, II, 2, page 138 (Spz) ; — sur le germ. **baswon*, **baswan* (Gam).

BARBUS. N. 2. Sur le changement *barbulus* < *barbellus*, cf. BARBIER, RDR, I, 432 (Gam).

BARDA, suppr. la forme de Tarbé (Brn).

BARDA'A, *bardot*, dissimilé de **bordot*, est à rattacher au latin burdus (Gam).

*BARICA, suppr. : argot *berge* « année », qui n'a rien à voir avec cet article (Spz) ; — le gaulois **barica* est mal garanti ; le type serait un gaulois **bergon-* (Gam, Pds, p. 84).

BARO, aj. : wallon : Rochehaut : *bárô*, m. pl. « fleurs analogues au bluet, mais de couleur rouge » (Brn) ; — aj. l'emprunt arménien *paron* (Pds, p. 93-94). — suppr. : *daron*, *Assises de Jérusalem : Daroum* est le nom d'une localité ; et corriger n. 10 (Spz).

*BARRA, Barcelonnette : *barouira* à placer p. 257 b sous le verbe, avec le prov. mod. *barradouiro* ; — quel est le suffixe de *barusquièr* « brouillon » ? (Gam).

Aj. : p. 257 a bas. *Barrer* : Ardennes : *barrer les mariés* : quand une jeune fille épouse un jeune homme d'un village voisin, la jeunesse du village *barre* la route, à la sortie de l'église, avec un ruban ; le jeune homme offre une petite somme d'argent, et le cortège passe.

P. 258 b haut. *Esbarer.* Aj. : wallon : Givet : *sbarè* « épouvanter » (des poules, par exemple) ; Alle : être *sbaré* « abasourdi » (par un coup de tonnerre) ; — d'où : Givet, Landrichamps, Hargnies : *sbara* « épouvantail » ; champenois : Sugny (Belgique) : *èsbaré* « effaroucher » (les poules) ; Gespunsart, Hautes-Rivières : *ésbaru* « épouvantail à moineaux, à sangliers » (Brn).

P. 258 a haut : prov. mod. *barrounta* à rattacher à REW 1399 *BURATTARE (Spz) ; — p. 258 a bas : *rembarrer* est du français commun depuis l'époque du moyen français ; — aj. : wallon : Vireux-Wallerand : *rbaré*, exact. : *rebarrer* (Brn) ; — p. 258 b haut : Aire : *esbarrasca*, à rattacher au gascon *barrasc* « résine solidifiée » ; cf. D. G. *barras* (Gam).

P. 259 a. *Bariolé.* Aj. : wallon : Givet, Bourseigne, Hargnies, Poupehan : *kabòlé* « tachetée, bigarrée », nom de vache (Brn) ; à Givet, se disait par plaisanterie des gendarmes français ; — longue discussion sur l'étym. de *barioler* (Gam).

P. 259 b bas. *Barre.* Aj. : Ard. : *barre* « règle d'écolier » (Brn).

P. 260 a haut. *Barré.* Ard. : *bairre* « bâtard », de Tarbé, à suppr. (Brn).

P. 260 a haut. *Embarrassée* se dit aussi d'une femme dans les Ardennes (Brn) ; — *embarrassette* « grosse » signifierait exactement « un peu embarrassée » (Spz). — *Embarras.* Aj. : lorrain, Florenville (Belgique) : il n'y a pas d'*embarras* « il n'y a pas de doute » (Brn).

P. 260 b haut. *Baraque.* Champenois : Deville : on distingue parmi les ardoisiers les ouvriers de *baraque* et les ouvriers de *fond* ; — les habitants de Monthermé portent le surnom de *baraquins* (Brn).

BARRÎYYA, suppr. le wallon *bèrih*, qui vient de l'allemand (Hst).

*BARROS. II, 1. Aj. : wallon : Givet, Landrichamps : *bardaɛ* « longue gaule à abattre les noix » ; Givet, Vireux-Wallerant : *bardáɛi* « abattre des noix » ; Louette Saint-Pierre (Belgique) : *bardóɛi* « abattre des pommes » ; — champenois : Gespunsart, Neufmanil : *bèrduɛi* « taper fort », sur des enfants, par exemple ; « travailler dur » (Brn).

Longue discussion sur le type gaulois (Gam) ; peut-être faut-il préférer un mot celtique signifiant « racine », avec une métathèse très ancienne de **brad-* en **bard-*, **bart-* (Pds, p. 84).

Suppr. l'article 1 (Hst, Gam ; l'explication de Haust nous paraît préférable) ; — suppr. p. 262 b : Yonne : *barder*, etc., à rattacher à *BARDA, hache.

*BARRUM. I. Suppr. : *ébruchi*, qui se rattache au savoyard *bru* « brin de paille » (Gam).

II, 1. On est étonné de ne pas voir, à côté du rouchi *bèrduy*, le français *bredouille* (Hst) ; — w. : Landrichamps, *bèrduy*, pl., « boue » ; on dit aussi revenir *bèrduy* « bredouille » ; — Chooz : *bèrduyí* « dégringoler », Fumay « glisser en tombant » (Brn) ; — dans tout le département des Ardennes, *bèrduyí* (après quelqu'un) signifie « gronder, réprimander » ; le verbe signifie quelquefois « bredouiller » (Brn).

2. Aj. : Ard. : Aire, Blanzy : *bardé* « couvert de boue » ; Lametz, Novy-Chevrières : *rbarder* « couvrir de boue » (Brn).

Badrouiller serait influencé par *vadrouiller* (Gam) ; actuellement les deux mots sont, socialement, tout à fait séparés (Brn).

3. Aj. : champenois : Hautes-Rivières, Linchamps, Sorendal : *badorer* « barbouiller » de confiture, etc. (Brn).

4. Suppr. *bardoire* (Gam) ; mais l'étymologie proposée par Gamillscheg est douteuse (Pds, p. 84).

Bardane est à rattacher à une autre famille (Gam).

5. Aj. : champenois : Poilcourt, Vieux-les-Asfeld : *badrée* « pâte à gaufres » (Brn).

6. *Barder*. Aj. : Ard. : Régnowez : *barder* « déraper » (Brn). — Peut-être faut-il joindre à ces verbes l'argot *barder* : ça va *barder*, prépare ton matricule ? (Brn).

Longue discussion sur *barrum : y aurait-il un ibère *barr-*, un celtique *bard-* ? (Gam).

Bärtling, aj. : champenois : Charleville : *bèrlèg* « ablette spirlin » ; d'où l'expression : filer comme une *bèrlèg* « aller très vite » (Brn).

*Barwjan, longue discussion sur l'étymologie de *ébarouir* ; cf. Z, XLI, 504, etc. (Gam).

Bascauda. I. Suppr. : Ard. : *bajoe*, Tarbé « hotte de vendangeur » (Brn).

II. Aj. : wallon : *bahôte*, *bachôte*, *bachôle* « panier à grives, à poisson » (Hst) ; de même : Mouzaive : *baɛúl* ; Bouillon : *baɛól* « panier de pêche », fait en éclisses, de forme très particulière, « rond-carré » (Brn) ; — champenois : Hautes-Rivières : *baɛód* « panier à pêche, panier à grives » (Brn) ; — d'où : Brognon, Signy-le-Petit : *baɛ*, *bâɛ* « sorte de grand panier » (Brn).

IV. *Bachot* « petit filet », vient de *bâche* « filet », et non le contraire (Gam).

Tous ces mots ne viendraient-ils pas du gaulois **bascia* « équipement » ? (Gam).

*Bascia. I. Joindre au rouchi *beche* le champenois *bache*, et réunir les deux mots à *bâche* (Gam) ; très douteux, l'opposition entre *a* et *â* est très nette dans ces parlers (Brn).

III, 2. *Embêche*. — Zéliqzon (*ambeuhhe*) a distingué deux articles, sans doute avec raison. Ces mots méritent une étude particulière (Brn).

Basiare. II, 1. Aj. : champenois : Sécheval : *béj*, f. « baiser » ; — lorrain : Muno, Florenville, Villers-devant-Orval : *bés* (enfantin).

N. 13. — Luxemb. : *botɛ* dérivé du wallon *boutchi* (Gam). — Sur *baiser* (coïre) > duper, voyez Spz, qui a certainement raison.

D'une manière générale, M. von Wartburg distingue trois sortes de baisers. Je ne suis pas bien sûr que le *quem basiabis ?* de Catulle n'en désigne pas une quatrième. Et le baiser enfantin (*bize*, f.) a joué aussi dans cette histoire un rôle important ; il faut donc ajouter aux trois types considérés le *baiser innocent* et le *baiser défendu* (Brn).

BASILICA. *Basoche.* La première explication (cf. *clerc*) est à préférer (Spz).

N. 1. La forme *baroche*, attestée à Metz, en Champagne et en Alsace, est évidemment ancienne et sans doute prélittéraire (Brn).

BASIOLUM. Il est difficile de rattacher les formes qui signifient *baisure* (du pain) à l'afr. *baiseul* ; ne serait-ce pas plutôt le mot *biset* ? Il est encore plus difficile de rattacher à ces mots *biseau* « pierre à aiguiser » (Gam).

*BASIRE n'est pas un mot celtique (Gam, Pds, p. 89-90). Ce serait, à cause de sa répartition géographique, un mot gothique **bazjan*, de **bâs* (Gam).

Le cat. *basarda* « angoisse », est plutôt le fr. *vésarde* (Spz).

BASIUM, le lorrain *bâ*, s'il venait de basium, aurait sans doute gardé une consonne finale, comme *puhh*, puits, etc. (Brn).

BASQUE, champenois : Ardennes : faut-il ajouter à cet article le mot *baelik*, f. « capeline », Braux, « habit », Servion et Rouvroy (Brn) ?

*BASSARIA, aj. : champenois : Braux, Lumes, Renwez, etc. : *baèl* « baisser » (Brn) ; — *basse*, etc. : voyez mon article MARE, *Enq.*, t. II, p. 22 (Brn) ; — mettre ici les formes wallonnes *basse*, etc., qui sont à l'article BASSUS, p. 274 b (Gam) ; — wallon : Landrichamps : *basîr* « place humide dans un pré » (Brn) ; — Hargnies : *basyèr* « ornière » (Brn) ; — Agimont (Belgique) : *yès a baèèt* « être accroupi » (Brn).

Suppr. : poitevin : *bassi* de honte, à corr. *basi*, et à placer sous *BASIRE (Gam) ; — bas-manceau *besiri* ne peut venir de *bassière* (Gam) ; — *bassière*, etc., réclament un article spécial *BASSARIA ; — prov. mod. *baissuro* est à placer à l'art. BASSUS (Gam).

BASSUS, aj. : lorrain : La Ferté, Breux : *bae*, le « bas » ; — p. 274 b : champenois : Sécheval : *basse* « ligne tracée de borne à borne entre deux champs voisins portant les mêmes récoltes » ; d'où : Dom-le-Mesnil : *basser* un pré « en fixer les limites au faucheur » ; — Fumay, Rimogne : *basa* « appareil qui protège le dos de l'ardoisier qui porte un bloc » (Brn).

Suppr. : *soubassement*, à rattacher à *base* (Gam) ; — p. 275 a, haut-manceau *bavestier*, à rattacher à *bavasser* « bavarder » (Spz).

Bas de chausses : aj. : Jaberg, *Sprachgeographie*, p. 43 et sqq. (Spz).

*BASTARDUS, aj. : wallon : *bastó* ; champenois : *bótór* (Brn).

Il est difficile de rattacher **bastardus* au germ. **bansti*, tant pour des raisons phonétiques (Gam, Spz) que pour des raisons générales (Spz).

*BASTJAN, aj. : champenois : *bótir* « bâtir » ; *bótima* « bâtiment » (Brn).

BASTUM, aj. : champenois : *bótõ* « bâton » (Brn).

*BASTUM, n. 7 : boulonnais *basset* est plutôt un dérivé moderne de *bât* (Gam).

Observations, d'après Walde, sur ce mot (Gam).

P. 280 b : italien *bastinga* emprunté au prov., comme le français *bastingue* (Gam).

BÂT, aj. : champenois : Ardennes : *batyó* « bateau » ; et : Villers-sur-le Mont : *batya* ; — Pouru-Saint-Remy, Romery : *batli* « batelier » (Brn).

N. 4. Observations sur l'argot *monter un bateau* (Spz).

Remarques sur le suffixe *-eau* (Gam) ; — *bât* était un mutilé phonétique, d'où *bateau*, comme *ouaille*, *soleil*, etc. (Brn).

BATACULARE, aj. : lorrain : Herbeuval : *bayi* « bâiller » ; champenois Ville-sur-Lumes : *bóyi* ; d'où : Nohan : rester *bute bayi* « bouche bée » ; wallon : Fromelennes : rester *bóyā* « rester court » ; *bóyȩ́* « badaud, qui baye aux corneilles » (Brn).

Champenois : Ardennes : *báyi* et *bóyi* « crier », « crier fort », « appeler en criant », « réprimander », sont courants ; Imécourt : *bayé* quelqu'un, le « gronder » ; — un braillard, un enfant criard est un *báyar* ou un *báyȩ́* (Brn).

Wallon : *abayi*. N'est-ce pas de là que vient l'expression très répandue : *s abày s i vẽrè* « je me demande s'il viendra », en français dialectal : « m'étonne bien s'il viendra » : Bouillon, Nafraiture, La Chapelle, Rochehaut, Orchimont ; *s abayi s i vẽrè* : Givet, Chooz, Félenne, Hargnies, Louette-Saint-Pierre, Linchamps, Hautes-Rivières, Charleville ? (Brn).

Sur le sens de *baaillier* en afr., cf. HERZOG, *Literaturblatt*, 1919, Sp. 99 (Spz).

Observation sur poitevin *badillai*, à joindre à (noix) *bagyèr* (Gam) ; — n. 1 : *t* a-t-il passé à *ʒ* avant de s'amuir ? (Gam).

BATARE, aj., p. 284 b : champenois : Ardennes, partout : *bóké* « regarder en cachette » (synonymes : *abauter*, *guigner*, *relouquer*, *rouêter*, *ʒieuter*) ; Saint-Lambert : *abauquer* ; Harcy, Régnowez : *abeuter* (Brn).

P. 285 a : champenois : Ardennes : *bóyèt* « lucarne, trouée dans une haie, trou dans un mur » ; de même : *bawèt*, et plus rarement *bókèt* (Brn) ; — Montcornet : *bóyè* « anneau formé au bout d'une hart pour y faire passer l'autre extrémité du lien » ; Escombres : *bawè* « nœud coulant que l'on met au cou des bêtes » (Brn).

P. 285 b : *baliver* « faire des réserves » : on *balive* les bois plus ou moins (Brn).

Suppr. : I, p. 282 b : anc. wallon *baille*, à mettre sous BACULUM (Hst) ; — p. 283 a : ard. : *esbayer* « écouter », Tarbé (Brn) ; — III, p. 284 a : Malmedy : *s abaiti* (Hst) ; — p. 285 a : *bawète* « galerie de houillère », et *bawetê*, de *bove* « cave » ? (Hst) ; — *abaiette* « sentinelle, alarme », Tarbé (Brn) ; — p. 285 b : ard. : *baiviau*, Tarbé (Brn) ; — p. 286 b : *bada* « femme évaporée » (Hst).

Corr. : p. 284 b : ard. : *bouquer* « regarder », Tarbé, en *bauquer* (Brn).

P. 283 a : *batare* + *-erna* ne signifie rien ; c'est **baterna* d'après *caverna* (Gam).

BĀṬIL, suppr. : a. fr. : *bade* « plaisanterie » qui vient de *badiner* (Gam) ; — l'étym. de *badie* « guigne » n'est pas non plus assurée (Gam).

BATLINIA, suppr. : ard. : *balème* « couverture de laine » Tarbé (Brn).

Charles BRUNEAU.

PÉRIODIQUES

NEOPHILOLOGUS, XIII (1927-28), 1. — P. 65-6. J. J. Salverda de Grave, c. r. de L. Cons, *L'auteur de la farce de Pathelin*. — P. 71. N. Fickermann, *Philipp de Greve, der Dichter des « Dic Christi veritas »*.

2. — P. 137. J. J. Salverda de Grave, c. r. de Th. Gartner, *Ladinische Wörter aus den Dolomitentälern*. — P. 137-40. K. Sneyders de Vogel, c. r. de E. C. Armstrong et R. Edwards, Études sur la *Vengeance d'Alexandre* ; P. Studer et E. G. R. Waters, *French Reader, medieval period* ; K. Glaser, *Altfranzösisches Lesebuch des späteren Mittelalters* ; H. Spanke, *Altfranzösische Liedersammlung* ; *Jaufre*, éd. H. Breuer.

3. — P. 177-80. A. Dory, *La première personne du pluriel en français*. L'auteur veut expliquer le passage de -amus à *-ons*, par l'action de *m* (articulé avec relèvement de la racine de la langue, donc plus ou moins vélaire) sur *a* ; à la différence de *m* de ramus, *m* de -amus se serait maintenu assez longtemps à cause de sa valeur de morphème. M. D. fait entre la valeur de *m* dans -amus et celle de *m* dans amo une distinction qui paraît contradictoire avec ce qu'il dit un peu plus haut du sort de l'atone dans -amus ; d'autre part la comparaison qu'il fait de illo > *el* et de illos > *eus* repose sur une chronologie un peu sommaire, l'*o* de illos n'ayant eu à jouer aucun rôle dans la vocalisation de *l* de *els*.

4. — P. 258-62. C. Phaf, *Autour d'une nouvelle théorie sur l'emploi des modes*. A propos de l'étude de M. M. Regula (*Z.f.r.Ph.*, XLV). — P. 262-66. H. R. Lang, *Readings from the Ajuda-codex of old portuguese lyrics*. Corrections à l'édition de Caroline Michaelis. — P. 305-6. G. G. Ellerbrock, c. r. de Fr. Aeppli, *Die wichtigsten Ausdrücke für das Tanzen in den romanischen Sprachen*.

Une table des dix premières années du *Neophilologus*, due à M. Th. M. Chotzen, vient de paraître sous le titre : *Tienjarig Register Neophilologus, Jahrgang I-X*, 1928.

M. R.

NUOVI STUDI MEDIEVALI, III, 1. — P. 1. E. Besta, *Il primo secolo della scuola giuridica napoletana*. — P. 29. P. S. Leicht, *La « Romana ancilla » del c. CXCIV dell' editto di Rotari*. — P. 34. G. Masi, *Il nome delle fazioni fioren-*

tine de' Bianchi e de' Neri. — P. 71. L. Suttina, *Ritmi bacchici da un codice Saibante-Trivulzio.* Textes latins, ms. du XVe s. — P. 78. A. Solmi, *La « bragania » nei documenti lombardi.* Cette note vise surtout à expliquer *bragonia*, terme de droit commercial, dans les documents lombards du XIIe siècle, mais tout d'abord M. S. donne une liste d'exemples de *barcaniare* « négocier, marchander » et mots apparentés dans les documents carolingiens, etc., et tente une explication étymologique. Il reprend l'étymologie de Du Cange et Diez par barca, mais tandis que pour ceux-ci le *bargaignage* était d'abord le transport des marchandises par bateau, M. S. recourt à un sens métaphorique de barca : les plateaux de la balance, primitivement lances ont dû prendre le nom de barcae, parce qu'ils avaient souvent la forme d'une barque ; de là le dérivé barcaneare au sens de « peser la valeur, discuter le prix, etc. ». On ne manquera pas d'objecter à M. S. qu'il ne fournit pas d'exemple de barca « plateau de balance » et qu'il n'explique pas la dérivation formelle du verbe, même en faisant appel à un dérivé subst. **barcala* qui aurait pu signifier « balance » et se retrouverait dans l'énigmatique sarde *fargala.* — P. 93. E. Levi, *Botteghe e canzoni della vecchia Firenze.* — P. 166. A. Checchini, *Note sull' origine delle istituzioni processuali della Sardegna medioevale.* — P. 198. Fr. Arnoldi, *Il problema della personalità in Ugo da San Vittore.* — P. 201. Anna Benedetti, *Una canzone francese di Edoardo II d'Inghilterra.* Suite de la discussion avec P. Studer, cf. *Romania*, LIII, 430. — P. 204-19. *Bibliografia.*

2. — P. 223. A. H. Krappe, *La leggenda di S. Eustachio.* Origine du thème sur lequel a été construite la légende chrétienne ; cf. ci-dessous, p. 159. — P. 259. E. I. May, *Il poema di Giacomino da Verona nella libreria Gonzaga di Mantova.* Le ms. Canonici ital. 48 de la Bodléienne à Oxford serait une partie du ms. inscrit sous le n° 15 dans l'Inventaire des mss des Gonzague, section italienne. — P. 266-308. Comptes rendus. — P. 309. Nécrologies : Paul Studer, Thomas Frederick Crane, Jean Audiau. — P. 310-15. Livres nouveaux.

M. R.

Revista lusitana, XXVI (1925-27). — P. 1-67. L. Chaves, *Paginas folclóricas.* — P. 68-83. T. Pombinho J^r^, *Vocabulário alentejano.* Suite : lettre B. — P. 84-110. Cl. Basto, *Raiva.* Suite et à suivre : croyances relatives à la rage. — P. 111-46. J. Leite Vasconcellos, *Observações ao « Elucidario » do P^e^ Santa Rosa de Viterbo.* Lettres A-E. — P. 146-64. L. de Pina, *Medicina popular segundo a tradição de Guimarães*, II. — P. 165-71. J. J. Nunes, *A propósito da naturalidade dos trovadores galego-portugueses.* João Garcia de Guilhade et Pero de Veer pourraient être portugais. — P. 211-46. J. M. Adrião, *Retalhos de um adagiário.* Suite et à suivre. — P. 247-59. J. Leite de Vasconcellos, *Linguagem de San Martin de Trevejo (Cáceres : Hespanha).* Ce parler espagnol présente des traits portugais : il paraît probable qu'une population

de langue portugaise a été peu à peu conquise sur ce point par l'espagnol. — P. 281-97. F. A. Pereira, *Glossario dos Arcos de Valdevez*. Suite et à suivre : lettre S. — P. 303-25. Nécrologie : Mgr S. R. Dalgado.

Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur, t. XLVII (1924). — *Dissertations.* — Robert Lach, *Zur Frage der Rhytmik des altfranzösischen und altprovenzalischen Liedverses.* Article d'un musicologue, suscité par les études antérieures de Karl von Ettmayer (*Zeitschrift für fr. Sprache und Lit.*, XLII, 1-40, cf. *Romania*, XLIV, 315, et *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXXIX, 743-747, cf. *Romania*, XLVII, 434) et de Friedrich Gennrich (*Zeitschrift für fr. Sprache und Litteratur*, XLVI, 205-226, cf. *Romania*, LI, 620). L'auteur penche vers la façon de voir d'Ettmayer. — P. 60-69. Alfons Hilka, *Plagiate in altfranzösischen Dichtungen.* Passages du *Chastoiement d'un père à son fils* (version du ms. Bibl. nat. n.a.f. 7517) empruntés à *Partonopeus* et à *Hunbaut*.

Mélanges. — P. 70-71. Alfons Hilka, *Zum Fablel von den drei Bucklingen.* A propos de la tentative faite par J. Ott pour mettre le thème à la scène (1910). — P. 72. Le même, *Zur Sprichwörtersammlung des Uppsala-Codex.* Remarques sur la publication de V. Högberg (cf. *Romania*, LI, 619). — P. 73-74. Heinrich Gelzer, *Mabon.* Additions à un article de Brugger (cf. *Romania*, LI, 620). — P. 74-76. R. Riegler, *Zur Neuschöpfung von Tiernamen in argot.*

Comptes rendus. — P. 77-86. Margot Henschel, *Zur Sprachgeographie Südwestgallien* (F. Krüger). — P. 87-91. *Der altfranzösische Prosa-Alexanderroman*, hgg. von Alfons Hilka (Friedrich Pfister : marque quelques-uns des points par où cette publication a fait utilement progresser notre connaissance de la tradition littéraire relative à Alexandre). — P. 98-105. J. Douglas Bruce, *The development of the Mort Arthur theme in mediaeval romance* (E. Brugger). — P. 105-10. *Die Abenteuer Gawains, Ywains und Le Morholts mit den drei Jungfrauen* (E. Brugger). — P. 111-14. Victor Klemperer, *Einführung in das Mittelfranzösische* (H. Heiss). — P. 114-24. Leo Jordan, *Altfranzösisches Elementarbuch* (J. Brüch).

Dissertations. — P. 162-85. E. Brugger, *Der Dichter Bledri-Bleheri-Breri.* Réfutation de certaines identifications (Bledri = Blihos Bliheris, ou = Blegabred-Bledcobrit). — P. 186-92. Baist (†), *Etwas vom Affen.* Sur la place que cet animal a tenue dans les préoccupations des hommes et sur diverses appellations de l'espèce. — P. 193-207. Stephan Hofer, *Studien zum höfischen Roman.* Suite d'une étude déjà annoncée (cf. *Romania*, LI, 621). Il s'agit ici particulièrement du « minnesang » et de l'épopée et des relations du roman courtois avec l'épopée « populaire ».

Comptes rendus. — P. 212-17. *Folque de Candie von Hubert le Duc de Danmartin*, hgg. von O. Schultz-Gora (W. Schulz). — P. 218-38. J. Loth, *Contribution à l'étude des romans de la Table-Ronde* (E. Brugger : réserves sur

la plupart des conclusions de l'auteur). — P. 239-47. Walter Gottschalk, *Die in Deutschland erschienenen franz. Synonymiken und ihre Verwendung in der Schule und auf der Universität* (Examen d'une série d'ouvrages et spécialement de celui de G. Krüger, *Franz. Synonymik nebst Beiträgen zum Wortgebrauch*). — P. 248-65. L. Jordan, *Glossen zu Brüchs Besprechung meines Elementarbuches* et J. Brüch, *Bemerkungen zu Jordan Glossen* (contestations consécutives au compte rendu de Brüch paru à la page 114 du même volume).

Dissertations. — P. 267-306. S. Hofer, *Studien zum höfischen Roman.* Suite aux articles précédemment signalés (cf. p. 193 du même volume). Cette nouvelle partie est consacrée à ce que l'auteur appelle les particularités du thème de l'amour dans le genre qu'il étudie : comment naît l'amour, le rôle du cœur, l'Amour personnifié, etc. Examen purement descriptif et qui, faute de tenir compte de la chronologie, n'intéresse guère l'histoire.

Comptes rendus. — P. 319-60. H. Oskar Sommer, *The structure of* Le livre d'Artus *and its function in the evolution of the Arthurian prose romances* (E. Brugger : Le *Livre d'Artus* en question est le texte que fournit le ms. de la Bibl. nat. fr. 337 et dans lequel Sommer a cru distinguer deux fragments d'une compilation antérieure : fragment I, du f° 1 au f° 114 ; fragment II, du f° 115 au f° 270. Cette composition, loin d'être un élément tardif du cycle, remonterait à la même époque que l'œuvre de Robert, le *Joseph* et le *Merlin*. Brugger conteste ces conclusions et considère le *Livre d'Artus* comme un ouvrage relativement récent, sans méconnaître qu'il ait pu y entrer des thèmes ou épisodes hérités d'une tradition plus ancienne). — P. 368-72. *Historical French Reader*, ed. by Paul Studer and E. G. R. Waters (A. Schulze).

Dissertations. — P. 303-408. Ludwig Karl, *Echo et Narcissus von Guillaume Coquillart und von Jean de La Fontaine.* — P. 409-22. S. Hofer, *Der Folk-lore des Mittelalters im franz. Volksepos.* — P. 423-54. Alfons Hilka, *Die anglonormannische Kompilation didaktisch-epischen Inhalts der Hs. Bibl. nat. nouv. acq. fr. 7517.* Édition du texte, précédée d'une analyse, avec étude des sources et bibliographie. — P. 455-61. Paul Marchot, *Note sur un suffixe gaulois -ĭnos, a, ou de noms de lieu.* — P. 462-64. W. Meyer-Lübke, *Zur Geschichte des ǫ in Südfrankreich.* — P. 465-67. Elisabeth Kredel, *Zur Geschichte des Wortspiels im Französischen.* Réponse à un article de Lerch paru dans la *Deutsche Literaturzeitung* (1925) au sujet d'un travail de l'auteur.

Comptes rendus. — P. 488-93. Helmut Hatzfeld, *Leitfaden der vergleichenden Bedeutungslehre* ; *Ueber Bedeutungsverschiebung durch Formähnlichkeit im Neufranzösischen* (Kurt Glaser) ; — Gamillscheg, *Ueber sprachliche Abstrakta und ihre Beziehungen zu den Konkreten* (Kurt Glaser). — P. 494-98. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, rédigé par L. Gauchat, J. Jeanjaquet, C. Tappolet, avec la collaboration de E. Muret (Gerhard Rohlfs). — P. 499-501. Nikos A. Bees, *Der französisch-mittelgriechische Ritterroman « Imberios und Margarona » und die Gründungsage des Daphniklosters bei Athen* (Otmar Schissel).

T. XLVIII (1925-1926). — *Dissertations.* — P. 1-102. Rudolf Zenker, *Weiteres zur Mabinogionfrage.* Étude des rapports de l'*Erec* d'Hartmann d'Aue avec l'*Erec* de Chrétien de Troyes et avec le mabinogi de *Gereint.* Suite aux articles précédemment parus dans le même périodique, XLIII, 11 et XLV, 47 (cf. *Romania,* XLI, 619). Thèse qu'Hartmann a connu, outre l. poème de Chrétien, une tradition plus ancienne, antérieure au modèle commun suivi par Chrétien et par l'auteur du mabinogi. Deux appendices : le premier sur le nom de *Morgain,* considéré comme correspond à l'irlandais *Morrigan*; le second sur le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven, considéré comme témoin d'une tradition antérieure à l'œuvre de Chrétien. — P. 103-20. Josef Brüch, *Etymologisches : afrz.* « *ancenge* », *afrz.* « *mahaigner* » *und Sippe, frz.* « *gruyer* », *frz.* « *rechigner* ». — P. 121-36. Gerhard Rohlfs, « *Idealistiche* » *Neuphilologie.* A propos de l'article d'E. Lerch, *Zu den Anfängen der französischen Literatur* (*Festchrift Oskar Walzel*, 1924), et contre les théories de l'école de Karl Vossler.

Comptes rendus. — P. 141. *Sammlung romanischer Uebungstexte. I : Sechs altfranzösische Fablels* hgg. von G. Rohlfs (Leo Jordan). — P. 154-58. *Mélanges de philologie offerts à M. Johan Vising par ses élèves et ses amis scandinaves* (Kurt Glaser). — P. 158-66. Ernst Gamillscheg, *Wetzstein und Kumpf im Galloromanischen* (J. Jud). — P. 167-71. Vittorio Bertoldi, *Un ribelle nel regno dei fiori. I nomini romanzi del Colchicum autumnale* (Gerhard Rohlfs). — P. 325-26. E. Löseth, *Le Tristan et le Palamède des manuscrits de Rome et de Florence* (E. Brugger : peu de nouveau pour l'histoire du texte). — P. 326-45. Leo Weisgerber, *Die Handschriften des Peredur ab Efrauc in ihrer Bedeutung für die kymrische Sprach-und Literaturgeschichte* (E. Brugger : on peut tenir pour acquis que le ms. *H* [livre d'Hergest] est une copie de P^4 [3e tiers du XIIIe s.]; mais l'auteur prouve mal qu'il n'y ait pas accord entre P^7 [XIIIe s.] et P^{14} [1re moitié du XIVe s.] contre P^4H, et l'accord P^7 P^{14} n'implique pas que telle leçon ait appartenu nécessairement à l'archétype. D'autre part, il est difficile de traiter la question des rapports que les manuscrits gallois ont entre eux sans tenir compte des textes français. Nécessité d'avoir une édition critique des mabinogion). — P. 346-48. Gustave Cohen, *Le Livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le Mystère de la Passion joué à Mons en 1501* (L. Jordan). — P. 361-69. Pauline Taylor, *The Latinity of the Liber historiae Francorum* (Josef Brüch).

Dissertations. — P. 371-78. Leo Spitzer, *Vom Küssen.* Réponse à certains points de l'article de G. Rohlfs, paru à la page 121 du même volume, et où l'auteur avait discuté, contre E. Lerch, de l'emploi des mots exprimant l'idée de baiser. — P. 379-81. Leo Spitzer, *Nochmals afrz.* « *haut tondu* ». Examen de nouveaux textes. — P. 382-85. Adalbert Hämel, *AOI im Rolands lied.* « a o i » seraient les voyelles de la bénédiction épiscopale « Pax vobis ». — P. 402-10. Rudolf Zenker, *Weiteres zur Mabinogionfrage : Die altnordische-*

Erex saga. La saga ne repose pas seulement sur le poème de Chrétien de Troyes, ni sur le roman d'Hartmann, mais aussi sur une tradition indépendante de celle qu'ont suivie ces deux auteurs. — P. 411-22. E. Schnippel, *Ein bretonischer Holzkalender aus dem 15. Jahrhundert*. Interprétation des signes du calendrier déjà signalé en 1736 par A. Lancelot, dans son *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres*, t. IX, p. 233 ss.

Comptes rendus. — P. 475-81. *Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors :* Holger Petersen, *Les origines de la légende de saint Eustache* et *Deux versions de la Vie de saint Eustache en vers français du moyen âge* (A. C. Ott). — P. 482-86. L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française* (Kurt Glaser). — P. 486-96. L. Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie romanes* (Josef Brüch). — P. 496-99, Karl Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur* (Walther Suchier).

P. 506-11. Leo Spitzer, *Jules Gilliéron*.

T. XLIX (1927). — *Dissertations*. — P. 103-15. Gerhard Rohlfs, *Lockrufe und Wortschöpfung* (*Zu den Namen von « Ente » und « Gans »*).

Comptes rendus. — P. 116-54. *Die Lais der Marie de France*, hgg. von K. Warnke, 3. Auflage (E. Brugger). — P. 155-57. A. J. Dickmann, *Le rôle du surnaturel dans les chansons de geste* (Stefan Hofer). — P. 157-69. V. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, 3ª ed. (Josef Brüch). — P. 169. Ernst Gamillscheg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Lief. 1-2 (Gerhard Rohlfs). — P. 199. Leo Spitzer, *Zu sizil. vasu « Kuss »*. Cf. même volume, p. 378.

Dissertations. — P. 201-52. E. Brugger, *Eigennamen in den Lais der Marie de France*. Voir la suite de l'article p. 381. — P. 253-60. E. Winkler, *Zu Vaillant*. Maintient contre Pierre Champion que Vaillant n'est pas le même poète que Pierre Chastellain. — P. 261-62. E. Winkler, *Eine dunkle Stelle bei Pons de Capduelh ?* Il s'agit de l'avant-dernière strophe de la chanson de croisade *Ar nos sia capdels e garentia*. — P. 272-89. W. Meyer-Lübke, *Zur u-ü-Frage*. Cinquième partie d'une étude qui a commencé à paraître au t. XLI (cf. *Romania*, XLIV, 314). Il est ici question des relations de *u* et de *ō*. — P. 290-318. Josef Brüch, *Bemerkungen zum französischen etymologischen Wörterbuch E. Gamillschegs*. Ces remarques concernent les trois premières livraisons. Elles sont imprimées bout à bout, sans aucun signe typographique qui les sépare, en sorte que la lecture en est fort mal commode. C'est un point que l'auteur néglige habituellement. — P. 319-23. L. Spitzer, *Frz. heur*. Sur l'emploi actuel du mot. — P. 324-45. Theodor Kalepky, *Zur französischen Tempuslehre*. Concerne l'usage moderne. — P. 346-48. Gerhard Rohlfs, « *Kuss* » *im Sizilianischen*. Réponse à une critique de L. Spitzer, publiée précédemment dans la même revue (XLVIII, 371. Cf. ci-dessus).

Comptes rendus. — P. 348-49. *Sammlung romanischer Uebungstexte* hgg. von A. Hilka und G. Rohlfs, 7 (Bernard de Ventadour) et 8 (*Bruchstücke*

des prov. Versroman Flamenca) [Adalbert Hämel]. — P. 349-50. *Jaufre*, hgg. von Hermann Breuer (Adalbert Hämel). — Paul Studer et Joan Evans, *Anglo-Norman Lapidaries* (W. Schulz). — P. 361. *Bestiaire d'amour*, hgg. von John Holmberg (Th. Frings).

Dissertations. — P. 381-484. E. Brugger, *Eingennamen in den Lais der Marie de France.* Second article (cf. même volume, p. 201). Ce gros travail a pris son origine dans l'étude critique que l'auteur a faite de la nouvelle édition Warnke (même périodique, XLIX, 116). Sur la provenance, la parenté, le sens, la diffusion des noms propres employés par Marie de France c'est ici une abondance de remarques justes et utiles, au milieu desquelles un index permet commodément de s'orienter. — P. 485-87. Alfred Schulze, *Altfranz. « chaut » und « chaille ».*

Comptes rendus. — P. 488-94. *Festschrift Louis Gauchat* (Kurt Glaser). — P. 516-17. Réplique de A. J. Dickman au compte rendu de S. Hofer (même volume, p. 155) et réponse de ce dernier.

T. L (1927). — *Dissertations.* — P. 1-38. Dimitri Scheludko, *Ueber das Wilhelmslied.* Il aurait existé un récit épique relatif à l'expédition de Déramé en France en l'année 732. Il s'y serait agi d'une part d'une défaite des chrétiens en Aquitaine, d'autre part d'une revanche qu'ils auraient remportée à « Poitiers-Tours ». De là la division en deux parties de la chanson que nous avons conservée. — P. 39-84. P. Gothein, *Die antiken Reminiszenzen in den Chansons de geste.* Étudie la façon dont les auteurs de chansons de geste parlent : 1° des empereurs et des poètes romains (les poètes, au nombre de deux : Virgile et Ovide) ; 2° de Rome, de sa topographie et des souvenirs historiques qu'elle rappelle ; 3° de la mythologie et des légendes antiques ; 4° de la Grèce et de l'histoire grecque ; 5° des villes orientales d'Alexandrie et de Constantinople. — P. 135-47. Theodor Kalepky, *Vom Sinn und Wesen des sogenannten « bestimmten Artikels » im Französischen, nebst Erläuterung einer besonderen Gebrauchsweise im Spanischen.* — P. 148-54. Leo Spitzer, *« Französische Tempuskontamination » ? ; — Abermals « Kuss » im Sizilianischen* (Cf. même volume, p. 199).

Comptes rendus. — P. 161-66. S. Singer, *Die Artussage* (E. Brugger). — P. 166-70. *Aucassin et Nicolette*, éd. par Mario Roques (Wather Suchier). — P. 171-84. B. H. J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif* (Theodor Kalepky. Réserves sur les affirmations concernant la nature des formes en *-ant* dans le français moderne). — P. 184-87. Edward C. Armstrong, *The authorship of the Vengement Alixandre and of the Venjance Alixandre* (Stefan Hofer). — P. 187-88. Batemann Edwards, *A classification of the manuscripts of Gui de Cambrais Vengement Alixandre* (S. Hofer). — P. 188-90. Gustave Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge* (S. Hofer).

Dissertations. — P. 216-98. E. Gamillscheg, *Zur Methodik der etymologischen Forschung.* En réponse aux critiques de Leo Spitzer (*Zeitschrift für*

romanische Philologie, XLVI, 563 ss.). — P. 299-355. Josef Brüch, *Bemerkungen zum französischen etymologischen Wörterbuch E. Gamillschegs* (4-6. Lieferungen). — P. 356-61. Theodor Kalepky, *Und dennoch « Tempuskontamination »*. Cf., dans le même volume, p. 148, l'article de L. Spitzer.

Comptes rendus. — P. 362-67. A. Ernout, *Morphologie historique du latin*, nouvelle éd. ; — O. Riemann, *Syntaxe latine*, 7e éd. ; — A. C. Juret, *Système de la syntaxe latine* ; — Clovis Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* ; — J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal* (O. Bloch). — P. 368-77. *The Vita Merlini* [ed.] by John Jay Parry (E. Brugger. Doutes sur la légitimité de l'attribution du poème à Geoffroy de Monmouth). — P. 378-80. Kurt Glaser, *Altfranzösische Lesebuch des späteren Mittelalters* (E. Winkler).

Dissertations. — P. 415-29. D. Scheludko, *Ueber das Farolied.* La fameuse « cantilène » de la *Vita sancti Faronis* est dépourvue de toute authenticité. Comment elle a été fabriquée. — P. 430-44. Kurt Lewent, *Zum Text der « Heiligen Fides », ed. Hoepffner-Alfaric.* — P. 445-49. Alfred Schulze, *Textkritisches zum Chevalier au barisel.* — P. 450-63. Theodor Kalepky, *Die Modi des französischen Verbs.* — P. 464-69. Leo Spitzer, *Attributives Gerundium im Portugiesischen, Spanischen, Rumänischen und Französischen ?* A propos de l'article de Kalepky paru dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLVI, 630. — P. 470-79. Martin Kunath, *Bohème, Bohémien und Gesellschaft.*

Comptes rendus. — P. 480-81. *Kristian von Troyes' Yvain*, 2. *Aufl. mit einem Nachwort von A. Hilka* (E. Brugger). — P. 481-91. William P. Shepard, *The Oxford Provençal Chansonnier* (Kurt Lewent). — P. 491-509. K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, 2e éd. (Theodor Kalepky).

T. LI (1928). — P. 1-72. M. Buchner, *Pseudo-Turpin, Reinald von Dassel und der Archipoet in ihren Beziehungen zur Kanonisation Karls d. Gr.* La fameuse *Chronique* du Pseudo-Turpin (qu'il vaut mieux appeler l'*Historia Karoli magni*) est certainement postérieure au faux privilège de Charlemagne en faveur de Saint-Denis (B M², n° 482), faux qui a été vraisemblablement fabriqué au début de l'année 1149. Il est probable qu'elle a été composée au moment de la canonisation de Charlemagne, en 1165. Elle aurait été écrite dans l'entourage de Reinald de Dassel, par l'Archipoeta. — P. 73-117. H. Spanke, *Das öftere Auftreten von Strophenformen und Melodien in der altfranzösischen Lyrik.* Sur la réapparition d'une même forme de strophe ou de mélodie dans plusieurs pièces différentes. Observations particulières, principes méthodiques et essais de groupement. — P. 118-30. Moritz Regula et Theodor Kalepky, *Zum Konjunktivproblem.*

Comptes rendus. — P. 131-69. Eugène Vinaver, 1. *Étude sur le Tristan en prose*, 2. *Le Roman de Tristan et Iseut dans l'œuvre de Thomas Malory* (E. Brugger). — P. 170-72. Karl Christ, *Le livre du paumier* (Alfred Schulze).

— P. 172. *Les Chansons de Thibaut de Champagne*, p. p. A. Wallensköld (Hans Spanke). — P. 179-89. Oscar Bloch, *L'assibilation de* r *dans les parlers galloromans* (Joseph Brüch).

Dissertations. — P. 225-54. Rudolf Zenker, *Weiteres zur Mabinogion-frage : nochmals Owein-Ivain.* Réponse à l'article de H. Sparnaay paru dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLI, 517. L'auteur maintient l'originalité du mabinogi d'*Owein* par rapport à l'*Ivain* de Chrétien de Troyes. — P. 255-93. D. Scheludko, *Orientalisches in der altfranzösischen erzählenden Dichtung*. Tout en reconnaissant l'origine orientale de certains thèmes (par exemple, dans *Aristoteles et Phyllis*, dans *Cleomades et Meliacin*, dans l'*Escoufle*, etc.), l'auteur estime que l'influence de la tradition orientale est souvent illusoire et se réduit à peu de choses. Il examine en particulier *Floire et Blanchefior* et *Aucassin et Nicolette*. — P. 294-302. Ph. Aug. Becker, *Saint Julien de Balleure et Jean le Maire.* A propos du livre de Leonce Raffin et du compte rendu de ce livre par A. Chérel (*Revue du XVI*e *siècle*, XIV, 184). Mise au point nécessaire d'un critique dont les recherches sur la question ont été injustement méconnues. — P. 309-16. Gerhard Rohlfs, *Epischer Stil und « idealistiche » Neuphilologie.* Suite de la discussion engagée précédemment dans la même revue (cf. XLVIII, 121, 371 ; XLIX, 199, 346 ; L, 148). — P. 317-24. W. Meyer-Lübke, *Wortgeschichtliches : 1. Ital.* aggio, *frz.* agio ; *2. Frz.* antenois ; *3. Frz.* avec. — P. 325-37. Leo Spitzer, *Kontamination-Analogie.* En réponse à l'article de Kalepky, paru au t. L, 356, de la même revue. L'auteur défend la notion de « contamination ». Exemples étudiés : le futur « exact » au lieu du parfait ; les locutions « demander, aimer à ce que », « de manière à ce que », « cela qui, celui-là qui ». — P. 338-41. Theodor Kalepky, *Zum Terminus « praesentatives Präfix ». Klärung eines Prioritätszweifels.* Éclaircissements sur l'emploi du terme « praesentativ », que l'auteur avait fait précédemment (même revue, L, 135). Différences de cet emploi et de celui que Vossler a fait du même terme. — P. 342-51. Theodor Kalepky, « *Attributives* » *Gerundialis im Neufranzösischen.* Cf. même revue, L, 464, l'article de Spitzer auquel celui-ci répond.

Comptes rendus. — P. 350-51. Gerhard Rohlfs, *Sprache und Kultur* (F. Maurer). — P. 351-63. Réponse de G. Rohlfs au compte rendu du même ouvrage paru, sous la plume de Vossler, dans la *Deutsche Literaturzeitung.* — P. 380-87. Charles Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (Kurt Glaser).

Dissertations. — P. 437-39. A. Immenkötter, *Der Befehl in praesentischer und futurischer Form im afrz. Rolandslied.* — P. 440-51. Theodor Kalepky, *Vom Sinn und Wesen der beiden anderen praesentativen Präfixe, des sogen. « unbestimmten » und des sogen. « Teilungsartikels ».* Complément à l'article du même auteur paru au t. L, p. 135, de la même revue. — P. 451-58. Theodor Kalepky, *Besonderheiten in den französischen Umschreibungen mit*

« *est-ce ?* » *und* « *c'est* ». — *Wortgeschichtliches*. P. 459-60. Josef Brüch, *Zu aprov.* mezalha, mealha, « *halber Denar* »; — p. 460-69. Leo Spitzer, *Frz.* voler (*zur Frage der Homonymenvermeidung*); — p. 469-72. Leo Jordan, Prendre *und* chercher, « *abholen* ».

Comptes rendus. — P. 473-74. William A. Nitze und E. Preston Dargan, *A History of French Literature from the earliest times to the present. Revised edition* (Kurt Glaser). — P. 474-78. Gustave Cohen, *Théâtre en France au moyen âge, I. Le théâtre religieux* (Stefan Hofer). — P. 478-84. Emil Nickel, *Studien zum Liebesproblem bei Gottfried von Strassburg* (Stefan Hofer). — P. 484-91. Alice Carlson, *Ulrich Fuetrer und sein « Iban »* (R. Zenker. Doute que l'*Iwein* d'Hartmann ait été la seule source de Fuetrer). — P. 492-97. Hans Spanke, *Eine altfranzösische Liedersammlung. Der anonyme Teil der Liederhandschriften KNPX* (W. Schulz). — P. 497. E. R. Goddard, *Women's costume in French texts of the eleventh and twefth centuries* (Gerhard Rohlfs). — P. 506-11. A. Barth, *Beiträge zur Französischen Lexikographie* (Theodor Kalepky). — P. 511-12. Helmut Hatzfeld, *Leitfaden der vergleichenden Bedeutungslehre. Eine Zusammenstellung charakterischen semasiologischen Beispielmaterials aus den bekanntesten Sprachen* (Kurt Glaser). — P. 513-16. Walter Gottschalk, *Französische Synonymik für Studierende und Lehrer* (Leo Jordan).

E. Faral.

Zeitschrift für Ortsnamenforschung. — Cette revue internationale de toponymie, paraît en Allemagne depuis 1925 sous la direction de M. Jos. Schnetz (Münich-Berlin, chez Oldenbourg, 3 fasc. par an). Elle s'est assuré le concours de nombreux spécialistes. Nous signalons les études qui intéressent les romanistes.

Tome I, fasc. 1 (1925). — P. 22-45. K. von Ettmayer, *Gallische und nicht gallische Ortsnamen in Oberitalien*. Important travail, dans lequel l'auteur montre que maint toponyme d'apparence latine est en réalité un mot prélatin défiguré par étymologie populaire. — P. 54-56. R. von Planta, *Feldis bei Chur*. Feldis (Grisons) n'a rien à voir avec l'allemand *Feld*, mais représente *S. Hippolytus*. — P. 64-70. J. Jordan, *Die rumaenische Ortsnamenforschung*. Bibliographie critique des études toponymiques en Roumanie.

2. — P. 81-90. P. Skok, *Brendisium und Verwandtes*. L'auteur croit, à la suite de Strabon, qu'il s'agit d'un mot messapien désignant les cornes d'un cerf (d'après la configuration primitive du port). — P. 100-31. W. Kaspers, *Die weiler-Orte der Kœlner Gegend*. Étude toponymique qui concerne surtout les composés formés avec *-weiler* (*villare*), mais qui donne aussi un aperçu d'ensemble de la stratigraphie toponymique de la région, et explique l'absence de dérivés en *-acum* (fondations civiles) sur la rive droite du Rhin où l'activité des Romains fut uniquement militaire. — P. 140-55. Carlo Battisti, *Die Erforschung der Ortsnamen in Oberetsch während der Jahre* 1914-1924.

Bibliographie des travaux relatifs à la toponymie du Tyrol méridional (haut Adige) ; elle complète celle qu'a publiée K. von Ettmayer pour la période 1908-1913 (t. XIII des *Romanische Forschungen*).

3. — P. 176-78. J. Schnetz, *Croucingo* : toponyme de Grande Bretagne, cité par l'Anonyme de Ravenne, et que l'auteur rattache au radical celtique *crouc-* (colline, tas), pourvu du suffixe *-inco*. — P. 208-22. L. Steinberger, *Beiträge zur Ortsnamenkunde Deutsch-Sud-Tirols*. Insiste surtout sur les altérations des noms de lieux consécutives à la germanisation. — P. 223-31. C. Battisti. Fin de l'article commencé au fasc. 2.

II (1926), 1. P. 1-12. J. Schnetz, *Etruskische Raubvogelnamen in Orts- und Flussnamen*. L'auteur a utilisé les notes laissées par l'étruscologue Herbig († 1925).

2. — P. 134-47. R.-E. Zachrisson, *Six groups of english rivers names*. Étudie quelques noms celtiques et préceltiques de cours d'eau, à côté de noms germaniques. — P. 179-84. K. von Ettmayer, Compte rendu des fasc. I à III des *Noms de lieu de la France*, de Longnon. Signale des lacunes et un certain nombre d'erreurs.

3. — P. 216-21. A. Dauzat. « *Cala* » *dans la toponymie gauloise et espagnole*. Cette racine, qui offre une vaste extension géographique, soit isolément, soit en composition, paraît représenter un mot préceltique et préibère signifiant « habitation » ; le maximum de densité de ces formations se trouve dans les Alpes occidentales. — P. 221. J. Schnetz, *Tadoriton*, *Maporiton*. Deux toponymes celtiques de Grande Bretagne, relevés, comme le précédent, chez l'Anonyme de Ravenne. — P. 238-45. N. Jokl, Compte rendu de *Die alten balkanillyrischen geographischen Namen*, de H. Krahe (Heidelberg, 1925), ouvrage capital concernant la toponymie de la région illyrienne.

III (1927), 1. — P. 27-37. P. Æbischer, *Sur les noms de lieux en* -acum *de la Suisse alémanique*. Liste et formes anciennes des toponymes en *-ach* qui reposent sur le suffixe *-acum*. — P. 52. J. Lœwenthal, Note sur *Douro*, *Duero*, rattaché à la racine gauloise *dūr-*.

2. — P. 81-107. W. Kaspers, *Untersuchungen zu den rheinischen ingen-Orte*. Travail important. L'auteur écarte, pour la variante *-angen*, l'hypothèse d'un suffixe prélatin *-ancum*, et, pour la série en *-ingen*, voit de fausses latinisations dans des formes telles que *Bubiacum* (ann. 926...), auj. *Bübingen*. — P. 121-23. H. Krahe, Note sur *Salapia* (auj. lac de Salpi, Pouilles) : la racine *sal-*, illyrique, signifierait « sel » comme en latin. — P. 153-57. Comptes rendus : par G. Weigand, de J. Jordan, *Rumaenische Toponomastik* (Bonn-Leipzig, 1924-1926), ouvrage fondamental, de A.-T. Ilieff, *Die rumenische Toponomie slavisch-bulgarischen Ursprunge* (Sofia, 1925), et de Sabin Opreanu, *Beiträge zur Toponomie des Seklerlandes* (Klausenburg, 1926).

3. — P. 212-18. Compte rendu, par Max Niedermann, de A. Dauzat, *Les noms de lieux* : signale quelques lacunes et attire l'attention sur les toponymes formés avec des noms d'animaux ; — par R. von Planta, de

A. Kübler, *Die romanischen und deutschen Oertlichkeitsnamen des Kantons Graubünden*, Heidelberg, 1926 (219-222) : relève quelques erreurs dans ce travail intéressant ; — par W. Meyer-Lübke, de G. Serra, *Contributo toponomastico alla descrizione delle vie romane e romee del Canavese* (Cluj, 1927) : fait l'éloge de cette bonne monographie.

IV (1928), 1. — P. 48-60. J. Jordan, *Bezeichnung für « Rodeland » in der rumänischen Toponomastik*. Les principales racines représentant l'idée de « terre défrichée » sont : *runc* (du lat. runcare), *ârsa* (d'ardere), *curatura*, *ruptura*, etc. — P. 89-94. Comptes rendus, par R.-E. Zachrisson, de trois travaux de A. Mawer relatifs à la toponymie anglaise.

2. — P. 155-65. W. Brandenstein, *Die Berg- und Flurnamen in der Granatsspitzgruppe* (Hohe Tauern). Ce massif, aux confins des langues slaves et germaniques, offre des toponymes germaniques, slaves, et une couche latine-romane plus ancienne ; la région présente même quelques noms celtiques (*Karawanken* se rattache au gaulois *carvos*, cerf). — P. 171-83. J. Jordan, fin de l'étude commencée au fasc. précédent. — P. 183-85 W. Meyer-Lübke. *Ital.* Val d'Ossola, *span.* Huesca, Le radical représenterait un mot gaulois signifiant « frêne » ; en tout cas, *Huesca* ne paraît pas se rattacher au nom des Osques. — P. 203-11. Comptes rendus : par A. Carnoy, de Aug. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique* (Bruxelles, 1927) : l'ouvrage est loué surtout comme répertoire de formes anciennes ; la partie étymologique appelle des critiques ; — par P. Skok, de Jokl, *Albanier und Illyrier* (dans *Ebert's Reallexicon der Vorgeschichte*) ; étude pénétrante ; un certain nombre d'étymologies sont discutées.

3. — P. 213-43. P. Skok, *Ortsnamenstudien zu* « De administrando imperio » *des Kaisers Constantin Porphyrogennetos*. Les noms de lieux de la Yougoslavie actuelle cités dans cet important document (chap. 29-39) sont analysés et ont été reportés sur une carte annexe. — P. 257-269. A. Dauzat, *Notes de toponymie gallo-romaine : Berry*, expliqué par **Biturigum*, tiré de *Bituriges*, sur le modèle d'*Andegavum*, *Pictavum* ; *Dŏr-*, *Dŭr-*, prototypes de nombreux noms de cours d'eau (l'auteur écarte le gaulois *dūr-* et postule un radical préceltique) ; *Garonne*, *Gironde* (*Gironde* est une forme saintongeaise, dont le prototype *Garunda* s'expliquerait par une réaction gallo-romaine contre l'ibérisme *nn* = *nd*) ; *Vincelles*, *Vinzelles* (rattachés à un latin vulgaire **vinicella*, signifiant « petit vignoble »). — P. 269-71. J. Lœwenthal, *Celtica*. Note sur cinq toponymes d'origine gauloise : esp. *Alpuébrega* (**Alpo-brīga*), all. *Taunus* (**taunos*, hauteur), *Léman* (*Lemanos*), all. (fleuve) *Elz* (*Alisontia*), *Gard* (*Vardo*). — P. 292-97. Comptes rendus, par J. Schnetz, de H. Zeiss, *Die vor- und frühgeschichtliche Besiedlung der Gegend von Regensburg* (Ratisbonne, 1927) et de Fr. Wagner, *Die Römer in Bayern* (4e éd., Munich, 1928).

A. Dauzat.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

Le dernier fascicule de l'*Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache* d'E. Gamillscheg (livraisons 16-18) vient de paraître : il termine l'ouvrage en donnant la fin des index.

— Le fascicule 9 du tome VI du *Thesaurus linguae latinae* va de GEMO à GERMEN.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* ont paru :

58. — *La Vie de saint Eustache*, poème français du XIIIe siècle édité par Holger PETERSEN ; 1928, XV-96 pages. — La version éditée ici est celle du ms. 9446 de la Bibliothèque nationale de Madrid avec les variantes du ms. 792 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

59. — *Les Chansons attribuées à* GUIOT DE DIJON *et à* JOCELIN éditées par Elisabeth NISSEN ; 1929, XV-57 pages. — Le titre n'a pas pu dire exactement le contenu : 6 chansons authentiques de Guiot et 10 chansons d'attribution douteuse, 1 chanson de Guiot ou Jocelin de Dijon, 1 de Jocelin de Dijon, 1 de Jocelin.

60. — *La Vie de saint Eustache*, version en prose française du XIIIe siècle, éditée par Jessie MURRAY ; 1929, VII-58 pages. — A cette version est joint l'original latin tiré du ms. latin 5577 de la Bibliothèque nationale, qui est analogue à la version imprimée par Mombritius, mais qui est plus correct : il sera précieux d'avoir cet original pour étudier les diverses versions en vers publiées depuis quelques années.

— Nous sommes heureux de pouvoir annoncer l'apparition du commencement de l'Atlas linguistique de l'Italie et du sud de la Suisse dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. MM. K. Jaberg et J. Jud, à qui nous adressons de grand cœur nos amicales félicitations, ont mis en distribution le premier volume de leur beau travail. En voici, au complet, le titre définitif : *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz von* K. JABERG *und* J. JUD ; *die Mundartaufnahmen wurden durchgeführt von* P. SCHEURMEIER, G. ROHLFS *und* M. L. WAGNER ; *Band I, I. Teil : Familie, II. Teil : Menschlicher Körper ; gedruckt mit Unterstützung der Gesellschaft für Wissenschaftliche Forschung an der Universität Zürich und privater Freunde des Werkes von der Verlagsanstalt* Ringier & Co, Zofingen (Schweiz), 1928. Ce premier volume in-folio (réparti

en deux tomes pour les exemplaires à tirage d'un seul côté) contient 198 cartes classées méthodiquement sous les rubriques indiquées par le titre et qui se précisent ainsi dans les tables : 1. *Noms de parenté*, 2. *Ages*, 3. *Amour, naissance, mariage et mort*, 4. *Prénoms*, 5. *Parties du corps*, 6. *Fonctions du corps*, 7. *Qualités et défauts physiques*.

Les inconvénients que peut avoir ce classement méthodique disparaîtront quand nous aurons la table alphabétique qui nous est annoncée; mais il faudra naturellement que cette table soit établie pour les types allemands, français et italiens, comme le sont d'ailleurs les légendes des cartes.

On sait que le plan d'enquête établi par MM. Jaberg et Jud comporte la prise de photographies qui feront de l'Atlas un recueil ethnographique en même temps que linguistique, et ces photographies devaient tout d'abord être publiées en même temps que les cartes ; des difficultés de réalisation faciles à comprendre ont obligé les auteurs à séparer ces deux aspects de leur œuvre. Aux 8 volumes de cartes linguistiques qu'ils nous annoncent viendra s'adjoindre un volume d'illustrations méthodiquement classées et commentées. Cependant les cartes linguistiques qui auront besoin d'illustrations seront, le cas échéant, pourvues de gravures au trait, et c'est le cas, dès ce volume, p. ex. pour la carte 61 consacrée au « berceau ».

En même temps que ce premier volume est parue une introduction étendue, indispensable à l'intelligence des cartes : K. Jaberg und J. Jud, *Der Sprachatlas als Forschungsinstrument, kritische Grundlegung und Einführung in den Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*; Halle, Niemeyer, 1928 ; in-8, v-243 pages. On y trouvera, avec des indications sur la genèse et le plan de l'*Atlas*, trois notices essentielles : *Système de transcription*, exposé minutieusement avec indication et critique des cas particuliers, des difficultés et des causes d'erreur ; *Procès-verbal de l'enquête*, indiquant pour chaque point les caractéristiques géographiques, les dates d'enquête, la bibliographie antérieure, les caractéristiques individuelles, sociales et linguistiques du sujet; *Questionnaire*, ou du moins questionnaire normal de l'enquête, car les enquêteurs ont pu ou dû dans certains cas employer un questionnaire étendu ou au contraire réduit; les numéros des questions dans les questionnaires sont indiqués sur chaque carte, ce qui permet de savoir dans quel groupe de questions chacune a été posée et de déterminer ainsi dans une certaine mesure dans quel sens était dirigée l'attention du sujet : il y a là un moyen de contrôle de la sémantique ou du choix des mots fournis en réponse. La deuxième partie de ce volume introductif est consacrée à un examen critique de la méthode des atlas et de l'intérêt particulier de l'*Atlas italien et suisse*; nous aurons sans doute à y revenir en parlant plus en détail des résultats de la présente enquête. A cette simple annonce je me contenterai d'ajouter quelques renseignements sur les cartes elles-mêmes et sur leurs légendes.

Les cartes sont de lecture normalement facile, malgré la longueur de cer-

taines des réponses enregistrées et surtout la densité des points d'enquête dans la partie suisse du domaine. Une coupe ingénieuse du territoire italien a permis, par un déplacement latéral de la partie sud et une modification des positions respectives de la Sardaigne, de la Sicile et de l'extrémité de la péninsule, de réduire le format des cartes sans en diminuer l'échelle ; cette coupe a de plus l'avantage de séparer les données de l'enquête faite par M. Scheuermeier (Sud de la Suisse, Italie du Nord et du Centre) de celles des enquêtes de M. Rohlfs (Italie du Sud) et de M. Wagner (Sardaigne). L'indication, dans le Nord, de la ligne du Pô est un précieux repère géographique.

En légende nous trouvons : 1° le mot ou le groupe auquel est consacrée la carte, sous la forme italienne avec traduction allemande et française ; le mot français est, autant que possible, celui qui a été employé dans l'*Atlas linguistique de la France*, quand il y a coïncidence des deux questionnaires ; 2° la référence, quand il y a lieu, aux cartes correspondantes des *Atlas linguistiques de la France et de la Corse* de Gilliéron et Edmont, de l'*Atlas lingüistic de Catalunya* de A. Griera, aux enquêtes de MM. Millardet, Bloch et Bruneau, pour les Landes, les Vosges et les Ardennes, et aux *Tableaux phonétiques des patois suisses romands* de Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet : ces références constitueront une aide précieuse pour la confrontation de l'Atlas italien et suisse avec les enquêtes antérieures et il est indispensable que les Atlas en cours de publication, comme l'Atlas catalan (et l'Atlas corse), ou en cours d'exécution, comme l'Atlas italien de MM. Bartoli et Pellis, ou en préparation, comme l'Atlas roumain et l'Atlas albanais, ou en espérance, comme l'Atlas espagnol et portugais, adoptent le même système : ainsi seront pratiquement raccordées les diverses parties de l'Atlas linguistique roman qui se constitue peu à peu ; 3° les notes, quelquefois abondantes, sur les formes ou sens particuliers, ou les indications complémentaires recueillies au cours de l'enquête, ainsi, pour des verbes, les formes de temps ou de modes autres que celle qui figure dans la phrase du questionnaire.

Tel apparaît, bien sommairement décrit, l'Atlas italien et suisse, ou, sous sa désignation abrégée, l'*AIS*. Le premier volume s'ouvre par une dédicace à Jules Gilliéron, et ce nom revient encore aux premières lignes du volume introductif. L'hommage est légitime ; il est digne aussi de « l'inoubliable maître » auquel il est rendu : je sais que mes amis K. Jaberg et J. Jud n'imaginent pas de plus haut éloge. — M. R.

— L'Académie roumaine (section littéraire) a commencé la publication d'une série de textes roumains du XVIe siècle reproduits en fac-similé sous le titre de *Texte de limbă din secolul XVI reproduse în facsimile îngrijite de* I. Bianu, *membru al Academiei române* ; Bucureşti, Cultura naţională, in-8. C'est là une très heureuse initiative et qui convient tout particulièrement pour ces textes, imprimés ou manuscrits, en cyrillique, généralement assez grands de caractères et très lisibles dans les reproductions : l'on évite ainsi les difficultés de la réimpression en cyrillique, très coûteuse et imparfaite à cause du

manque de lettres accentuées, de ligatures, etc., et on ne se heurte pas à tous les écueils de la transcription ; enfin l'économie du temps qu'il fallait passer à des copies particulièrement fastidieuses et à des corrections d'épreuves très pénibles est un véritable bienfait. Je souhaite vivement que M. Bianu puisse continuer activement cette collection et que son exemple soit suivi. Je dois signaler que M. B. a très heureusement remédié à un inconvénient ordinaire des éditions en facsimilé, la difficulté de référence : il a en effet numéroté en manchette de 5 en 5 les lignes de chaque page du facsimilé. A la vérité cela peut obliger l'imprimeur à un travail d'interlignage en manchette assez minutieux ; j'essaye, dans une édition en cours, d'éviter ce désagrément en photographiant en même temps que la page de texte une échelle de numéros établie une fois pour toutes selon l'interlignage du modèle et portée sur une réglette de papier qui se place à côté du texte. — Nous avons reçu jusqu'à présent de la collection Bianu les trois fascicules suivants :

I. *Intrebare creştinească tipărită de diaconul Coresi în Braşov la 1560 în timpul episcopului Sava al Ardealului şi al mitropolitului Efrem al Ţării Româneşti*; 1925, IV-22 pages. — Reproduction d'après l'unique exemplaire connu, lui-même incomplet du début. C'est le catéchisme dont M. Al. Rosetti a traité ici-même (XLVIII, 321-34).

II. *Pravila Sfinţilor Apostoli tipărită de diaconul Coresi în Braşov între 1570-80 (fragment)* ; 1925, IV-24 pages. — Ce fragment se trouve relié dans le même recueil, provenant de Ieud et actuellement à l'Académie, que le catéchisme de Coresi.

III. *Manuscript dela Ieud* : 1. *Scriptura Domnului Hristos către oameni căzută în piatră din ceriu* ; 2. *Învăţătură la Paşti* ; 3. *Învăţătură la cumineătură* ; 1925, IV-48 pages. — Encore trois pièces comprises dans le *sbornic* de Ieud, mais cette fois trois pièces manuscrites : la première est une copie en slavon et roumain, par groupes alternés de quelques mots, de l'apocryphe célèbre qu'est la « Lettre du Christ » ; la seconde et la troisième sont en roumain seulement ; la seconde a cette particularité d'être un texte rhotacisant, cf. Al. Rosetti, *Rhotacisme en roumain*, 2.

— Dans la collection folklorique de l'Académie roumaine, *Din vieaţa poporului român*, ont paru :

XXXIV. G. F. Ciauşanu, G. Fira şi C. M. Popescu, *Culegere de folclor din jud. Vâlcea şi împrejurimi, cu un glosar* ; 1928, 212 pages. — Glossaire étendu et riche en mots et surtout en significations ou en expressions non signalés.

XXXV. N. Georgescu-Tistu, *Folklor din judeţul Buzău* ; 1928, 93 pages et une carte.

XXXVI. *Poveşti şi legende culese de* Alexandru Vasiliu, *învăţător în Tătăruşi (Suceava)* ; 1928, 267 pages. — Collection importante pour la connaissance du conte roumain et comme exemple de parlers moldaves modernes parfois mêlés de traits transylvains.

XXXVII. G. Fira, *Nunta in județul Vâlcea* ; 1928, 56 pages. — Notation musicale des chants et danses de mariage.

XXXVIII. *Strigoii din credințele, datinile și povestirile poporului român* de N. I. Dumitrașcu ; 1929, 29 pages.

— Dans les *Mitteilungen und Abhandlungen aus dem Gebiet der romanischen Philologie* du Séminaire roman de Hamburg :

VI. *Waffen nach der spanischen Literatur des 12. und 13. Jahrhunderts* von Wilhelm Giese ; 1925, IX-133 pages. — Contribution utile à l'histoire de l'armement et de l'équipement au moyen âge ; comparaisons avec les textes français, avec essai pour distinguer ce qui est propre au domaine ibérique.

VII. *Johann Nikolaus Böhl von Faber, ein Vorkämpfer der Romantik in Spanien* von Johannes Dornhof ; 1925, VIII-46 pages.

VIII. *Das ausländische Sprachgut im Spanischen des Rio de la Plata, ein Beitrag zum Problem der argentinischen Nationalsprache* von Rudolf Grossmann ; 1926, VI-224 pages.

— Dans les *University of California Publications in modern philology* :

8, 4. *Étude morphologique et syntaxique des verbes dans* Maistre Pierre Pathelin par George Z. Patrick, 1924, pp. 287-379. — Dépouillement et classement méthodique et comparaison avec divers textes du XVe s. : il n'en ressort rien de bien particulier pour *Pathelin*, peut-être un peu plus de modernisme, c'est-à-dire sans doute de caractère parlé, sur quelques points comme la réduction des hiatus ou l'emploi du pronom sujet.

12, 3. *The influence of the Arthurian romances on the five books* of Rabelais by Nemours H. Clement ; 1926, pp. 147-257.

12, 4. *Le français dans les relations diplomatiques* par Henriette Roumiguière ; 1926, pp. 259-340.

13, 2. *Spanish ballad problems : the native historical themes* by S. Griswold Morley ; 1925, pp. 207-28.

13, 3. *History and syntax of the progressive constructions in Spanish* by Robert K. Speulding ; 1926, pp. 229-84.

13, 4. *Guillaume Alecis et Pathelin* par Richard T. Holbrook ; 1928, pp. 285-412. — Ce mémoire fera l'objet d'un compte rendu dans un de nos prochains fascicules.

— Dans les *University of Illinois Studies in language and literature* :

X, 3. *The* Vita Merlini by John Jay Parry ; 1925, 138 pages avec un fac similé. — Édition d'après le ms. Brit. Mus. Cotton Vespasian E IV, avec les variantes des autres mss et traduction anglaise. Dans son introduction M. P. se prononce pour l'attribution à Geoffroi de Monmouth.

XII, 2-3. *The theory of imagination in classical and mediaeval thought* by Murray Wright Bundy ; 1927, 289 pages. — L'étude va de Platon à Dante à travers les philosophes, les Pères et les mystiques, mais, sauf avec Dante, n'atteint pas les littératures en langue vulgaire : il y aurait cependant intérêt à marquer sur ce point ce qui est passé des théoriciens à la connaissance

commune et il y a une recherche à faire sur *fantasie* et *imaginacion* dans le moyen âge français par exemple.

— Notre collaborateur, M. J. Leite de Vasconcellos s'est résolu à réimprimer ses *opera minora* et il en a publié déjà deux forts volumes : J. Leite de Vasconcellos, *Opusculos, vol. I, Filologia (parte I)* et *vol. II, Dialectologia (parte I)* ; 1928, xxii-579-xiii et vi-532 pages. La première partie du volume de *Philologie* contient les articles théoriques et les notes lexicales, la deuxième partie formera le tome IV du recueil ; la première partie du volume de *Dialectologie* est tout entière consacrée à l'étude du *dialecto interamnense*, c'est-à-dire des parlers d'entre Douro et Minho. En dehors des deux sections représentées par ces premiers volumes, M. L. de V. en annonce d'autres : *Onomatologia, Etnologia, etc.* Nous souhaitons que la série de ces volumes s'accroisse rapidement et permette à tous les romanistes d'utiliser les travaux multiples et si variés de l'éminent philologue portugais.

Comptes rendus sommaires.

Robert Guiette, *La légende de la Sacristine, étude de littérature comparée* ; Paris, Champion, 1927 ; in-8, 554 pages. — L'on connaît ce beau conte dévot : une religieuse, Béatrix, sacristine ou trésorière, dévote à Notre-Dame, abandonne le cloître pour suivre un amant ; pendant des années elle mène une vie pécheresse ou même infâme ; mais pendant tout ce temps la Vierge a pris sa place et rempli son office, et quand Béatrix, enfin repentante, revient au monastère, personne n'a su son absence et son crime. Du xiiie au xxe siècle, il y a plus de 200 formes narratives ou dramatiques de ce conte et, naturellement, plusieurs essais de localisation de l'histoire. M. G. a examiné patiemment toutes ces formes latines, françaises, italiennes, germaniques, espagnoles, anglaises, néerlandaises et même arabes ou syriaques ; cette revue est par elle-même fort intéressante et elle fournit à l'occasion des indications qui pourront être utiles sur tel ou tel recueil de miracles : on notera que les versions arabes, dont l'une est conservée par un ms. du xve siècle, remonteraient à une source occidentale et romane, et non byzantine. Mais ce gros livre n'a pas en fait de conclusion et ne pouvait pas en avoir : le conte ne comporte aucun trait pouvant en déceler l'origine et d'autre part il ne saurait se modifier très profondément sans cesser d'être, si bien qu'il a pu être traité des centaines de fois sans évoluer vraiment. L'exposé de M. G. est un peu trop lent et manque souvent de simplicité, parfois aussi de correction. — M. R.

Joachim Reinhold, *Ze studjów nad starofrancuskiemi rękopisami ; część II : Nowoodkryty rękopis Palatyński (Lat. 1971) poematu « Floire et Blancheflor »*. (Études sur des manuscrits en ancien français, II : Le ms. palatin (lat.

1971) récemment découvert de *Floire et Blancheflor*) ; Cracovie, 1928 ; in-8, 24 pages [*Académie Polonaise, Philologie*, LXII, 4]. — Nous avons signalé (XLVI, 151), d'après M. Christ, la présence dans le ms. Palat. lat. 1971 de la Vaticane d'un fragment de *Floire et Blancheflor*. C'est ce fragment qu'a étudié M. R. : apparenté au ms. *A* (B. N. fr. 375) il s'en distingue par une grande quantité de variantes et par l'absence d'assez nombreux vers. Mais surtout, ce fragment, qui est plus ancien que tous les autres mss, est manifestement anglo-normand. La rédaction primitive de *Fl. et Bl.* ne serait donc pas picarde, mais anglo-normande, et la rédaction continentale ne serait qu'une remise en bon français. Je rappelle que c'est, comme l'a montré G. Paris, le cas d'*Amadas et Ydoine*, p. ex. M. R. a joint à son étude une collation complète du fragment (p. 17-24). Il eût été préférable (et à peine plus long) de donner une copie complète des 1260 vers du fragment palatin. — M. R.

E. Levi, *Inni e laudi d'un frate piemontese del secolo XIV*; Florence, Olschki, 1928 ; in-8, 12 pages, avec deux reproductions (*Archivio storico italiano*, s. VII, X, I, p. 91-100). — Notice d'un ms. de la Bibl. capitulaire de Novare, nº 117.

A. H. Krappe, *La leggenda di Eustachio* ; Aquila, Vecchioni, 1928 ; in-8, 38 pages [*Nuovi studi medievali*, III, 2]. — Sur la formation de la légende considérée comme une transformation lointaine d'un conte de Dioscures et sur le remplacement systématique du culte des Dioscures par le culte de saints chrétiens de légende semblable.

A. Ewert, *An early manuscript of the « Roman des Romans »* ; Cambridge, University Press, 1926 [extrait de *The modern Language review*, XXIII, 3, pp. 299-306]. — Le ms. 2324 du Catalogue de la bibliothèque de sir Thomas Phillips, conservé à Cheltenham, contient, après une copie du XIIIe s. de l'*Historia Britonum* de Geoffroi de Monmouth (fos 1-114): 1º un fragment d'un poème moral français en octosyllabes (fos 115-122), *inc* : *Tel quide aleger sa grevance Qui creist e duble sa pesance*, incomplet de la fin ; 2º (fos 123a-130b) une copie du *Roman des Romans*, 1008 vers, XIIIe s. cette copie pourrait améliorer sensiblement la tradition de ce poème ; on y notera en particulier la régularité métrique qui amènerait à considérer l'auteur comme un Français continental (cf. l'éd. I. C. Lecompte).

Marguerite Stadler-Honegger, *Étude sur les miracles de Notre-Dame par personnages* ; Paris, Presses universitaires, 1927; in-8, 178 pages. — L'auteur s'est proposé de montrer, sous l'apparente uniformité des *Miracles*, quels états d'esprit différents animaient ces pièces. Après une série d'analyses destinées à dégager les idées morales essentielles qui s'y font jour et aussi

la technique des auteurs, Mlle S.-H. tente un essai de classification suivant que dans les diverses pièces c'est l'esprit religieux ou l'esprit réaliste qui domine et, dans chacune de ces grandes divisions, suivant le caractère mystique ou formaliste, bourgeois ou courtois, etc., que révèle le drame. Naturellement il n'est pas toujours facile de distinguer, et Mlle S.-H. l'a bien vu, ce qui appartient à la source et ce que le rédacteur du miracle a ajouté de lui-même. Mais l'essai est intéressant et mérite d'être repris pour ces œuvres et pour d'autres : l'esthétique et l'éthique des écrivains et du public du moyen âge doivent être étudiées comme pour d'autres périodes de la littérature ; le petit livre de Mlle S.-H. suffit à montrer dans ce domaine plus de souplesse et de variété que l'on n'en reconnaît d'ordinaire.

E. G. R. Waters, *A thirteenth century Algorism in french verse* ; Bruges, 1928 [extrait de *Isis*, XI, nº 35, pp. 45-84]. — Ms. Selden supra 26 de la Bodléienne à Oxford, fin XIIe et XIIIe s., probablement d'origine française, comprenant sept traités d'arithmétique et astronomie, dont six en latin et un seul (le second) en français. Celui-ci est un poème d'un peu plus de 500 octosyllabes à rimes plates ; la copie est picarde. M. W. publie le poème, avec fac-similé des deux premières pages. *Inc.* :

> Li dui clerc qui ont translaté
> Conpot en roumans sunt hasté
> de plusors que a chen s'ametent (?)
> que en roumans Argorisme metent
> ausi con il ont fait Conpot...

M. W. ne peut rien dire au sujet de ce Comput en français ni au sujet des deux collaborateurs ; il a joint à son texte une traduction en anglais, mais n'a pu retrouver l'original latin dont se sont inspirés les auteurs français : il y a là matière à recherches nouvelles. M. W. a complété sa publication par un index des mots qui ajoute quelques expressions techniques à nos dictionnaires. — M. R.

André Mary, *La loge de feuillage* ; Paris, Boivin [1928] ; petit in-8, 216 pages [Collection médiévale]. — M. M. nous raconte ici, à sa manière élégante et précise, l'enfance d'Eracle d'après Gautier d'Arras, et les histoires de Cligès et de Guillaume d'Angleterre d'après Chrétien. Le prospectus joint à ce volume nous annonce que M. M. clôt ainsi la série de ses adaptations : nous ne reprocherions guère à ce volume que de mettre un terme, s'il doit le mettre en effet, à ces agréables et utiles renouvellements où M. M. excellait.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX

FRAGMENT
D'UNE TRADUCTION EN PROSE FRANÇAISE
DU PSAUTIER
COMPOSÉE EN ANGLETERRE AU XIIe SIÈCLE

Les deux plus anciennes traductions françaises en prose des Psaumes qui nous soient parvenues ont été exécutées probablement à Canterbury au commencement du XIIe siècle. Elles nous ont été transmises par deux manuscrits célèbres, le Psautier d'Oxford ou de Montebourg (ainsi nommé parce qu'il vient de l'abbaye de ce nom en Normandie) conservé à la Bibliothèque Bodléienne (Douce 230), et le Psautier de Cambridge, conservé à la Bibliothèque du Trinity College de cette ville (R 17.1) [1]. Les versions françaises de ces deux Psautiers ont été publiées par Francisque Michel, la première en 1860, sous les auspices de l'Académie d'Oxford [2], la deuxième en 1876, dans la Collection des Documents inédits pour servir à l'histoire de France [3].

De ces deux versions, l'une, celle de Cambridge, a été faite sur la version dite *hébraïque* du Psautier; l'autre, celle d'Oxford, est établie d'après la version dite *gallicane*.

Depuis les publications de Francisque Michel, Léopold Delisle a fait connaître, d'après un psautier d'origine anglaise qu'il croit avoir été écrit vers la fin du XIIe siècle (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 1670) [4] et dans lequel il a signalé des particularités paléogra-

1. Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge*; Paris, 1884, in-8, p. 1-18.

2. Fr. Michel, *Libri Psalmorum Versio antiqua gallica e cod. ms. in Bibl. Bodleiana asservato*; Oxonii, 1860. XXXIV-377 p. in-8.

3. Fr. Michel, *Le Livre des Psaumes, ancienne traduction française publ. pour la première fois d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris*; Paris, 1876, X-339 p. in-4°.

4. L. Delisle, *Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle (ms. lat.*

phiques tout à fait curieuses [1], une autre traduction du Psautier en prose française, très apparentée du reste à celle du Psautier d'Oxford-Montebourg, dont elle reproduit le texte avec des variantes insignifiantes [2].

Y a-t-il eu des traductions françaises en prose des psaumes différentes de celles que renferment les Psautiers d'Oxford et de Cambridge ? C'est certain, car des textes y font allusion, mais il ne semble pas qu'on en ait signalé jusqu'ici.

Le fragment des Archives départementales de l'Orne, que nous publions ci-après, non sans l'avoir soumis auparavant à nos collègues MM. Mario Roques et Clovis Brunel qui ont bien voulu nous faire profiter de leurs observations, paraît être, à notre connaissance, tout ce qui reste d'un manuscrit du XIIe siècle qui renfermait la *versio gallicana* des Psaumes avec une traduction interlinéaire en prose française.

C'est un double feuillet de parchemin de 190 × 135 mm., mais qui, à l'origine, devait avoir des dimensions un peu plus grandes. Il ne porte aucune foliotation, aucune indication de provenance et il semble avoir servi à renforcer un plat de reliure, si l'on en juge par des traces d'encollage et par des stries verticales paraissant provenir des vergeures du papier avec lequel il a longtemps fait corps.

Le texte latin des Psaumes y est écrit à longues lignes, de 17 à la page, espacées de 1 cm, et entre lesquelles a pris place le texte français, de 17 lignes à la page également, soit en tout 34 lignes à la page.

Au fol. 3, la lettre initiale M du psaume LXXXVIII (texte

1670 des nouv. acq. de la Bibl. nat.) dans les *Notices et extraits des manuscrits*. XXXIV[1], p. 259-272, avec une héliogravure.

1. Emploi d'un caractère spécial (*o* coupé d'une barre transversale : ø) pour la diphtongue œ ; accents pour distinguer au commencement des mots les *i* et les *u* voyelles des *j* et des *v* consonnes. « Ce volume, concluait L. Delisle, prendra place parmi les plus curieux monuments de l'ancienne paléographie française » (*loc. cit.*, p. 270).

2. Aux pages 262-266 de son mémoire, L. Delisle donne en regard les uns des autres d'assez longs passages du texte de n. a. l. 1670, du Psautier d'Oxford-Montebourg, de celui de Corbie, de celui du fonds Cotton du Musée Britannique, tous de la même famille, et montre les rapports étroits qui les unissent.

latin) est une capitale rouge de 19 mm. de hauteur, portant à sa petite traverse remontante un gros point.

Les initiales des versets (texte latin) sont alternativement rouges et vertes. Elles sont du type capital, à l'exception des D, des E et des M qui sont du type oncial.

Le texte français ne comporte aucune décoration. Les initiales des versets sont ou des capitales ou des onciales, ou de simples minuscules agrandies.

Le texte français, bien que de plus petites dimensions, paraît être de la même main que le texte latin. Seules les initiales rouges et vertes du texte latin paraissent être l'œuvre d'un rubricateur.

A quelle région et à quelle époque peut-on attribuer l'écriture ?

Quant à la provenance, les indications d'ordre paléographique ne sont pas nombreuses. Les hastes nettement fourchues, les harpons remontants au bas des *p*, l'amorce de certains *e* par un crochet de gauche à droite, les *r* descendant très bas (exemples nombreux dans la partie française), la forme de l'abréviation tironienne représentant couramment dans la partie française la conjonction *et*, sont des traits qui appartiennent plus spécialement aux manuscrits d'origine anglaise. Cette indication est confirmée par les caractères de la langue dans le texte français et par la présence dans le français, et même dans le latin, d'un grand nombre d'accents, tels, ou à peu près, que ceux que nous montrent, par exemple d'autres manuscrits du XIIe siècle, comme l'*Alexis* de Hildesheim, la *Chanson de Roland* d'Oxford et, plus abondamment encore, les Psautiers d'Oxford et de Cambridge.

Accentuation du texte latin. — Ce sont toujours des accents simples :

1° Sur les *i* doubles (filíis). Il y a des accents sur quelques *i* simples (bíberent, occídit, pruína), mais il est probable que ce sont là des accents toniques ou destinés à marquer les voyelles en hiatus.

2° Sur les monosyllabes (préposition *á*).

3° Sur certains polysyllabes,

a) pour marquer les accents toniques principaux ou secondaires (redémit, bíberent, erúgini, occídit, quemádmodum, avertérunt, próvocarunt, redégit, réppulit, Syló, médici, prevéniet

b) pour marquer deux voyelles en hiatus : circúitu, à 2 reprises (accent sur la première) ; pruína (accent sur la deuxième).

Accentuation du texte français. — Il y a surtout des accents simples, mais aussi quelques accents doubles.

a) *Accents simples.*

1° Sur les monosyllabes (é, ó, ú).

2° Sur certains *i*, peut-être pour marquer le son *dj* (ío, íeo).

3° Sur certains polysyllabes, pour marquer l'accent tonique ou pour d'autres raisons qui nous échappent (seignoríe, íre, gelée, tolít, departít, trublérent, avirunérent, nafré, égos, esseérent, gardérent, espruvérent, desturnérent, úmes, óil, eslóignas, aprestée, plúies, oíd, envaírent, oéilles, réine (de *rana*), gláive, poúrs, núes, rúille, flúeves, asuáges, lívra)[1].

b) *Accents doubles.*

1° Sur certains *i*, pour marquer peut-être le son *dj* (maní'a).

2° Au-dessus, ou, plus exactement, à droite du groupe *ch* (à cause de la hauteur de la lettre *h* qui aurait gêné), pour marquer peut-être le son *tch* (ch'ánterai, buch'é, provoch'érent).

Pour la question de date, le champ d'observation est si peu étendu qu'on ne saurait préciser beaucoup.

L'aspect général de l'écriture, aussi haute que large, serrée, avec des hastes courtes et fourchues, les mots nettement séparés les uns des autres, indique le XIIe siècle.

Si l'on examine la facture alphabétique, on constate que pour les majuscules l'M oncial est assez archaïque, avec sa première partie en forme d'*o* bien fermé ; par contre l'E oncial est fermé à droite suivant une mode qui se répandra de plus en plus au XIIe siècle, mais qui s'étendra à d'autres lettres comme le C, ici encore complètement ouvert.

Pour ce qui est des minuscules, la fréquence du *d* oncial, le bouclage complet du *g*, le retour à gauche du jambage de l'*h* sont des faits qui correspondent au XIIe siècle, sans qu'ils permettent de préciser davantage.

---

1. L'accent sur l'*e* de *egos* (aquosum) ne peut s'expliquer que parce que cet *e* a été pris pour une conjonction.

Les abréviations, nombreuses dans la partie latine, rares dans la partie française, n'offrent de leur côté rien de particulier, sauf que dans la partie française l'abréviation tironienne de la conjonction *et* est très employée, ce qui convient aussi au XIIe siècle.

L'emploi de l'*e* cédillé est à peu près exclusif. Les exceptions qu'on pourrait alléguer sont douteuses, car l'une porte sur un nom propre (Egypto) et les autres sur une préposition (pre) et sur un verbe (prevenient). Cette habitude convient aussi au XIIe siècle, de même que l'emploi de l'encre verte pour une partie des initiales des versets et la décoration de l'initiale d'un psaume (M) au moyen d'un point. Quant aux traits de réglure, il n'y en a plus trace.

*
* *

Les versets dont notre fragment nous offre la traduction en prose française sont pour le premier feuillet les versets 40 à 62 du Psaume LXXVII (*Ausculta, populus meus*), pour le 2e feuillet les versets 10 à 19 (et dernier) du Psaume LXXXVII (*Domine Deus salutis meae*) et les versets 1 à 14 du Psaume LXXXVIII (*Misericordias Domini in aeternum cantabo*).

Qu'il s'agisse d'un ouvrage en anglo-normand, la figuration presque constante du son *ou* par *u* coexistant avec des formes comme *mei, tei, sei, criei, ewe* [1], ne peuvent laisser de doute à ce sujet. Mais quant à l'époque à laquelle notre texte a été composé, il est plus prudent de rester dans le vague. Nous n'avons pas, d'une part, de textes bien datés sur lesquels nous puissions tabler pour reconstituer la grammaire, la syntaxe, le vocabulaire d'une période déterminée du XIIe siècle. De l'autre il y a sur tous ces points des flottements si nombreux dans les textes qui nous sont parvenus, et, précisément dans les trois que le lecteur va avoir sous les yeux, que l'analyse la plus serrée ne saurait, croyons-nous, aboutir à des résultats précis. Mais s'agit-il d'une traduction ignorée jusqu'ici ?

Pour s'en rendre compte, il est nécessaire de mettre les passages de notre fragment en regard des passages correspondants des Psautiers d'Oxford et de Cambridge :

---

1. Des formes comme *mei, tei, sei, creı, ewe* ne sont pas, on le sait, spécifiquement *anglo*-normandes.

PSAUME LXXVII

Cambridge.

40... le purvuchierent el desert, affligerent lui en sultiveté.

41. E tresturné sunt, e asaierent Deu e saint Israel escommoürent.

42. Ne se recorderént de la main de lui el jurn que les reeinst del travaillant.

43. Ki fist en Egypte ses signes, e ses demunstrances en la regiun de Taphneos, d'icel païs.

44. Ki tresturnad en sanc lur fluvies e lur ruiseals, que il ne boüssent.

45. Ki enveiad en eals tute maniere de musches, qu'elles manjassent, e reines, qu'elles deperdissent.

46. Ki dunat a cele musche lur germe, e lur travail a salterele.

47. Ki ocist en grisille lur vignes, e lur muriers trenchad en freit.

48. Ki livrad a grissille lur paistilz, e lur jumenz a oiseals.

49. Ki enveiad en eals l'ire de sa for-

Oxford.

45. purvocherent lui el desert, en ire commurent lui en neient ewos liu.

46. E tresturné sunt, e tempterent Deu e le saint d'Israel purvocherent.

47. Ne recorderent la main de lui el jurn elquel il raenst els de la main del travaillant.

48. Sicume il posa en Egypte les suens signes e les sues merveilles el camp de Tafneos.

49. E tresturna en sanc les fluez d'icels e les pluies d'els, que il ne beüssent.

50. Enveia en els *cinomiam* e manja els, e raine, e deperdiet els.

51. E duna a ruil le fruit d'els e les lur travalz a salterele.

52. E ocist en grisille les lur vignes e les moriers d'els en geleda.

53. E livrad a grisille les jumenz d'els e la lur possessiun a fu.

54. Enveia en els l'ire de la sue indi-

Fragment de l'Orne.

45... lui el desert, en ire comourent lui en nun egos.

46. E sunt converti, e essaierent Deu e le seint d'Israel envaïrent.

47. Ne sunt recordé de la main de lui el jur k'il reienst icels de la main del atriblant.

48. Sicume il posa en Egipte ses signa e ses merveilles en ces lius.

49. E converti en sanc les flueves d'icels, e les pluies d'els ke ne boüssent.

50. Il mist en els icele beste e ele les manja, e reine e ele departit icels.

51. E dunna a ruille lur fruiz, e lur laburs a languste.

52. E il ocist en gresle les vignies d'icels e lur moriers en gelée.

53. E il livra a gresle lur jumenz e lur possessiunz [a] fou.

54. Il mist en els ire de sun desdeigne-

senerie, indignatiun e tresmuement e anguisse, enveiment de mals angeles.

50. Amenuisad la sente a sa forsenerie, nen esparniad a la mort de lur aneme, e lur choses vivanz a pestilence livrad.

51. E ferid tut premerein engendré en Egypte, le cumencement de enfantement es tabernacles Cham.

52. E portad sicume oeilles sun pueple, e menachad eals sicume fuc el desert.

53. E menad eals od fiance e senz crieme; lur enemis acertes covrid la mers.

54. E amenad eals a sun saintefied terme, icest munt que sa destre pursist.

55. E dejetad de la face d'els les genz, e si lur fist pursedeir en cordele le heredité, e aluad en lur tabernacles les ligne d'Israel.

56. E asaierent e purvuchierent Deu le haltisme, e les testimonies de lui ne guarderent.

57. E tresturné sunt e prevarié sunt, e

gnatiun, indignatiun e ire e tribulatiun, enveiemenz par mals angeles.

55. Veie fist a la sente de la sue ire, n'en esparnad de la mort des anemes d'icels ; e les jumenz d'icels en mort conclust.

56. E ferit chescune chose premier engendrée en la terre d'Egypte, les primices de tut le travail d'els es tabernacles de Cham.

57. E tolit sicume oeilles le suen pople e mena els ensement cume fulc el desert.

58. E demena icels en esperance e ne crenstrent, e lur enemis covrit la mer.

59. E enmena els el mont de la sue saintificatiun, el mont lequel aquist la destre de lui. 60. E fors geta de la faice d'els les genz e par sort divisaa elsla terre en funel de divisiun. 61. E habiter fist es tabernacles d'els les ligne d'Israel.

62. E tempterent e purvocherent Deu l'haltisme e les testimonies de lui ne guarderent.

63. E desturnerent sei e ne guarderent

ment, desdeignement e ire e tribulatiun, entermetement par mals angeles.

55. Veie fist a la sente de s'iré, ne esparna de la mort [d]e lur anmes e les jumenz d'icels en la mort enclost.

56. E ferit tuit le premierein né en la terre de Egipti, les primices de tut lur travail es tabernacles de Cham.

57. E tolit sicume oeilles sun pueple e demena icels ensement cume greu en desert.

58. E demena icels en esperance e ne crenstrent, e lur enemis cuvrit la mer.

59. E les demena el munt de sa santificatiun, munt lequel aquist la destre de lui.

60. E geta de la faice d'icels les genz, e par sort departit a els la terre en funel de departement.

61. E fist abiter es tabernacles d'icels les lignies d'Israel.

62. E esseerent e espruverent Deu le halt, e les testimoines de lui ne garderent.

lur perres sunt encurvé sicume arcs nient profitables.

58. E purvuchierent lui en ses haltesces, e en lur entailleüres a envier le commoürent.

59. Ce oïd li Sires, e si l'purluignat, e degetad forment Israel.

60. E deguerpid le tabernacle de Sylo, le paveilun que il aluad entre les humes.

61. Il livrad en chaitiveté lur glorie, e lur bealté en la main del enemi.

62. E enclost en glaive sun pueple, e sa heredité purluignad.

63. E desturnerent sei e ne garderent le cuvenant ensement cume lur peres sunt converti en felun arc.

64. En ire cumoürent lui en li cost... e en lur creuz al segrefiement d'els le provocherent.

65. Dex les oïd e despist e a neient ramena forment Israel.

66. E debuta le tabernacle de Silo, sun tabernacle u il abita es umes.

67. E dunna en chaitiveté la vertu d'icels e la bealté d'icels es mains del enemi.

68. E enclost en glaive sun pueple e se heredité....

PSAUME LXXXVII

Cambridge.

9. Li miens oilz est affeblued de afflictiun ; je apelai tei, Sire, tute jurn, espandi a tei mes palmes.

10. Dunne fras tu as morz merveilles ? u geant s'edrecerunt e regehirunt a tei.

11. Dunne sera recuntée en sepulchre

Oxford.

9. Mi oill languirent pur suffraite.

10. Je criai a tei, Sire, tute jurn ; espandi a tei les meies meins.

11. Dum ne feras tu merveilles as morz, u li mirie susciterunt e regehirunt a tei.

12. Recuntera dunc alquuns en se-

Fragment de l'Orne.

9. Mi oill languirent pur suffraite.

10. Jo criei a tei, Sire, tute jur ; jo estendi a tei mes meins.

11. Dunkes feras tu merveilles as morz, u li mirie susciterunt e regehirunt a tei.

12. Dunkes recuntera alcuns el sepulcre

la tue misericorde, e ta verted en perditiun ?

12. Dunne seront cuneüs en teniebres tes merveilles, e la tue justise en terre ki a ubliance est livrée ?

13. Je acertes a tei, Sire, criai, e par matin la meie oreisuns devancirad tei.

14. Purquei, Sire, dejetes tu la meie aneme, e repuns ta face de mei ?

15. Jeo povres e chaitifs des ma juventé, portai la tue forsenerie, e sui conturbez.

16. Par mei trespasserent les tues ires, li tuen espoentement aprenstrent mei.

17. Avirunerent mei sicume ewes tute jurn, pursistrent mei oelment.

18. Luinz fesis de mei l'ami e le compaignun, mes cuneüz tolis en veie.

pulchre la tue misericorde et la tue verited en perdiciun.

13. Serunt cuneüdes en tenebres les tues merveilles e la tue justice en la terre d'obliance.

14. E je a tei, Sire, criai, e le matin la meie oreisun devancira tei.

15. A quei, Sire, debutes tu la meie oreisun e desturnes la tue face de mei ?

16. Povre sui je e en travalz de la meie juventé, exalcez acertes sui e conturbez.

17. En mei trespasserent les tues ires e li tuen espowentement conturberent mei.

18. Avirunerent mei sicume ewe tute jurn, avirunerent mei ensembledement.

19. Tu eslugnas de mei ami e pruisme e les miens cuneüz de miserie.

ta misericorde e ta verté en perdicion.

13. Dunkes cunuistrunt es teniebres tes merveilles e ta justice en la terre d'ubliance.

14. E jeo a tei. Sire, criei e par matin desavancira tei m'ureisun.

15. Pur quei, Sire, debutes tu m'ureisun, desturnes ta faice de mei ?

16. Jo sui povres e en travalz des ma juventé ; jo eshalciez acertes sui, humiliez e trublez.

17. En [m]ei trespasserent tes ires, e tes pours trublerent mei.

18. Avirunerent mei sicume ewe tute jor, avirunerent mei ensemble.

19. Tu esloignas de mei mun ami e mun priesme e mes connuz de misere.

PSAUME LXXXVIII

Cambridge.

1. (*Non traduit*) del Seignur en parmanabletet chanterai, en generatiun e generatiun jeu annuncerai la tue vertet en ma buche.

Oxford.

1. Les merciz Nostre Seignur en parmanableted canterai.

2. En generatiun et generatiun annuncerai la tue verited en la meie buche.

Fragment de l'Orne.

1. Les merciz del Seignor durablement chanterei.

2. En la generatiun e en la generatiun anuncerei ta verté en ma buche.

2. Kar tu desis : Parmanable misericorde sarad edifiede, les ciels funderas, la tue verted en els.

3. Jeo feri aliance ad mun eslit; je jurai a David, mun serf.

4. Desque en parmanableté establirai la tue semence, e je edifierai en generatiun e generatiun tun throne.

5. Li ciel regehirunt tes merveilles, o Sire, e la tue verté en l'eglise des sainz.

6. Kar ki serad es nues avelined al Seignur? Ki serad semblanz al Seignur des filz Deu?

7. Deus nobles en segrei des sainz trop, e espoentables en tuz cels ki envirun lui sunt.

8. Sire Deus des hoz, ki est semblanz a tei? o tres fort Sire, e ta verted en tuen avirunement?

9. Tu demaines seignurie al orguil de la mer, e les eslievemenz des gorz de li tu cumpriems.

10. Tu depeças sicume naffré l'orguil-

3. Kar tu disis : En parmanableted misericorde serat edifiede es ciels, serat aprestede la tue verited en els.

4. Je ordenai testament as miens esliz, jurai a David, mun serf desque en permanableted apresterai la tue semence.

5. E je edifierai en generatiun e generation le tuen siege.

6. Regehirunt li ciel les tues merveilles, Sire, kar la tue verited en l'iglise des sainz.

7. Kar liquels es nues sera aved nostre Segnur, semblans iert al Segnur es filz Deu.

8. Deus qui est glorified es cunseilz des sainz, granz e espowentables sur tuz chi en l'avirunement de lui sunt.

9. Sire Deus de vertuz, chi est semblanz a tei? Poanz ies, Sire, e la tue verited el tuen avirunement.

10. Tu seignures la podested de la mer, le movement acertes des fluez de li tu assuages.

11. Tu humilias, sicume naffred, or-

3. Ker tu desis : Durablement misericorde sera edefiée es ciels, sera aprestée ta verté en eals.

4. Jo ordenei mun afermement a mes esliz, jo jurei a David mun serf gesque en la durableté apresterei jo ta semence.

5. E jo edifierei en generatiun e en la generatiun tun siege.

6. Li ciel regehirunt tes merveilles, Sire, e acertes ta verté en l'iglise des seinz.

7. Ker qui es nues sera egaillié al Seignur; semblanz sera al Seignur es filz de Deu.

8. Dex ki est glorifié el cunseil des sainz, granz e espoentables sur tuz icels ki sunt en l'avirunement de lui.

9. Sire Dex de vertuz ki est semblables a tei? Tu ies poanz, Sire, e ta verté en tun avirunement.

10. Tu as seignorie de la poesté de la mer; le movement acertes des flueves de li asuages tu.

11. Tu umilias l'orgheillus sicume na-

lus; en tun fort braz departis les tuens enemis.

11. Tuen sunt li ciel, e tue est la terre; le cercle e la plenté de lui, tu fundas ices choses.

12. Aquilon et destre tu crias, Thabor e Hermon loerunt le tuen num.

13. Tuen bras od force, efforciede seit la tue mains...

guillus; el braz de la tue vertud departis tes enemis.

12. Tuen sunt li ciel, e tue est la terre; le cercle de la terre e la plented de lui tu fundas.

13. Aquilon e la mer tu crias, Tabor e Hermon el tuen num s'esledecerunt le tuen bras ot potence.

14. Seit fermede la tue main...

fré, el braz de te vertu tu départis tes enemis.

12. Tuens sunt li ciel e tue est la terre, le cercle de la terre e la plenté de li fundas tu...

13. Aquilun e la mer crias tu. Icil monz e cel altre en tun num eshalcerunt tun braz o poance.

14. Seit afer [mée...

Quelles conclusions tirer de l'étude comparée de ces trois textes ?

D'abord il est certain que le texte du fragment de l'Orne diffère très sensiblement de celui du Psautier de Cambridge. Non seulement ils n'ont pas pour base la même version du Psautier (version hébraïque pour Cambridge, version gallicane pour le fragment de l'Orne), mais, sauf les rencontres inévitables, les passages communs ne sont pas rendus de la même façon. A ne tenir compte que du vocabulaire, en laissant de côté la construction grammaticale, la diversité d'origine s'accuse en un si grand nombre de cas qu'il est superflu de citer des exemples.

Le texte du fragment de l'Orne se rapproche davantage de celui du Psautier d'Oxford, d'abord parce que tous deux procèdent de la version gallicane. Il y a peut-être aussi des rencontres plus nombreuses : on pourrait citer plusieurs versets dont les deux traductions se superposent exactement, sauf quelques nuances de syntaxe.

Cependant, il paraît impossible d'établir d'un texte à l'autre un lien de dépendance. Très nombreuses sont en effet les différences de vocabulaire, telles que :

Oxford.	*Orne.*
PS. LXXVII	
47 travaillant	atriblant
51 salterele	languste
54 enveiemenz	entermetement
57 fule	greu
63 torcenus	felun
64 entailledures	creuz
PS. LXXXVII	
17 espowentement	pours
PS. LXXXVIII	
1,3 en parmanableted	durablement
4 testament	afermement
7 aved N. S.	egaillié al S.

Enfin, le texte du fragment de l'Orne se fait remarquer par

des particularités qui le distinguent nettement des textes de Cambridge et d'Oxford.

Au verset 51 du psaume LXXVII, le fragment de l'Orne est seul à traduire par *languste* le mot *locusta* que Cambridge et Oxford rendent par *salterele*.

Au verset 50 du même psaume, le fragment de l'Orne traduit par *icele beste* le mot *cinomia* que le texte d'Oxford reproduit tel quel et que le texte de Cambridge rend par *tute maniere de musches*.

Et, dans le même ordre d'idées, il est remarquable que, dans deux versets (Psaume LXXVII, v. 48; psaume LXXXVIII, v. 13), les allusions aux noms propres (camp de Tafneos, monts Thabor et Hermon), introduits tels quels dans les textes de Cambridge et d'Oxford, sont rendus dans celui du fragment de l'Orne de la façon la plus vague (*en ces lius* et *icil monz*, *ecel altre*), soit que le traducteur ait ainsi avoué son ignorance, soit que son ouvrage s'adressât à un public aussi ignorant que lui-même.

Il apparaît donc que le fragment de l'Orne nous fait connaître une troisième traduction en prose française du Psautier, traduction vraisemblablement composée en Angleterre vers la même époque que celle des Psautiers de Cambridge et d'Oxford, c'est-à-dire dans le courant du XIIe siècle.

Ch. SAMARAN.

P. S. — La classification que nous avons tentée des accents n'est certainement pas de tout point satisfaisante. Même après les études spéciales de Kurt Lincke (sur les accents dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge), de Paul Sievers (sur les manuscrits en vieux haut-allemand et en vieux saxon), de M. Clovis Brunel (dans son article sur la paléographie des chartes provençales avant le XIIIe siècle), tout est loin d'être dit sur ce sujet difficile. C'est l'avis qu'émettait récemment M. Pio Rajna, étudiant dans l'*Archivum Romanicum* (t. XII, 1929, p. 53 et suiv.) un fragment, précisément accentué, d'un manuscrit de *saint Alexis* découvert à la Bibliothèque Vaticane, et nous nous y rangeons pleinement.

LE SAINT GRAAL

ET

LES RITES EUCHARISTIQUES

Le saint Graal, c'est le calice : aucun conteur, aucun trouvère du moyen âge n'en a douté. Toutes les explications qu'on en donne depuis Birch-Hirschfeld jusqu'à miss Jessie Weston au contraire ne sont que des hypothèses tardives. Voilà un fait simple et qui ne prête à aucune discussion.

Mais quelle est la première ou la plus ancienne des versions de cette si merveilleuse histoire ? La chronologie reçue dans les manuels et histoires littéraires, d'après laquelle le saint Graal apparaît dans la poésie du moyen âge pour la première fois avec le *Perceval* de Chrétien de Troyes [1], doit-elle rester inébranlable ? Il y a deux œuvres auxquelles on ne peut refuser une ancienneté qui semble égale à celle du *Perceval* de Chrétien de Troyes : ce sont le *Roman du saint Graal* [2] de Robert de Boron et *Pellesvaus le Gallois* [3] en prose, publié par Potvin. Le poème de Robert de Boron, comme on l'a remarqué plus d'une fois, doit être un remaniement d'un autre plus ancien [4]. Quant à *Pellesvaus le Gallois*, miss Weston a tout récemment apporté quelques arguments pour le caractère primitif de cette œuvre [5]. Mais je n'ai ici à établir ni la suite chronologique, ni la filiation des romans consacrés au Graal. S'il est plus vraisemblable que ce soit la forme de l'Eucharistie la plus ancienne qu'on trouve

1. Cf. G. Paris dans l'*Histoire litt. de la France*, t. XXX, p. 38.
2. Éd. W. A. Nitze (*Classiques français du moyen âge*, 57), Paris, 1927.
3. Mons, 1866-72, vol. I.
4. Heinzel, *Ueber die französischen Graalromane*, 187.
5. *Romania*, LI (1925), surtout pp. 354-355. Comp. Nitze dans la *Modern Philology*, 1919.

dans la plus ancienne des versions, il peut tout aussi bien se faire que cette forme soit mise en œuvre par un poète d'une génération plus jeune. Et nous allons voir que c'est le cas pour la seconde interpolation de Gautier, l'un des continuateurs de Chrétien de Troyes, qui a eu entre les mains un texte primitif.

I

Les agapes et le Saint Sang.

Sur la provenance du Graal, voici ce que nous dit Robert de Boron. Dans la maison de Simon, Jésus a assemblé ses disciples, et c'est là que Judas a mandé les Juifs auxquels il livre Jésus.

> Leenz eut un veissel mout gent
> Ou Criz feisoit son sacrement (v. 395-6).

Cette version doit remonter à un apocryphe, car voici le sort de ce vase précieux :

> Uns Juïs le veissel trouva
> Chiés Symon, sel prist et garda
> Car Jhesus fu d'ilec menez
> Et devant Pilate livrez (v. 397-400)

D'ilec signifie « de la maison de Simon ». Jésus a donc été pris immédiatement après la Cène. Il se peut que le poète n'ait pas voulu insister sur cet épisode parce qu'il s'éloigne trop du récit évangélique, le jardin de Gethsemani n'y étant même pas mentionné.

Le Juif qui a trouvé le *veissel* le donne à Pilate qui le met « en sauf » (v. 436). Cependant Joseph d'Arimathie demande à Pilate de lui donner le corps du Seigneur en récompense de son service. Pilate consent et Joseph se rend sur la place du supplice. Les gardes lui refusent le corps du Seigneur. Joseph revient auprès de Pilate, qui donne Nicodème comme compagnon à Joseph et remet en outre à celui-ci le *veissel* :

> Pour ce Pilates li avoit
> Donné qu'il o soi ne vouloit
> Riens retenir qui Jhesu fust
> Dont acusez estre peüst (v. 515-18)

Joseph revient au Calvaire ; il ôte le corps de la croix. Pour ce qui suit je donne l'interprétation de Paulin Paris : « Joseph le prit entre ses bras, le posa doucement à terre, replaça convenablement les membres, et les lava le mieux qu'il put. Pendant qu'il les esssuyait, il vit le sang divin couler des plaies ; et se souvenant de la pierre qui s'était fendue en recevant le sang que la lance de Longin avait fait jaillir, il courut à son vase, et recueillit les gouttes qui s'échappaient des flancs, de la tête, des mains et des pieds : car il pensait qu'elles y seraient conservées avec plus de révérence que dans tout autre vaisseau » [1]. Le sang du Christ ainsi conservé sera appelé le Saint Sang, et c'est alors que le *veissel* devient le Graal.

A partir de ce moment nous ne perdons plus de vue ce merveilleux calice. Il est vrai que pour un certain temps, après que Joseph est tombé entre les mains des Juifs et a été muré dans la tour, il ne sait pas ce que son *veissel* est devenu, mais Jésus lui-même le lui apporte et lui en explique la haute valeur :

Tout cil qui ten veissel verrunt
En ma compeignie serunt ;
De cuer arunt emplissement
E joie pardurablement.
Cil qui ces paroles pourrunt
Apenre et qui les retenrunt,
As genz serunt plus vertueus
A Dieu assez plus gratïeus.

Pour le développement qui précède ce passage j'ai de nouveau recours à l'interprétation de Paulin Paris : « Tu n'as pas — dit le Christ, — oublié le jeudi où je fis la cène chez Simon avec mes disciples. En bénissant le pain et le vin, je leur dis qu'ils mangeaient ma chair avec le pain, et qu'ils buvaient mon sang avec le vin. Or il sera fait mémoire de la table de Simon en maints pays lointains : l'autel sur lequel on offrira le sacrifice sera le sépulcre où tu me déposas ; le corporel sera le drap dont tu m'avais enveloppé ; le calice rappelera le vase où tu recueillis mon sang ; enfin le plateau (ou patène) posé sur le calice signifiera la pierre dont tu scellas mon sépulcre » [2]. Sauvé mira-

1. V. 555-572 ; Paulin Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, I, p. 129.
2. *Ibid.*, p. 132 ; Robert de Boron, v. 893-913.

culeusement après tant d'années dans la tour où, semble-t-il, c'est le même vase, devenu calice, qui le fait vivre, Joseph ne se sépare plus de cet objet mystique.

Par la suite le poète parle du calice après la destruction de Jérusalem, quand Joseph, sa famille et les nouveaux chrétiens ont quitté la Judée. Joseph implore l'aide du Fils de Dieu, le calice en main, et Jésus apparaît. La prophétie va être réalisée. Une assemblée à laquelle ne pourront assister que les justes aura lieu. Ceux qui osent se considérer dignes se mettront à table. Joseph va présider ayant devant lui le calice et le poisson que Bron, son neveu, vient de pêcher. A côté de Joseph une place restera vide. C'est celle de Judas qui s'en est retiré après avoir trahi le Seigneur. Elle sera occupée par un fils de Bron et d'Enygeus (v. 2495-2500). A la Table Ronde elle sera appelée la *place perilleuse*.

Pour la présente étude c'est le double caractère du rite eucharistique très particulier par lui-même d'une part et d'un repas-festin de l'autre qui doit attirer notre attention. Est-ce une invention du poète ? De même pour ce poisson qu'on pose à côté du calice, quelle en est l'explication dans les traditions du christianisme ?

Il n'y a d'abord qu'à se souvenir des anciennes *agapes* pour comprendre cette scène. Les agapes étaient des repas fraternels des croyants en commémoration de la Cène. La table symbolisait en même temps la pierre du tombeau de Jésus. C'est pourquoi les agapes étaient un rituel essentiellement eucharistique, mais aussi funéraire. « Faire agapes », d'après Jean Réville, est synonyme de « faire eucharistie » [1]. Voici un texte de Justin Martyr qui nous montre l'identité du repas-festin avec la communion : « οὕτως καὶ τὴν δ'εὐχῆς λόγου τοῦ παρ'αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος » ; cela est dit du festin auquel les fidèles apportaient eux-mêmes les aliments [2]. Le poisson à ces agapes tient tout naturellement sa place, car depuis les premiers

1. Jean Réville, *Les Origines de l'Eucharistie* (Paris, 1908), p. 34 ; cf. sur les agapes et leur survivance dans le folk-lore moderne, le travail de M. Murke, *Das Grab als Tisch* (*Wörter und Sachen*, II, 1910, pp. 79-160).
2. Réville, p. 6.

siècles le poisson a été le symbole du Christ [1] et ce symbole est maintenu. Aux XIe et XIIe s. les anciennes agapes, ne l'oublions pas, sont en pleine vigueur parmi les néo-manichéens, cathares et patarins. C'était le seul rite liturgique qu'ils admettaient [2]. On les accusait de renier l'eucharistie [3]. En effet, pour les plus intransigeants parmi eux, il était impossible de croire que Dieu, Fils de Dieu, ait pu souffrir, car le mal est incompatible avec la Divinité qui est le bien pur. Pour eux ce n'est pas Dieu qui a été crucifié, mais peut-être quelque ministre du Prince des Ténèbres. Jésus, selon quelques apocryphes dualistes, n'a pu devenir homme qu'en effigie [4]. Mais la théologie manichéenne a toujours manqué de précision en ce qui concerne la communion. Saint Augustin lui-même n'était nullement sûr que les Manichéens aient été d'accord sur ce point [5]. Ceux qui observaient le rite de la communion le faisaient à leurs agapes, conformément à la description de Robert de Boron [6].

Le roman de Robert de Boron n'est nullement une œuvre manichéenne ou cathare. Pourtant nous aurons à revenir sur cette ressemblance.

II

La Translation.

On a assidûment cherché les sources de la légende du Graal soit en Orient, soit dans les plus antiques traditions des Celtes.

1. Jean Guiraud, *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne* (Paris, 1906), p. 193, cite Tertullien : « Nos pisculi secundum ἰχθὺν nostrum Jesum Christum in acqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus » ; voir aussi Heinzel, *o. c.*, pp. 83 et 95.

2. Guiraud, *o. c.*, p. 147.

3. Alfaric, *Saint Augustin. Du Manichéisme au Néoplatonisme* (Paris, 1908), p. 132, et Zukhléief, *Histoire de l'Église bulgare* (en bulgare, Sofia, 1911), p. 592.

4. *Enfance de notre seigneur Jesus*, apocryphe conservé en plusieurs langues (H. Hemmer et Lejay, *Textes et documents p. l'ét. du christ. : Évangiles apocryphes*, Paris, 1911 et 1914, et Ivanof, *Livres bogomils* (en bulgare, Sofia, 1925).

5. Alfaric, *o. c.*

6. Schmidt, *Histoire des Cathares* (Paris, 1849), II, pp. 130-132.

Nous ne sommes pourtant pas plus avancés que ne l'était à la fin du XIIe s. le chroniqueur Hélinand qui dit dans un passage souvent cité : « Hanc historiam latine scriptam invenire non potui, sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus, nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest ».

Mais ne peut-on pas se contenter de ce qui nous a été conservé ? Surtout si on ne perd pas de vue le caractère de translation de reliques que porte l'histoire du Graal, on ne saurait trop s'étonner que les recherches de ce genre soient restées stériles.

Le XIe et le XIIe siècles sont une époque de nombreuses fondations de monastères et d'évêchés, et presque chacune d'elles fait naître une légende locale qui explique la présence en un lieu de reliques dignes d'attirer les pèlerins. Pendant que l'Orient, direction traditionnelle des pèlerinages pour la Terre Sainte, devient accessible, d'autres courants de pèlerins vers d'autres sanctuaires sont dirigés par les Clunisiens, en sens inverse, vers l'Occident. A la fin du *Perlesvaus le Gaulois* une idée bizarre est venue au conteur. Elle symbolise ces deux directions : l'Orient et l'Occident, où s'acheminent simultanément les aspirations pieuses des chrétiens. Comme ce passage n'a pas été relevé je le donne en entier :

> Li rois Artus iert à Kardeuil par .I. jor de Pentecouste qui mout iert biax et clers, et avoit mout de chevaliers en la sale. Li rois seoit au mengier et tuit li chevalier environ. Li rois esgarde aus fenestres de la sale destre e senestre et vit que dui rai de souleil luisoient la dedenz et emploient toute la sale de clarté. Il s'en merveilla mout et envoia par defors la sale veoir que ce povoit estre. L'en revient arrieres, si li dist l'en que dui rai de souleil s'aparoient el ciel, li uns en Orient, et li autres en Occident [1].

Et une voix apprend le sens de cette vision. Les aventures du Graal sont terminées, le Graal reconquis par Perceval. Le royaume d'Arthur est pour le moment en prospérité après les dernières guerres civiles. Il y a maintenant, en plus des pieuses attractions de la Terre Sainte, ici, en Occident, une relique saintissime : le Graal.

Le *Saint Sang*, relique souverainement précieuse, se conservait déjà au commencement du XIIe s. à Fécamp, centre célèbre

---

1. Potvin, *op. cit.*, vol. I, p. 218.

et vénéré des jongleurs admis parmi les moines, ces jongleurs qui dirigeaient les pèlerins en leur chantant les *Gestes* des paladins très chrétiens [1]. On montrait aussi un Graal à Gênes [2]. La légende qui servit de sujet à Robert de Boron, et au conteur de *Perlesvaus le Gaulois* ne relate pas seulement comment le vrai sang du Seigneur fut recueilli dans un calice devenu miraculeux, mais aussi comment ce calice a été apporté en Angleterre par Joseph d'Arimathie ou par ses descendants. Or Joseph d'Arimathie était considéré comme l'un des apôtres de l'Angleterre [3]. Il appartenait, d'après une ancienne légende, à ce groupe de quelques saints : Lazare, Madeleine, Marthe, Marcelle et Maxime, que les Juifs ont poussés en pleine mer sur un navire sans voiles, ni gouvernail [4]. Ou bien le nom de Joseph d'Arimathie est uni à celui de saint Philippe, l'apôtre par qui il a été envoyé avec onze ermites pour fonder l'abbaye de Glastonbury [5], l'Avalon des romans courtois, là où en 1191 fut trouvé le cercueil du roi Arthur et de Guenièvre [6]. Il y a surtout en ce qui concerne l'abbaye de Glastonbury à ajouter un fait, auquel, il me semble, on n'a pas attribué l'importance qu'il mérite : c'est que le premier abbé normand, Thurstan, nommé par Guillaume le Conquérant, y introduisit le rite de Fécamp. On sait que ceci provoqua des troubles parmi les moines, alors tous saxons d'origine [7]. La translation du Graal à Avalon, île Blanche, par Joseph d'Arimathie lui-même est chantée par l'un des continuateurs de Chrétien de Troyes, celui auquel j'ai fait allusion. Dans la seconde interpolation du pseudo-Gautier nous avons un passage qui remonte à une version de l'*Évangile de Nicodème*

1. Joseph Bédier, *Les légendes épiques* (Paris, 1913), vol. IV, pp. 14-15.

2. *Catalogus cod. ms. Bibl. Bernensis*, Bernae, 1770-73, v. III, p. 348.

3. Heinzel, *op. cit.*, pp. 41-43, et surtout *The Catholic Encyclopedia*, de Charles Herbermann, etc., New York, vol. VI, au mot *Glastonbury*, où sont soigneusement étudiées les vagues données qu'on trouve dans William de Malmesbury.

4. *Acta Sanctorum*, 4 février, p. 450.

5. *Catholic Encycl.*, vol. VI, p. 579-580; comp. A. Wesselofsky, *Zur Frage der Heimath der Legende vom heil. Graal*, dans *Archiv für slavische Philologie*, XXIII (1901), pp. 322-334.

6. *Cath. Encycl.*, *passim*, et Nitze dans *Modern Philology*, 1919.

7. *Cath. Encycl.*, *passim*.

n'ayant pas subi l'influence des *Gesta Pilati*, donc plus primitive que celle dont s'est servi Robert de Boron. On appelle cet apocryphe *Narratio Josephi* [1]. Joseph, « il et sa companie », s'embarque sur un navire et ils poursuivent leur voyage,

Tant qu'il trouvèrent le païs
Que Dieu ot a Josep promis
Ile Blanche ot nom la contrée,
.....
Une partie est d'Engleterre.

Pourtant ce voyage de Joseph d'Arimathie en Angleterre est en contradiction avec les Évangiles. C'est pourquoi toutes les versions de l'histoire du Graal n'y font venir que sa « linie » : ou bien Bron, son neveu, ou bien Josephé, son fils.

Le caractère de légende de translation s'accuse surtout dans *Perlesvaus le Gaulois*. Ici c'est, en plus du calice miraculeux, toute une série d'autres objets : « Mout se doit li chevaliers proisier... — nous dit le conteur, — qui par la valor de sa chevalerie, conquerra les hautes reliques » [2]. Gauvain se procure en combat avec un chevalier inconnu le « vermeil escu » qui appartenait à Judas Macchabée [3]. Le même Gauvain après de longues aventures a conquis et apporté au roi Pêcheur l'épée « de quoi seint Jeanz fu decolez » [4]. Mais ce qui fait surtout ressortir cette tendance du roman, c'est qu'en plus du Graal sont aussi arrivées en Angleterre les cloches qu'on n'y avait jamais entendu sonner. Le même roi chez qui Gauvain s'était procuré l'épée, sanctifiée par le martyre de Jean-Baptiste, raconte à Gauvain qu'une fois il vit s'approcher de sa demeure un navire, où il trouva trois prêtres. Ils avaient la mission de remettre à l'Angleterre trois cloches fondues par Salomon. Et voici la fin des aventures du Graal :

Li rois sejorna a Cardeull... Il i apporta l'essample de faire des galices, del chastel ou li Graax estoit ; il les conmanda a feire par toute sa terre pour le Sauveor de mout servir plus annorablemant. Il conmanda ses cloches fondre an toute sa terre... [5]

1. Potvin, *op. cit.*, vol. IV, pp. 343-347.
2. Potvin, *op. cit.*, vol. I, pp. 32-34.
3. *Ibid.*, pp. 64-79.
4. *Ibid.*, p. 250.
5. *Ibid.*, p. 272.

III

Ἡ μεγάλη εἴσοδος.

Chez Robert de Boron il s'agit surtout du calice. Les seuls autres objets mentionnés sont la patène et le voile.

Jésus, en expliquant à Joseph d'Arimathie le sens de la patène, en donne l'interprétation qui est maintenue par l'église orientale jusqu'à nos jours.

Li dras ou fui envolopez
Sera corporaus apelez.
Cest veissiaus ou mon sanc meïs,
Quant de men cors le requeillis,
Calices apelez sera.
La platine ki sus gira
Iert la pierre senefiee
Qui fu deseus moi seelee
Quand ou sepuchre m'eüs mis. (v. 905-913)

Cette dernière signification de la patène est à retenir. Le Graal-pierre projetant une lumière mystique, qu'on trouve dans la version allemande de Wolfram von Eschenbach ne présente rien de tellement original. Le poète n'a pas voulu nous faire imaginer autre chose que le calice recouvert de la patène qui est, en son sens mystique, la pierre du tombeau du Seigneur.

Dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes en plus de la patène (*le taileor*), nous trouvons la lance, qui a tant fait travailler l'imagination de tous ceux qui ont cru voir dans le Graal des vestiges de croyances primitives [1]. Mais il y a bien longtemps qu'Arturo Graf l'avait identifiée à la *Lancea Christi* [2]; Heinzel de même y a vu la ἁγία λογχή du rite grec, quoiqu'il ne se soit pas décidé à maintenir catégoriquement cette assertion [3]. Elle ne devrait pourtant soulever aucun doute. Que la lance n'est autre que celle dont Longin a percé le flanc du Seigneur le *Didot-Perceval* l'a déjà affirmé en termes très précis :

1. Jessie Weston, *The Legend of Sir Percival*, vol. II, p. 258 : « the lance = the male; the cup = the female principle ».
2. *Roma nella memoria del medio evo*, 2ª edizione (Torino, 1923), p. 722.
3. *Op. cit.*, pp. 7-9. Il n'a pas compris le sens de la procession.

C'est la lance dont Longis feri Jesu
Crist que conui bien quant il fust
home charneux, et en cest vessel gist
le sanc que Joseph recueilli... [1]

Et jusqu'à nos jours dans le rite grec un petit bout de lance romaine est obligatoire parmi les objets liturgiques. En effigie le sang divin ne discontinue pas d'en découler. Seulement ce n'est plus directement dans le calice. On se sert de la ἁγία λογχή, qui a fini par prendre la forme d'un petit couteau triangulaire à deux tranchants, pour découper le pain bénit avant de le mettre dans le calice pour l'arroser de vin. Si le sang en échappe, c'est pendant cette opération. Il était considéré au XIe s. que cet usage est une particularité byzantine. Ni l'Église de Rome, ni celle de Jérusalem ne l'ont, paraît-il, jamais observé. Dans l'écrit de Humbertus *Contra Graecorum calumnia* on trouve le passage suivant :

Et puto quia bene faciunt ibi (*sc.* Hierosolymis) quod non nisi integras et sanctas ponunt ipsas oblationes in s. patenas, nec quomodo Graeci habent lanceam ferream qua scindunt in modum crucis ipsam oblationem i. e. proscomite. Porro in praefatis ecclesiis cum ipsa sancta patina s. anaforam i. e. oblationem exaltant : etenim verae et aptae sunt ipsae oblationes tenuesque ex simila. Lanceam vero ferream nesciunt nisi quae latus domini nostri Jesu Christi aperuit... itaque et in magnis et parvis ecclesiis hunc morem traditum sibi a sanctis apostolis habent omnes christiani ipsius provinciae : Graeci autem cohabitatores eis alii sic alii qualiter a suis acceperunt [2].

Ici la provenance du Saint Sang est donc différente de celle que nous avons vue chez Robert de Boron. Ce n'est pas le sang même conservé miraculeusement. La fiction est plus compliquée. Le découlement ininterrompu est un autre mystère, qui est en contradiction avec la Transsubstantiation. C'est pourquoi l'église orientale n'y voit qu'une observance traditionnelle à laquelle elle n'attribue qu'un sens symbolique. Chrétien de Troyes au contraire ne parle pas du tout de la transsubstantiation. Si l'apparition du Graal dans le château du roi Pêcheur,

1. Hucher, *Le saint Graal*, p. 482.

2. Voir F. E. Brightman, *Liturgies eastern and western on the basis of the former work by* C. E. Hammund, Oxford, 1896, vol. I, p. 541.

telle que nous la trouvons chez Chrétien et ensuite avec quelques petites modifications chez ses continuateurs, présente une procession dans laquelle sont portés les objets liturgiques, Chrétien de Troyes fait ouvrir la marche par la lance qui saigne. En effet la lance est la relique suprême, car c'est elle qui contient le sang. Elle est portée par un valet, et on voit des gouttes de sang humecter les doigts de celui-ci. Ensuite viennent les chandeliers, introduits probablement pour pouvoir dire que leur lumière fut blême et à peine visible à la lueur du Graal, qui les suit porté par une demoiselle. En dernier lieu arrive une seconde demoiselle munie du « tailleor d'argent ». Détail important, comme nous allons le comprendre tout à l'heure, la procession sort d'une chambre pour entrer dans une autre.

come passa la lance
Par devant le lit se paserent
E d'une chambre en l'autre entrerent. (v. 4418-20)

Ainsi se termine la vision [1], et si presque tous les continuateurs ont modifié quelques détails, en ce qui concerne la mention des deux chambres ou du moins des deux portes ils sont tous d'accord [2].

Ce sont des valets et des demoiselles et non des prêtres qui sont porteurs des objets liturgiques dans les romans du Graal. C'est, me semble-t-il, la seule raison qui a empêché les médiévistes versés dans l'histoire du christianisme de reconnaître dans la procession du Graal la grande sortie (ἡ μεγάλη εἴσοδος) du rite grec. Justement celle-ci sort d'une petite porte de l'iconostase, celle du sud, pour entrer par la grande porte en face de l'autel, sur lequel il faut déposer le calice. La seule différence avec la description donnée par Chrétien de Troyes et ses continuateurs consiste en ce que la lance (ἡ ἁγία λογχή) ne précède pas. Je rappelle maintenant l'ordre obligatoire. Il remonte, comme nous allons le voir, au rite primitif. Dans les églises où, en

1. Toute la description commence au vers 4365 et se termine au vers 4420.

2. Gaucher de Dourdan et Gerbert de Montreuil, Potvin, vol. V, p. 143, et VI, p. 257; Mennecier, *ibid.*, V, p. 151; 1re interpolation, *ibid.*, III, pp. 369-372.

plus du prêtre, il y a un diacre, c'est lui qui précède la procession ayant sur la tête la patène (ὁ δίσκος) qu'il retient de la main droite. Sur la patène couverte du voile (ὁ ἀήρ ou ἡ νεφέλη, ou encore τὸ ἀνώτατον πέπλον) se trouvent déjà les parcelles de l'hostie qui seront trempées dans le calice. Le prêtre, qui naturellement forme le centre et la partie essentielle du cortège, tient le calice des deux mains. La lance, les fidèles ne la voient qu'au cas d'un office collectif de plusieurs prêtres. C'est le second qui est chargé de la lance. Il la tient en croix avec la petite cuillère qui servira un peu plus tard à sortir du calice l'hostie trempée dans le vin pour la donner aux communiants.

Une particularité essentielle de la scène où Perceval voit pour la première fois le Graal, consiste chez Chrétien de Troyes en ce que les tables et les nappes pour le repas ne sont dressées qu'après la miraculeuse venue du Graal. Dans toutes les autres descriptions, chez les continuateurs, quand passe le Graal, on est déjà à table.

Ce détail rapproche encore le récit de Chrétien de Troyes du service eucharistique. Le repas-festin dans lequel nous avons reconnu le rituel des agapes est retardé. Il n'est pas identifié avec la messe que poétise le trouvère. Or, dans le rite grec, il y a une coutume, sanctifiée par la tradition, mais ne faisant pas partie du sacrement, qui elle aussi doit remonter aux anciennes agapes. Après avoir reçu la communion, le fidèle se tourne à gauche et trouve en face de la petite porte nord de l'iconostase un sacristain qui lui présente de petits morceaux de pain bénit (ὁ ἀντιδῶρος) et une coupe de vin (τὸ θερμόν). Tout comme la ἁγία λογχὴ employée à découper l'hostie, c'est une survivance. Si Chrétien de Troyes fixe le repas-agape après la vision eucharistique, n'y a-t-il pas là aussi une similitude ?

IV

Le rite gallican.

Ces rapprochements, s'ils sont probants, suscitent deux séries de questions :

1. Pourquoi un trouvère, ayant utilisé l'*Évangile de Nicodème*, a-t-il jugé intéressant d'attribuer à Joseph d'Arimathie la pos-

session d'un calice miraculeux dans lequel il a recueilli le Saint Sang ? Pourquoi a-t-il fait exhiber ce calice à une agape à côté d'un poisson ? Pourquoi a-t-il tenu à nous assurer que ce calice, nommé « Graal », a été transporté en Angleterre par Joseph d'Arimathie lui-même ou bien par quelque descendant ?

2. Que signifie la quête du Graal poétisée par Chrétien de Troyes ? Pourquoi ce poète a-t-il représenté une procession, semblable à la grande sortie du rite grec, dans laquelle le calice et les autres objets liturgiques sont portés par des valets et des demoiselles ?

Vers la fin du XIIe s., la sainte Eucharistie donne lieu à de vives discussions que le pape Innocent III a eu peine à faire cesser par son *De sacro altaris mysterio* [1]. Et ce ne sont pas seulement les milieux religieux qui y prennent part : la clergie et la chevalerie sont également en éveil. On se dispute entre maîtres de la théologie sur la transsubtantiation, et entre laïques, autant qu'entre moines et clercs, sur les diversités des rites. Lequel est le vrai ? Il y a, dans les deux églises également, deux liturgies. L'une, plus simple, est la *missa praesanctificata* (ἡ λειτουργία τῶν προηγιασμένων δώρων). L'hostie, préparée un certain temps à l'avance, prenait alors la forme d'une « oublie (*oblata*) » dans des boîtes spéciales, *arca* ou *arcula*, connues depuis les tout premiers siècles. Pendant ces liturgies il ne pouvait y avoir de sortie solennelle. Au contraire la messe pendant laquelle a lieu la transsubstantiation offrait un spectacle qui faisait tressaillir les cœurs. Au XIIe s., Rome favorisait les *missae praesanctificatae*, qui sont restées presque les seules auxquelles le catholicisme fasse assister ses fidèles.

Le rite complet de l'église gallicane était au XIIe s. encore tout conforme au rite grec [2], de sorte qu'il ne faut plus que j'emploie ce dernier terme, auquel je n'ai eu recours que pour être mieux compris. C'est le rite gallican et non pas le rite grec que Chrétien de Troyes a poétisé.

En voici l'ordre. C'est sur la table des propositions (πρόθεσις)

1. Migne, *Patr. Lat.*, CCXVII, col. 773, etc. ; comp. *Epistola Episc. Leodicensis ad Henricum regem Franciae*, Bibl. Patrum, Coloniae, 1618, XI, 432, etc.

2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3e éd. (Paris, 1903), pp. 200, 201 et 205.

que le pain est porté dans un vase en forme de tour ; le vin déjà mêlé à l'eau est en même temps versé dans le calice. Le prêtre découpe quelques parcelles de pain en utilisant pour cela la patène. C'est après cela que la grande procession (ἡ μεγάλη εἴσοδος) va transporter le calice et la patène sur l'autel, car c'est là que la transsubstantiation se produit. Mgr Duchesne atteste que cet ordre existait déjà du temps de saint Germain [1]. Mais, à part cet ordre, il y avait les agapes pendant lesquelles la même transsubstantiation devait se produire. Elles n'étaient pas oubliées, à Rome même, au VIIIe s., aux messes célébrées par le pape lui-même. Les fidèles apportaient le pain et le vin. L'archidiacre choisissait entre les pains et les déposait sur l'autel. Mais on y apportait aussi la patène avec l'hostie consacrée la veille. Le pape et les évêques communiaient de l'hostie et du vin versé dans le calice. Le peuple recevait la communion en forme de pain et de vin dans lequel on ajoutait ce qui restait dans le calice après la communion du pape et des évêques [2]. Les principes eucharistiques n'étaient donc pas différenciés. Si telle fut la confusion au VIIIe s. à Rome même, trois siècles plus tard en Gaule elle durait toujours, surtout si on prend en considération la masse des laïques.

Celle-ci n'était encore pas exempte d'une forte influence manichéenne.

Les Manichéens, ou plutôt les Néo-manichéens qu'on appelait Cathares et Albigeois n'admettaient que les agapes. Ceux d'entre eux qui ne reniaient pas entièrement l'Eucharistie, lui donnaient une interprétation exclusivement symbolique [3]. Certes les sectaires se tenaient à l'écart, repliés sur eux-mêmes dans les petites ruelles des villes, car la majeure partie d'entre eux était des artisans. Mais leurs opinions étaient largement répandues. Ce qu'ils prêchaient était souvent conforme avec des opinions courantes. Ainsi Scott Erigène lui-même envisageait l'eucharistie comme un rituel symbolique. En plus des Manichéens, il faut prendre en considération le nombre très considérable de ceux que l'on pourrait nommer les *manichéisants*,

1. *Ibid.*, p. 203.
2. *Ibid.*, pp. 186-187.
3. Schmidt, *op. cit.*, vol. II, p. 134, et Zukhléief, *op. cit.*, vol. I, p. 592.

des chrétiens qui, faisant partie de l'église chrétienne, épousaient sur bien des points les théories qui remontent à la religion de Mani. Ce sont premièrement les mêmes milieux de clercs et de chevaliers de la Provence d'où sortit la courtoisie. Les chansons des troubadours comme celles de Guilhem Figheira [1] et de Peire Cardinal [2], ainsi que *Las novelas de l'heretge* d'Izarn [3] en sont les vestiges. Et il faut encore y ajouter la notice bien connue d'Étienne de Bourbon sur Robert, dauphin d'Auvergne, qui s'est plu à collectionner des livres sectaires [4].

La grande masse des clercs et des chevaliers que tourmentait le problème eucharistique ne se laissait pas convaincre par les *Carmen de s. Eucharistia* d'un Anselme ou d'un Pierre de Blois [5]. Pour leur prouver que le vrai sang du Seigneur se trouve effectivement dans le calice, que la communion n'est pas simplement une coutume comme bien d'autres, mais le sacrement suprême, il leur fallait un apocryphe, un conte, des histoires appuyées sur un livre mystérieux en latin, une autorité fantastique, différente de celles de l'Église. Ce qui faisait le plus d'impression, c'étaient les légendes qui se rattachaient à quelque monastère célèbre où l'on pouvait aller en pèlerinage pour s'adonner à la contemplation méditative. C'est pour ceux-là que fut composée la légende du Saint Sang de Fécamp et qu'on parlait d'un Graal conservé à Gênes. C'est pour ceux-là que fut aussi composée la légende de Joseph d'Arimathie. Et c'est en s'adressant à un auditoire pour qui l'usage des agapes, chères aux Néo-manichéens, continuait à être entouré d'une auréole de sainteté qu'un trouvère a représenté le calice sur la table à côté du poisson traditionnel.

Chrétien de Troyes au contraire a, semble-t-il, voulu déga-

---

1. Mahn, *Werke der Troubadours*, II s. 113, et l'éd. de Levy (Berlin, 1880), p. 45.

2. Mahn, *Werke*, II, p. 183.

3. Publié pour la première fois par P. Meyer en 1879 dans *l'Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, p. 233 et reproduit dans la *Chrestomathie* de Appel.

4. Chabaneau, *Vie des troubadours* (Toulouse, 1889), p. 57.

5. Le premier chez Migne, *Patr. Lat.*, CLVIII, et le second dans Fabricius, *Bibl. Latin.* (Hamburgi, 1712).

ger le rite eucharistique des agapes et ce ne sont que ses continuateurs qui les ont de nouveau confondus. En cela Chrétien était d'accord avec l'Église. Mais il a poétisé le symbolisme de la lance qui saigne et le rite liturgique gallican que l'Église s'efforçait de remplacer par le rite romain. Le rite gallican tombait en désuétude. En dehors de la France il n'était plus connu. Du moins, Heinrich von dem Türlin, auteur de la version allemande intitulée *diu Crône*, paraît n'avoir nullement compris cette scène. Il n'a pas pourtant douté qu'il s'y agît de l'eucharistie ; seulement, se demandait-il, où se trouve l'hostie ? Voilà pourquoi à la suite du calice appelé « ein tobliere » s'avance la plus belle des dames tenant en main encore un objet liturgique, dont il est dit :

Einer kassen war ez glîch
Diu ûf einem alter stêt [1].

C'est évidemment l'*arca* qui contient les hosties du rite romain. Il se peut que la description de la grande sortie ait aussi été consciemment et savamment obscurcie par Chrétien et que ce soit dans cette intention qu'il ait tenu à ressusciter les vieilles coutumes. Pourquoi ? Nous en verrons tout à l'heure la raison.

V

Perceval le Simple et les bienfaits du saint Graal.

Le *Perceval* de Chrétien de Troyes est un roman psychologique. Mais il est resté inachevé. C'est pourquoi il est, peut-être, hasardeux de se prononcer sur les intentions de l'auteur. Pourtant le problème de Perceval le Simple ne peut être évité.

Il est difficile de ne pas distinguer deux étapes par lesquelles passe le héros. Le jeune chevalier est de haute lignée, il est prédestiné aux plus grandes prouesses ; mais, quoique porteur de la grâce, il est trop imprégné de l'esprit chevaleresque. Voilà pourquoi, quand la vraie et suprême grâce lui a été accordée et que, arrivé au château du roi Pêcheur, il voit le Graal appa-

1. Éd. Scholl (Stuttgart, 1852), v. 29373-74 (*Bibliothek des Litter. Vereins in St.*, XXVII).

raître, il suit cette règle de savoir-vivre qui remonte aux *Proverbia Catonis* :

De convivens paraula
Es trop parlar a taula.
Fol es c'a boca plena
Ja de parlar se pena [1].

Il ne posera donc aucune question sur le mystère auquel la grâce lui fut donnée d'assister. C'est la première étape. Puni pour avoir causé la mort de sa mère, en s'étant adonné à la chevalerie contre le désir de celle-ci, et puni pour son silence, il risque maintenant de perdre la grâce. Pendant cinq ans il lui adviendra

C'onques de Dieu ne li sovint. (v. 7593)

Heureusement la rencontre avec les chevaliers et les dames qui allaient en pénitence le Vendredi saint lui rend la raison :

Et sospire del cuer del ventre
Por çou que meffés se sentoit
Viers Dieu, dont moult se repentoit... (v. 7708-11)

D'ici nous nous acheminons vers la seconde étape : la quête, avec le désir ardent de réparer les fautes commises. Cette seconde partie du poème est restée inachevée, mais on ne peut en douter : la grâce n'était pas enlevée à Perceval.

L'analyse théologique que M. Gilson a donnée de la *Quête du saint Graal* [2], dont le héros principal sera Galaad, convient également et mieux encore au *Perceval* de Chrétien de Troyes.

Il n'y a pas d'accès au Graal pour ceux qui ne reçoivent pas la grâce. Dans le roman de Robert de Boron, Pierre l'explique à ceux qui ne se sont pas assis à la table du Graal, quoiqu'ils fussent aussi du « peuple » de Joseph d'Arimathie. Il leur dit :

Pour qu'ietes de la grace chacié. (v. 2638)

---

1. Comp. : Inter convivos, fac, sis sermone modestus ; le poème français, éd. Tobler, 69 ; de même *Chastoiement des dames*, éd. Ulrich, III, 71 ; et Glixelli, *Les Contenances de table*, *Romania*, XLVII (1921), 1 sq. surtout p. 32.

2. *Romania*, LI (1925), pp. 324-325 et 342.

Et je présume que c'est pour exalter la force de la grâce divine que Chrétien de Troyes a fait de son paladin un Perceval le Simple, ou comme s'est exprimé jadis Nutt « The Great fool », type bien connu dans le folklore international [1]. Car la grâce est toute-puissante et Dieu seul sait à qui elle sera accordée. Le christianisme de tout temps n'a-t-il pas aussi glorifié les simples de cœur. On les appelait *idiotes* et l'attitude à leur égard des grands maîtres de théologie, de saint Bernard par exemple, était empreinte d'une certaine duplicité. D'une part, il ressort du principe : bienheureux sont les simples de cœur, que la grâce ne sera pas refusée aux illettrés et aux naïfs, mais d'autre part les simples ne connaissent pas le système de cette religion si compliquée; ils n'ont pas lu les Écritures; en plus toute la haute et sainte sapience est obscurcie pour eux par le vil et charnel savoir quotidien, ce qui entraîne vers le gouffre des *deliramenta apocryphorum*. Une certaine instruction était considérée comme indispensable et obligatoire. Voilà pourquoi c'est un crime d'être « apensez » et de ne pas même demander le sens du mystère chrétien. Et seule la simplicité pouvait expliquer psychologiquement la possibilité même d'un pareil méfait pour un porteur de la grâce (cf. v. 7766-80).

Chrétien de Troyes a glorifié la ἁγία λόγχη. Dans la scène centrale de son roman il a aussi poétisé toute la grande sortie (μεγάλη εἴσοδος) en entier qui tombait déjà en désuétude sous l'influence du rite romain. Elle lui a permis de donner aux lecteurs une description solennelle, et nous savons maintenant quel immense succès elle a eu. Tant pis si on ne comprenait pas très bien ce qu'elle représente. La poésie courtoise ne s'adressait qu'à un public d'élite. Le caractère aristocratique de l'époque se manifeste d'abord dans le « trobar clus ». Marcabru, créateur du genre, veut bien avouer :

> Qu'ieu mezeis sui en erransa
> D'esclarzir parauł' escura [2].

Un peu plus tard l'*Odi profanum vulgus* devient obligatoire,

---

1. *Studies on the Legend of the Holy Grail* (London, 1888), p. 150, etc.
2. Éd. Dejeanne (Toulouse, 1909), p. 178.

et Peire Cardinal n'a que mépris pour ceux à qui son langage n'est pas plus compréhensible que le breton :

Pro m'entendran li entenden,
Et a l'autra gen bricona
Chantarai dels filhs N'Arsen
E de Bueves d'Antona [1].

L'auteur anonyme du *Guillaume de Dole* pour glorifier son œuvre nous assure

Que vilains nel porroit savoir [2]

quoique il n'y ait rien de mystérieux dans le roman. La poétique du moyen âge n'avait rien de commun avec celle dont Boileau, disciple de Descartes, a été le prophète. Le Boileau du XIIe s., Geoffroi de Vinsauf donnait des conseils tout différents. Il prêche la valeur esthétique du mystérieux et du vague. Il dit :

foris res est, nec ibi comparet; et intus
Apparet, sed ibi non est; sic fluctuat intus
E foris, hic et ibi, procul et prope : distat et astat

C'est ce procédé qui lui semble donner à la description un caractère solennel :

Plus habet artis
Hic modus. Est in eo lange solemnior usus [3].

La splendeur de la μεγάλη εἴσοδος fait encore mieux ressortir l'absence de curiosité de Perceval.

M. Gilson a bien expliqué le sens des bienfaits du Graal quand les chevaliers sont à table [4]. C'est le « divinae gustum praesentiae » [5] que nos poètes ont poétisé en forme de festin, les anciennes agapes y ayant contribué, car elles donnaient une image déjà bien connue. Mais pourquoi l'oubli ou la négligence qui n'a nullement nui aux bienfaits immédiats du Graal, devient-elle un grand malheur pour tout le pays de Logres ?

1. Mahn, *Werke der Troubadours*, II (Berlin, 1855), p. 227.
2. Éd. Servois, *S. des Anc. Textes* (Paris, 1893), p. 1, v. 15.
3. *Poetria Nova*, 253-5 et 262-3, éd. Faral, *Arts poétiques* (Paris, 1923), p. 205.
4. Potvin, *op. cit.*, III, p. 367 ; IV, p. 343 ; VI, p. 151 et Chrétien de Troyes, v. 4458, etc.
5. *Romania*, LI (1925), p. 325.

Ceci vient se joindre au fait que le roi Pêcheur ne sera guéri que par la question sur le sens du Graal que posera le héros prédestiné Perceval, Gauvain ou Galaad. En effet, chez Chrétien de Troyes, Perceval a été rendu à la raison surtout par ces paroles de la laide demoiselle, arrivée à la cour d'Arthur « sor une fauve mule » :

Et ses tu qu'il en avenra
Del roi qui tiere ne tenra,
Ne n'iert des ses plaies garis?
Dames en perdront lor maris,
Pieres en seront essillies,
Et puceles desconceillies,
Orfenes, veves en remanront
E maint chevalier en morront.
Tout cil mal avenront par toi. » (v. 6053-61)

Mais voici que d'après l'un des continuateurs de Chrétien de Troyes, le pseudo-Gautier, c'est Gauvain qui a accompli la quête et, reçu avec espoir chez le roi Pêcheur, lui a effectivement demandé pourquoi saignait la lance. Par suite de cette question arrivée dans le « gaste pays » il voit que

Onques teus ne fu esgardee
Tiere ki si bien fut garnie
D'aigue, de bos, de praerie. (v. 20340-3)

Et tous les gens qu'il rencontre

le beneissoient:
« Sire, mors nos as et garis... » (v. 20356)

En outre le poète nous apprend que si Gauvain avait pris soin de mieux s'informer, la prospérité aurait été complète. C'est surtout ce passage qui a produit une impression exagérée sur l'imagination des investigateurs, et Heinzel, qui est cependant l'un des plus raisonnables, appelle cette question miraculeuse « ein zauberisches Heilmittel » [1].

La légende du roi Pêcheur et de sa guérison reste obscure et je ne veux pas ajouter une hypothèse de plus à toutes celles qui

1. *Op. cit.*, p. 15.

ont été proposées. Mais les bienfaits du Graal et leurs raisons ne sont-ils pas prédits et expliqués par ces paroles du Christ à Joseph d'Arimathie que nous trouvons chez Robert de Boron :

E la un don te donnei ge
A toi et a tout ten lignage,
A tous ceus qui le *saverunt*
Et qui *apenre* le vourrunt.
De li et l'amour et la vie
Qu'ei a toute la compeignie. (v. 3035-40)

L'idée exprimée par le poète est essentiellement chrétienne et ne demande aucun commentaire spécial. J'ai seulement souligné les mots : *savoir* et *apprendre*, par lesquels le poète insiste sur les connaissances indispensables et obligatoires à tout fidèle. Les conséquences néfastes de la simplicité de Perceval et, au contraire, la prospérité qui provient du désir de Gauvain d'être informé sur le mystère chrétien ne dérivent-elles pas de la même pensée qui a reçu chez d'autres poètes un autre développement, du reste très logique et très simple. Les bienfaits du Graal sont les bienfaits de la Rédemption, mystiquement répétée et symbolisée par l'Eucharistie [1].

Eugène ANITCHKOF.

1. Je n'ai pas pris en considération pour cette étude *La Quête* qui fait partie du *Lancelot-Graal*, car cette œuvre demande une recherche spéciale. Elle ne devrait pas être détachée de l'ensemble du roman. L'esprit en est le même que celui de la Préface et de la première partie qui raconte l'histoire de Joseph d'Arimathie. Or si le nouveau héros qui a remplacé Perceval, Lancelot ou Gauvain, est suggéré par un écrit joachimite (*Romania*, LVI (1927), pp. 388-391), n'est-il pas naturel de constater une influence joachimite aussi dans la conception du Graal ?

ENEAS ET ÉNÉE

Ce fut certainement un des grands événements de notre histoire littéraire que l'apparition de cet *Eneas*, dont on ne sait ni l'auteur ni la date exacte. On discute de l'influence que cette œuvre a pu avoir sur son temps (v. là-dessus des opinions quelque peu contradictoires de E. Faral [1] et Salverda de Grave [2]). Mais son importance aux yeux de l'historien ne saurait faire de doute. Si l'on songe à la place que tient l'antiquité dans la littérature française, aux rôles multiples qu'elle ne cesse d'y jouer, soit qu'on y puise intarissablement des sujets ou des thèmes à traiter, soit qu'on en déduise des règles, qu'on y élise des modèles, ou qu'on en emprunte seulement les apparences, comme un vêtement qui embellit éternellement nos personnages et nos sentences ; si l'on se souvient, par exemple, que du *Roman de Troie* à M. Henri de Régnier chaque génération, à sa manière, a reparlé d'Achille, de Pâris, et « rassiégé Ilion pour conquérir Hélène », il paraîtra d'un intérêt exceptionnel de connaître aussi minutieusement que possible cette première rencontre de l'esprit français avec le grand art antique (Le *Roman de Thèbes*, même s'il est antérieur [3], n'a nullement

1. *Sources latines des contes et romans courtois*, p. 74 ss.

2. *Eneas*, éd. des *Class. fr. du Moy. Age*, Introd., p. xxxv.

3. M. Salverda de Grave admet (*op. cit.*, p. xix) le classement chronologique proposé par M. Faral (*op. cit.*) : *Thebes*, *Eneas*, *Troie*. Ce n'est pas le lieu de discuter ce classement, basé sur des arguments qui ne me semblent pas tous de même valeur. Noter cependant le très remarquable passage du *Roman de Thèbes*, cité par W. A. Nitze (*Mélanges Jeanroy*, p. 443), qui reproduit textuellement un vers d'*Eneas*, lequel contient le mot rare *fame* (lat. fama).

pour point de départ un chef-d'œuvre comparable à l'*Énéide*).

On sait que l'auteur d'*Eneas* a tantôt traduit et tantôt « arrangé » Virgile; on a trouvé les sources de ses additions [1]. Mais pourquoi corriger ou orner l'Énéide ? Il y avait donc des points où elle lui plaisait moins, où le grand nom de Virgile ne lui inspirait plus la même piété ? Cette manière changeante laisse supposer un jugement continuel de l'adaptateur sur son modèle. Je voudrais examiner ici ce jugement ; non dans un endroit où l'auteur n'aurait fait que changer de patron, et, à son infidélité à l'égard de Virgile, substitué une fidélité autre ; mais dans un des passages où ses alternatives de respect et d'indépendance soient le plus significatives. Est-il un meilleur exemple que cet épisode, le plus complexe et le plus diversement virgilien du poème : les Troyens à Carthage?

*
* *

Pour bien juger de l'originalité de l'*Eneas*, il me paraît indispensable de rappeler d'abord brièvement ce qu'est dans le poème latin l'épisode en question.

Ce n'est pas un hors-d'œuvre, une aventure ornementale. Il tient de près à l'objet essentiel du poème qui est, comme on sait, la louange de Rome et d'Auguste ; et le poète prend soin de le marquer. Car à peine Énée a-t-il touché le rivage africain qu'un dialogue des dieux nous rappelle, à ce propos, les glorieuses destinées de Rome et l'empire universel qui lui est promis. La prophétie est même poussée jusqu'à certains faits de l'époque de Virgile, qui apparaissent ainsi comme liés par une longue suite d'événements à l'aventure fabuleuse d'Enée [2]. Virgile rattache donc fortement ce conte à l'ensemble de l'histoire romaine, et tout particulièrement à son propre temps, l'époque d'Auguste. Lui-même nous suggère ainsi une méthode d'interprétation.

On s'accorde à placer la composition de cette partie de l'*Énéide* approximativement entre les années 29 et 27 av. J.-C. Quelles idées, quels sentiments, quelles espérances s'attachaient alors

1. Faral, *op. cit.*
2. *Æn.* I, 257-296, et particulièrement 286 ss.

au nom de Carthage ? Il y avait 120 ans que cette ville, l'ennemie de Rome la plus redoutée et la plus détestée, avait été effacée de la surface de la terre : le sentiment romain, faute d'objet de crainte et de haine, avait eu le temps de changer de forme. En fait, il ne paraît pas que durant ce laps de temps la politique romaine ait été si unie qu'on l'a dit. La phrase fameuse de Mommsen : « Rome se contenta de garder le cadavre [1] » n'est qu'un prestigieux à peu près. Vingt-quatre ans étaient à peine écoulés depuis la destruction de Carthage que déjà une colonie romaine tentait de relever ses ruines. Elle végéta, il est vrai, et aux haines politiques qui en poursuivaient le fondateur, C. Gracchus, des griefs religieux s'ajoutèrent sans doute [2] ; en 121 le titre de colonie fut retiré à cet établissement, et en 111 une loi confirma l'interdiction de s'installer sur l'emplacement qu'avait maudit Scipion [3]. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'était trouvé des hommes pour l'entreprise de ressusciter Carthage, et parmi les fils mêmes de ceux qui l'avaient détruite. Il ne faut ni négliger entièrement ni exagérer la persistance du scrupule religieux [4]. Je croirais volontiers, pour ma part, que l'opinion romaine fut assez longtemps partagée entre l'exécration attachée au nom carthaginois et le désir de tirer parti d'une région, d'un site qui avaient pu porter une si grande puissance.

A mesure que croissaient en Italie les difficultés agraires, économiques, sociales, on devait être plus tenté à Rome d'utiliser

---

1. Mommsen, *Hist. rom.*, XI, p. 255.

2. Audollent, *Carthage romaine*, p. 33.

3. Il paraît très probable que C. Gracchus avait installé ses colons sur l'emplacement même de la ville carthaginoise, comme l'indiquent Tite Live et Pline. Pourtant les colons ne furent pas dépossédés des terres qui leur avaient été assignées. Preuve que la malédiction de Scipion n'était pas si impérative : est-il certain d'ailleurs que le texte que nous en a conservé Macrobe soit le vrai ? Cf. Audollent, *op. cit.*, p. 34-37.

4. Comme le fait, à mon avis, M. Gastinel (*Carthage et l'Énéide*, *Rev. archéol.*, 1926), qui suppose, sans indices certains, que l'influence de la *devotio* se faisait sentir jusque sous Auguste, avec une telle force qu'il fallut mobiliser contre elle les mânes de la *gens Julia* pour en venir à bout. Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire d'expliquer par la *devotio* la manière dont Octave repeupla Carthage en 29 (v. ci-après).

les ressources de cette Afrique si proche. César, on le sait, fut le premier à s'y décider nettement. Le récit que fait Appien des circonstances qui précédèrent ce grand acte n'est pas exempt de quelque romantisme. César, nous dit-il, comme il campait près des ruines de Carthage, eut un songe où il entendit le gémissement d'une multitude immense. A son réveil il comprit l'avertissement des dieux et écrivit sur ses tablettes : « Relever Carthage [1] ». Qu'il serait à souhaiter qu'un tel récit, vraisemblable après tout de César, pût être tenu pour tout à fait vrai ! Car il nous montrerait la résurrection de Carthage mêlant aux raisons politiques des excitations lyriques, et se proposant aux poètes en même temps qu'aux hommes d'état.

Quoi qu'il en soit, César envoya à Carthage de nouveaux colons : des citoyens et un certain nombre de vétérans, en tout environ 3.000 hommes, au dire de Strabon [2]. Cette mesure, ainsi que la douceur dont il usa après la victoire envers les cités africaines qui avaient pris le parti de Pompée [3], donne à penser qu'il avait sur la réorganisation de l'Afrique des projets assez vastes, et hardis comme tous ceux qu'il forma en 45-44. Après sa mort, le sort de la nouvelle colonie fut encore très compromis ; mais il avait engagé l'avenir, et ce n'est pas sans raison que les historiens grecs (Strabon, Pausanias, Dion Cassius) datent de l'année 44 la renaissance de Carthage. C'est d'ailleurs cette même année qui servit de point de départ à la nouvelle ère carthaginoise [4].

Octave tenait à passer pour le continuateur de son père adoptif, et il le fut effectivement en Afrique. C'est lui qui donna vraiment la vie à la nouvelle Carthage. Il la repeupla par une *deductio* de citoyens venus des villes voisines; de nombreux indigènes vinrent s'y fixer; et la croissance de la ville fut extrêmement rapide, puisqu'à la mort d'Auguste elle était la plus peuplée de la Lybie, au témoignage de Strabon [5]. L'élément punique y était important, et se maintint jusqu'au bout : l'onomastique en fait foi [6].

1. *Pun.*, 136.
2. XVII, 3, § 15.
3. Toutain, *Cités romaines de la Tunisie*, p. 311.
4. Audollent, *op. cit.*, p. 44, d'après les inscriptions.
5. *Loc. cit.* Cf. Appien, *Pun.*, 137.
6. Toutain, *op. cit.*, l. II, ch. 1er, « *Nomenclature et onomastique* ».

Il est donc permis de conclure qu'au moment précis où Virgile écrivait sur Carthage, Octave, développant les projets esquissés par le génie de César, commençait de relever cette ville; et que des Romains et des restes importants du peuple carthaginois fraternisaient dans l'œuvre de la reconstruction. Ce n'est point là une rencontre négligeable ni une « favorable coïncidence » [1]. C'est un accord voulu, une collaboration du poète avec le politique dont il approuvait passionnément les grands desseins. Nul doute que de si remarquables circonstances n'aient fréquemment dirigé l'invention du poète, et que cet épisode de Carthage, sous son apparence de conte ancien, ne tourne constamment vers l'actualité quelque fine pointe d'allusion.

D'abord l'arrivée d'Énée à Carthage est pour Virgile l'occasion d'une description (I, 419 ss.) qui est, à mon sens, toute imprégnée d'actualité [2]. Les premiers vers (419-420) montrent le poète soucieux d'exactitude géographique : cette suite de collines (*collem qui plurimus....*) dominant la ville et même la citadelle (le cap Carthage est en effet un peu plus élevé que la colline Saint-Louis), ce mot d'*arces*, dépeignent bien, à nos yeux encore, le site de Carthage [3].

---

1. Audollent, *op. cit.*, p. 48.

2. Jamque ascendebant collem qui plurimus urbi
Imminet adversasque aspectat desuper arces.
Miratur molem Æneas, magalia quondam,
Miratur portas strepitumque et strata viarum.
Instant ardentes Tyrii, pars ducere muros
Molirique arcem et manibus subvolvere saxa,
Pars optare locum tecto et concludere sulco ;
Jura magistratusque legunt sanctumque senatum.
Hic portus alii effodiunt ; hic lata theatris
Fundamenta locant alii immanesque columnas
Rupibus excidunt, scaenis decora alta futuris.

3. A la vérité arces semble d'abord un pluriel poétique. Car il n'y avait à proprement parler qu'une citadelle punique, Byrsa, et les fouilles semblent bien avoir démontré que, contrairement à l'opinion de certains archéologues, ce mot n'avait pas désigné un vaste espace inégal, mais la seule hauteur qui porte aujourd'hui la cathédrale et la chapelle Saint-Louis. Mais il est vrai qu'auprès de cette hauteur il y en a une autre, inférieure de peu, celle qu'on appelle aujourd'hui la colline du Petit Séminaire, et que la Carthage romaine

Au v. 421 commence le tableau de la ville en construction : passage admirable, et très célèbre. L'ensemble donne une impression d'activité multiple, de puissance. Certes on en peut donner une explication purement littéraire, c.-à-d. qui ne dépasse en rien le poème : Virgile se plaît à rendre sensible par ce moyen la grandeur de Didon. Mais comment séparer ceci des faits contemporains? Ni le poète ni ses lecteurs ne pouvaient ignorer ou oublier qu'à ce moment précis les mêmes actes se déroulaient au même lieu. Si Carthage, durant le règne d'Auguste, passa du néant au rang d'une capitale, elle dut présenter à peu près continuellement, à cette époque, le spectacle même que dépeint Virgile : « Fervet opus » [1].

---

devait couvrir de constructions grandioses. Arces évoque bien ces deux sommets de la ville.

1. Magalia, au même vers 421, est encore un mot qui dénote le souci qu'avait Virgile de donner à son récit une couleur africaine : il l'a déjà employé dans les *Géorgiques* (III, 340). Servius et les grammairiens anciens commentent abondamment le mot et décrivent diversement la chose ; le sens en tout cas n'est pas douteux : c'étaient des demeures rustiques — numides ou puniques — « quelque chose comme les gourbis actuels des indigènes » (Audollent, *op. cit.*, p. 165). Ces mots, magalia quondam, sont, comme dit Servius, une réflexion du poète : Énée n'a pas vu ces cabanes. Virgile n'intervient-il dans son récit, par cette réflexion rapide, que pour célébrer son héroïne carthaginoise ? Il souligne qu'en un lieu où n'étaient naguère que de chétifs abris, elle construisait une vraie ville, faite de bâtiments solides (molem). Je ne puis m'empêcher de penser qu'au moment où il écrivait, c'était là rigoureusement de l'histoire contemporaine. De Gracchus à César Carthage était restée à l'état de ruine, tandis qu'aux alentours des Italiens vivotaient mêlés à des indigènes. Il est très probable que la brève sollicitude de César ne changea pas beaucoup les choses, et que jusqu'à Auguste il n'y eut à Carthage aucune construction de quelque importance, mais seulement « de pauvres cabanes, des demeures bâties à la hâte » (Audollent, *op. cit.*, p. 150). Autrement dit, des magalia, des cases en brique crue, comme la Carthage punique en avait certainement compté un grand nombre. Il semble donc que derrière cet honneur à Didon s'aperçoive déjà l'allusion à Auguste, que la suite va préciser.

Le v. 426 a semblé suspect à plusieurs éditeurs modernes, bien qu'il soit dans tous les mss et que Servius le commente. On le soupçonne d'être une interpolation. Pourquoi? Il n'y a pas lieu, ce me semble, d'arguer d'une trop grande ressemblance de forme et d'une contradiction de sens avec le v. 507 : *Jura dabat legesque viris operumque laborem* ; il n'y a de commun à

Mais l'influence des circonstances n'est pas moins sensible sur l'esprit et l'ordonnance de l'épisode. Si Virgile, en écrivant, a eu constamment, comme on l'a vu, un regard tourné vers les réalités de son temps, comment n'en aurait-il pas aussi reflété les idées sur Carthage ?

---

ces deux vers que le seul mot *Jura*, et l'idée est toute différente. Il est vrai qu'à la construction *matérielle* de la ville il mêle soudain sa construction *morale*, si l'on peut dire ; qu'au milieu de l'activité des bâtisseurs il introduit l'activité politique, et que, ce faisant, selon la note de E. Benoist, « l'auteur transporte à Carthage les habitudes et les expressions romaines ». Anachronisme, ignorance des réalités puniques ? C'est fort peu probable, et en contradiction avec les habitudes de Virgile, particulièrement avec le souci d'exactitude que montre ailleurs cet épisode. Mais si ces expressions, qui ont une couleur si romaine, conviennent fort mal au primitif établissement phénicien, elles vont au contraire fort bien à la colonie romaine qu'Auguste, à ce moment précis, reconstitue. Le statut de Carthage, jusque là sans doute précaire, changeant (cf. les monnaies citées par Audollent *op. cit.*, p. 326), fut certainement, à partir de 29, celui d'une colonie, c.-à-d. que le droit romain y était en usage, et que les institutions étaient calquées sur celles de Rome : il y avait des *duoviri*, correspondants aux consuls, et un sénat. *Jura, magistratus, senatus*... Si l'on veut se souvenir que le Ier livre de l'*Énéide* fut écrit entre 29 et 27, on conclura que cette création d'une cité bien ordonnée, qu'Énée admire, c'est l'œuvre d'Auguste plus que celle de Didon.

Aux vers suivants le poète revient à la description matérielle : les ports, les fondations d'un (ou de plusieurs) théâtres, et la préparation de colonnes énormes. Pour les ports, l'expression du poète *hic portus effodiunt* convient fort bien à la Carthage de tous les temps, et Servius en loue l'exactitude, car, dit-il, les Carthaginois ont un port creusé ou Cothon, fait de main d'homme, et non un port naturel. Les premiers fondateurs de Carthage l'avaient fait, le restaurateur le refit, car il n'est pas vraisemblable que le port, source de la fortune de Carthage, ait seul échappé à la destruction de Scipion.

Quant au théâtre, ce trait avait déjà paru singulier à Servius ; E. Benoist, reprenant son observation, note ici : « La construction d'un théâtre conviendrait mieux à la fondation d'une colonie grecque qu'à celle d'une colonie phénicienne ». Et mieux aussi à celle d'une colonie romaine de ce temps. Chez un auteur soucieux d'exactitude topographique, de vérité punique, ce trait n'est ni une inadvertance ni un anachronisme naïf, ni un motif de magnificence banale. Les ruines qui ornent encore notre Afrique du Nord attestent qu'à l'époque impériale il n'y avait pas « de cité de quelque importance qui n'eût son théâtre et son amphithéâtre ». (Toutain, *op. cit.*, p. 97). Carthage, en particulier, avait un théâtre célèbre, dont on peut encore aujourd'hui

Certes l'intention générale de Virgile est que le destin même de Rome soit en jeu dans cet épisode. Il le rappelle dès le début, on l'a vu, et nous avertit ainsi que le rôle humain de ses personnages sera dominé, dépassé infiniment, par leur signification symbolique. Mais quelle Rome ? Ce n'est plus celle des guerres puniques, haineuse, acharnée : c'est la Rome d'Auguste, toute-puissante et pacifique. Cela aussi, Virgile le donne à entendre au livre Ier, dans ce même discours annonciateur de Jupiter : il ne craint pas d'y introduire le nom même de César (entendez Auguste), et de le terminer par une magnifique évocation de la paix universelle, où il cite même un des actes d'Octave qui avaient dû avoir le plus grand retentissement : la fermeture du temple de Janus (I, 294).

De ce fait l'aventure d'Énée et Didon devient le prélude non d'une lutte à mort, mais d'une histoire plus longue et sereine, où derrière les désastres dramatiques s'entrevoit la réparation, la réconciliation aussi. De là le ton, assez curieusement varié, de l'épisode.

C'était une admirable idée romanesque que de faire de la rivalité de Rome et de Carthage la conséquence d'un antique drame d'amour. Les imprécations d'une amante délaissée expliquaient bien la fureur de cette guerre. On fait souvent honneur de cette invention aux Grecs de Sicile, qui n'auraient fait qu'ap-

---

mesurer les proportions grandioses. Fut-il commencé, ou seulement projeté, dès l'époque d'Auguste ? L'état actuel des recherches archéologiques ne permet ni de l'affirmer ni de le nier. Ce qu'on sait des travaux d'Auguste, selon M. Cagnat, c'est que, « en rétablissant Carthage, il fit niveler à nouveau le sol de Byrsa pour servir de plate-forme à des constructions. Une seule a laissé des traces certaines, le temple d'Esculape, rebâti sur place... » (R. Cagnat, *Carthage, Timgad et Tebessa*, p. 16). Il y avait donc, dès cette époque, d'assez vastes projets d'édifices. Il se peut fort bien que les vers de Virgile soient l'expression exacte d'un fait contemporain. Sinon, ils garderaient encore une vérité d'intention, et ne feraient que devancer la marche des travaux : Rome ne pouvait reconstruire Carthage que magnifiquement, elle le fit. Il appartient aux poètes de vaticiner.

Ainsi dans cette description ce n'est ni l'exactitude géographique qui manque, ni la couleur africaine, mais bien la ressemblance historique ; et volontairement. Car plusieurs des détails rapportés ici de la première fondation de Carthage veulent en réalité faire penser à la seconde, celle d'Auguste.

pliquer à l'histoire romaine les procédés ordinaires des contes mythologiques et des légendes héroïques de la Grèce. Il se peut que Naevius ait déjà conté quelque chose d'analogue, et fait remonter aux malheureuses amours de Didon et d'Énée l'origine des guerres puniques, puisqu'on sait que Didon paraissait dans son poème, ainsi qu'Énée. Il se pourrait aussi, mais c'est le moins probable [1], que Virgile ait tout inventé. Quoi qu'il en soit, et on me louera de n'en pas décider, il est une partie de ce conte qui prétend expliquer les guerres puniques, et qui par conséquent en reflète l'esprit. Tradition ou nécessité interne de son récit, Virgile ne peut éviter cela. Mais il en peut atténuer la cruauté démodée.

A maintes reprises il marque sa pitié pour Didon : le mot *infelix* revient fréquemment, et fréquemment aussi apparaît, mêlée au récit, l'annonce émouvante des malheurs qui vont fondre sur la pauvre reine. Dès le début le poète nous la montre marquée pour une destinée douloureuse : veuve, persécutée, fugitive, et dans sa cité même, qui semble si prospère, encore entourée de dangers... « Hinc Gaetulae urbes, etc... » (IV, 39). Une éternelle sacrifiée. Tout ce qui nous parle de Didon a un ton très pathétique.

La pitié de Virgile se marque encore au soin qu'il prend de rehausser moralement son héroïne, de lui prêter des sentiments délicats de fidélité à son mari mort, et une belle résistance à la passion naissante. Son premier aveu d'amour est tout plein de surprise et de vertueuse résolution. Il faudra, pour la vaincre, l'insistance d'une sœur et les machinations des dieux : puissantes excuses. Enfin dans le bref et comme furtif récit de la « chute », Virgile garde le même souci de préserver Didon du soupçon de facilité ou de légèreté : les circonstances imprévues, l'orage, la double tentation de l'ombre et de la solitude, et,

1. Le moins probable (bien que M. Gastinel, *op. cit.*, penche pour cette hypothèse), parce que la conclusion naturelle d'une pareille invention est qu'il y a entre les deux peuples un motif ancien, inexpiable, de haine ; et que Virgile s'efforce visiblement d'émousser cette violence qui ne s'accorde plus à l'esprit « impérial » de son temps et à la politique d'Auguste. Je serais porté à croire que cette invention date de la rivalité même des deux puissances ; et comment ne pas reconnaître ici la manière des légendes grecques, où la *fatalité* entraîne une suite de malheurs ?

partout visible, une perfide volonté divine. Et les mots du poète qui terminent l'aventure sont plus un éloge qu'une accusation :

> Nec jam furtivum Dido meditatur amorem,
> Conjugium vocat, hoc praetexit nomine culpam. (IV, 171)

Plus tard, quand les exigences de l'histoire auront jeté Didon pantelante sur son bûcher, après des fureurs où paraît quelque réminiscence des héroïnes tragiques, Médée, Phèdre, la pitié, la mansuétude des dieux et du poète descendra encore sur elle, et nous laissera sur une impression de mélancolie exempte de toute haine :

> ...nec fato, *merita* nec morte peribat,
> Sed *misera* ante diem... 696

Le rôle d'Énée était plus difficile à accommoder à cet esprit nouveau. Quoi qu'on fît, il restait soumis à des exigences historiques et symboliques. Énée portait avec soi les destins de Rome : il devait donc, en dépit de l'amour, partir, et ne pas balancer à sacrifier à une raison si haute la touchante Didon. Mais il fallait bien encore que la fin de l'épisode fît prévoir les guerres puniques, causes originelles de toutes ces fictions : Énée devait donc partir sans pardon, en laissant un affreux ressentiment. On va voir pourtant quels efforts Virgile a faits pour adoucir cette dure péripétie, la mettre en harmonie avec l'esprit nouveau, et quelles inflexions humaines il a imposées, au risque parfois de quelque apparente incohérence, à ce caractère placé par définition en dehors de la simple humanité.

Après qu'il a montré Énée s'oubliant à Carthage et travaillant même à édifier la cité [1], Virgile emploie un moyen détourné, et visiblement inspiré d'Homère, pour provoquer la

1. IV, 260, *Æneam fundantem arces ac tecta novantem*; le trait est des plus curieux : n'est-il pas là pour légitimer encore l'œuvre d'Auguste, en montrant que la Carthage punique elle-même avait *déjà* été quelque peu une collaboration romaine ? Il n'est pas interdit non plus de se souvenir ici de la généalogie fabuleuse des Jules, et de soupçonner que le nom de l'ancêtre Énée est mis pour faire penser au descendant Octave, bâtisseur de Carthage.

crise. C'est la jalousie d'Iarbas et sa prière à Jupiter. Procédé de faiseur de contes, peut-être discutable : est-ce que, sans cet obscur jaloux, Enée ni Jupiter ne se fussent souvenus de Rome? Le plan humain et le plan mythique étaient difficiles à faire coïncider ici. Quoi qu'il en soit, aussitôt l'impulsion donnée, une implacable fatalité entraîne les événements. L'argument présenté par Mercure, l'envoyé divin, à Énée pour le faire partir, c'est Rome, sans plus.

> Ascanium.....
> Respice, cui regnum Italiae Romanaque tellus
> Debentur. 274

Et le parti d'Énée est pris tout de suite : il s'effraie du dieu l'espace de deux vers, et aussitôt *ardet abire fuga* . Dans la suite il n'hésitera — et bien peu de temps — que sur les moyens de s'enfuir (12 vers, 283-295). Plus de faiblesse humaine ici : le rôle mythique du héros apparaît seul. De ce fait la disproportion entre les deux personnages, dans les scènes qui suivent, est éclatante : en face des sinuosités tragiques de la passion de Didon, l'âme d'Énée garde la rigueur simpliste d'une idée abstraite. Virgile cherche, dans toute la mesure que permet le sujet, à atténuer cette disproportion : le froid et sec plaidoyer d'Énée—seule forme de réponse possible si l'on songe au côté *abstrait* du personnage, —s'achève par un aveu d'une mélancolie pleine de retenue : « *Italiam non sponte sequor* ». Un homme reparaît ici, timide il est vrai et un peu passif; mais Virgile, ce me semble, ne pouvait faire plus sans compromettre le sens général et la vraie raison d'être de son poème.

Qu'une nuance de tristesse et de résignation se mêlât chez Énée à l'acceptation d'un destin glorieux et souhaité, c'en était assez, comme on le verra par notre *Eneas*, pour suggérer un caractère de héros moins facilement vainqueur de l'amour.

L'épilogue de l'aventure se trouve au l. VI, où Énée rencontre aux Enfers l'ombre de Didon. Le passage, bien que très court, est d'une grande signification, et importe de plus d'une manière à notre comparaison. En revoyant Didon au royaume sombre où lui-même l'a jetée, Énée est saisi d'attendrissement : « *lacrimas..... dulci amore* » (455). Il lui parle, s'accuse de sa mort, jure qu'il l'avait quittée malgré lui, *invitus*, et que

l'ordre inéluctable des dieux l'y contraignit. En vain il la supplie de ne pas le fuir... On sait de quel pathétique silence elle répond. A quoi tend cette scène, qui n'a ni nécessité ni conséquences narratives ? Et qu'est-ce à dire, sinon que Virgile n'éprouvait pas une satisfaction complète de son dénouement du l. IV, parce qu'il avait paru approuver chez Énée une indifférence cruelle, et qu'il fallait une fin plus apaisée ? Psychologiquement, on peut douter que le personnage d'Énée ici soit bien accordé à ce qu'il était à la fin du l. IV, quand il préparait sa fuite en secret et l'avançait encore par lâche peur [1], ou quand il ne répondait au désespoir d'une amante que sur un ton de polémique sans un mot de tendresse. Mais c'est ici le poète qui parle, bien plus que sa mythique créature, et qui nous livre en quelque sorte son sentiment secret sur sa propre fiction. Le premier mot qu'il prête à Énée est « *Infelix* », celui-là même qu'il a si souvent, en son propre nom, appliqué à Didon; et les deux derniers vers par où il clôt l'épisode sont tout remplis de termes attendris et pitoyables : « *casu iniquo, lacrimis, miseratur* ».

En somme cette partie carthaginoise de l'*Énéide* nous offre un récit légendaire partiellement imprégné du dur patriotisme romain de l'époque des guerres puniques; mais ce récit porte profondément la marque des idées et des actes impériaux qui, en ce temps précisément, commençaient de changer l'assiette du monde et de ressusciter Carthage. Étrangement complexe et divers, tantôt il paraît justifier les impitoyables ouvriers du destin de Rome, et les plus mortelles rancunes de peuple à peuple; tantôt il s'attendrit sur les victimes de cette grandeur même qu'il a exaltée, il répand sur de cruelles aventures la douceur et la compassion. C'était une conciliation difficile, et Virgile y a mis à la fois toute son habileté et cette tendresse humaine qui est son charme éternel [2]. Voyons maintenant comment l'auteur d'*Eneas* a compris et traité ce poème incomparable.

---

1. IV, 574, et tout ce passage.

2. Cf. la compassion d'Anchise et des Troyens à l'égard d'un ancien ennemi, compagnon d'Ulysse, l. III, v. 610 ss.

*
* *

D'abord l'intérêt des passages historiques échappait à notre poète, car il les supprime ou les transforme librement. Ainsi cette description de Carthage, aux intentions si curieuses, est remplacée par un tableau tout différent, très joli d'ailleurs à mon sens, celui d'une forteresse marine. Les traits tirés de la réalité contemporaine s'y mêlent de fictions merveilleuses, et peut-être de vagues souvenirs antiques. Marais, fossés, défenses du côté de la terre; vers la mer, murs et tours assis sur de hauts rochers, marchandises, richesses, beaux édifices, palais, temples, et les murailles aimantées, et les échos extraordinaires. L'ensemble donne une impression de prospérité, d'abondance, de puissance somptueuse, et de féerie aussi — car le XIIe siècle ne conçoit pas l'antiquité sans un certain côté merveilleux. C'est un curieux exemple de travail littéraire. L'auteur français a reçu du texte virgilien cette impression d'une ville magnifique; mais, voulant la reproduire, il abandonne son modèle et recompose, de lui-même, une peinture qui est celle d'une riche ville antique telle que son époque la conçoit. Autrement dit, une préoccupation contemporaine se glisse dans sa prétendue description antique. Virgile, avec des intentions et des moyens tout différents, n'avait-il pas, au fond, déjà fait quelque chose du même genre? Les fortifications féodales de cette Carthage-ci ne sont ni plus ni autrement anachroniques que les théâtres de l'autre.

Un passage de cette description mérite encore une remarque particulière : ce sont les vers 520 à 548. L'auteur y place à Carthage deux choses essentiellement et légendairement romaines : un *Capitole* et des *sénateurs*. Clairement il indique que pour lui Carthage était une sorte de premier essai, d'ébauche d'une Rome qui n'aurait pas réussi. Virgile ne disait point cela; mais c'est pourtant le texte même de Virgile qui lui a inspiré cette invention. Car il commence, aux vers 520-527, par la traduction d'un passage tiré du début de l'*Énéide* (I, 12-17) et habilement changé de place, où Virgile prête à Junon le désir de donner à Carthage l'empire du monde. En prenant au pied de la lettre les explications mythologiques du poète latin, il en pouvait assez légitimement tirer l'idée d'une

sorte d'avant-rivalité, et même de ressemblance concrète des deux villes. En outre, il a dû sentir confusément que la description de la Carthage virgilienne était passablement romanisée ; et le vers assez surprenant

Jura magistratusque legunt sanctumque senatum (426)

prolonge ici, ce me semble, un écho reconnaissable.

Ainsi cette audacieuse adjonction est née de deux indications de son modèle, interprétées avec une liberté où se mêlent très singulièrement le contresens et la finesse d'esprit.

Les amours de Didon et d'Énée étaient surtout, pour l'auteur d'*Eneas*, un conte romanesque. Il ne s'est pas privé d'en accentuer certaines parties qui se trouvaient conformes aux prédilections des conteurs de son temps. C'est ainsi qu'il a sensiblement développé la peinture des peines que l'amour inflige à Didon, dès qu'il s'empare d'elle (v. 1200-1444).

L'auteur français ne pouvait savoir quelles raisons complexes et profondes avaient, dans le récit virgilien, mêlé la rigueur et la pitié. Mais il n'a pas été insensible à ce pathétique, dont il ignorait les vraies causes, et il a tenté de le rendre à sa manière. Bien plus, gagné par les habiles douceurs de Virgile, il a voulu aller plus loin que son modèle, atténuer ce qui restait encore dans les personnages, et que Virgile ne pouvait ôter, de dureté ou de fureur, et ne laisser subsister dans les âmes nulle semence de haine. Le récit de la crise (allégé au début du jaloux Iarbas et des conversations divines : l'envoi du message à Énée est résumé en 9 vers, 1615-1624) présente, de ce fait, des différences significatives avec celui de Virgile.

D'abord, lorsqu'Énée reçoit l'ordre de partir, son attitude est toute différente. Chez Virgile, on l'a vu, il prend son parti immédiatement et sans réserve : *ardet abire* ; il n'a quelque incertitude que sur le moyen de s'enfuir, et presque aussitôt décide de faire en secret ses préparatifs, se réservant de parler à Didon en un moment favorable. La méditation, les ordres donnés à la flotte, occupent en tout 14 vers [1], et par suite donnent l'impression non d'hésitation et de douleur, mais de décision énergique. C'est qu'il s'agit de la fondation de Rome.

1. IV, 281-294.

Le poète français, lui, note d'abord la douleur d'Eneas [1], puis la fatalité qui l'étreint : il sait qu'il ne peut éviter de partir, il sait aussi qu'il va réduire Didon au désespoir, peut-être à la mort. Ce n'est qu'ensuite qu'il envisage l'autre question, la seule que l'Énée virgilien se soit posée, à savoir la manière de partir. Et après cela notre poète tient à rappeler encore une fois que son héros agit à contre-cœur [2]. Ainsi l'Eneas français met sur le même plan sentimental le respect des dieux et celui de l'amour ; au moment d'obéir à un ordre qu'il sait inéluctable, il se souvient de son amour et pense à la douleur qu'il va causer. C'est que pour lui ce sont là des éléments psychologiques équivalents, de même nature, et ses plaintes antithétiques s'attardent à les opposer. Mais ces mots de pitié, de regret, qu'on chercherait en vain à cet endroit de l'Énéide, sont bien, au fond, dans l'esprit de Virgile. Qui donc, sinon Virgile lui-même, a pu suggérer à son traducteur cette interprétation du poème ? Là même où notre auteur croit corriger son modèle, il en subit le charme, et cette infidélité est encore un hommage.

Dans le grand dialogue entre Enée et Didon, l'*Eneas* suit d'assez près son modèle, gardant soigneusement les passages de tendresse, mais atténuant en mélancolies les reproches trop violents et les accès de fureur. Il serait trop long de relever les petites retouches et artifices de traduction par où il y parvient. Notons seulement le plus significatif de ces changements : il se trouve dans la réponse d'Énée.

L'Eneas français invoque, comme son modèle, la volonté des dieux, et ajoute comme lui que s'il avait eu le pouvoir de changer sa destinée, il fût resté sur les ruines de Troie pour les relever. Mais aussitôt il ajoute ces deux vers

et se il fust a mon plaisir,
ne rovasse de vos partir,

suivis d'une paraphrase du mot qui échappait enfin à l'Énée latin : « *Italiam non sponte sequor* » (v. 1775-1786). Un souvenir du doux accueil de Didon, de ses bontés, une promesse

1. V. 1624 sqq.
2. 1655 : Molt li plaüst li remanoir,
mais il s'en va par estovoir.

de souvenir et d'amour fidèles n'ont point d'équivalent chez Virgile. Ils remplacent un passage particulièrement âpre et désobligeant, où Énée, parlant de l'Italie, disait « *Hic amor* » et, comparant son sort à celui de Didon, revendiquait le droit de chercher, lui aussi, un royaume au loin :

Et nos fas extera quaerere regna (350).

Il y a plus d'un mot aigre dans ce discours : c'est le personnagesymbolique qui parle; et si du point de vue humain son langage paraît presque choquant, c'est qu'il ne faut pas se placer à ce point de vue : la majesté romaine excusait, justifiait ce ton. C'est ici l'un des points où paraît le mieux la difficulté de la conciliation que tentait Virgile. Le mot de la fin, *Italiam* etc., était tout ce qu'il croyait pouvoir attribuer de faiblesse humaine à son héros. Mais l'auteur français, indifférent à l'histoire de Rome, n'a retenu que ce mot, et c'est ce mot qui pour lui a fixé le ton du discours d'Eneas, et lui a inspiré d'en refaire la fin : il l'a faite telle qu'il convenait d'un chevalier à une loyale amante. Ici encore, n'est-ce pas Virgile qui lui a suggéré de corriger Virgile ?

La mort de Didon est un des passages où la comparaison des deux textes est le plus instructive : tour à tour pitoyable et furieuse, victime plus touchante que jamais, et pourtant semeuse de haines et de guerres terribles, plaintive et maudissante, ses derniers discours, dans Virgile, expriment avec une magnificence pathétique toutes ses diversités (590-630; 650-662).

Le premier de ces deux discours est tout de résolutions contradictoires, de violences et d'imprécations prophétiques, tandis que le second, *novissima verba*, paroles de mourante, s'attendrit à la vue des reliques de l'amour, *dulces exuviae*, et exprime un désespoir plus calme et fier. Didon, se souvenant de ce qu'elle fut, se résigne à mourir sans vengeance et à faire des flammes de son bûcher un plaisant spectacle pour le traître qui fuit à pleines voiles.

L'auteur d'*Eneas* a profondément modifié l'un et l'autre. Le premier de ces discours énumère chez lui les raisons qu'a Didon de mourir : elle ne verra plus Eneas, elle s'est déshonorée pour lui, et ne peut accepter pour époux aucun autre. Elle se résout

donc logiquement à la mort, seule issue à la situation où elle s'est mise.

Quant aux paroles qu'elle prononce en expirant, c'est un morceau exquis, et un bon exemple de la manière de notre auteur. Il emprunte à Virgile quelques thèmes : d'abord l'attendrissement sur les objets qui rappellent Enéas; puis le mouvement de fierté de Didon se remémorant les grandes choses qu'elle a faites, et ce vain regret : trop heureuse si le Troyen ne fût jamais venu! Mais à la fin il remplace l'amertume désespérée de la Didon virgilienne par un sentiment tout nouveau, dont il n'y a pas trace dans son modèle : le pardon. Il termine par cette trouvaille :

ge li pardoins ici ma mort;
par nom d'accordement, de pais,
ses garnemenz an son lit bais.
Gel vos pardoins, sire Eneas.

Mort de chrétienne; nul sillage de rancune et de guerre ne suit une fin si apaisée.

Nulle part peut-être dans tout l'épisode l'auteur d'*Eneas* n'a fait preuve d'autant d'indépendance. Malgré un grand nombre de détails traduits assez fidèlement, l'ensemble de ces deux discours produit une impression plus différente de l'original que de coutume. Il me semble en voir la raison dans le sentiment fondamental que peut-être assez obscurément il prête à Didon. Ce sentiment, chez Virgile, est la révolte contre la cruauté des destins et des hommes. Chez la Didon française j'aperçois la notion du *péché*. Elle se sent déshonorée, déchue; ce n'est point par un dialogue illusoire de reproches, d'apitoiements, de malédictions, qu'elle se dispose à la mort : mais par un discours à soi seule, et je dirais un examen de conscience. Elle n'accuse qu'elle-même, et cette clairvoyance sévère la conduit naturellement, par un progrès simple et beau, à pardonner.

L'épilogue, la rencontre de Didon et d'Énée aux Enfers, montre de façon plus évidente encore l'influence de cette idée de péché. L'agencement général du récit est semblable à l'original, mais une seule circonstance, l'indication d'une attitude, en change profondément l'esprit. D'abord Eneas, comme dans Virgile mais avec plus de vérité, jure à Didon qu'il l'a aban-

donnée à contre-cœur; et la morte ne répond, comme dans Virgile, qu'en détournant les yeux et en fuyant. Mais tandis que chez le poète latin elle retournait aux caresses de son époux Sichée (VI, 473)

> .....conjux ubi pristinus illi
> Respondet curis aequatque Sychaeus amorem,

la Didon française n'ose approcher de cet époux, ni même le regarder. C'est que notre poète considère le mariage, ainsi que le faisait l'Église de son temps, comme un lien que la mort même ne peut briser; et que pour lui Didon est une infidèle

> por ce qu'el li avoit mentie 2657
> la foi qu'el li avoit plevie...

Et il est vrai que le texte même de Virgile autorisait cette interprétation rigoriste : Didon y avait multiplié les protestations et les serments de fidélité. Plus conséquent, ou moins subtil que Virgile, le poète d'*Eneas* n'a pas consenti que Didon, à peine jetée par l'amour d'Énée aux Enfers (*recens a vulnere*), y reprît si simplement sa place auprès de son époux véritable, ni qu'une aventure de tant de conséquence s'effaçât si complètement au delà de la vie. En composant de doutes, d'hésitations et d'errants regrets la figure que garde Didon dans l'éternité, il donne à l'épisode une fin nouvelle, accordée à d'autres conceptions de la vie morale, et plus digne peut-être.

Peut-on maintenant préciser la position de l'auteur d'*Eneas* à l'égard de Virgile d'après ce passage? Traducteur très ignorant, parfois très infidèle, il n'a fait aucun effort pour rendre la vraie pensée de son modèle : il retranche, il ajoute, il substitue sans scrupules. Mais il est sensible, docile aux sollicitations de son modèle, et une logique semble régir ses ignorances et ses libertés; il ne sait pas d'histoire, il n'a pas soupçonné les rapports étroits qui unissent l'épisode virgilien aux réalités romaines, et particulièrement aux événements des années 29-27 av. J.-C.; et pourtant il a soupçonné et rendu, avec un mélange curieux d'exactitude et d'erreur, certaines intentions assez subtiles de Virgile. Il ne voit là qu'un beau conte romanesque et ancien, mais cela l'intéresse extrêmement. Charmé,

plus qu'il ne peut s'en rendre compte, par l'art de Virgile, il interprète à sa manière les péripéties du conte et les actes des personnages, et dans son interprétation les sentiments que lui a suggérés le poète se mêlent à ses réactions propres, aux jugements que lui dicte sa connaissance de l'homme et les idées de son temps. Finalement il sort de ce travail un conte hybride, à la fois antique et médiéval, imitation et création. L'antiquité de son modèle lui inspire une évidente admiration, mais qui ne va pas jusqu'au respect servile ; elle excite son imagination, lui inspire des fictions pleines de prodiges et de splendeurs ; mais elle ne l'empêche pas de peindre l'homme tel qu'il le voit.

Avec tant de pathétique, auquel notre poète ne fut point insensible, les amours de Didon et d'Énée ne lui semblèrent pourtant qu'une aventure manquée : les événements, les situations, les propos, n'y représentaient pas tout ce que l'amour, selon lui, devait jeter dans une vie héroïque. Aussi a-t-il prêté à Énée une autre aventure, à son gré mieux réussie, celle de Lavinia, dont il ne trouvait dans Virgile que le prétexte. Cela achève de le définir.

Refaire un ouvrage ancien selon l'impression qu'on en a ressentie ; composer de traits qui plaisent à l'imagination une figure idéale de l'antiquité, et à la faveur de ces imitations et conventions exprimer sa propre conception de l'homme ; refléter sa propre image dans le miroir antique, cela définit presque, déjà, l'usage que les lettres françaises, par la suite, ne cesseront de faire de l'antiquité.

Albert PAUPHILET.

NOTES

SUR

QUELQUES ŒUVRES ATTRIBUÉES AU ROI RENE

Depuis le début de ce siècle, surtout depuis les cinq ou six dernières années, le bon roi René paraît être l'objet d'un intérêt particulier. Il attire l'attention non seulement des historiens et des critiques qui étudient l'ancienne poésie française, mais aussi, dans certains cas, de cercles plus larges de lecteurs. L'ensemble des travaux consacrés à René dans ces derniers temps a pris des proportions considérables, ce qui nous paraît justifier la tentative de résumer et revoir certains points de recherches qui font l'objet du présent article [1].

1. En 1923, M. Maurice Du Bos a « présenté » au grand public *Regnault et Jehanneton*, d'après le manuscrit fr. 12178 de la Bibliothèque nationale, copie du manuscrit unique du poème conservé à la Blbliothèque publique de Leningrad, exécutée en 1843 par B. I. Sobolchtchikoff : le roi René, *Regnault et Jehanneton*, Introduction, notes et glossaire par Maurice Du Bos ; Paris, E. de Boccard, 1923.

En 1925, l'Association Guillaume Le Roy a fait paraître dans la série des *Livres à gravures imprimés à Lyon au XVe siècle*, l'*Abuzé en court* avec une notice de Mlle E. Droz contenant des observations intéressantes sur cet ouvrage attribué à René.

En 1926, M. E. Winkler a donné sa belle édition du *Cuer d'amours espris* faite d'après le célèbre manuscrit de Vienne dont les miniatures magnifiques, vrais chefs-d'œuvre du genre, ont été publiées et étudiées d'une façon magistrale par son collaborateur, M. O. Smital : Nationalbibliothek in Wien. Handschrift 2597 : Herzog René von Anjou, *Livre du Cuer d'amours espris* (« Buch vom liebentbrannten Herzen »), Miniaturen und Text, herausgegeben und erläutert von O. Smital und E. Winkler ; Wien, Druck u. Verlag d. österreichischen Staatsdruckerei, 1926. Voy. aussi E. Winkler, *Die textliche Stellung der Hs. 2597 d. Wiener Nazionalbibliothek* (René von Anjou, *Livre du*

I

Parmi les auteurs du XVe siècle, René occupe une place beaucoup plus modeste que Charles d'Orléans ou Villon, écrivains plus brillants, artistes plus fins et plus originaux que le roi de Sicile. Mais des personnages secondaires traduisent parfois d'une façon plus nette et complète les tendances dominantes

---

cuer d'amours espris) dans la *Festschrift d. Nationalbibliothek in Wien hrgb. zur Feier des 200-jährigen Bestehens des Gebäudes*; Wien, 1926, p. 861-870.

La même année, l'Œuvre nationale pour la reproduction de manuscrits à miniatures de Belgique (Soc. des biblioph. et iconoph. de Belgique) a publié le *Mortifiement de Vaine Plaisance* d'après le ms. 10308 de Bruxelles : *Le M. de V. Pl. de R. d'A. Etudes du texte et des manuscrits à peintures* par Frédéric Lyna ; Bruxelles-Paris, 1926.

Dans la même période, M. P. Champion s'est occupé de René à plusieurs reprises dans sa *Vie de Charles d'Orléans*, son *Histoire poétique du XVe s.* (II, p. 1-55) et son édition des poésies de Charles, enfin dans sa plaquette sur *Le roi René écrivain* (Monaco, 1925). M. P. Durrieu a présenté, en 1923, au Congrès international des bibliothécaires et bibliophiles un mémoire consacré à la « librairie » du bon roi. *La bibliothèque du bon roi René* dans *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles* (*Paris, 1923*), Paris, 1925, p. 442-447. Nous avons publié en 1927 une étude consacrée aux traces de cette « librairie » dans le fonds manuscrit de la Bibliothèque publique de Leningrad : *Quelques traces de la « librairie » du roi René dans le fonds manuscrit de la Bibliothèque publique* dans *Notices et extraits des manuscrits romans de la Bibliothèque de Leningrad* (en russe avec résumé français), *Analecta medii aevi*, II, Leningrad, 1927, p. 143-192 ; voir *Romania*, LIII, 603.

Enfin, depuis 15 ans ont paru des études et des recueils de documents qui contribuent à nous faire mieux connaître le roi René, auteur et artiste, prince et propriétaire, ou homme : C.-Ch. Casati de Casatis, *Notes sur deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René*, Paris, A. Picard, 1904 ; — J. Fournier, *Le roi René géographe*, Paris, 1907 ; — P. Durrieu, *Les armoiries du bon roi René* dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, p. 102 et suiv. ; — P. Durrieu dans A. Michel, *Hist. de l'art*, IV, 2 (P., 1911), 710 et suiv. — G. Arnaud d'Agnel, *La politique de René envers les Juifs en Provence*, Paris, 1909 ; — P. Ubald d'Alençon, *Notes pour la recherche d'œuvres perdues du bon roi René d'Anjou* dans la *Revue des quest. hist.*, v. 86 (1909), p. 572 et suiv. ; — abbé M. Chaillan, *Le roi René à son château de Gardane, Études sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XVe s.*, Paris, A. Picard, 1909 ; — abbé A. Étienne,

d'une époque et facilitent par là l'intelligence des exceptions. On ne saurait donc que se féliciter de l'apparition des nouvelles éditions des œuvres de René. Faites en général avec soin et exactitude, elles rendent à l'histoire de la poésie française au XVe s. un service qui serait encore plus considérable, si la plupart n'étaient des éditions de luxe, et avant tout des reproductions de manuscrits d'une valeur artistique exceptionnelle. Aussi ne remplacent-elles pas l'édition de Quatrebarbes [1], restée indispensable à qui se propose de reconstituer le texte de René, et malheureusement très rare.

Le petit volume de M. Du Bos est seul abordable, mais il ne dispense pas d'avoir recours à l'édition de Quatrebarbes : son texte offre plus d'inexactitudes [2] ; il a pour base, non le manuscrit ancien, mais une copie moderne, et nombre de corrections et d'explications de M. Du Bos éveilleront des doutes et appelleront des objections [3].

Le roi René à son château de Gardane, Draguignan, 1910 ; — L. de Farcy, *Le tombeau du roi René à la cathédrale d'Angers*, Lyon, 1910 ; — V. Chichmaref, *Poésie lyrique et poètes lyriques du moyen âge* (en russe), Paris, 1911, *passim* ; — L. Caillet, *Le roi René et Siffroy de Baschi*, Angers, 1911, et *Donation par le roi René à Siffroy de Baschi, son écuyer, de plusieurs châteaux*, Angers, 1911 ; — E. Staley, *King René and his seven queens*, London, 1912 ; — Ch. Urseau, *Un portement de Croix de l'Anjou* dans le *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scientif.*, 1918, p. 60 et suiv. ; — Huinzinga, *Herfstij der Middeleuwen, vijftiende eeuw in Frankrijk en de Nederlanden*, Haarlem, 1919, *passim*, etc. — Nous mentionnerons particulièrement G. Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône*, Paris, Picard, 3 vol., 1908-10.

1. *Œuvres complètes du roi René*, 4 volumes, Angers, 1843-1846.

2. Une série de fautes d'impression, p. ex. : *Que silz* au lieu de *Qu'ilz* v. 28, *Faire* au lieu de *Taire* 651, *tre* au lieu de *très* 654, *a nul* au lieu de *à nul* 829, *rera sera*, 1025 etc. ; de fausses leçons ou des corrections malheureuses ou inutiles, p. ex. : *fest* au lieu de *se(st)*, 89, *En plumes* (*Et plumes*) 101, *voire* (*voir*) 120, *les* (*ses*) 185, *lesquelz* (*desquelz*) 188, *avancer* (*avanser*) 195, *gactoit* (*gaitoit*) 239, *Que on* (*Qu'on*) 268. *Non amie a* (*Non mie à*) 316, *pastour* (*pasteur*) 339, *aime* (*ame*) 349, *et* (*ce*) 361, *noisetes* (*noesetes*) 408, *foison* (*foeson*) 409, *aler si très* (*a. très*) 618, *et le deul* (*et deul*) 724, *Gectoys* (*Gictoys*) 737, *aucun* (*avenu*) 930, *d'iceux* (*dieux*) 958, *secour* (*sejour*) 988, etc.

3. *Lent* 77, que l'éditeur propose de corriger en *Luth* ; *desvie* qu'il lit *de vie* 79 ; *alete* 139 signifie « petite aile » et non « oiseau », comme le croit

L'édition de M. Du Bos nous ramène au problème de l'authenticité de la pastorale, et, par analogie, d'autres pièces que l'on attribue à René.

L'histoire posthume du roi, sa vie dans la mémoire de la postérité l'ont transformé en un personnage assez fantaisiste, un artiste couronné, créateur d'une série de chefs-d'œuvre d'art, image dont seule la critique de l'époque postromantique a réussi à nous montrer l'inconsistance. Dans le domaine des beaux-arts, la réaction s'est produite plus tôt que dans celui de la littérature, où le roi possédait des titres de gloire moins indiscutables. Au fond, René n'est l'auteur incontesté que de quelques menues pièces lyriques, rondeaux, qu'il échangea avec Charles d'Orléans, et de trois grands ouvrages : un roman allégorique, un traité moral et religieux et un livre technique sur les tournois. L'authenticité de tout le reste demande à être prouvée.

Les rondeaux sont hors de doute, le nom de l'auteur étant indiqué dans le ms. fr. 25458 de la Bibliothèque nationale, livre personnel des poésies de Charles d'Orléans. Quant aux grands ouvrages, non seulement ils nous donnent le nom de leur auteur, mais ils sont accompagnés de dédicaces qui nous fournissent des données précieuses élucidant leur chronologie, leur but et les circonstances qui les ont suggérés : le livre des tournois est dédié au comte du Maine, Charles d'Anjou, frère de René [1], le traité allégorique à Jean Bernard, archevêque de Tours [2], le roman à Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne [3].

M. Du Bos ; *atant* 785 n'est pas verbe, mais adverbe ; la note au v. 73 à propos du mot *aire* est inexacte, etc.

1. « A très hault et puissant prince, mon très chier et seul frere germain, Charles d'Anjou, conte du Maine, de Mortaigu et de Guise [à partir du 9 janvier 1444], je, René d'Anjou... me suis advisé de vous faire ung petit traictié... », éd. de Quatrebarbes, II, 1.

2. « Tres reverend pere en Dieu, Jehan, par la divine grace arcevesque de Tours..., je, René, vous salue... », *ib.*, IV, 1. Jean Bernard, dit Moreau, archevêque de Tours de 1442 à 1466, v. Gams, *Ser. episc.*, 641 ; E.-Raymond Pitrou, *L'épiscopat tourangeau. Notices biographiques*, Tours, 1881 ; Olivier Cherreau, *Hist. des illustrissimes archevesques de Tours*, etc., Tours, 1654, 60 et suiv.

3. « Tres hault et puissant prince, mon tres chier et tres amé cousin et nepveu, Jehan, duc de Bourbon [1456-1488] et d'Auvergne etc....., je, René, me complains... », éd. d'E. Winkler, p. 1.

Une préface ou une postface permettant de considérer René comme l'auteur manque à l'*Abusé en court*. Les manuscrits [1] ne sont pas unanimes à attribuer ce *dit* à René. Deux l'attribuent au roi de Sicile : le ms. 3391 de la Bibliothèque nationale de Vienne [2] et le ms. fr. 1695 de la Bibliothèque nationale de Paris ; mais celui-ci, qui passe pour l'original, ayant disparu, nous ne pouvons pas déterminer la valeur de cette indication ; quant au ms. de Vienne, copie qui est loin d'avoir pour la question une importance décisive, le nom de René n'y figure que dans le titre. Le ms. fr. 12775 de la B. nat. rattache l'*Abusé* à un autre nom. On lit en effet fol. 70 r° : *Cy fine l'Abusé en court compousé par noble* [3] *homme Charles de Rochefort* [4] ; mais notons tout de suite que cette notice encadrée au trait par son auteur est d'une autre main que le texte même et séparée du *dit* [5] par le *Débat du vin et de l'eau* (ff. 630 v°-692 r°) et par une page laissée en blanc et couverte dans la suite d'inscriptions faites par les possesseurs ultérieurs du manuscrit. Il est donc fort possible que la notice en question soit une inscription

1. En voici la liste : Bibl. nat. fr. 1695 (parch. XVe s., disparu entre 1843 et 1868. Fol. 55 : « Cy finit le livre de l'*Abuze en court* fait le douzième jour de juillet l'an de grace 1473 » ; v. L. Delisle, *Cab. des mss*, I, 93, 168) ; 1989 (parch., XVe s.), 12775 (pap., XVe ou commencement du XVIe s.), 25293 (parch., XVe s.) ; Chantilly, 918 [299] ; Bruxelles, 21551-21569 (pap., XVIe s.) ; Turin CXLIV .i. IV, 58 (brûlé en 1904) ; Vienne, 3391 (parch., XVe s.), fol. 90 ro-134 ro. Une copie de *l'Abusé* sur parchemin faisait partie de la bibliothèque de Charlotte de Savoie, la deuxième femme de Louis XI (morte en 1484), v. *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e série, I, 361.

2. « Cy commence ung petit traictié intitulé l'*Abusé en court* fait nagaires et compilé par tres hault et tres puissant prince Regnier, roy de Secile, de Naples et de Jherusalem ».

3. Suivent quelques mots rayés ensuite.

4. Premier chambellan du comte d'Étampes, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, prisonnier de René en 1430 (v. Monstrelet, *Chron.*, éd. Douet d'Arcq, P., 1860, IV, 386), mort le 31 mars 1458 et enterré à Saint-Donat à Bruges (v. P. Anselme, *Hist. généal.*, VI, 413 ; La Chesnay, *Dict. de la nobl.*, XVII, 313-314). Voy. la *Chron.* de Monstrelet, IV, 285, VI, 63, 91 ; Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, éd. du Fresne de Beaucourt (P., 1863), I, 14, 396, 417, II, 81, 107, 180 ; Olivier de La Marche, *Mém.*, éd. H. Beaume et J. d'Arbaumont (P., 1884 et suiv.), II, 13, 39, 390, 391.

5. Qui se termine fol. 63 ro : *Cy finist l'A. en court.*

du même genre. Quelle que soit sa valeur, nous sommes là devant deux attributions contradictoires que le titre de l'édition gothique, publiée avant 1480 à Bruges par Colart Mansion, complique encore davantage [1]. En face de ce manque d'accord des indications objectives, on conçoit facilement les doutes des critiques. J.-M. Guérard attribue l'*Abusé* à dom Jean, moine de l'abbaye de Haute-Selve (Lorraine) [2] ; Vallet de Viriville [3], P. Champion [4] et tout dernièrement Mlle E. Droz [5] adoptent l'attribution du ms. 12775 ; l'imprimeur de Bruges, critiqué sur ce point sérieusement déjà par van Praet, F. Raynouard [6], Quatrebarbes [7], Lecoy de La Marche [8] et Petit de Julleville [9], suivent le ms. 1695, que de Villeneuve-Bargemont croyait original et que Quatrebarbes a pu encore consulter.

L'analyse de l'*Abusé*, sans aboutir à la solution définitive du problème, conduit sur un terrain plus ferme. D'après Lecoy de La Marche, notre *dit*, livre « plein de dégoût du monde et de mépris des grandeurs », serait de la plume de René, les plaintes amères de son auteur étant une expression éloquente et sincère « du désenchantement et des déboires que faisait éprouver au vieux prince la conduite » de Louis XI. Si la date de 1473 est exacte, c'est du fond de sa chère Provence, retiré du grand monde politique, que le roi aurait écrit ce récit de ses propres expériences [10].

1. « Cy commence un petit traittié intitulé l'*Abusé en court* fait naguaires et composé par tres hault et tres puissant prince René, roy de... » = Hain, *Rép.*, n° 29. Voy. aussi le *Catal. des livres de James de Rothschild*, I (1884), 332, n° 521. Pour les autres anciennes éditions de l'*A.*, voy. du Verdier, s. *Abusé* ; Hain, n°s 30, 31, 32 ; De Villeneuve-Bargemont, *Hist. de R. d'A.*, II, 446 ; Brunet, *Manuel*, I, 23 et suiv., Suppl. I, 5 ; *Catal. Rothsch.*, IV, n° 2829 ; E. Droz, édit. citée, *Introduction*.

2. *La Fr. litt.* (1859-1864), XII, 133.

3. *Nouv. biogr. gén.*, XLI, 1009.

4. *Hist. poét. du XVe s.*, I, 24.

5. Edit. cit., *Introduction*.

6. *Notices sur R. d'A., roi de Naples, comte de Provence*, etc., P., 1821 (= Extrait de la 62e livraison du *Mémorial universel de l'industrie, de la science et d'art*).

7. *Œuvres compl.*, IV, 65-164.

8. *Le roi R.*, Paris, 1875, II, 165 et suiv.

9. *Rev. des cours et confér.*, 4e année, n° 8 du 28 novembre 1895.

10. *Œuvres*, II, 165-168.

Les mêmes observations amènent Mlle Droz à une conclusion diamétralement opposée : pour elle, il est impossible de se représenter le roi composant un livre contre la vie de cour; il faut donc éliminer l'*Abusé* des œuvres de René, d'autant plus qu'il n'en est jamais question dans les documents concernant le roi de Sicile. Rappelons-nous pourtant que bien des ouvrages des plus authentiques de René ne sont pas mentionnés dans les documents qu'a en vue Mlle Droz, et que tirer des conclusions de prémisses négatives est une opération fort dangereuse. Quant à la thèse principale, l'incompatibilité de l'idée fondamentale de l'ouvrage avec la situation sociale de son auteur, elle me paraît, telle que la formule Mlle Droz, un argument médiocre.

La morale de ce récit instructif se réduit à peu près à ceci : il y a pour un homme de condition moyenne différentes manières d'organiser sa vie, dont trois principales ; pour nous servir des expressions de l'original ce sont les cas suivants : 1° « Vivre soubrement et justement et de ce qui est... acquesté ou gaigné par le labeur des membres que Dieu pour ceste cause a prestez a la créature » ; 2° « Quant l'enfant treuve les grands tresors et les richesses qui par les successions de ses pere et mere luy sont demourez, et scet que son pere... par sa preudommie en sa bonne et loyale marchandise, ou par juste et loyal acquest, a en ceste maniere ses biens multipliez » ; 3° « C'est assavoir que ceulx qui par continuacion d'estude sont parvenuz a l'ordre de prestrise [1]. »

Il y a encore une quatrième voie, « la vie de court », mais le précepteur de l'Abusé ne la recommande pas à son élève. Ce n'est pas qu'il n'existe à la cour des « gens saiges et bien moriginez et qui à leur saulvement ont beau commandement d'entendre » ; mais c'est que « ceulx qui en la court sont en servitude et subjection, et fault par contrainte que d'icelle se vivent..., sont en ung dangier merveilleux [2]. » L'auteur a en vue les gens d'aisance modeste n'ayant pas les moyens de satisfaire aux exigences de luxe réclamées par la cour et ne pouvant compter sur le secours des « seigneurs de maintenant », « en tant que leurs promesses passent souvent leurs dons [3]. »

1. *Œuvres*, IV, 83.
2. *Ibid.*, 89.
3. *Ibid.*

Peu soucieux des sages conseils de son précepteur « maistre d'escolle », comme le qualifie le *dit*, l'Abusé se rend à la cour, et là, sous l'influence d'une longue série d'épreuves amères, il finit par convenir de ses fautes et donner raison à son maître. Resté sans ressources, il est abandonné de ses amis ; sans le sou, n'ayant plus aide ni appui, il est mis dehors, car c'est une vérité trop connue, ajoute l'Abusé, que

> Vielz singes [1] et vielz braconniers,
> Vielz heraulx et vielz menestriés,
> Vielz chevaulx et congneux levriers,
> Vielz sergens, pouvres serviteurs,
> N'ont gueres l'amour des seigneurs [2].

Il en résulte qu'il est tout à fait inutile de chercher à travers la trame et les demi-aveux biographiques du récit des détails de la vie de René et de voir, comme l'a fait Lecoy de La Marche, dans le personnage de l'ami et parent édifiant l'Abusé le cardinal de Bar, qui avait adopté René et l'avait fait son héritier. Nous ignorons complètement dans quelle mesure ce prince-prélat fut atteint de ce dégoût de la vie de cour et s'il le fut vraiment, mais il est clair que les maximes et les leçons du précepteur concernant la morale laïque et la science divine et ses réflexions portant surtout sur la situation économique du serviteur de la cour, sur ses gages et pensions et sur la question de son costume, conviennent mieux à un *maistre d'escolle*, au milieu de gens *d'extraction* modeste, qu'à des sommités de la vie de cour ou à un grand seigneur. Si, désenchanté de la vie de cour, René en avait voulu peindre un tableau ou donner une appréciation morale, son attention aurait dû être appelée par d'autres côtés de cette vie et son expérience lui aurait suggéré des images convenant mieux à son rang et à son rôle.

L'analyse du style de l'*Abusé* aboutit à des résultats analogues; pour être délicat et bien souvent insuffisant à lui seul, ce critérium n'en reste pas moins important.

Sans prétendre épuiser le problème, je signalerai quelques

---

1. C'est la leçon des éditions imprimées ; *Anges* dans l'édition de Quatrebarbes.

2. *Ibid.*, 154.

particularités du style de l'*Abusé* qui ne donnent aucune raison de rattacher cet ouvrage aux œuvres indiscutables de René.

Dans le *Mortifiement de Vaine Plaisance* et dans le *Cuer d'amours espris* chaque personnage introduit sur la scène est soigneusement décrit et pourvu d'épithètes caractéristiques, et si la Crainte de Dieu, l'Ame, la Contrition ou l'Espérance nous paraissent pâles et manquent de vie [1], la naine Jalousie, le coursier Franc Vouloir, le Souci ou la Tristesse et autres nombreuses figures du *Cuer* sont au contraire des êtres vivants, des images pleines de couleurs et de mouvement. Prenons un exemple.

« Il saillit hors du dit hermitaige par l'uis de la chapelle, qui estoit estroit, bas et d'ancienne faczon, une naine bossue, toute contrefaitte de visaige et de corps, laquelle avoit les cheveuz prez que d'ung pié et demy de hault, droiz et rudes, gros et noires, comme si ce fust la hure d'un vieil sanglier. Ses yeulx estoient emflambez et reluisans comme charbons ardans, le nez avoit tortu et grant, les sourcilz pendans sur les yeulx, la bouche longue et large jusques aux oreilles, les dentz grandes, jaulnes et mal acoultrées, les oreilles pendans plus d'une paulme, le front et le visaige noir, ridé et hideux, les tetasses grandes, molles et pendans sur le ventre. Et les espaulles estoient plus haultes que les oreilles, les bras gros, cours et veluz, les hanches haultes, la jambe gresle, toute esgratignée d'espines; les pieds avoit larges et patuz comme ung cyne. Et n'avoit sur elle voistu pour tout habillement que deux peaulx de lyons ou tout le poil, nouées sur l'espaule. Et bien ressemblait creature pou courtoise, malgracieuse, despité et pou amoureuse [2]. »

Tout ceci est assez ordinaire, mais aussi très détaillé et consciencieux. Voici un échantillon d'un autre genre :

« [Desir]..... fist monter [le Cuer] sur ung moult, grant, fort et hault destrier a merveilles qui avoit non Franc Vouloir, lequel estoit à fin souhait parfais à tous bouhours, faiz d'armes et rencontrés de lances [3]. »

Comparons ces lignes à quelques passages analogues de l'*Abusé* où l'auteur fait paraître en scène de nouveaux personnages. Après s'être séparé de son précepteur, l'Abusé se lie avec des gens d'une autre trempe : « et en cestuy pensement me vindrent

1. *Ibid.*, 7.
2. Ed. Winkler, 12.
3. *Ibid.*, 5.

veoir deux sourvenans, l'un nommé Abuz et l'autre Fol Cuider, qui estoient nourris en court et me commencerent à blasonner pour me mettre au chemin ou tu [= l'auteur] m'as trouvé au bout [1]. » Peu après les nouveaux amis lui présentent le Temps : « me fut par eulx amené ung jeune homme assez estourdy et qui d'assez estrange stature estoit [2]. » Il est vrai que l'Abus donne plus loin une caractéristique détaillée, ou, pour mieux dire, des plus verbeuses du Temps [3], mais elle ne concerne que l'activité de cette nouvelle connaissance. Je rappellerai encore une scène, dont on aurait pu attendre plus de couleur et de relief, car c'est là qu'apparaît pour la première fois devant le lecteur « Madame la Court » en personne, une des figures les plus significatives de l'*Abusé* :

« et tant fuz par eulx [= Abuz et Fol Cuider] pourmené que ung jour me presenterent à la court d'une dame de leans, laquelle me fist une chiere comme si j'eusse desja esté cent ans en son service, et dès la premiere arrivée me donna ung petit cheval et me bailla deux chiens à garder et ung oiseau à gouverner [4]. »

Et c'est tout. Je termine en appelant l'attention du lecteur sur le chapitre final de l'*Abusé* qui nous montre le héros, poussé à l'extrémité et tombant dans les mains de la Pauvreté et de la Maladie :

« quand la lueur [du jour] resplendit jusque en la place où j'estoye, [les mêmes amis de l'Abusé] appellerent à la porte de mon logeis deux assez desplaisantes vieilles : l'une nommée Pauvreté et l'autre avoit nom Maladie [5]. »

Comme procédé stylistique accoutumé de l'auteur de l'*Abusé*, signalons de courtes formules du type des proverbes qui terminent parfois les strophes ou bien des raisonnements, comme il en entre aussi dans la constitution du texte. Tels sont, par exemple, les préceptes du *maistre d'escolle* qui parsèment la par-

1. Éd. de Quatrebarbes, IV, 92.
2. *Ibid.*, 98.
3. *Ibid.*, 99-102.
4. *Ibid.*, 104. On se rappelle involontairement, à propos de ces lignes sèches, le passage du roman de René décrivant la première rencontre du Cuer avec Doulce Mercy, éd. Winkler, 156-157.
5. *Œuvres*, IV, 162.

tie du livre concernant la vie de cour. Ces maximes en vers intercalées dans le texte en prose forment une espèce de point mnémonique ou mettent en relief certaines thèses de l'auteur. Les strophes dans lesquelles il nous raconte ses impressions de la cour se terminent souvent par des vers qui résument l'idée des lignes précédentes : « A l'enfourner fait on les pains cornuz », « Mal va au chien qui son maistre habandonne », ou « Tart vient au lit qui au point du jour se couche », « Trop est rousty qui à la grille tient », « Mal va aux champs qui boiteux en revient », « Plus sont en court, moins ont de conscience [1]. »

Il se sert volontiers de ces formules au cours même de son récit, comme il le fait, par exemple, dans le passage où il reproche à Madame la Cour le grand nombre de promesses qui n'ont jamais été remplies : « Mal fait chasser où l'on ne peut rien prendre [2]. » Cette fois-ci la formule ne constitue pas un élément morphologique d'une unité métrique.

Il faut noter enfin les répétitions anaphoriques, procédé dont l'*Abusé* fait bien souvent l'usage. J'ai déjà eu l'occasion dans un autre ordre d'idées de mentionner un passage du *dit* consacré à la caractéristique du Temps. La forme en est très significative pour cette œuvre :

Lors dist Abuz : c'est le plus doulx,
C'est le Temps désiré de tous,
C'est le Temps qu'en court les gens maine,
C'est le Temps que plusieurs pourmaine,
C'est le Temps de court gracieulx....
C'est le Temps qu'on voit et qu'on oyt...
C'est le Temps qui les folz assemble,
C'est le Temps qui tient l'ung nu,
L'autre indyot et discongneu.....
C'est le Temps qui les gens atire....
C'est le Temps qui chietiz lieve....
C'est le Temps qui ouvre sa porte
Au rapporteur qui luy raporte,
C'est le Temps que celuy deffie
Pour le plus fol qu'en luy se fie ;

1. *Œuvres*, 110-111.
2. *Ibid.*, 125.

C'est le Temps après qui on muse,
C'est le Temps qui plusieurs abuse.....

On trouve plus loin, dans le même fragment, une série de vers construits d'une manière analogue [1]. Nous rencontrons le même procédé dans les lignes suivantes adressées par l'Abuz au héros du récit :

« Abuz scet conduire en court,
Abuz les abusez pourmaine,
Abuz promet et ne recourt,
Abuz prent de servant la painne.
Abuz tire l'ung, l'autre mainne,
Abuz les promesses depart,
Abuz labeure en euvre vainne,
Abuz jamais de court ne depart [2]. »

Nous rencontrons le même échafaudage stylistique dans les strophes à proverbes ou à courtes formules résumantes [3] citées ci-dessus, dans le dialogue de l'Abusé et de la Court [4] cité également et dans beaucoup d'autres passages du *dit* non encore signalés. Les exemples de ces accumulations abondent tellement qu'il est à peine utile d'en augmenter le nombre [5].

On chercherait en vain des procédés stylistiques analogues dans les œuvres qui proviennent incontestablement de la plume de René.

Telles sont, exposées d'une manière sommaire, les principales données qui nous décident à voir dans l'auteur de l'*Abusé* une autre personne que le roi de Sicile et à éliminer le *dit* du nombre de ses œuvres complètes [6].

1. *Ibid.*, 99-102.

2. *Ibid.*, 129-130. Tout ce passage n'est guère qu'une suite de parallèles anaphoriques.

3. *Ibid.*, 110-111.

4. Voy. surtout sa fin, 152-153.

5. Voy. 77, 79, 98, 99, 115, 125, 128, 134, 135.

6. Il nous paraît difficile de revenir sur cette attribution faute de données sur l'activité littéraire de Charles de Rochefort. Tout dernièrement des doutes ont été émis sur l'attribution de l'*Abusé* à René par E. Winkler, *l. c.*, 33*, et par Fr. Lyna, v. l'*Introduction* à son édition du *Mortifiement*. Déjà L. Thuasne, très sceptique envers René auteur, avait formulé des doutes analogues dans *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, Paris, 1903, II, 204 *note*, cf. 184 *note*.

II

Nous sommes tout aussi embarrassés quand il s'agit de résoudre la question de l'authenticité de la pastorale *Regnault et Jehanneton* attribuée presque unanimement à René. Émise depuis longtemps, cette hypothèse est devenue bientôt une conviction générale, une thèse dont on se croyait dispensé de revoir l'argumentation. Ce fut le point de vue de L.-F. de Villeneuve-Bargemont [1], de Quatrebarbes [2], Quérard [3], Lecoy de La Marche [4], C. Port [5], Petit de Julleville [6], G. Gröber [7], P. Durrieu [8] ; c'est aussi celui de P. Champion [9] et de F. Lyna [10]. Villeneuve-Bargemont allait encore plus loin et supposait que le seul manuscrit de la pastorale qui nous soit parvenu avait été exécuté par René lui-même. Ce n'est que tout récemment qu'on a tenté d'émettre des doutes sur l'authenticité de la pièce, d'une façon réservée d'abord [11], plus résolue dans la suite [12]. Bien que le texte de la pastorale soit depuis longtemps à la portée des critiques et que les œuvres authentiques de René et les documents publiés par Lecoy de La Marche [13] et Arnaud d'Agnel [14] nous fournissent des renseignements sûrs et précis sur l'activité littéraire du roi, on continue, en identifiant l'au-

---

1. *Hist. de R. d'A.*, II (Paris, 1825), 229 et suiv.
2. *Œuvres compl.* de R., II, 103.
3. *La Fr. litt.*, XII, 133.
4. *Le roi R.*, II, 168-170.
5. *Dict. hist., géogr. et biogr. de M.-et-L.*, II, 465.
6. *Rev. des cours et conf.*, 1895, n° du 28 nov.
7. *Grundr. d. rom. Philol.*, II, 1, p. 1121.
8. Ét. citée, 445-446.
9. *François Villon*, II, 55, *Hist. poét. du XVe s.*, I, 370, et la conférence citée de Monaco.
10. *Introd.* à l'éd. du *Mortifiement*.
11. Du Bos, *o. c.*, 25.
12. E. Winkler, *o. c.*, 33*-34*; V. Chichmaref, *o. c.*, 147 et ss.
13. *Extraits des comptes et mémoriaux du roi R.*, Paris, 1873, dans les *Documents hist. p. p. la Soc. de l'Ec. de Chartes*.
14. *Les comptes du roi R.* cités ci-dessus.

teur du poème avec lui à s'en rapporter au caractère biographique de la partie centrale du débat de Regnault et Jeanneton et aux sympathies idylliques de son auteur présumé.

Le goût du roi pour la vie de campagne nous est attesté par ses contemporains et affirmé par ses biographes des époques postérieures. Déjà Georges Chastellain (1404/5-1475) nous raconte [1] :

> J'ai ung roi de Cecille
> Vu devenir berger,
> Et sa femme gentille
> De ce meme mestier
> Portant la pannetiere,
> La houlette et chappeau,
> Logeans sur la bruyere
> Auprès de leur trouppeau [2].

Il serait juste et naturel de considérer les *Contrediz Franc-Gontier* du *Grand Testament* légués par Villon à Me Andry Couraud, qui habitait Paris et était son voisin, comme une attaque contre le penchant pour l'idyllisme que manifestaient la cour d'Angers, Couraud, procureur du roi de Sicile, intimement lié à cette cour, et René, législateur de ces goûts. Au point de vue chronologique, j'admets volontiers avec P. Champion que les *Contrediz* eussent été écrits avant que le poète les ait incorporés dans son *Testament* (1461-1462); mais il me reste toutefois obscur, si la pièce en question a été composée par Villon immédiatement après sa tentative infructueuse pour obtenir de René, par l'intermédiaire de Couraud, quelques avantages personnels [3] (Villon apparut à Angers au commencement de 1457). En parlant de ces goûts idylliques, il nous vient à l'esprit le célèbre *Pas de la Bergère* ou *de la Pastourelle* organisé par René à Tarascon, au mois de juin 1449, et décrit par une personne de son entourage intime, Louis de Beauvau [4].

---

1. *Recollection des merveilles advenues en nostre temps.*

2. V. aussi la suite de la *Légende de Me Pierre Faifeu mise en vers* par Ch. Bourdigné, Paris, 1733, 157, et les *Faicts et dicts du feu de bonne memoire Me Jehan Molinet*, Paris, goth., 4°, 1531.

3. P. Champion, *François Villon*, II, 54-55, 61.

4. Grand sénéchal d'Anjou et de Provence, il appartenait à une des plus

Isabeau de Lénoncourt, qui présidait aux jeux, était habillée d'une robe de bergère en damas gris et coiffée d'un chapeau d'écarlate ; une partie des chevaliers et leurs serviteurs portaient également le costume des bergers provençaux, des jaquettes grises en drâp de Béziers. On se souvient bien de l'amour particulier que le roi avait pour ses manoirs ou ses résidences de campagne, telles que Reculée, Chanze, La Ménitré en Anjou, Pertuis, Peyrolles, Gardane en Provence, dont quelques-unes ont été plus tard données à Jeanne de Laval qui semblait partager les goûts de son époux. René s'adonnait volontiers à la pêche, et les pêcheurs, ses voisins de Reculée, pour lesquels il avait institué une fête spéciale et qui le voyaient souvent dans leur pays et dans leur milieu, lui donnèrent le nom du *Roi de gardons*, resté, après sa mort, longtemps attaché à l'ancienne habitation royale sur les bords du Maine, à la porte d'Angers.

Toute une série de divertissements analogues était suggérée à René par son rôle de propriétaire et formait en quelque sorte le complément esthétique naturel de l'activité économique du roi ; car nous savons que René, prince et artiste, était en même temps un administrateur zélé de ses propriétés foncières et qu'à une certaine époque ces occupations absorbaient une bonne partie de son énergie et de son temps. Les onze volumineux registres qui figurent aux Archives des Bouches-du-Rhône, les études des abbés M. Chaillan et A. Etienne nous racontent que René prenait plaisir à assister aux travaux des champs, qu'il veillait bien à son jardin potager, qu'il aimait les troupeaux nombreux et choisis et présidait lui-même quelquefois aux soins d'hygiène dans le jas, où les brebis venaient agneler. Mais il était aussi un organisateur fervent de fêtes extraordinaires et se

---

nobles familles d'Anjou, v. Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, II, 177. Il passa en 1445 au service du fils de René, le duc de Calabre ; il mourut en 1472. V. De La Chenaye, *Dict. de la nobl.*, C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, et Sc. de Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la maison de Beauvau*, 1626. Outre la relation curieuse du *Pas de la Bergère* (p. dans les *Œuvres compl.* de R., II, 43 et suiv.), nous devons à ce chevalier aux goûts italianisés une traduction de *Filostrato* de Boccace (vers 1440-50), livre qui eut beaucoup de succès dans l'entourage de Charles d'Orléans. René le peint comme un représentant de l'amour volage (*Cuer d'am. espr.*) ; v. H. Hauvette, *Les plus anciennes trad. de Bocc.* dans le *Bull. ital.*, 1907, vol. VII, p. 301 et suiv.

complaisait à assister au défilé des troupeaux à leur retour de l'estivage des Alpes et à « recevoir les trenteniers nombreux branlant leurs sonnailles ».

Parmi les instruments de musique qui résonnaient dans la résidence de René ou qui se trouvaient dans ses appartements, les livres de comptes et les mémoriaux mentionnent entre autres, des *doux-de-mer* ou *doulcemer* [1], des *flustes* [2], des *musettes* [3] et des *chalumeaux de cornemuse* [4], ce qui permet sans doute de supposer aussi l'exécution de morceaux de musique appropriés à ces instruments. Les données de ce genre sont certainement des documents précieux, un commentaire éloquent propre à élucider les tendances du milieu qui a vu naître des œuvres du type de notre pastorale.

Si la composition du sujet du poème nous donne des renseignements curieux sur son auteur ou les personnes qu'il visait ou auxquelles il cherchait à plaire, certains détails de la pastorale, certains motifs ne sont pas moins caractéristiques. Les scènes de la vie de la nature occupent plus d'un quart du poème; des représentants de tous les groupes zoologiques, depuis les cerfs jusqu'aux oiseaux et le menu peuple de taons, d'*escharbots* et d'*avettes qui ont l'esguillon* figurent dans ces miniatures d'histoire naturelle. Très significatives, ces données ne nous autorisent pas encore à attribuer la pastorale à René.

L'autre argument dont on se sert ordinairement en faveur de cette attribution, les détails biographiques ou, si l'on préfère, le caractère intime de certaines pages du poème, ne vaut guère mieux que le premier.

Tout le monde sait que l'épisode central du poème est formé par le débat entre le berger et la *gente pastour*, Regnault et

1. On en joua au pas de la Bergère. — *Doulcemer* (aussi *doucemelle*) < *dulce melos*, espèce de tympanon. Voy. Curt Sachs, *Handbuch d. Musikinstrumentenkunde*, Leipzig, 1920, 137, et son *Real. Lex. d. Musikinstr.*, Berlin, 1913, s. v.

2. V. pour leurs différents types à l'époque ancienne les mêmes ouvrages, *Handb.*, 296, 310, 312, et *Lexik.*, 145-146.

3. Dans l'ancienne époque espèce de hautbois; à partir du XVIIe s. une cornemuse spéciale ; v. E. de Bricqueville, *Les musettes*, Paris, 1894, et le *Handb.* de Sachs, 314.

4. = Cornemuse. Voy. H. Lapaire, *Vielles et cornemuse*, Moulins, 1902.

Jehanneton, dont les noms représentent ceux de René et de sa seconde femme, Jeanne de Laval.

L'auteur, un pèlerin entré en scène un peu avant les personnages principaux, devient, d'abord sans le vouloir, puis à dessein (quand il se cache derrière un arbre pour pouvoir mieux satisfaire sa curiosité), le témoin du dialogue des amoureux. Au moment où Jehanneton est en train de préparer le déjeuner à son berger, apparaissent deux ramiers pour poser la question de savoir quel est le plus précieux des amours, celui de l'homme ou de la femme. Peu à peu, insensiblement, le problème général passe sur le terrain biographique. Regnault-René allègue en faveur de sa thèse l'histoire de son amour pour Jehanneton :

Qu'ainçoys que ja mais nullement
Je vous veisse, si chierement
Vous amoye et parfaictement,
Voire trestant
Que mon cuer des lors tout batant
Vous donnay.....
Que force fut,
Seulement au rapport qu'il eut
De vostre beaulté, tant que peut,
Vous amer..... [1]

Dès lors il ne pensa qu'à voir la dame de son rêve [2] :

Par quoy me convient estre duit

1. En présence de la dépression qui s'est emparée de René après la mort de sa première femme, les barons angevins et provençaux, nous raconte Bourdigné (fol. 152), « pour luy donner resjouissance et compaignie nouvelle luy firent tant de remonstrances et tant le presserent de prieres qu'il leur accorda de soy remarier à leur appetit, par ainsi qu'ils lui trouvassent quelque noble et vertueuse pucelle qui fust a son gré, dont ses barons humblement le remercierent lui promettant de brief lui en trouver une ». Et en effet « ils lui trouvèrent une tres belle fille nommée Jehanne de Laval, vertueuse, saige, bien conditionnée et en bon age d'estre mise en mariage... et en parlerent au roy René, lequel sur le vertueux rapport qu'on lui fesoit d'elle s'accorda volontiers de la prendre pour espouse ». Ferry de Vaudemont, gendre de René, Guy de Laval, seigneur de Louet, son premier chambellan, et Jean Cossa, sénéchal de Provence montrèrent au roi un portrait de Jeanne en miniature, ce qui contribua beaucoup à la solution du problème.

2. Simonetta nous apprend que René parut à ce moment aux gens de Sforza dominé par un souci amoureux, *cura muliebris*,

De passer les hault mons sans bruit [1]
Ne pour mourir
En la nege, et illec pourrir,
Sans povoir aler ne courir
Qu'à grant paine, par quoy perir
Moult bien cuidoye.
Une heure de froit je trembloye,
L'autre de grant ahan suoye,
Puis trebuchoye et puis cheoye,
Et neantmains
Que de telz maulx j'avoye mains
Je fis tant....
Qu'en eschapay.
Mais de là les mons je laissay
Mon avoir qui plus ne garday,
Lequel du tout j'abandonnay,
Aussi le païs
Ou a servir (je) m'estoie mis
Prenant congié de mes amis [2],
Délaissant moutons et brebis
De par dela.
Vostre amour me fist tout cela,
Laquelle mon cuer si cela
Tant longuement et jusque la
Que fus venus
Ou païs de France....
Mais alors que veue vous eus
Et plus apris
A vous amer dont plus espris
Fus que ja mais et tres tant pris
Qu'en vous seule mis mes espris
Et cuer et veul
En oubliant la peine et le deul
Que premier avoye..... [3]

---

1. René quitta Plaisance le 3 janvier 1454.

2. = « mes alliés ».

3. Isabeau de Lorraine, première femme de René, auxiliaire et conseillère énergique de toutes ses affaires personnelles et politiques, mourut le 28 février 1453. C'est encore Bourdigné qui nous peint le chagrin profond auquel René fut longtemps en proie (fol. 152) : « ses barons et nobles du pays d'Anjou, de Maine et de Provence voyant ce bon roy, leur naturel seigneur, continuer toujours son dueil et regret de sa defuncte espouse » l'engageaient à se

Tout en reconnaissant la justesse de l'avis de Regnault, Jehanneton continue pourtant d'insister sur ce que son amour à elle est supérieur à celui de son ami. C'est

.....chose vaine
De faire pareille ou prouchaine
Amour qui n'est pas primeraine
A la seul vraye et certaine
Et premier née :
De deux sœurs savez que l'aisnée
Doit aler davant la puisnée.....

Avant Regnault, elle n'a encore aimé personne, ce dont lui ne peut pas se vanter, car.....

.....autres premieres un grant tas
Vous aviez
Amées pieça et estiez
D'elles tant que plus povyez
Amoureux.....

Elle a donc parfaitement raison en affirmant que

De vostre amour n'ay que la paille,
De la mienne le grain vous baille.

En effet, Jehanneton-Jeanne de Laval pourrait citer nombre d'enfants illégitimes de René, fruits des liaisons passagères ou peut-être même d'attachements plus profonds de son mari [1]. Ces lignes, ces allusions à des détails intimes sont sans doute tout à fait naturelles dans la bouche de René. Mais il n'y a rien

---

remarier en promettant de lui trouver une femme « espérant par ce le tirer de melancolie qui le tuait ».

1. On connaît plusieurs enfants naturels de René :

Blanche, née vers 1438, mariée en 1467 à Jean de Beauvau, morte le 16 avril 1470 (ou 1471, voy. P. Anselme, I, 232-233).

Jean, marquis de Pont-à-Mousson, sr de Saint-Cannat et Saint-Remy en Provence et de l'Avantgarde en Lorraine. Il prit part à la bataille d'Agnadel et fit son testament en 1536.

Madeleine, mariée en 1496 à Louis Jean, sr de Bellenave en Bourbonnais, mentionnée en 1515.

Voy. pour ces trois enfants Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, V, 184.

Peut-être Odille, née vers 1445-1446, et Hélène, née en 1454.

Cf. Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, I, 434-435.

qui nous empêche d'admettre qu'elles aient été écrites par quelqu'un qui était au courant des relations de famille du roi et qui pouvait surtout les aborder sans craindre de paraître indiscret.

Les lignes du débat qui suivent immédiatement la réplique de la bergère à laquelle nous venons de nous arrêter, parlent aussi en faveur de cette supposition. Sans trouver à répondre, Regnault cherche secours ailleurs :

Ce debat souvent et menu
Pleust a Dieu qu'il fust avenu
Que ouy peust estre
D'aucun qui voirement fust maistre
Ou fust clerc ou scient en lectre,
Bon et sçavant pour m'en submectre
A jugement.

L'idée d'un pareil juge dans les affaires du cœur ne pouvait naître que dans l'imagination d'un auteur pour qui la pratique d'images de la clergie ait été un exercice naturel. Et comme s'il répondait à notre conjecture, l'auteur, à peine a-t-il entendu les dernières paroles du berger, sort de sa cachette et offre ses services aux amoureux. Mais ce sont surtout les derniers vers de la pastorale qui sont convaincants :

Pour ce s'il y a saige ou cault.....
Qui de ce cas cy juger vault,
Lui pri m'excuse vers Regnault
Et Jehanneton, tant qu'a lourdault
Ne me tiennent, car icy fault
Mon parler.....

Il est clair que la pastorale est *adressée* à René et à Jeanne et qu'identifier l'auteur avec René serait ne pas tenir compte du texte de la pièce.

Or, s'il faut chercher l'auteur dans l'entourage du roi et que, comme nous le croyons, sa *clergie* détermine d'une façon exacte son instruction et sa physionomie intellectuelle, par là même une réponse est trouvée à l'hypothèse qui admet la possibilité d'identifier l'auteur de *Regnault et Jehanneton* avec le grand sénéchal d'Anjou et de Provence, Louis de Beauvau, traducteur de

Filostrato de Boccace [1]. Parmi les noms des écrivains qui entouraient le roi de Sicile, il y en a un surtout qu'il me paraît à propos de noter ici, c'est celui de Pierre de Hurion. Cet auteur, oublié aujourd'hui, possédant des titres militaires en même temps que ceux de maître ès art et bachelier ès lois, était un des favoris du roi; il avait pour sobriquet une des devises de René, *Ardent Désir*, aidait probablement son souverain dans ses travaux littéraires et habitait Angers, tout près du château royal, dans une petite tour, entourée d'un jardin, dans des conditions particulièrement propices au travail [2]. La famille de Hurion était, paraît-il, d'origine angevine et jouissait de la protection du roi. René recommanda le frère de Pierre à l'archevêque de Reims, frère de Jeanne de Laval, et celui-ci lui procura un bénéfice [3]. Colin de Hurion, sculpteur, appartenant à la même famille, travaillait pour René. Nous rencontrons entre autres le nom de Pierre dans l'inventaire de la bibliothèque royale (de 1471) à propos d' « ung petit traicté » en parchemin offert par l'*Ardent Désir* au roi [4]. L'indication de l'inventaire est trop sommaire pour en tirer quelque conclusion concernant la pastorale.

Mais il est hors de doute que l'existence d'une copie sur parchemin de notre poème, faite pour être présentée au couple royal, n'est pas une pure hypothèse. Montfaucon ne connaît qu'un seul manuscrit de *Regnault et Jehanneton*; d'après lui, il portait le titre identique à l'inscription que l'on lit sur f. 1 r° du manuscrit de Dubrowsky [5] : « *Les amours de René, roi de*

1. Cf. E. Winkler, *l. c.*, et ci-dessus, p. 227. La traduction de la *Téséide* ne lui appartient pas ; v. H. Hauvette, *Bull. ital.*, 1908, v. VIII, 192.

2. Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, II, 142-143, 175 ; C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, s. v. ; Arnaut d'Agnel, *Les comptes du roi R.*, nos 513, 585, 1393, 4287, 4294, 4759 ; Arch. nat. P. 1334[9], fol. 37, 186 v°. Le nom de Pierre de Hurion n'apparaît dans les documents de René qu'à partir des années 50.

3. C. Port, *l. c.* ; Lecoy de La Marche, *l. c.* ; *Extr. des comptes et mém.*, p. p. Lecoy de La Marche, nos 169, 170. Sur Colin de Hurion v. *Extr. des comptes et mém.*, nos 162, 164, 169, 170, et Lecoy de La Marche, *o. c.*, II, 22, 102, 175.

4. *Comptes et mém.*, p. 262 (avant 1471); Lecoy de La Marche, *o. c.*, II, 190.

5. = N° 2337 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. L. Delisle, *Cab. des mss*, II, 58. Ce manuscrit a fait ensuite partie de la collection de

Naples et de Sicile [1]. » Cependant dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de défunt monseigneur le chancelier Seguier*, paru en 1686 [2], nous lisons les lignes suivantes :

a) *Les Amours de René, Roy de Naples et de Sicile et de Jeanne de Laval qu'il espousa en secondes noces, fol., velours, écrit sur parchemin.* b) *Amours de René d'Anjou, Roy de Sicile, fol., papier marbré, miniature* (sic!)

Le catalogue de Séguier, écrit à la main et conservé à la Bibliothèque nationale [3], fournit des renseignements absolument identiques. Ces indications paraissent n'avoir attiré jusqu'à nos jours l'attention de personne. Durrieu, qui les ignorait, n'a donc pas tout à fait raison d'affirmer que l'on ne possédait que la minute originale du poème [4]. Dans tous les cas, il en existait au XVIIe s. aussi une copie sur parchemin, qu'un heureux hasard fera peut-être un jour tomber entre les mains d'un amateur curieux de l'art poétique de l'ancienne France.

L'étude du texte et du manuscrit nous fournit beaucoup plus de renseignements positifs sur la chronologie et le caractère stylistique de la pastorale.

On la date généralement de la seconde moitié des années 60 du XVe siècle : d'après Lecoy de La Marche, elle est composée entre 1454 et 1461 [5], d'après Petit de Julleville en 1455 [6], selon G. Gröber après 1454 [7], selon Pierre Champion entre 1454 et

---

Séguier-Coislin. Montfaucon, *Bibl. bibl. mss*, II (1739), 1109, n° 789. — M. Fr. Lypa prétend que l'écriture de ce ms. rappelle celle du *Mortifiement* de Berlin (Cab. des estampes du Musée de peinture, n° 566), copie faite par Jehan Herlin (*o. c.*, p. LXXXII). Une analyse minutieuse des écritures en question nous a permis de constater le contraire. Je tiens à exprimer ici ma plus vive reconnaissance à M. le prof. E. Gamillscheg qui a bien voulu m'envoyer une belle photographie de la première page du *Mortifiement* de Berlin.

1. *Bibl. bibl. mss*, II, 1109, n° 789. Migne reproduit cette notice dans son *Dict. des mss*, I, 971.

2. *Invent. des miniat.*, p. 20.

3. Lat. 11873-11882, spécialement 11878, fol. 104, n°s 219 et 221. Les mêmes données dans la copie conservée dans le même dossier, fol. 145 v°-146 r°.

4. Étude citée.

5. *Le roi R.*, II, 170.

6. *L. c.*

7. *L. c.*

1457 [1], d'après Lyna entre 1457 et 1461 [2]. Les arguments fondamentaux sont la tradition et la psychologie. Et cependant il y a assez longtemps que les recherches héraldiques de L. Germain de Maidy [3] et de P. Durrieu [4] nous ont permis de nous servir d'un critérium plus objectif et plus sûr. Ces auteurs ont établi d'une manière précise que les phases diverses de la disposition des éléments héraldiques sur l'écu de René reflétaient exactement les changements successifs de sa situation politique. Or le blason qui orne la dernière page de notre manuscrit : Hongrie, Anjou ancien, Jérusalem en chef, Anjou duché, Bar en pied et Aragon sur le tout, représente la dernière variante des armes de René. En 1466, la Catalogne se souleva contre Jean II d'Aragon et proclama roi don Pedro de Portugal ; après la mort de ce dernier, on offrit sa couronne à René, faisant appel aux droits de sa mère, Yolande d'Aragon. René accepta et, conformément à son nouveau rôle, modifia son blason, dont il garda la nouvelle forme jusqu'à sa mort. Notre manuscrit n'a donc pu être écrit avant 1466, et, comme on ne saurait supposer que le blason y ait été ajouté plus tard, les vers explicatifs étant de la même main que le texte du manuscrit, il est clair que la pastorale a été composée à la même époque. Il est vrai que, dans certaines conditions, on mettait du temps à apporter des changements aux blasons, mais on observe ces retards, qui du reste n'étaient jamais de longue durée, surtout à une certaine distance de la cour, ce qui n'est pas notre cas.

La « psychologie » n'a pas de raison non plus de contester les conclusions que l'on vient d'exposer. Il est vrai qu'à l'époque où la pastorale lui fut présentée, René était déjà âgé au moins de 57 ans et Jeanne de 33 ; mais il y avait dans sa nature assez

1. *Hist. poét. du XVe s.*, I, 370.

2. *L. c.*

3. *La souche et l'orange, emblèmes du roi R.*, Caen, 1896 (dans le *Bullet. monumental*, 1896) ; *Le chapelet, emblème du roi R.*, Nancy, 1897 (dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1897) ; *Vitraux armoriés du Musée arch. de Tours représentant le roi R., J. de Laval et Jean ou Nicolas d'Anjou* dans le *Journ. de la Soc. arch. lorr.*, 49e année, Nancy, 1900, p. 220 et suiv.

4. *Les armoiries du bon roi R.* dans les *Comptes rendus des séances de l'Ac. des Inscript. et B.-L.*, 1908, p. 102 et suiv. — Cf. L. Blancard, *Sur les monnaies du roi R.*, s. l., 1899,

de sensibilité ou de sentimentalité pour qu'il pût conserver longtemps le sentiment ou réagir sur certaines images. Dans ces conditions, la pastorale, qui tenait en même temps compte des goûts idylliques du roi, devait rencontrer sans doute un accueil favorable et valoir des bonnes grâces à son auteur. Cela s'accorde mal avec l'hypothèse de P. Champion qui date la pastorale de 1454-1457. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je veux bien admettre que les *Contrediz Franc Gontier* apparurent avant le *Testament*; mais je ne vois pas bien les raisons qui nous feraient considérer la ballade de Villon comme une antithèse de notre pastorale. Villon prit pour point de départ la fameuse pièce de Philippe de Vitry, et il le fit certainement à dessein, car les 32 lignes de l'évêque de Meaux résumaient sans doute pour certains milieux leurs sympathies pastorales et sentimentales. Aussi ces lignes ont-elles suggéré à Villon sa réplique réaliste. Si nous voyons juste, il n'y a aucune raison de chercher un rapport quelconque, de chronologie ou de sujet, entre les *Contrediz* et *Regnault et Jehanneton* [1].

L'analyse du fond du tableau, du milieu qu'a eu en vue l'auteur de la pièce, donne lieu à quelques observations qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. La scène se passe en plein avril [2]. Les images de la flore sont assez vagues, celles de la faune plus nettes et plus variées; mais là aussi nous ne trouvons que peu

---

1. Il serait curieux de noter que l'auteur de la pastorale aperçoit Jehanneton

> A l'ombre d'une soche telle
> Que n'avoit nus
> Rameaulx c'un verd sion sans plus,
> Tout seche estoit le seurplus.

Le poète utilise dans ce passage une image chère au roi et qui figure entre autres sur le tombeau de René. Voy. De Farcy, *Le tombeau du roi R.*, 11-12. On rencontre le même emblème dans des manuscrits ou sur des objets ayant appartenu au roi déjà entre 1448 (date de la fondation de l'ordre du Croissant) et 1453 (l'année de la mort d'Isabeau). Ces détails indiqueraient le *terminus post quem* de notre pièce. Voy. L. Germain, *La souche*.

2. Cf. les premiers vers de la pastorale :

> Vers my avril, ou temps que la verdure
> Jà apparoist....

de traits permettant de les rattacher à une région déterminée [1]. La bergère offre au berger du fromage, du pain, du lait; le berger a apporté outre le vin et le vinaigre, du jambon, de l'oignon, de l'ail, des noix, des pommes sauvages, des champignons, « des eschaletes, des responces et des herbettes ». Il est à noter que le passage en question marque des traits caractéristiques pour le Midi ; et cependant nous n'avons le choix qu'entre Anjou et Provence. En faveur de l'Anjou semble plaider aussi un petit détail échappé à l'auteur dans sa description du soir : le soleil était en train de se coucher;

> Lors l'air un peu plus frois se sant :
> Au bout des doiz bien le sentis.

C'est moins probable pour la mi-avril en Provence [2]. Il ne s'agit donc pas ici de Gardane, dont René était bien souvent l'hôte après 1454 et qui se présente involontairement à l'esprit quand on lit les premières pages de la pastorale, surtout après la lecture des recherches de l'abbé Chaillan [3]. Mais des images analogues nous sont suggérées par les manoirs angevins de René, tels que Chanzé [4] ou Reculée [5]. Tous deux étaient

1. Abstraction faite de pré, marais, herbe, forêt, arbres, fleurs, feuilles et autres images générales : *jongs*, *chaine*, *saulles*, *violetes*. D'autre part : *calendres*, *alouetes*, *mauviz*, *merle*, *pinson*, *aronde*, *tourte*, *ramier coulon*, *chouan*, *cailles*, *perdrix*, *martinet* ; *grenoillon* ; *mouschettes*, *gresillon*, *sigalle*, *papillon*, *avete*, *taon*, *escharbot* ; *loche*, *vairon*, *becquet*, *gardon* ; *cerfs*, *cerfs vollans*, *connilz*.

2. L'itinéraire de René établi par Lecoy de La Marche, *o. c.*, II, 437 et suiv., nous donne le tableau suivant : 1454-1457 — Angers et les manoirs voisins ; 1457-1461 — Provence ; 1462-1469 — Anjou ; à partir de 1469 (sauf l'intervalle de sept. 1470 — oct. 1471) — Provence, que René ne quitte plus jusqu'à sa mort.

3. Le ruisseau de Saint-Pierre traversait Gardane du S.-E. au N.-O. Plus au N., sur des collines, s'élevaient le château et l'église ; un peu plus haut, toute une rangée de moulins. Vers le S., au delà du ruisseau, s'étendaient un grand pré et des vignes et à quelques centaines de pas plus loin un grand *pesquier* que René fit peupler de carpes, de brochets, transportés des fossés d'Aix et de l'étang de Baux. Non loin du *pesquier* le plan indique une source, la *Fount du roi* : « Gardana abundat aquis », lisons-nous dans un vieil acte. De Gardane, à travers le pré, un petit sentier conduisait vers Notre-Dame des Anges et Notre-Dame de Rot.

4. Acheté en 1451.

5. Acquis en 1465.

situés dans le voisinage le plus proche d'Angers, sur le bord du Maine. Il y avait à Chanzé une petite maison, avec jardin et vignes. Vis-à-vis, sur l'autre bord de la rivière, se trouvait une ferme, La Rive, où l'on élevait toute sorte de bétail. Reculée était une des résidences favorites du roi [1]. Il s'y adonnait à la pêche et à la pisciculture ; un petit « estang ou vivier très seant et propice » avait été élargi à cet effet aux dépens des vignes. Jusqu'à son départ définitif pour la Provence, René venait souvent à cette métairie, d'où il aimait à aller voir ses voisins les pêcheurs du lieu. Au sud-ouest d'Angers, sur une des petites îles de la Loire, se trouvait la chapelle de Notre-Dame de Béhuard [2], où affluaient au XVe siècle nombre de pèlerins. Comme Louis XI, René était un fervent adorateur du sanctuaire, ainsi que le prouvent d'une façon éloquente les livres de comptes du roi [3].

Mais l'analyse historique de la forme du poème nous permet de nous placer sur un terrain plus solide. Lecoy de La Marche considère la pastorale comme « un chef-d'œuvre de l'auteur qui vaut à lui seul plusieurs autres » [4] ; selon P. Champion, c'est « la plus charmante de toutes les œuvres de René [5] » ; pour Quatrebarbes elle est le plus parfait échantillon du genre pastoral [6]. « Un petit poème d'une mièvrerie assez fade », telle est l'opinion récente et sévère de M. A. Jeanroy [7]. Ce sont là des jugements esthétiques, nécessairement subjectifs, ce qui en explique les divergences. On gagnera davantage en se mettant au point de vue historique, en fixant la place du poème dans la série traditionnelle de faits analogues ; c'est là encore un moyen d'établir la part qui revient à l'auteur dans la composition. Lecoy de La Marche a déjà tenté de l'envisager ainsi ; il y voyait

1. Lecoy de La Marche, *o. c.*, II, 39 et suiv. ; Arnaud d'Agnel, *o. c.*, n° 4255 ; cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, s. v.

2. Cant. Saint-Georges-sur-Loire. — A Gardane ce détail viserait les deux églises de Notre-Dame mentionnées ci-dessus dans la région, celle des Anges et celle de Rot.

3. Arnaud d'Agnel, *o. c.*, n°s 1334 (de 1451), 2745, 3382.

4. *O. c.*, II, 169.

5. *Fr. Villon*, II, 55.

6. *Œuvres compl. de R.*, II, 102.

7. *Romania*, LI (1925), 480.

une imitation de l'antiquité et considérait la pastorale comme « une transition entre les subtilités galantes du moyen âge et la poésie naturaliste de la renaissance [1] ». Winkler y voit une imitation de l'églogue allégorique de la période initiale de la renaissance italienne [2]. Je ne crois pas, pour ma part, que ces rapprochements soient assez convaincants, parce qu'une influence aboutit nécessairement à des emprunts et laisse des traces matérielles. Or, en étudiant notre poème, on ne peut s'empêcher de constater des points de contact avec le canon traditionnel de la pastorale pour le sujet aussi bien que pour les motifs qui le composent [3]. Le plan du poème peut être réduit au tableau suivant :

I. Introduction.
1. Description du renouveau.
2. Divertissements printaniers des bergers.
3. Reprise du motif 1 : chant des oiseaux, labourage.

II. Apparition du pèlerin-auteur.
Scène auprès du ruisseau : 1. poissons dans l'eau ; 2. martin-pêcheur ; 3. hirondelle chassant des insectes.

III. Regnault et Jehanneton.
1. Déjeuner.
2. Apparition des ramiers.
3. Débat du berger et de la bergère.

IV. Jugement de l'auteur.
1. Intervention de l'auteur et sa promesse de se prononcer le lendemain sur le sujet du débat.
2. Retraite de l'auteur.
Description du soir.
3. Visite de la chapelle et prière.
4. Retour de l'auteur.
5. Disparition du berger et de la bergère.

La partie I n'est qu'un développement d'un *Natureingang* qui figure bien souvent au début de l'ancienne pastourelle [4].

1. *O. c.*, II, 171-172.
2. Éd. citée, p. 34*.
3. V. aussi mon livre, *Poésie lyrique et poètes lyriques du bas moyen âge*, 82-83. Pour constater l'absence des réminiscences italiennes, il suffit de relire les pièces citées dans les chap. 2 et 3 de *La Poesia pastorale* d'Enrico Carrara, dans la *Storia dei generi letter. it.*, 5, Milan, s. a.
4. Cf., p. ex., K. Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, II, 6

I/2 reproduit le type très répandu de ce genre représentant des scènes de la vie des bergers [1]. La partie II répond à toute sorte de débuts des pastourelles, tels que : *L'autrier je chevauchoie* ou *Pensis l'autrier alloie mon chemin*, etc. [2] La partie III, un débat surpris, est encore un motif très connu de la pastourelle du moyen âge [3]. Cependant l'ensemble de notre pièce est beaucoup plus large, plus épique ; sa composition présente les caractères d'un *dit* narratif, genre typique pour la littérature du bas moyen âge et qui traitait surtout les sujets contemporains, rival heureux des genres épiques à sujets traditionnels et anciens. Christine de Pisan [4] avait déjà suivi cette voie de poésie pastorale ; c'est cette même voie que suit l'auteur de notre poème, c'est ce qui constitue sa nouveauté, ou son caractère actuel. Ces particularités individuelles sont les détails du paysage qui accusent en l'auteur un esprit observateur et un vif intérêt pour la nature. En résumé, ce n'est pas l'idyllisme antique ni italien qui forme la source immédiate de notre pastorale : elle a puisé surtout dans la tradition idyllique nationale ; son élément nouveau consiste dans la façon d'exprimer, conformément aux exigences de l'époque, le fonds traditionnel qui à coup sûr n'a pas encore perdu son charme ni son sens poétique.

III

L'analyse des pièces religieuses que l'on rattache depuis longtemps avec plus ou moins de réserve au nom de René nous conduit à des conclusions beaucoup moins précises.

Je rappellerai d'abord les faits. Il en existe deux groupes.

Plein de vénération pour saint Bernardin de Sienne, son con-

1. A. Jeanroy, *Les origines de la poés. lyr. en Fr.*[3], Paris, 1925, p. 42. V. aussi mon travail cité, *Poésie lyrique* etc., p. 38 et suiv.

2. K. Bartsch, *o. c.*, II 51 ; cf. II 45, II 50, II 59, II 64, etc.

3. *Ibid.*, III 43 (Moniot de Paris), où l'auteur joue pourtant un rôle passif.

4. *Dit de la pastoure* dans ses *Œuvres*, p. p. E. Roy (*SATFr*), II, 223 et suiv. — Pour les analogies métriques de notre poème, v. H. Chatelain, *Recherches sur le vers franç. au XV*[e] *s.*, Paris, 1907 (= *Bibl. du XV*[e] *s.*, vol. 4), p. 87.

tueux, René le fit élever aux Cordeliers d'Angers une magnifique chapelle. Des vitraux artistiques, de riches ex-voto, des ornements, des sculptures décoraient ce sanctuaire. On y voyait entre autres sur les murs les figures de neuf anges tenant en mains les instruments de la Passion du Christ et des rouleaux portant les "versets" sur des thèmes correspondants. Disparu aujourd'hui, le texte nous en a été conservé par Jacques Bruneau de Tartifume (1623)[1]. Ce texte et les figures des anges ont plus tard été reproduits dans la chapelle de Montreuil (Maine-et-Loire)[2] et aussi, avec certaines modifications, à la voûte du château de [illegible] (Maine-et-Loire)[3] et sur les célèbres tapisseries de la Passion, jadis à l'église Sainte-Croix du château de [illegible], aujourd'hui à la cathédrale d'Angers[4].

Bruneau de Tartifume ne désigne pas René comme l'auteur de ces versets[5]. Mais ce point de vue était déjà très répandu au XVIe siècle. Jean Bourdigné, l'annaliste d'Anjou, remarque en parlant de la chapelle de Saint-Bernardin[6] : « et encore de present (1529) peult on lire en icelle chapelle plusieurs beaulx dictez de la Passion de Nostre Seigneur que le bon roi René composa et [illegible] ». La Croix du Maine transformera ces beaux dictez en beaux poèmes[7] que nous rencontrerons plus tard chez Quatrebarbes, [illegible] en « distiques touchant la

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]
6. [illegible]
7. [illegible]
8. [illegible]
9. [illegible]

Passion » [1] ; le tout sera consciencieusement cité par Lecoy de La Marche qui essayera même d'identifier ces pièces avec celles du ms. 763 de la bibliothèque de Troyes, dont nous allons nous occuper tout à l'heure. Mais les réserves formulées par le biographe de René sur les suppositions émises par lui-même nous inspireront des doutes sur les hypothèses proposées [2]. En 1909, le P. Ubald d'Alençon reviendra à cette question et tâchera d'y répondre dans le sens positif en ce qui concerne René [3].

Bourdigné résume sans doute une tradition locale ; la chapelle de Montriou a été fondée par Charlotte de Beauvau, fille de Bertrand de Beauvau, grand maître d'hôtel et un des favoris de René; nous avons vu que les motifs poétiques et picturaux en question étaient en vogue dans les pays voisins d'Angers ; nous savons enfin que René avait un intérêt particulier pour la Passion [4]. Ce sont là des données curieuses et fort significatives, mais non des raisons pour attribuer à René les inscriptions en question et il peut paraître plus sage de laisser la question de l'auteur ouverte jusqu'à la découverte de preuves objectives.

Le P. Ubald d'Alençon va cependant encore plus loin : il essaie de préciser une date à l'aide des œuvres indiscutables de René. Il la place entre 1455 et 1457, c'est-à-dire entre l'année du *Mortifiement* et celle du *Cuer d'amours espris*, faisant remarquer que plus tard il ne sort de la plume du roi que « des romans ». Lesquels ? Il ne peut s'agir que du *Cuer*, l'*Abusé* étant hors de cause, si, comme nous le croyons, il doit être rayé de la liste des œuvres de René. Mais si même l'idée du P. Ubald d'Alençon était juste, qu'est-ce qui nous empêche d'admettre que quelques pièces lyriques de caractère religieux aient pu être écrites par René après 1457 ? Il est d'autre part connu que la construction de la chapelle de Saint-Bernardin fut commencée en 1453 [5]. Les peintures sont postérieures. Or, le testament de René, daté du 22 juillet 1474, prouve que les travaux n'étaient pas encore terminés à cette date [6], ce qui rend l'apparition de

1. *Œuvres compl.* de René, III, 199.
2. *O. c.*, II, 173-174.
3. *O. c.*, 572 et suiv.
4. V. notre étude sur la bibliothèque de René, p. 172.
5. Lecoy de La Marche, *Comptes et mém.*, nº 178.
6. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, II, 23.

nos pièces, si l'on veut les attribuer à René, possible après le *Cuer d'amours espris*.

L'autre groupe de faits mentionné plus haut se rattache au motif du portement de la Croix et à l'idée, chère au roi, de la valeur positive des souffrances, capables d'ennoblir l'humanité, si on les associe à la Croix de Jésus. Il y avait des tableaux sur ce sujet aux Ponts-de-Cé, à l'église Saint-Aubin [1], à l'église de Lion d'Angers [2] et à la chapelle déjà mentionnée de Montriou dont les fresques ont servi de modèle aux deux premiers sanctuaires [3]. Les inscriptions qui accompagnaient les peintures se sont effacées; mais les pièces du ms. 763 à la bibliothèque de Troyes, écrites pour servir de commentaire à une peinture identique, comme le prouve leur texte, aux tableaux dont nous venons de parler, peuvent jusqu'à un certain point combler cette lacune. Ces strophes expriment les sentiments des représentants de différents groupes et conditions sociales relatifs à la Passion de Jésus-Christ, invitant l'humanité à le suivre [4]. Elles ont été recueillies à la fin du xve siècle par un moine de l'abbaye de Clairvaux qui les a reproduites dans son manuscrit. D'après ce pieux copiste, elles avaient figuré sur un *escripteau*. Il est fort probable que celui-ci servait de commentaire pour un tableau du *Portement de Croix*. S'il en est ainsi, on se rappellera certainement l'histoire d'une toile représentant le même sujet et dont le chanoine Urseau nous a entretenus dans son étude précitée. Apportée d'Angers sur l'ordre de Louis XI, qui en avait voulu faire don à Anne de Bretagne, cette toile figure encore à l'inventaire de la reine en 1494 [5].

Tout porte à croire que l'on attachait un intérêt particulier à ce tableau, œuvre de René comme le suppose Ch. Urseau, ou tout simplement cher à René comme j'aimerais mieux l'imaginer. D'ailleurs Urseau ne s'en tient pas là : le fait que la toile en question ne se trouvait plus en 1484 à Angers lui fait conjecturer que le tableau exécuté pour Charlotte de Beauvau avait été

1. Arrond. d'Angers.
2. Arrond. de Segré, M.-et-L.
3. Urseau, *o. c.*, 60, 67.
4. V. le texte chez le P. Ubald d'Alençon, *o. c.*, 578-582, et chez Ch. Urseau, *o. c.*, 66 et suiv.
5. Le Roux de Lincy, *Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne* dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 3e série, I (1849), 158.

peint de mémoire d'après les indications de ceux qui avaient pu voir l'original. Hypothèse gratuite, car, quelle que fût la vogue du motif dans l'entourage de René, l'artiste avait pu se servir sans doute de matériaux ou même d'un original étudié ailleurs.

La question de l'auteur du commentaire poétique reste pareillement ouverte. Le moine qui a inscrit les strophes prétend qu'elles avaient été composées par le « feu bon roi René, roi de Sicile, etc. », mais c'est là le seul argument en faveur de René. Plus solide que celui de Bourdigné dans le cas précédent, car il appartient à un contemporain de René, il n'en demande pas moins à être appuyé de preuves complémentaires.

IV

Cependant je ne serais, pour ma part, nullement surpris, si une bonne chance nous permettait d'établir d'une manière indiscutable que les strophes sur les rouleaux des anges de la chapelle de Saint-Bernardin et dans le manuscrit de Troyes proviennent de la plume du roi. L'idée de la valeur positive des souffrances et celle de la faiblesse de l'homme, impuissant à se passer de la grâce divine prête à venir en aide à l'humanité égarée dans son éloignement de Dieu, ces deux idées préoccupaient René tout particulièrement. Nous avons là affaire, psychologiquement, à des conséquences des nombreux échecs et des désenchantements qui ont pesé sur René dès son bas âge, à des suites de ces entraînements mondains qui, aux moments de réflexion, affectent les natures sensibles et moralement délicates comme une chute et une vanité indigne. De là les nombreuses images caractéristiques qui hantaient son esprit : la Passion du Christ, la vanité et la faiblesse humaines. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la Passion, sujet auquel il travaillait lui-même [1] et faisait travailler les autres [2].

1. V. la lettre des frères Mineurs de Laval (1456) par laquelle ces religieux remercient René de l'envoi d'une *image de piété* représentant le crucifiement ou l'arbre de la croix, travail exécuté par le roi lui-même. Ce document a été publié par Fillon dans les *Archives de l'art français*, I, 321 ; Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, II, 76-77.

2. P. ex. Pierre Garnier, connu aussi sous le nom de Préfichault, dont le

La douleur qu'il éprouvait en observant la vanité humaine a trouvé son expression artistique dans le célèbre tableau placé au-dessus du tombeau royal et appelé dans les documents de l'époque *Le roi mort*, dans l'allégorie *La mort qui pique l'amoureux* [1] qui décorait les murs de la chapelle de Ménitré. Pareillement le *Mortifiement de Vaine Plaisance* suit au fond un cours d'idées analogue. Les thèmes chers à l'auteur qu'il développe dans cette œuvre rentrent comme détails ou se résument dans ce motif central : la Foi, l'Espoir et l'Amour clouent à l'arbre de la Croix le cœur plein de vanité « pour du tout le joindre à la passion de son Sauveur » ; la Grâce divine apparaît, et « pour mortifier sa vaine plaisance, luy met le fer de lance au costé ». Depuis ce moment, une entente parfaite s'établit entre l'Ame dévote et le Cœur, et la vie de celui-ci se remplit de paix et de joie.

Les observations que je viens de faire me donnent occasion de revenir sur un détail dont j'ai été amené à parler dans d'autres circonstances. Il s'agit des quatre ballades écrites sur les feuillets de garde du ms. fr. F. v. III. 2 de la Bibliothèque publique d'Etat à Leningrad, volume qui appartenait jadis à la « librairie » de René et de Jeanne, dont il porte encore les armoiries et les emblèmes [2]. Ces pièces, d'une écriture du XVe siècle, forment une petite suite lyrique qui nous peint la chute de l'humanité et l'histoire de sa rédemption par Jésus-Christ dont nous sommes obligés de chanter la grâce sans discontinuer [3]. Mes tentatives pour trouver l'auteur de ces pièces n'ont

---

Crucifix est de 1477. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, s. v. ; Thieme-Becker, *Allgem. Lex. d. bild. Künstler*, XIII, 208. La même année un catalan, Me Hervian, vend à René un *Descendement de croix*, Lecoy de La Marche, *o. c.*, II, 98. L'inventaire du château d'Angers mentionne entre autres « un beau tableau peint où est Nostre Seigneur que on descend de la croix ». Dans la chambre du roi et dans la chapelle « un petit tableau où a ung crucifix », Lecoy de La Marche, *Comptes et mém.*, n° 642. Le château d'Angers renfermait aussi plusieurs petites images de la *Passion* en terre molle, Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, II, 106.

1. *Ibid.*, II, 81.

2. On y voit, fol. 10 v., deux tourterelles sur une branche de groseillier rouge et les écussons de Jeanne et de René, celui-ci avec l'Aragon en surcharge.

3. J'ai reproduit le texte de ces quatre pièces dans mon travail cité consacré aux manuscrits de René, p. 174-176.

pas été couronnées de succès, mais, comme je l'ai déjà dit dans mon étude consacrée à la bibliothèque du roi de Sicile, je n'aurais pas été étonné s'il avait été prouvé qu'elles doivent leur existence ou leur apparition dans notre copie de l'*Information des princes* à René. Je nourrissais alors le vague espoir qu'elles avaient été portées sur le feuillet de garde par le roi lui-même. L'examen de l'écriture de la pièce autographe conservée dans le ms. lat. 17179 de la Bibliothèque nationale [1] m'a montré d'une manière indiscutable que mon espoir était peu fondé. J'ai été obligé de renoncer à ma supposition ; mais le fait même de l'apparition de nos quatre ballades dans le manuscrit de l'*Information* n'est peut-être pas dû à un pur hasard.

Nous voyons ainsi qu'aucune pièce lyrique, excepté les rondeaux signalés plus haut, ne peut être attribuée au roi avec quelque certitude. L'affirmation de Papon que le roi composa, outre les rondeaux, des ballades [2], ne repose sur aucune preuve, et n'est qu'un écho de l'affirmation de Jean Bouchet [3] ou de La Croix du Maine qui n'a fait que répéter l'assertion du procurer de Poitiers [4].

La question des œuvres dramatiques attribuées à René est un problème beaucoup plus simple que ceux qui viennent de nous occuper : outre les témoignages des écrivains du XVIe siècle, nous avons à notre disposition les textes des pièces mêmes et les indications des manuscrits. Ici encore le rôle de René se

1. Fol. 5. Ce sont quelques lignes ajoutées par René à l'acte de donation à la reine Jeanne faite en présence du comte de Vaudemont et du sénéchal de Provence le 3 décembre 1461.

2. *Hist. génér. de Provence*, III, 402.

3. *Annales d'Aquitaine*, cf. l'éd. de Quatrebarbes, III, 168.

4. Un autre exemple de la vitalité des anciennes affirmations nous est fourni par Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, IV, 806, qui prétend que René est l'auteur d'un ouvrage sur les fonctions des *poursuivans d'armes* dont un manuscrit se trouverait à la Bibliothèque du roi. Calmet paraît avoir puisé ses renseignements dans La Croix du Maine et dans Naudé, *Hist. de L. IX*, Add., ch. 4, p. 46. C'est encore ce qu'affirmera plus tard K. Falkenstein, *Beschreibung d. Königl. Oeffentl. Bibliothek zu Dresden*, Dresde, 1839, p. 428, qui cite le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, mais qui renvoie son lecteur surtout à Nostradamus. Pourtant *l'Hist. de Prov.* de Nostre-Dame ne parle que de la *Conquête de la douce Mercy*, du *Mortifiement* et de « quelques dialogues de divers et rares enseignemens ».

réduit au patronage de poète dramatiques, à des commandes de pièces et quelquefois à une collaboration plus ou moins active au travail d'établissement du programme. Les mémoriaux publiés par Lecoy de La Marche nous disent qu'un mystère de la *Passion* fut représenté à Saumur dès le mois d'octobre 1462 et sous la direction de René, qui remit à cette occasion aux habitants de cette ville 600 livres tournois sur la taille qu'ils lui lui devaient [1]. « Un certain livre ou histoire des apostres », incontestablement identique aux *Actes des apôtres*, a été, comme nous l'apprennent les archives des Bouches-du-Rhône, « dressié et mis en ordre *selon la matiere que ledit seigneur* [René] *avoit baillé* » à son valet de chambre et maréchal des logis, Jean Du Perrier, dit Le Prieur [2]. Cette pièce attribuée dans le titre du ms. fr. 1528 de la Bibliothèque nationale à Simon Gréban [3], commandée d'après le même manuscrit à ce dramaturge par René, fut sans doute remaniée et refaite par Du Perrier [4] sous la direction du roi. Dans le prologue du *Roi Avenir*, remaniement dramatique de la légende de Barlaam et Josaphat, le rôle de René est caractérisé en des termes très précis :

Il est vrai que le noble roy
René.....
S'avisa, pour plus augmenter
La vie du roy Advenir,
Que ung mystaire en feroit ouvrer
Pour jouer ou temps a venir.
Lors.....
Il appella ung sien varlet
De chambre nommé le Prieur
Et luy *commanda de l'ouvrer*..... [5]

Il s'agit toujours du même Du Perrier [6].

1. Lecoy de La Marche, *Comptes et mém.*, nos 737, 738.

2. B 273, fol. 193 ; cf. Lecoy de La Marche, *Le roi René*, II, 143-144. Le document cité est du 26 décembre 1478. Petit de Julleville paraît avoir méconnu ou oublié cet article de comptes, voy. *Les mystères*, II, 461 et suiv.

3. P. Champion, *Hist. poét. du XVe s.*, II, 140 et 141 *note* 3.

4. C'est aussi l'opinion de Petit de Julleville, *Les mystères*, I, 324.

5. *Ibid.*, II, 474 et suiv. L'auteur de la pièce est appelé « Jean Du Prier dit Le Prieur » dans le ms. fr. 24334.

6. L'édition gothique du mystère de la *Résurrection* publiée par A. Vérard,

Enfin les documents publiés par Arnaud d'Agnel nous permettent de constater le grand et vif intérêt de René pour la farce et ses acteurs, qu'il aimait à voir et qu'il récompensait d'une manière généreuse. A partir de 1451 jusqu'à 1480, les comptes de la maison royale nous fournissent un assez grand nombre de données de ce genre [1]. Il est à regretter que le recueil précieux d'Arnaud d'Agnel ne nous permette pas d'établir la part active qui revient à René dans cette production du théâtre comique.

En terminant ma revue des œuvres attribuées au roi de Sicile, je m'arrêterai un instant sur son activité dans le domaine de la musique, si étroitement lié, au moyen âge, à celui de la poésie. Grâce aux matériaux réunis par Lecoy de La Marche et Arnaud d'Agnel, nous savons aujourd'hui que René fut un patron renommé des musiciens français ou provençaux, et aussi des étrangers, qu'il eut un grand intérêt pour les œuvres musicales, laïques ou religieuses, et pour tout ce qu'il y avait de curieux ou de nouveau dans ce domaine de l'art; nous apprenons également de la même source que le roi possédait une belle collection d'instruments de musique, parmi lesquels nombre d'instruments italiens et orientaux. Mais tout cela a paru peu de chose à certains critiques. Entraînés par l'idée traditionnelle sur l'activité artistique du roi notée ci-dessus à maintes reprises, ils ont essayé de transformer René, amateur de musique, en un vrai musicien, en une sorte de dernier trouvère [2]. Une lecture attentive détruit encore ce fantôme romantique. Pourtant une œuvre au moins, une œuvre bien réelle pouvait être laissée, paraissait-il, à l'actif de René. En se fondant

---

Paris, avant 1499, attribue cette pièce à Jean Michel en ajoutant qu'elle a été jouée en 1456 à Angers « triumphalement devant le roi de Cecile », Petit de Julleville, *o. c.*, II, 447. Cf. G. Cohen, *Hist. de la mise en scène dans le th. relig. fr. du moyen âge*, Paris, 1926, p. 164. Les documents ne mentionnent pas le nom de Michel, mais ils parlent par contre de Jean Daveluys et de Pierre de Hurion gratifié « pour avoir... habillé les personnages de la *Résurrection* ». V. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 5e série, II, 75.

1. Lecoy de La Marche, *Comptes et mém.*, nos 727, 728; Arnaud d'Agnel, *Comptes*, nos 3293, 3294, 3296, 3302, 3303, 3305, 3325, 3371, 3378, 3379, 3389.

2. V., p. ex., Lecoy de La Marche, *Le roi R.*, II, 137.

sur les indications du ms. 1883 de la bibliothèque de Carpentras, on lui a attribué un motet, composition musicale qu'il aurait faite pour l'église de Saint-Sauveur d'Aix. Or, ce manuscrit, qui est un recueil de mémoires pour servir à l'histoire de Provence, ne donne aucune indication nette : nous y trouvons, au fol. 70 v°, parmi les additions aux manuscrits de Peiresc, la note laconique que voici : « Le roy René, bon musicien, il fit le motet *Dulcis amica Dei* qui est dans Saint-Sauveur à Aix [1]. » Et c'est tout. Il va sans dire qu'il serait imprudent de fonder sur ces deux maigres lignes quoi que ce soit de définitif.

V. CHICHMAREF.

1. Je tiens à exprimer ici ma gratitude à M. Robert Caillet, conservateur de la bibliothèque de Carpentras, qui a bien voulu me donner des renseignements précis sur le passage en question.

MÉLANGES

ROUMAIN *CĂȚELI*

Roum. *cățeli* « être en rut » (surtout en parlant des chiennes) est considéré comme un dérivé roumain de *cățea* « chienne ». On s'attendrait à avoir un dérivé du masculin, mais le verbe ne peut pas être rattaché à *cățel*, qui est un diminutif. *Cățeli* vient plutôt du latin, qui connaît un verbe catul(l)ire: *catulire* « maritare », en parlant des chiennes (Varron, *R. R.*, II, 9, 11); *catulientem lupam* (Laberius ap. Nonium, 90, 28 ; Nonius a ici *catullire* ; *catullire libidinari* (*C. G. L.* V, 639, 50). Naturellement, le roumain a rapproché le mot de *catell-* (la géminée du latin pourrait s'expliquer de la même façon). En latin, de même qu'en roumain, le sens n'est pas limité à la chienne. Roum. *cățeli* « se multiplier » (en parlant des furoncles) de même que fr. *chiauler*, etc. (*R. E. W.* 1763) pourraient s'expliquer par un changement de sens facile à comprendre, mais ce peuvent aussi bien être des dérivés nouveaux tirés de catellus.

AL. GRAUR.

ROUMAIN *ZAVRAC*

J'ai souvent entendu ce mot, qui a le sens de « semonce, savon ». On l'emploie surtout dans la locution *a trage un zavrac* « flanquer un savon ». Les dictionnaires roumains citent la forme *zabrac*, qui figure dans Ispirescu. Tiktin propose comme étymologie le russe *zabrakŭ* « rebut, résidu », ce qui est insuffisant pour le sens. Scriban (*Arhiva* Iași, XXVIII, p. 75) tire *zavrac* de v. sl. *zazrakŭ* (?) Je ne sais pas comment interpréter

zabrac ; quant à *zavrac*, c'est tout simplement bulg. *za vrak* « au diable ». *A trage un zavrac* signifiait donc à l'origine « lancer un *au diable* », comme *a trage o înjurătură* veut dire « lancer un juron ».

AL. GRAUR.

CALABR. ANTICO, MESSIN. *NASIDA*

Il Prof. Gerhard Rohlfs in *Revue de linguistique romane*, I pag. 291, segnala un siciliano nord-orientale (Milazzo, Taormina, Messina) *nasita* « striscia coltivata lungo un fiume », che egli attribuisce a un greco νασίδα. Dico « un » greco e non « il » greco, perchè veramente i Dizionari recano νησίς -ίδος isoletta. Ma non nego che possa esistere o essere esistita la forma dorica νασίδα, o esista nel neo-greco. Cio che mi preme rettificare è la forma della voce siciliana, che si trova pure nella Calabria ; tanto più che il Prof. P.K. Kretschmer (in *Glotta*, Goettingen, Vandenhoeck, 1927, XV B. pag. 184), sul dato del Rohlfs, cita pure un sic. *nasita*, attribuendolo al dorico νασίς = attico νησίς, pur citando nell' Indice. a pag. 312, il ngr. *nasida*, che pare si debba riferire appunto alla voce dell'Italia meridionale e della Sicilia nord-orientale. Rettamente però nel XVII B, p. 260, di *Glotta* la voce compare nella sua forma νασίδα.

Il vero si è che la voce esisteva in Messina, ed esiste tuttora in Calabria sotto la forma *nasida*, che, del resto, si presta anche meglio dell'altra forma per giustificare l'etimologia sopra indicata. Ecco quanto scriveva Giuseppe Vinci (*Etymologicum siculum*, Messanae, Gaipa, 1759, p. 168), fantasticando sopra una etimologia assolutamente inaccettabile : « *Nasida*, in actis publicis persaepe legimus *nasidam unam*, *nasidam vineae*, etc., vox haec idem valet ac linguam terrae, vineae, etc., more Turcarum, qui nasum vocant terram illam protensam, quam nos dicimus linguam in utraque voce *nasida*, et lingua servatur similitudo, etenim nasus, seu *nasida* perinde ac *lingua* protenditur ». Sebbene nella definizione data dal Vinci non entri affatto l'acqua o il fiume, che possa richiamare « l'isola », non può pensarsi a « nasus », perchè un diminutivo di *nasu* potrebbe essere *nasiddu*, o secondo la fonetica messinese *nasittu*, non mai *nasida*. Inoltre quest'ultima voce *nasida* col significato di

« striscia di terreno coltivato lungo la sponda del fiume » si ritrova anche nel calabrese. Cfr. G.B. Marzano *Dizion. etim. del dial. cal.*, Laureana di Borrello, 1928. In conclusione l'etimologia in base a νασίς -τδος (per νησίς) ci sembra sicura e, se possibile, più evidente di quella del napol. *Nisida*, che porta l'accento sulla sillaba iniziale.

Giacomo De Gregorio.

PROVENÇAL *SOTEIRAN, SOBEIRAN.*

L'idée d' « inférieur » est exprimée en provençal par l'adjectif *sota(n)*, exactement tiré de l'adverbe subtus comme *fora(n)* de foris. Elle l'est aussi par les mots de même famille *sotra(n)*, *soteira(n)*, *sotira(n)*. Comme le sens de « souterrain » peut convenir à ce qui est placé au-dessous, on a parfois donné dans le piège de rattacher ces dernières formes au latin subterraneum, quitte à faire appel pour justifier le traitement anormal de *ni* au secours toujours prêt de l'analogie [1].

Il est clair que le groupe *sotra(n)*, *soteira(n)*, *sotira(n)* est solidaire du groupe *sobra(n)*, *sobeira(n)*, *sobira(n)*, dont le sens opposé est celui de « supérieur ». L'opinion qui paraît régner tient ces mots pour la continuation respectivement du latin superanum et de l'adjectif formé de la même manière *subteranum [2]. Point de difficulté pour rendre compte de l'alternance *-eiran*, *-iran*, on sait qu'avant l'accent *ei* peut se réduire à *i* ; mais entre occlusive et liquide, la voyelle intertonique tombe, en aucun cas elle ne s'amplifie en diphtongue.

Autant *sobran* et *sotran* sont intelligibles, autant *sobeiran*, *soteiran* font difficulté. Pour justifier ces formes, M. Appel [3] sup-

1. Grandgent, *An outline of the phonology and morphology of old provençal*, ch. 73, p. 11. Froese, *Die lateinischen Vortonvokale im altprovenzalischen* (thèse de Koenigsberg, 1908), p. 60 et 74, invoque une métathèse du yod : *subterrianum pour subterraneum. Même rattachement dans le dictionnaire de Mistral.

2. Adams, *Word-Formation in provençal*, p. 295. Le dictionnaire étymologique de M. Meyer-Lübke n'a relevé que *sobran*. Il est difficile de saisir l'opinion de Levy qui dans son dictionnaire réunit dans un même article *soteiran*, *sotiran* et *sotran*, mais oppose *sobran* à *sobeiran*, *sobiran*. Inutile de s'arrêter à l'étymologie de Raynouard *sobeiran* < superantem.

3. *Provenzalische Lautlehre*, ch. 40c.

pose que la sonante *r* des groupes *br*, *tr* de *sobran*, *sotran* aurait donné naissance à une voyelle intercalaire. Si, à la vérité, ce « svarabakhti » est d'autant plus admissible que l'ancien français offre déjà *souverain* à côté de *souvrain*, il reste que la voyelle développée dans ces circonstances est un *e*, et que, serait-elle un *i*, il est impossible qu'elle ait évolué en *ei*.

Or, rien de plus aisé que de rattacher *soteiran*, *sobeiran*, non à subter et super, mais aux adverbes également attestés subterius[1] et superius. Le groupe *ri* aboutissant à *ir*, les formations romanes sont des plus régulières en partant de *subterianum, *superianum[2].

La tendance est générale pour les adverbes impliquant une idée de comparaison de substituer une forme comparative à la forme primitive. Rappelons les dérivations ante, *antius, *antianum > prov. *ancia(n)*; post, *postius > prov. *pois*; prope, propius, *propianum > prov. *propcha(n)*, auxquelles il faut ajouter plus-*plusius > prov. *pluis* [3].

C. Brunel.

DUE TROVATORI ANTICHISSIMI NELL' ONOSMATICA ITALIANA DEL SEC. XII. MARCABRU E CERCAMON

Quanto sia antica e profonda l'influenza dell'epopea francese in Italia, si rileva non solo dai molti documenti, ma anche dalla stessa onomastica del secolo XII. Il nome degli eroi e delle

1. Il a même existé un adjectif bas-latin subterius relevé dans le dictionnaire de Du Cange et mal traduit par « souterrain ». L'exemple unique : « XIII kal. Junii. Autissiodero, in basilica Sancti Germani, dedicatio subteriarum criptarum » est emprunté au Martyrologe de l'église d'Auxerre (Xe ou XIe siècle), mention publiée en dernier lieu dans Abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire... d'Auxerre*, éd. Challe et Quantin, t. IV (Auxerre, 1855), p. 14.

2. Forme déjà supposée par Froese, p. 74.

3. Le mot qui manque aux dictionnaires de Levy a été relevé dans des textes du Limousin, voir Porschke, *Laut- und Formenlehre des* Cartulaire de Limoges (thèse de Breslau, 1912), ch. 98, p. 53. Il figure aussi dans une charte du Périgord, voir mes *Plus anciennes chartes en langue provençale*, n° 225.

eroine delle *chansons de geste* penetra in tutti gli strati della società italiana, nell'aristocrazia dei castelli e nel popolo delle città [1]. L'onomastica trobadorica, affidata a una lirica sdegnosa d'ogni popolarità [2], trova invece una diffusione assai più lenta e più ristretta. Eppure vi sono alcuni casi ben significativi, dai quali risulta che la conoscenza dei trovatori fu più rapida e più diffusa di quel cha si potrebbe pensare, giudicando senza uno sploglio metodico delle carte antiche.

Sopra tali casi desidero qui richiamare l'attenzione. Due dei più antichi trovadori furono, com'è noto, Cercamon [3] e Marcabru [4] ambedue guasconi e ambedue girovaghi. «Cercamons si fo uns joglar de Gascoinha e trobet vers e pastoretas a la usanza antiga e cerquet tot lo mon lai on el poc anar e per so fez se dire *Cercamons* ». Marcabruno — dice la biografia II — « si fo de Gascoingna,... trobaire fo dels premiers qu'om se recort ». La biografia I accentua le relazioni di Marcabru con Cercamon : « apres estet tan ab un trobador que avia nom Cercamon qu'el comenset a trobar ». Due poesie di Cercamon, sicuramente dotabili, il *planh* per la morte di Guglielmo IX di Aquitania e la tenzone con Guilhami, risalgono all'anno 1137 ; il lamento della fanciulla per la partenza dell'amante crociato, di Marcabru, accenna alla crociata del re Luigi VII (1147). Siamo dunque, coll'uno e coll'altro dei due antichissimi trovatori, intorno alla metà del secolo XII.

Qualche anno dopo il loro nome è giù penetrato in Italia Cercamon a Lodi, Marcabru, a Imola. È console di Lodi nel 1183, e come tale firma la poce tra il Barbarossa e la Lega Lombarda [5] :

---

1. P. Rajna, *Contributo alla storia dell' epopea e del romanzo medievale*, in *Romania*, XVII, p. 161.

2. Cf. K. Vossler, *Der Trobador Marcabru und die Anfänge des gekünstelten Stiles*, in *Sitzungsberichte d. K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften* (Philos.-Hist. Kl.), München, 1913, Abh. XI.

3. A. Jeanroy, *Les poésies de Cercamon* (*Classiques français du moyen âge*, 27).

4. J. M.-L. Dejanne, *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, Toulouse, 1909 (*Bibliothèque Méridionale*, 1re série, XII).

5. C. Vignati, *Storia diplomatica della Lega Lombarda*, Milano, 1866, p. 372.

Liutprandus *Circamundus*, consul de Lauda.

Il 29 maggio del 1167 un *Marcabrunus* fa suo testamento in Imola e lascia all'abate di Imola « omnes possessiones quas tenet et *sibi* pertinent in curte Tausignani » [1]. La date del documento è cosi remota, giusto vent' anni dopo la poesia *A la fontana del vergier*, che potrebbe nascere sinanco il sospetto che invece che con una omonimia s'abbia a che fare con una identificazione. La carta del 1167 appartiene all'abbazia benedettina di S. Maria in Regola.

Ezio Levi.

SUR UN PASSAGE OBSCUR DU *JEU DE SAINT NICOLAS*.

Dans le *Jeu de saint Nicolas*, deux voleurs, Cliket et Pincedés, et le garçon de la taverne où ils sont attablés, Caignet, échangent les répliques suivantes :

Pincedés.

Diex ! quel vin ! plus est frois que glache.
Boi, Cliquet ! Chi a bon couvent.
Li ostes ne set que il vent;
A seize fust il hors anchois.

Clikés.

Santissiés pour le marc dou cois
Et pour son geugon qui la seme.

Pincedés.

Voire, et qui maint bignon li teme
Quant il trait le bai sans le marc.

Caignet.

Cliquet, foi que tu dois saint Marc,
Taisiés vous ent, n'en parlés mais ! (éd. Jeanroy, v. 704-13)

Les vers 708-11 sont demeurés inintelligibles. Cependant Guesnon [2] a cité un exemple de *geugon* « garçon de taverne » dans un texte artésien de 1388-89. En voici un autre qui, je

1. S. Gaddoni et G. Zaccherini, *Chartularium Imolense*, Imolae, 1912, vol. II, p. 171 (n. 629).

2. *Moyen âge*, XXI (1908), p. 78.

crois, n'a pas été encore relevé. Il se trouve dans les *Bans de police de la ville de Mons*, publiés par Léopold Devillers (Mons, 1897), page 110 :

Des *ghengons*.

Que nulz *ghengons* de dehuers ne de devens siervans a tavierne ne prenge pain a nul boullenghier.....

Ce texte est du début du XIVe siècle. La graphie nous montre que dans *geugon* le *g* était une explosive. Quant à l'alternance de *u* avec *n*, elle est due évidemment à une fausse lecture.

De même il me semble y avoir une différence purement graphique entre *santissiés* et le verbe *centisser* dont Godefroy donne cet unique exemple, tiré des *Vœux du Paon* (B. N., f. fr. 368, f° 98^b^) :

Cassamus en sourrist et commence a jurer
Que lengue mal parliere est male a atemprer.
Aprés ceste parole commence a *centisser*
Por ce que il voloit cest plest aneanter.

D'après le contexte, le sens semble être « se taire ». Dans le *Jeu de saint Nicolas*, ce sens non seulement est possible, mais s'impose presque. En effet à cette remarque faite imprudemment à haute voix : « Cette marchandise n'est pas vendue assez cher », quel consommateur ferait une autre réponse ?

Remarquons qu'entre le *Jeu de saint Nicolas* et le plus ancien des textes allégués il y a un intervalle d'au moins cent ans. Il n'est pas invraisemblable que pendant ce laps de temps nos deux mots aient passé du jargon des voleurs [1] dans la langue des honnêtes gens.

1. Je n'ignore pas que le caractère argotique de ce passage a été contesté par Guesnon (*l. c.*) et par M. L. Sainéan (*L'Argot ancien*, p. 163, et *Les Sources de l'Argot ancien*, I, p. 3). Mais quand, dans une œuvre généralement intelligible, encore que présentant bon nombre d'obscurités, un auteur met dans la bouche de ses personnages deux phrases dont tous les mots importants sont inintelligibles aux philologues, quand ces personnages sont des voleurs, quand leur conversation est dangereuse ou gênante (*Taisiés vous ent !*), comment ne pas admettre que leur langage est du jargon, *un* jargon, quand bien même pas un mot ne s'en retrouverait dans des documents en jargon postérieurs de plus de deux siècles ? Or il n'en est pas ainsi.

Le sens de *geugon* étant « valet de taverne », nous sommes amenés par la construction même de la phrase (« *son* geugon ») à reconnaître dans *le marc du cois* le maître de la taverne. Donc les vers 710 et 711 font allusion à quelque faute commise par Caignet en l'absence de son maître [1] (« *sans* le marc »). Et on s'explique son empressement à faire taire les voleurs [2]. D'autre part comment ne pas rapprocher *cois* du mot qui, sous la forme *coys* dans la neuvième ballade en jargon de Villon, sous la forme *coues* dans la *Vie généreuse* désigne la « maison [3] » ? On pourrait aller plus loin et rapprocher *bai* de *bay*, qui se trouve chez Villon dans le même couplet que la forme *coys* citée plus haut. L'un et l'autre pourraient désigner le vin. Mais ce n'est qu'une conjecture.

Je propose donc pour les vers 708, 709 et 711 cette traduction :

« Taisez-vous à cause du maître de la taverne (maison) et de son valet qui..... — Oui, et qui lui..... quand il tire le vin (?) sans le maître. »

Michel Dubois.

LE LION VANITEUX

Pour le commentaire de la chanson X du chansonnier de Zagreb.

En publiant dans les *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy* [4] la description et le fac-similé du petit chansonnier français de Zagreb, j'ai attiré l'attention sur une chanson, malheureusement incomplète, de ce recueil (n° X),

1. Guesnon (*l. c.*) : « Ils [les vers 708-11] me semblent exprimer des critiques à l'égard du geugon. » Le même érudit traduit *le bai sans le marc* par « le clair sans la lie », mais sans justifier son interprétation. [Il est possible de rapprocher *marc* « patron de taverne » de *marquin*, qui, dans la ballade IX de Villon (celle-là même où M. Dubois retrouve *coys* et *bay*), peut désigner le patron du mauvais lieu (v. 9). — M. R.]

2. A la vérité il s'adresse à Cliket, alors que c'est Pincedés qui, semble-t-il, le critique. Mais c'est Cliket qui a parlé de lui le premier.

3. L. Sainéan, *Les Sources*, etc., I, pp. 135 et 165, II, p. 319.

4. Cf. ci-dessous, p. 274.

qui me paraît être une chanson « de croisade », ou plus exactement « d'outre-mer [1] » et qui joue sur la comparaison de la dame du poéte avec un lion.

« Amours, dit le trouvère, m'a mis en une prison dont le « chartrier » est plus terrible qu'un lion.

Char li lions qi envers lui s'umilie
Ne li deigne feire riens si bien non...

Quel exemple pour ceux qui ont « sor autrui segnorie » !

« Dame, or aiez del lion remenbrance
Qi aus felons est fels e otrageus
Et aus humels de bon aire e piteus. »

Ni la comparaison, ni l'idée que le lion est doux aux humbles et terrible aux félons, ne me sont connues par ailleurs dans la littérature occidentale et je me suis demandé s'il n'y avait pas là un trait de folk-lore oriental que notre poète aurait appris « en Romenie ». Mais la littérature orientale même ne m'avait fourni jusqu'ici qu'une allusion à la mansuétude du lion : « Quiconque essaie de duper un lion y réussit, car c'est un animal qui se laisse prendre aux belles paroles et s'enorgueillit des compliments » (*Mille et une nuits*, n. 373). Encore le portrait du lion est-il ici incomplet.

Les études de mon collègue M. Destaing, professeur à l'École des Langues Orientales Vivantes, sur les parlers berbères et son amicale obligeance m'ont depuis permis de retrouver en pays berbère le thème du lion tour à tour féroce et doux. Le voici d'abord sous une forme simple et « rationaliste » : « Quand le lion rencontre un homme, si celui-ci perd la tête, le lion le mange ; mais si l'homme garde son sang-froid, le lion ne l'attrape pas » (Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seru-shem*, p. 332).

---

1. Le poète est en effet « en Romenie », si du moins on adopte la correction que j'ai indiquée dans l'article des *Mélanges Jeanroy*. J'ai dit un peu plus loin dans le même article (p. 514) que le poète était « en Terre Sainte » : l'expression n'est pas heureuse, elle s'explique, là où elle est, parce que j'y parle de chansons « de croisade », mais il faut évidemment la prendre en un sens très large.

Mais une forme plus complète et plus proche de celle qu'a pu connaître notre trouvère de Romenie se rencontre dans un texte du Soûs, encore inédit, recueilli par M. Destaing en 1929, et qui figurera sous le n° LXII dans son prochain recueil de *Textes berbères en tachelhit du Soûs*.

Voici la version qu'a bien voulu m'en donner mon savant collègue :

Quand le lion est établi dans un endroit, il a l'habitude de venir dormir au bord du chemin, il s'y couche et étend ses pattes. La route lui amène-t-elle quelque passant, il le mange, si ce passant lui fait quelque chose ; si, par exemple, ne connaissant pas le lion, il ramasse une pierre et la lui lance, ou bien s'il arme son fusil. Mais un individu qui connaît le lion, qui a entendu les gens parler de cet animal, se dit, s'il a de la fermeté : « C'est aujourd'hui le jour critique ; les gens disent que le lion devient orgueilleux s'il se trouve quelqu'un pour lui donner des louanges. » Donc il s'avance sans peur vers le lion et lui dit : « Salut, ô le meilleur des hommes, ô seigneur des gens, ô roi des animaux ! Moi, je suis un malheureux, un étranger ; il n'y a rien en moi que tu puisses manger ; je crains que personne ne puisse me faire passer devant toi, sauf toi. » A ces paroles, le lion témoigne une grande joie. Les gens disent que le lion, même s'il a faim, laisse passer celui qui l'admire, le complimente, lui dit de bonnes paroles.

On notera que dans le conte arabe ou les traditions berbères, c'est la vanité (ou la crainte) qui explique l'attitude du lion ; dans la chanson française cette attitude est singulièrement plus noble, et le lion, doux aux humbles et rude aux orgueilleux, y est une sorte de symbole divin. Je ne saurais dire dans quel sens s'est faite la transformation et si notre poète est pour quelque chose dans la dignité du symbole qu'il a mis en œuvre.

Mario Roques.

SUR UNE FORME NOROISE D'UN ÉPISODE *D'AUCASSIN ET NICOLETTE*

S'étant échappée de sa prison, la belle Nicolette rencontre une troupe de bergers, et elle les prie de dire à son amoureux Aucassin, quand il passera, qu'il trouvera dans la forêt un certain animal merveilleux et très rare. C'est ainsi qu'elle se désigne

elle-même, ne doutant pas, et avec raison, qu'Aucassin ne comprenne le sens de ce message. Les pasteurs, après quelques hésitations, s'acquittent de leur commission [1].

On n'a jamais, que je sache, attiré l'attention sur un épisode très curieux et assez semblable de la *Thiðreks Saga*, texte norois dont j'ai déjà eu l'occasion de parler dans la *Romania* [2]. Au chapitre 255 cette saga fait le conte suivant [3].

Le iarl Iron est tellement passionné de la chasse qu'il en néglige sa femme. Voyant que toutes ses persuasions et tous ses reproches ne servent à rien, elle recourt à un stratagème. Un matin, au milieu de l'hiver, elle sort du château pour se rendre sous un tilleul tout près où elle se déshabille et se laisse tomber dans la neige molle. Après y avoir laissé l'empreinte de son corps, elle se rhabille et rentre pour trouver son mari debout et en train de déjeuner. Sur sa question pourquoi il s'est levé de si bonne heure, il lui répond qu'il va chasser ce matin. Alors elle lui demande pourquoi il va si loin pour chasser des animaux, tandis qu'il y en a tout près? Il lui fait observer qu'il n'y en a pas dans le voisinage du château. Elle lui dit qu'elle vient de voir le meilleur de tous les animaux justement en face du château et qu'il n'aura pas de peine à le chasser pourvu qu'il se dépêche. Elle ajoute, non sans malice, que s'il manque de le chasser il se pourra bien qu'il se trouve quelqu'un d'autre pour s'en emparer. Le iarl se lève alors de la table et se laisse conduire au tilleul. Arrivés là, elle lui fait voir les traces laissées par « l'animal » dans la neige. Le mari finit par comprendre et dorénavant il se garde de négliger ses devoirs conjugaux pour les plaisirs de la chasse.

Cet épisode est tout à fait isolé dans l'histoire de l'épopée germanique, et l'on peut sans doute affirmer que ce n'est pas d'Allemagne qu'il est arrivé en Norvège. Ajoutons qu'il n'est nullement nécessaire à l'économie de la saga et que partant il s'agit très probablement d'un intrus. Il y en a pourtant un parallèle assez frappant dans l'antiquité hellénique. Du moins voici ce que Parthénius raconte au xe chapitre de sa compilation bien connue [4].

Le Thessalien Cyanippe s'éprit d'une belle fille, Leucone, et l'épousa avec le consentement de ses parents. Mais, aimant trop la chasse, il poursuivait les

1. Éd. Suchier, XVIII, 15.
2. LIV, p. 266 et suiv.
3. Éd. Bertelsen, II, 122 et suiv.
4. Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, § 10.

lions et les sangliers pendant toute la journée, pour rentrer le soir, accablé de fatigue, et pour se coucher souvent même sans échanger un mot avec sa femme. Peinée de cette conduite, elle se mit à observer Cyanippe afin de savoir ce qui l'attirait, jour après jour, dans les montagnes. Déguisée en chasseur, elle se cacha un jour dans la forêt, lorsque les chiens de son mari, à la poursuite d'un cerf, la trouvèrent et la mirent en pièces avant qu'on ne pût lui venir en aide.

Le même conte se trouve dans plusieurs autres auteurs de l'antiquité, tous grecs et partant inconnus dans l'Occident médiéval [1]. La fin tragique le sépare d'ailleurs nettement du texte norois. La comparaison de la femme avec un animal qu'on peut chasser ne se trouve pas dans les versions grecques; mais il y a lieu de faire observer que Leucone finit par être le pauvre animal chassé et mis en pièces par les chiens. Il s'agit donc de quelque chose de plus qu'un simple métaphore [2].

Quels rapports faut-il supposer entre les trois textes, français, scandinave et grec ? Disons d'abord qu'il est difficile de ne pas reconnaître le caractère composite du récit de la saga qui a évidemment fusionné deux éléments dont l'un se retrouve dans la légende grecque, tandis que l'autre existe, ainsi que nous l'avons vu, en forme de métaphore dans le poème français, en cruelle réalité dans le texte de Parthénius. Bien entendu, il est hors de question que le compilateur norvégien ait pu connaître l'épisode de la cantefable (qui ne paraît pas avoir jamais été traduite en norois), comme il est impossible que lui ou l'auteur français aient pu puiser dans la légende grecque. Comment expliquer donc les ressemblances entre les trois récits ? A vrai dire, l'épisode de la saga paraît une version de la légende grecque que le compilateur norvégien ou sa source aurait mal comprise : les niaiseries dont le texte norois est plein ne permettent pas d'autre conclusion. D'autre part, il est acquis qu'un épisode voisin de la saga et où le nom d'Iron est également mêlé, à savoir, le conte du chevalier Wandilmar [3], est venu en Scandinavie des pays de l'Est [4]. Il y a donc lieu de dériver

1. Voir le *Lexique* de Roscher, II, 1636.

2. Cette comparaison de la femme avec un animal chassé est, je crois, unique dans toute l'ancienne littérature française.

3. Éd. Bertelsen, II, 134.

4. *Scandinavian Studies and Notes*, VII, 265 et suiv.

le conte d'Iron et sa femme de la légende grecque, encore qu'il faille très vraisemblablement supposer plusieurs intermédiaires, peut-être oraux. Reste à savoir si ces faits contribuent à affirmer la théorie de l'origine orientale de la cantefable.

Alexander Haggerty KRAPPE.

FRAGMENTS DE MANUSCRITS DU *ROMAN DE LA ROSE*

M. Ch. Samaran a bien voulu me communiquer quelques fragments de manuscrits envoyés aux Archives nationales par des archivistes départementaux et appartenant tous à divers manuscrits du *Roman de la Rose*. Je ne pense pas que ces fragments de manuscrits de la fin du XIVe et du XVe siècle puissent être d'une grande utilité pour la critique du texte du roman. Mais ils sont une preuve de la vogue de l'œuvre un ou deux siècles encore après qu'elle fut publiée, d'autant plus que ces fragments proviennent de cinq manuscrits différents et qu'un même dépôt d'archives, celui de la Côte-d'Or, a fourni à lui seul les débris de trois manuscrits.

Voici la description sommaire de ces fragments.

A. — Fragments provenant des archives de la Côte-d'Or.

Six feuillets doubles dont cinq plus ou moins mutilés ; parchemin, XIVe siècle, 2 colonnes de 35-37 vers ; initiales rubriquées, lettrines alternativement rouges et bleues, deux miniatures, rubriques.

Ces six feuillets doubles appartiennent à trois cahiers différents d'un même manuscrit.

1er cahier : deux feuillets doubles dont le feuillet intérieur ; entre les deux manque un feuillet double. Le texte correspond aux vers suivants de l'édition E. Langlois (*SATF*) :

Fol. 1, 1128-1266 ; rubriques avant 1163 (*Le hystoire de largesse*), 1191 (*Le histoire de franchise*), 1229 ([*L*]*e hystoire de courtoisie*), 1251 (*Le hystoire de oiseuse*), 1259 (*Le hystoire de jonesce*) ;

Fol. 2-3, 1591-1873 ; rubriques avant : 1595 (*De la fontainne d'amours*), 1615 (*Dou mireour d'amours*), 1716 (*De beauté*), 1737 (*De simplesse*), 1767 (*Courtoisie*), 1825 (*De compaingnie*), 1841 (*De beaul samblent*) ; miniature en haut de la col. 2 *a*, avant 1701 : Amour atteint d'une flèche l'œil de l'amant.

Fol. 4, 2162-2308 ; rubrique avant 2229 (*Amours parle*).

2e cahier : trois feuillets doubles ; le feuillet double intérieur du cahier manque ; le 2e feuillet coupé en tête a perdu 4 et 5 vers à chacune de ses huit colonnes.

Fol. 1-3, 5716-6141 ; la colonne 1 *c* rognée dans la marge extérieure ; au f. 2 manquent par mutilation les v. 5859-62, 5893-96, 5929-32, 5966-69 ; rubriques avant : 5725 (*Cy parle raison*), 5752 (*Ci parle l.....*), 5763 (*Ci parle raison* ; le v. 5762 est resté en blanc), 5842 (*La pucelle*), 6093 (*La maison fortunee*) ; miniature au milieu de la colonne 3 *c*, avant 6095 : la maison de Fortune.

Fol. 4-6, 6425-6856 ; au bas de la colonne 6 *d*, en réclame, le début de 6857 ; les colonnes 4 *b* et *c* et 5 *b* et *c* très rognées dans la marge extérieure ; au f. 5 manquent par mutilation les v. 6567-70, 6603-7, 6639-43, 6675-79 ; aucune rubrique dans les trois derniers demi-feuillets.

3e cahier : un feuillet double, feuillet extérieur du cahier, sans mutilation du texte.

Fol. 1, 18184-18327, et fol. 2, 19196-19339 ; au bas de la col. 2 *d*, en réclame, début de 19340 ; aucune rubrique.

B. — Fragment provenant des archives de la Côte-d'Or.

Un feuillet double, sans mutilation, mais très endommagé par l'humidité et de lecture parfois impossible ; parchemin, xve siècle, 2 colonnes de 36 vers ; lettrines dorées sur champ alternativement rouge et bleu, l'intérieur des lettres étant, à l'inverse, alternativement bleu et rouge, deux miniatures, pas de rubriques.

Le texte est continu, le fragment était donc le feuillet intérieur d'un cahier.

Fol. 1-4, 19297-19570 ; miniatures, dans la col. 1 *a*, avant 19411 : Genius et Nature, et en tête de la colonne 2 *c*, avant 19505, le sermon de Genius.

C. — Fragment provenant des archives de la Côte-d'Or.

Un feuillet simple coupé par le bas ; parchemin, xve siècle, 2 colonnes actuellement de 30 vers, primitivement de 36 ; lettrines rouges, ni miniature, ni rubrique.

V. 12060-12197 ; manquent 12090-95, 12126-31, 12162-97, 12198, etc.

D. — Fragments provenant des archives du Doubs.

Deux feuillets doubles et un feuillet simple très endommagés ; parchemin, XVe siècle, 2 colonnes de 33 à 35 vers ; lettrines alternativement rouges et bleues, rubriques, pas de miniature.

Ces fragments appartiennent à deux cahiers.

1er cahier : un feuillet double, texte non continu, il manque sans doute un feuillet double entre les deux parties.

Fol. 1, 18695-18825, et fol. 2, 19093-19225 (?)

2e cahier : un feuillet double et un feuillet simple, texte non continu, il manque sans doute trois feuillets doubles entre les deux parties ; d'un de ces feuillets, qui devait être le second du cahier, nous avons la deuxième feuille.

Fol. 1, 19489-19617 ; fol. 2-3, 20333-20606 ; rubriques avant 19505 (*Comment Genius sermonne devant le peuple*) et 20336 (*Du premier jardin et des choses que l'amant vit dedens*).

E. — Fragment provenant des archives de la Haute-Loire.

Partie inférieure d'un feuillet double à 2 colonnes, la colonne extérieure de la première feuille a été coupée, il reste donc six fins de colonne de 14 vers chacune ; primitivement les colonnes devaient être de 41 vers ; parchemin, XIVe-XVe siècle, une lettrine verte.

Fol. 1 *a*, 8289-8302 ; 1 *d*, 8412-8425 ; 2 *a*, 8453-8466 ; 2 *b*, 8495-8507 ; 2 *c*, 8535-8548 ; 2 *d*, 8576-8591.

Mario ROQUES.

COMPTES RENDUS

Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy par ses élèves et ses amis ; Paris, E. Droz, 1928 ; in-8, XVI-679 pages.

Le nom de M. Alfred Jeanroy a été trop constamment mêlé à l'histoire de la *Romania* depuis quarante années pour qu'il soit besoin de dire longuement avec quelle joie nous nous associons au juste hommage qui lui a été rendu ; je veux seulement rappeler que, si notre revue a pu, à un moment particulièrement difficile de la guerre, continuer à paraître, elle le doit à l'aide amicale que M. Jeanroy a bien voulu me prêter. Pour cela et pour tant d'autres preuves de bienveillance, comme pour sa précieuse et inlassable collaboration, je lui exprime ici mon affectueuse reconnaissance.

Le beau volume qui lui a été remis le 19 décembre 1928 en une réunion intime très émouvante, débute par une *Bibliographie des travaux de M. A. J.* (p. 1-63) soigneusement dressée par Mme Th. Labande-Jeanroy et M. R. Labande et qui compte plus de 600 numéros, encore qu'on n'y ait pas fait figurer nombre de comptes rendus sommaires ou d'articles de publications encyclopédiques ; un quart de ce chiffre correspond à des travaux originaux ou à des éditions de textes. Fort heureusement cette liste est dès maintenant incomplète : M. J. l'a augmentée déjà d'articles nouveaux. — Les études qui forment le volume ont été réparties en deux groupes inégaux : linguistique et littérature, celui-ci de beaucoup le plus considérable ; dans chaque groupe l'on s'est efforcé de rapprocher les contributions apparentées par leurs sujets ; une table des matières par noms d'auteurs à la fin du volume rendra les recherches faciles.

P. 65. C. H. Grandgent, *Social strata in language*. Observations d'une évidente justesse sur le manque d'unité dans le langage d'une agglomération ; les exemples de M. Gr. sont empruntés à la prononciation. Les différences correspondent souvent à des couches sociales diverses, bien souvent aussi seulement à des circonstances diverses pour le même sujet parlant. A la vérité, — et M. Gr. aurait pu, me semble-t-il, indiquer ce point, — certaines pro-

nonciations, même fréquentes, ne sont que des faits de parole, mais il est bien certain qu'elles peuvent toujours à un moment donné devenir des faits de langue pour un groupe plus ou moins étendu. Je dis « groupe », parce que l'expression de « couches sociales » paraît impliquer des subordinations qui ici n'ont pas leur place et que certains faits sont connus de groupes qui comprennent des éléments placés à tous les échelons de l'échelle sociale, si on me permet de reprendre cette image désuète ; cela est particulièrement notable pour le vocabulaire, mais reste vrai pour la prononciation. D'ailleurs, dans une agrégation humaine un peu complexe, beaucoup d'individus appartiennent à la fois ou successivement à plusieurs groupes (école, caserne, profession, sport, famille, etc.). Le fait devenu fait de langue, conscient, admis, normalisé dans un de ces groupes, peut devenir à son tour un fait de la langue générale, transmise, enseignée, imitée ; mais la situation est ici singulièrement compliquée par la concurrence des divers groupes, et même chez chaque sujet la concurrence des diverses habitudes, par la résistance de la tradition enseignée, par l'écriture. Cela revient à dire que chaque fait doit avoir son histoire particulière, dominée peut-être d'ailleurs par la conscience linguistique née elle-même de l'ensemble et du résultat des développements antérieurs. M. Gr. ne va pas jusque-là, mais il remarque qu'il est bien difficile de parler de lois au milieu de tous ces accidents. La constatation n'est pas pour nous surprendre.

P. 71. D. S. Blondheim, *Notes étymologiques et lexicographiques. Abravanel*, dérivé peut-être catalan de l'esp. *Abravan* < *Abraham* ; remarques sur la représentation par une continue labiale du *h* hébreu (*Abraffim* en Espagne, *Abramin* dans l'Est de la France, cf. *Evramin* dans la *Passion du Palatinus*). Prov. *aip* « défaut corporel » dans un glossaire biblique hébreu d'origine provençale ou catalane. *Alfadida, almartaque, anoatar* dans un traité judéo-portugais sur l'art d'enluminure. Exemple latin de cardinus « violet » et ex. du XVe s. de l'esp. *cárdeno*. Sur le sens de prov. *conglapi* « givre, gelée blanche ». *Servus fugitivus* et autres noms du mercure sous l'influence de l'alchimie arabe. Pitacium (pour pitt-) attesté sur des poteries en Tunisie.

P. 81. R. Menéndez Pidal, *Baraja, barajon y barajuste*. Rattachés à vara « chevalet, tréteau ».

P. 85. A. Griera, *L'aranya i la granota*. Un conflit homonymique entre les représentants français, provençaux, catalans, de aranea et de rana précédé de l'article est la cause de l'extension des formes avec *g* prosthétique, *grenouille*, etc.

P. 89. F. Lot, *La dénomination de langue et littérature provençale*. On sait combien cette dénomination peut paraître illogique, la Provence n'ayant joué qu'un rôle secondaire dans le développement linguistique et littéraire du midi de la France. Mais M. F. Lot pense que la Provence n'a historiquement rien à faire avec la dénomination « provençale » : celle-ci traduit le latin provincialis appliqué par la chancellerie du Bas-Empire aux sujets de Rome

maintenu dans la chancellerie des rois Mérovingiens, puis limité aux Gallo-Romains du sud de la Loire au moment où ceux du nord, amalgamés avec les Francs, se sont tenus eux-mêmes pour des Francs. Le « provençal » serait donc le parler de tous les Romains au sud de la Loire et non des habitants de la Provence. M. Lot signale lui-même une difficulté à son explication : la dénomination « provençal » (ou ses équivalents) est fréquente à partir de la fin du XIe siècle. Entre cette époque et la fin de la période mérovingienne il y a un hiatus, au moins dans notre information.

P. 95. V. Crescini, *Comgi ?* C'est un mot resté inexpliqué, bien qu'attesté par les deux mss conservés, au v. 49 de la pièce *Dezamparatz, ses companho*, de Gavaudan (cf. *Romania*, XXXIV, 510-13, l'édition, la traduction et les notes, de M. A. Jeanroy). M. Cr. propose une correction en *qe·mgi* ou *qe·m gui* du verbe *se guidar* « se conduire, se comporter », le sens du passage serait alors : « je chasse orgueil de mon cœur de façon à me comporter comme vous le voulez ».

P. 99. E. Bourciez, *Deux chansons gavaches*. Recueillies en 1895 à Monségur, au centre de l'îlot de colonisation poitevine-saintongeaise établi entre Garonne et Dordogne à la fin du XVe et au début du XVIe siècle.

P. 109. H. Teulié, *Le vocabulaire du vent au Causse, commune de Bétaille* (*Lot*).

P. 117. J. Vising, *La terminaison verbale française* -ons (le titre dit, par erreur je pense, -ions). M. V. défend son explication de fr. *-ons* par -amus ; il y apporte seulement cette modification que le passage de *a* à *o* serait dû à l'influence labialisante non de *m* suivant, mais de *u*.

P. 123. Kr. Nyrop, *L'imparfait du subjonctif*. Sur la ruine des formes en *-ass, -iss, -uss* ; exemples contemporains et exemples de la fin du XIXe siècle.

P. 131. E.-C. Armstrong, *A new claimant for the* noche *worn by* Florence de Rome. M. A. imprime un passage de la 3e branche du *Roman d'Alexandre* d'après le ms. *L* (B N fr. 789) où est conté le mariage d'Alexandre et de Roxane et où parmi les ornements de la nouvelle épousée figure une « noce » qui n'est autre que celle de Florence de Rome : qu'était ce bijou ? un collier ou une agrafe de manteau ? sans doute une agrafe, une « afiche » d'après le texte publié. Quelques corrections peuvent être apportées à l'impression de M. A. Voici celles que m'a communiquées M. A. Jeanroy : v. 5 foutailles] *l.* fontailles ; 27 amati] *l.* a mari ; 28 *point après* edefi ; 77 ceston] *p.-ê. à corr. en* caston « *chaton* » ; 108 jolie] *l.* polie ; 113 *suppr. la virgule après* di ; 169 los] *l.* lor.

P. 141. T. A. Jenkins, Vitremyte *: mot latin-français employé par Chaucer*. Il s'agit d'une coiffure de femme ; M. J. reconnaît dans le mot une déformation de **vite mitre* composé de vitta et mitra, qui, tous deux, ont désigné des voiles et qui se trouvent curieusement rapprochés dans des glossaires latins, p. ex. Reichenau 983*a mitra : victa regalis*.

P. 149. J. J. Salverda de Grave, *Sur une forme française de* paucum.

Cette très intéressante note ne tend pas à expliquer seulement la forme *poi* à côté de *pou*, mais aussi les couples *blou-bloi*, *oe-oie*, etc., qui ne seraient que des doublets phonétiques dus au traitement différent de la diphtongue *ow* issue de -auc- ou du germ. *-aw* : monophtonguée, cette diphtongue aboutit à *u* noté *ou* ; maintenue comme diphtongue, elle a pu palataliser son second élément, comme cela s'est produit pour *uo* > *ue*, et devenir *oe* dont *oi* ne serait qu'une notation. A l'appui de cette hypothèse M. S. de G. remarque que les formes en *-ou* et *-oi* n'apparaissent pas comme des variantes dialectales, mais se trouvent dans les mêmes textes, et d'autre part que les formes en *-oi* paraissent plus récentes. J'aurai prochainement à revenir sur un cas d'alternance de *oe-oie* (< auca), mais qui ne modifie en rien l'argumentation de M. S. de G.

P. 153. J. Morawski, *Une lettre qui « grince »*. « *R* est une lettre qui graingne » dit l'*Abecé par ekivoche* de Huon le Roi, v. 241. La forte articulation de cette consonne a frappé les gens du moyen âge qui en ont tiré des allitérations expressives : M. M. en réunit un grand nombre d'exemples.

P. 163. L. Foulet, « *Trouver à dire* ». Dans cette étude délicate et pleine d'enseignements M. F. retrace l'histoire de cette locution et des locutions apparentées au sens de « manquer, constater un manque » depuis l'ancien français (on se rappelle que *S. Alexis* connaît déjà *n'en fut neient a dire*) jusqu'à l'époque moderne où *trouver à dire* subsiste dans plusieurs français régionaux au sud de la Loire. Il marque la transformation des formes et des sens et la lutte de *trouver à dire* « noter un manque » avec *trouver à dire* « blâmer » qui devait triompher dans le français central. Enfin il indique les remplaçants de l'expression au premier sens et analyse finement la différence entre *manquer* et les expressions subjectives telles que *être en mal de*, *s'ennuyer de*, *se languir de*.

P. 181. R. T. Holbrook, *Commentaires lexicologiques sur certaines locutions françaises médiévales*. C'est le riche et difficile vocabulaire de *Pathelin* qui a fourni à M. H. les locutions pour lesquelles il réunit ici de nombreux éléments de comparaison. 1. *Descliquer* « se mettre à parler, se déclencher ». 2. *Et* ou *eh*. Valeur à demi exclamative de *et* ; on peut en rapprocher l'hésitation moderne entre *et bien* et *eh* ou *hé bien*. 3. *Fatrouiller*, *fastroiller*, etc. « baragouiner » (ou peut-être plutôt « bafouiller », avec ses sens familiers divers suivant qu'on l'applique au discours, à la conduite, à un mécanisme). 4. *Pour du mien* « à mes frais ». 5. *Bailler l'avance*, « tromper, faire tomber dans un piège (?) » ou « donner le change ».

P. 191. E. Walberg, *Quelques nouveaux exemples de l'anc. wallon* fer. On sait que cette forme d'infinitif paraît bien représenter fare < facere. M. W. en a trouvé plusieurs exemples dans une rédaction abrégée de la *Bible* d'Herman de Valenciennes contenue dans le ms. B N fr. 2162, et aussi des exemples des composés *desfer* et *refer*.

P. 195. M. Wilmotte, *Wallon* plamou. Réduction de *pour l'amour* « à

cause de », expression bien connue du moyen âge au XVIIe s. Incidemment, M. W. maintient son opinion sur l'origine wallonne d'*Aucassin et Nicolette*, « malgré M. Roques », ajoute-t-il ; c'est préciser mon opinion plus que je ne puis moi-même le faire ; cf. à ce sujet ma seconde édition de la chantefable.

P. 199. F. J. Tanquerey, *Actes privés en anglo-normand*. Dix actes, dont un en vers, de 1310 à 1360, intéressants pour l'usage et les particularités du français en Angleterre au XIVe siècle.

P. 215. F. Brunot, *Les noms des assemblées républicaines, 1792-an VIII. Convention, Conseils, Tribunat*, etc. L'étude dépasse notre cadre, mais elle est de portée générale : elle montre fortement ce qu'il y a de complexe et à la fois de réfléchi et d'occasionnel dans l'adoption de pareilles dénominations : cela doit rendre prudent, en matière de mots techniques, l'étymologiste qui se fonderait sur la simplicité des rapports apparents entre le nom et la chose nommée.

P. 223. M. Lot-Borodine, *Sur les origines et les fins du service d'amour*. Je ne saurais résumer utilement cette étude fine et vibrante, déjà visiblement résumée et comprimée. L'élément le plus important me paraît en être l'étude parallèle de l'amour sacré des mystiques depuis saint Bernard et de l'amour profane des troubadours, et le rattachement de ces deux courants au platonisme par l'intermédiaire de Scot Erigène et des écrits du pseudo-Denys l'Aréopagite (que l'imprimeur a transformé deux fois en *Aéropagite*, p. 235 et 237, n. 1). Mais on y trouvera aussi un essai d'analyse précise de l'amour profane : amour vertu, amour qui est sa propre fin, suprématie de la dame, et de l'originalité des troubadours qui ont su réunir dans la femme toutes les beautés d'ici-bas pour en faire l'image de la beauté céleste.

P. 243. E. Faral, *L'île d'Avallon et la fée Morgane*. L'île d'Avallon est l'île du roi *Avallo*, mais ce dernier nom lui-même est-il de l'invention de Geoffroi de Monmouth ? M. F. « n'oserait l'affirmer, mais, dit-il, l'hypothèse, quand on connaît la manière habituelle de l'auteur, est tentante. » De même pour le nom de *Morgen*. Dans ces deux cas, me semble-t-il, M. Faral ne donne pas ici toute sa pensée sur la façon dont Geoffroi a constitué ces noms. Par contre, il montre de façon très convaincante, que les traits dont Geoffroi se sert pour décrire l'île sont empruntés à Isidore de Séville, Solin ou Pomponius Mela, et que les noms des huit nymphes de l'île, sœurs de Morgen, sont des créations de Geoffroi.

P. 265. G. Cohen, *La comédie latine en France au XIIe siècle*. M. C. se propose de publier prochainement un *corpus* des comédies latines du moyen âge et nous avons ici, je pense, un fragment de son introduction à ce recueil. M. C. s'est attaché à montrer que la plupart de ces comédies (sur lesquelles voir *Romania*, L, 321 sq., l'article de M. E. Faral) sont, non du Xe ou du XIe, mais bien du XIIe siècle et surtout de la seconde moitié ; qu'elles ont été composées, d'après les surnoms des auteurs, dans la région d'Orléans, Blois, Vendôme, Chartres (l'argument indiqué ne vaut pas à la vérité pour toutes

ces œuvres dont le plus grand nombre est anonyme, et M. C. n'indique pas encore nettement pourquoi Chartres figure dans sa liste) ; qu'elles sont bien des compositions dramatiques, réellement mises à la scène. L'exposé de M. C. dans cet article est nécessairement un peu rapide et il y aura à reprendre et à préciser certains des arguments. P. ex., pour le caractère français du vocabulaire latin de ces comédies je ne crois pas qu'on puisse rien tirer de *lecator* dans le *De nuncio sagaci* : voir les exemples du mot dans du Cange. D'autre part, le fait que certains traits des compositions latines étudiées puissent se retrouver ou même aient passé dans des œuvres dramatiques plus modernes ne saurait prouver que ces compositions aient déjà eu un caractère dramatique ; inversement, qu'un trait de *Pathelin* (la feinte maladie) soit déjà dans une de ces comédies monacales et scolaires, cela ne saurait prouver que *Pathelin* soit l'œuvre d'un moine ou d'un écolâtre. Ces réserves de détail ne touchent d'ailleurs pas au fond du travail de M. C., et nous devons espérer qu'il pourra bientôt nous donner, avec le recueil promis, un exposé plus complet de ses thèses. Quant à la question, soulevée à la fin de l'article, de savoir s'il y a *continuité* du théâtre de Ménandre, Plaute, Térence, à celui de Molière par l'intermédiaire de ces compositions latines, j'avoue que je n'oserais pas y répondre avec autant de netteté que M. C. : je crois, moi aussi, à la continuité des jeux comiques, mais je ne suis pas certain que ces jeux aient toujours revêtu une forme théâtrale nettement définie ; une parade, une chanson, une pantomime, un conte mimé peuvent transmettre la tradition comique en dehors du théâtre proprement dit, et nous savons qu'il y a eu des « renaissances » du théâtre, ce qui se concilie peut-être avec l'idée de « continuité » mais à la condition de définir celle-ci très largement.

P. 265. R. Bossuat, *Une prétendue traduction de* l'Anticlaudianus *d'Alain de Lille.* Le ms. B N n. acq. fr. 10047 contient une composition en vers français où l'on a vu jusqu'ici tantôt une traduction, tantôt un remaniement de l'*Anticlaudianus*. M. B. montre qu'il s'agit bien d'une traduction, non de l'*Anticlaudianus* même, mais du remaniement qu'en a fait Adam de la Bassée sous le titre de *Ludus super Anticlaudianum*. Le *Ludus* contient quelques morceaux lyriques. Le traducteur n'en a gardé que quatre que M. B. étudie de plus près. Le *Ludus* se place entre 1250 et 1286, la traduction serait de la fin du XIIIe ou du début du XIVe s. et elle serait l'œuvre d'un frère Prêcheur de Cisoing.

P. 279. Ezio Levi, *Il detto del Re e della Regina, poemetto piemontese del sec. XIII.* C'est une composition fort obscure en vers assez irréguliers. Elle est copiée dans un recueil conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Novare (nº 117) et qui est l'œuvre d'un moine dominicain qui paraît se nommer Columban de Vinchio. Cette petite pièce, fragmentaire, semble-t-il, est en partie narrative et met en scène un roi et une reine enfermés (?) dans une tour, le roi au sommet, la reine au bas (?) ; la reine va dormir avec le serpent (le diable, glose le moine) ; le roi reproche à la reine ses trahisons,

etc. Il peut être difficile de donner dans le détail une interprétation de ce récit, mais il me semble que le sens allégorique n'est guère douteux : le roi du ciel regarde l'âme dans sa vie terrestre et la blâme de le trahir avec le démon. Le plus curieux est que le récit est mêlé de proverbes dont le rapport avec le thème n'est peut-être pas toujours aussi difficile à saisir que le pense M. L. : certains de ces proverbes en effet semblent bien signifier que l'âme n'est pas toujours coupable (IV), qu'elle peut être rachetée (II, III). Deux reproductions complètent cet article.

P. 291. G. Mazzoni, *Romieu de Villeneuve et Dante.* Essai d'interprétation du rapprochement par Dante de l'humble Romeo et de l'empereur Justinien : l'empire triomphant doit être magnanime pour les humbles.

P. 299. H. Hauvette, *Réminiscences dantesques dans le* Roland furieux. Il en a déjà été dressé d'assez longues listes ; M. H. apporte de nouveaux exemples, réminiscences verbales, quasi-citations, imitations prenant parfois une allure parodique, et particulièrement fréquentes dans certains épisodes qui rappelaient à l'Arioste des situations analogues de la *Divine Comédie.*

P. 307. G. Bertoni, *Un filologo dimenticato del sec. XVI : Alessandro Sardi.*

P. 311. J.D.M. Ford, *Plot, tale, and episode in* Don Quixote. Sur les nouvelles insérées par Cervantès dans la trame de son *Quichotte.*

P. 325. E. Muret, *Notes sur* Marcos de Obregón.

P. 333. J. Leite de Vasconcellos, *A respeito de poesia popular portuguesa : cantigas.* Sur la création ou l'adaptation des chants populaires, et sur la nécessité de les commenter grammaticalement ou esthétiquement comme les productions savantes.

P. 337. J. J. Nunes, *Un ramo de flores colhido na antiga lirica gallego-portuguesa.* Quelques types de *cantigas d'amigo* comparés aux genres correspondants de la lyrique française. L'article est accompagné de la reproduction d'un court fragment de manuscrit donnant la musique de trois chansons.

P. 349. Pio Rajna, *Guglielmo conte di Poitiers trovatore bifronte.* M. R. nous donne un portrait littéraire très fin et très poussé tout à la fois de Guillaume de Poitiers, et plus d'un lecteur regrettera qu'il n'écrive pas lui-même ce livre sur le premier des troubadours « connus » qu'il voudrait voir paraître. Mais surtout il insiste sur les raisons très fortes qu'il y a de ne pas voir dans Guillaume, comme le fait K. Vossler, le premier en date des troubadours : l'art de Guillaume, ses allusions à la qualité de ses chansons, ses procédés même impliquent l'existence d'un art du troubadour et d'une conception de l'amour bien antérieurs et solidement établis avant lui.

P. 361. C. Appel, *Der Liebesbrief Raimbaut's von Orange.* Édition et commentaire de la pièce *Donna, cel qe·us es bos amics*, discussion de l'attribution, qui doit rester à Raimbaut d'Orange. M. A. Jeanroy m'a transmis l'indication de quelques corrections faites par M. Appel lui-même et que je transcris ci-dessous. « L'absence de lettres tildées ou munies de signes prosodiques a

entraîné d'assez nombreuses fautes. P. 461, l. 8, *l. Varēga*, et l. 11, *Varengā*; p. 371, texte, l. 3 du bas, *ict, idi, ege, ice*; dans les notes : p. 363, var. de 19 : *n̄*; p. 365, var. de 79 : *ē nā*; 81 *tē*; 89 *tō*; 107 *nō*; 108 *nō podē* (de même à la remarque sur ce vers, p. 369), etc. »

P. 375. A. Kolsen, *Drei altprovenzalische Dichtungen* (*B Gr. 24, 1 = 58,1; 58,3; 416, 2*). Édition et commentaire de : Arnaut et Bernart de la Barta, *Bernart de la Barta·l chausit* ; Bernart de la Barta, *Eu non cugei* ; Raimon Bistort d'Arle, *Aissi com arditz entendenz*.

P. 387. E. Lyon, *Daudé de Prades et la Croisade albigeoise*. Trois documents datés de juillet a novembre 1214 et relatant des accords entre l'évêque Pierre de Rodez et Simon de Montfort, indiquent comme témoin un « Deodatus de Pradas », qualifié dans les deux derniers de chanoine de Rodez. M. L. pense que ce pourrait être le troubadour Daudé de Prades, et la date des documents s'accorde bien avec les quelques données que nous avons jusqu'ici, puisque le poème sur les quatre vertus cardinales de D. de Pr. a été dédié à l'évêque du Puy, Étienne, entre 1220 et 1231. Ce qui est curieux c'est que le même nom reparaît dans divers actes jusqu'à 1277 : s'il s'agit toujours du même personnage, déjà chanoine en 1214, il faut admettre qu'il a vécu fort vieux. M. L. publie en appendice le premier des documents de 1214.

P. 393. J. Anglade, *Textes provençaux du XIVe siècle*. Extraits des mss. Ashburnham 102, 103 et 105^a de la Laurentienne à Florence : commentaire sur la messe, listes de jours de jeûne et de jours néfastes, recettes diverses.

P. 403. J. Massó Torrents, *Oto de Granson i les Balades de Lluis de Vilarasa*. Édition de cinq ballades de L. de V. (début du XVe s.), non traduites mais imitées dans la forme et voisines par l'aspect des poésies d'Oton de Granson.

P. 411. M. K. Pope, *A clue to the dialect of the* Chanson de Roland *? Ai* assone dans *Roland* avec *a*, mais aussi avec *e* ; cet état avancé de l'évolution de la diphtongue paraît indiquer comme pays d'origine, une région du sud ouest de l'Ile-de-France (Maine, Anjou).

P. 415. Émile Roy, *Les dates et les allusions historiques dans les chansons d'*Ogier le Danois. Voici les conclusions de cette étude, qui n'est qu'un sommaire quelque peu touffu de recherches étendues et de raisonnements trop complexes pour être résumés ici : 1° l'ancienne chanson d'*Ogier* a été écrite après 1192 (parce que E. Roy identifie Caraheus avec l'eunuque Karakoch, le courageux serviteur de Saladin), et avant 1200 ; 2° la version en décasyllabes du ms. Cangé doit être des environs de 1314 ; 3° la version en alexandrins et le roman de *Meurvin* sont antérieurs à 1337.

P. 427. E. Hoepffner, *La chanson de geste et les débuts du roman courtois*. Le *Roman de Thèbes* est plein de réminiscences de *Roland* ; cette influence des chansons de geste ne se retrouve plus dans *Erec*, pas plus que dans *Troie* ou *Eneas* : c'est un type nouveau de roman qui apparaît là.

P. 439. Wm. A. Nitze, *A note on two Virgilian commonplaces in twelfth cen-*

tury literature. 1. Le *varium et mutabile semper femina* (*Æn.*, IV, 569) dans *Eneas, Ivain, Troie.* 2. Le portrait de la Renommée (*Fama, Æn.*, IV, 173) et *fame, renommée* ou *nouvele*, dans *Eneas, Thèbes, Brut, Troie, Guillaume de Dole, l'Escoufle, Rou, Erec, la Charette, Amadas.*

P. 447. A. Piaget, *Aymon de Montfaucon et sa cour littéraire.* Aymon de M., qui devint évêque de Lausanne en 1491, avait auparavant composé divers poèmes, notamment *Le procez du banny a jamais du Jardin d'Amours contre la volonté de sa dame*, dont M. P. donne une analyse développée d'autant plus précieuse que le manuscrit unique d'après lequel il l'a faite a été brûlé en 1904 dans l'incendie de la bibliothèque de Turin. Aymon est sans doute aussi l'auteur du *Débat du gris et du noir.* Devenu évêque, il renonça à la poésie pour lui-même, mais protégea des poètes, un au moins, un certain Antitus Favre, auteur de traductions, en particulier de l'*Histoire d'Euryale et de Lucrece* d'Æneas Sylvius Piccolomini, et de divers traités en vers, *la Satyre Mégère, le Portail du Temple Boccace*, les *Quatre Aages.*

P. 469. Ch. H. Livingston, *Deux historiettes de Philippe de Vigneulles.* Nouvelles LIII et LXXIV du recueil de Ph. de V. ; l'intérêt en est médiocre.

P. 477. J. Bédier, *Les chansons du comte de Bretagne.* Six pièces du chansonnier *P* sont attribuées au *quens de Bretaigne.* M. B. montre qu'il s'agit de Jean, fils de Pierre Mauclerc ; né en 1213, il devient comte de Bretagne en 1237 ; la démonstration est un modèle de précision simple. M. B. publie les six pièces, dont quatre étaient encore inédites.

P. 497. Ant. Thomas, *Refrains français de la fin du XIIIe siècle tirés des poésies latines d'un maître d'école de Saint-Denis.* Dix-sept refrains servant de timbre aux refrains d'autant de pièces latines dans le ms. B N lat. 15131, qui contient par ailleurs une pièce datée de 1289.

P. 509. M. Roques, *Le chansonnier français de Zagreb.* Petit chansonnier, sans doute copié en Italie et contenant, sans musique notée, 25 pièces surtout de Gace Brulé et de Thibaut de Champagne ; une seule (x) est inédite, c'est une chanson de « croisade » ou du moins d' « outremer », elle est malheureusement incomplète. Le principal intérêt de cette contribution est sans doute qu'elle est complétée par une reproduction photographique totale de ce petit recueil. Cf. ci-dessus, p. 258.

P. 521. M. Prinet, *L'illustration héraldique du chansonnier du Roi.* Le ms. B N fr. 844 (chansonnier français *M*) est illustré de nombreuses lettres ornées à l'intérieur desquelles ont été représentés les auteurs des chansons. Certaines de ces représentations nous montrent des trouvères chevaliers portant écu armorié et montant des chevaux dont la housse est également armoriée. M. P. s'est proposé de rechercher ce que ces armoiries pouvaient nous apprendre sur les trouvères et il est arrivé à quelques constatations intéressantes. Le ms. est de la seconde moitié du XIIIe s. et presque contemporain de plusieurs des trouvères représentés, ce qui est de nature à lui faire faire confiance pour l'exactitude des armoiries ; mais d'autres trouvères sont net-

tement antérieurs, peut-être le miniaturiste a-t-il utilisé une collection de représentations plus anciennes, mais peut-être aussi a-t-il travaillé ici avec moins de sûreté. Voici la liste des miniatures étudiées. 1. *Li cuens d'Anjou* : le blason est celui de Charles, fils de Louis VIII, comte d'Anjou depuis 1246, puis roi de Sicile en 1265 ; d'après le titre de l'auteur la chanson se place entre ces deux dates. 2. *Li quens de Bar* : Thiébaut II, comte en 1239, mort en 1291. 3. *Li dux de Brabant* : probablement Henri III (1247-61). 4. *Li vidames de Chartres* : sans doute Guillaume de Meslay. 5. *Me sire Morisses de Creon* : l'identification avec Maurice II de Craon est incertaine. 6. *Me sire Gilles de Beaumont* : le blason est celui d'une branche de la famille des seigneurs de Beaumont en Gâtinais. 7. *Me sire Jehans de Louvois* : peut-être Jean de Louvois (Marne, canton d'Ay) vers 1250. 8. *Me sire Bouchars de Malli* : Bouchard I († 1226) ou B. II († 1256). 9. *Me sire Giles de Viés Maisons*. 10. *Me sire Pierres de Creon*. 11. *Me sire Gautiers d'Argies*. Les fig. 4 et 9 sont reproduites en facsimilé.

P. 539. E. Droz, *Fragment d'un chansonnier artésien*. Trois chansons inconnues à Raynaud, les deux premières d'Andrieu Contredit, la troisième anonyme, mais d'un type employé par ce trouvère.

P. 545. A. Parducci, *Quand le mary n'y estoit*. Six chansons françaises tirées du ms. 2022 de Lucques (XVIe s.).

P. 559. A. Pauphilet, *Robert de Clari et Villehardouin*. De la différence des récits des deux auteurs ressort l'impression de l'habileté avec laquelle Villehardouin, dans sa défense de la croisade de Constantinople, a su ne dire que la vérité, mais ne la dire qu'en masquant les points délicats.

P. 565. A. Wallensköld, *Dialogue politique en vers de la fin de l'année 1229*. C'est la pièce 953 de Raynaud déjà plusieurs fois imprimée, mais ici publiée d'après les deux copies *C* et *U* et accompagnée de remarques historiques.

P. 571. W. P. Shepard, *Un débat inédit du XIVe siècle*. C'est *la Desputaison de l'église de Romme et de l'église de France*. Inc. « A droit me plaing qui sui Romme nommée », œuvre de Gefroi des Nés ou de Paris, conservée dans les additions à *Fauvel* du ms. B N fr. 146.

P. 583. H. Guy, *Le sermon d'Aimé Meigret*. Sermon du 25 avril 1424 à Grenoble.

P. 597. K. Sneyders de Vogel, *Quelques annotations critiques à la* Passion du Palatinus. Parmi les corrections indiquées, dont certaines sont plausibles, d'autres moins utiles, il en est une que le sens et la rime rendent peu probable : au v. 1348 M. Sn. de V. propose de substituer à la leçon du ms. *Joué avez a la bell' oe*, qui comprend une expression inconnue, la correction *Joué nous avez a belloi* où *jouer à belloy* = « tromper » ; mais, d'une part, cela ne convient nullement au passage : Sathanas fait taire Enfers dans le conseil, parce qu'il en sait moins que lui, et il peut être question d'erreur, non de tromperie ; d'autre part les répliques d'Enfers et de Sathanas s'enchaînent

dans l'ordre suivant (a = *oe*, b = *oy*, *c* = *iegne*) : a | a b a b a b a b ç | c schéma très régulier auquel la correction de M. Sn. de V. substituerait : a | a b b b a b a b c | c.

P. 605. P. Champion, *La Farce du Vieillard, de la Femme et du Peintre, ou la Fontaine de Jouvence.* Fragment de farce à trois personnages en la possession de M. P. Ch. ; l'écriture est de l'extrême fin du XVe s. ou du XVIe. Le fragment (3 feuillets) porte la signature *Per me Arcelin*, de la même écriture que le texte ; nous aurions donc là une signature d'auteur. M. Ch. a oublié que cette farce avait déjà été, d'après le même manuscrit, intégralement publiée par Émile Picot dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1900, p. 273-283 ; le manuscrit appartenait alors aux archives de la Nièvre et avait été communiqué à É. Picot par M. de Flamare, archiviste de ce département, qui n'a sans doute pas pu avant sa mort (1911) le réintégrer dans son dépôt. Mais à cette époque le manuscrit comprenait quatre feuillets et donnait, sauf une déchirure à un coin de feuillet, le texte complet de la farce dont le premier feuillet est aujourd'hui disparu. Il y a entre la transcription d'É. Picot et celle de M. Ch. quelques menues différences. M. Ch. a joint à son article le fac similé du bas du dernier feuillet donnant la signature d'Arcelin. Je ne saurais trop dire combien il serait expédient pour des fragments aussi sujets à s'égarer ou à se détériorer d'en publier dès leur découverte des fac-similés complets.

P. 611. G. Tilander, *Sur l'auteur et le temps de composition des* Livres du Roi Modus et de la Reine Ratio, M. T. prépare pour la Société des Anciens Textes une édition de *Modus et Ratio*. Il nous donne ici comme un premier essai d'une partie de l'introduction à la future édition. Il s'attache d'abord à dater exactement les deux livres de cette composition peu homogène, le *Livre de chasse* et le *Songe de pestilence* ; sur ce point sa conclusion est que le *Livre de chasse* a été écrit après 1354, et les deux livres composés entre 1354 et 1376 ou 77. Sur la question d'auteur, M. T. conclut que les deux livres sont du même auteur, Henri de Ferrières, comme Chassant l'a déjà lu dans l'énigme figurée qui clôt la copie du ms B N fr. 12399 et qui est ici reproduite en fac-similé.

P. 617. G. L. Hamilton, *Encore un plagiat médiéval :* la Mappemonde *de Pierre de Beauvais et* les Divisiones mundi *de Perot de Garbelai*. La seconde des compositions indiquées dans ce titre a utilisé de très près la première. Il ne ressort cependant pas tout à fait de la démonstration de M. H. que l'auteur n'a pas utilisé aussi directement le *De imagine mundi* attribué à Honorius Augustodunensis (?), source de Pierre de Beauvais.

P. 639. L. Brandin, *Un livre de bonne aventure anglo-français en vers.* M. Br., qui a réuni de nombreux renseignements sur les compositions de ce genre, publie un opuscule du XIIIe s. contenu dans le ms. Royal 12. C. XII du British Museum ; cet ouvrage n'est d'ailleurs que l'adaptation en vers d'un texte latin dont le ms. Ashmole de la Bodléienne a conservé une copie partielle.

P. 657. Cl. Brunel, *Une chanson pour trouver la date de Pâques*, la Table

aux Bergiers. Un couplet de chanson a été utilisé pour constituer par le compte et l'ordre de ses syllabes une table pascale dans le ms. lat. 12885 de la B. N. M. Br. explique ingénieusement l'utilisation de cette table et donne le texte de cette petite chanson d'un couplet, inconnue par ailleurs.

P. 663. L. WIESE, *Recettes médicales en français.* Extrait du ms. latin I.III. 7 de l'Escurial. Ces recettes contiennent des noms de plantes assez nombreux et d'interprétation parfois difficile. C'en est le principal intérêt. La langue présente des caractères anglo-normands.

P. 673. A. LÅNGFORS, *Li Ordre d'amours du manuscrit 1036 de Chartres.* Le ms. est de dates diverses ; la dernière est 1473 ; la courte composition ici imprimée est de 1466, mais l'édition de M. L. porte, sans doute par erreur, 1366.

M. ROQUES.

Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIIIe siècle publiées avec une étude morphologique, par Clovis BRUNEL ; Paris, Picard, 1926 ; in-8, LXIII-499 pages.

Le recueil publié par M. Clovis Brunel constitue un instrument de travail de tout premier ordre. Il contient six chartes antérieures à 1100, 54 à 58 appartenant à la première et 285 à 289 à la seconde moitié du XIIe siècle, au total 349 pièces dont 257 inédites. Une étude morphologique, une table géographique, un long répertoire de noms propres et un glossaire abondant complètent ce recueil édité avec le plus grand soin.

Le philologue y trouvera une riche moisson de faits de tout ordre et le lexicographe, en particulier, un nombre considérable de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires de la langue d'oc. Les témoignages sont particulièrement nombreux pour le Rouergue et le Toulousain, pour l'Albigeois et le Bas-Quercy. M. B. suppose que « l'usage d'écrire en langue vulgaire a été au XIIe siècle beaucoup plus répandu immédiatement au nord de Toulouse qu'ailleurs » (p. XI).

Comme d'autres recueils analogues, la publication de M. B. intéresse non seulement la linguistique, mais encore l'histoire des mœurs, l'histoire économique et l'histoire du droit dans le Midi de la France. Il ne conviendrait pas de s'étendre ici sur ce dernier sujet s'il ne touchait à la philologie par un de ses côtés.

Les chartes contiennent des formules juridiques qui se répètent avec des variantes plus ou moins notables. Rapprochées des formules analogues rédigées en latin, elles apparaissent beaucoup plus complexes que leurs modèles. Un terme unique est remplacé par plusieurs termes juxtaposés : l'éclosion de ces formules nouvelles dans le « pays du droit écrit », héritier des législations barbaro-romaines, peut nous surprendre.

Voyons quelques exemples tirés des actes que M. B. désigne par *vente*, *don* et *abandon*. Nous les comparerons aux chartes latines contenues dans le tome V de l'*Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat) et qui vont de 880 à 1173, période prenant fin au moment où les chartes provençales de M. Brunel deviennent particulièrement nombreuses (211 de 1174 à 1200) et pendant laquelle se forme la langue juridique du Midi. Inutile de dire que nous ne cherchons à tirer de cette confrontation que quelques conclusions préalables, car pour devenir décisive, elle devrait être complétée et contrôlée à l'aide d'autres collections de chartes, et étendue à d'autres transactions.

Les actes de vente sont fort instructifs. Dans les 36 pièces latines — sauf erreur — que nous avons relevées dans le tome V de Vaissette, la majorité, 19 (dont 15 antérieures à 1075), n'emploient que le verbe *vendere*, 3 y ajoutent *tradere*, 2 mettent simplement *tradere*, avec indication de prix, 3 ajoutent un troisième verbe (*dimittere*, nº 483[6], an 1125, *relinquere*, nº 535[2], an 1138), 2 autres, d'une époque plus rapprochée encore (1156-1158), emploient des formules plus compliquées : *cedimus, vendimus, guirpimus, absolvimus* (nº 612) ; *concedo, laudo, et jure venditionis trado* (nº 628).

3 chartes emploient le verbe *dare* (*donare*) seul, mais avec indication de prix, 4 juxtaposent *donare* et *vendere*. Enfin, une pièce (nº 637, an 1161) amplifie cette dernière formule : *vendo et venditionis titulo in perpetuum concedens trado*, et plus bas : *vendo, dono, trado*.

Les formules simples dominent avant 1075, les formules complexes font leur apparition après 1125, et encore faut-il rapprocher les nos 483[6], 535[2] et 612 d'une classe spéciale de contrats (voir plus loin) [1].

Les chartes provençales (36 aussi, dont 26 pour le Rouergue) se servent de *vendre*. Mais *vendre* seul n'apparaît que 2 fois (nº 79, an 1157, et nº 113, an 1167). Le plus souvent il est accolé à *liurar* (« *ab aquesta carta liuram* ») (15 fois) et à *dar* — *donar* (21 fois) qui paraissent jouer dans ces formules le rôle de *tradere* ; dans 10 cas *dar* et *liurar* vont ensemble. A côté de ces trois termes principaux, on en rencontre d'autres : *lauzar*, (*as*)*solvre*, *desamparar*, *otorgar*, *guerpir*, *derlinquir*. Ces verbes s'ajoutent aux verbes principaux tantôt séparément (10 cas), tantôt par groupes de deux (9 cas), (*as*)*solvre*, *guerpir* et *desamparar* [2] apparaissent dans 17 formules sur 19, soit isolés (8), soit réunis (9)[3].

---

1. Les vieux formulaires employaient : « constat me vendidisse et vendidi » (E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'Empire des Francs du Ve au Xe siècle*, tome I ; Paris, 1859, p. 328 sq.). A ces formules fondamentales s'ajoutaient parfois les verbes *trado atque transfundo*, *tendo atque transfirmo*, *ibid.*, p. 331 sq. Cf. K. Zeumer, *Formulae merovingici et karolini aevi* ; Hannoverae, 1886 (*M.G.H. Leges*), *passim*.

2. Pour ces verbes voir ce qui est dit dans la suite au sujet des chartes d'abandon.

3. Dans le nº 261, *vendre* manque (« *done et autorgue et ab aquesta present carta liure* »), mais le prix est indiqué.

Au total, sur les 36 formules, il y en a 2 qui se bornent à un seul verbe, 8 emploient deux verbes, 21 trois, 5, dont quatre postérieures à 1195 (nos 121, an 1170, 300, 310, 315, 316) ont recours à plus de trois verbes.

Dons. Chartes latines : 284, dont 167 mettent *dare*, *donare* tout court. *Dono et cedo*, 34 fois, *dono et trado* (« *legaliter tradō*, no 222), 9 fois. Mais à côté de ces formules doubles on rencontre *dono vel cedo* 7 fois, [*dono vel trado* 1 fois, *cedo vel trado* 1 fois] et *cedo jure donationis* (no 260, an 1061), ce qui montre que les deux termes *cedo* et *dono* se confondaient dans l'esprit des notaires. On peut donc ajouter aux formules de donation simples celles qui contiennent (*con*)*cedo*, 16. Nous obtenons ainsi 234 formules simples ou pléonastiques sur 284. Parmi celles qui restent, il y en a qui remplacent *cedo*, etc., par *laudo*, *reddo*, ou des composés de *fero*. Il y a peu de formules du type complexe *dono*, *cedo*, *laudo* (15). Voici quelques formules particulières : *donamus et relinquimus* (no 272[3], an 1066) ; *dimittimus et derelinquimus* (no 367[2], an 1086) ; *donum et auctoritatem facimus* (no 368, an 1086) ; *donavi et auctoritate mea confirmavi* (no 437[2], an 1111) ; *dono, relinquo, pacifico, evacuo* (no 457, an 1116) ; *dono, cedo, absolvo* (no 594[4], an 1174). Parmi les chartes qui emploient *absolvere*, (*de*)*relinquere*, les trois dernières en date comportent une indication de prix [1].

Parmi les 51 chartes provençales, pas une seule ne se contente de *dar* ou de *donar*. Les formules courantes sont *do e liure* (cf. *ven e liure*), 10 fois, *do e otrec* (Rouergue), 7 fois, *do e laude*, 3 fois ; formules combinées — *do, liure e otrec* (Rouergue), — 5 fois. Les nos 53 et 169 emploient même *donar* et *vendre* (voir infra, p. 280). Dans d'autres chartes, à côté de ces trois verbes, on lit *solvre* (4), *desamparar* (4), ou les deux ensemble (1) ; enfin, dans 8 cas, on rencontre *guirpir*, trois fois combiné avec *dar* (nos 140, 200, 334) et une fois avec *solvre* et *desamparar* (no 67).

Deux constatations résultent de l'étude des actes de vente et de donation :

1) La simplicité latine cède la place, en provençal, à la complexité.

2) Les mêmes termes *do*, *liure* se retrouvent dans les deux catégories ; et, en plus, une série de verbes qui sont particuliers à une catégorie de chartes que nous allons analyser dans la suite : *guirpir*, (*as*)*solvre*, *desamparar*.

Comment s'explique le premier fait ? Nous nous trouvons, évidemment, en présence de la difficulté de traduire en langue vulgaire un terme très précis du vocabulaire juridique latin. Un simple calque : *vendo* — *ven* ne suffisait pas. Le mot roman n'avait pas cette vertu sacramentale que lui communiquait sa présence dans un acte rédigé en langue latine. *Vendo* et *dono* étaient nets. *Ven* et *do* prêtaient à équivoque, du fait de leur emploi courant dans la langue populaire. On les renforçait donc soit l'un par l'autre, soit par d'autres

1. Les formulaires ont : *donare*, *donare et tradere*, (*con*)*cedere*, auxquels s'ajoutent parfois *transferre* et *transfundere* (Rozière, *o. c.*, p. 208 sq., 240 sq. ; Zeumer, *o. c.*, *passim*).

verbes ou locutions. Il serait précieux non seulement pour l'historien du droit, mais aussi pour le philologue, de déterminer la valeur réelle de ces termes juridiques : *desamparar*, *solvre*, *assolvre*, *guerpir*, *deguerpir* qui envahissent les actes de vente et de donation.

Pareille étude exige l'analyse de toutes les chartes latines et provençales connues. Elle devrait être menée séparément pour les différentes régions, dans le but d'établir, si possible, le ou les centres où se formait la langue juridique provençale. Par exemple, est-ce un simple hasard que le verbe *otorgar* ne se rencontre que dans les chartes émanant du Rouergue [1] ? Si au cours d'une pareille enquête, on arrive à un résultat positif, des conclusions pourront être tirées sur la provenance de certains mots ou formes, introduits dans une région par un notaire originaire d'une autre région ou y ayant fait ses études.

Si notre raisonnement est juste et qu'une ou plusieurs écoles aient influé sur la diffusion de certains termes, il sera nécessaire d'apporter un correctif éventuel à la thèse de M. Brunel : « Si leur témoignage [celui des chartes publiées] est pauvre, il est rigoureux, produit qu'il est avec l'appui d'une date et d'une indication d'origine ». Il faudrait savoir si telle formule, ou telle suite de formules, sont bien un produit indigène ou un article d'importation.

Revenant au deuxième fait constaté plus haut (p. 279), nous pouvons nous demander si le classement des chartes de vente et de donation, établi par M. B., est rigoureusement exact.

Nos 53 (Albigeois, an 1148) et 169 (Vivarais, an 1179, en partie rédigé en latin). Ces deux chartes, désignées comme *dons*, comportent une contrepartie : un sestier de seigle et trois sols « raimondencs [2] » (no 53) et 70 sols du Puy (no 169); dans le dernier cas, le don, à titre gracieux, ne s'applique qu'à la plus-value éventuelle de la terre aliénée. En outre, chacune de ces chartes déclare : *doneg e vendeg* (no 53), *vendimus et donamus* (no 199). Elles sont donc à transférer dans la catégorie des contrats de vente, dont la liste pourrait être allongée d'un nombre considérable d'autres dons à titre onéreux. Du moment que le donateur accepte une rémunération quelconque en espèces ou en nature, — à moins qu'elle n'ait un caractère purement symbolique, — l'acte juridique se transforme en vente [3].

---

1. Voir cependant p. 281, note 1, sur le no 331, et le no 334; dans les deux cas le verbe ne fait pas partie de la formule principale et apparaît dans des clauses subsidiaires.

2. Peire Girbert « donne et vend » au prieuré de Ségur « *la vegaria gagea espica que avia el mas de Losag* ». Les mots espacés sont notés dans le glossaire comme termes obscurs. Ne faut-il pas voir dans *gagea* un dérivé de *gatge*, *gatjar* (le part. passé *gagea*[*da*] ?). P. G. avait hypothéqué ses droits de viguerie, comme cela ressort du texte : « de que o *trais de pens* ». Le prieur lui fournit les moyens de dégager les droits hypothéqués. Resterait à expliquer *espica*.

3. Cf. nos 59, 60, 66, 67, 73, 102, 107, 109, 123, 126, 140, 142, 176,

Les nos 67 (Albigeois, an 1151) et 140 (Narbonnais, an 1174) sont non seulement des actes d'aliénation rémunérée, mais encore ils ajoutent d'autres verbes au verbe *donar* : *donam, solvem, guipem, desamparam* (no 67) ; *solvi, doni, gurpisc* (no 140). *Solvre, guerpir, desamparar* sont très fréquents dans les chartes, où ils s'associent, comme nous l'avons vu, à *donar* et à *vendre*. Dans onze cas, M. Brunel définit l'acte juridique comme *abandon* (nos 81, 130, 134, 178, 209, 211, 240, 253, 283, 301, 331) et une fois comme *déguerpissement* (no 179) ; dans deux chartes seulement le prix n'est pas stipulé (nos 209 et 331). Ces actes réunissent d'ordinaire *guerpir* à *desamparar* (2) ou à *(as)solvre* (2), ou bien aux deux simultanément (4) ; il y a d'autres combinaisons avec *solvre, desamparar, dar*, etc., d'où *guerpir* est exclu (nos 179, 211, 240, 301).

Comme, d'autre part, les mêmes combinaisons se retrouvent parmi les dons (nos 198, où le verbe *donar* manque, 200, 260, 334) et les ventes : *vendec, guirpic, assols* (no 104), *vendero, assolsero, grepiro* (no 157), *vendec, guirpic, assols* (no 161), *vendec, donec, gurpic, assols* (no 315), *vendero, donero, gorpiro, desanparero* (no 336) [1], la question se pose de savoir si le classement adopté par M. B. ne devrait pas être révisé.

Qu'entend-on par *abandon* et *déguerpissement* ? Dans le vieux droit français, ces deux termes semblent correspondre à la *bonorum cessio* des Romains, abandon de biens par le débiteur [2]. Dans le Midi, *guerpir* se rencontre souvent sous sa forme latinisée, et notamment dans ce qui s'appelle « *notitia (carta) guarpitoria* » [3]. Le trait caractéristique de ces « notices » est qu'il

---

195, 197, 206, 207, 217, 222, 260, 265, 286, 289, 290, 291, 294, 323. Dans la majorité des cas, le payement est effectué « per nom de caritat » ; mais dans le no 73 « per nom de *degurpiment* », cf. no 109 ; dans les nos 67, 291, 294 il paraît avoir un caractère symbolique ; les nos 142 et 222 se rapprochent du no 53 quant à la destination de la rémunération ; les nos 59, 207, 286, 289 se rattachent au no 169 par la nature du contrat : « ..... *donam et autorgam e desanparam* (deux demi-fiefs)..... *E d'aizo au nos donatz. cc. sol de rodenes de caritat si que* [*nos*] *en tenem per pagat que ad els non remas res en deude, e se plus val, donam vos o per a*[*mor de*] *Deu per nom de do* ». — Cf. chartes latines (*Histoire générale de Languedoc*, tome V) : no 87 (an 947) « carta donationis *vel* venditionis », partie vente « propter pretium », partie don « propter remedium animae », nos 146, 376, 381. Sur les donations rémunérées, voir A. Giry, *Manuel de diplomatique* ; Paris, 1894, p. 857 et Rozière, *o. c.*, p. 246, note *a* : « ... Dans le doute, il semble naturel de ranger parmi les donations ceux des actes où l'on ne trouve pas de stipulation de prix ».

1. Ces dernières cinq chartes sont du Rouergue. A noter l'absence presque complète de *guerpir* dans les chartes du Toulousain : nous avons relevé un seul cas (no 331) : « *solc e degurpi e deg* » et, à la fin, « ... *aissi o reconog e o autregeg* ».

2. Voir Fr. Ragueau, *Glossaire du droit français*, éd. E. de Laurière, p. p. L. Favre ; Niort, 1882 : *abandon, gurpir*.

3. Les exemples cités par du Cange ne permettent pas de se former une idée exacte de la nature de la *guarpitio*.

s'agit du renoncement à un droit dont on jouissait à tort ou auquel on prétendait abusivement. Nos 149 : « *guirpisco* atque *dimitto*... ecclesiam... quam iniuste et violenter vi abstuli » (Béziers, an 990) ; 207[2] : « recognovit se... quod male faciebat, et injuste et malo ordine... Et *guarpivit* se atque *exvacuavit*... » (Toulousain, vers l'an 1035); (sans titre, 384) : « ... pro restitutione illorum delictorum quae commiseramus contra monasterium ...*relinquimus* et *guarpimus*... » (Sorèze, an 1093); 430[2] : « *guarpimus sive et donamus reddimus et dimittimus*... omnia quae interpellabamus sive amparabamus vel contradicebamus » (Narbonne, an 1107) ; 471[1] : « *solvimus* et *guirpimus*... totum quod injuste quaerebamus » (Saint-Guillen, an 1122).

Plus on approche de 1150, plus les formules deviennent chargées.

1. *Guarpire, se guarpire* : nos 85[2], 161, 226, 228, 248, 254, 255, 291, 307, 315, 367[5], 391[1], 391[2], 403 [1].
2. *se exvacuare* : nos 193, 207[4].
3. *guarpivit se atque exvacuavit* : no 207[7].
4. *guirpisco et dimitto* : nos 149, 184.
5. *se guarpire et donare* : nos 155, 173[2], 238.
6. *reddimus* : no 207[5].

A partir de 1075 environ, s'ajoutent de nouveaux verbes comme (*de*)*relinquere* (nos 373, 384, 403[2], 413[2]) et apparaissent des formules à termes multiples : *donamus et concedimus atque wirpimus* (no 329[7]; cf. no 357) ; *dono, laudo, guirpisco, evacuo, laxo* (no 359) ; *guarpimus, donamus, reddimus, dimittimus* (no 430[2]). Vers 472[2] 1100 fait son apparition *absolvere* : avec *guerpire*, nos 353[1], 471[4], 476[1], 479[3], 496, 498, 523[1], et avec *derelinquere*, no 537.

On peut se demander si ces formules à plus de deux éléments, ou bien le no 554[16] (Carcasonne, an 1146) « *reddimus, solvimus, omnibus modis disamparando diffinimus* », n'auraient pas subi l'influence de la langue juridique vulgaire ; elles deviennent fréquentes à partir de 1080, tandis que l'époque précédente connaissait des formules simples ou, dans des cas plus rares, des formules doubles.

Des douze chartes classées par M. B. sous la rubrique d'*abandon* ou de *déguerpissement* deux seulement rappellent par leur contenu les « notitiae *guarpitoriae* » en langue latine ; ce sont les nos 178 et 209 [1]. Dans le no 130, Bernart At renonce a des droits en litige depuis deux générations : « *tot quant queri ni deman ni mos paire demandava* » (cf. no 253), sans

1. No 178, Béatrice veuve d'E. Guitart renonce à « *tot aquel deman et aquella rancura que... fadiu* », comme n'ayant « *drechurani rado* » au ms en question, et elle explique qu'elle ignorait que son père et son frère en avaient fait don à l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem ; no 209 : la même Béatrice, reconnaît n'avoir aucun droit au mas qu'elle abandonne à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, car des personnes dignes de foi lui ont démontré qu'elle *drechura no i avia ni demandar no i podia* » ; cette charte semble n'être qu'une variante du no 178.

toutefois reconnaître qu'ils étaient revendiqués à tort ; une formule analogue figure dans un contrat de vente (n° 194 : « *tot lo deman qued eu fadia* ») et dans deux actes de donation (nos 206 et 291). Les autres pièces se rapportent à des droits incontestables, ou bien à des droits qu'on croit pouvoir revendiquer : « *tota aquella rado et aqoella dreitura que nos aviam ni demandar podiam* » (n° 81 ; cf. nos 179, 401, 331). Mais la formule « *demandar podiam* » n'est point identique à celle qui est employée dans le n° 209 (« *demandar* no *i podiam* ») et, en outre, on la retrouve dans de nombreux actes de vente (nos 141, 157, 335, 441) et de donation (nos 55, 73, 109, 123, 140, 289, 290, 321, 334).

Il nous semble donc qu'il y aurait lieu de revoir le classement des chartes d'après la nature de la transaction. Cette remarque vise moins le recueil de M. B. que les autres recueils du même genre où les définitions juridiques ne sont pas toujours très nettes. C'est un côté du problème de linguistique juridique que nous avons essayé d'aborder, sans prétendre à le résoudre, heureux que M. Brunel nous ait fourni l'occasion, par son beau livre, de poser ces quelques questions.

G. Lozinski.

Sur une double accentuation des diphtongues en français, par J. J. Salverda de Grave. — Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, Letterkunde, N. R.. XXVIII, n° 1, 1928, 68 pages.

M. Salverda de Grave entend par « doublets phonétiques » les formes différentes d'un même son latin qui se sont présentées en afr. dans le même parler, dans les mêmes conditions phonétiques. Et, à la différence de tous les phonéticiens qui en ont traité jusqu'à présent et qui en ont donné des explications multiples ou diverses suivant les cas considérés, ce sont des doublets phonétiques, non point des doublets dialectaux ou chronologiques, qu'il aperçoit dans les variantes qu'offrent les couples classiques : *mal-mel, quarquer, etc.* ; *buen-bon, uevre-ovre, ouvre, etc.* ; *brief-bref, etc.* ; *amour-douleur, proupreux, etc.* ; *soif-craie, etc. etc.* Dans tous ces mots, le doublet phonétique procède d'une voyelle latine longue et libre, et il s'explique, suivant l' « hypothèse » que M. S. de G. veut « rendre probable » par une double accentuation de la diphtongue qui en est issue. Les diphtongues ont eu, en afr., un accent très mobile : *è*, par ex., en s'allongeant, donne naissance à une diphtongue descendante *èę* qui se serait monophtonguée en *è*, et à une diphtongue ascendante *ȩè* dont le premier élément se serait dissimilé. Tout pareillement « la coexistence » de *e* et de *a* peut s'expliquer, si l'on admet que la diphtongue *aa* issue de *a* a eu l'accent sur le premier *a* et que le second *a* s'est dissimilé en *e*. La combinaison *ae* se serait maintenue devant une nasale, en changeant *e* en *i*... ; elle se serait monophtonguée dans les positions..., où la

langue postérieure présente un *a*. D'autre part, dans *ae*, l'accent se serait transporté sur *e*, et le premier *a*, ayant perdu l'accent, se serait changé en *e*. »

Comment a pu se produire cette évolution supposée, plus ou moins probable ? M. S. de Gr., avant de l'admettre, a cherché « un point d'appui historique », et il a examiné des cas particuliers où des diphtongues, d'origine plus récente que les autres, permettent en quelque sorte de saisir sur le vif un transport d'accent. Il s'agit des doublets phonétiques qu'offrent p. ex. *tiel-tel*, *maisnie-maisniée*, *laïs*, *çais* issus de *la-jus*, *ca-jus*, *bels-beals*, *taon* avec *ạon* ou *aoŋ*, etc. Pour respecter l'ordre chronologique des faits, l'auteur a présenté cette étude dans la deuxième partie de sa brochure.

Personne ne méconnaîtra, je pense, l'importance de la question posée par M. S., ni la nouveauté de la solution qu'il propose. Il faut dire cependant, que, malgré les précautions exemplaires de méthode qu'il a prises dans le choix et l'utilisation de ses matériaux, malgré la précision et la rigueur de la critique à laquelle il a soumis les explications de ses devanciers, son travail risque de ne pas être apprécié à sa vraie valeur. Cela tient, évidemment, à ce que la deuxième partie, comme on l'attendrait, ne confère pas à la première une valeur démonstrative ; le détail des évolutions indiquées nous échappe souvent, si bien que l'hypothèse de M. S. reste toujours un peu « en l'air ». On voudrait des certitudes, on n'obtient — au maximum — que des vraisemblances : et l'auteur dit assez qu'il n'a pas voulu offrir davantage.

Il y a, heureusement, un moyen de faire avancer la question, et cela justement dans la voie où M. S. l'a engagée. On me permettra de négliger les observations de détail auxquelles peut donner lieu ce mémoire, et de m'employer, tout bonnement, dans le cadre restreint d'un compte rendu, à dire pourquoi j'adhère pleinement, je dirai presque *a priori*, à cette théorie. Aussi bien l'enquête faite par l'auteur était-elle une partie d'un programme que je m'étais tracé : je l'ai saluée avec d'autant plus de joie que la conclusion de M. S. eût été justement le point de départ de mes recherches.

Ayant eu la bonne fortune d'étudier, en profondeur et en extension, un parler franco-provençal qui, à travers sept siècles d'existence, a conservé le dessin général des diphtongues de l'ancien français, qui a maintenu même certaines de ces diphtongues — j'en ai pu faire la preuve — sans les altérer, il est assez naturel que j'aie pu saisir sur le vif quelques traits d'un jeu particulièrement subtil dont il ne peut apparaître que peu de chose, même à la critique la plus pénétrante, dans les procédés d'écriture traditionnels. C'est ici un de ces cas où la linguistique peut et doit prêter secours à la philologie. On verra suffisamment combien les lois que j'ai établies sur une base aussi large et solide que possible se rapprochent de celles qu'a pressenties le philologue néerlandais.

On a, à Vaux (Ain), les alternances suivantes :

lŏ pi̯a — *lŏ pyădrai* « le pied — le pied droit »
ō pi̯a — *ă pwăprẹ* « un peu — à peu près »

J'avais signalé ce fait, en en indiquant d'un mot l' « importance », dans le spécimen que j'ai donné de mon lexique de Vaux, au tome 34 des *Annales de l'Univ. de Grenoble*, s.v° *ṣī́a* « chez ». Mais dès 1904, dans une brève note du *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse Romande* (III, 25), M. Jeanjaquet avait consigné la même observation, faite sur les patois de l'Ouest du canton de Genève, et dans l'introduction de ses *Neufranzösische Dialekttexte*, § 208, M. Herzog avait indiqué une conclusion à tirer de cette observation. Nous pouvons dire que, dans le cas qui nous occupe, une diphtongue décroissante en syllabe tonique devient croissante lorsque cette syllabe, venant se placer à l'intérieur d'un groupe de force, perd de son intensité. Ce qui est dit ici de *ia*, *ua*, produits de *è* et *ò*, s'applique certainement aux diphtongues issues de *é* et *ó* : on s'en rendra compte en se reportant à l'étude de M. Gauchat, plusieurs fois citée par M. S., sur le patois de Charmey. J'ai complété, tout récemment, les observations de M. Gauchat en me faisant dire, dans six villages de la Glane (S. de Fribourg, entre Gruyère et Broie) les phrases suivantes : « Combien avez-vous de vaches ? J'en ai neuf. — Vous avez neuf vaches ? — Oui, j'ai neuf vaches. » Les formes de « neuf » tonique, et de « neuf » protonique sont très différentes. Poursuivant mon enquête au delà du domaine franco-provençal, dans les Grisons, j'ai enregistré à Remüs (Basse-Engadine, point 9 de l'*AIS*), en présence et avec l'approbation de M. G. Pult : *fīr* « fer » *fīar* (chez un témoin un peu plus âgé, de Manas, village voisin) et *fyĕ̆rṯyĕvạ̄* « fer à cheval » (Remüs et Manas). Je n'ai pas retrouvé cette alternance en aucun des autres points de la région des Grisons que j'ai traversés.

A côté de l'accent, d'autres « moments » peuvent modifier le rapport des deux points d'intensité d'une diphtongue. C'est d'abord la simple séquence d'une syllabe finale, inaccentuée. Vaux, suivant sa prédilection pour la diphtongue décroissante, dit *prĕmī́a*, *ī́ari* ; mais Cerdon, qui n'en est pas éloigné, a les finales : *-i*, *-yér(è)* qui remonte à *ia -i̯ạ(ri)*. Devaux (*Essai*, p. 175) a noté une forme *frai-frida* « froid, -e » qui laisse apparaître nettement une antithèse primitive *ẹ̀ẹ́-ẹ́ẹ̀*. Les parlers gruyériens, aux points 37, 38, 39 des *Tableaux phonétiques*, donnent une alternance *ɛwa-ɛorda* « sourd, -e », qui remonte à *ua-u̯a*. C'est dans le même sens aussi qu'il faut interpréter de nombreux faits de phonétique syntactique en rhétique occidental, en particulier ceux qui ont été exposés par Lutta dans la dernière partie de son livre *Der dialekt von Bergün* (1923), §§ 329 et ss., et, pour ne citer que celle-là l'alternance *-ukṣ-ugza*, continuant le suffixe *-osu*, *-osa*, à Bergun. Est-il besoin de dire que ces phénomènes franco-provençaux et rhétiques éclairent de son vrai jour l'observation faite par W. Foerster (*Cligès*, LVIII) sur les formes champenoises *-eus*, *neveu*, *preu* en face de *sole* : *gole* ? (cf. Meyer-Lübke, *RGr.* I, § 129 *Rem.*)

L'article de J. Ulrich auquel ont donné lieu et l'observation de Foerster et la réflexion de M. Meyer-Lübke (*Zeitsch. f. r. Phil.*, 22, 401) nous invite à

passer à l'examen des pluriels à alternances vocaliques du rhétique occidental. Et d'abord les pluriels du surselvan : *fier-fyars, vierm-vyarms, ufiern-ufyarns*, etc., rappellent très exactement le double traitement de *fier* noté en Basse-Engadine : le déplacement d'accent est motivé par la présence en fin de mot d'un groupe consonantique difficile. Dans la série contenant d'anciens *ò*, les formes de Disentis — que je transcris telles que je les ai recueillies sur place — *ĭef* pl. *ŏ́fs* (Sent : *ǽf, ó́fs*), *ĭes* pl. *ŏ̂s, ŏ̂să* (Sent *æ̂s, ŏ̂să*), *ĭe't* pl. *ŏ̂rts*, etc., et aussi les formes spéciales d'adjectif prédicat terminées aussi en *s*, remontent en dernière analyse à l'alternance *uo-u̯o*. Tout pareillement s'expliquent les pluriels de la Haute-Engadine sur lesquels Ulrich appelait l'attention : *flur* (sg.) *fluors* (pl.), etc., Celerina *fluèr-fluèrs* (Waldberg § 58 a), dont il n'y a plus à Sent que trois survivances. En franço-provençal, je n'ai trouvé aucune trace de cette alternance balayée de bonne heure par l'analogie. Mais, ailleurs, j'ai eu davantage. La carte 727 de l'ALF « *jour* » donne au point 367, en Normandie, *ju* (sg.) *jwŏ̃r* (pl.) : cette épave est la preuve indiscutable, qu'on dirait providentielle, de la vaste extension du phénomène phonétique et morphologique que nous observons. C'est donc cette alternance aussi que je verrais dans les formes diverses *pi-pya* que présente le mot « pied » dans les parlers franco-provençaux, *u̯a-wą* « œuf » et « œufs », *bu(a)-bwœ* « bœuf » et « bœufs » des mêmes parlers.

M. Grammont distingue la « phonétique » de la « phonologie » en donnant pour tâche à la première de reconnaître le détail des faits et de les résumer en des formules adéquates, mais particulières, en demandant à la phonologie de s'élever au-dessus des formules pour édicter des lois générales qui les renferment toutes, en les justifiant en raison. Il me semble que les trois formules « phonétiques » que je viens de donner rentrent dans une loi « phonologique » unique, qui est la suivante. *Lorsqu'une diphtongue décroissante est suivie dans la chaîne parlée d'un élément articulatoire qui demande encore un effort, plus ou moins considérable, à réaliser, la prévision de cet effort a pour effet de faire basculer la diphtongue en transportant le maximum d'effort du premier élément sur le second.* (On reconnaîtra dans cette loi l'application de l'observation psychologique de Rousselot citée par M. Salverda de Grave, p. 6, n. 3, de son étude).

Je m'excuse de donner aux lecteurs de la *Romania*, sous cette forme un peu sommaire et catégorique, le résumé du gros chapitre d'un livre qui finira sans doute par voir le jour : mais je n'avais guère d'autre moyen de leur montrer le très grand intérêt du mémoire de M. Salverda de Grave, et aussi de demander aux philologues et aux linguistes spécialisés dans d'autres domaines de rechercher quelles applications y trouvent les formules de notre collègue, et les miennes.

Antonin Duraffour.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, II, 1928. — P. 79-83. A la suite d'une bibliographie étendue des noms de lieu flamands de Belgique on trouvera une bibliographie des noms de lieu flamands en France, avec index p. 95. — P. 177-209. J. Feller, *Étude sur les noms de personne contenus dans les noms de lieux*. Il s'agit des noms du pays wallon. Ce premier article est précédé de remarques judicieuses sur le rôle des noms de personne dans la formation des noms de lieu, et sur la variation dans l'origine des noms de personne de l'époque romaine à l'époque moderne : il y a là une discussion sommaire, mais importante, de l'opinion de M. Æbischer sur les causes de la disparition des dénominations (de personne) anciennes, notamment germaniques. — P. 211-23. J. Feller, *La revision de l'orthographe des noms de lieu*. L'auteur préconise une revision très prudente et qui se limiterait à la suppression dans les graphies officielles de tout signe n'intervenant pas dans la prononciation. Ce serait en effet déjà un gain considérable et peut-être le seul qui ne comporte pas de danger : ces signes superflus sont en effet le résultat d'un travail de groupement analogique fait par les cartographes, les dresseurs de cadastre, etc., et ces rapprochements analogiques ne sont au fond bien souvent que des essais étymologiques déguisés, et fort peu autorisés, en tout cas parfaitement inutiles. Écrire *Mont Houbiai*, c'est expliquer le nom par le latin monte ; écrire *Mon Houbièt*, c'est laisser la possibilité de comprendre la formation véritable *Mon* (= *mohon* « maison ») *Hubert*. De même écrire *-vaux* la finale *-vâ*, *-vâ*, ou *-vau* de noms wallons, c'est supposer dans ces noms un pluriel, alors que *-vau* est en wallon un singulier; etc. La réforme très sage proposée par M. F. mériterait d'être appliquée et non pas seulement en pays wallon. — P. 225-63. J. Vannérus, *A propos des noms de lieux luxembourgeois en* -ing *ou en* -ingen. — P. 265-307. J. Haust, *Enquête sur les patois de la Belgique romane; notes de géographie linguistique et de folklore*. Commentaire de cartes dressées à la suite de l'enquête diligemment menée par M. Haust, et relatives aux mots ou notions suivants : *chêtron* (c'est le petit compartiment ménagé dans l'intérieur d'un coffre), *fête* de village et *octave* de cette fête, *hêtre*, *houx*, « s'engouer », *hoquet*, *orgelet*, « mettre trop d'eau dans la farine qu'on pétrit ». — P. 309-27. A. Doutrepont, *La Philologie wallonne en 1927*.

M. R.

ČASOPIS PRO MODERNÍ FILOLOGII A LITERATURII, II (1912). — P. 35. Petar Skok : lat. vulg. *vĭttia (dérivé de *vitta*) s'est conservé dans le dalmato-croate sous la forme *bičva-věčica* « chaussettes, bas ». — P. 138. H. Bayer, *La négation* ne *après le comparatif positif en français moderne*. — P. 254. Antonín Boháč : lat. vulg. *commīnicare, *jovenis, tīmō; esp. *jabon* ; roum. *vorbi*; lat. vultur en sarde et en latin vulgaire. — P. 435. Jan Vaitz, *Kněz a žena ve fabliaux* (Le prêtre et la femme dans les fabliaux).

Comptes rendus : p. 163. *Prinzipien der romanischen Sprachwissenschaft, II. Teil*, (K. Titz); — p. 368. *Les Chansons de Colin Muset* p. p. Joseph Bédier (A. Holk); — p. 369. Jan Veitz, *Fabliaux* (P. M. Haškovec).

III (1913). — P. 39, 133, 247. Antonín Ryniewicz, *Jazyk básníka Jana Lemairea de Belges* (La langue du poète Jean Lemaire de Belges). — P. 403. Petar Skok, *Příspěvky k vlivu románštiny na jazyky jihoslovanské* (Avant-propos sur l'influence des langues romanes sur les langues slaves du Sud). Vestiges du lat. civitas dans les noms de lieux croates et slovènes; *a* > *e* en dalmate et albanais. — P. 405. P. M. Haškovec, *Slované v Chansons de geste* (*Les noms slaves dans les Chansons de geste*). — P. 414. Max Křepinský, *O historické mluvnici románské založené na chronologii* (La grammaire historique des langues romanes sur la base de la chronologie).

Comptes rendus : p. 168. Jan Veitz, *Příspěvek ke skladbě francouzských písní v XV. století* (Sur la syntaxe des chansons françaises du XVe siècle) (J. Rejlek); — p. 277. Ch. Oulmont, *Étude sur la langue de Pierre Gringore* (J. Rejlek); — p. 285. A. Dauzat, *La défense de la langue française* (J. Rejlek).

IV (1914). — P. Josef Rejlek, *Záměna suffixů* (*La substitution des suffixes*). — P. 238. J. Urban Jarník, *O přízvuku starých slov slovanských v jazyce rumunském* (*L'accent des mots vieux slaves en roumain*). — P. 245, 330. P. M. Haškovec, *Tervagant*. Ce serait le nom d'un des dieux vieux slaves, *Triglav*. — P. 431. Jan Urban Jarník, *Glosyk rumunské části skladby románské mluvnice Viléma Meyera-Lübke* (Gloses concernant la partie roumaine de la Syntaxe de la *Grammaire des langues romanes* par Meyer-Lübke).

Comptes rendus : p. 78. V. Tille, *Roncesvalles* (F. Kamarýt).

V (1916). — P. 35. Max Křepinský, *O nestejných výsledcích latinského ō a ŭ za stejných podmínek ve španělštině, portugalštině, katalánštině a italštině* (Des résultats différents du latin ō et ŭ dans les mêmes conditions en espagnol, portugais, catalan et italien). — P. 243. Max Křepinský : développement du lat. vulg. *amplōva. — P. 246. Max Křepinský, *Různé podobnosti latinského -ōnius, -a ve španělštině* (Des aspects différents du latin -ōnius, -a en espagnol). — P. 454. P. M. Haškovec : dérive le fr. *souquenille* du russe *sukonica* (cf. aussi ČMF, VII, p. 96).

Comptes rendus : p. 372. Panconcelli-Calzia, *Einführung in die angewandte Phonetik* (J. Chlumský).

VI (1917). — P. 41, 143, 252. Petar Skok : roum. *bîţ* « touffe de laine »

du lat. *vĭtteus; roum. *a căni părul* « teindre les cheveux » du turc *henna*; roum. *a (se) coborî* « descendre » est une onomatopée; roum. *colnic* « chemin, colline » d'origine slave (cf. ČMF, VI, 257; VII, 165); *a (se) dezbarĕ* « se délivrer » du lat. *disvelare; dalm. *Gauzulus* du lat. Gaudiolus; roum. *gîndac* du croate *gundel'* (cf. p. 257); dalm. *Gimanus, Gennanus, Gumay* du lat. Geminianus; furl. *kanaipe* « chanvre » du lat. canapus + croate *konopl'a*; alb. *prink* du lat. vulg. *princem; ital.-vénitien *sfogio*, frioul. *sfûci* « sole (poisson) » du lat. solea + sfolium; frioul. *verzelin*, ital.-tosc. *verzelino* « serinus meridionalis » du lat. vulg. *virdius; roum. *tigae* « une sorte de casserole » du grec τήγανον influencé par les formes analogues slaves.

Comptes rendus : p. 267. Petar Skok, *Pojave vulgarno-latinskoga jezika na natpisanima rimske provincije Dalmacije* (Les formes de la langue latine vulgaire dans les inscriptions de la province romaine de Dalmatie). (Max Křepinský). — P. 411. Hugues Bayer, *Origines des verbes* andare, andar, annar, aller (P. M. Haškovec).

VII (1919). — P. 33. O. Dubský, *Námět Isti Pathelinovy v literaturách evropských* (Le sujet de la ruse de Pathelin dans les littératures européennes). — P. 165, 228, 294. Petar Skok : le nom de lieu *Cachepoux* est un composé impératif; roum. *Dîiu, Odrîiŭ* d'après le locatif slave; fr. *gourmad* « gifle » de *gourmande* (du lat. gubernare) par substitution de suffixes; fr. *grimoire* du lat. (liber) necromanticus; roum. *ian(ĭ)* a pour base l'interjection *ia* + *n(ĭ)* dérivé du slave *-no*; roum. *întreba* du lat. interrogare; roum. *lua* du lat. levare; prov. *Malespels* est un composé impératif; roum. *miață* du lat. *ignitia; dalm. *parçogna* du lat. partitio >*partio + suff. -ogna; roum. *Sfîntă Vinerĭ* est imité du serbocroate *Sveta Petka* = παρασκεύη.

Comptes rendus : p. 44. Bohumil Tenora, *Ueber die kirchenslavische Vorlage des Codice Voroneţean* (H. Jarník); — p. 60. Max Křepinský, *O vlivu palatálních hlásek na předcházející samohlásky ve španělštině* (L'influence des sons palataux sur les voyelles précédentes en espagnol) (K. Titz). — P. 248. Giulio Bertoni, *Italia dialettale* (P. Skok). — P. 302. Leo Spitzer, *Aufsätze zur romanischen Syntax und Stilistik* (V. Buben). — P. 306. J. Gilliéron, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'Atlas linguistique de la France* (B. Tenora).

VIII (1922). — P. 58. V. Buben, *Posunutí pádů u přízvučných zájmen v jazyce francouzském* (La substitution des cas dans les pronoms personnels accentués pour les formes faibles en français). Le remplacement du nominatif des pronoms personnels par l'accusatif a eu lieu, tout d'abord, après les adverbes qui faisaient à la fois fonction de préposition, telles que *fors(moi)*, *entre (moi et toi)*, ensuite après *que* comparatif. — P. 70. O. Dubský, *O některých zvláštnostech francouzských předložek* (De quelques particularités des prépositions françaises). Rapport subjectif et objectif exprimé par les préposi-

tions françaises. — P. 91. J. Flajšhansová : le psautier roumain, dit *Psaltirea Scheiană* a été traduit dans la deuxième moitié du XVIe siècle du vieux slave sous l'influence hussite. — P. 148. V. Pihertová, *Studie o Zeyerově Amisu a Amilu* (Étude sur le roman d'*Amis et Amile* par Julius Zeyer). — P. 152. K. Titz : fr. *papelard*, dérivé de *pape*, et fr. *obus*, it. *obice*, esp. *obuz*, du tchèque *houfnice*. — P. 242. E. Netíková, *Josef Bédier a textová kritika* (Joseph Bédier et la critique des textes).

IX (1923). — P. 56. H. Jarník : it. *parte* « en même temps, à la fois » du lat. pariter; roum. *solz* « écaille de poisson » du lat. solidus; roum. *urloiŭ* « tuyau » du lat. ollula; roum. *zimți* « créneaux » du vieux bulgare *zǫbĭci*. — P. 59, 142. K. Titz : it. *crenno*, fr. *cran* du tchèque *křen* ; fr. *polka* du tchèque *polka* ; fr. *carassin*, *carousse*, lorr. *karuš*, roum. *caras* du tchèque *karas* ; fr. *prame*, it. *prama* du tchèque *prám*. — P. 147. O. Dubský, *La farce du Cuvier*.

Comptes rendus : p. 166. K, Titz, *Ohlasy husitského válečnictví v Evropě* (Les empreintes de l'art de guerre hussite en Europe) (J. Jan-o). M. Titz explique par une influence hussite fr. *pistolet* du tchèque *píšťala* ; fr. *obus* (cf. ČMF, VII, VIII, 152) du tchèque *houfnice* ; it. ragus. *tarasso* du tchèque *tarasnice* ; roum. *pavaza* du tchèque *paveza* ; fr. *drabant*, *trabant*, it. *trabante* du tchèque *drab* ; *praguerie* du nom de la capitale de la Bohême, Prague.

X (1924). — 38. M. Křepinský, *J. U. Jarník*, notice nécrologique sur le fondateur des études romanes à l'Université de Prague.

Comptes rendus : p. 300. J. Haas, *Neufranzösicshe Syntax*, *Französische Syntax*, *Abriss der französischen Syntax* (A. Klouda) ; p. 301. L. Jordan, *Altfranzösische Elementarbuch* (V. Buben).

XI (1925). — P. 47. H. Bayer, *Původ slovesných přípon první osoby plurálu -omes*, *-ons*, *-ions*, *-iens* (Origine des terminaisons verbales dans la première personne du pluriel). — P. 97. J. Chlumský, *Abbé Petr Rousselot*. — P. 144, 252. A. Dokoupil-A. Roušer, *Látkoslovné příspěvky* (A propos d'un thème des contes populaires). Comparaison des fabliaux « *Estulà* » et *Les trois bossus ménestrels* avec deux contes moraves analogues.

Comptes rendus : p. 76. C. de Boer, *Essais de Syntaxe française moderne* (O. Dubský) ; — p. 278. C. Jaberg-J. Jud, *Un Atlante linguistico-etnografico svizzero-italiano* (J. Matzner).

XII (1926). — P. 144. H. Bayer, *Záporka ne po výrazech bázně* (La négation après les expressions de crainte). — P. 273. P. Skok, *Du rôle de l'homonymie dans les créations analogiques*.

Comptes rendus : p. 51, 81, 168. K. Titz, *Les Glosses de Cassel* (H. Jarník) ; — p. 280. K. Titz, *La substitution des cas dans les pronoms français* (H. Jarník) ; — p. 307. J. Čada, *La déclinaison et la place du complément d'objet direct nominal dans la prose de l'ancien français* (O. Dubský).

XIII (1927). — P. 45. P. Skok. *Absens et adiacens*. M. S. explique fr. *aise* et lat. absus. — P. 47. S. Lyer, *Etymologická marginalia* (Notes d'étymo-

logie). Origine du fr. (*ne*) *mais*... (*que*); *d(r)ont(r)e que* (*Passion*, 507), contamination de de + inter + dunc; *entro* (*Saint Léger*, 233) « pendant que » du lat. inter, et *entro que* (*ibid.*, 188, 218) « jusqu'à ce que » du prov. *entro* < lat. intro; fr. *dementiers* = *dementre* + *iers*; fr. (*j*)*usque* = lat. usque + iuxta; *donne* interrogatif, composé de *donc* + *ne*. — P. 140. M. Regula, *La forme italienne* dito *doit-elle son existence à un écartement phonétique causé par l'homonymie ?* — P. 253. O. Hruška, *Složené časy v jazyce francouzském se zřetelem k ostatním jazykům románským* (Les temps composés en français par rapport à d'autres langues romanes). — P. 261. O. Dubský, *aprosmier, approchier à et de.*

Comptes rendus : p. 141. K. Titz, *La substitution des cas dans les pronoms français* (V. Buben ; cf. ČMF XII, 280); — p. 183, 433, controverse entre M. H. Jarník et M. K. Titz, à propos des comptes rendus du t. XII.

S. Lyer.

Giornale Storico della Letteratura italiana, LXXX (1922). — P. 120-132, Luigi Chiappelli, *Cino da Pistoia di parte Bianca*; contre l'opinion précédemment soutenue, que Cino était du parti des Noirs ; mais voir les raisons que fait valoir en sens opposé, Michel Barbi, dans les *Studi Danteschi*, t. VI (1923), p. 113. — P. 295-303. Bruno Nardi, *Raffronti fra alcuni luoghi di Alberto Magno e di Dante* ; il s'agit de trois passages du *Convivio*, II, 9 ; II, 14 ; IV, 21, et un du *Paradis*, IV, 49-63, dont les données se trouvent dans les œuvres d'Albert le Grand ; là se trouve l'explication de la citation faite par Dante (*Conv.* II, 14), d'un « Dionisio Accademico, qui n'a rien à voir avec Denis l'Aréopagite. — Parmi les comptes rendus bibliographiques, il faut retenir celui que R. Sabbadini consacre au premier volume de V. Zabughin, *Vergilio nel Rinascimento da Dante a T. Tasso* ; Bologne, 1922, 8° ; le 1er vol. traite du XIVe et du XVe siècles (p. 167-171).

T. LXXXI (1923). — P. 76-92. L. F. Benedetto, *Di alcuni rapporti tra il « Detto d'Amore » ed il « Fiore »*. On sait que ces deux poèmes (le premier, simple fragment, le second attribué par F. Castets et par Guido Mazzoni à Dante) sont des remaniements italiens du *Roman de la Rose*, et que Parodi les a rapprochés dans une même édition (Florence, 1922) comme étant du même auteur, c'est-à-dire en excluant toute attribution à Dante. M. Benedetto s'applique à montrer que les deux remaniements ne sont pas du même auteur, et que le poète, beaucoup plus puissant, de *la Fleur*, a eu sous les yeux la rédaction antérieure du poème français connue sous le nom de *Detto d'Amore*.

T. LXXXII (1923). — P. 325-336. Luigi Negri, *La luce nella filosofia naturale del 300 e nella Divina Commedia*. — P. 337-347. G. Zaccagnini revient sur la question de savoir si Cino da Pistoia fut du parti blanc ou du parti noir (voir ci-dessus, t. LXXX), et conclut que dans sa jeunesse Cino

fut « noir ». — P. 220-223, Giulio Bertoni repousse la thèse de L. F. Benedetto touchant l'attribution du *Detto d'Amore* et du *Fiore* à deux auteurs différents.

T. LXXXIII (1924). — P. 84-95. Stan. De Chiara, *La pena dei suicidi nella Divina Commedia*.

T. LXXXIV (1924). — G. Reichenbach, *Le prime edizioni dell' Orlando Innamorato*. On sait quels doutes ont été maintes fois exprimés sur la réalité d'une édition complète du Roland amoureux publiée en 1495, et dont aucun exemplaire n'a pu être découvert, ni en Italie ni ailleurs. M. Reichenbach fait connaître un document authentique et fort curieux à plus d'un égard d'où ressort sans hésitation possible que la première édition du poème complet de Boiardo a paru en septembre 1495 à Scandiano. Par la même occasion, M. R. nous apprend que la première édition (incomplète) n'est pas celle de 1487, mais une édition jusqu'ici inconnue, qui remonte au mois de mai 1484. — P. 201-205. L. Chiappelli revient sur Cino da Pistoia et les Blancs.

T. LXXXV (1925). — P. 94-97. Bruno Nardi, *Nuovi raffronti danteschi*, avec Albert le Grand (*Purgat.*, XVIII, 28-30) et avec Proclus (*Parad.*, VII, 64-69 et 139-144; *Conv.*, IV, XXI, 5). — P. 288-307. L. Negri, *Dante e il testo della « Vulgata »*. — P. 207-212. G. Bertoni, *Ancora di Uguccione da Lodi e dell' eresia medievale*.

T. LXXXVI (1925). — P. 81-99. A. Del Pozzo, *Contrasti spirituali in un ignoto codicetto assisano del secolo XIV*; dialogues entre le mort et le vif. — P. 289-338. A. Marigo, *Il testo critico del De vulgari Eloquentia* » : *Il codice Berlinese e le recenti edizioni*; à propos de l'édition, publiée par L. Bertalot d'un manuscrit jusqu'alors ignoré du *De vulg. eloquentia* (Genève, 1920). Parmi les articles bibliographiques, il y a lieu de signaler, p. 355-362, un *Rassegna Petrarchesca* de E. Chiorboli. — Dans des notes plus courtes, Angelo Monteverdi (p. 196-199) fait l'historique de l'expression *tedesca rabbia*, employée par Pétrarque; elle se rencontre déjà chez Lucain (*Pharsale*, I, 255 et suiv.). et fut souvent répétée à travers le moyen âge; — p. 200-202 et 392-394, G. Bertoni, *Nota sulla lingua dei più antichi rimatori siciliani*; et p. 202-204, du même : *Per la tradizione manoscritta del Convivio*.

T. LXXXVII (1926). — P. 74-99. S. Debenedetti, *Intorno ad alcuni versi di Dante*. Sur certains vers trop courts d'une syllabe accueillis par Mario Casella dans son texte critique de la Divine Comédie (voir *Studi danteschi*, VIII, p. 5 et suiv.). — P. 327-349. C. Calcaterra « Ben venne a dilivrarmi un grande amico » ; très important article sur la place qu'occupe le sentiment religieux dans la pensée et dans l'art de Pétrarque. — P. 202-204. G. Bertoni, *Terza nota sulla lingua dei più antichi rimatori*.

T. LXXXVIII (1926). — P. 121-127. Dans un compte rendu bibliographique, L. F. Benedetto qui, depuis de longues années, prépare une édition critique du *Million* de Marco Polo, fait connaître sa conclusion quant au nom

du rédacteur français de cet ouvrage célèbre, généralement connu sous le nom de Rusticien de Pise. Le ms. de la Bibl. Nationale de Paris, fr. 1116, porte non pas *Rusticians* mais *Rusticiaus*, forme que L. F. B. rapporte à un nom pisan : *Rustichello* (tandis que le nom prétendu « Rusticiano » est inconnu en Italie); et c'est à cette même forme que ramènent diverses rédactions italiennes ou latines du même ouvrage : *Rustichelum civem pisanum*, *Reustigielo*. Il serait donc raisonnable de cesser de désigner sous un nom inexact celui qui paraît bien s'être appelé *Rustichello de Pise*. — P. 190-194. Attilio Levi, *La lonza di Dante* ; l'auteur y reconnaît un emprunt au français *l'once*, qui désigne ici le léopard de Jérémie ; Dante a employé le mot en lui ajoutant une épithète provençale (*gaietta pelle* = pelage de diverses couleurs) et en l'accompagnant d'une construction française (*alla gaietta pelle*).

Henri Hauvette.

Modern philology, XXV (1927-28), 1. — P. 49-57. G. Prescott Hammond, *Lydgate and Coluccio Salutati*. Au l. I de *Fall of Princes*, Lydgate cite et utilise une *declamatio*, sur Lucrèce et Tarquin, de Coluccio Salutati ; il connaissait cette composition par un ms. appartenant sans doute à Humphrey, duc de Gloucester. — P. 107-11. H. Keniston, compte rendu de R. Menendez Pidal, *Orígenes del español*. — P. 113-16. E. H. Wilkins, compte rendu de Fr. Petrarca, *L'Africa*, éd. N. Festa. — P. 120. T. Atkinson Jenkins, compte rendu de *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques : précisions de sens à apporter au Glossaire ; essai d'interprétation de *argoit* (II 5) comme se rattachant, non à *ardoir*, mais à *arier* = angl. *harry* « tourmenter, dévaster », hypothèse qui me semble inutile en présence des formes en *-g-* de *ardoir*, sb. *arge*, p. pr. *argans : aergans* (de *aerdre*) dans Gerbert de Montreuil p. ex.

2. — P. 211-30. L. Bloomfield, *On recent work in general linguistics*.

3. — P. 257-67. L. E. Winfrey, *Kaherdin and Camille, the sources of Eilharts's* Tristrant. Ces sources sont le *Roman de Thèbes* pour l'épisode de Kaherdin et de Camille, et *Eneas* pour le portrait de Camille. — P. 269-90. E. Brugger, *Almain and Ermonie as Tristan's home*. Premier article : *Almain* et *Ermonie* (*Ermanie*, *Ermenie*) sont des régions représentées comme appartenant à Tristan, sans doute par droit d'héritage ; *Ermanie* pourrait désigner le district picte de *Manau*. — P. 331-54. Laura Hibbard Loomis et T. Peete Cross, *Observations on the* Pelerinage Charlemagne. M. K. Webster avait, il y a plus de vingt années (*Englische Studien*, XXXVI), émis l'idée que le *Pélerinage* pourrait avoir conservé le souvenir de fictions celtiques ; c'est la thèse que reprend Mme L. Hibbard Loomis pour qui la description de Constantinople, le palais du roi Hugon, les détails même de la décoration ou de l'architecture, rappellent les descriptions de l'autre monde dans la littérature du moyen âge et en particulier les idées celtiques sur ce sujet. L'on pourrait se

demander si les ressemblances signalées ne sont pas pour ainsi dire nécessaires : il n'est pas facile de varier beaucoup les descriptions de cités magnifiques ou de palais merveilleux enchantés, et en pareille matière des imaginations diverses et indépendantes se meuvent dans des limites étroites qui les obligent à se rencontrer, en admettant même qu'il y ait encore matière à travail d'imagination. Mme L. fait encore état de l'escarboucle qui éclaire, comme un soleil, la salle où dorment Charlemagne et ses pairs : elle n'a pas de peine à en retrouver l'équivalent en divers textes, même celtiques; enfin elle s'attache à montrer que les douze pairs conservent le souvenir non des apôtres, mais des douze héros irlandais dont les lits sont placés autour du lit de Conchobar, comme ceux des douze chevaliers français autour du lit de Charlemagne; Mme L. se propose de reprendre ce thème dans un prochain travail qu'il nous sera permis d'attendre. M. T. P. Cross a ajouté (pp. 349-56) à l'article de Mme L. une note sur les *gabs* du *Pélerinage* : quelques-uns des traits se retrouvent dans des récits irlandais; on fera observer ici encore que les records athlétiques, même imaginaires, ne sauraient être très variés et que l'invention de chacun d'eux doit remonter bien plus haut que le *Pélerinage* ou le *Fled Bricrend*, ce qui rend quelque peu vaine toute recherche de parallèle ou d'apparentement. — P. 355-7. W. A. Nitze, compte rendu de E. S. Murrel, *Girart de Roussillon and the Tristan poem*. — P. 357-61. F. A. G. Cowper, compte rendu de J. R. Reinhard, *The old french romance of* Amadas et Ydoine, *an historical study*. — Nécrologie : p. 369, Hugo A. Rennert; p. 370-2, G. Schoepperle-Loomis (W. A. N.).

4. — P. 497-9. H. M. Jones, compte rendu de H. Waddell, *The wandering scholars*. — Nécrologie : p. 503-4, Thomas Frederick Crane (1844-1927).

M. R.

Philological Quarterly, VII (1928). — P. 242-53. M. H. Stansbury, *Foreign languages in the romans d'aventure*. L'auteur a déjà traité le même sujet pour les chansons de geste (cf. *Romania*, LIV, 159, où il faut corriger la faute Sansbury) : les romans d'aventure ne lui fournissent pas une ample matière ; encore conviendrait-il de mettre à part tout ce qui a trait au latin, qui ne peut passer au moyen âge pour langue étrangère.

Revue belge de philologie et d'histoire, VII (1928), I. — P. 21-47. A. Vincent, *Les noms de cours d'eau diminutifs de noms de lieux spécialement dans le domaine français*. — Comptes rendus : p. 184, *La fille du comte de Pontieu*, éd. C. Brunel (M. Delbouille); *Les Chansons de Perdigon*, éd. Chaytor (M. Delbouille); — p. 185, F. Schürr, *Das altfranzösische Epos* (M. Delbouille).

2. — Comptes rendus : p. 618, K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, 3e éd. (M. Wilmotte); — p. 619, B. L. De

Kok, *Guibourc et quelques autres figures de femmes dans les chansons de geste*, et A. J. Dickmann, *Le rôle du surnaturel dans les chansons de geste* (M. Wilmotte) ; — p. 622, G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge* (L.-P. Thomas).

3. — Comptes rendus : p. 1.066, K. Sneyders de Vogel, *Syntaxe historique du français*, 2e éd. (M. Delbouille) ; — p. 1.067, R. Guiette, *La légende de la Sacristine* (F. Desonay) ; — p. 1.073, E. Jærnstroem et A. Långfors, *Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle*, II (M. Delbouille) ; — p. 1.074, Chrétien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre*, éd. M. Wilmotte (M. Delbouille) ; — p. 1.077, Jean Renart, *Galeran de Bretagne*, éd. L. Foulet (M. Wilmotte : c. r. important qui tend à placer le roman vers 1191-94, marque de nombreuses réminiscences de Chrétien de Troyes dans *Galeran* et propose un grand nombre d'interprétations de passages difficiles) ; — p. 1.088, *Pétrarque, mélanges de littérature et d'histoire* (G. Charlier).

4. — Comptes rendus : p. 1.532, H. Rheinfelder, *Das Wort « persone »* (M. Delbouille) ; — p. 1.533, W. Meyer-Lübke, *Introducción a la lingüistica románica*, trad. A. Castro (L.-P. Thomas) ; — p. 1.541, R. Bossuat, *Drouart la Vache, traducteur d'André le Chapelain*, et éd. de *Li livres d'Amours* (M. Delbouille) ; — p. 1.545. A. H. Krappe, *Belor with the evil eye* (M. Delbouille) ; — p. 1.546, G. Cohen, *Le Théâtre en France au moyen âge, I : Le Théâtre religieux* (G. Charlier) ; — p. 1.547, F. Desonay, *Le Petit Jehan de Saintré* (G. Charlier) ; — p. 1.548, H. Petersen, *Destrées, frère chartreux et poète du temps de Marguerite d'Autriche* (Gh. de Boom).

La *Revue* a fait paraître en 1928 une *Table générale de la Revue belge de philologie et d'histoire (tomes I à V, 1922 à 1926) et du Bulletin philologique et historique (tomes I et II, 1920 à 1921)*... dressée par J. de Smet ; 1928, 200 pages.

M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1928. — P. 32-34. A. Jeanroy, c. r. de E. R. Goddard, *Women's costume in french texts of the XI. and XII. centuries*, et H. Spanke, *Eine altfranzösische Liedersammlung*. — P. 75-79. E. Bourciez, c. r. de A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, 2e éd., et Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française*. — P. 137-40. O. Bloch, c. r. de A. Rosetti, *Recherches sur la phonétique roumaine au XVIe s.* et *Lettres de Bistrița*, et Lerch, *Historische französische Syntax*, I. — P. 444-7. H. Hauvette, c. r. de Ch. H. Grandgent, *From latin to italian*, et de Schiaffini, *Testi fiorentini del Dugento e dei primi del Trecento*. — P. 562-3. H. Hauvette, c. r. de G. B. Marzano. *Dizionario etimologico del dialetto calabrese.*

Revue de philologie française, XL (1928), 1. — P. 1-16. L. Clédat, *En marge des grammaires : X. L'impératif du verbe* aller. Étude sémantique. XI. *De quelques locutions qui contiennent le mot* pied. *Prendre pied, au pied de, sur le pied de* : ces locutions, surtout les dernières, devraient s'expliquer par

pied-mesure. XII. *Les sens de* falloir. XIII. *Aspects différents de l'idée verbale dans le conditionnel d'atténuation et dans le conditionnel à condition; cas particulier de* voudrais. — P. 17-30. H. Yvon, L. Clédat, J. Vendryes, *Encore le futur antérieur*. Suite de la discussion commencée dans la *Romania*, XLVIII, 424. — P. 31-57. A. Dauzat, *Essais de géographie linguistique, 2e série*, suite et fin : produits de la palatalisation de $c + a$ dans la Gaule romane. — P. 58-69. Mélanges. — P. 70-72. Livres signalés. — P. 73-88. Cronique. On notera, p. 75, une remarque intéressante sur *entre tant* et, pp. 78-80, un petit article sur *Saint-Haon-le-Vieux et Saint-Haon-le-Châtel* : ce nom représente *Abundus*, mais dans l'épithète de *vieux*, il n'y aurait pas à rechercher vicus, suivant l'hypothèse présentée par M. Prou pour *Pithiviers-le-Vieil*, etc.; les deux notes sont de M. Clédat.

2. — P. 81-99. L. Clédat, *En marge des grammaires :* XIV. *L'inversion du sujet*. — P. 100-124. L. Foulet, *La difficulté du retatif en français moderne*. Premier article. — P. 125-34. A. Jourjon. *Remarques lexicografiques*. Suite et à suivre. — P. 135-44, Mélanges : dans une note sur *L'âge des mots en français* (p. 135-40), M. E. Bourciez apporte, pour 24 mots, des exemples parfois sensiblement antérieures au plus ancien exemple signalé par le *Dictionnaire général* : il ne s'agit que de mots postérieurs au moyen âge. — P. 145-7. Livres et articles signalés. — P. 148-60. Cronique.

3. — P. 161-81. L. Foulet, *La difficulté du relatif en français moderne*. Fin de l'article. — P. 182-216. Mélanges. M. L. Clédat reprend, p. 201-12, à propos de la grammaire que l'Académie Française projette de rédiger et du Dictionnaire qu'elle nous laisse espérer, son utile campagne pour l'épuration de la graphie et la simplification de la syntaxe enseignée. — P. 217-27. Contes rendus : p. 220-21, N. Maccarrone, *Le denominazioni del tacchino e della tacchina nelle lingue romanze* (A. Dauzat) ; p. 221-2, P. Benoit, *Die Bezeichnungen für Feuerbock und Feuerkette im franz., ital. u. rætorom...* (A. D.). — P. 228-35. Livres et articles signalés. — P. 235-9. Chronique.

M. R.

Revue des études latines, V (1927), 1. — P. 68-82. Ch. Beaulieux, *Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France*.

2. — P. 150-65. Dom Henri Quentin, *Une méthode de critique et de classement des manuscrits*.

VI (1928), 3. — P. 268-70. G. Cohen, *La « comédie » latine en France au XIIe siècle*.

Revue des langues romanes, LXIV (août-décembre 1926). — Ce volume de 232 pages nous donne les *Tables générales des soixante premiers volumes* de la *Revue*. Il faut remercier M. M. Grammont de nous avoir fourni cet instrument de travail et souhaiter que la *Romania* puisse bientôt suivre ce bon exemple.

Studier i modern Språkvetenskap, X (1928). — P. 25-64. E. G. Wahlgren, *Le nom de la ville de Marseille*. M. W. conclut que l'introduction de *r* dans le nom de la ville de Marseille est sans doute un phénomène roman d'ordre analogique dû à l'influence du nom de *Marcellus* ou d'autres noms analogues. L'étude contient une discussion très intéressante de la question du passage de *rs* à *ss* et de *ss* à *rs*. — P. 65-77. Åke W. von Munthe, *Några Anteckningar om sp.* ser *och* estar. Emploi de *ser* et *estar* en esp. moderne. — P. 113-30. E. Staaff, *Quelques réflexions sur la diphtongaison en espagnol*. La diphtongaison romane a donné lieu dans ces dernières années à de nombreuses études et à des essais très divers d'explication : tout récemment nous avons cité les travaux de M. Menéndez Pidal, de M. Salverda de Grave et de M. Fouché. Les réflexions de M. Staaff, qui depuis longtemps déjà s'intéresse à ce problème, sont en partie suggérées par ces divers travaux, et elles en constituent une fort intéressante critique. M. St. s'éloigne de M. Menéndez Pidal et se rapproche de M. Fouché en ce qu'il ne voit pas dans la diphtongaison un phénomène d'énergie et d'emphase, mais au contraire d'affaiblissement de tension. Je crois qu'il sera difficile de choisir entre les deux thèses et peut-être n'est-il pas légitime de le faire *a priori* : la prononciation parisienne actuelle me paraît comporter des diphtongaisons des deux types. Je signale dans l'article de M. St. de très intéressantes remarques sur les conditions de la syllabation. — P. 175-202. S. Karlström, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane... publiés par des Suédois de 1924 à 1926*.

M. R.

Studi glottologici italiani, VIII (1928). — P. 1-119. G. Pitré, *Supplemento ai dizionari siciliani (pubblicazione postuma)*. Giuseppe Pitré, né le 23 décembre 1842, est mort le 10 avril 1916. — P. 121-6. G. B. Grassi-Privitera, *Nomi propri e loro vezzeggiativi usati a Partinico*. — P. 127-44. G. De Gregorio, *Note di onomastica vezzeggiativa del siciliano : Ciullo o Ciulo d'Alcamo e non Cielo Dal Camo*. *Ciullo* correspond aux abréviations siciliennes *Ciuddu*, *Nzulu* de *Vincenzo*. — P. 145-76. A. De Gregorio, *Aggiunte ai lessici siciliani*. — P. 177-237. Vincenza Lombardo, *Le costituzioni benedettine in antico volgare siciliano*. Le texte, du XIIIe s., est conservé dans la bibliothèque de S. Nicola l'Arena à Catane ; il est ici publié avec introduction et commentaire linguistique : l'édition rectifie sur un assez grand nombre de points celle qu'avait donnée Castorina en 1876. — P. 270-99. G. De Gregorio, *Etimologie siciliane*. — P. 300-16. G. De Gregorio, *Etimologie varie*. Il s'agit surtout de mots italiens ; mais quelques étymologies sont d'intérêt roman général, p. ex. pour le bas lat. *flancus* où M. De Gr. veut voir une contamination de flaccus et de ancus, ou pour stancus où ancus serait venu se mêler à stans : tout cela ne commande pas la conviction. — P. 322-51. G. De Gregorio, Remarques sur les comptes rendus des *Contributi al Lessico etimologico romanzo* de l'auteur (*Studi glott.*, VII)

par L. Spitzer et G. Rohlfs. — P. 352-67. G. de Gregorio, Bibliographie. — P. 369-73. Index.

STUDI MEDIEVALI, nuova serie diretta da V. Crescini, F. Ermini, D. Fedele, D. S. Leicht, E. Levi, L. Suttina & V. Ussani, I (1928). — Après un passage de trois années chez l'éditeur Zanichelli sous le titre de *Nuovi Studi Medievali*, les *Studi* reprennent le titre que leur avaient donné Fr. Novati et R. Renier et reviennent à leur ancien berceau, la maison d'édition E. Loescher devenue la maison Giovanni Chiantore. Dans le *Programma* qui occupe les p. 1-3 du premier fascicule M. V. Crescini reproduit en partie celui des fondateurs ; il indique cependant que les *Studi* accueilleront en plus des études de caractère économique sur le moyen âge, ce qui est en effet fort intéressant. Les *Studi* paraîtront à raison de deux fascicules annuels.

1 (Avril 1928). — P. 1-3. V. Crescini, *Programma*. — P. 4-36. Pio Rajna, *Le denominazioni « trivium » e « quadrivium » (con un singulare accessorio)*. La distinction des sept arts en *trivium* et *quadrivium* remonte probablement à la renaissance scholastique de l'époque carolingienne. Telle est la conclusion de M. R., mais son argumentation nous entraine vers des questions plus précises et en particulier à des recherches sur la date et l'origine du commentaire d'Horace où apparaît le plus ancien exemple de *trivium*, les *Scholia Vindobonensia ad Horatii artem poeticam* publ. par Zechmeister. M. R. montre que ce commentaire est une compilation médiocre de matériaux divers, faite en pays roman, au IXe s., peut-être à Bobbio, peut-être dans le centre Péronne-Corbie-St. Riquier. — P. 37-47. V. de Bartholomaeis, *Giullari farfensi*. Deux actes du XIe s. dans le *Regesto di Farfa* mentionnant des personnages dont le nom (*Homodeus* et *Presbiter*) est suivi de l'indication de profession *joculator* ou *jocularius* ; en deux autres endroits le rédacteur du *Regesto*, Gregorio da Catino, fait mention d'*histriones*. En réunissant ces maigres indices à ce que nous connaissons déjà sur les jongleurs en Italie, M. de B. essaye de dessiner les linéaments d'une histoire de la jonglerie italienne depuis l'antiquité jusqu'au *Ritmo de sant 'Alessio* du XIIe s. dont il marque le caractère de récit parlé et peut-être illustré par la production d'images peintes. — P. 48-58. N. Zingarelli, *Tristano e Isotta*. L'histoire de Tr. et Is. n'aurait rien d'une légende traditionnelle ; elle serait une invention de Chrétien de Troyes faite de contes antiques empruntés à Ovide. C'est là une prise de position très nette contre les hypothèses celtiques, mais il faut bien dire que l'argumentation est quelque peu rapide. — P. 59-73. J. Ricci, *Gli « augustali » di Federico II*. Étude de numismatique avec planche. — P. 74-113. G. Biscaro, *Dante e il buon Gherardo*. — P. 114-30. A Sapori, *I libri di commercio della Compagnia dei Peruzzi di Firenze*. Intéressants surtout pour l'histoire économique, ces livres nous apportent aussi quelques renseignements sur le florentin du XIVe s. et sur l'histoire des mœurs. — P. 131-3. H. Pirenne, *Un prétendu drapier milanais en 926*. Il s'agit d'un *pannosus* qui figure dans une anecdote de l'*An-*

tapodosis de Liudprand de Crémone et qui, naturellement, n'est pas un drapier, mais un loqueteux. — P. 134-40. F. Ermini, *Un mimo convivale nell' età carolina*. Il s'agit de l'élégie dialoguée *in laudem gloriosissimi Pippini regis* d'Ermold le Noir. — P. 141-9. S. Debenedetti, *Postille a testi antichi romanzi*, II : 1. *Le formole volgari del giudicato di Sessa Aurunca* (*marzo 963*); 2. *La canzone siciliana di Stefano protonotaro* ; 3. *Sainta Fides* (*vv. 40-1, 280*). M. D. continue ici la série de notes commencée au t. II des *Nuovi Studi medievali* : on trouvera sous le nº 2 une copie complète et rectifiée de la chanson de Stefano. — P. 150-56. P. S. Leicht, *Il testamento orale nei documenti preirneriani*. — 157-64. A. Monteverdi, *Longepres*. Ce nom est dans l'*Elegia* latine de Arrigo da Settimello celui d'un ami du poète; M.M. l'interprète ingénieusement comme un « senhal », *Lonh-e-pres*, — P. 165-72. L. Suttina, « *Infelices rustici* ». Édition d'après quatre mss. de la pièce latine contre les paysans *Si quis scire vult naturam* (Novati, *Carmina mediaevi*, 25 sq.) ; la pièce, dont la plus ancienne copie est de la fin du XVe s., paraît avoir été répandue dans la région de Vérone où elle venait peut-être d'Allemagne : on notera que la str. VI n'est qu'une forme latine du proverbe *oignez vilain*, etc. — P. 173-80. E. Levi, *L'ultimo Re dei Giullari*. Sur messer Dolcibene, fait par Charles de Luxembourg « re dei buffoni e delli strioni d'Italia ». — P. 181-5. G. Mazzoni, *Una leggenda germanica ed un episodio dantesco*. Rapprochement entre la légende des danseurs maudits de Kölbig avec le refrain de leur ballade *Quid stamus ? Cur non imus ?* et la double ronde des avares et des prodigues dans l'*Inferno*, VII, 22-48, avec leurs invectives *Perche tieni ? Perche burli ?*. — P. 186-8. Ll. Nicolau d'Olwer, *Manoscritti catalani dei « Trionfi » del Petrarca*. Le ms. Esp. 534 de la Bibliothèque nationale est la première partie d'une copie des *Trionfi* dont la seconde partie est le ms. 11 de l'Ateneu Barcelonès ; cette copie comprend le commentaire de Bernardo Illicinio en traduction catalane : le ms. est d'origine valencienne et de la seconde moitié du XVe s. — P. 189-243, *Bulletino bibliografico*. Il y est fait une très large place à la littérature latine médiévale et ce premier bulletin contient 72 comptes-rendus ou annonces ; nous ne citerons que les articles les plus importants : p. 189, H. Liebeschütz, *Fulgentius metaphoralis ; ein Beitrag zur Geschichte der antiken Mythologie im Mittelalter* (F. Ermini) ; — p. 196, P. S. Leicht, *Romani e Germani in un giuramento carolingio* (L. Suttina : noter l'emploi de *ladini* pour désigner des Romans dans ce texte du milieu du IXe s.) ; — p. 202. V. De Bartholomæis, *Ciò che veramente sia l'antichissima « cantilena »* Boves se pareba (A. Monteverdi ; voir *Romania*, LIV, 598 ; M. M. n'admet pas que cette petite devinette ait rien de populaire et on lui donnera facilement raison sur ce point étant donné le sujet de l'énigme ; mais il pense aussi que nous avons affaire ici non à un quatrain, mais un distique

Se pareba boves, alba pratalia araba,
et albo versorio teneba, et negro semen seminaba

— P. 344-5. Notice nécrologique : Paul Sabatier (L. Suttina).

2 (novembre 1928). — P. 247-87. G. Mazzoni, *Il più antico componimento poetico della letteratura italiana*. Il s'agit de la pièce adressée par un jongleur à un évêque qui a été transcrite à la fin du XIIe ou au début du XIIIe s. sur un ms. de la chronique d'Adon aujourd'hui à la Laurentienne de Florence (S. Croce, XV, 6), cf. *Romania*, XXII, 626. M. M. en donne un texte avec appareil critique et commentaire et, à l'aide des noms propres (le pape Eugène III, — Galgano, évêque de Volterra, — Grimaldo, évêque d'Osimo, — Villano, évêque de Pise), date cette petite pièce de 1152-1157. — P. 288-309. V. de Bartholomæis, *Due testi latini e una versione ritmica italiana della « Visio Philberti »*. — P. 310-35. V. Crescini, *Canzone-Sirventese di Peire Vidal*. Important commentaire et interprétations très satisfaisantes des difficultés de la pièce *Son ben apoderaz* (éd. Anglade, XV) avec texte et traduction. — P. 336-51. N. Zingarelli, *Pietro Vidal e le cose d'Italia*. Le troubadour ne s'est pas mêlé, comme on le dit, aux luttes des Pisans et des Génois : il s'est contenté de soutenir la politique ou d'exprimer les sentiments de Boniface de Monferrat, son patron. M. Z. doute d'autre part que la tenson avec Manfredi Lancia soit autre chose qu'un jeu de Peire Vidal seul ; à ce propos il insiste sur le caractère fictif de beaucoup de tensons. — P. 352-61. Paul Sabatier, *Autour du « Speculum Perfectionis »*. Fragments d'une introduction au texte du *Sp. P.* que Paul Sabatier rédigeait au moment de sa mort, et où il maintient l'attribution à fr. Léon et la date de 1227. — P. 362-79. A. Monteverdi, *Alda la Bella*. M. M. croit fermement à l'unité de composition du *Roland* d'Oxford et n'accepte pas de considérer comme une addition à un poème antérieur l'épisode de la mort d'Aude, sœur d'Olivier et fiancée de Roland. Mais il éprouve quelque difficulté à admettre que l'auteur du *Roland* d'Oxford ait imaginé, de lui-même, le personnage d'Aude et l'épisode de sa mort, comme aussi d'ailleurs le personnage et le nom d'Olivier et sa parenté avec Aude. Or Aude et Olivier et Roland apparaissent dans une autre histoire, celle de *Girard de Viane* : les formes littéraires attestées ou reconstituables de cette histoire ne sont pas, il est vrai, antérieures au *Roland* d'Oxford ; mais « tout s'explique, pense M. M., si on admet l'existence d'un récit sur l'amitié légendaire d'un Olivier et d'un Roland (et encore le nom de Roland ne serait pas indispensable dans ce récit), amitié dont le gage serait la main d'une Aude, sœur d'Olivier ». Ce récit, l'auteur de la *Chanson de Girard*, qui a précédé le *Girard* de Bertran de Bar-sur-Aube, l'aurait mis en œuvre ; mais auparavant l'auteur du *Roland* l'aurait enchâssé dans sa propre composition ou plutôt en aurait fait, avec Olivier, un des éléments essentiels de celle-ci. M. M. sait qu'il n'y a pas de preuve à son hypothèse, mais il sait aussi et, sans doute c'est surtout ce qu'il a voulu, qu'elle pose une fois de plus le problème de la naissance de nos chansons de geste sur des bases un peu différentes de celles que l'on tend à accepter depuis quelques années. — P. 380-91. K. Strecker, *Quid dant artes nisi luctum !* Édition d'après trois mss. de Paris, Oxford et Londres, de la pièce *Meum est propositum gentis imperite*. — P. 392-405. F. Ermini, *Il*

Pianto di Iotsaldo per la morte di Odilone. Édition du *Planctus*; une notice préliminaire en marque le caractère dramatique et tente de reconstituer la mise en scène funéraire où cette composition trouverait place. — P. 406-21. P. Sella, *Decreti lapidari dei secoli XII-XIII.* Petit corpus de neuf textes lapidaires, parmi lesquels l'inscription de Nepi de 1131 où il est fait allusion à Ganelon. — P. 422. J. J. Salverda de Grave, *Un manuscrit inconnu des « Vœux du Paon »*. Notice avec quatre fac-similés d'un ms. du XIVe s., parchemin, avec 87 miniatures, aujourd'hui au Musée de l'État à Amsterdam ; il contient les *Vœux du Paon* sans insertion dans le *Roman d'Alexandre.* Le ms. est incomplet du début et de la fin ; il est vraisemblablement lorrain ; il doit prendre place dans le classement établi par M. Ritchie, qui n'a pas connu ce ms., auprès des ms. *MPQ.* — P. 438-55. A. Viscardi, *Appunti per la storia della religiosità e della letteratura religiosa in Italia nei secoli XIII e XIV.* — P. 456-70. L. Chiappelli, *Una notevole libreria Napoletana del Trecento.* L'Archivio di Stato de Florence conserve un inventaire de manuscrits envoyés en 1348 à Niccolò Acciaiuoli à l'occasion de son séjour à la cour d'Avignon : il est assez probable que ces volumes étaient un cadeau fait par Louis de Tarente, nouvel époux de la reine Jeanne de Naples, au pape Clément VI pour obtenir son appui contre le roi de Hongrie. De fait certains de ces ms. paraissent se retrouver en 1353 dans l'inventaire de la bibliothèque pontificale d'Avignon. L'intérêt de cette collection est de provenir de Naples, ville pour laquelle nous n'avons guère de renseignements de ce genre, et de contenir moins des œuvres antiques que des œuvres latines médiévales. — P. 571-80. E. Levi, *Gli inventari dello « Steri » di Palermo.* Le *Steri* (< hospiterium) est le palais Chiaramonte de Palerme dont M. L. a déjà décrit les peintures à sujet épique (cf. *Romania*, LIII, 444) ; au XVe s. le palais servit de résidence aux rois d'Aragon. Divers inventaires de 1317 à 1430 ont été conservés, mais ils s'appliquent à des années où le palais, précédemment mis à sac et encore non restauré, était à peu près vide et ne contenait plus guère que des lits sans garniture, des bancs et quelques « perches » porte-manteaux. M. L. publie ces inventaires rédigés en langue vulgaire, mais d'intérêt linguistique médiocre en raison de leur sécheresse et de leur monotonie. — P. 481-6. E. Faral, *La légende du roi Bladud.* Ce que raconte Geofroi de Monmouth de ce roi, prétendu fondateur des bains de Bath, est fabriqué à l'aide de la *Polyhistoria* de Solin, du *De temporum ratione* de Bède et de souvenirs classiques. Reste comme celtique, fait remarquer M. F., le nom même de Bladud. Resterait aussi à expliquer, mais ce peut être pure imagination de Geofroi, le lien établi entre Bladud et les thermes de Bath. — P. 487-91. Fr. Torraca, *Donne italiane e trovatori provenzali (postilla alla* Treva *di Guglielmo de la Tor).* — P. 492-99. G. Biscaro, *Cino da Pistoia e Dante.* Essai d'explication historique de la palinodie de Cino à l'égard de la mémoire de Dante. — P. 500-504. A. Jeanroy. *Pere Torroella plagiaire de Boccace.* Pere Torroella est l'auteur d'une diatribe en vers catalans contre les femmes, dont il écrivit lui-même une rétractation

en prose castillane. Cette dernière pièce, connue seulement par le chansonnier d'Herberay du British Museum, a été retrouvée par M. J. dans un *Cancioneiro* de la fin du XVe s. qui appartient à la Bibliothèque de l'Université de Coïmbre. C'est essentiellement un catalogue de noms de femme, les unes mauvaises, les autres au contraire remarquables par leur sagesse, leur grandeur d'âme, leur courage, etc. Plus de la moitié de ces noms proviennent du *De claris mulieribus* de Boccace, les autres viennent en partie de la Bible ou de la mythologie antique, quelques-uns restent mystérieux ; la mention la plus notable est celle de *Juana la francesa*, citée parmi les femmes guerrières, et qui ne pourrait être que Jeanne d'Arc. — P. 505-14. L. Rizzoli, *Sulle più antiche monete di Padova e sulle origini della zecca.* — P. 515-20. G. Bertoni, *Il manoscrito estense del « Dialogo della divina Providenza » di Santa Caterina da Siena.* — P. 521-24. A. A. Bernardy, *Postille*, additions aux articles de MM. S. Debenedetti et E. Levi imprimés aux pp. 141 sq et 173 sq. de ce volume des *Studi*. — P. 525-637. *Bulletino bibliografico*, nos 73-164. A signaler p. 532-9, Ph. Abrams, *Les œuvres poétiques de Baudri de Bourgueil* (K. Strecker : nombreuses corrections) ; — p. 539-45, *Henrici Septimellensis Elegia*, éd. A. Marigo (V. Ussani) ; — p. 562-6, P. P. Gerosa, *L'umanesimo agostiniano del Petrarca*, I (T. Labande-Jeanroy) ; — p. 567-71, *Mélanges de littérature et d'histoire sur Pétrarque*.. (T. Labande-Jeanroy) ; — p. 571-78, Marco Polo, *Il Milione*, éd. L. F. Benedetto (D. Olivieri) ; — p. 582-3. *Miscellanea di studi critici in onore di Vincenzo Crescini* (A. Monteverdi donne un sommaire de ce recueil jubilaire qui, imprimé à Cividale à la veille de la guerre, a été détruit, à l'exception de quelques exemplaires) ; — p. 504-6, J. Bédier, *La chanson de Roland, commentaires* (A. Monteverdi) ; — p. 615-18, A. Parducci, *Costumi ornati* (A. A. Bernardy). — P. 638-43. Notices nécrologiques : Flaminio Pellegrini, † 4 avril 1928 (G. Mazzoni), Cesare de Lollis (M. P.) ; Antonio Restori (E. Levi). — P. 645-7. Table.

M. R.

Studi romanzi. — Les volumes de cette collection nous sont arrivés depuis 1914 de façon si irrégulière que nous en avons toujours remis l'annonce ; nos confrères parisiens ne paraissent pas avoir été mieux partagés que nous. Nous nous résignons à rendre compte de ce qui nous est parvenu avec l'espoir que nos confrères italiens nous fourniront le moyen de compléter notre dépouillement.

XI (1914). — Un seul fascicule de 92 pages arrêté là par la guerre : Mario Filzi, *Contributo alla sintassi dei dialetti italiani*. Cet essai est limité au verbe et spécialement aux combinaisons avec participes ou infinitifs, étudiées dans les dialectes de toutes les régions du domaine italien.

Nous n'avons pas reçu le vol. XII (1914).

XIII (1917). — P. 5. C. Merlo, *Del potere metafonetico palatalizzante di lat.* ū, ŭ. Faits latins, italiens et franco-provençaux. — P. 23. G. Bertoni, *Note*

su Peire d'Auvergne. Corrections et interprétations. — P. 31. G. Bertoni, *La « sestina » di Guilhem de Saint Grigori.* Édition d'après les 3 mss (*Da¹ H*) et traduction de cette pièce d'attribution incertaine, mais que M. B. croit de Guillaume de S. G. (début du XIIe s.). — P. 41. G. Bertoni, *Discussioni etimologiche* : lat. colostrum; a. fr. *escomos* (cf. *Romania*, XXXIX, 88 et 584): formes analogues dans l'Italie du nord, ce qui pourrait faire douter de l'origine anglaise de ce mot; notes sur diverses formes dialectales italiennes. — P. 77. A. F. Massèra, *Nuovi sonetti di Cecco Angiolieri.* — P. 99-319. C. Vignoli, *Il folk-lore di Castro dei Volsci.*

XIV (1917). — P. 1. M. Pelaez, Le Ţornoiement as dames de Paris, *poemetto in antico francese di Pierre Gencien.* Voir *Romania*, XLVI, 408-26, le compte rendu de M. A. Långfors et les observations que j'y ai jointes, et, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 284-301, l'article de Ch.-V. Langlois sur Pierre Gencien. — P. 69. C. Merlo, *L'articolo determinativo nel dialetto di Molfetta.* — P. 100. C. Merlo, *Proposta di aggiunta ai §§ 336-352, 383-384 della Italienische Grammatik di W. Meyer-Lübke.* — P. 113-246. E. Levi, *I lais brettoni e la leggenda di Tristano.* Voir *Romania*, XLVII, 159, le c. r. de M. L. Foulet.

XV (1920). — E. Monaci, directeur des *Studi*, étant mort le 1er mai 1918, la direction passe avec ce volume à MM. V. Rossi et C. Salvioni. — P. 5. G. Bottiglioni, *Saggio di fonetica sarda : gli esiti di* l (r, s) + *cons. e di* j *nei dialetti di Sassari e della Gallura, di Nuoro e del Logudoro.* — P. 115-136. D. Olivieri, *Di alcuni nomi locali dell' Emilia e delle provincie limitrofe.*

XVI (1921). — Le volume s'ouvre par une notice nécrologique de V. Rossi sur C. Salvioni décédé le 20 octobre 1920. — P. 5-206. M. Pelaez, *Il canzoniere provenzale L (Cod. Vaticano 3206).* Édition diplomatique avec index des poètes et table des incipits.

En 1920, la *Società filologica romana* a publié sous le titre *Ernesto Monaci, l'uomo, il maestro, il filologo*, un recueil de notices de MM. G. Salvadori, F. Ermini, V. De Bartholomaeis, C. Trabalza, M. Pelaez, V. Federici, P. Fedele, sur les divers aspects de la personnalité et de l'activité de E. Monaci ; plusieurs portraits sont joints à ce recueil qui s'achève par une Bibliographie des écrits d'E. M. dressée par M. Pelaez.

Ici s'arrête pour l'instant notre collection des publications de la Société.

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XLVIII (1928), 1-2. — P. 1. Albert Schreiber, *Kyot und Crestien.* On a déjà beaucoup construit autour de la question Kyot. On se rappelle les faits : Wolfram d'Eschenbach dit avoir eu pour modèle de son *Parzival* un sage maître, très célèbre, qui était de Provence (« Provenzâl » ou « von Provenze ») et qu'il appelle à plusieurs reprises « Kŷôt ». Depuis San Marte, en 1861, l'on a proposé de voir dans « Kyot » Guiot de Provins, l'auteur de la *Bible Guiot*, ouvrage composé

vers 1206 et dont la célébrité au XIIIe siècle fut très grande : Wolfram aurait confondu *Provins* et *Provence*, ce qui n'a rien d'impossible. A la vérité on n'a aucune trace d'un *Perceval* de Guiot et le style vif et libre des œuvres conservées de celui-ci ne ressemble guère au style obscur et compliqué que Wolfram laisse supposer chez son modèle, mais un même écrivain peut changer de manière en même temps que de sujet, et d'autre part bien des œuvres du temps de Philippe Auguste sont jusqu'ici perdues pour nous. Sur tous ces points on lira avec profit les observations résumées mais pénétrantes de Ch.-V. Langlois au t. II de la *Vie en France au moyen âge*, pp. 54-7. M. Schr. a repris toute la question et voici ses conclusions : 1. Un poète inconnu a raconté, vraisemblablement en latin et sans doute avant 1157, la légende du Graal en en faisant une histoire des ancêtres des comtes d'Anjou ; — 2. Cette œuvre a été communiquée à Chrétien de Troyes par Philippe d'Alsace, fils de Sibylle, comtesse d'Anjou ; Chrétien en a tiré vers 1180 le *Conte du Graal* en laissant de côté tout ce qui pouvait intéresser l'Anjou, car ses protecteurs étaient en opposition avec les Plantagenets ; — 3. Après la mort de Chrétien, Guiot de Provins, grand voyageur, semble-t-il, et largement érudit, d'ailleurs attaché aux Plantagenets, a eu connaissance du modèle qu'avait imparfaitement suivi Chrétien et en a tiré une nouvelle imitation, plus fidèle en son esprit, mais ornée d'emprunts à ses propres connaissances scientifiques ; — 4. Wolfram commença son *Parzival* avec Chrétien comme modèle, puis il connut l'œuvre de Guiot à laquelle il prit la suite de l'histoire et aussi la préhistoire du Graal. Et si nous n'avons plus l'œuvre de Guiot, c'est peut-être qu'elle fut quelque peu suspecte à l'Inquisition, comme pouvait d'ailleurs l'être aussi la *Bible Guiot* (cf. Langlois, *l. c.*, p. 58) qui n'est pas sans quelque rapport avec les idées cathares. Il restait, il est vrai, encore au XVIe s. bon nombre de mss: de la *Bible Guiot* et nous n'avons aucune trace d'un *Graal* de ce poète, mais M. Schr. pourrait facilement répondre que le nombre des copies n'a pas dû être aussi considérable pour ce poème supposé que pour la *Bible*. J'ai résumé le système très ingénieux et très complet de M. Schr. : il a le mérite d'utiliser tout ce que Wolfram peut nous apprendre, bien que peut-être il n'explique pas tout et p. ex. la qualification de *Kyôt laschantiure*. — P. 53. Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax* : XXXI. *Verwechselung von Grundbedeutung und Gebrauchsweise in der französischen Tempus und Moduslehere*. — XXXII. *Ist die Wesenverschiedenheit zwischen Imparfait und Passé défini, sowie zwischen Indikativ und Konjunktiv, eine apperzeptionelle oder eine präsentative ?* — P. 77. L. Spitzer, *Zur Methodik der etymologischen Forschung*. Suite de la discussion avec M. Gamillscheg à propos de l'*Etymologisches Wörterbuch des Französischen* : on trouvera ici, entre autres, des remarques judicieuses sur les formations à base onomatopéique. A la suite de l'article une brève remarque de M. Hilka qui annonce que, pour la *Zeitschrift*, le débat est clos.

Mélanges. — P. 114. Fr. Sturm, *Vulg.-lat.* fruga. Base supposée pour rét.

frua et formes apparentées de l'Italie du Nord, et qu'attesterait encore pour le moyen âge l'emprunt slovène *fruga*. Et ce dernier fait donnerait une limite antérieure à la chronologie de l'altération rétique du *g* intervocalique, car la forme slovène ayant gardé son *u* ne peut être que postérieure au XIe s. Voilà bien des choses en un seul mot, sinon en un seul phonème : j'ai bien peur que les leçons des *Mirages phonétiques* n'aient guère été entendues. — P. 120. O. Schultz-Gora, « *Auques, auquetes* » = *sehr*. Il est bien difficile de marquer la limite entre *un peu, quelque peu* et *beaucoup, très*, et la note de M. Sch.-G. n'aide pas sensiblement à le faire : la moindre nuance subjective dans le jugement, sans qu'il y ait à faire appel à l'ironie, suffit à faire exprimer la grande quantité ou le haut degré par une expression de degré inférieur. — P. 123. G. Rohlfs, *Ein interromanisches Hirtenwort*. Un latin *sub-iliare de ilia « flanc » serait la base commune du pyrén. *suval'a*, du macédoroumain *sul'ia* et de formes de l'Italie du Sud du type *subbel'are* « tondre les moutons sur la partie postérieure du corps ». — P. 123. S. Hofer, *Die Problemstellung im Erec*. M. H. reprend, après tant d'autres, le problème du désaccord entre Érec et Énide et de ses causes ; il pense que les explications diverses données jusqu'ici ne tiennent pas assez compte de la nature de l'amour courtois qui, dans le mariage comme hors de ce lien, doit « faire valoir » : la faute d'Érec est d'avoir pu laisser croire que depuis son mariage il valait moins, celle d'Énide est de l'avoir cru ou paru le croire, et l'intérêt de l'œuvre de Chrétien est justement de marquer un essai pour introduire l'amour courtois dans le domaine épique. Il ne me semble pas que la note de M. H. éclaire beaucoup la question et je ne vois pas dans son interprétation à quoi tend l'épisode de Mabonagrain et pourquoi Énide est exposée à des dangers pour suivre Érec dans des aventures qui n'ont à tout prendre rien de chevaleresque. Je suis obligé de renvoyer une fois de plus à ce que j'ai dit à ce sujet ici-même (XXXIX, 379-81) et que M. H. veut bien rappeler sans, je crois, en avoir tenu assez de compte. — P. 128. S. Hofer, *Beiträge zu Kristian* 1. *Zur Frage der Ovidiana*. Il n'y aurait pas d'*Ovidiana* de Chrétien si dans les vers si souvent cités

> Cil qui fist d'Erec et d'Enide
> et les comandemanz Ovide
> et l'art d'amors an romanz mist

on admettait que *en romanz metre* ne signifie pas « traduire en roman », mais « introduire dans un roman » ; Chrétien penserait alors simplement à ce qu'il a introduit d'amour courtois dans *Erec* (voir l'étude précédente), notamment dans l'épisode de Mabonagrain. — 2. *Kristian und Macrobius*. Macrobe est cité par Chrétien dans *Erec* comme garant de ce que dit le poète décrivant le manteau du roi (v. 6763 sq.) ; sur ce manteau figurent Géométrie, Arithmétique, Musique et Astronomie. Or Macrobe définit en effet Géométrie et Astronomie dans le Ier livre de son commentaire au *Somnium*

Scipionis; il y parle ailleurs d'arithmétique et incidemment de musique. M. H. conclut que Chrétien a lu Macrobe et avait très présent à l'esprit le texte de cet auteur. Cela est possible ; mais il est probable que des *excerpta* de Macrobe ou des citations de cet auteur en quelque enseignement auraient donné à Chrétien autant d'érudition : les morceaux choisis ne datent pas d'hier. — 3. *Hat Kristian Nantes gekannt ?* Aux fêtes du couronnement à Nantes, Chrétien nous parle, dans *Erec*, du palais (v. 6825), de la « mestre eglise » (6889), de l'évêché (6891) et ces divers monuments ne doivent pas être bien éloignés les uns des autres. Or c'est précisément ce qui existait à Nantes où la cathédrale est entre l'ancien évêché et le palais des ducs. M. H. pense que Chrétien a bien pu vivre quelque temps à Nantes et peut-être y écrire ou y commencer son *Erec*. Cela encore est possible ; mais dans combien de villes l'évêché est-il près de la cathédrale et le tout à proximité du palais seigneurial ? Chrétien ne manquait pas d'exemples pour dessiner son décor. J'ajoute que les passages d'*Erec* auxquels se réfère M. H. n'impliquent pas que la proximité de la cathédrale et du palais aille jusqu'à la contiguïté. — P. 133. L. Karl, *Eine altfranzosische Liebesklage (Handschrift Bibl. Nat. Paris fr. 837)*. Notice et quelques traits de la *Complainte d'amour*, INC. *Il est resons que sil ne teise* (f. 355-362 du ms.) ; cf. P. Paris, *Mss. fr.*, VI, 425. — P. 139. L. Karl, *Cervantes als Dichter*.

Comptes rendus. — P. 143. *Idealistische Neuphilologie, Festschrift für Kar Vossler* (H. Breuer). — P. 146. *Idealistische Philologie, Jahrbuch*, III, 1-2 (L. Jordan). — P. 150. O. Funke, *Studien zur Geschichte der Sprachphilosophie* (L. Jordan). — P. 152. Fr. Schürr, *Das altfranzösische Epos* (L. Jordan). — P. 156. Fr. Schürr, *Sprachwissenschaft und Zeitgeist*, 2e éd. (H. Ammann). — P. 157. W. Meyer-Lübke, *Das Katalanische, seine Stellung zum Spanischen und Provenzalischen* (W. v. Wartburg). — P. 161. G. Rohlfs, *Griechen und Romanen in Unteritalien, ein Beitrag zur Geschichte der unteritalienischen Gräzität* (A. Debrunner). — P. 166. A. Garbini, *Antroponimie ed omonimie nel campo della zoologia popolare* (K. Jaberg). — P. 170. L. Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle* (G. Rohlfs). — P. 172. *Deutsches Dante-Jahrbuch*, VIII-IX (A. Bassermann). — P. 179. P. Piur, *Petrarcas « Buch ohne Namen » und die päpstliche Kurie* (B. Wiese). — P. 180. L. di Benedetto, *Rimatori del dolce stil novo* (B. Wiese). — P. 184. E. Carrara, *Il « Diaffonus » di Giovanni del Virgilio* (B. Wiese). — P. 185-6. H. Pflaum, *Die Idee der Liebe ; Leone-Ebreo* (B. Wiese). — P. 188. R. M. de Azkue, *Morfologia vasca* (A. Griera). — P. 189. R. Menéndez Pidal, *Manual de gramatica histórica española*, 5e éd. (A. Griera). — P. 190. Fr. Krüger, *Die Gegenstandkultur Sanabrias und seiner Nachbargebiete* (A. Griera). — P. 193-215. Périodiques : *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 149-50 (H. Breuer) ; — *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXXXVII-VIII (B. Wiese) ; — *Arhiva* de Iaşi, 29-31 (E. Gamillscheg). — P. 216-35. Livres reçus jusqu'au 1er janvier 1928. — P. 236-40. L. Spitzer, *Zu Ebelings*

Artikel « *Zur Bedeutungsentwicklung romanischer Partikeln* (*Zs. f. rom. Ph.*, XLVII, 644 sq.). — P. 240. C. Appel, *Zu Raimbaut von Orange.*

M. R.

Analecta medii aevi, I-II. — Ces notices des mss de la Bibliothèque publique de Leningrad ont commencé à paraître en 1925 à Leningrad : elles font partie de la série IV, *Occidentalia*, des publications de la Bibliothèque. Le premier fascicule, paru par les soins de Mme O. Dobiache-Rojdestvensky, est rédigé exclusivement en russe. L'éditeur y étudie, p. 7-48, le ms. lat. O, ch. XIV, no 11 de la Bibliothèque, antérieurement dans la collection Pierre Doubrovsky ; c'est un ms. du xve s., écrit sans doute en Bohême, et comprenant un recueil de poésies latines de caractère plus ou moins goliardique. Les autres articles sortent de notre cadre.

Dans le deuxième fascicule (1927), publié par les soins du même éditeur, les articles, toujours rédigés en russe, sont précédés d'un résumé en français. — P. 3-60. O. Dobiache-Rojdestvensky, *Quelques inaperçus*. Premier article d'une série d'études sur les plus anciens mss latins de la Bibliothèque; c'est une partie du travail de préparation d'un nouveau catalogue. Dans cet article sont étudiés quatre mss cotés F.v.I. 4, 6, 12 et 3 ; les deux premiers sont des mss de Corbie déjà connus, mais où un nouvel examen a permis des observations intéressantes, notamment la découverte du nom du scribe du second, *Ingreus* ; le troisième, malgré la mention *olim corbeiensis* paraît être originaire de Saint-Denis ; c'est un recueil de vies de saints (viie-xe siècles) parmi lesquels figurent saint Denis et saint Germain ; le dernier, copie de la Chronique d'Adhémar de Chabannes (xie-xiie s.), paraît avoir été exécuté à Saint-Cybard d'Angoulême, c'est-à-dire dans la maison même où avait été composé l'original. Dans ce ms. Mme D.-R. signale la présence d'initiales intéressantes et notamment au fol. 38 un *P* majuscule dont la décoration serait d'une importance particulière ; il est d'ailleurs regrettable qu'une reproduction photomécanique ne soit pas jointe à la description donnée aux pp. 55-6 du mémoire. Cette initiale représenterait « un héros attaqué par deux oiseaux de proie et sonnant désespérément du cor » ; je cite la traduction française que l'auteur donne de son impression, encore que je ne me figure pas très nettement comment le miniaturiste a pu rendre cette impression de sonnerie « désespérée ». Je pense, et c'est bien ce que dit le texte russe, qu'il s'agit de sonner avec force, ce qui est autre chose. Quoi qu'il en soit, Mme D.-R., remarquant qu'Angoulême et Saint-Cybard sont sur la route des pèlerinages et non loin de Blaye et de Bordeaux, pense que cette image représente le « drame de l'olifant » ; cela serait, étant donnée la date du ms., d'une importance singulière; mais dans ce cas le symbolisme des oiseaux de proie resterait à expliquer et de toute façon la question ne peut être examinée qu'avec une image exacte de l'initiale. N'est-il pas d'ailleurs plus probable que nous avons là seulement un motif décoratif de type oriental ? —

P. 61-78. W. Bakhtine, *Contribution à l'histoire de l'écriture de Corbie ; les mss F.v.XIV, 1, et F.v.I, 11.* Ces deux mss proviendraient bien de Corbie même. — P. 79-88. G. Walter, *Notice sur le contenu des parties médicales du ms. F.v.VI, 3, de la Bibliothèque, jadis ms. de Saint-Germain 1038.* Ce ms. que l'on considérait comme l'œuvre d'un seul compilateur et contenant essentiellement un « liber de causis feminarum » est en réalité un recueil médical divers contenant des traités gynécologiques, un glossaire médical, un fragment d'*Interpretatio herbarum*, etc. — P. 89-94. A. Stefanovitch, *Une poésie historique du XIIe s. et les destinées d'un ms.* Le ms. Q. v. IV, 3 de la Bibliothèque serait le ms. de Chauvelin d'après lequel dom Martène a publié la poésie qui conclut les *Gesta Francorum Ierusalem expugnantium* de Bertolphe (?) ; le ms. (XIIe s.) a été écrit dans la région de Thérouanne, où les *Gesta* ont peut-être aussi été composés. — P. 95-118. W. Lublinsky, *Le « Semideus » de Caton Sacco.* Ms. lat. Q. v. XVII, 2, contenant une œuvre encore inconnue du juriste de Pavie, Caton Sacco. Ce dialogue du *Héros* est un traité d'art militaire, richement illustré. L'œuvre est de 1438. — P. 119-42. S. Ouchakoff, *Recueil de poésies italiennes du XVe s.* Ms. italien Q. v. XIV, 1, écrit peut-être à Bologne, probablement dans l'entourage de Giovanni Bentivoglio : un certain nombre des pièces dont M. O. donne la liste paraissent inconnues par ailleurs. — P. 143-192. V. Chichmaref. *Notices et extraits des mss. romans de la Bibliothèque de Leningrad ; quelques traces de la librairie du roi René.* C'est le mémoire dont nous avons rendu compte dans notre t. LIII, p. 603.

L'on ne manquera pas d'apprécier l'effort de nos confrères de Leningrad pour reprendre et développer chez eux les études sur le moyen âge occidental et on leur sera reconnaissant de mettre à notre disposition de façon méthodique les richesses que recélaient les collections privées et que les événements de Russie ont rendues au domaine public.

M. R.

CHRONIQUE

Louis John Paetow, professor of Mediaeval History in the University of California, died 22 December 1928. Born in 1880 at Milwaukee, Wisconsin, he was educated at the Universities of Wisconsin, Pennsylvania, and Paris. After a brief period of service at the Universities of Colorado, Wisconsin, and Illinois, he was for nearly eighteen years in charge of mediaeval studies at the University of California. His *Guide to the Study of Mediaeval History* (1917) is a bibliographical tool of the first importance. He edited *Bataille des .VII. Arts* of Henri d'Andeli (1914) and the *Morale Scholarium* of John of Garland (1927), both publications of the University of California. He was particularly interested in the history of the French universities of the Middle Ages, and besides his own special studies, started several students in this field of investigation. He was a man o admirable personal qualities, an accurate scholar and an enthusiastic teacher and held a high place among American mediaevalists. — C. H. Haskins.

— Émile Roy, professeur honoraire à l'Université de Dijon, décédé à Fontenay-sous-Bois le 22 janvier 1928, était né à Sélestat le 14 mars 1856. Élève de l'École normale, agrégé des lettres, rien ne semblait devoir l'orienter vers le moyen âge, et c'est en effet au XVIIe siècle qu'il avait demandé le sujet de ses thèses de doctorat (1891). Mais, ces thèses même le prouvaient, c'était un esprit curieux, ardent à la recherche, un vrai tempérament d'érudit. La découverte qu'il fit, vers 1893, à la Bibliothèque municipale de Besançon, d'un *Jeu* français *sur l'Antechrist* lui suggéra une hypothèse fort aventurée, à laquelle il eut au reste le courage de renoncer, sur les décisives observations de N. Valois (*Journal des Savants*, 1903, p. 677) ; mais elle l'introduisit dans un domaine où il devait marquer profondément sa trace : on a dit ici tout ce qu'il y avait de nouveau dans ses livres, d'une surprenante et très personnelle érudition, sur les *Quarante Miracles de Notre-Dame* (XXXI, 647) et sur le *Mystère de la Passion du XIVe au XVIe siècle* (XXXIV, 467 et XXXV, 365). Nommé en 1895 à la chaire de littérature française de l'Université de Dijon, il se passionna pour la littérature bourguignonne du XVe siècle, puis pour cette époque en général : il avait réuni

sur Jean Régnier un riche dossier qu'il céda généreusement à l'éditrice des *Fortunes et Adversitez* : il avait aussi amassé sur Antoine de la Salle les matériaux d'un livre qu'il ne se décida jamais à écrire. Depuis une vingtaine d'années en effet il consacrait tous ses loisirs à une enquête approfondie sur les sources et la filiation des poèmes et romans relatifs à la première croisade et leurs suites, de la *Chanson d'Antioche* à Jean d'Avesnes ; il avait accumulé sur ce sujet des monceaux de notes, où l'on n'a trouvé que quelques chapitres rédigés ; l'un d'eux sera présenté prochainement à nos lecteurs. On en a imprimé un autre (sur la versification et le style de *Hugue Capet*, *Baudouin de Sebourg et le Bastard de Bouillon*) dans la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur* (1929, fasc. II) ; dans le même numéro a paru une édition d'un petit roman éducatif du XIVe siècle, le *Dit du Prunier* [1]. C'est dire que ses années de retraite eussent été sûrement très fécondes. Il laissera le souvenir d'un galant homme, d'une loyauté et d'une obligeance parfaites, d'un savant infatigable et désintéressé, que son amour de la recherche et son extrême conscience scientifique et professionnelle ont empêché de donner toute sa mesure. — A. JEANROY.

— Auguste DOUTREPONT est mort le 22 mars 1929, après une longue maladie ; il était né à Herve en 1865. Élève, à l'École normale des Humanités, de M. Maurice Wilmotte, le jeune agrégé avait tenu à poursuivre ses études à l'étranger. En Allemagne, il profite si bien des leçons de Suchier qu'il publie, dans la *Bibliotheca Normannica* (t. V), la *Clef d'amors*. Il fut du groupe des disciples de Gaston Paris et de Paul Meyer. Un séjour à Florence lui permit de goûter l'enseignement de M. Pio Rajna. Il était à peine de retour au pays que son maître se déchargeait sur lui d'une partie des cours de la section de philologie romane à l'Université de Liége. Cependant le nouveau professeur achevait, en collaboration avec son frère Georges, la traduction de la *Grammaire des langues romanes* de W. Meyer-Lübke. Mais déjà la dialectologie l'attirait. Dès 1888, il avait publié, dans la *Revue des patois gallo-romans*, une série de quinze noëls wallons, en transcription phonétique. Sa thèse d'agrégation porte sur la traduction wallonnisée des *Dialogues du Pape Grégoire*, texte liégeois de la fin du XIIe siècle. En 1892, un article des *Mélanges wallons*, dédiés à M. Wilmotte, révèle le phonéticien de race. La belle édition critique des *Noëls wallons*, qui paraît en 1909, prolonge et couronne l'étude de 1888. De 1891 à 1912, c'est Doutrepont qui dressera, pour le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, le bilan annuel de la philologie wallonne. Membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises, il avait songé à mettre au point, pendant son passage à la présidence, le projet de publication du *Dictionnaire wallon*.

---

1. Ce même fascicule contient une Bibliographie des travaux de Roy par M. P. Trahard.

La mort l'aura frappé sans qu'ait été donné le « bon à tirer » du premier fascicule. — F. Desonay.

— Nous avons reçu deux nouvelles notices sur J. Gilliéron : Al. Rosetti, *Jules Gilliéron şi geografia linguistică* (extrait de *Viaţa romînească* de Iaşi, 1929), in-8, 15 pages ; et Oscar Bloch, *J. Gilliéron et l'Atlas linguistique de la France* (extrait de la *Revue de Paris*, 1er février 1929), in-8, 16 pages.

*
* *

Organisation de la bibliographie linguistique romane.

Au cours d'une conférence internationale d'experts pour la coordination de la bibliographie linguistique, conférence qui eut lieu à l'Institut international de Coopération intellectuelle, les 12 et 13 mars 1928, sous la présidence de M. Meillet, professeur au Collège de France, l'attention des experts fut appelée par M. Mario Roques, directeur de la *Romania*, sur l'inorganisation de la bibliographie linguistique romane. Après examen de cette question, la Conférence émit le vœu que la Commission internationale de Coopération intellectuelle organisât « une réunion de romanistes des divers pays, en vue de préparer un accord pour l'établissement d'une bibliographie linguistique romane, générale et spéciale, des origines jusqu'à l'époque actuelle ».

Pour répondre à ce vœu, l'Institut international de Coopération intellectuelle a convoqué le 21 et le 22 mars 1929, à Paris, une réunion de romanistes représentant soit les revues qui font une place à la linguistique romane, soit des sociétés de linguistes, soit de grandes entreprises d'enquête sur des parlers romans. Les experts ainsi désignés étaient : pour l'*Archivio glottologico italiano*, M. Matteo Bartoli, professeur à l'Université de Turin ; pour *Dacoromania*, M. Sextil Puşcariu, professeur à l'Université de Cluj ; pour le *Neophilologus*, M. J. J. Salverda de Grave, professeur à l'Université d'Amsterdam ; pour la *Revista de filologia española*. M. R. Menéndez Pidal, professeur à l'Université de Madrid ; pour la *Revista Lusitana*, M. J. Leite de Vasconcellos, professeur à l'Université de Lisbonne ; pour la *Revue* et la *Société de linguistique romane*, M. A. Terracher, recteur de l'Académie de Dijon ; pour la *Revue des langues romanes*, M. Maurice Grammont, professeur à l'Université de Montpellier ; pour la *Romania*, M. Mario Roques ; pour la *Romanic Review*, M. John L. Gerig, professeur à Columbia University, New-York ; pour la *Zeitschrift für romanische Philologie*, M. Alfons Hilka, professeur à l'Université de Göttingen ; pour la *Linguistic Society of America*, M. Earle B. Babcock, professeur à Columbia University, New York ; pour l'*Atlas linguistique wallon*, M. Jean Haust, professeur à l'Université de Liége ; pour l'*Atlas linguistique de la Suisse*, M. Jacob Jud, professeur à l'Université de Zurich.

M. R. Menéndez Pidal et M. J. Leite de Vasconcellos, empêchés, furent

remplacés par M. Americo Castro, professeur à l'Université de Madrid, et M. Le Gentil, professeur de littérature portugaise à l'Université de Paris. M. Gerig n'ayant pu venir en France fut représenté par M. Earle B. Babcock.

Les séances de la conférence se sont tenues à Paris, à l'Institut international de Coopération intellectuelle (Palais Royal), les 21 et 22 mars 1929, sous la présidence de M. Mario Roques. Elles ont abouti à l'adoption à l'unanimité des résolutions suivantes :

I

« Les experts réunis pour la coordination de la bibliographie linguistique romane les 21 et 22 mars 1929, à l'Institut de Coopération intellectuelle, à Paris, sont d'avis que :

« 1° Il y a lieu d'établir et de publier avec une périodicité régulière une bibliographie linguistique romane. Cette bibliographie devrait s'étendre à tous les ouvrages ou articles traitant de faits linguistiques romans ou de nature à éclairer ces faits.

« Elle devrait être analytique, mais avec des analyses ne dépassant pas quelques lignes. Des notes critiques pourraient y être adjointes et elle se compléterait par l'indication des comptes rendus critiques importants.

« Elle s'étendrait à l'état actuel comme à l'histoire des langues romanes, aux dialectes, aux langues techniques et aux argots, comme aux langues littéraires et elle devrait tenir compte aussi des discussions sur l'usage.

« Cette bibliographie n'exclurait pas le maintien des bibliographies déjà existantes qui sont surtout des bibliographies-titres.

« 2° Les langues admises en principe pour la rédaction des analyses seraient l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien ; les autres langues littéraires romanes pourraient être employées dans les sections de la bibliographie réservées à chacune de ces langues.

« 3° Cette bibliographie serait rédigée à l'aide de fiches établies dans chaque pays pour les travaux publiés dans ce pays. L'établissement et le classement des fiches seraient assurés dans chaque pays par un centre national.

« 4° Un service central coordonnerait et harmoniserait les documents ainsi fournis et assurerait la rédaction et la publication de la bibliographie.

« 5° Le soin d'organiser et d'administrer le service central, d'aider la formation des centres nationaux et d'en coordonner l'action peut être remis à la *Société internationale de linguistique romane* ; celle-ci constituerait, pour l'assister dans cette tâche, un conseil où seraient représentés tous les centres nationaux.

« 6° Les ressources financières pourraient provenir d'une part de subventions d'Etat accordées aux centres nationaux et au service central et pour l'obtention desquelles serait demandée l'aide de la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations ; d'autre part, de subventions de sociétés privées (académies, unions d'académies, fondations) auprès des-

quelles l'Institut international de Coopération intellectuelle serait sollicité de patroner les demandes des centres nationaux ; troisièmement, des contributions des linguistes romanistes eux-mêmes. Il serait fait appel en outre à l'aide technique de l'Institut de Coopération intellectuelle et de la Société de linguistique romane.

II

« Les experts demandent à l'Institut international de Coopération intellectuelle de vouloir bien :

« 1° Communiquer à la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations le projet d'organisation de la bibliographie linguistique romane qu'ils ont élaboré, en vue d'obtenir une intervention auprès des États pour l'aide financière à apporter aux centres nationaux et au service central de bibliographie linguistique romane.

« 2° Patroner auprès des comités nationaux de Coopération intellectuelle les demandes adressées aux institutions ou aux groupements d'institutions privées par les centres nationaux de bibliographie linguistique romane.

« 3° Donner au service central son aide technique, en particulier pour la période d'organisation.

« 4° Convoquer dans un délai d'une année environ une nouvelle réunion des experts où seraient exposés les résultats déjà obtenus et décidées des mesures précises d'exécution.

« 5° Communiquer aux directeurs des revues de linguistique ou de philologie romane les desiderata suivants :

« a) Il est désirable que les auteurs d'études ou d'articles linguistiques puissent ajouter à leurs publications des analyses sommaires qui en indiqueraient le contenu et les conclusions ; pour les revues, ces analyses pourraient être réunies en fin de fascicules ou de volumes. Imprimées sur feuillets mobiles et au recto seul, ces analyses pourraient être ajoutées plus facilement aux collections de fiches bibliographiques.

« b) Il est désirable que toutes les revues romanistes soient complétées annuellement par une table analytique des matières et par un index des mots étudiés.

« c) Pour la commodité des références, il est désirable que les tirages à part qui ne gardent pas la pagination originale de la revue d'où ils sont extraits indiquent du moins cette pagination en plus de la pagination nouvelle.

« d) Pour éviter que des comptes rendus critiques importants ne trouvent pas leur place dans les bibliographies parce qu'ils sont publiés trop longtemps après l'apparition des ouvrages auxquels ils se réfèrent, il est désirable que ces comptes rendus prennent la formes d'articles ou de notes séparés ayant un titre spécial et pouvant ainsi recevoir un numéro particulier dans les bibliographies. »

***

L'Institut international de Coopération intellectuelle a transmis ces résolutions à la Commission internationale de Coopération intellectuelle en les accompagnant du rapport suivant de M. Mario Roques :

« La linguistique romane embrasse toutes les langues issues du latin (français, provençal, catalan, espagnol et portugais, rétique et italien, ancien dalmate et roumain) et les éléments latins de langues diverses, comme l'albanais, les parlers balkaniques ou germaniques, etc. Elle les étudie dans leur état passé ou présent, littéraire ou populaire, commun ou dialectal, et aussi dans leur expansion (espagnol, portugais, français d'Amérique, langues coloniales, créoles) et dans leur influence de civilisation (éléments romans dans les langues germaniques, slaves, etc.).

« La plupart des langues romanes, et même de leurs dialectes, sont attestées depuis longtemps par des œuvres littéraires, dont beaucoup sont parmi les plus belles productions de l'esprit humain ; elles ont été ou sont encore le moyen d'expression de formes de civilisation d'un large rayonnement : par là, elles attirent l'attention des philosophes, des esthéticiens et des historiens des littératures et des civilisations.

« Mais elles se présentent aussi, dans une longue histoire, avec une remarquable variété de conditions sociales et géographiques, de la culture raffinée à la vulgarité, de la société urbaine à la vie rurale ou pastorale, du purisme à l'argot, de l'unité au fractionnement et de nouveau à l'unité, qui en font pour les linguistes un champ d'études inépuisable, sans cesse retourné et toujours, semble-t-il, à peine défriché.

« Enfin, presque toutes, langues de groupes humains avancés et nombreux, souvent langues d'échanges internationaux, langues de culture et par là même langues cultivées et artistes, langues enseignées et commentées, en perpétuel remaniement, en perpétuelle création, elles sont soumises à un perpétuel examen de la part des grammairiens, pédagogues, historiens ou stylistes, ou de la part de simples curieux de langage, érudits, gens de goût, et quelquefois, hélas! regratteurs ignorants ou mentors indiscrets.

« Aussi la masse des publications intéressant la linguistique romane est-elle chaque année vraiment énorme; ces publications paraissent dans tous les pays d'Europe, aussi bien anglo-saxons, germaniques, scandinaves ou slaves, que romans, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie, ou en Afrique même et parfois en Asie ; loin d'être limitées à des cercles de savants, à des sociétés scientifiques définies, à des maisons d'édition spécialisées, elles revêtent en chaque pays les formes les plus diverses, du mémoire d'académie à la notule du petit journal provincial, de l'œuvre magistrale à volumes nombreux à l'humble brochure de quelques pages souvent précieuses, du traité méthodique à la polémique de presse, etc.

« La situation n'est pas nouvelle et les romanistes, à qui l'on doit recon-

naître le mérite d'avoir fait depuis longtemps effort pour organiser leur outillage scientifique, ont tenté notamment d'assurer une information bibliographique particulièrement difficile : presque toutes leurs revues (plusieurs sont plus que cinquantenaires) ont fait une large place à la bibliographie, mais surtout à la bibliographie critique, et sans souci ni même possibilité d'inventaires méthodiques et complets ; d'ailleurs l'activité de la plupart d'entre elles est plus ou moins bornée dans des cadres nationaux ou chronologiques. Telle entreprise proprement bibliographique, méthodique et générale, mais limitée aux titres, comme la *Bibliographie* de la *Zeitschrift* de Gröber est à la fois trop vaste dans son plan, puisqu'elle embrasse toute la philologie romane et non pas seulement la linguistique, et trop limitée dans ses moyens puisqu'elle est surtout faite d'après des annonces de librairie ou des dépouillements de périodiques savants, pour pouvoir constituer la bibliographie précise, complète et régulièrement rapide, nécessaire aux travailleurs.

« Les romanistes ont compris à la fois combien cette nécessité est urgente et quelle difficulté on éprouverait à y satisfaire autrement que par une entente internationale, et quand un grand nombre d'entre eux ont fondé en 1924 la *Société* (internationale) *de linguistique romane*, ils ont mis au premier rang des tâches qu'ils lui assignaient la publication d'une bibliographie linguistique.

« Il est apparu toutefois à tel des fondateurs même de la Société, à tel directeur de périodique romaniste, en raison de la masse, de la variété, de la dispersion des publications de linguistique romane, que toute entreprise de bibliographie fondée uniquement sur la collaboration, même internationale, de bonnes volontés individuelles risquait d'épuiser les forces des organisateurs les plus dévoués, sans aboutir à réaliser pour le présent et pour le futur l'instrument scientifique désiré, et que, pour aboutir, il était préférable ou plutôt indispensable d'organiser une large collaboration de groupes nationaux, dont chacun assumerait envers tous la charge de réaliser une partie de l'œuvre totale.

« C'est dans cet esprit que l'auteur du présent rapport a demandé en 1928 aux experts en bibliographie linguistique générale réunis à l'Institut de Coopération intellectuelle de proposer à la Commission de Coopération intellectuelle une conférence spéciale de linguistes romanistes. Cette conférence a réuni les représentants des périodiques, des sociétés ou des entreprises scientifiques romanistes des pays de langue romane ou des pays non romans où la production linguistique romane est abondante.

« Les résolutions dont le texte a été remis à l'Institut de Coopération intellectuelle ont été prises à l'unanimité après discussion méthodique et serrée. L'on peut en dégager les traits suivants :

« 1° Les bibliographies partielles déjà existantes continueront à exister dans la mesure où elles ne doubleraient pas inutilement la bibliographie linguistique romane générale, mais tous les experts se sont ralliés au principe d'une organisation générale et internationale.

« 2° L'ensemble du travail bibliographique se divise en deux parties :

a) Collection des renseignements bibliographiques, assurée dans chaque pays, roman ou non, pour toutes les publications intéressant la linguistique romane qui y sont faites, par un groupement national de romanistes ;

b) Réunion, classement, unification et publication de ces renseignements par un organisme central international.

3° Le soin de former et de faire vivre cet organisme central est confié au groupement international de romanistes déjà existant, la *Société de linguistique romane.*

« En présentant à la Commission de Coopérarion intellectuelle leurs résolutions unanimes, dont il sera permis au président de la conférence de marquer l'esprit largement international, dégagé de toute préoccupation d'école, de pays ou de groupe, en même temps que le caractère pratique et précis, les experts romanistes sollicitent surtout un appui auprès des gouvernements, et auprès des institutions scientifiques, qui les aidera à trouver, nationalement et internationalement, les ressources matérielles nécessaires à la réalisation de leur dessein.

« Dès maintenant, ils ont décidé de préparer cette réalisation : a) par l'établissement d'un projet de budget pour le service central qui a été communiqué à l'Institut de Coopération intellectuelle ; b) par des démarches et essais en vue de l'organisation des centres nationaux pour la collection des renseignements bibliographiques.

« Avant de procéder à la mise en marche de leur entreprise, il leur sera nécessaire d'examiner en commun les résultats de ces premiers essais, le projet de budget et les promesses de ressources ; ce serait déjà leur apporter une aide efficace que de leur fournir le moyen de se réunir pour cet examen dès l'année 1930. »

***

Nos prochains numéros indiqueront quel accueil la Commission internationale de Coopération intellectuelle de la Société des Nations aura fait à ces diverses propositions.

Publications annoncées.

Par Mme Grace Frank : *La Passion d'Autun* ;

par M. C. de Boer : *Ovide moralisé*, t. III, avec la collaboration de Mlles M. G. de Boer et J. M. T. van Sant.

Collections et publications en cours.

Le fasc. VI du *Glossaire des patois de la Suisse romande* va de ALYOBA à ANBROHLYA.

— Les deux premiers fascicules du t. II du *Dictionnaire de la langue fran-*

çaise du XVIe siècle, de M. E. Huguet (fasc. 11 et 12), vont de brochat à certifier.

— L'Académie roumaine a distribué un nouveau fascicule du *Dicţionarul limbii române* (t. I, part. II, fasc. IV) allant de ce à cheglă.

— La publication du résumé des conférences de A. Longnon sur *Les noms de lieu de la France* par les soins de P. Marichal et L. Mirot vient de s'achever avec les fasc. IV-V, où il est traité des noms d'origine féodale et des noms « d'origine moderne » ; cette dernière désignation n'est d'ailleurs pas très claire, ni très exacte, et bien des noms auxquels on l'applique ne sont pas plus modernes que telle ou telle dénomination dite « d'origine féodale ». L'ouvrage est terminé par un copieux index alphabétique qui sera le bienvenu. Les éditeurs ont exposé dans un Avertissement très instructif ce qu'avait été l'enseignement de Longnon et comment ils ont établi le « résumé » qu'ils nous présentent.

— Des *Romanistiche Arbeiten* ont paru :

XII. *Die ältesten französische Bearbeitungen der Melusinensage* von Leo Hoffrichter ; Halle, 1928, XI-128 pages. — L'intérêt de cette étude un peu lente et incertaine est de présenter, sur les rapports de la *Mélusine* en vers de Coudrette et du roman en prose de Jean d'Arras, une hypothèse différente de celle qui est communément acceptée : Coudrette n'aurait pas mis en vers le roman de Jean d'Arras, et les ressemblances quelquefois textuelles des deux œuvres s'expliqueraient parce que toutes deux seraient des remaniements indépendants d'une œuvre antérieure, en vers, des environs de 1375. A noter encore l'indication de quelques-unes des sources auxquelles Jean d'Arras aurait puisé pour amplifier dans sa rédaction en prose le poème qu'il a suivi. Les indications données par M. H. sur les mss de Jean d'Arras sont parfois inexactes, notamment pour les mss de l'Arsenal dont les cotes anciennes et nouvelles ont été considérées comme représentant des mss différents.

XIII. *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel, Untersuchungen und Texte* von Gerhard Moldenhauer ; Halle, 1929, VIII-348 pages.

— M. José Joaquim Nunes a publié les t. I et III de ses *Cantigas d'Amigo dos trovadores gallego-portugueses* (Coimbre, 1928, XV-497 et IX-728 pages). Le t. I comprend l'Introduction très développée et le t. III un commentaire des 512 pièces du recueil, les variantes du chansonnier de la Vaticane et du chansonnier Colocci-Brancuti et un glossaire étendu.

Comptes rendus sommaires.

Ernst Gamillscheg, *Die Sprachgeographie und ihre Ergebnisse für die allgemeine Sprachwissenschaft* (*Neuphilologische Handbibliothek für die westeuropäischen Kulturen und Sprachen* hgg. v. Pr. Dr Max Kuttner, Bd. 2); Biele-

feld und Leipzig, Velhagen et Klasing, 1928; in-16, VI-76 pages avec cartes. — Exposé très utile et qui a le mérite de s'appuyer au moins en partie sur l'examen de cartes de l'*ALF* qui n'avaient pas encore été étudiées.

C. H. Grandgent, *Introducción al latin vulgar, traducción del inglés, adicionada por el autor, corregida y aumentada con notas, prólogo y una antologia por* Francisco de B. Moll; Madrid, Centro de estudios históricos, 1928; pet. in-8, 384 pages et 2 cartes. — L'utile manuel de M. Gr. méritait d'être mis à la disposition d'étudiants peu familiers avec l'anglais; l'anthologie qui y a été ajoutée contient des fragments de la *Cena Trimalchionis*, l'*Appendix Probi*, des fragments de la *Peregrinatio Silviae*, de la *Mulomedicina Chironis* et de la *Regula monachorum* de saint Benoit, enfin un petit choix d'inscriptions latines d'Espagne.

Karl Lokotsch, *Etymologisches Wörterbuch der europäischen (germanischen, romanischen und slavischen) Wörter orientalischen Ursprungs*; Heidelberg, Winter, 1927; in-8, XXI- 243 pages [Indo-germanische Bibliothek hgg. v. H. Hirt und W. Streitberg, I, II, 3]. — Un dictionnaire de cette sorte, où viennent s'affronter des emprunts de toute époque depuis le grec ou le latin jusqu'aux jargons des colonies européennes ou américaines d'Asie, des mots venus par les voies les plus diverses, Bible, expansion arabe ou turque, colonisation européenne, explorations, nomenclature scientifique, etc., et provenant de sociétés humaines sans liens historiques ou géographiques, Hébreux et Japonais, p. ex., ou Accadiens et Tahitiens, a nécessairement quelque chose de surprenant et de factice; cela est d'ailleurs d'importance médiocre pour un dictionnaire où chaque article vaut par soi; par contre il sera utile aux romanistes de trouver réunis sous un même type oriental non seulement les mots romans, mais aussi slaves ou germaniques qui peuvent en dériver. Quant aux étymologies, il va sans dire qu'elles exigeront des revisions sévères, d'autant que les sources auxquelles a puisé M. L. sont de valeur très inégale; du moins la revision sera facilitée par ce recueil même, qui ne prétend être qu'un indicateur et ne pouvait guère, avec ce plan, être autre chose, mais qui dans ces limites rendra service. — M. R.

Leca Morariu, *Lu Fraţi Noştri, libru lu Rumeri din Istria*; Suceava, « Făt-Frumos », 1928; in-8, 188 pages avec 78 illustrations et une carte. — Livre de lectures pour les Roumains d'Istrie : on y trouvera un certain nombre de textes nouveaux recueillis en 1927 et 1928 sur divers points du petit domaine istro-roumain.

Albert Dauzat, *Essais de géographie linguistique, deuxième série : Problèmes*

phonétiques; Paris, Champion, 1928 ; in-8, 104 pages et 5 cartes. — Toute une partie de ce petit volume est consacrée aux régressions ou fausses régressions ; je n'approuve d'ailleurs pas ce dernier terme qui risque d'être compris comme négation de « régression » : on pourrait parler de régression « correcte » pour *arb* > *arbr* et de régression « erronée » pour *chef* > *chefr*. Il ne me paraît pas exact non plus de parler, comme le fait M. D. (p. 1), de « théorie des mirages phonétiques ». Ni Gilliéron, ni moi-même (qui suis, je dois le répéter, responsable de toute la partie théorique de notre article sur les *Mirages*), n'avons fait une « théorie des mirages » : il y a sans doute beaucoup d'autres cas de mirages que ceux que nous avons étudiés ; nous avons voulu montrer seulement, et je tiens que nous avons montré que la régularité phonétique peut être le résultat d'une régularisation, qui se dissimule si elle est « correcte », se décèle si elle est « erronée », mais dans les deux cas masque une brisure de tradition. M. D. étudie en outre les aires des produits de *c* + *a* en Gaule. Ces diverses études sont tirées de la *Revue de philologie française et de littérature*. — M. R.

Walter Widmer, *Volkstümliche Vergleiche im Französischen nach dem Typus* rouge comme un coq; Basel, Zbinden & Hügin, 1929; in-8, XIX-135 pages [Dissertation de Bâle]. — Recueil de comparaisons superlatives limité à l'expression de la couleur (blanc, noir, rouge, vert, jaune, bleu, etc.), de la richesse et de la pauvreté, du gras et du maigre; il s'agit surtout d'expressions modernes, qui ne sont d'ailleurs pas toujours populaires : l'ancien français pourrait donner de nombreux exemples analogues, surtout du type *plus... que...* qu'il eût peut-être mieux valu ne pas séparer du type *comme...* — M. R.

Al. Procopovici, *Arhetipul husit al catehismelor noastre luterane*; Suceava, 1927 ; in-8, 16 pages (Extrait de *Făt-frumos*, II, 1927, 3-4). — La discussion minutieuse de M. Pr. tend à prouver que le tableau de filiation établi ici (XLVIII, 334) par M. Rosetti pour les catéchismes roumains du XVIe siècle doit être modifié : à l'origine il faut mettre une traduction hussite d'un catéchisme slave antérieure au XVIe siècle ; cette traduction, remaniée d'après le petit catéchisme de Luther, aurait servi à l'impression de 1559 ou même à celle de 1544. L'intérêt de l'article de M. Pr. dépasse de beaucoup la question des catéchismes : il pose en effet sur des bases plus précises la question de l'original hussite et par conséquent de la date des premiers livres religieux roumains et des textes rhotacisants. — M. R.

Arturo Farinelli, *Italia e Spagna* ; Torino, Bocca, 1929; 2 vol. pet. in-8, XI-442 et 462 pages (*Litterature moderne*, studi diretti da Arturo Farinelli,

XX-XXI). — M. F. a réuni dans ces deux jolis volumes des essais et des comptes rendus importants qu'il n'avait pas encore fait entrer dans ses publications de littérature comparée. On trouvera ici en particulier les études suivantes : I. *Petrarca in España (nell' Età media)*, *Boccaccio in España (sino al secolo di Cervantes e di Lope)*, *La Biblioteca del Santillana e l'Umanesimo italo-hispanico*, II. *Rapporti culturali e letterari nei primi secoli*, *Cenni sul dominio degli Aragonesi a Napoli*. Le second volume contient un utile index des noms.

Th. M. Chotzen, *Recherches sur la poésie de Dafydd ab Gwilym, barde gallois du XIVe siècle*, Amsterdam, 1927, in-4, XII-567 pages (Thèse de doctorat de l'Université d'Utrecht). — L'objet de cet ouvrage est de fixer les sources d'inspiration du grand poète gallois du XIVe s. La plupart des critiques, même indigènes, frappés de certaines ressemblances avec la poésie provençale, soutenaient que Dafydd ab Gwilym avait pris les troubadours comme modèles. D'autres croyaient découvrir dans ses vers l'influence de la poésie latine du moyen âge. M. Chotzen établit que Dafydd a surtout suivi une tradition nationale demeurée vivante jusqu'à lui et qu'il faut chercher ses devanciers parmi les poètes gallois des siècles précédents. A vrai dire nous connaissons assez mal la poésie galloise dont il a pu s'inspirer. C'est que la poésie courtoise, si florissante en Galles aux XIIe-XIIIe s., nous dissimule, derrière l'appareil de ses artifices de convention, le courant plus spontané de la poésie populaire. C'est de cette poésie que Dafydd offre le complet épanouissement. Soutenue d'une érudition abondante et solide, la thèse de M. Chotzen mérite d'être acceptée. Toutefois, à une époque où la littérature était si largement internationale, il n'est pas exclu que Dafydd, ayant connu les maîtres de la poésie du continent, notamment de Provence et de la France du Nord, se soit inspiré d'eux et leur ait emprunté quelques idées ou motifs poétiques. Mais que le fond de la poésie de Dafydd soit essentiellement gallois paraît démontré par M. Chotzen. — J. Vendryes.

Joseph Anglade, *Les troubadours de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1928, in-12, VII-211 pages. — L'auteur présente ce petit livre comme un ouvrage de vulgarisation, et il sera en effet une bonne introduction à l'étude historique des troubadours, et non pas seulement de ceux de Toulouse. On y trouvera en particulier des indications clairement présentées sur les rapports des différents centres poétiques du midi de la France et de l'Italie, et sur les conditions historiques dans lesquelles s'est développé et éteint l'art des troubadours. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, E. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX

NOTES
SUR LE MANUSCRIT PALAT. 586
DE LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FLORENCE

Dits des Philosophes — Herbier provençal colorié.

La Bibliothèque Nationale de Florence possède un manuscrit du XIVe siècle qui mérite d'attirer l'attention des provençalistes, des botanistes et même, ou peut-être surtout des historiens de la miniature. Je l'avais signalé brièvement dans mon *Histoire sommaire de la littérature méridionale au moyen âge* (Paris, 1921), p. 248, n. 4. On en trouvera une description dans l'ouvrage suivant : *Ministero della pubblica Istruzione. Indici e Cataloghi...*, IV, 1 : *Codici palatini della R. Biblioteca Nazionale in Firenze*, III, f. 1 (Rome, 1890); description du ms. p. 252-255.

Il s'agit du ms. *Palat. 586*, écrit sur parchemin et de grand format (environ trente centimètres sur vingt).

*
* *

Au folio 3, r° et v°, se trouve une série de quatrains en langue d'oc contenant les *Dits des Philosophes*. Ce texte a été déjà imprimé par M. G. Bertoni (*Revue des langues romanes*. LV (1912), 98-103), mais il pourra être commode de le retrouver ci-dessous avec les autres notes sur le ms. 586; d'ailleurs sur quelques points mes lectures diffèrent légèrement de celles de M. Bertoni.

La langue et la versification de ce texte ne sont pas très correctes. Pour la langue en particulier, les formes françaises sont nombreuses. Peut-être sont-elles dues au copiste, mais elles peuvent provenir de l'original qui n'est, comme l'a montré M. Bertoni (*ibid.*, 56, 423) que la traduction d'un texte français [1].

1. Voir sur ce genre de littérature en ancien français l'*Histoire littéraire*, XXIII, 242 (Victor Le Clerc). Dans l'œuvre d'Alart de Cambrai, *Moralités*

Les « philosophes » auxquels sont attribuées les sentences sont : Thobias, Ysidores, Juvenal, (le) Doctrinal, Ypocras, Julles, Exibes, Macer, Virgile, Chaton, Senequa, Virgili, Macer, Lucas, Virgili, Salamo, Chaton, Julles, Platon, (le) Doctrinal.

Le scribe nous donne son nom, *Aguito*, après le dernier quatrain :

THOBIAS dit : [3 r°]

Qui son poder veut essausar
Ame son amic e tengua lo car.
Soven son plus fort los amis
Que no son quatre anemis.

YSIDORES

Qui a compagnie savie s'atent
Per rason savi esdeven.
E qui d'amor ab fol s'asambla
El cove que fol resambla.

JUVENAL

Fol est qui no se veul servir
Qui no a dont *ser*vent puet tenir.
Malvassament pensera d'autruy
Cel que ne sap pensar de luy.

DOCTRINAL

Festa qui no la pot mantenir
Fait maint home *per* fol tenir.
Mais val far del seu rason
Que outrage en autrui maison.

YPOCRAS

E val mais cessar de mesprendre
Que trop grant folie entreprendre.
Hom no pot plus bel esmendar
Le mesfait que per esquivar.

JULLES

En trop sobirana noiritura
Aoras pas bona ventura.

---

des Philosophes, se trouvent cités vingt philosophes, mais ce ne sont pas tout à fait les mêmes que dans nos quatrains. Certains manuscrits des *Proverbes ou Dits des Philosophes* ne contiennent que neuf quatrains (*Hist. litt.*, XXIII, 245), d'autres trente et un (Grœber, *Grundriss*, II, 1, p. 864). Cf. J. Morawski, *Les dits et proverbes des sages*.

Petit val la acostumansa
Qui deschira del cors la mancha.

EXIBES

Hom que vol jugar lealment
Deu gardar al comensament
Que no sia trop d'amor sobrepres
Ne de grant ire entrepres.

MACER

Hom monta per humilitat,
Mesura lo ten en caritat.
Orgoilh fa l'home trabuchar
Peressa lo fa mendicar.

VIRGILI

Per solament beure e mangar
Se pot hom ben damnegar.
Fol es aquel, selon mon recort,
Que per sa lengua prent la mort.

CHATON

Un paubre am franc tenement
Val mais que un serf a grant argent.
Aur ne argent no vaut tant al monde
Com fay ĝre (?) quant Deus l'abonde.

SENEQUA

Qui longuament vieut sofrir pot
El ve asas de so que vol.
Sofrir es bo e qui no pot
Grant causa es qui far o pot.

VIRGILI

El fa bon cognoisser e usar
Don on pot lo mal esquivar.
Al vere conoiss on la triaca
E al grant mal lo miracle.

MACER

Al mont no es causa tan visiosa
Com maintenir vita ousiosa
Per engins es homs molt sages
E engin fa mot lo usage.

LUCAS

Qui son don dona e pois lo plaint
La gracia de son don estraint ;
Mais val un don de cor joious
Que quatre de cor angoissous.

VIRGILI

Cel que son cor vol gitar de ira
Creire no deu quant que hom li dia.
Cor que fait de son aurelha nessa
Grant torment en son cor amassa.

SALAMO [3 v°]

Qui plus despent que no deu
Sens cop ferir morir se deu.
So es trop folament despendut
Quant per despendre es homs perdus.

CHATON

Per bel parlar ne per saber
No es degun presat si no a aver ;
Quar per aver es homs amat,
E per aver desonorat.

JULLES

Sage felon deu hom cremir
E al fol felon deu hom fugir ;
E sage de bonaire amar
Et debonaire deportar.

PLATON

Qui toz ces volers vol acomplir
A degun bon cap non pot venir ;
Non ja non sera de dolor gitat
Qui toutas fa las voluntas.

DOCTRINAL

L'ome qui re no sap
E apendre no vol
E no a qui lo serva.
E servir no ce vol
No es pas meravelha
Si paubretat l'acol.

Nomen scriptoris : AGUITO
plenus amoris.

(En rouge) *Bien a ciaus sa meison fermea*
Qui est ames en sa contrea.

*
* *

Les folios 4 à 7 du manuscrit sont occupés par des aphorismes de médecine en latin et en langue d'oc. Chaque page est ornée du portrait, tenant toute la page, du personnage auquel est attribué l'aphorisme. Les personnages sont : Adam, Ypocras, Vicenna, Johannicius, Averoyus, Mesue, Serapio.

Les personnages sont assez bien dessinés : ce sont des vieillards à grandes barbes, drapés dans de belles robes rouges, bleues ou vertes.

*
* *

Au folio 9 r° commence un herbier provençal colorié.

Le dessin des plantes ordinaires paraît assez exact, si j'en juge par exemple d'après l'ail ou l'oignon ; pour les plantes moins connues, il semble qu'il y ait dans le dessin beaucoup de fantaisie. Les arbres sont moins bien dessinés et leurs branches, leurs troncs ou leurs racines se prêtent aux fantaisies de l'enlumineur.

L'écriture est très régulière et paraît être du milieu du XIVe siècle. L'encre en est rouge, noire et quelquefois dorée.

En ce qui concerne le texte en langue d'oc, il faut remarquer que la description des plantes en est la partie la plus importante ; mais il est aussi question de métaux et de minéraux, en même temps que de produits chimiques.

Dans les miniatures les costumes seraient à étudier. Les paysans portent ordinairement une longue casaque surmontée d'un capuchon. Le capuchon lui-même est terminé par un long gland.

Ce qu'il y a de plus particulier dans ce manuscrit, c'est la fantaisie dans la peinture des animaux. Plusieurs sont représentés avec beaucoup de finesse et de réalisme. Mais le plus souvent la fantaisie de l'artiste l'a amené à créer des êtres bizarres, moitié hommes ou femmes, moitié animaux. Tantôt il met une tête humaine sur un corps d'animal, tantôt c'est un buste humain tout entier.

Peu de ces animaux fantastiques se ressemblent : l'imagination du miniaturiste lui inspire des dessins très variés.

Les animaux les plus fréquents sont les serpents, les griffons et les oiseaux.

Les chiens sont bien dessinés ; il n'y a pas de chats.

Parmi les grands quadrupèdes, les ânes fournissent une grande variété de représentation ; là aussi la fantaisie de l'enlumineur s'est donné libre carrière.

Un de ses procédés habituels consiste à faire sortir les plantes d'une tête ou d'un corps humains.

Les femmes sont en général bien dessinées : le haut du corps est souvent nu. Le visage est d'ordinaire assez expressif, la chevelure est soignée.

Enfin il y a de véritables tableaux, des représentations de scènes rustiques ou réalistes. Deux en particulier sont d'un réalisme truculent : dans l'une (f. 37 r°) un bouc *facit iniquitatem super dorsum* d'un autre animal; l'autre tableau représente un malade qui a pris une médecine ; le malade est assis sur un tonneau percé, les chausses retroussées ; on peut constater les effets de la purge; une grande béatitude se lit sur le visage du personnage. Il y a des scènes plus délicates : rendez-vous amoureux, aubades musicales, etc. On en trouvera l'énumération ci-dessous.

L'ensemble donne l'impression d'une jolie œuvre d'art. Le manuscrit doit être d'origine italienne ; mais il m'est difficile de dire s'il appartient à une école toscane ou à une école vénitienne. Un cachet à l'intérieur du ms. indique qu'il appartenait (probablement au XVIIe siècle) au musée d'histoire naturelle de Florence. Peut-être trouverait-on sa trace dans quelque catalogue ancien [1].

Fol. 9 à 10. — Début de l'herbier colorié. Il y a quatre peintures ou miniatures par page, au-dessous du texte concernant les plantes (et quelques métaux), par ordre alphabétique, se trouve l'image de la plante ou de l'arbre et souvent un tableautin se rapportant à la légende du texte.

(*Début*) « Aloes es ca. e sec al. II. ḡ. Et es fait de suc de herba mot

1. Le ms. porte deux foliotations : l'une à l'encre (ancienne), l'autre moderne au crayon. Elles diffèrent de trois unités : j'ai conservé la foliotation à l'encre.

amara ; e creis en Endia et c^a. E son III specias de aloes. s. cycori, epatic e cabali ; e es laxat*iu* e val contra tota dolor de cap e conforta la vista et c^a. (*Au-dessous*) : Dos. 11. »

Une plante d'aloés, verte avec racines rouges. Deux oiseaux volant au-dessus ; au-dessous, serpents et petits animaux ailés.

« Aurum es metalh ca. e sec ses g̃. plus temprat que degun autre. Et es vena de terra e conforta totz los membres del cors e conserva juuentut et c^a. »

Au bas du feuillet cachet : *Museo di Fisica e Stor. Nat. di Firenze.*

Au-dessous de l'article *Or* est peint un roi sur son trône, tenant à la main un disque en or, qui représente le soleil.

[Col. 2] « Aloes es ca. e sec al II de g̃. (degra ?). E es albre que·s troba en Babilonia al fluvi de Paradis terrestre et c^a. E es cordial. E conforta l'estomac e·l cap e la vista. Et c^a. »

Au-dessous une scène de pêche : deux pêcheurs lèvent un filet plein de beaux poissons.

« Argent vieu es ca. et val. III. g̃. E es vena de terra. E a vertut penetrativa e disolutiva et mundificativa de tot prusic e ronha. Et ca. »

Au-dessous une femme à figure ronde, portant dans une banderole : *Ma dona Luna*, par opposition sans doute au soleil d'or cité plus haut.

F. 9 v°. — Au-dessous de l'article *alum*, scène représentant un ouvrier qui frappe du pic une roche ; au-dessous un personnage présentant un objet ; derrière l'ouvrier un autre personnage levant les bras au ciel.

F° 10 r°. — Au-dessous de l'*amidum* un ange présente une coupe (ciboire ?) à un personnage qui tient un poêlon.

F° 10 v°. — Antimoine (*Es vena de terra*). Deux ouvriers : l'un frappe du pic contre un rocher, l'autre enlève l'antimoine avec une pince.

F° 11 r°. — « Armoniacus es ca. al. III. g̃. e sec al II. E es gome doble en vertut laxativa et resolutiva. E val contra tos antiqua e asmatias. »

Au-dessous un dessin représentant un coq perché sur un arbre et abattant des fruits : le coq a des jambes d'homme armées d'éperons. Au-dessous un personnage le menace avec une immense hache.

F° 11 v°. — Des femmes sont représentées ramassant des fruits : l'une qui ramasse des amandes, armée d'un bâton, est d'un joli dessin. Joli dessin aussi de jeunes filles au f° 12 r°, s. v. *artemisia*.

« Artemixia. la. II. es ca. e sec al. III. g̃. E val a provocar mestrues e morenas e ajuda a cosegre las donas que n[o] podon enpregnar. Et c^a. »

F° 12 v°. — Au-dessous de *Ambra*, monstre marin et poissons.

En bas de la colonne un personnage est devant un feu qu'il attise sous un chaudron suspendu à la crémaillère. Il porte en bandoulière un tonnelet d'où, par derrière, une femme soutire (en se méfiant) un pichet de liquide (vin, plutôt vinaigre : le sujet de l'article est *acetum*).

F° 13 r°. — Deux scènes : l'une représentant la porte d'un château gardée par un soldat, la lance à la main.

L'autre représente un ouvrier qui arrache de l'*aurpiment* : l'ouvrier a un double corps monté sur deux jambes : un personnage ramasse le produit de son travail.

F° 15 r°. — *Avelana*. Un arbuste avec deux personnages ramassant des noisettes.

F° 15 v°. — Au-dessous de *Bolo Armenic* une scène représentant un tronc d'arbre sur lequel sont posés deux perroquets. Une femme frappe l'arbre avec un pic, pendant que l'autre, avec une fourche, ramasse les débris.

F° 16 v°. — « *Beatte Byxancie*, cacarota marina e creis en la Mar Roga e en Babilonia, e a mot bona odor e es ca. e sec al. II. g̃. Val la odor o perfum de luy contra epulentia. »

Au-dessous une femme aux cheveux blonds tenant enchaîné un monstre à tête de serpent.

F° 17 r°. — « Brusi sive bruscus ; es ca. e sig al. III. g̃. » (L'article n'a pas été rédigé, comme il arrive quelquefois dans l'herbier).

Au-dessous une femme qui fait tomber des fruits et une chèvre qui mange des feuilles de l'arbre.

F° 17 v°. — Sous un arbre un homme barbu (un médecin sans doute) et une jeune femme à l'état squelettique. Au bas de la page, s. v. *Centaurea*, une jeune fille joliment dessinée et drapée tenant à la main un pain.

F° 18 r°. — Bas de la page. « Castoreumes ca. al. III. g̃ e sec al. II. e son los colhos de una bestia. »

Au-dessous une scène de chasse : un chien attrapant un animal par les reins : un piqueur sonne uue trompe droite.

F° 18 v°. — *Cipressus*. Au-dessous est une barque, avec un arbre en guise de mât (une sorte de pommier). Dans la barque deux personnages, un jeune homme et une jeune fille.

F° 19 r°. — Au pied de chaque plante ou arbre sont des personnages, dont une femme dans un tonneau (se baignant ?).

F° 19 v°. — « Corallus es fri.[1] e sec e creis en las roquas marinas... »

Au-dessous une scène intéressante : sous un arbre un jeune homme joue de la cithare devant une grande dame qui paraît l'écouter avec attention, les deux mains sur son cœur. Le tout près d'un banc, sous un arbre rouge, avec deux cierges allumés : il semble que ce soit un rendez-vous nocturne.

F° 24 r°. — « Diagridium... a vertut de purgar contra rauma e melancolia. »

Au-dessous le malade purgé : tableautin d'un réalisme complet.

F° 27 v°. — *Ferrum*. Au-dessous une scène de forgeron. L'homme tient dans le feu avec des pinces un morceau de fer. Derrière lui un cheval.

F° 27 r°. — « Elurppion val contra morsura de can e de tota autra bestia verenosa e la sua fumositat fa fugir las serpens e las fromigas. »

---

1. Sans doute *frigidum*, comme *ca. calidum*.

Au-dessous un chien mord une jambe humaine qui supporte un arbre. Le chien (une sorte d'épagneul) est bien dessiné et le mouvement est bien rendu.

F° 29 r°. — Chacune des quatre figures contient des têtes d'hommes, de femmes ou d'animaux. Ainsi une jambe humaine est terminée par une tête d'homme barbu d'où sort une plante.

En bas, et à droite, sous l'article « *Fungi*,... engendrant grossas amors e apoplexia, epilentia e colica, passio... » se trouve une scène de chasse : un lévrier, avec un collier à raies rouges et blanches, arrive à l'improviste sur un lapin, qui, le corps à demi hors du terrier, broute de l'herbe.

Un serpent ailé est au-dessus d'eux, et, sur des champignons, se trouvent trois oiseaux (chouette, geai et oiseau plus petit, ce dernier volant).

Au-dessus, s. v. *facius*, qui est vénéneux, « e val contra los rats », une jeune fille est emportée par un âne qui l'a saisie à pleine gueule par les hanches : le tout avec beaucoup de mouvement et de fantaisie.

F° 29 r°. — Trois figures sur quatre ont la caractéristique suivante : la plante sort d'une tête humaine dont le prolongement forme les racines : le dessin est fin, la fantaisie originale.

Avec ce folio se terminent les légendes en provençal : voici les quatre dernières.

« Faba greca es fre. et hu. Val a consumar la colera e contra la calor del fetge e de l'estomac e contra orezipila e enetrac e carboncle. »

« Faba communis es fre. Val. II. al. I. g̃ quant es seca es... en aquel g̃ val a la postemia del pietz e testicles. »

« Ferula es erba... » (L'article n'a pas été terminé).

« Ficus es frut d'albre ca. et hu. al. I. g̃. Val contra apostemas, contra scabiera e i*m*petigine*m*, contra dolor de cap e conforta los ronihos e la vesigua; val contra vere. »

F° 30 r°. — Femme nue au pied d'un arbre. Autre tableautin : une femme nue avec un jeune enfant, enfermés dans un berceau ou plutôt une cuve (on voit les douelles et les liens d'osier des cercles) : c'est une scène de bain. Un homme, assis en face, contemple la scène en levant les bras. En bas deux femmes dont une tient un fuseau : oiseaux et sorte de geai à tête humaine.

F° 30 v°. — Scènes où entrent des personnes et des animaux. Un gnome poursuit avec une lance un lion qui entre dans sa tanière et dont on ne voit que la queue et l'arrière-train.

F° 31 r°. — La glandée : un paysan abat des glands qu'un sanglier ou un porc mange à côté de lui.

F° 31 v°. — Une jeune femme se protège avec un bouclier contre un satyre qui lui décoche une flèche.

En face un lion est agenouillé devant un saint tenant une croix (formée par une partie de la plante décrite).

Fo 32 ro. — Un petit chien faisant face à un lièvre. En bas un monstre à forme de serpent regarde une femme nue portant comme coiffure un bonnet avec des glands d'or.

Fo 32 vo. — La Vierge et l'enfant Jésus : en face un personnage de la bouche duquel sort une chauve-souris. Le dessin est fin et net.

En face encore un paysan avec un bâton et un monstre à corps de femme tenant dans sa main une sorte de bouteille.

Fo 33 vo. — Un perroquet coiffé d'un superbe chapeau de paille, genre panama. A côté un saint devant lequel une femme joue du violon.

En bas un archer tire une flèche contre un personnage habillé de bleu, avec, sur le milieu de la poitrine, un petit rond moitié rouge moitié blanc. Il tient un vase ou corbeille à la main et offre, dans une louche, des fruits contenus dans le récipient.

Fo 34 ro. — Une des planches représente une tête d'homme renversée : les cheveux forment les racines. Dans un autre tableau un être, moitié femme, moitié animal balance un encensoir.

Fo 34 vo. — Un bouc debout contre un arbre : une femme nue le tient (ou le tire) par la queue. En face un diable barbu avec une épée.

En haut une superbe tête humaine ronde, large et joufflue, coloriée en vert, représente le bulbe d'une plante (oignon, probablement).

En bas, et à droite, une scène très pittoresque : un mineur frappe sur un rocher gardé par un dragon, pendant qu'un chevalier assis lui fait signe du doigt. Des rayons d'un feu rouge (soleil) éclairent la scène.

Fo 35 ro. — La Vierge finement dessinée (sauf la main du premier plan) : devant elle un personnage agenouillé ayant un nimbe surmonté d'une sorte de casque à crinière.

Fo 35 vo. — Une scène curieuse représentant des paysans. L'homme, devant, est habillé d'une casaque marron avec capuchon ; sur l'épaule il porte un gros fuseau. La femme porte à la main gauche une épée de chevalier avec son fourreau.

Sur la tête elle porte un berceau en bois, découvert, à claire voie, avec quatre boules aux extrémités, dans lequel on voit un enfant emmailloté. La scène ne manque pas de pittoresque : le mari chemine légèrement et se retourne vers sa moitié, qui paraît d'ailleurs porter avec aisance son fardeau. Le dessin de ce berceau du XIVe siècle est très net.

Fo 36 ro. — Oiseaux à tête humaine ; en bas un chasseur qui sonne une trompette longue en face d'un animal ; à côté un mouton bien dessiné, paissant, et, derrière lui, un loup.

Fo 37 ro. — En bas à droite : scène réaliste : un bouc est sur un animal qui ressemble à un lionceau ou un ourson : un monstre, dont le haut du corps est d'un homme, le vise avec une arbalète.

Fo 37 vo. — Un joueur de cornemuse, avec tuyau en arrière et tuyau en avant : en face un personnage joue des cymbales.

En face encore deux lièvres fort bien dessinés.

En bas oiseau fantastique à tête de jeune fille : en face un personnage qui joue d'une clarinette.

F° 38 r°. — A partir de ce folio les dessins ne sont pas coloriés.

F° 39 r°. — Scène : un squelette dans un cercueil : un prêtre lit des prières, à côté, debout, un personnage royal.

F° 41 r°. — Un magnifique cerf bien dessiné.

F° 47 r°. — Dessin fort bien réussi d'un éléphant, harnaché et portant sur son dos un château avec porte et tours. Personnages en haut des tours et du donjon. Le harnachement de l'éléphant est soigné : on voit les courroies, les boucles et les ardillons.

F° 54 v°. — A partir d'ici (jusqu'au f° 61) il n'y a plus ni dessins ni légendes : seuls les cadres des tableautins ont été dessinés.

J. Anglade.

LA VIE DE SAINT EDMOND

ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY

Le seul manuscrit où se trouve la vie de ce saint appartient au duc de Portland ; c'est l'unique manuscrit que possède la bibliothèque de Welbeck Abbey, nom que garde toujours le beau château construit sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de Prémontrés et situé à Welbeck, près de Worksop, dans le comté de Nottingham. Le manuscrit a été trop souvent décrit, ici et ailleurs, pour qu'il y ait besoin d'y revenir [1]. La partie du manuscrit qui renferme cette vie (f. 85 v° b-100 r°b) est écrite d'une bonne main du dernier tiers du XIIIe siècle ; elle semble être due au même scribe qui a transcrit les vies de *saint Edouard le Confesseur* et *sainte Andrée d'Ely*. En publiant, au 6e volume de la *Modern Language Review* (1911) la vie de *sainte Osith*, j'avais constaté que cette partie du ms. appartenait aux années 1260-70 ; je crois que notre vie est de la même époque bien que la main en soit différente.

La vie de saint Edmont a fait le sujet de quatre publications importantes :

1° *Vie de saint Edme* par le Révérend Père L.-F. Massé, Paris, Leroux et Jouby, 1858 ;

2° *St Edmund of Canterbury*, par Dom Wilfred Wallace, Londres, 1893.

3° *St Edmund of Abingdon*, par la baronne Frances de Paravicini, Londres, 1898.

4° *St Edmund, Archbishop of Canterbury*, par Bernard Ward, Recteur du Collège de St Edmund à Ware, Londres, 1903.

---

1. *Romania*, XXXII, p. 637 ; XL, p. 42 ; *Modern Language Review*, III, p. 374, IV, 491, VI, 476 ; *Revue des langues romanes*, 1910 et 1914 ; *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXIV, p. 295.

La première, d'une lecture agréable, a été écrite par un membre de la congrégation des Pères de Saint-Edme de Pontigny pour « rétablir le culte du saint et pour favoriser la piété envers le sanctuaire de Pontigny ». Le savant abbé s'efforce de faire un ouvrage vraiment scientifique avec indication complète des sources consultées et pièces justificatives.

La seconde est l'œuvre d'un ancien élève du collège de Saint-Edmond, établi à Ware (comté de Hertford) pour les prêtres catholiques de nation anglaise ; son auteur possède la compétence à laquelle on est accoutumé de s'attendre lorsqu'un membre de l'ordre de Saint-Benoît est chargé de recherches scientifiques ; c'est ce qu'on a fait de mieux sur ce saint.

La troisième cherche à montrer la piété et la spiritualité d'Edmond et à donner des aperçus sur la vie de son temps.

La quatrième peint le tableau de la vie du saint, comme le voyaient ses contemporains de l'Angleterre catholique et dans leurs propres termes ; le but des longues citations est de faire apprécier aux jeunes catholiques anglais d'aujourd'hui la vie religieuse de leurs ancêtres.

Il suffira dans cette introduction de faire un résumé de la vie de celui qui est à la fois le plus aimable et le plus patriote des saints anglais, telle qu'elle ressort de la vie qu'on va lire [1].

C'est à Abingdon, petite ville du Berkshire, située à dix kilomètres d'Oxford, que naquit Edmond le jour de la fête de saint Edmond, roi et martyr (20 nov.), probablement en l'année 1180 [2]. Il mourut en exil le 16 novembre 1240. Edmond était l'aîné d'une famille de quatre fils et de deux filles dont les père et mère s'appelaient Reginald et Mabel Rich. Deux de ses frères, Robert et Nicholas entrèrent dans les ordres, de même que ses sœurs Margaret et Alice prirent le voile (cf. vv. 107-8,

---

1. Il y a un prologue de 88 vers et un épilogue.

2. Ses biographes ne donnent pas précisément l'année de sa naissance. Roger Bacon fait remarquer que la maladie qui l'emporta, la dysenterie, n'est dangereuse qu'à de très vieux hommes (v. 1457) ; lors du voyage d'Edmond à Rome, en 1239, la vie française raconte qu'il est « de grant age » (v. 1185), et, d'après les vers 335-442, notre saint aurait pratiqué certaines austérités pendant 36 ans. Tout cela est malheureusement trop peu défini pour avoir une valeur scientifique.

1585-94). Edmond fut envoyé faire ses études à Oxford, c'est là qu'il fit le vœu de chasteté devant la sainte Vierge (vv. 147-214) et c'est également dans les prairies qui s'étendent entre sa ville natale et Oxford qu'eut lieu la vision du buisson ardent (vv. 229-94). Dans la vie en vers, il n'est pas fait mention des études faites à Paris, si ce n'est la courte remarque du vers 900, mais il y a un ample témoignage de l'assiduité d'Edmond et de son dévouement pour le *trivium* et le *quadrivium* (vv. 411-48). Un jour qu'il était occupé à tracer des figures géométriques, Edmond vit paraître sa mère qui lui ordonna de se vouer désormais à la théologie (vv. 469-96). Il se retira à Merton (v. 543) pour jouir de la tranquillité dont il avait besoin pour ses études théologiques. Il rentra ensuite à Oxford pour reprendre son enseignement (v. 580), et c'est à cette époque qu'il fut ordonné prêtre. Craignant que le succès de ses conférences ne le rendît présomptueux, il accepta la charge de trésorier de l'église de Salisbury (v. 734) et un canonicat. Le nom d'Edmond figure pour la première fois à Sarum (ancienne appellation de Salisbury, cf. v. 321) sur le registre de 1222. Notre vie passe rapidement sur la période de son canonicat ; sa renommée comme prédicateur et comme administrateur dut croître et même passer les Alpes, puisque le pape Grégoire IX lui confia, avec d'insignes privilèges, la mission de prêcher la croisade (celle de 1227). C'est pendant qu'il prêchait à Oxford qu'a eu lieu « l'aventure » de l'orage menaçant dispersé par ses prières (vv. 681-720). Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, mourut en 1228, et son successeur, Richard Grant, en 1231 (vv. 909-10). Les moines de Cantorbéry, à qui appartenait depuis les premiers âges de l'église, le droit de choisir l'archevêque, résolurent d'élire Ralph Neville ; ce choix, agréé du roi, ne fut pas accepté par le pape ; celui de John le Blunt le fut encore moins (vv. 917-25), enfin le pape proposa aux moines de réunir leurs suffrages sur Edmond. Proposé au chapitre, il fut élu et sacré par Roger, évêque de Londres (vv. 843-6), le 2 avril 1234, le dimanche où l'on chante « *Lætare Jherusalem* (quatrième dimanche avant Pâques, v. 860). Edmond avait le caractère trop franc pour voir les abus sans tâcher d'y remédier. Par la mort prématurée de son prédécesseur, Edmond avait recueilli une succession riche en difficultés dans l'administra-

tion de son diocèse, et surtout en ce qui concerne la discipline relâchée de plusieurs grandes maisons religieuses. Il était trop honnête et trop peu courtisan pour se sentir à l'aise parmi les favoris du roi vacillant qu'était Henri ; il détestait surtout qu'on nommât aux bénéfices en Angleterre des étrangers ou des personnes qui ne résidaient pas dans leurs paroisses. L'attitude des favoris et des conseillers du roi envers lui se fait jour dans les vers suivants :

> N'est pruz prelat s'il n'est de curt,
> S'il n'est barun, quens u hauteins. (vv. 1310-11)

L'arrivée d'un légat papal ne fit qu'ajouter aux difficultés de l'archevêque ; celui-là croyait remplir son devoir en ménageant le roi et les grands du royaume afin d'avoir leur appui dans les luttes entre le Pape et l'Empereur ; il prit sur lui d'absoudre certaines personnes que l'archevêque avait excommuniées. Désespérant de pouvoir mettre une borne aux abus ecclésiastiques, surtout à la coutume qu'avaient les rois de saisir les revenus d'une abbaye ou d'un évêché lorsque leurs chefs venaient à mourir, Edmond résolut de s'exiler, comme son illustre prédécesseur saint Thomas, « jusqu'à ce que l'Angleterre fût en meilleur état et que le légat fût retourné à l'endroit d'où venaient toutes les difficultés » (vv. 1377-80). Edmond partit donc pour Pontigny en été 1240 ; il fut reçu avec les marques qui convenaient à sa dignité, mais il préféra mener la vie austère des moines et demanda même à être traité comme un simple frère et sans distinction (v. 1451). Cependant, les travaux d'Edmond, ses austérités et, par-dessus tout, les chagrins de l'exil, altéraient sa santé ; les chaleurs de l'été l'affectèrent cruellement et un changement d'air lui fut recommandé ; il demanda donc une hospitalité de quelques semaines au prieuré de Soisy, près de Provins (vv. 1467-85). Il s'y rendit, suivi de son fidèle camérier Bertrand et de son secrétaire Richard de Wych (cf. plus loin). Après une courte maladie, il y mourut le 16 novembre 1240 (vv. 1652-60). Puis s'ensuit un long récit des événements survenus pendant le retour du saint corps à Pontigny (vv. 1699-1936) et un court résumé des miracles faits sur le corps (vv. 1937-67) ; la vie se termine par une mention du Saint Sang (v. 2000) et des *vestigia* (v. 2006) déposés à Westminster en 1247-8.

La biographie de saint Edmond est appuyée par une richesse de documents peu ordinaires ; ceux-ci sont cités par Wallace, *l. c.*, pp. 1-18; par Paravicini, *l. c.*, pp. XIII-XLII ; et par Ward, *l. c.*, App. A. pp. 234-45. Les mss suivants ont seuls de l'intérêt pour notre vie :

I. Ms. Pontigny, autrefois à l'abbaye de Pontigny, aujourd'hui à Auxerre, imprimé par Martène et Durand en 1717 dans le *Thesaurus novus Anecdot.* ; c'est le ms. le plus généralement accepté comme autorité principale pour la vie du saint. Martène l'attribue à Bertrand, faisant fond sur les passages où l'auteur parle en témoin oculaire. Wallace paraît accepter ce point de vue, tandis que la baronne de Paravicini préfère croire que c'est la vie écrite par le frère du saint, Robert Rich.

II. British Museum, Addit. MS. No. 15264, f. 87 seq.

C'est le même texte que le précédent manuscrit.

III. British Museum, Cotton, Julius, D. VI, f. 123 seq.

Ce manuscrit est imprimé par Wallace en appendice ; il est cité dans les notes comme « ms. cottonien ». Wallace l'attribue à Eustace, le moine de Cantorbéry qui suivit Edmond à Pontigny et qui devint membre de l'ordre afin de pouvoir rester près de son maître aimé même après sa mort. La baronne de Paravicini cependant affirme que c'est là la vie écrite par Matthieu Paris et qu'on croyait perdue.

IV. Cambridge, St John's College; MS. C. 12, 9.

Imprimé par Wallace et attribué par lui à Robert Bacon. Ward fait remarquer que ce récit diffère beaucoup pour le style du *Veriloquium* cité *in extenso* dans le ms. cottonien.

Heureusement, parmi les mss cités ci-dessus, on connaît sans aucun doute celui qui a servi de source à l'auteur de la vie française. Celui-ci affirme, d'une façon précise, qu'il traduit du latin; la comparaison la plus superficielle de la vie française avec l'une ou l'autre des vies latines prouve indubitablement que c'est le ms. cottonien que l'auteur avait sous les yeux.

Pour n'en prendre que les points les plus saillants, nous trouvons que la retraite faite à Merton (v. 543), la comparaison d'Edmond avec saint Martin de Tours (vv. 1119-44), la dernière lettre d'Edmond (vv. 1692-6) et les traductions presque littérales du texte que sont les vers 1705-8, 1849-1912, tout désigne le ms. cottonien comme source certaine. De

plus les dons faits aux sœurs du saint (vv. 1586-94) et l'histoire de l'anneau (vv. 1327-32) ne sont mentionnés que dans le ms. cottonien et dans la chronique de Matthieu ; et cela est également vrai pour les noms de ceux qui reçurent le pardon royal par l'intermédiaire d'Edmond (vv. 957-1036). Une masse de petits traits viennent appuyer cette constatation : les fréquents jeux de mots, la question d'une cure offerte à Edmond, la description de Mabel, dite « gemma feminarum », tirée du *Veriloquium* de Robert Bacon, cité *in extenso* dans ce manuscrit, le mariage mystique avec la Vierge et la suite des événements contenus dans les vers 229-98 ; tout cela ne se trouve que dans ce même manuscrit.

L'examen contraire produit le même résultat : là où les autres sources produisent des faits que le ms. cottonien passe sous silence, la vie française les omet aussi, p. ex. la tentation suscitée à Edmond lorsqu'il étudiait à Paris, récit que connaissent le ms. de Pontigny et le ms. de Cambridge ; le récit du flétrissement du bras d'une femme qui voulait empêcher un jeune homme de s'engager dans la croisade que prêchait le saint (Ward, p. 57), enfin celui des cilices que le feu refusait de consumer (Ward, p. 165), Massé (p. 136). Nous soulignons à ce point cette question de source parce que l'auteur de la vie française affirme qu'il a écrit la vie d'Edmond en deux langues (v. 1976), et au vers 1692 il se nomme Maheu. Dans la *Grande Chronique* (vol. V), sous la date de 1253, Matthieu Paris raconte la mort de Richard de Wych, évêque de Chichester : *Et circa eosdem dies, videlicet quarto nonas Aprilis, obiit episcopus Cicestrensis, magister scilicet Ricardus de Witz, vir quidem eminentis scientiæ et eximiæ sanctitatis, et quandoque beati Edmundi Cantuariensis archiepiscopi clericus et consiliarius specialis, cujus vestigia sequi nitebatur pedetentim. Hic, non sine beati Edmundi prænostico vaticinio in præsulatus promotus dignitatem, Pontiniacum adiit, cum dictus sanctus fuerat transferendus, ne tam specialis amicus a tanta et tam secreta solempnitate absens estitisset. Iste vero, veluti domesticus, omnium suorum conscius extitit secretorum, quæ inquirentibus propter ædificationem palam declaravit. Hujus igitur assertionibus, necnon et fratris magistri Roberti Bacun de ordine Prædicatorum, certificatus dominus Mathæus Parisiensis, monachus ecclesiæ Sancti Albani, vitam memorati sancti Edmundi scripsit, et quæ indubi-*

tanter didicit a fide dignis, diligenter digessit. Quam qui videre desiderat, in ecclesia Sancti Albani ipsam poterit reperire.

On peut ajouter à ce qu'on vient de lire le témoignage de Thomas Walsingham, chroniqueur de saint Auban et directeur du célèbre scriptorium, que Matthieu Paris, *Vitas SS. Albani, Thomae et Edmundi, conscripsit et depinxit elegantissime* [1].

S'il est possible de prouver que la vie d'Edmond que contient le manuscrit Cotton est celle qu'a écrite Matthieu Paris nous aurons résolu le problème laissé en suspens par Dom Wilfred Wallace et la baronne de Paravicini. Wallace refusa d'admettre que le récit de ce ms. pût être de Matthieu parce que son auteur prétendait être témoin oculaire du cortège qui accompagna depuis Soisy jusqu'à Pontigny le corps du saint ; il l'attribua à Eustace, tandis que la baronne de Paravicini maintient que le style du ms. Cotton et celui de la *Chronica majora* sont identiques; elle suggère que les passages où l'auteur parle comme témoin sont des citations. Le recteur Ward pense que le point de vue de la baronne peut bien être juste.

La vie française tranche la question : aux vers 73-4 on lit :

> De cest livret le cumençail
> Deu muster surt de Canterbire.

Il semblerait donc que Matthieu Paris, comme c'était sa coutume, n'ait fait que rédiger les écrits d'autrui et que l'une de ses sources ait été un document de Cantorbéry et peut-être le récit d'Eustace, ce qui expliquerait l'emploi du cas sujet [2].

D'autres témoignages viennent prouver que le *Maheu* du vers 1692 est bien Matthieu Paris. La vie française est dédiée à Isabelle d'Arundel, patronne de Wymondham (vv. 30, 1981), maison dépendante (*cella*) de l'abbaye de Saint-Alban, et c'est à

---

1. Voir Atkinson, *Vie de saint Auban*, p. v., et Paul Meyer, *Vie de saint Thomas* (S.a.t.f.), p. xl.

2. La *Chronica majora* ne doit pas être attribuée uniquement à Mathieu Paris. La première partie, œuvre de Jean de Cella, va jusqu'à l'année 1189. A partir de cette date jusqu'à l'année 1236, c'est l'œuvre de Roger de Wendover. Dès cette date et jusqu'en 1259, année de la mort de Mathieu, c'est uniquement son œuvre ; elle a été continuée par un autre chroniqueur jusqu'en 1273. L'*Historia Anglorum* (ou *Chronica minor*) qui a trait aux années 1067-1253 est due exclusivement à Mathieu.

elle que l'auteur doit obéir; elle a été pour lui un « espurun » (v. 1979), elle qui, par la grâce divine, a suivi les traces du saint (1983-4).

Il y a lieu d'examiner qui a été cette Isabelle d'Arundel mentionnée à deux reprises dans notre poème. Trois dames de ce nom, liées à la maison d'Arundel vivaient à cette époque.

1° Isabelle, fille de Guillaume de Warenne, comte de Surrey, qui devint en 1234 la femme de Hugues de Albini, comte de Sussex et d'Arundel. Ce Hugues mourut en 1243 et Isabelle lui survécut jusqu'en 1282.

2° Isabelle, sœur de Hugues et femme de Jean Fitz-Alan, mort en 1239. (Fitz-Alan est le patronymique des comtes de Sussex et des ducs de Norfolk.)

3° Isabelle de Mortimer, femme de Jean, fils des précédents; elle devint veuve en 1270.

Lorsque Hugues de Albini mourut sans enfants, en 1243, ses terres passèrent à ses sœurs comme co-héritières [1], tandis que le fief d'Arundel passa à Isabelle (2°) dont le mari était mort avant Hugues; il est constaté que les Fitz-Alan n'assumèrent le titre de comte d'Arundel qu'à la mort d'Isabelle (1°) en 1282 [2]. Isabelle (1°), femme ou veuve de Hugues, est mentionnée plusieurs fois par Mathieu Paris, p. ex. comme fondatrice de l'église conventuelle de Marram où elle est ensevelie (*Chronica minor*, III, 106) et dans les *Additamenta* (p. 321), et encore à la date de 1252, dans la *Chronica majora*, à l'occasion où elle prit sur elle, en tant que parente du roi, de lui faire de vifs reproches [3]. A elle aussi est dédiée la vie latine du secrétaire de

---

1. *Eodemque anno, nonis Maii, obiit comes Harundelle, Hugo de Albineto, in ætate juvenili, cum jam vix metas adolescentiæ pertransisset. Et apud Wimundham in ecclesia Sanctæ Mariæ, videlicet prioratum Sancto Albano pertinentem, est sepultus, cum patribus suis, dictæ ecclesiæ patronis et fundatoribus. Quo mortuo, illa nobilis hereditas dispersa est, quatuor sororibus distribuenda* (vol. IV, p. 243).

2. Il y a dans la *Chronica majora* (année 1245) une longue liste de « écus jacents » où figurent ceux des comtes d'Arundel et d'Albini. *Clipei in Anglia jam, heu, prostrati... comitis Darundel... De Albineto* (vol. IV, p. 491). Voir aussi Vicary Gibbs, *The Complete Peerage*, vol. I, p. 238.

3. *Tempore quoque sub eodem, domino rege adhuc moram Londiniis continuante venit ad eum... Isabella, comitissa Harundelliae, relicta comitis Harundelliae*

saint Edmond, Richard, évêque de Chichester, écrite par Radolphe de Bocking [1]. Les éditeurs des *Acta Sanctorum* (I Aprilis III, pp. 276 seq.) trouvaient que cette dédicace avait été faite à Isabelle de Mortimer (3°), mais dans l'épilogue de Bocking on lit : « Comitissa de Arundel *videlicet de Albiniaco* », ce qui prouve que la dame en question est bien Isabelle, veuve de Hugues d'Albini.

De plus dans le *rôle clos* (close roll), 27 Henri III, m. 5, on lit : le 13 mai, six jours après la mort de son mari, la comtesse d'Arundel reçut les manoirs de Wymondham et Kenninghall comme provision temporaire jusqu'à ce que d'autres propriétés lui pussent être assignées comme douaire. Au mois d'août, une pension permanente fut faite et elle reçut d'autres manoirs à Bourne, à Stanstead, etc.

Il y a encore une mention d'Isabelle dans des notes écrites sur la deuxième feuille de garde du manuscrit de Trinity College, Dublin, qui contient la vie de saint Alban et qui est attribué à Mathieu Paris [2]. En publiant cette vie en 1876, le docteur Atkinson pensait que cette note avait trait à Isabelle Mortimer (3°), mais il ne disposait pas des preuves que nous avons pu produire. Le docteur Montagues James, dans l'introduction qu'il a écrite pour la reproduction photographique de ce beau manuscrit (Oxford, Clarendon Press, 1926), opte, sans donner de raisons, pour Isabelle, veuve de Hugues.

On ne peut avec raison douter que notre vie soit l'œuvre de

Hugonis et ejusdem regis cognata... ipsa comitessa respondit : « O domine rex, quare avertis faciem tuam a justitia? Jam in curia tua quod justum est nequit impetrari... nobiles insuper regni modis variis vexare non formidas vel erubescis... Sed et contra illos ante faciem Christi appello, qui te fascinantes et infatuantes consiliarii tui sunt, et te a via veritatis avertunt, suis tantummodo eommodis inhiantes (vol. V, p. 336).

1. En publiant cette vie en 1910 dans la *Revue des langues romanes*, j'acceptai le point de vue des éditeurs des AA SS et quoique j'aie publié l'épilogue de Bocking, son importance m'échappa ; je la compris bien cependant avant de lire l'ouvrage du Révérend M. A. Tierney, *History and Antiquities of the Castle and Town of Arundel* (Londres, 1834), dans lequel cette vie est attribuée à Isabelle (1°).

2. *Vie de saint Auban, a poem in Norman French ascribed to Matthew Paris, edited by* Robert Atkinson; London, Murray, 1876.

l'auteur de la *Chronica majora* et de l'*Historia Anglorum*. Il y a des endroits dans cette vie qui témoignent des sentiments de l'auteur et qui ne relèvent pas de la source latine. Il critique sans réserves et avec une entière franchise les actions du légat papal (vv. 1355-80); il cherche à exonérer les moines de Cantorbéry et rejette tout le blâme sur des conseillers de profession mal intentionnés [1]. Tout cela s'accorde avec l'attitude de Mathieu Paris et qui se fait jour à chaque page de sa chronique.

Il est malheureux qu'il n'existe de notre vie qu'un seul manuscrit et que son texte donne une si piètre idée du français d'un si grand savant, langue qu'il devait forcément bien connaître [2]. Il a apporté dans son français bien des traits de son style latin : le goût prononcé pour les jeux de mots, la construction revêche et entortillée. Il est mal à l'aise dans le vers court de huit syllabes, et l'emploi qu'il fait de l'enjambement singe les poètes continentaux dans leurs pires moments [3], la règle du couplet à deux vers, si longtemps observée en Angleterre, n'existe pas pour lui [4]. Mathieu Paris avait coutume de corriger ses manuscrits par l'emploi excessif du grattoir et par la méthode plus simple encore de coller des morceaux de parchemin sur les parties qu'il voulait changer. Cela peut, dans une certaine mesure, excuser le scribe du manuscrit de Welbeck.

Pour l'éditeur du texte qu'on va lire reste donc la tâche délicate et ingrate de déterminer s'il vaut mieux laisser le texte tel quel ou essayer d'en corriger les erreurs. Désirant faire honneur autant que possible à un grand écrivain anglais qui est aussi un grand patriote, nous pourrions parfois sembler dépasser les justes limites d'un éditeur.

Un compatriote et contemporain de Mathieu, Simon de Wal-

---

1. Cf. vv. 1191 et les reproches de la comtesse cités en note p. 339.

2. Il y aurait lieu de comparer les rubriques du beau ms. de Dublin avec celles qu'a publiées Paul Meyer dans la Société des anciens textes français et la vie de saint Edward publiée par Luard, Rolls Series, London, 1858 et, en dernier lieu, par Montague James, pour le Roxburghe Club en 1920.

3. L'enjambement si connu de Chrétien de Troyes :

Et n'an i a nul, qui n'et un
Baston cornu de corneillier (*Yvain*, 5514)

trouve son analogue dans les vers 131, 237, 1274.

4. Cf. *Romania*, XXIII, p. 1 sq., XXV, p. 533.

singham, moine de Bury St Edmunds, écrivant une vie de sainte Foi, se dit « povrement enromancé », mais Mathieu Paris ne peut avoir ignoré ni la syntaxe ni les règles du vers français.

Quant à la date de notre vie, elle ne peut être antérieure à l'année 1247, date après laquelle le manuscrit Cotton a été rédigé, et elle a dû être faite avant 1259, date de la mort de Mathieu. La mention du Saint Sang se trouve dans la *Chronique* à la date de 1247, c.-à-d. la 31e année du règne de Henri III (v. 2012). Par une lettre écrite par Jean Cardinal, prêtre de Saint-Laurent de Lucine à l'abbé et au couvent de Pontigny et datée de 1255, les dames anglaises furent admises auprès de la châsse de saint Edmond, l'accès des églises cartusiennes étant d'ordinaire interdite aux femmes. Les pèlerinages faits par Isabelle (v. 58) en France ont dû comprendre Pontigny dans leur itinéraire, et l'un de ceux-ci a bien pu coïncider avec la visite de Henri III en 1254, Isabelle ayant été qualifiée dans la Chronique de parente du roi [1]. Un autre pèlerinage a pû avoir été fait après la permission donnée aux femmes de visiter le tombeau du saint ; les vers 57-63 suggèrent même que la comtesse Isabelle a puissamment contribué à obtenir cette permission.

Il résulte de cet examen que les limites certaines tombent entre 1248 et 1259 et les limites possibles entre 1255 et 1259 [2].

Ici commence la vie saint Eadmunt le confessur, arcevesque de Canterbire, translaté de latin en romanz par la requeste la cuntesse de Arundel.

Ki d'un sul felun ad victoire *85 v° b* Itant desert cil greignur pris ; 4
Mut pot aver [et] joie et gloire ; Ki sul veint treis, cist plus desert
Et ki veint sul deus enemis, Que los eit en escrist apert ;

1. La comtesse était l'arrière-petite-fille de Geoffroi Plantagenet comme Henri en était l'arrière-petit-fils.

2. Je remercie de grand cœur mes amis M. M. E. G. Braunholtz de King's College, Cambridge, et F. J. Tanquerey, professeur à l'Université de Londres, qui ont bien voulu lire le texte en entier. Pour l'élucidation de bien des passages obscurs ils m'ont donné de très précieux conseils. Pour les efforts que j'ai faits pour ramener le vers à huit syllabes, je suis seul responsable.

2 La conjonction copulative est représentée tantôt par ꝛ (v. 2), tantôt par *e* (v. 3), tantôt par *et* (v. 10), nous normalisons *et*, sans indication dans les notes. — 4 ms. *tant*.

Ces moz vus escrif geo et cunt
Pur l'erceveske saint Edmund;
De Canterbire le prelat
Et d'Engleterre fu primat
Ki sul par sa vertu demene,
Et [par] grace celestïene,
Treis fors adversaries venqui :
Sa char, le mund [et] l'enemi ;
Sa char, son enemi privé,
Par junes et par chasteté ;
Le mund par [graunt] humilité
Et par sen de divinité ;
Et si descunfist le diable
Par son penser espiritable,
[Et] par sa graunt devotiun,
Ou aumones et oraisun.
Bien dei de lui escrivre estoire
Et son nun mettrë en memoire,
A ki Jhesus [li] rei de gloire
Otreié a si graunt victoire,
Pur enhaucer s'honur et fame;
Et [a] vus honurée dame,
Riche cuntesse d'Arundele
Et d'Essexe, dame Ysabelè,
De saint Edmund le grant prelat
Iceste estoire vus translat
De latin en franceis apert ;
Kar chascun est de ceo bien cert
[Ke] plus est usée et sëue
Ke nule launge et entendue
De clers et lais et la gent tute
Ke le latins, ne mie dute.
De vostre purpos la resun
Bien crei saver et l'achaisun :
Ke ses beles vertuz et grace
Et clers et lays, chascuns les sace.
Bien i devez clamer dette
K'a voz cumanz entente mette
A mun poer tut parfurnir;
La raisun vus en plest oïr ?
Il est [ja] verité provée
Ke Wymundham est avoee ;
La summë est de ma sentence
[Ke] porter vus dei reverence,
Et [en] tute religiun,
[Et] honur et subjectiun,

7 ms. *Ceo moz vus escrist e sunt* Le scribe a été induit par *escrist* du vers 6 à répéter ce mot; la leçon acceptée a été suggérée par les vers 1100 et 1235 ; on aurait pu suggérer : *Ces moz mis en escrist ci sunt*. — 14 ms. *le enemi* Ce sujet est l'un des lieux communs de la littérature pieuse du moyen âge ; il est à remarquer que l'ordre dans lequel sont présentés ces ennemis de l'homme est le même que dans le poème étudié ici même par Paul Meyer (vol. XVI, p. 1 sq.) et dans le *Chasteau d'Amour* de Robert Grosseteste, contemporain de notre poète. — 16 ms. *june*; le scribe omet souvent l's du pluriel (cf. v. 820). — 22 ms. *Aumones e ou o.* les transpositions sont fréquentes dans ce texte. — 23 ms. *escriuere*, dans le corps d'un mot le scribe écrit *ue* pour *v* ; p. ex. *pouere* 348, 380, 458; *deluuere* : *escriuere* 69, 459, 517, 735 ; *liuere* 74, 518, 550, 977, 1430 ; *auerez* 1006. — 26 ms. *Otrei a* — 27 ms. *son honur*. — 28 le style de l'auteur admet volontiers la parenthèse ; [*a*] *vus* dépend de *translat* du vers 32. — 30 lire *Sussexe*, cf. introduction. — 32 ms. *sest estoire*. — 35 ms. *use et sue*. — 36 ms. *l. ad e.* — 41 ms. *beu* = *bels* (cf. 1472), erreur pour *beles*. — 43 corr. *reclamer* ? — 48 Isabelle était dame patronne de Wymondham (cf. v. 1981). C'est dans cette église que fut enseveli son mari, le 7 mai 1243 (voir la citation dans l'introduction). — 49-52 D'après le chapitre 68 de la règle de saint Benoît, le bénédictin doit

D'autre part, ke autant me mut,
Dunt la raisun dire m'estut,
Jointe li est par aliaunce;
Ke par pelerinage en France,
Par mer passers et lungs chemins
Et travals plus ke femenins,
Requis l'avez et honuré
Et de servicë enerré;
Prié l'avez a vus entendre,
Fet l'avez une grant offrendre
De vostre almë et cors et vie;
Et ki bien aime tart oblie;
Procheins sera, ne mie loing,
A ses amis a grant bosoing.
Or pri le creatur del mund
[Et] le sen confessur Edmund,
Veirs me doinent escrivre et dire
Sanz forveier de [la] matire;
A l'honur Deu et sun pleissir,
Ke d'hel ne dei aver desir,
Entente i mettrai et travail.
De cest livret le cumençail
Deu muster surt de Canterbire,
Dunt il m'apent a vus a dire
Ke [tant] par est si bien garnie
De plusurs seinz de haute vie
Ke a trespasser ne sunt pas:
Saint Eilphë et saint Thomas,
Saint Amsemë et saint Dunstan,
Et ki si bon clers fu, Lamfran.
Tut icist arceveskes furent
Ke a Deu pleire grant cure urent.
Ore est a l'avespré del mund
Ke surt le confessur Edmund,
Kar nus conforte et nus visite,
Cum orez en la vie escrite.
Nun pas de basse u de hautaine,
Mes de leele gent maaine,

---

se mettre à la tâche qui lui incombe avec « religion » et charité ; une demande (p. ex. la « requeste » de la comtesse) faite par une dame patronne équivaut à un ordre ; pour les pèlerinages, voir l'introduction. — 58 ms. *travail*, cf. 790. — 59 ms. *quis*, vers rétabli sur 1941. — 60 ms. *en ervé*, le texte du ms. Cotton a le mot *subarro* (voir la rubrique citée en note au vers 147) pour *enerrer*, v. Godefroy, III, 137. — 62 Godefroy cite *offrendre* comme variante. — 63 Les dames de qualité faisaient souvent vœu de continence dans leur veuvage. Mathieu Paris (*Chron. maj.* année 1251) « *Hæc mulier Cecilia* (de Sandford) *in præsentia sancti Edmundi Cantuariensis cum Johanna comitissa de Pembroc, tunc vidua, votum fecit satis sollempne de viduali continentia observanda.* Isabelle elle-même paraît avoir fait le même vœu à Richard de Chichester, voir la vie de celui-ci publiée dans la *Revue des Langues romanes*, 1911. — 64 ms. *n oblie*, cf. *Hom ke ben aime tart ublie*, *Folie Tristan* (ms. d'Oxford) v. 702 ; l'expression est devenue proverbiale. — 69 ms *doint*. — 73 le scribe a écrit : *entente* 7 *m*, on pourrait omettre ce signe 7 sans trop nuire au sens. — 74 ms. *liueret* cf. l'introduction. — 83 ms. *cit*. — 85 ms. *al vespre*. — 86 ms. *sur le c*. Je comprends : c'est au vêpre, sur le déclin du monde que paraît Edmond ; le déclin du monde est l'un des lieux communs de la littérature pieuse ; tous ces saints semblent appartenir à une époque meilleure. Plus loin (vv. 1121-30) Edmond est comparé à saint Martin de Tours ; on y lit : *Martin en Grece en l'orient, Edmund precha en l'occident*. — 88 ms. *oret*. — 90 ms. *lele* et *maine* c.-à-d. « de moyenne condition ».

Fu li [bons] bers Edmund estret,
Dunt vus ai icest treté fet.
Reinald li Riches fu son pere
Et Mabilie out [a] nun sa mere ;
Bien fu li surnums ajustez,
Riches furent et honurez.
Tant eurent bele engendrëure
De seinte et bone nureture,
Fiz et filies eurent plusurs,
Endoctrinez de bones murs,
Ke bone nureture fet
Tost bons ke sunt de bon estret.
A lectrure sunt trestuz mis,
De franceis et latin apris ;
Ne fu pas lur entente asise
En gaingnage u en marchandise.
Les filies k'erent mut seneez
Rendues sunt noneins veleez ;
Edmund l'esnés out benefice
Receu, sanz symonie et vice,
De lui ke arcevesque fu
D'Everwich dunt fu [bien] conu ;
Mes tut ad resigné de gré,
Ne en vout plus estre cargé ;
Et tut sun patrimonie done
A l'hospital de Abindone.
De sun pere ke veirs vus die
Prudome fu tute sa vie ;
En Abindone n'avoit son per
Ke tant se feist de tuz amer.
Espuse avoit, mut bone femme,
De tutes ses veisines gemme ;
Ne trovat l'em tant bele et bone
En trestut icel burc matrone,
Ke tant amone et tant honur,
Ke tant ëust vers Deu amur ;
En Deu servir, en oreisuns,
En veillies et (en) afflictiuns ;

---

91 Pour *ber* appliqué aux saints, v. Godefroy, I, 589 b. — 92 et 1980 le ms. porte *cesté trete* ; le mot se retrouve dans la *Passion de saint André* (ms. Arsenal, 3516) où il est à la rime avec *André* (v. *Modern Language Review*, XI (1916), p. 432) et aussi dans le *Donnei des Amants*, cf. *Romania*, XXV. — 95 *patre editus Reginaldo cognomento divite, matre vero Mabilia... quibus tale cognomen congrue, immo non sine divino nutu competebat* (ms. Cotton, f. 123). — 97 ms. *engendrure*. — 98 ms. *de b. murture*, cf. 1304. — 100 ms. *bone*, cf. note au vers 16. — 108 ms. *noneines*. — 109 ms. *li esenes*. — 112 ms. *de verwich*. — 107-114 Il y a une légère confusion dans ces vers : les sœurs d'Edmond n'ont été placées à Catesby qu'à la mort de leur mère ; par le testament de leur frère (cf. v. 1586) elles ont reçu certains dons. L'offre du bénéfice conféré par l'archevêque d'York n'a été faite à Edmond que pendant son séjour à Oxford (cf. vv. 580-710). Cet archevêque est Walter de Grey, nommé au siège le 27 mars 1216 et mort en 1255 ; le ms. cottonien le nomme : « magistro Edmundo carissimus », ce qui permet bien la correction. *Eboracum*, traduit par *Eoforwic* dans la chronique anglo-saxonne, paraît dans les romans de Chrétien de Troyes comme *Evroïc* (*Erec* 2131, *Guillaume d'Angleterre* 3181) — 114 ms. *targe*. — 115 ms. omet *tut*. — 124 ms. *cel*. — 125 le ms. omet *tant* devant *honur*. — 115 Cette fondation date de l'époque où il enseignait à Oxford. — 122 « *mater in viduitate irreprehensibili perseverabat ut... omnium matronarum quas habuit Abendonia gemma diceretur* » (ms. Cotton, f. 123).

En ceo fu s'entente si mise
[Ke] hauberc usa pur chemise ;
N'out en li orguil ne boban,
Heirë usa par trestut l'an,
For k'en quaremme et advent, kar
Dunc usa fer pres de sa char.
La dame ses enfans aprist
Fere les biens ke ele fist.
Edmund [en] fu li plus trestables,
Obeisant, espiritables ;
Enseigna [li] la mere a fere
Ceo ke li plust sanz nul cuntrere :
Veillier, juner, heire porter,
Deu amer et [Deu] honurer ;
Edmund ke est de sainte vie
Atillé est a cleregie ;
Cume cil ki est pruz et sage
Passa trestuz de sun aage.

De custume out quant vint d'escole
Urer a une mariole
Ke une part fu en l'eglise,
Bas, [et] juste un auter asise,
Ke ducement en son devant
Tenoit Jhesu son cher enfant.
Edmund quant veit [et] tens et ure
Devant la mariole aüre ;
Suvent (en) a genuiluns l'encline,
En [se] penchant bat sa peitrine ;
Mut aüre devotement,
Suspirs et lermes il despent,
Suvent l'encline et la salue
Et l'apele sa dame drue :
« Dame, dist il, mere et pucele,
« Ke tei clames la Deu ancele,
« Et essample d'humilité,
« Mirëur de virginité ;
« De chasteté ke estes flur,
« Funtaine de tute duçur
« Et dame de misericorde ;
« [Ke] bien est dreit et bien s'acorde
« Ke de chastes seez servie
« Et si de gent d'honeste vie.
« Dame, dist il, mun pucelage
« Vus voil tenir tut mun aage,
« Mun quër, ma char en chasteté,
« Cest present pri vus venge a gré ;
« M'eidez, s'il vus vent a pleisir,
« [A] vous amer et vous servir.
« Mun servise vus ai promis
« En chasteté tant cum sui vifs ;
« Pucele, puceus me gardez,
« Faucer, vus pri, në me lessez. »
A tant va Edmund a l'image
U fet un novel mariage ;
[Et] parole au semblant de fust
Cum meimes la mere Deu fust ;
Un anelet lui met au dei :
« Enseignes prenez de ma fei ;
« Pri vous, chere dame, [ke] preignes

---

129 ms. *sa entente mise.* — 131 ms. *Ne i out.* — 144 ms. *cleregise.* — 129 *Cum autem rediisset Oxoniam mater ejus... reliquerat ei loricam qua dum viveret utebatur* (ms. Cotton, 123 v°). *Ut autem multo magis Deo placeret... gravem et frigidam loricam ferebat sub tunica, durum et triste cilicium sub lorica* (R. Bacon f. 1). Les austérités attribuées ici à la mère sont rapportées au saint lui-même dans le récit de R. Bacon (voir l'introduction). — 146 ms. *age.* — 147-214 Le ms. Cotton a un chapitre : *Qualiter annulo quodam imaginem beate virginis subarravit* (Wallace, p. 544). — 161 le ms. omet *il.* — 163 ms. *de humilite.* — 170 ms. *Et de g. de h. v* — 172 ms. *trestut mun age.* — 176 La graphie *vous*, assez rare dans la première partie du poème, se rencontre plus souvent dans la seconde. — 180 ms. *lesez.* — 183 ms. *Parle... de le f.*

« Iteles de mun vu enseignes;
« De cest anel or vus espus,
« Espuse sëez, ge (li) espus,
« Tendrai tuzjurs que (ge vus) ai promis,
« Amie sëez, (e)ge (tiens) amis. »

L'anel aveir au dei li lest
Et preie, kar urer li plest.
Al partir vout l'anel reprendre;
Semblant fet cele ne vout rendre;
Edmund s'eforce, n'ad foisun :
Cele retent son propre dun.
Edmund sei enmerveill*i*e mut,
[Et] d'anguise tressue tut,
[Ke] l'ymage ke est mort fust,
Coment l'anel tenir pëust,
L'anel largë al dei petit.
Cist se purpense, en son quer dist :
« M'est vis, dame, cest cuvenant
« A Deu et a vus est pleisant;
« Ore le vus plese il (tuzjurs) tenir
« A mei[tuzjurs]saunz repeirir. »

De l'anel ne sai plus [vus] dire,
Mes tant oy cunter et lire ;
Si pus del dei le reprëist
Ne sai u [si] la remëist.
Deu ki les sens eliz avance,
Edmund fist itant en s'enfance.

Pus ke Edmund juvenceus fu,
Tant fu senez, tant de vertu
Ke ne trovisez [unc] prelat
K'ateindre pust a son estat;
Chastes, simples, celestiene
Cum un angel sa vie mene.
Li seinz cuvent de Habindune
Lur amistez li abandune.
[La] fame del bon Edmund surt,
N'i ad prudum ke ne l'honurt.
En sciencë et en doctrine,
En estud*i*e que [ja] ne fine,
Tant i met curë et entente
Ke tuz pase de sa juvente.

Al tens d'esté quant sunt li jur
Lung et [mut] pleisant la verdur,
En prez [veisins] li escholer

---

188 ms. *teles*. — 186 ms *pernet*. — 190-192 ms. *seet*. — 190-2 On peut faire remarquer que les vers hypermètres sont plutôt rares dans ce poème. — 194 ms. *Ke peire*. — 199 Pour la forme forte devant le verbe cf. v. 712. — 201 ms. *le ymage mort ke est f.* le scribe écrit *l anel* aux vers 193, 209 *le anel* au vers 203. La correction *pëust* au vers 202 et la forme *pust* nous semblent autorisées, puisque les textes anglo-français ont des cas de diérèse et de synérèse à quelques vers de distance (voir Tanquerey, *L'évolution du verbe en anglo-français*, p. 667). — 203 L'hiatus est fréquent dans ce texte, surtout après un groupe de consonnes (v. Rydberg, *Geschichte des frz. ə*). — 205 ms. *avis* cf. 668. — 213 ms. *ses eliz*, corrigé d'après le vers 1819 (pour la phrase *les siens eliz*, cf. *Romania*, XVII, p. 395, v. 3). — 214 ms. *tant en sa enfance*. — 224 ms. *ne honurt*. — 217 ms. *troviset*. — 226 correction d'après le vers 1626 ; — 231 après *prez* le scribe a écrit *juer*, tiré du vers suivant; la correction est suggérée par la *Chronica de Melsa* (chronique qui renferme une courte vie du saint) où cet incident est placé *in prato quodam Oxoniæ vicino*. — 233 Les scribes anglo-français écrivent souvent *out* là où la mesure demande *aveit* ; on pourrait ajouter *ja*. — 229-298 Ces vers correspondent au chapitre du ms. cottonien qui a comme rubrique : *Qualiter apparuit ei dominus quando vidit rubum florentem*.

Vunt juer et esbanïer.
Edmund ke de ço n'out soing, *v°*
Pensif, sul, va une part loing ;
Ne vout a lur dedut entendre,
En va pensant de son aprendre,
Si asgarde entres autres un
A grant delit flurir bussun,
Ne vit unc en mai n'en avril
Si bien flurir un entre mil.
Mut se merveillïe del busson
Fluri, nun pas en flurisun,
Dunkes ne fu sesuns ne tens
A fleirer cum bame d'Edens ;
De flurs, d'odur et tut ensemble
A Edmund grant merveillïe semble :
« Deu tut puissant ki a Moysi
« Aparustes en (mund de) Synay,
« Vus pri ke ceste avisiun
« A m'alme seit salvatiun. »
A tant ad fet une oraisun,
A terre chet [lez] le bussun ;
Luors decent a tant de l'air
Plus clere ke flamme u esclair ;
Uns enfes de mut grant beuté
Aparut en cele clarté,
Ki le conforte en grant duçur
Et dist : « Edmund, n'aeez pöur ;
« Je sui Jhesus del mund salvere,
« Tu espus eṣ ma chere mere
« Ke li portes leuté et fey ;
« Je sai, Edmund, tut tun secrei ;
« De vostre anguse et vostre ennoi
« Vus serums securs et refoi ;
« Kant ers tut suls, ge sui ou tei,
« Ma grace et (ma) beneiçun t'otrei. »
Sa beneiçun li dune a tant
Cuntre diable ki est grant : *b*
Ceo est *Jhesus Nazarenus,*
Rex Judeorum gloriosus.
« Bien entendez ces moz que sunt,
« Ceo signe fai en face et frunt ;
« Et fai ço uncore a tei tenge,
« Et tei de mei suvent suvenge. »
Edmund k'avant fu abaïz
Par tant est ja mut esbaudiz ;
Une oraisun ad fet et dist :
« A ! deboneire Jhesu Crist
« Ki estes veraie science,

---

239 ms. *unkes*. — 244 ms. *de dens*, peut-être faut-il corriger *b. et encens*. — 246 Le scribe a omis *A* croyant sans doute que *A E.* était l'initiale diphtonguée, cf. v. 258. — 252 La ressemblance des mots *lez* et *le* aurait entraîné l'omission du premier. — 253 ms. *lors d. a t. air « Et cum flens et orans solo procubuisset, en claritas de celo copiosa circumfulsit eum in qua Christus infans suavissimus apparuit, ipsumque vehementer stupefactum consolans ait : « Ego sum Jesus Christus beate marie virginis sponse tue filius quam annulo subarrasti... Ego tuorum conscius secretorum tibi solivago fui socius indivisus ; amodo me et matrem meam... polliceor tui adjutores et consolatores »*. — 254 ms. *cler.* — 258 ms. *aedmund*, on écrivait souvent Æwardus, Æmundus ; graphie qui a fait commettre au scribe la faute déjà signalée au vers 246, cf. le titre *La Estoire de Seint Aedward le Rei* publiée en dernier lieu par Montague James (Roxburgh Club, 1920). — 267-74 *Hecque dicens impressit signans fronti adolescentis benedictionem hoc modo : Jesus nazarenus rex judeorum. Et addidit : « Frequenter te signans sic hec replica in mei commemorationem. »* (Ms. Cotton, f° 124 v°.) — 273 ms. *Et fai coun uncore*, le scribe se serait repris sans toutefois exponctuer *un* ; le sens est obscur, j'entends : « fais en sorte qu'il (ce signe) s'attache à toi. » — 278 ms. *aie*. — 279 ms. *es* ; pour le tutoiement en vieux français, voir L. Foulet, *Petite Syntaxe*, § 204.

« De ki tuz sens surt et comence,
« Doinez mei teus sens [a]aprendre
« Ke a vus puse l'ame rendre,
« Ke en teu sen [je] estudie,
« Ke je ai pardurable vie. »
A tant desparut la lumur
Ke de clarté dubla le jur,
Et de buissun despert la flur
Ke tant out beuté et odur.
Idunc venent si cumpaignun,
La clarté k'entur le buissun
Demandent [il] effreement
Ke fu, k'unt veu apertement ;
Mes cist ne lur vout descuvrir,
Ke a Deu vout fere a plesir.
Mais le signacle Jhesu Crist
Et les moz ke [il] li aprist,
Matin et seir fesout Edmund
En buchë, en oils et en frund.
De lors munta cum par degrez
En douns et en autres buntez ;
Les vertuz ke il out avant
De lors les ala [il] dublant :
Junes, amones et prieres
Et biens ke sunt autres maneres.
Ne parla ja si de Deu nun,
Kant ke il dist fu bon sermun
De leauté, d'affetement,
De quant ke a tuz biens apent.
Ne serreit de sa buche oïe
Ja fauseté ne vilenie ;
De peché se garde et [de] vice,
Et de sa char fet sacrifice.
La tendre char estreint et lie
Par dure heire k'a peine plie ;
Icil ne la dancele mie,
Bien la dantë et la mestrie ;
Tant junë et urë et veillie
Ke del suffrir fu grant merveillie.
Edmund chascun jur par asise
Plenerement out sun servise
Selunc les us de Salisbire
Cume l'em sout chanter et lire.
Asez fu seculer chanoine
Et sanz habit monial moine.
A enveisures et gieus veins
Dunt le mund jolif est [si] pleins,
Hurdiz, lutes, bares, karoles
Eschuï cum funz de gaholes ;
Veine gloirë et [le] los d'humme
Ne prisa vaillant une pume ;
Romanz d'Oger u (de) Charlemeine
Ne preisa il une chasteine ;
De dez, eches et de pelote

287 ms. *desper.* — 293 ms. *cit.* — 294 ms. *vint.* — 303 ms. *june.* — 304 ms. *autre.* Les vers 299-410 correspondent aux chapitres du ms. cottonien qui ont pour rubriques : *Qualiter de virtute in virtutem diatim ascendit beatus Edmundus* et *De vite sue mira severitate.* — 313 ms. *char tendre*, cf. *Alexis*, v. 116 ; — 314 *e* féminin après la césure (ou quatrième syllabe accentuée) peut ne pas compter. — 315 ms. *cil.* — 317 On rétablirait mieux le vers en lisant : *Tant june et aure et tant vieillie.* — 319 ms. *de asise*, corrigé d'après le vers 363. — 321 Sous le nom de *Sarum use* (*Missale ad usum Ecclesiæ Sarum*) le missel rédigé par saint Osmond, évêque de Salisbury (1077-99) a été jusqu'à la Réforme la liturgie acceptée dans la Grande-Bretagne. — 325 ms. *enveisurs.* — 333 ms. *De deez 7 ches.* Les vers 335-44 traduisent : *non in lecto sed ante lectum nuda terra jacens vel sedens, semper vestitus et cinctus aliquantulum quiescebat. Hoc autem per triginta annos et sex amplius que creditur inviolabiter observasse : nisi gravissima infirmitate impediretur, semper sibi rigidus et durus, aliis semper affabilis et benignus* (ms. Cotton f. 125 v°).

Tint a faunflu et a riote;
Tut ëust lit a cute et (a) plume
Ja del cucher ne out custume;
Devant son lit a genul gist,
A terre nue aure u list;
Vestu et ceinz apres k'il out
Estudié tant cum li plout.
Iceo fist il a ses vivanz
De custume trente et sis anz
Et plus pur veir ke vus pus dire,
Ceo fut asez pesant martire.
Si maladie periliuse
Nel desturbat et anguisuse,
A pain et ewe suvent june,
Le remenant a povres dune;
Devant la gent mes nepurquant
Haité se fet a cler semblant.
Et pus ke il out comencé
Des arts, dunt fu mut alosé;
[Et] chascun jur devant lescun
Messë out ou devotiun,
Ke en yvern et (en) esté leve
Matin avant ke l'aube escreve;
Et ceo k'il feist sanz desturber,
Une chapele fet lever
En la paroche u fu manant, —
Et prestrë il truve chantant —
U l'em fet [mut] solempnement
Servise pardurablement.
Mestrë Edmund par [tel] asise
Messë i out et sun servise,
[Ja] nel desturbe maladie
Ke sun servise n'oie u die;
Nun pas destreint par benefice
Kar dunc se tendreit fol et nice;
Mestrë Edmund mut tint grant vice
Les entuchemens d'averice,
Ne out ja cure d'aver rente
b S'il n'i fëist sujur n'atente,
Ke l'em apele residence; *v°*
La raisum fu de sa sentence
Ne vout en vein les biens despendre
Dunt cuvint a Deu reisun rendre.
Ne sai dire de ceus ki unt
Rentes plusurs, force n'en funt
D'esperital sustenement
Des almes ne de povre gent;
Pastur semblent ke del mutun
Ne querent fors char et toisun,
Ki desirent et querent primes
Par an [ço] quei valent les dimes;
L'honur leisent de [seinte] eglise,
Kil numer sace rave hum nel prise;
A peine sevent d'aver numbre:
Des rentes dunt hum les encumbre,
Ne purchaler, kar tut de Rome
De prendre hunt cungé si grant sume;
Mes quant vendra a cuntes rendre
Ne saverunt quel cunseil prendre.
Quidum [nus] par gesir en vices,
S'enbanier en charneus delices,
En or (e) argent, (en) robes, (en) chevals;
Sanz desertes et sanz travals
Aver la joie que atent
Les seinz ki l'urent par torment?
Emirum Edmund d'Habindune

---

338 ms. *ure*. — 341 ms. *Ceo*. — 344 ms. *pensant*. — 351-2 c'est-à-dire : dès qu'il s'était mis à étudier les lettres, ms. *De art fu dunt*. — 363 cf. 319, 858; — 364 ms. *il out*. — 365 *ne d.* — 366 ms. *oie ud*. — 370 ms. *tuchemens*, corrigé d'après le vers 1394. — 371-2 ms. *rent* et *e atent*. — 376 ms. *cuvin*. — 382 ms. *Requerent*. — 384 pour *ço quei*, cf. 1693. — 385 ms. *le honur le seint de l'eglise*. — 386 *Kil n. s. rave nul ne p*. — 389 peut être *purchasser*. — 392 cf. 29 et 1954. — 393 ms. *giser*. — 394 ms. *cenbanier* ou *cenbainer*. — 399 c'est-à-dire *esmirum*.

K'apert ensample nus en dune.
Ki est ja [sus] en cels posez,
Le cors en terrë honurez,
[Et] ami Deu sanz fin clamez,
Ceo vaut le mund et plus asez ;
Ne vout aver sanz residence
[Ja] rentes ; mes que ge semence
Ne semine par quei cumence
Tençun, me remet en silence.
A ceo point ne voil [ge] plus dire
Einzeis repeir a la matire.

Tut seit Edmund de haute vie,
Mut aprend bien et estudie ;
En udivesce tens (point) ne pert,
En natures prest est et cert,
De [treis] ars list ses lesciuns
Mut [bien], et sout fors questiuns
Determiner si ducement
Ke chascun ke out (bien) les entent ;
N'aveit son per, bien vus record,
Ne a Paris ne a Oxeneford.
Tant par est il quointes et sage
Ke trestuz passa de son age
En gramarie et en retorike
En desputant de dialetike ;
Kar la une dë ces treis ars
Nus enseigne latine pars,
Retorikë a bien parler,
Dialetike de faus guarder ;
Et qui d'aprendre ne se lasse
Edmund a quadrivie passe
U met entente grant et cure ;
Geometrie ke mesure,
Aritmetike ke tut numbre
Ke cercles et lingnes anumbre,
Par per, imper, mil, dis et cent ;
Musike k'a cel art apent ;
Notes k'aprent coplerensuns
Par duces propositiuns ;
Astrenomie ke aprent
Cum cist solail munte et decent
En zodiac, et des esteiles
Curs et poers et merveillies.
Des set ars sunt treis em parole,
Cume nus dit raisun d'escole,
Les quatre [autres] parfitement
[Les] sustances ke sunt aprent ;
En iceo mist s'entente mut
Tant en aprist ke il en lut,

A icel tens murut sa mere
Ke tant l'out cher et il la chere ;
Le fiz pur la mere s'endout

385-98 Le sens exact est assez obscur quoique le sens général en soit clair ; c'est le grief continuel des ecclésiastiques anglais qu'on leur préfère des étrangers ; j'entends : ils ne se soucient pas de l'honneur de l'église, quel que soit celui qui en parle (sache le nommer) personne ne l'estime (cf. *priser une chaiteine*, v. 332) ; à peine savent-ils le chiffre de leurs biens, des revenus qu'on leur verse ; ils ne savent même pas les surveiller (*porchaler* = *porchaaler* i. e. *chadeler*). — 406 ms. *rent*, le mot est suivi d'un point. — 408 ms. *meinent en cilence*. — 410 ms. *Einz repeir al m.* — 411 Le fait que saint Edmond détestait l'oisiveté sera relevé aussi à une période antérieure. — 415 cf. v. 425. — 417 ms. *determina*. — 422 On pourrait corriger *tuz p. de son aage* v. 146. — 424 ms. *esputant* cf. vv. 516, 529. — 429 ms. *elasse*. — 431 ms. *U mut met tente*. — 434 ms. *cerces... numbre* cf. 472. — 438 ms. *duce*. — 440 ms. *cit solai*. — 442 vers trop court. — 447 ms. *ceo*. — 449-84 L'apparition de Mabyle est racontée dans le ms. cottonien et dans la vie de Robert Bacon ; voir aussi *Vie de saint Edme*, par le R. P. L.-F. Massé, p. 70. 462 ms. sauve, cf. v. 470.

Ke pur li mort bien estre vout;
Et mut esteit la dame pleinte
Kar [mut] curtaise fu et sainte;
Et son fiz l'out mut en memoire.
Ke mis l'ëust de purgatoire
Prieres dist, amones dune
A tuz les povres d'Habindune:
Et cele fu mut tost delivre,
Par raisun le [vus] pus escrivre,
Kar sainte fu sa vie tute
Par quei sauvee fu sanz dute.
Edmund aprent et estudie
Et sutile de cleregie,
Et triangles et sercles tret,
Diverses figures [en] fet
Pur fere entendre apertement
La science ke il aprent.
A tant li aparut sa mere
Cume sauve, belë et clere,
Ke [ceo] li dist: « beu fiz Edmund,
« Ces cercles ke tu fais, ke sunt?
« Mut i metez cure et entente,
« Gastez les jurs de ta juvente,
« Ne jur ne nuit de treté las
« Or de reule, or de cumpas,
« Flestris ta char, sechis tes os,
« Ne en dormant n'as tu repos,
« N'as mes, beu fiz, de ço que fere?
« Eins vu ferai autre essemplere. »

Sa destre main cele a tant prent
Et [i] purtreit apertement
Treis cercles dunt chescun enclost
De la trinité un [sul] mot:
En l'un *pater* esteit escrit,
Ke Edmund bien esgarde ës list;
Et *filius* en le secund,
Ke bien entend et list Edmund;
Et en tierz *spiritus sanctus*,
Ceo list Edmund ne mie plus.
En iceo dist la mere: « fiz,
« Ke tu bien [i] entens et liz,
« Seit tun penser d'ore en avant,
« D'autre chose ne tant ne quant;
« Ceste chose [vus] ay escrite
« [Ke] a l'alme vus plus profite. »
Par ceste avisiun Edmund
Mut gerpi [la] gloire del mund,
De quadrivie la vanité,
Et pensa de la trinité;
Cum pere, fiz et seint espirit
Un Deu sunt cume dist l'escrit;
Et cum est de grant [honur] digne
La sainte [science] divine,
Ke le cors [veint] et l'alme guie
Et meine en pardurable vie.
Lors changë Edmund sa sentence
Et de l'estudier cumence,
Ke [a l'art] s'aturne et s'encline

---

466 la place pour *en* a été laissée dans le ms. — 469 ms. *apert*; dans le texte latin il y a *aparuit*. — 473 ms. *meteit*. — 476 ms. *ore*. — 477 ms. *flestrit... sechissent*. — 480 ms. *Ens... frai*. — 472 *apparuit ei in somnis piissima mater... dicens: fili, quid legis? que sunt ille figure quibus tam studiose intendis? Quo respondente: « talia lego »; ostendis protractionibus que in illa solent fieri facultate: illa mox dexteram manum ejus arripuit et in ea tres circulos depinxit: in ipsis quoque hec tria nomina per ordinem scripsit: Pater, filius, spiritus sanctus. Et hoc facto sic ait: « fili carissime, talibus figuris et non aliis amodo intende »*. La réponse d'Edmond n'est pas donnée dans le texte français. — 483-4 ms. *clost*: *lunt most*. — 485-7-9 les mots italiqués sont en rouge dans le ms. — 491 ms. *ceo*. — 493 ms. *des ore en a*. — 503 faut-il *honur* ou *amur*? — 504 ou faut-il entendre: *trinité*? — 505 *veint* est suggéré par le vers 13.

(A l'art) ke est des almes medecine,
Cum apendi al creatur,
Ke il meimes fu sauvëur;
Ke hem n'ëust ja deuz seignurs, *v°*
Ke dunc sereit faus et folurs:
[De] guerpir delit et deduit, *i*
De desputer la noise et bruit,
Fet achater et fet escrivre
D'autorie volum et livre
De veil et nuvel testament,
Et la glose ke i apent.
Guerpit Euclide et Tolomeu
Pur Johan, Luc, [Marc] et Matheu;
De Platun lest la veine gloire
Pur Augustin et pur Gregoire;
Et tute la philosophie
Pur euvangel et prophecie.
Tant en pensë et tant en out
En glose que trestut desclost;
En desputant n'avoit sun per,
Mestre devin ne escoler;
Plus en un sul jur il aprent
Ke un autre [en] seisante u cent;
Kar de lectrure out fundement
Et du sen fu ke tut purprent;
N'est hom ke li out ke nel prise;
Requis est mut ke il en lise;
Et il primerement en curs
En lut as escolers plusurs.

Avant k'il lut communaument
Sujurna il primerement
A une [grant] chanonerie
Ke de Londres [mut] loins n'est mie,
[A] Mertune pur aver pes
K'estudier il pout ades;
Kar il lius est esperitals,
Riche d'escrits originals;
Gent ordinée unt a l'almaire
[Riche] estore de grant libraire. *b*
Lors est Edmund a sun desir,
Livres et paes ad a pleisir.
Sustenu [i] fu de ses mises,
E estre içe fet granz franchises,
K'estoré fu et de grant sens,
Un an i fu et plus de tens.

Mestrë Edmund de Habindune
A tuz de bien essample dune;
En cloistre mestre fu et listre
Et prechëur en lur chapistre;
Ne li faut si le habit nun
Ke il n'est de religiun.
N'i est chanoine k'il n'amende,
Ke ne l'aimë et [li] gré rende;
Cumpaignie mut grant lur porte
Et les desconfortez comforte;
[Il] enseignie les nun sachans
Et rapele les forveans;
Cist ke oient sa grant science,
[Et] ke parceivent s'abstinence,
Cum est espiritable et seinz,
Lasche se tenent [il] et feinz,
K'il n'unt les vertuz et les graces,
Suivere ne poent ses traces;
Ki l'habit de religiun
Portent et font professiun
En regard de celi sunt nices,
Chargez de peché et de vices;
Kar tant junë, aure et veillie,
N'i est nuls ke ne se merveillie.

Mestre Edmund dunt vus record,

518 Faut-il lire *autorité*? — 520 ms. *De la g.* — 528 ms. *tut.* — 535 ms. *ne p.* — 539 ms. *Qant.* — 538 ms. *escoleres*, cf. 1301. — 540-78 Le ms. cottonien a un chapitre intitulé : *Qualiter per aliquid tempus Mertonam commorabatur*. Merton était un prieuré de chanoines noirs (Augustiniens) situé à M., comté de Surrey, et à 18 km. de Londres. — 551-2 ms. *grant f.... granz s.* — 551 « il y était à ses propres frais ». — 568 ms. *sa a.* — 572 cf. notes à 74 et 1954. — 575 ms. *li*.

Va lirë a Oxeneford ;
Requis [fu] ententivement
Des escolers et d'autre gent ;
Iceo fist il, ço souent tuit
U mut fist grant profit et fruit,
A clers lisant et desputant
Et a meins lettrez prëechant.

Li diables en out envie
K'Edmund tant crese et fructefie ;
Guerre li mut, cum sa custumé
De nuire est [a] chescun prudume.
Un jur avint par aventure
Ke mestre Edmund entente et cure
A purveer ses lescuns mist,
Ensumeila la u il sist,
Cum cil ke mut travaillié ere
Et lassé en meinte manere.
Dyable ki ert en aveyt,
Angusë et ennui li feyt,
Ky li apert visablement.
Mestrë Edmund ki bien l'entent
De sa destre sun frunt en croiz
Du signe garnir de la croiz
[Se] vout et fere cel escu.
Li maufé en fu irasceu,
Li desturbë et sa main prent
Et l'estreint anguiseement
Par quei il fist si grant contraire
K'il ne poeit le signe fere ;
Estreinant si forment le greve ;
Le mestre la senestre (main) leve
[Pur] ke de cele main se seingne
Et cel escu cuntre lui preingne ;
Mes li enemis [fu] engres,
Uncore ne le lesse en pes ;
Si cum il ad prise la destre,
Prent et destreint [il] la senestre
K'il sei seignant ne face tant
Ke il eit par la croiz garaunt. *b*
Mestrë Edmund ke mut se fie
En s'espuse sainte Marie,
K'en son fiz ki est reis de gloire
En record met et en memoire,
Cum Jhesu mort en croiz suffri
Et sun sanc pur nus espandi ;
Par tant le maufé descunfit
Et pus a grant aïr le prist,
A terre abatu, le flati,
Ke tart li fu ke se (ne) parti ;
Et se perçut dunc mestre Edmund
Ke ne est chose en tut cest mund
Ke [li] diable plus redute
K'em mette sa memoire tute
En peines que Jhesu suffri
Kant en [la] croiz pur nus pendi.
Une autrë aventure avint
Tant cum li mestre escole tint :
Il [i] out un sen escoler
Ke prudum fu, pur ço l'out cher,
A un des braz malade fu

---

581 pour la correction v. 536. — 582 ms. *des autres*. — 587 *Li* manque dans le texte. — 589 ms. *guer li m.* — 592 ms. *De m. Ed. e têt e c.* — 579-86 *dum lecturiens apud Mertonam... Oxoniam lectum vadit invitatus a multis et instanter flagitatus* (ms. Cotton, 128 v°). — 587-634 La rubrique est ainsi conçue : *Quomodo diabolum vicit cogitando de passione Domini in cruce* (Wallace, p. 552). — 594 ms. *fist* ou *sist* ; cf. la citation au vers 335 ; — 596 ms. *lasset*. — 597 c'est-à-dire *aweit* = *aguait, agait*. — 599 ms. *visable mement*. — 601 ms. *sunt fr.* — 602 ms. *deu* = *del*. — 606 ms. *anguisement*. — 615 ms. *pris*. — 627 ms. *l'abatu*. — 633 ms. *Deu s.* — 635-66 Le chapitre du ms. cottonien est intitulé : *Qualiter curatus est quidam scolaris a gravissima infirmitate.*

Ke rancle et emfle out confundu ;
Au dererein il feri festre
[Ke] d'anguise mort dëust estre ;
Ke enfermeté tant l'estreint
Li mestre dout, ke mout li pleint ;
Pite ad de l'anguise k'il meine,
Ke pert ke mort li seit procheine ;
Merveillië est ke mort tant tarde.
Mestre Edmund dit : « fiz, n'eez garde,
« Ore pri lui ki sul tut pout,
« [Et ki pout] fere kant k'il vout,
« K'il ta maladie pur mei
« [Mei] translate et garisse tei ».
A tant es sus li escoler, *v°*
Son bras ad sein, bel et enter,
Sanz [nule] dolur et (sanz) blemure,
Ne parut nes sursanëure,
Cuntre custume de teu mal
Kant partiz est si fet un val,
Ne out mes peines ne dolurs
Ki langui out ja quinze jurs,
Et ki sei despereit de (sa) vie
Seinz est trestut et ne dout mie.
Li mestre sulum sa priere,
Cum li autre avant, malade ere,
Mes la charité que il fist
Sanz grant demure le garist.
Mestre Edmund out grant tens lëu
Divinité, bien vis lui fu
Kant hem, de quei ke seit despute
Peine met, [deit], ne mie dute,
Son compaignon en sa matire
Mater, conclure et descumfire ;
Li autre d'eschaper se peine
Si en surt une gloire veinne,
Kar en desputant ad victoire,
Delit en surt et veinne gloire,
Et ceo d'humilité nuit tout —
A mestrë Edmund pas ne plout ;
Pur ceo de lire une grant pose
Cesse, sujurne et se repose.
De Romë ad cumandement
De precher de la croiz a gent ;
Mut [i] met peine et mut labure
De vices et pechez destrure ;
N'est nul ki l'out ke ne s'ament,
Ne nul si dur ke n'i aprent.
Une merveillie avint suvent
Kant asemblee i out de gent *b*
A une predication,
Ke beu tens fu, dehors mesun,
Avint ke envertist li eirs,
De beu tens fu dunt desespeirs,
Si comença ja de pluver
Ke sermun vint a desturber
Kant partir voleient la gent.
Mes li mestres ke ço entent
Aure a grant devotiun
Ke par tant ne seit le sermun
[Ja] desturbé, par quei se vante
Diables ke almes supplante.
A tant devint le tens seri,
Passa la nue et s'en parti,

640-41 cf. Godefroy, II, s. v. *draoncle*. — 650,652 Les erreurs indiquées par les corrections sont de simples fautes de lecture amenées par la proximité des mêmes mots; aussi faut-il un régime au verbe *translate*. Les vers 648-52 correspondent au texte latin : *confide, fili, rogabo Deum ut tuam in me transferat infirmitatem*. — 662 ms. *seinz est tut ne dout m*. — 667 ms. *lu*. — 670 Les infinitifs du vers 672 semblent manquer d'auxiliaire, je corrige donc *deit* d'après le vers 1062. — 683 correction faite d'après les vers 227, 473 — 688 ms. *asemble*. — 681-711 ces vers traduisent le chapitre intitulé : *Quomodo nubes ei obediant*. — 689 ms. *sa p*. — 694 ms. *Ka*. — 699 *desturbet... vance*.

Par quei li tens pas ne desturbe
L'asemblee de cele turbe ;
Ke prophete Helye sembla
A ki Deus poer otria
[Mesme] a nues de cumander,
A son pleisir et (a) son voler
De pluveir u [de] s'en partir,
Ke ne purent fors obëir.

De mestre Edmund de Habindune,
Ki a Deu tut sei abandune
Et tant [par] est de seinte vie
Et si estoré de cleregie,
Humbles et frans et debonaire,
Prest d'autri pru cume sen fere,
Sa vie ne pout atapir
Einzeis comence a espanir
Par trestute cele cuntree
Cum fet rosee en matinee,
Ne put tapir en munt asise
Cité, ne ne put sa franchise :
[Uns] hum qui est si enteché *91*
Par tut le regne est alosé ;
Meint hom ke unc ne [le] veit l'eime,
Digne de grant honur le cleime ;
Avis est a chescun ke l'out
De son sermun ke chescun mot
Porte de peché medecine
Ke en lour quer bien s'aracine.
Par sa clergie et ses vertuz
De Salibire est elëuz
Chanoine de digne mester,
De l'eglise haut tresorer.
Pur veire le vus puis escrivre
Ke a teu tens esteit delivre
Le [tres] haut sé de Canterbire ;
Covint al covent a ellire
Acun pastur espiritable
Et a l'eglise covenable,
[Et] tel u li reis ne trovast
Teche pur quei le refusast ;
Ke avant esteit (mut) travaliez
Li cuvent, et mut damagiez,
Ke avant urent treis eliz
Ke furent cassés et despiz.
Mut urent tresor despenduz,
Et [mut] tens et travail perduz,
Et la bone gent [mut] despite,
Et vergundee et descumfite ;
Et plus le greve et plus le quit
La pape k'avoit treis despit.

---

705 cf. I Rois, XVIII, 41-46. — 709 ms. *pluvier*. — 710 ms. *pures*. — 717 ms. *Ne ne pout la vie t. atapir* est tiré du vers 721. — 719 ms. *la c.* — 711-34 ces vers correspondent au chapitre : *De bono odore fame sue*. — 721 ms. *atapir* cf. v. 717. — 722 le scribe a écrit *E* au lieu de *cité* ; *Non potest civitas abscondi supra montem posita* (Matt. v, 14). — 727 ms. *vis*. — 732 ms. *eluz*. — 734 ms. *Ke le e*. — 735 ms. *veir*. — 735-842 Les rubriques des chapitres du ms. cottonien sont ainsi conçues : *Quomodo factus est thesaurarius Sarisburiensis et quomodo dignus censetur pontificali dignitate*, et *Consentit sanctus vix in electione de se facta* (Wallace, 553-4). — 744 ms. *est*. — 751 corr. *le* en *li* ? — 735 sq. Le prieur et le chapitre de Canterbury avaient, depuis un temps très reculé, le droit de nommer l'archevêque, qui devait être agréé par le roi et par le pape. A la mort d'Étienne Langton en 1228, on avait élu Richard Grant, mort dès le 3 août 1231 ; là-dessus le chapitre avait proposé 1° Raoul Neville, chancelier royal ; celui-ci fut refusé par le pape *curialem esse et illeratum, rapidum in verbo ac festinum* ; 2° Jean de Sittingbourne, prieur de Canterbury, refusé en raison de son âge avancé ; 3° Jean Blunt, refusé à son tour parce que le pape craignait qu'il ne fût pas assez indépen-

[Par] s'en fu li covent dolent
Kar huntagë et perte i sent,
Meis n'i est hom ke sanz malice
Et sanz mentir ke trovat vice
Em mestre Edmund de Habindune
Ke sul Deu creint ke en cel tune ; *b*
Deboneire [est] et sanz querele,
De ki n'out nuls male novele,
De Deu et de gent est amez,
Dreit est k'il seit mut honurez ;
Seint [et] lettré et afeté ;
Li covent est [ja] arreté
De l'eglise de Canterbire
Pastur profitable [a] elire.

Quant [il] unt grant tens despendu,
Sur mestre Edmund sunt descendu ;
La pape k'out oï sa fame,
Ke fu enter et sanz [nul] blame,
Lur ad granté li bonement,
Si si prohem bien [lur] consent.
A raisun unt le prohem mis ;
Cist lur respont : « Certes, amis,
« Mut estes de prohem enquis
« Kant choisi mei avez et pris
« A si [tres] haute dignité ;
« Sachez ne la preng pas a gré ;
« Ne sui pas asez sufisant,
« Ne le serai a mun vivant ;
« [Un] autrë enquerez de mei. »
Respunent cist a grant efrai :
« [Et] la mesun de Canterbire,
« Pur quei [la] volez descumfire ?
« Itant en sumes travailliez,
« Huniz, despiz et rebutez ;
« Gas dient ke cunusent nus ;
« Deboneires es et pitus ;
« Ne soefrent ja vos granz franchises
« Ke perdum tant travals et mises ;
« Eluz estes. » « Nun sui. » « pur quei ? »
« Jeo n'i asent, ne pas l'otrei. »
« Vous le serez. » « Sachez ne voil. » *v°*
Dura la traverse et le toil
Deus jurs enters tant ke un vint
Ke li mestres bon ami tint,
Dist il li : « dirai vus bien, mestre,
« A force covent le vus estre,
« Kar si [vus] nun, un aliens,
« D'orguil et veine gloire pleins,
« Butez iloc u tant vaillant
« Prelaz sunt [ja] mis en avant,
« Cuntre lur franche electiun
« Et cuntre lur voleir commun,

---

dant et que son protecteur, Pierre des Roches, évêque très remuant, ne devînt trop puissant. Après bien des renseignements on choisit Edmund. On lit dans le ms. cottonien : *Invocata igitur sancti spiritus gratia et facta oratione devota post multorum ponderationes quorum virtutes prout humanum est, ipsi electores rationis statera diligenter estimabant ; tandem, Deo procul dubio sic volente, omnium resedit sententia et quievit in magistrum Edmundum de Abendonia lectorem theologum.* — 758 Je ne me souviens pas d'avoir vu cette épithète de Dieu, employée ici et au vers 2017 ; l'auteur se rappelle peut-être un verset des Psaumes (XVIII, 13) *Et intonuit de celo Dominus*, traduit dans le Psautier d'Oxford : *E Deus tonnait del ciel lassus* (prose) et *E entunat del ciel li Sire* (vers). — 764 les mots *est* et *arreté* sont très espacés. — 776, 779, 781, 782 ms. *avet, aset, enqueret, cit.* — 785 ms. *tant.* — 787 ms. *nuls* : « ceux qui nous connaissent se moquent de nous ». — 792 ms. *jeo n'ai sent*, cf. v. 833. — 795 correction suggérée par la phrase : *per duos dies nullatenus voluit electus consentire* ; le ms. porte *plusurs jurs*.

« Ke a forcë u a boisdie
« En portera la prelatie;
« Ke sera [dunc] pastur chaitifs
« De clergie et de murs mendifs;
« Adunc sera li lus pasturs
« Et li angneus mis a dolurs;
« Si est, allas, a hunte mise
« Engleterrë et seinte eglise;
« Pur un tel mal ke est si grant
« Puroit li reis et si enfant
« Estre mellez, si il s'assent,
« A Deu meimes omnipotent;
« Volez vous estrë achesun
« D'une [si] grant confusiun?
« Kant Deu i ad si ordené,
« Ajointes mains pernez l'agré;
« Eiez pité de ceste gent
« Ke tant unt mis or et argent,
« Tant unt travail et hunte ëu,
« Si par vus sunt or decëu,
« Les gules lur avez trenché. »
« Nenil, » dist il, « ne place a Dé. »
« Asentez dunc, le voilliez vus? »
« Oil, ceo veut Deu de lasus. » *b*
« Ore pité vus deit sumundre,
« Voilliez [vus] le regne confundre? »
Par tels paroles est atret
Ke lur volunté i a fet;
Si s'asent et aukes a peine
Justise [le] sun quer demeine.
Li moines sunt venuz a ly,
A genulz [lui] crianz mercy,
Et prient lui que lui agré
[A] prendre cele ercevesché.
Pité le prent et lur desir
Lur grante tut a lur pleisir;
Et cist en sunt leez et joius,
Chantent *te deum laudamus*.
Sacré est [dunc] a Canterbire,
A gré de tuz, sanz cuntredire.
L'evesque de Lundres, Roger,
Del sacrer il fist le mester;
Amdeuz [sunt] seint, amdeuz devin,
Amdeuz estoré de latin,
Des ars et d'autre cleregie,
Amdeuz de haute et seinte vie,
De logike et devinité;
Amdeuz a université
Escole grant urent tenu,
De deuz sciences amdeuz lu;
Amdeuz en Engleterre neez,
Gent naturel et mulireez;
En mi quaremme quant eglise
Seinte, chante par asise,
El terz dimaingne bien fet hem,
Dunc, *letare Jherusalem* :
Sëez, ([ke] en franceis tant vaut :)
Jerusalem joiuse et baut!
A grant joie, solempnement, *92*
Li reis Henriz i fu present,
Et evesques treize par cunte
I estoient et estre eus, cunte,
Baruns, chivalers, [escuiers,]
S'en fu li sacres plus pleners;
Et mettre dei bien en balance,
Nen est pas sanz signifiance,
Ke en quaremme estoit sacrez
A Canterbire en sé poseez

---

804 ms. *Et lur volunte c.* — 809 ms. *dunc.* — 812 ms. *saint egleise.* — 820 ms. *jointe*, cf. v. 16. — 827 ms. *asentet.* — 831 ms. *teles.* — 838 ms. *la er*, cf. v. 906. — 849 ms. *De art... clergie*, cf. v. 494. — 855 ms. *de E.* — 858 vers trop court; on pourrait corriger *seut chanter* comme au vers 879.

865 ms. *treis*; il s'agit bien de treize évêques : *presente rege Henrico cum tredecim episcopis et magnatum copiosa multitudine, sollempniter eo die cum pallio quod ei gratis transmiserat dominus papa, missam celebravit* (ms. Cotton, f. 131 r°). — 867 ms. *chivaleres*, cf. 1302.

En jur de june et de baudur ;
Et cum orez a chief de tur
En l'advent fu canonisez,
A greignur honur de asez
Ke a cel jur de cel dimaine
Ke sainte eglise joie meine,
Ke a la messe seut chanter :
Gaudete iu domino semper.
L'un tens et l'autre d'abstinence
Establi est a penitence ;
L'un tens et l'autre espiritable
Nus est essample bien visable ;
Ke en cest mund aure et june
Cum mestre Edmund de Habindune,
En bones murs ke siut ses traces,
Cunquere pura il ses graces ;
En cest mund estrë honuré
Et en l'autrë estre sauvé.
Si fu Edmund en mi quaremme,
Ke ore est d'honur et de fame
Sacré, chanta o palliuns,
Canonizé fu a Liuns
A grant honur en mi advent
De l'apostoile kart Innocent ;
Et duble honur fu si parti,
Li un al regne u il nasqui ; *b*
Li autrë en avint en France
U [il] fu nuri en s'enfance.
Nen est pas droiz ke vus oblie
Une resun ke ne vus die :
Bien apert ja ke aucun seit
Ke Deu de loin de tut purveit,
Ke parvëue et estuee
Li fu icele arcevesche;
Kar pus la mort le bon Richard
Ke prelat fu de bone part —
Derein de cele prelatie,
[Et] ke murut en Lumbardie —
Furent eluz et treis et quatre
K'em n'espereit pas de l'abatre.
Bien resemblerent les espus
Sare, que furent [tut] confus ;
Mes Edmund resembla Tobie
Ki s'en joie tute sa vie.
La primers ke lur plut elire
Fu li priurs de Canterbire,
Li eveske pus de Cicestre,
Li chancelers, ke nel put estre ;

885 ms. *ure*. — 887 ms. *bon sunt* = *siwt*. — 893 cf. le vers 930. — 894 Comme ses prédécesseurs saint Thomas et Étienne Langton, Edmond s'exila à l'abbaye cistercienne de Pontigny (Yonne) ; souffrant de la chaleur il alla demander l'hospitalité au prieuré de Soisy (près de Provins) ; il y mourut le 16 novembre 1240. L'ordre cistercien, réuni en chapitre général en 1241, résolut de demander sa canonisation. Le pape Grégoire IX mourut avant que la demande fût reçue à Rome et son successeur, Célestin IV, ne vécut que quelques semaines. Innocent IV, élu en 1243, fit examiner la demande et après de longues discussions, il fit inscrire Edmond au livre des saints le dimanche de l'Avent où l'on chante *Gaudete* (v. 880). La bulle qui proclamait la canonisation fut publiée le 11 janvier 1247 et la proclamation eut lieu à l'église de Saint-Jean-Baptiste à Lyon. — 896 le ms. écrit *kar i*. — 900 ms. *sa enfance*. — 901 ms. *Ne est*. — 903 ms. *pert*. — 904 ms. *Par Deu*. — 905 on trouve dans *La Estoire de saint Edward le Rei* la même phrase : *Li fu purveue et estuée*. — 906 ms. *ccle a*. — 907 ms. *li bon* Richard, sacré en 1229, mourut en août 1231, lorsqu'il revenait de Rome. — 911 cf. le vers 735. — 912 *abatre*, il est curieux de voir dans ce texte un terme de chasse. — 913-6 cf. *Tobie*, ch. 6-8, livre très goûté au moyen âge. — 920 ms. *ne p*.

Puis [fu] Li Blunz, mestre Johan,
Cassé a hunte et a ahan ;
Descendi puis l'electiun
Sur mestre Edmund de Habindune,
Ki fu de vie espiritable,
De Deu elu et convenable,
Ke de l'apostoile et del rey
Avoit tute grace et otrey ;
La pape enveiout li par dun
Sanz demure le palliun.
Tut fust avant en seint estat,
[Mes] ne purquant pus ke prelat
Fu, la [grant] reddur de sa vie
Dubler se peine et estudie ;
Tut le bien fere k'i apent
Al regne charitablement,
Al rei et as sens (mut) profitable
Cunseil dune et [mut] amiable ;
Mut se met ke amur estable
Entre eus seit et amiable ;
Envie, tençun et descord
Het li arcevesque de mort ;
Numeement entre hauz homes,
Ke il cunust bien lur custumes :
Si reis u cuntë u barun
Unt entre eus gere u contençun
La grant commune de lur gent,
Ke a iceus sugette apent,
Sunt [tute] a grant destructiun
Ocise et deseriteisun.
Kant ke mesprenge le barnage
Vent a povres a [grant] damage.
Par ceste achesun l'arceveske
Ne jur ne nuit ne fine jeske
Pes mettë entre les majurs
Ke [en] decent sur les meinurs.
A dunc avint par aventure,
Dunt fu damage a desmesure,
Mort fu Richard li mareschaus
En Irlande, en esturs mortaus,
Ke tenu fu a plus prudume
Ke fu d'Escoce jeke a Rome ;
Descendu fu li heritage
A frere, prochein [de] parage,
Gillebert ke out nun le clerc,
Renté de science et de merc.

917-30 L'auteur ou le scribe a quelque peu changé l'ordre des événements, cf. plus haut, v. 735. — 929 ms. *li e.* (*li* est forme forte). — 933 correction amenée par le vers 1441. — 931-56 *Extunc autem solito diligentius operibus caritatis precipue que regnum et magnates contingebant conatus est efficaciter insistere, et discordantes ad pacis tranquillitatem amicabiliter revocare, satis caute considerans quod a magna- tum odio et discordia dependent pericula subditorum.* (Ms. Cotton, f. 132 r°) — 948 ms. *a ceus.* — 951 ms. *mesprent.* — 960 ms. *estur.* — 957 seq. *Unde tunc occiso comite Ricardo merescallo in Hibernia, rex difficilem se exhibuit in substituendo Gilberto in ipsam hereditatem ipsum tanquam fratrem proximum contingentem, hac tactus ratione, quia comes Ricardus occisus fuit in hostili prelio contra regem, abjudicatus* (Ms. Cotton, f. 131 v°). — 962 ms. *jekes* (cf. v. 954). — 963 ms. *de h.* — 964 « prochain de lignage, parage », semble être le terme technique pour tourner le latin « *consanguinitate proximus* », terme qui a été traduit textuellement en anglais pour former l'expression légale « next of kin ». — 966 ms. *Rente science et le merc* ; le ms. cottonien n'a que la phrase « *quia vere amabilis erat* » ; Godefroy n'a qu'un seul exemple de *renter* au sens métaphorique ; il n'en a aucun de *merc* où ce mot aurait la signification de « valeur morale ». Il est toujours possible que le vers ne signifie que : « doué de savoir et de biens ».

Li arceveske cel ama,
Son fiz le cleime et apela, *b*
Kar fu de bone afere et franc,
Gentil de quer cum fu de sanc;
Mëurs de murs mes joene d'age.
Requit le rei sun heritage
Ke il li grantast ducement
Et le mester que li apent :
Mes respundu li fu : « amis,
« Puis k'en mortel gerre fu pris
« U fu a mort livré tis frere
« Cuntre le rei k'en Irrelande ere,
« Et del regne fu forbani
« Et al rei apert enemi,
« Par quel baudur, par quel resun
« Demandes tu si graant nun ? »
Li arceveske out ke en surt
De ceo contenz, s'en vent a curt ;
Li reis apelle devotement,
Kar il l'amat mut tendrement ;
[Et] pus li dist : « beu sire rey,
« Deus nus [dist] et la velie ley
« Ke n'est pas dreit ke fiz compere
« La mesprisun [apres] le pere,
« Chescuns a porté sa deserte,
« N'est [pas] dreit ke li frere eit perte
« Pur le [malveis] peché d'autri :
« Pur iceo, sire reis, vus pri
« Ke vus a vostre gentil home
« Du regne facez la custume
« Et li grantez son eritage
« Et receivez le sen humage
« Sanz traverse et sanz cuntredit. »
Li reis li otreië et dit :
« Pere, bien savez vus prier,
« Del cuntredire n'ad mester ;
« Ore say [le] vostre desir,
« Acumpli ai vostre pleisir ;
« Et priez Dampnedeu pur mei,
« N'avrez escundit, bien le crei,
« Ke de cest regne terrïen
« Me mette [il] en celestïen. »
Si fu Gillebert recëus
Et quens et mareschaus tenus.
Ço fist li arcevesque Edmund
Ki a tuz k'en anguise sunt
Sa aïe et [sun] cunseil dune,
Le reaume salve et la corune.
Péine met ke amur et fei
Mainë estable entre le rei
Et les hauz homes de la terre
Ke ire n'i surde ne guere.
Apres le cunte Gillebert
Acorda il le quen Hubert ;
De kant ke acord fu mellé
Al rei, dunt doel fu et peché,
Si fist il Gillebert Basset.
Del repeller grant peine met
Del regne [tuz] les natureus,

---

977 ms. *ti.* — 982 ms. *grant*, cf. Godefroy s. v. *creant.* — 985 lire *Le rei.* — 984 sq. Edmond alla trouver le roi dans son manoir de Woodstock et plaida la cause de Gilbert ; le roi le reçut « satis reverenter ac civiliter », et après que l'archevêque eut exposé « eleganter et rhetorice virtutem caritatis », et après avoir prouvé que « frater fratris noxam nullatenus lueret et portaret », le roi se réconcilia avec Gilbert. — 994 ms. *ceo.* — 996 ms. *facet.* — 997 ms. *grantet*, le ms. a la terminaison-*et* aussi dans les vers 998, 1001, 1005, 1006. — 999 ms. *travers*, cf. 794. — 1005 ms. *Deu.* — 1015 ms. *mette* — 1020, 1023, 1029, 1033 Seuls les trois premiers noms se trouvent dans le ms. cottonien ; le quatrième est dans la Chronique de Matthieu Paris (*Hist. ang.*).

Jurez le rei et ses feeus,
De lui servir en leeuté,
En amur et en unité.
Estienne de Segrave ausi
Ke mut out [bien] le rei servi
Mist Edmund le saint prelat
Dever le rei en bon estat.
Richard Syward et plus aset
Ki furent [dunc] al rei mellet.
Ke vus ferai de ceus lung cunte
Dunt numbre [ge] ne sai ne cunte?

S'en faz pur ço cest argument
K'a vostre salu bien apent
A vus [tuz] pechëurs cheitifs
Del deble encumbré et suspris
[Et] ke mellez au creatur
Estes par vostre [male] errur,
Essample grant en devez prendre;
Bien fet a crere et a entendre;
Recoverer poez l'amur
Par lui de nostre [bon] seignur,
Kar plus poet ore fere et vout
K'unkes en siecle fere sout,
Et plus li plest or cure prendre
Et a salu de l'alme entendre
Ke del estat fist ja del mund
Dunt honurs trespassables sunt.
Eiez de ceo tuz esperaunce,
Kar avez en lui esperaunce.
Ne vus est estrange ne loing
.....

Et kant k'a vus requere apent
Otreïr amut bonement,
Si vous l'amez de quer verai,
Pur veir bien dire le vus sai.
De ses amones k'il sout fere
Ne pus ne dei, ço m'est vis, tere:
N'i out en païs bosoingnus,
Nuls nupez ne [nuls] familïus
Ke n'eust de mal alegement
U l'arceveske estout present;
A nupez trova chaucëure,
Et a nuz dona vestëure;
Chascun jur out [il de] custume
Ke i meinent chescun povre home;
Chescuns mendifs s'en fu si peuz
Ke tut le jur fu sustenuz.
Si fust sa fame sue certe
K'acuns fust chëu en poverte, *v°*
Clerc [u] burgeis u peïsaunt
Ke pres de lui fu conversant,
Ke malade ere u de grant age,
Et gentiz hom fust de linage
Ke [ne] vousit avant murir
(Ke) sa povreté descuverir,
Regarda si honestement,
Si bel et si priveement
De ses biens et de sun argent,
Linge, lange, leine, furment,
Et ke covent [a] home a vivre.
Trop me sereit lung [a] escrivre
Cum aturna ses amoners
Ke mut par firent volunters

1026, 7 ms. *feus*, *leuté*. — 1031 vers trop court. — 1033-4 je laisse ces formes en *-et* à la rime. — 1035 ms. *frai*. — 1041, 43, 54 ms. *mellet*, *devet*, *avet*. — 1047 ms. *poez*. — 1050 ms. *des almes*. — 1047-52 Le ms. de Pontigny traite en grand détail de la valeur de l'intercession du saint. — 1069 ms. *out*, cf. v. 147. — 1070 la combinaison de lettres qui suit *Ke* paraît être *mement* (= *mesmement*), on *meinent* mais le premier *m* n'est pas très clair et pourrait être *cri* ou *tri*; j'entends : c'était sa coutume de permettre qu'on (= ils) lui amène chaque jour... » — 1071 ms. *s'en fu et. m. si p.* — 1073 ms. *Si fame fust*... — 1081 *regarda* = récompensa. — 1087-8 ms. *amoneres : volunteres*.

Tuz les cumanz a lur seignur
Sanz danger et [si] sanz tristur ;
Kar veirs est dist [et mut] suvent
Teus li seignur et teu sa gent ;
Kar tel covent ke la meinee
Seit cum al [sun] seignur agree ;
Teu prelat teu cunseil acreit
Teu cum il choisit et purveit.

De grant cunseil espiritable,
Si ententif, si succurable
Fu li [bons] arceveske dunt
Iceste estoire escrif et cunt ;
Cum [ausi] de cunfessiuns,
Conforz et predicatiuns
Ke nuls nel pout de ren reprendre
.....
Ne mist en despeir pechëur,
Ne orguilius en grant baudur ;
Engres chatië et manace,
As humbles promet gloire et grace ;
A Deu trestuz par fez, par diz.
Udifs fu il tuz jurz enviz,
Kar bien savoit ke udivesce
Et le cors et l'ame blesce ;
Ore [ades] fust en oreisun,
En estudie u en lesçun,
U en cnnseil de guverner
K'apendant fu a sun mester ;
Mut dampna [il] perte de tens
En Deu fu trestut sen purpens.
Ne sai en la curt celestre
Seinz plus semblables estre
A seint Martin de Turs
Ke Deu regarda tuz jurs
Par l'apostle cum dist
L'hymne de li ke est escrist.
A povres fu l'un merciable,
A povres l'autre succurable.
L'un precha de la trinité,
L'autre ke une est deité ;
Martin en Grece en l'orient,
Edmund precha en l'occident ;
Amdeuz par lel electiun
Arcevesques ou palliun ;
Amdeuz encuntre Sathan fors
Resusciterent plusurs mors ;
Amdeuz simple par junement

1095 ms. *creit*. — 1096 ms. *veit*, cf. le vers 904. — 1096 ms. *choisist* — 1100 ms. *cit e*. cf. v. 7. — 1097-1118 on a lu plus haut (v. 411) combien Edmond détestait l'oisiveté. — 1104 la lacune est peut-être considérable, car le chapitre du ms. cottonien, duquel est tirée cette section, est assez long. — 1111 ms. *Ka b. s.* — 1112 corr. *Blesmit le c.*? — 1113-6 Ces vers traduisent *semper vel orans vel meditans vel librorum vel confessionibus... vel exortarum litium decisionibus occupatus...* — 1113 *semper* est tourné souvent par *adés* dans la version rimée du Psautier et plus de vingt fois par *tutes ores* dans la version en prose ; j'aurais proposé *tute ore* ici si je connaissais l'expression, mais elle paraît ne pas exister. — 1117 ms. *perce* qui aurait pu rester. — 1119-24 Je ne saisis pas exactement comment il faut entendre la comparaison ; l'auteur veut-il dire qu'il ne connaît pas de saint plus semblable à saint Martin qu'Edmond, ou bien qu'il ne connaît aucun saint qui puisse être comparé à Edmond si ce n'est saint Martin ? Je renonce à corriger ; les vers de 6 syllabes sont rares. — 1124 Ennodius, évêque de Pavie (473-521), a écrit un *Hymnus sancti Martini*, cf. *Magni Felicis Ennodii opera*, CCCLI, éd. Fr. Vogel, Berlin, 1885. — 1127 On attribue à saint Martin un ouvrage : *Confessio fidei de sancta trinitate*. — 1134 Saint Martin a ressuscité trois morts d'après l'enquête faite pour sa canonisation.

[Et] d'orguiliuse estude gent ;
Li un fu d'Engleterre flur,
Li autre de France mirur.
A quei fraie de ço lung cunte ?
Bien set chescun a quei il munte.
Amdeuz servirent un seignur,
Amdeuz luer pur lur labur
En la curt celestiene
Unt glorie de ki est pleine.

De l'archeveskë Edmund dire *94*
M'estut ke apent al martire :
Li diable ke de custume
Envie ad a [chescun] prodome,
Ki traï la premere femme,
Grand descord et contençun seime
Entre li et le sen covent
A ki Canterbirë apent,
De custumes et de franchise
Divisées en sainte eglise,
Dunt n'i out pas aperte chose
Par sens u oreisun declose,
Liqueus ut dreit vereiement,
Li arceveske u le covent.
Li covent ki dedenz estoit

I creit aver [le] meiur dreit,
S'en surt descord et plai custus
As uns et (as) autres ennuus.
L'arceveske ki avancet
Fu par eus et mut honuret
Mut pesance [avoit] et huntage
Et anguisë en son curage ;
Mut redoutë [il] repruver
Ke dire pusent adverser ;
Creint k'il [ne] seit a tel tenu
Ke mal eit pur lur bien rendu ;
Et ke clamé [ne] seit crueus,
Ublïus et desnatureus ;
Pur ço, mes ke il perte en eit,
De lur demande mut otreit ;
Escrit lur fet et a cest terme
K'a Rome lur escrit conferme
En furme ke [ge] vous record.
Sunt ja [remis] en un acord,
Amis resunt par aliance, *b*
Li uns l'autre honure et avance,
[Et] dunt pur aemplir la sume
S'en va li arceveske a Rome
Ou l'assent de tut le covent

1139 ms. *frai*. — 1143 suppl. *grant* devant *curt ?* — 1144 ms. *Unt de glorie*... — 1150 ms. *cuntec* (cf. *contenz*, v. 984). — 1151 ms. *son c*. — 1154 ms. *la e*. — 1155 ms. *pase a. ch*. — 1156 ms. *paisanse*. — 1153-8 Le sens n'est pas très clair ; le différend concernait les « coutumes et franchises assignées à l'église, dont ni le raisonnement ni la prière n'éclaircissaient le bon droit ». Le zèle réformateur d'Edmond avait enfreint, croyait on, les droits du chapitre de Canterbury. — 1172 ms. *Ubius*. — 1175 ms. *a set*. — 1179 ms. *sunt*. — 1173 seq. Pour éviter toute contestation, l'archevêque avait fait un pacte avec le Chapitre de Canterbury à condition que ce pacte fût confirmé par le Pape. Des légistes (cf. v. 1191) cependant avaient conseillé au Chapitre de référer le différend à la curie romaine. Edmond, qui avait promis d'aller lui-même à Rome, trouva en y arrivant que les envoyés de Canterbury l'y avaient précédé. Ce manque de bonne foi a dû blesser profondément le caractère franc d'Edmond, et il faut croire qu'il a mal conduit les débats devant la curie ; le Pape, ne sachant guère quel parti prendre, renvoya l'affaire en Angleterre où elle devait être jugée par un conseil présidé par le légat. C'est le commencement des épreuves qui ne devaient finir que par l'exil d'Edmond.

Ke mut l'otreient bonement.
Le prudom ke fu de grant age
Mut travaillié en teu veiage,
Mut il i met d'argent et d'or
Estre ses travals et tresor,
Mes povrement li fu rendu,
Tut fu, cum [vus] dirai, perdu.
Legistres faus et lueïz,
Ke prudume deit creire enviz,
Pur fere le cuvent despendre
Dunt il pusent lur proie prendre,
Dunent cunseil a Canterbire
Tute la furme a cuntredire,
Dunt furent repaez avant,
Et quasser tut lur cuvenant;
Dient a ceus lur faus legistre
Ke deceu ad tut le chapitre,
Edmund le veuz papelarz,
K'a nices vus rent et musarz,
Ke sun pru fet tant sulement
Cuntre le dreit ke vous apent.
A tant ensiwit ke le covent
Enveit tost et primerement
D'eus meimes gent a la curt
De Rome, dunt grant mal ensurt,
Od legistres ki [funt] veidie,
Lettres unt de procuracie,
Ke tut le covent bien otreieit
Kant ke par eus i fet sereit.

Cist seir [en] vunt ke terme unt bref, v°
A talent trovent vent et nef,
Arivent et ne cessent jeske
Despassé fusent l'erceveske.
La veie cunëue tenent
Par quei a Rome [plust tost] venent;
Granz al pape et as freres mettent,
Mut i dunent et plus promettent —
Or et argent, jueus, deners,
Icist tut pernent volenters.
Li arceveske est puis venuz,
Plus tost d'eus ke [se] fu mëuz,
K'a la curt mustre sa resun
Et de sun chemin s'enchesun,
Par comun cunseil a fermé
A Canterbire purparlé;
Et ceus ke il trove en la place
Li cuntredient en mi la face,
Et dit li est en verité:
Uncke de ço mot n'out soné;
Et ke ço seit achesun certe
L'escrit selé mustrent aperte.
N'est mester ke escrive u cunte
Cum l'erceveske en out grant hunte,
Kar lur fauseté fu crëue
Et sa verité nent sëue;
Li legistres tenuz fëeus

1185 Ce voyage s'est fait en 1237, si Edmond est né en 1180 comme il est très probable, « *grant age* » est une exagération. — 1191 ms. *luiz*. — 1197 ms. *paez* = réconcilié. — 1201 vers trop court. — 1211 supp. *tut* ou *bien*? — 1216 ms. passé. — 1219 ms. *Granz ens p t en f. m.* L'expression ordinaire est *grant faire*; il y a peut-être confusion entre cette expression et *mettre en grant*; *freres* = *les cardinaux*. — 1222 ms. *Cist*. — 1228 ms. *puparle*. — 1230 vers trop long, corr. *a la face*, ce qui est probablement la bonne expression puisque l'anglais en possède la traduction littérale, « contradict a person to his face », cf. v. 1332, et *Mystère d'Adam* 402 *veeir en la face*. — 1217 sq. *Et ecce cum Romam pervenisset, prima die quosdam de monachis Cantuarie suorum causidicorum fallacibus promissis inherentes invenit, qui raptim et cum indecenti festinatione ipsum archiepiscopum prevenerunt* (ms. Cotton, 139 v°, cf. Wallace, p. 258).

Et l'erceveske a desëlus.
Arere se tret mut confus,
Doul [en] ad, unkes nen out plus ;
Des autres bosoignes parler
Estut, ci ne poet espleiter ;
Et ceste primere bosoigne
Desturbë autres et enloigne
Pur quei li erceveske vint ;
Kar meint a deslëel le tint,
Sa hunte li fu pur ço maire.
En Engleterre pus repeire,
Pur ces pertes [mut] curucés
Ne me merveil s'il est irez.
Quant sunt revenuz a mesun
Crest plus li plais et la tençun ;
Le covent l'erceveske blame
Et par le païs le defame ;
Et cume plentifs de ledenge ;
Cist al derein tuz escumenge
Ke le païs et la franchise
Contrublent de la sue eglise ;
Puis la sentence generale
La dune il plus especiale.
Li esclandre tant munte et surt
K'ennuié est la reau curt ;
Mes [ne] par rei ne par legat
Ne fu amendé lur estat.
Li legat [mut] bien cumença,
Mes tost a cuvent s'enclina ;
En tut le reaume nen out maire
Li erceveskë adversaire,
Ki cume Lumbard u Romein
Avoit a prendre uverte mein ;
Ceus k'il assout escumenja,
(Et) assout ceus ke l'erceveske a
Par dreiturë escumenjé ;
« Teu fu », ço dist, « sa poesté. »
Au pleisir le rei d'Engleterre
Met peine plus k'a autri fere,
Meins pleisir a Deu ke a humme,
Ne prise vailliant une pume.
Et li reis ki bien creit a fere
Dreiture ne poët en trere ;
Le legat li fist [a] entendre,
Ke sul beë a aver prendre.
Li erceveske ke grevé
Se sent, en est asez trublé.
Kant ço parceivent li meinur
Ke nel preisent ke sunt seignur,
Plai [li] movent de tutes parz ;
Naffré est ja de plusurs darz.
Des uns soefre damage et blame

1242 ms. *ne out*. — 1244 ms. *Estoit*. — 1252 ms. *mi merveillie*. — 1254 ms. *contencun*. — 1260 ms. *Trublent*. — 1278 ms. *mette p. p. ke d'autre*. — 1280 ms. *pris ge*. Le scribe a été induit par « ço dist » du vers 1276 à croire que c'était un passage dans le style direct, et il a changé *prise* en *pris ge*). Il n'est pas vraisemblable que le légat ait dit ouvertement tout cela. Je comprends : « Tel était, dit-il, son pouvoir ; il prend, pour plaire au roi d'Angleterre, plus de peine que pour plaire à n'importe quel autre homme. » — 1267 *seq* « *Otto vero legatus placere regi cupiens, postquam vidit cor ipsius regis jam penitus aversum ab ipso archiepiscopo et undique sibi adversarios multiplicari, multitudini studuit complacere, Auctoritate igitur qua fungebatur, facta archiepiscopi cassavit : absolvens quos specialiter excommunicaverat, et eos quos aliquando archiepiscopus absolverat, anathemathis vel suspensionis vinculis innodavit* » (ms. Cotton, f. 140 r° ; Wallace, p. 568). — 1288 ms. *Ke ne p. ke s. gre s.* — 1290-2. ms. *tute p.* cf. v. 16. — 1285 *seq.* « *Cum ipsis enim insurgentibus qui majores videbantur, levaverunt et minores in ipsum calcaneum* » (ms. Cotton, f. 139 v°).

De tutes parz decret sa fame ;
Sa purveance, escharseté
Et sa justise, cruelté,
Sa seinteté, ypocrisie
Est tenué et en folie,
Sa honeste, simplicité
Est apellée [et] niceté ;
N'at (pas), ço dient, quer haut asis,
Poverte ad de l'escole apris,
Plus sei acorde as escolers
Et a prestres k'a chivalers ;
Ne dient for ke un ventage ;
De nuriture, de linage,
D'oiseus, de chens, de menestreus
Ne set plus ke un pastureus ;
D'enveisëures ad engaine,
Ne les prise a une chastaine.
Teus est li mund ke ore curt,
N'est pruz prelat s'il n'est de curt,
S'il n'est baruns, quens u hauteins
Et tut de veine gloire pleins.
Li erceveske enpensés est ;
Ne set cunseil ke seit plus prest ;
Ne [ne] pout sanz destructiun *b*
Demorer en la regiun,
Ne sanz travail ne sanz peril
Partir et aler en exil.

Cum il estoit de ço pensifs
Endormis est et li fu vis
Ke une voiz de confort out
Ke fere li fut li desclout :
« En vostre meindre sael escrit,
« Petiz est mes mut grant sen dist ;
« Escrit la est en parchemin —
« [Et] en franceis et en latin :
« Primes, *Edmundum doceat*,
« Puis, *mors mea quem timeat* :
« Ma mort tei aprenge Edmun
« Et qui duter et [si] qui nun. »
Li sire met entente et cure
Dunt apert en mi la figure.
Li erceveske ki s'eveillie
De cunseil nuvel s'emmerveillie,
Apris est par saint espirit,
Saint Thomas fu ke ço li dist.
Apris [en] est et conforté
Et de son purpos acerté.
N'est dreit k'en obli n'en silence
Mette [ge] si graunt pacience ;
En plai encuntre li mëu
Kant jugement esteit rendu
Cuntre li, unke ne mua
Semblant, mes Deu [en] mercia ;

1298-01 ms. *apelle... acord.* — 1300 ms. *pouerete.* — 1302 ms. *chivaleres* comme au vers 867. — 1307-8 ms. *engain : chastain*, correction faite sur le vers 332 ; G. Paris donne à *engaine* le sens de « mécontentement », ce qui rentre exactement dans le sens de ce vers (*Romania*, XXIII, p. 117). — 1320 ms. *avis*, cf. 1372. — 1327 le premier mot semble être *punis* ou *pimis* (pour *primis* ?), mais comme il y a un point après ce mot comme après *Puis* du vers suivant, j'ai cru que c'était un mot français. Cette histoire ne se trouve que dans le ms. cottonien et dans les *Additamenta* (VI, 126) de Matthieu Paris où la phrase latine est conçue en ces termes : *Ut Edmundum doceat mors mea, ne timeat*, mais sur le sceau lui-même, dont il reste des empreintes aux archives de Canterbury, il n'y a pas de *ut* ; la traduction (vv. 1329-30) semble appuyer la leçon de notre texte (cf. Wallace, pp. 332-4). — 1333-72 Ces vers sont une traduction libre du chapitre dans le ms. cottonien qui a comme rubrique : *Consilium beati Thome.* — 1340 un point dans le ms. après *mette*.

Et dist : « pus ke sentencë unt
« Duné, icist ke sage sunt,
« N'est dreit ke ge en seie irez,
« Et mut de ço emerveilliez ;
« Ki sunt apris de jugement
« En dreiture unt mis lur entent,
« K'il seient decëu ne crey,
« Sages ke sunt de bone fey. »
Prie Deu ke chescune eglise
Seisie seit de sa franchise.

A dunc fu li legat Otun
Sirë en ceste regiun,
Ki del regne fist son talent,
Ke oy prelaz et tute gent
De l'erceveske ne tint cunte,
Dunt li prohum en avoit hunte,
Et dist suef en son curage :
« Ne dei plus suffrir tel huntage ;
« Ke vaut dreiture u digneté,
« Prelacie, divinité,
« Religiun u graunt science,
« U previlege u indulgence ?
« Ne regne mes for volenté,
« Dreit o reisun est exulé ;
« A teles [leis] ne say ke fere,
« A Deu comand ge Engleterre,
« Ke nen est si a Romeins nun,
« M'est vis, fors preie et livreisun. »

Li erceveske a poy de gent
La mer passe priveement,
A Punteni li plust aler,
Tant cum Deu vout, la sujurner ;
[De] ci la k'en meilur estat
Seit Engleterre, et li legat
[Se] seit repeiré a la curt
Par qui la grevance [li] surt.
Plus ad dol ke [ne] sache escrivre,
Meuz li plëust murir ke vivre.
Quant iceus veit desques mover
Essample deust de bien ovrer
Par ques dust estre seinte eglise
De vertuz et de bens aprise,
Unt d'usure et de symonie
Entuchee tut lur vie,
En orguil et en cuveitise
Est tute lur entente asise,
Pur ço [se] va en pes tapir
Et en afflictiuns gisir,
Et Deu prier ke il amend
Iteu mortel entuchement.
Lors s'en parti priveement,
Mer ad passé ja sauvement
[Et] en païs s'en vent de France
Ke tuz acoilt et tuz avance ;
Franchise ad de antiquité
K'en France a chescun exulé
Deit estre [ja] protectiun ;

1355 ms. *dunc*. — 1358 Je ne sais si *oy* est une graphie nouvelle de cette préposition ou si c'est une faute du copiste. — 1349 sq. « Je ne crois pas que les hommes sages et qui agissent en bonne foi, puissent se tromper. » Cela traduit assez bien le texte latin : *Sic decreverunt cum deliberatione juris periti : presumemdum est tot et tantos viros descretos non errasse aut decipi potuisse.* — 1363 ms. *digne* (cf. v. 503). — 1368 ms. *et* = *est*. — 1369 On aurait pu corriger *A tel ẽstat* d'après le v. 1377. Le sens de *volenté* du vers 1367 est rare. — 1380 ms. *grevance lā*, transposition qui a entraîné l'omission du pronom régime. — 1382 ms. *plut m*. — 1383-5 Je comprends : « quand il voit ceux dont (*des ques*) exemple de faire le bien devrait provenir (*mover*), par lesquels l'église... ont empoisonné leur vie... » — 1391 pour la correction voir P. Meyer, *Vie de saint Thomas* (S. a. t. f.) I. 81. — 1394 ms. *Teu m. enchuchement* (cf. v. 1388). — 1397 ms. *s'en* ajouté en interligne.

De ceo retient France tel nun
Par franchise (est) et [par] curteisie
Estre refu et garantie
A hume k'en tribulatiun
Va querant consolatiun.
De France la reïne Blanche,
Ke seinte fu et sage et franche,
Bien le coillit et le conforte
Et reverence grant li porte,
Et li ofrë a grant honur
Riche honeste, aaisé sujur;
Et ses enfanz devant li meine
Cum ele ke de fei fu pleine,
Et prie a grant devotiun
Ke il lur doint sa beneiçun,
Et [k'il] pri pur l'estat de Fraunce *96*
Ke Deus les saut de mechëance;
Cil [li] otreie bonement.
D'iloc se part kar cungé prent,
A Punteni s'en va tut dreit;
Le covent mut bien le receit
Kar a là sale et chambre preste,
Grant, aaisee et mut honeste,
Ke fu du cloistre et de l'eglise
Asez procheinement asise.
La fu en pes, en oreisun;
En june et en afflictiun.
Meine cume cloistrer sa vie,
Ores en livres estudie,
Et est en contemplatiun,
A penser n'ad si de Deu nun;
Tant il junë et tant il veillie,
Tant il aure ke merveillie
Sembla [ceo] a tut le covent,
U muz furent de seinte gent,
Cum hum mortel put tant suffrir
Ses tres granz peines sanz murir.
Hem le visite et [le] chastie
Ke il amesure sa vie,
Sa grant reddur ke n'est suffrable,
Et k'a sei seit plus mesurable;
Issi fist il, mes nequedent
Non pas trestut a lur talent.
Un jur en lur chapitre entra
U il al covent preecha;
De murs i furent amendé
Et de lectrure endoctriné;
N'est nuls ke tendrur nen enprenge
Ne [nuls] si dur ke n'i aprenge.
Pus [lur] requist fraternité *b*
Ke a eus seit aliauncé;
Puis cume lur frere se porte

1402 L'auteur aime les jeux de mots. — 1405 ms. *ke est*. — 1407-44 Ces vers traduisent librement le contenu de deux chapitres qui ont pour rubriques : *De honore quem ei exhibuit Blanchia, regina Francorum* et *Quomodo se habuit apud Pontiniacum*. — 1412 et 24 ms. *aisé*. — 1418 ms. *sauve de mechance*. — 1419 ms. *cil otreit*. — 1423 ms. *Ka* (cf. v. 694). — 1423-6 *assignata eidem domo quadam cum cameris honestis, et arcanis, non procul a claustro et ecclesia, quam domum vel locum domus asserebants monachi fuisse beati Thome exulanti secretum fuiise domicilium* (ms. Cotton, f. 142 r°). — 1426 ms. *aset*. — 1430 ms. *ore*. — 1434 ms. *ure*. — 1439 sq. « *Dictis igitur eorum persuabilibus acquiescens archiepiscopus rigorem abstinentie in multis mitigavit : sed penitus petitionibus eorum non satisfecit* » (ms. Cotton, 143 r°). — 1443 ms. *si*. — 1444 ms. *tut*. — 1446 ms. *precha*. — 1445-56 Ces vers correspondent au chapitre du ms. Cotton : « *Quomodo fraternitatem in capitulo eorum accepit*. » — 1446 Le texte du sermon est cité par Wallace, pp. 584-5.

Et cum ses freres les conforte,
Les enseignë et les sermune
Et de bien fere essample dune.
Tant il travaillie k'il se blesce
Et chëu est en grant feblesce,
Le cors est ja trestut flestri
Neïs li os li sunt sechi ;
Et pur sa tregrant abstinence
Le chef [a] peler li cumence
Si ke en barbe n'en gernun
Ne remist peil si petit nun ;
Pale ad la colur (e) le quer fade,
A peine va, tant est malade;
Si fisicien et [si] mire
Dient : « pur Dampnedeu, beu sire,
« Partuns de ci et aluns quere
« [Un] eir plus pur et debonere ;
« Une mansiun k'est de Cisteus
« U l'eir est bons et li leu beus,
« Li prohums ke la manant sunt
« Mut franz sunt et mut cher vus unt ;
« A deuz jurnéez est de ci
« Icil lus est numé Soysi ;
« Alum hy [un] pou sujurner,
« Puis porez ça sains returner ;
« Kant [vus] serez revigurez
« Tost revenrez kant vus vorez ;
« Malade, s'il ne creit le mire,
« Non sages est, murir desire. »
[Et] cist ke mut fu debonere
Ne vout eu ke lur voler fere,
D'aler a Soisi sei aturne ;
Li covent remeint triste et murne,
Dient li : « ceo ke est beu pere,
« Pasturs [es] mestres et [beu] frere ?
« Pur quei vus plest il nus guerpir
« Et de nus si tost departir,
« Pus ke venistes, brefs est li tens ?
Mut i ad dol et mut lamenz,
Prient li ke pur Deu le haut
(Ke) tost revenge se il s'en aut.
Li erceveske en out pité,
Le dol k'il funt ad regardé,
Ke veritablement respund
K'il a la feste seint Edmund
Ke martirs et [si] reis esteit
A Punteni repeirereit.
Mes le covent n'atendent mie

1459 ms. *tut*. — 1468 ms. *Deu*. — 1457-82 *Ut puriorem aera et suo naturali similiorem hauriens respiraret, consilium suorum accepit medicorum ut a Pontiniaco ad horam recederet, ut sibi restitutus sanior remearet* (Cotton, 143 r°). Les détails sont nouveaux ; Mathieu Paris et Robert Bacon sont les seuls à noter que la maladie était la dysenterie. — 1471 ms. *F. sunt mut e cher*... — 1476 ms. *Li lus* ; je crois que Soisy ne doit avoir que deux syllabes ; aux vers 1485 et 1645 on pourrait lire : *s'aturne* et *L'abbes* et un autre changement a semblé nécessaire au vers 1674, q. v. — 1484 (cf. 1638) pour *eu* on trouve aussi la graphie *el* vv. 1828 et 1973 (: *cel*) et aussi *hel* (v. 72). Peut-être faut-il lire : « *Ne vout enke* (= *onques*) *lur v. f.* — 1491 corr. *venis* ? un si brusque changement ne choquait pas, cf. vv. 1526 7, 1772, et Foulet, *Petite syntaxe*, § 204. — 1492 ms. *lermans*, je corrige *lamenz*, la rime de *s. z.* étant sporadique (cf. 491), mais *ā* et *ē* sont distingués ; les rimes en *-ance*, *-ant*, *-anz* ; en *-ence*, *-endre*, *-ent*, *-ente* sont pures, quoique celles en *-aint*, *-eint* ; *-ainz*, *-einz* soient mixtes. — 1497-1500 *in festo sancti Edmundi regis et martyris per Dei gratiam ad vos revertar* (ms. Cotton, f. 144 r°).

De ço sun dist la prophecie ;
Cum Deu ço mot vout averer
Vus avrai pus a recunter.
Cungé prent [et] la veie tent,
A Soisi a [grant] peine vent,
U del covent pur sa venue
Est joië et feste tenue ;
Mes puis k'il unt ja entendu
Ke malade i est decendu,
Et si feble k'il va a peine
Et ke em d'amdeuz parz le meine,
Tute lur joie et lur baudur
Se turne en dol et en tristur ;
Un leu esé li est presté,
Mes mut li crest s'enfermeté.
La comuniement demande
Ki est a l'ame [la] viaunde ;
Dist si tost cum il l'a vëu : *b*
« Verei cors Deu, ge vous salu ;
« De vous amer et vous servir
« Ai ge ëu tuz jurz desir ;
« Je vous salu, mon creatur,
« Je vous salu, mun salvëur
« De la pucele ke nasquis,
« Ki mort pur mei en croiz suffris,
« Ki jugeras trestut le mund
« Et mors et vifs kant ke il sunt,
« Unkes fors vous ne desiray,
« Unk eu ke vous en mund n'amay,
« Temoine vous ke tut savez,
« Ketuz secrez de quer serchez. »
Apres teu mot et teu salu
Ad [il] le cors Deu recëu ;
Vers cel gardë et Deu mercie
Ke en tant est s'alme garnie.
A tant est si reconfortez,
Si criez et revigurez
Ke joie nestre li comence
De pureté [de] conscience ;
Celestiene medicine
Ad joie ou sei tuz jurz veisine.
Puis [il] ad dit en son engleis
Ke dire vous puis en franceis :
« Hem dit [suvent] que ventre feit
« Munter en blandur et [en] heit ;
« [Mes] je di ke primes comence
« Joie de quer et conscience. »
Li sergant ke devant li sunt
Plurent, pleinent et grant dol funt ;
Dient : « las, [las,] ke devendrum,
« Desormes dolens ke ferum ?
« Ke sumes en lointain païs, *97*
« Povres, esgarez et mendifs ;
« Ne savum pas marcheander,
« Robes ne deners gaainer ;
« Ne savum fuer ne houer,
« Hunte est a nus de mendier ;
« Icist cler ki les rentes unt
« De gareisun bien seisi sunt.
« Li nostre [bon] seignur Edmund,

1503 ms. *aver.* — 1504 ms. *ai.* — 1506 (cf. 1476) j'insère *grant* pour rendre le *non sine difficultate* du texte latin. — 1508 ms. *Et*, comme au vers 1368. — 1517 ms. *comunement ; qua dem die... eucaristiam cum debita veneratione sibi fecit deferri.* » — 1518 ms. *al la me*, graphie qui aurait entraîné l'omission de *la.* — 1522 ms. *v* pour *eu.* — 1526-7, cf. v. 1491. — 1530 *n'* manque dans le ms. — 1536 ms. *Ke sa alme est en tant g.* — 1537-76 Ces vers correspondent au chapitre qui a pour rubrique : *Quedam mirabilia que dixit et fecit cum jam ad ipsam mortem vergeret.* — 1545 suit le texte du ms. Cotton : « Men seth Gamen gooth on Wombe : ac ich segge Gamen gooth on herte. » *Quod est dictum : « Ludus, ut dicitur, vadit in ventrem ; At ego dico : nunc ludus intrat cor »* (Wallace, p. 370). — 1555, 56, 59 ms. *marchander, gainer, cist.*

« Ki s'en moert et depart del mund,
« A grant honur par sa franchise
« Nus a tenu a son servise;
« Desoremes n'avum seignur,
« Ore ualles sumes sanz pastur. »
Quant l'erceveske les entent
Pité en ad, si est dolent;
Un d'eus apele, si li (ad) dist :
« Pur Deu te frai le men escrit
« A un men ami [mut] leal
« Ke cher m'est et especial,
« [C'est] li eveske de Norwiz,
« Williame ke mut enviz
« Me faudra, cume ge l'espeir,
« Tut sei ge mort, bien sai de veir. »
Apeller fet dunc un notaire,
Escriz fet et escriz fet fere,
As gentiz hummes beu purveit
Cum chescun mester aver veit,
Et ordeine son testament,
Executur choisi et prent
De ses amis en Engleterre,
Ke sen et poer unt de fere.
Ses sors n'ad pas mis en ubli
Ke dames sunt a Katebi : *b*
Le sen mantel a culur bise
Et sa tablette lur devise
U fu la mariole fete,
Et [si] la passiun purtrete,
[Et] de seint Thomas le martire;
De bel argent fu la matire;
Temoin ver tuz en meint miracle,
Medecine unt plus ke triacle.
Puis [kant] afeblir il se sent,
Demandë il l'enoillïement,
Ke il eit tut plenerement
Kant ke a crestien apent.

1562 ms. *de pte de m.* — 1563 ms. *K a honur g.* — 1569 ms. *le e.* — 1557 sq. *Nos regio longinqua detinet exules et egenos... Redditus multiplices hos clericos ditant curiales... mendicare erubescimus, fodere nescimus, negociari, non consuevimus* (ms. Cotton, f. 144 v°). — 1567 Le texte de la lettre adressée à l'évêque de Norwich se trouve dans Wallace, p. 574). — 1571 ms. *lel.* — 1573 William de Ralegh avait été employé auprès de la chancellerie royale avant d'être sacré par Edmond; Matthieu Paris l'appelle : « Vir per omnia laudabilis. » — 1578 Ce n'est pas un simple remplissage; en donnant sa lettre à ceux qui lui étaient restés fidèles, il dit : « *Hec mea litera et manus quam ipsi amici mei fidelissimi, quibus pro vestra commoditate scribo, cognoscunt, omni sigillo prestantior est et efficacior* » (ms. Cotton, f. 146 r°). — 1587 ms. *son mantel*, cf. 1570. — 1591 La correction *Et* semble exigée par le texte latin. — 1592 ms. *Et de a.* — 1586 Couvent bénédictin à Catesby dans le comté de Northampton, cf. 108. Ces dons sont énumérés dans un court chapitre intitulé : *De pallio et tabula.* Voici le texte : *Sed nec sanctarum duarum sororum suarum pius frater obliviscitur sanctimonialium; scilicet apud Katebyam commorantium in extremis licet agens : pallium namque suum coloris cineri, de panno videlicet, qui vulgariter dicitur « camelot », cum penula agnina. Et quandam tabellam argenteam in qua insculpta sunt imago beate Marie filium fovent is in gremio et Christ passio et martyrium beati Thome, transmisit; pro quibus usque in presentem diem apud Katebyam, ubi tunc veneranter reservantur, dominus miracula eterna digna memoria operatur* (ms. Cotton, f. 147 r°).

Quant li proveres est venuz
Cum custume est bien revestuz,
Entre ses meins prist [il] la croiz,
De buche la bese et des oilz,
Les plaies ke sunt penturées
De ses lermes sunt arosées ;
Fremist, gemist, plure, suspire
Et dist : « sauvëur, [Deus] beu sire,
« Mut [a] vous fist duce franchise
« Suffrir teu mort [et] en teu guise
« Pur nus pechëurs [mut] cupables
« K'en son poer avoit diables ;
« Si duz quer, si duce peitrine
« Du sanc cural fere rosine ;
« Duces mains, duz pez percëez
« Des clous ferins fere sanglez
« A la char duce, tendre et bele ;
« Puceus [vus] et fiz de pucele,
« Ki pur nus fu tant flaelé,
« Et d'escurges [tant] turmenté
« Dunt les nuz et [si] les cureies
« Vermeillies funt et indes reies ; *v°*
« La rosë et la violette
« Belist la blanchur, tant est nette,
« [Et] l'oscur mund tut enlumine.
« La corune ki est d'espine,
« De nos plaies dune medecine
« Et la santé ke ja ne fine.
« Dreiz est ke chescun [se] recorde
« [La] vostre grant misericorde,
« Cele franchise grant nus face
« K'a mei partir deines ta grace,
« Et ke prenge cest sacrement,
« A m'ame et (a) mun cors sauvement. »
A taunt est il enuliez
Et de murir tut aprestez.
Requert adunc tute la gent
Ke eit ver li nul maltalent,
Si acun d'eus par aventure
Par ire ust fet eu ke dreiture ;
Tut ausi fist a tute gent,
Curuz pardune bonement ;
Et al cuvent de Canterbire
Pardunë il rancur et ire
Si par umble cunfessiun
Facent li satisfactiun.
Li abbes i fu de Soisy
Ki dist : « sire, pur Deu mercy,
« Est vostre amur de nus partir,
« Estes vous lez nus si gerpir ?
« Nenil, abbes, mun quer remeint
« Ou vus et m'amur ke tut veint. »
Mes cist n'entendent pas le mot.
A tant repose et les oilz clost,
Et fet un semblant de dormir ;
Mes ne fu eu for le transir, *b*
Sanz raaller et sanz fremir,
Gendre, pallir u buche uvrir ;
En pes murut k'en pes vesquit,
De pes en pes par dreit transit ;
De chose a autre k'ad semblance
Est [un[enchange sanz grevance.
Quant li seint cors fu deviez
Par le cunsel de plus senez,

1602, cf. v. 1713. — 1612 ms. *feistes*, les expressions des vers 1608, 1612 et 1614 dépendent du vers 1607 ; il faut donc *fere* ici comme *suffrir* au vers 1608 et *fere* au vers 1614. — 1613 ms. *pecez*, c'est-à-dire *perceier*, *perçoier*. — 1620 c.-à-d. les courroies font des raies « vermeilles et indes ». — 1622 ms. *Belis*. — 1623 ms. *Le oscur*. — 1624 ms. *A c.... des e.* — 1625 corr. *mecine*. — 1635 ms. *dunc*. — 1644 ms. *Facen sat*. — 1648 ms. *Et let vous n. si g.* ce vers et le précédent semblent traduire : *Prior domus... qui tunc presens erat, ait* : « *Siccine, sic nos penitus deseris et a nobis recedis* » (ms. Cotton, f. 146 v°). — 1655 ms. *raller*. — 1662 *Par c. de p. s.*

Del ventre fu fet uverture
Et quant k'i fu en sepulture
Fu enteré a Soysy,
Et dunt fu son dit esclarci
K'il a ses amis dit aveit
Ke iloc sen quer remeindreit.
Ceo fu si fet ke le porter
Les portëurs meins dut grever;
Ke gent dient de la cuntrée
[Ke] plus i ad d'une jurnée
De l'abeye de Soysy
A l'abeye de Punteny
U covint le seint cors porter
Cum oï as avant cunter.

En teu manere seint Edmund
Passa les perils de ço mund
Ke tant [i] vesquit nettement
Et [puis] murut tant seintement
A disettime de decembre
Kalende, si bien vous remembre,
Et l'endemein fet seinte eglise
Sa festë a custume asise.
Cum custume est levent le cors
Nettement dedenz et dehors,
Revestu est avenantment
Cum a erceveskë apent. *98*
Son sel est freint ke ne seit mie
Faucine fetë u boydye;
[La] dareine enselée lettre
Faz ge Maheu en livre mettre,
Pur ço quei ke nëis escrivre
La li plout, l'ai mis en [cest] livre,
Ke pur veir puisë hem atraire
Cum seint Edmund fu debonere.
Li sergant ou les lettres vunt
Par lur seignur u tramis sunt.

Et l'endemein, si bien record,
D'iloc fu porté le cors mort
Revestuz [mut] honestement,
Et si nus suent si grant gent
Cum vëisez (unc) a bennesuns
[Unc] sivre les processiuns;
Et cum plus loinz esteit porté
Cruz est li pople et aoyté,
Cume fet russeus en cretine
Kant ploie verse et pas ne fine.
[Li] pople de venir ne cesse
Si ke tregrant [i] fu la presse,
Les uns desturbent autri eire,
Plus i a gent k'a une feire.

1667 ms. *Ki a s.* — 1674 corr. *Jeske a cele de P.* « *usque Pontiniacum quod distat a Soysi... circiter viginti leucis, id est, duabus ad minus dietis* » (ms. Cotton, f. 146 v°). — 1683 ms. *septembre* : « septimo decimo kal. dec embres » (ms. Cotton, f. 147). — 1691 ms. *Darein en sele l.* Cette dernière lettre se trouve seulement dans le ms. Cotton ; l'auteur fait remarquer que puisqu'il a plu à Edmond d'écrire cette lettre à Pontigny, il croit bien faire de l'insérer à sa place ; elle n'était sans doute pas dans « le livret » qui « deu muster surt de Canterbire » (cf. v. 75 et introduction). — 1692 La forme *Maheu* subsiste aussi en anglais comme nom de famille, *Mayhew*. — 1693 ms. *nis.* — 1695 ms. *craire* ou *traire* = *estraire*, cf. 1282. — 1698 c.-à-d. à l'évêque de Norwich (cf. v. 1573). — 1700 ms. *De loc.* — 1702 ms. *Et suus nus.* — 1709 ms. *ne de v. c.* — 1703 ms. *veiset.* — 1699 1728 Ces vers traduisent textuellement la première partie du chapitre du ms. Cotton intitulé : *De hiis que post mortem facto recenter fuerant* (Wallace, pp. 577-8). — 1705-8 *Et quanto remotius ferebatur, tanto ad instar fluvii qui ex torrentibus pluvialibus suscipit incrementum, magis ac magis crescebat multitudo numerosa subsequentium* (*ibid.*)

Cist la bere des oilz, de buche
Bese, ke loing [en] est la tuche ;
Ceo creient [il] ke mut lur vaille
Si tucher puissent ver le paille,
Et chescun son cler vis regarde,
Pur la presse l'un l'autre tarde.
Femmes malades enfanz portent,
Les uns les autres reconfortent,
Kar tuz sentent alegement
Ke li prient ententifment
Li febles [ki] i est venuz
Force recovrē et vertuz ;
Et ki malade ra santé,
Et ki dolent revent heyté ;
N'en est nus ke le cors n'honurt
Ne tristes ke lez ne recurt.
Li abbes vent de Punteni
Cuntre le cors et muz ou li
De gent de [la] religiun,
Grant[en] i ad processiun
[De] prestres et clers revestuz ;
N'i est li numbres [ja] sēuz ;
Nis li vilain ke terre gaine
Et li pastur de la muntaine

Lesunt lur labur et lur cure,
Acurent, ne quident a ure
Venir a la [grant] cumpaignie
Ke cest seint [cors] portë et guie ;
Tant i ad ja presse sanz numbre
Ke chescun autri eire encumbre,
Ke tuz joient le [bon] seignur
K'a France ad fet si grant honur ;
De Francë eime la curune
Ke a France teu present dune.
Mut loent Deu ke a lur jur
Granté lur ad teu confessur ;
Bien est [en] France teu franchise
En nos jurs issi haut asise.
Li abbes ki veit si grant rute
De gent garnie mut ad dute
Et pöur grant, unc n'avoit maire,
K'il perdit si haut sentuaire,
Et ke toleit li fust le cors,
Kar n'avoit garantie fors
Les clers l'erceveskë et ly ;
Parole au cors et dist : « Ami,
« Tu es un moine obedient,
« Je teins abes ; a tei apent

1718 ms. *li un li autre* — 1719 ms. Cotton : *mulieres pueros egros apportantes.* — 1720 ms. *confortent.* — 1722 ms. *ententivement.* — 1725 ms. *ad sante.* 1730 ms. *oue.* — 1740 ms. *cit seint.* — 1742 ms. *autri encumbre*, la correction est suggérée par le vers 1711. — 1744 ms. *Ky a France...* — 1743 ms. *eiment.* — 1750 ms. *si.* — 1753 ms. *unke.* — 1753-84 Ces vers traduisent le passage suivant du ms. Cotton, f. 148 v° b : *Ubi etiam abbas erat ; qui nobis obviam venerat Pontiniacensis. Qui cum vidisset populi supra humanam opinionem admirabilem devotionem et reverantiam corpori exhibitam, amotis prius extraneis, in hunc modum sanctum dei quasi vivum allocutus est dicens :* « *Bone pater, in eo quod es frater ecclesie pontiniacensis, teneris mihi obedire : confidenter loquor tibi : Ego abbas tuus sum : tu vero monachus meus : presum, non tamen tibi archiepiscopo sed monacho. Obedi et exaudi preces meas : Obsecro nulla facias amplius qualia fecisti signa, donec pervenias ad locum requiescionis tue, videlicet, Pontiniacum.* » *Verum abbas vehementer formidibat propter signa aliqua jam facta et notoria, ne corpus ejusdem gloriosi confessoris violenter ablatum raperetur vel furto subriperetur. Signavit igitur feretrum sigillo suo, presente illo et vidente qui scripsit hec, et aliis pluribus* (Wallace, pp. 578-9).

« A mes comanz et mun desir
« [A] entendrë et obeir.
« Bien sai ke tu [fus un] grant sire,
« Erceveske de Canterbire,
« Mestre divins et haut prelat,
« De tute Engleterre primat,
« Et en tant vus port reverence,
« Subjectiun, obedience;
« Nepurquant pus ke es un moine
« Comand ke tun juel esloigne
« [Ke] ne le perde Punteni;
« Vous amonest, comand et pri
« Ke si tost, ami, tei descovres
« Par tens [par] miracles et ovres;
« Einz pri ke [tu] tes vertuz cesse
« Itant ke passe ceste presse,
« Et ke seies a Punteni
« De tens [venuz] et acuilli. »

La nuit enseela la bere,
Ky apelléë est littere,
Li abes ki est en dutance
Ke n'i avenist mescheance
De ravine u de larecin
Par quei confundu fu sa fin.

Treble resun en i a [ja]
Pur quei le cors si chalenga :
Avenu fu a Punteni
Kant seint Edmund i sujurni;
Un jur en chapitire entra
Et a cuvent il sermuna,
A la parclose deu sermun
Requert a grant devotiun
Ke es bienfez espiritable,
Pareut demoine pardurable;
[Et] li abbes ou le cuvent
Li otreia ceo bonement;
Dunt li abbes par enveisure
Son moine le tint pus cel ure
Et l'apella; de ço comence
Ke il chalenge obedience.
Une autre resun dit lur a
Kant seint Thomas i sujurna :
« A mises de la mesun,
« Seignurs, dist il, bien est resun
« Ceo ke [ge] ci ay despendu
« Ke acun jur vus seit rendu;
« Sachez ke avendra teu jur
« Ke un prohem, men successur,
« Plenerement par sa franchise
« Aquitera tute ma mise. »
Ço est cestui ke ge chalenge,
Cestui cume [le] nostre prenge,
Cestui rendra veraiement
Ke a seint Thomas rendre apent;
[Kar] seint Thomas de cestui dist
K'a venir fu, ço nus promist,
Eit Engleterre le martir
Et France en eit le sen desir.

1761 ms. *et a mun d.* — 1766 ms. *tut E.* le titre officiel de l'archevêque de Canterbury est encore aujourd'hui « primat de toute l'Angleterre ». — 1771 ms. *parde.* — 1773-4 ms. *descoveres* : *overes* cf. v. 74. — 1773-4 « Je te commande, ami, que tu te fasses connaître en temps opportun par des miracles, mais à présent... ». — 1776 ms. *Tant passe c. p.* — 1778 correction suggérée par le vers 1850. — 1782 ms. *k en avenist*; on pourrait corriger *Ke nus avenist...* comme au vers 1919. — 1785 *i a* suivi de *ja* se trouve déjà au vers 1741. — 1760 Pour ce sermon, voir aux vers 1445-56. — 1796 ms. *Le otreia.* — 1799 *comencier*, impersonnel ; « de cela il advient que l'abbé lui commande d'obéir. — 1803 vers trop court ; on ne voit pas bien quel mot on pourrait suppléer devant *mises* (cf. v. 551); le sens est clair : « il est juste que les dépenses que j'ai fait faire à la maison lui soient rendues un jour ». On pourrait conjecturer : *As granz mises...*

Deus ke les sens [eliz] avance
Du confessur a seisi France;
Et [ben] est dreiz ke il aquite
Leaument la dette avant dite.
La terce resun k'i dist fut
Quant a Soysy malade jut :
Son cors, ço sevent tuit de fi,
Devisa il a Punteni ;
Dunkes ki met labur et peine
De eu fere ke Deus ordeine,
Et dunt eit il si grant resun,
N'eit ja de cel peché pardun,
Si en prenge li seinz vengeance,
Dunkes feit en ai remembrance;
Pur ço k'il n'ust de perdre garde
Feit mettre al [seint] cors bone garde;
Et cele nuit nus ne someile
Ke ne versaile u chante u veille.

Matin fu porté [plus] avant,
Mes li poples par fu si grant
Ke le [seint] cors ver Punteni
A grant devotiun sivi,
K'a peine le pëust hem crere
Ke verité vousist retreire;
[Et] des serganz mut grant partie
A bastuns la presse [ad] hastie.

A Colurs [ad] une maisun
Ke a Tempres est mansiun ;
Covint [la] la nuit herberger
Et le [seint] cors la reposer.
Kant nus i fumes descendu
Et acuilliez et bien venu,
Comencent [dunc] a conseillier
Li comanders et si templier,
N'i urent grant pece repos,
Einz sunt entré en mal purpos
Ke le cors voleient tolir
A forcë et la retenir.
Et dit nus hunt une resun
Mes ne poent aver foisun :
« Quant fu [parti] de Punteni
« Vers Soisy, passa par ci ;
« Si demanda ki en fust sire
« De ces maisuns, et li plust dire
« Acun ki en [cest] maner fu :
« « Deu temple », li fu respundu :
« « Ci voraye ge arenir,
« « Ci herberger et ci gisir. »
« Ceo fu veraie profecie,
« Pur ceo le cors ne larrum mie ;
« De si seint home la parole
« Tenez vous dunc u fause u fole ?
« Ci remeindra sulum son dit

1819 correction suggérée par le vers 213. — 1821 *ẽ* (pour *est*) est écrit en interligne. — 1823-4 ms. *fu dist Q. fut m. a S.* — 1815 sq. *Iste solvet omnia in quibus pauperi domui pontiniaci, martyr ille debitor tenebatur. Habetis vos anglici martyrem ; nos nostrum monachum retinemus et confessorem* (ms. Cotton, f. 149 r°). — 1825 ms. *de si.* — 1827 ms. *dunt ke met...* — 1832 ms. *dunt.* — 1833 ms. *mist.* — 1835 ms. *Sele n.* — 1835 ms. *somoile.* — 1840 ms. *sui.* 1827-30 « Et celui qui cherche à faire autrement que Dieu n'ordonne, quelque bonne qu'en soit la raison, il n'en sera jamais pardonné. » — 1841 ms. *pust.* — 1843 ms. *muz.* — 1849 ms. *fumus.* — 1853 ms. *nurent.* — 1843-44 *Tandem majores de villa... cum fustibus populum abscedere compulerunt* (ms. Cotton, f. 148). — 1858 ms. *pout.* — 1860 corr. *Devers* (cf. 1032) cf. v. 1476. — 1863 cf. v. 1890. — 1864 ms. *de li fu r.* peut-être faut-il corriger : *et il ad r.* — 1865 ms. *voray arenir*, ce dernier verbe est pour *aresner*, cf. *sujurni* v. 1788.

« (Et) vous et les autres descumfit. »
Li abbes li respunt : « ami,
« Et vous templers, n'est mie si,
« Bien dit ke une sule nuit
« Ci demureit et cel dreit cuit ;
« Unkes s'entente teu ne fu
« Ke ci fust posez en sarcu ;
« N'en pensa unc, vez ci l'escrit
« Du testament ke ço nus dist ;
« Mes nus le cors emporterum
« A Punteni, la l'enterrum,
« Kar ço vout il apertement ;
« Si eu est fet certeinement
« De Deu et del seint [la] vengance
« En sentirez gref sanz dutance. »
Li comanders ki fu descret :
« Seignurs, dit, pas ne vous agreft,
« Ne devez pas enmerveillier
« Si ge desir a cest maner
« [Ke] remaine si haut tresor
« K'asez vaut plus k'argent et or,
« N'apent a vous contrarier
« Ne Deu ne [son] seint curucer,
« Cum Deu le vout et li seinz si
« Seit lur voler tut parfurni. »
Li abbes [dunc] mut ducement
L'en mercie quant il entent,
Nepurquant uncores ad dute,
Mut effreez fu la nuit tute ;
N'i ad nulz ke pur ço ne veillie
Ke ne ure [ne] chant u veillie ;
Si tost cum acun aparçut
Vers l'orient ke jur parut,
Enporté fu li seint cors,
Hastez sunt ke issus sunt hors.
Mes païsans tant il acurent
Le cors revestu ki honurent,
Ke ne vit hem unc host bani
U tant fust poples auni ;
Ke estroite vous fust la rue
La dreite veie avum tenue ;
Al tierz jur li abbes nus meine
Tut dreit a sa mesun demeine.
Ke nus sivist mut ert la rute
Dunc tuz jurz en avoit [il] dute
Pur la noise et fame et brut,
Ke cil firent ke sivent tut,
Ke nus avenist desturbance
De tutes parz u mescheance ;
Mes ne pura fors bien chevir

1872 « bien que cela vous décourage (ennuie), vous et les autres ». — 1859-1872 *Corpus, delatum est eadem die usque ad domum templariorum de Colors, per quam in recessu suo a pontiniaco cum transitum fecisset vir sanctus et domum illam vidisset, quesivit cujusnam illa domus esset. Cui responsum est : « Templariorum ». At ille : « In domo illa jacebo in reditu meo. » Et ita factum est... Ubi cum, subor tonurmure, consiliarentur inter se fratres domusillius...* — 1877 ms. *sa entente unc t.* — 1876 ms. *cel d. tuit.* — 1884 cf. 1484. — 1873-88 *Dicebant enim : quod ipse sanctus dixerat spiritu prophetico celitus eruditus quod ibidem vellet requiescere, nos tamen constanter contradicentes, propositum ipsius sancti expressum et verbis et literis determinatum ostendendo, vix spiritum improbitatis eorum compescuimus. Comminabamur etenim asserentes in spiritu amaritudinis quod si vim inferrent, dei et sancti gravamen sentirent ultionem. Non enim hoc sanctus dicebat nisi de ipsius noctis quiete* (ms. Cotton, f. 149). — 1892 ms. *aset.* — 1893 ms. *contrier.* — 1896 ms. *Seit voler parfurni*, cf. v. 45... — 1899 ms. *uncore.* — 1905 corr. *treseint* cf. v. 1710. — 1908 ms. *vestu.* — 1909 ms. *est h. b. est ĉ.* — 1915 ms. *siust.* — 1920 ms. *tute p. meschance.*

Ke Deus voudra bien garantir ;
A Punteni sumes venu,
A honur grant [fu] il receu.
Apres sa mort tu ço jur quart
Ke n'i fumes, nus sembla tart,
Et fu li jur dunc seint Clement.
Mut i furent asemblé gent,
Eveskes [et] abbes et moines,
Priurs, prelaz, clers et chanoines.
Le cors fu en sarcu posé

A mut tres grant solempnité,
A suneïz et luminaire,
A tut l'honur k'em i pust fere,
U li seinz [cors] est en memoire
A bon dreit, kar l'alme est en gloire.

Içe provent les granz vertuz
Ke Deu del cel ad fet a tuz
Ke cestui de bon quer honurent,
Et Deu a son sarcu aurent ;
Et ailliurs u il est requis
Fait vertuz a morz et a vifs ;
Ne eut unkes nus homs morteus
Vëu miracles tanz ne teus,
Et cist, ke (bien) les unt vëu, sevent
Li morz a vie il relevent,
Garisent il paralitices,
Quartenaires et ydropices,
Li avoegle, li surt, li muz,
Li tort, li rumpu, li boceuz,
Li leprurs et li frenetic,
Li emflé et li palretic,
Li noez et li debrusez
Et li morteument naverez,
Li gauné [et li] langurus
Et li tysic et li gutus,
Li pechëur desesperez
I est de Deu revisitez,
Li plaiez periliusement
U ceus ke li felun susprent,
Soit en ventrë u cors u teste,
Garisent, nëis mue beste
Ke criez est hem en aïe
Restore il a saunté et vie.

A genuiliuns et gointes meins
Pri Deu et les celestiens
Vertuz ke a m'alme profite ;
De seint Edmund estoire escrite
Espeir ke a m'alme sente
.....
Seinz, Deus en terre honurer
Et la gloire Deu enhaucer.
Unkes ne començai pur el,
Ceo set tres bien le rei de cel
Et ke chescun [en] seit plus sages
Escrite l'ay en deux langages,
Par vous Cuntasse Ysabele
De Essex et de Arundele ;
[Pur] ke me futes espurun,
De cest treté vous [faz] le dun ;
Vous m'estes avoee dame
S'en surt de vous [mut] bone fame,
Ke vous par [la] divine grace
De saint Edmund suez la trace ;
Et ke Deu vous en face dun
De cel, cum il ad geredun ;
Si fra il sanz [nule] dutance
Kant deserte est, e a esperance.

1933 ms. *suniez... luminarie.* — 1937 ms. *ço.* — 1939 ms. *li* au lieu de *cestui.* — 1940 ms. *urent.* — 1954 la forme avec *e svarabhatique* semble assurée ici, cf. 29 et 392. — 1962 ms. *nis.* — 1965 ms. *gointe.* — 1969 *sente* est probablement le dernier mot du vers qui manque ; il y a un point dans le ms. après *Seinz* (1971) ; le sens précis des vers 1968-1972 n'est pas clair. — 1973 ms. *Unc.* — 1976 ms. *escrit.* — 1978 voir v. 30. — 1980 correction suggérée par le vers 1985. — 1988 le ms. a un point après *est* ; peut-être faut-il lire *en ai sperance.*

Mut deit Engleterre aver
Gloirë [et] joie demener
Ke cel seint de li est issu
Et France ke l'ad recëu ;
Ores ad fet del sauvëur
A Engleterre un autre honur,
Ki a Engleis est (si) large et franc, *b*
Tramis nus ad de son seint sanc ;
Ne puet, ço m'est vis, estre maire
Entre morteus [haut] saintuaire ;
Non pas la croiz kar ele est seinte
Pur le [seint] sanc dunt ele est teinte,
Ne les clous ne la corune
Kar li sanc seinteté lur dune.

Ke ge trespasse droit n'est pas :
Or nus ad Deus tramis le pas
K'enpreint est, cum en cire tendre,
En marbre, kant a cungé prendre
De tere munta sus en ceus
Veiant et present [set] morteus,
Ke Deus [i] fist pur remembrance
De li ke ne fust obliance.
Li reis Henriz ki ert fiz Johan
En trentime primer an
De son regne nus purchaça
Le sanc k'a seint Edward dona,

1991 ms. *lui.* — 1993 ms. *ore.* — 1997 ms. *avis.* — 1998 correction suggérée par le vers 1754. 1989-2002 Matthieu Paris résume dans ces vers trois chapitres de sa Chronique. Sous l'année 1240 on lit : *Eodem anno, geminato Domini nostri Jesu beneficio Francia floruit et exultavit. Præter enim hoc quod meruit, ut prædictum est, confessorem Ædmundum ab Anglia sublatum optinere, coronam Domini spineam, apud Constantinopolim adeptam, est gavisa possidere* (vol. IV, 75). Sous l'année 1241 : « *Eodem anno, crux sancta, ...est in regnum Francorum delata* (*ibid.*, p. 90) et sous l'année 1247 il y a un chapitre intitulé : *De sanguine Christi allato Londonias* (*ibid.*, p. 640) v. plus loin. — 2001 le ms. porte en interligne un signe triangulaire qui semble indiquer que ce vers est reconnu trop court. — 2002 ms. *seinté.* — 2003 ms. *ne pas.* — 2008 correction suggérée par le texte de l'évangile : *Erant simul Simon Petrus, et Thomas, qui dicitur Didymus, et Nathanael, qui erat a Cana Galilææ, et filii Zebedæi, et alii ex discipulis ejus duo* (Saint Jean, XXI, 2). — 2001 Un fragment de la croix a été donné à Notre-Dame en 1108 ; l'abbaye de Saint-Denis possédait depuis longtemps des clous et des épines provenant de la couronne. (Voir à ce sujet, Coulet, *Études sur le voyage de Charlemagne*, et Bédier, *Légendes épiques*, vol. IV.) — 2004 Pour les *Vestigia* cf. introduction. — 2012 *Magistri enim Templi et Hospitalis, cum testimonio quamplurium sigillorum... miserant quandam portionem sanguinis Dominici, quem pro saluti mundi fudit in cruce, in quodam vase cristallino venustissimo ipse rex... accipiens — illus vasculum... tulit illus ferens... usque ad ecclesiam Westmonasterii... Demum illud quasi donum impretiabile... donavit et optulit Deo et... caro suo Ædwardo et sacro conventui qui ibidem Deo et sanctis suis ministrant* (*Chronica majora*, vol. IV, p. 640 seq.). — 2012 L'abbaye de Westminster fut reconstruite entre 1050 et 1065 par Edward, dit le Confesseur ; la chapelle du Confesseur et la châsse existent encore aujourd'hui ;

Et pus le pas en l'an suant
Duna u fist le sanc avant.
Omnipotent ki en cel tune
Teus biens a Engletere dune,
Ki regne reis celestien
En tuz tens en gloire, amen.

Ici finist la vie saint Edmund de Pounteney, confessour et erceveske de Canterbieres.

A. T. Baker.

---

elles sont situées derrière le chœur et devant la magnifique chapelle de Henri VII. — 2017, cf. v. 758. — 2018 ms. *teu b.*

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT DE LA TRADUCTION DES *ANNALES DU HAINAUT* DE JACQUES DE GUISE

PAR JEAN WAUQUELIN (BRIT. MUS. LANSDOWNE 214)

I. *Description du manuscrit.* — Le ms. Lansdowne 214 du British Museum [1] contient d'abord deux feuillets d'un papier plus mince que celui du reste du volume, sur lesquels on a noté la table des ouvrages. Ensuite, sur un papier plus ancien, commence le premier texte : I — « Ou temps que Laomedon roy de Troyes fu occis par Hercules et Jason en l'an aprés le commencement du monde ii. m. vii. c. iiii. xx. iii. ans... » s'achevant au fol. 79 v° par les mots : « Cy dist l'acteur que selon Lucius le royaume de Belges se termine et prent fin et fu la seignourie translatée aux Saxoniens. Toutesvoyes Hugo Tulensis en ses Histoires, Nicolas Ruclerii et Clarembaldus dient l'opposite comme il apparra ou livre subsequent. Et cy se termine l'istoire de Lucius etc. Ce livre a esté escript de ma main et est a moy Courtois » (paraphe). « Cy aprés s'ensuit le quart livre en latin. » Cette dernière phrase a été rayée par Courtois. Au bas du fol. 2 ro., d'une écriture du XVIe siècle : « Au duc d'Arschot ».

Fol. 80 r° : Gallia quae et generalis Francia antiquitus ex tribus componebatur nationibus. Erant siquidem Belgenses, Celte et Pictavi... finissant au fol. 84 vo. : Pauco postmodum revoluto tempore misit Cesar ad Ariovistum ut venire vellet ad aliquem certum locum ad tractandum... (fin de la page).

Le texte français jusqu'au fol. 79 v° est une traduction des

1. Voir Ward, *Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in British Museum*, vol. I. (1863) pp. 251-253.

trois premiers livres des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guise, que suit une copie du texte latin du quatrième livre jusqu'au commencement du chapitre XV. On voit que l'inventeur du titre que cet ouvrage porte dans la table : *Lucius Tungrensis des Antiquitez des Belges*, a été induit en erreur par la phrase qui achevait le 3e livre : Cy se termine l'istoire de Lucius [1].

II. — Fol. 85 r° : Chi commenche la prologue du livre des rois de Bretaigne que maintenant on apelle Engletere comenchant a Brutus. Pour ce que par le recort des nobles et grans emprises... jou, ignorant et foible de sens, a la requeste de ung mon tres especial amy et signeur en moy revolvans ou retournans pluiseurs choses, ay empris de translater et mettre de latin en rommant le hystore des nobles et poissans rois de Bretaigne... intitulée Hystoria Bruty... au plus pres que je le ay trouvée en ung traitiet que fist ung apellet Gaufredus Montmutensis... — Fol. 193 r° : Chi fine le histore des Bretons estraite du latin en rouman a la requeste de mon tres redoubté signeur Monseigneur de Croy etc. (et, ajouté d'une autre main) *et de Jacotin le Courtois son receveur general.* Et fu translatée par ung bourgois de Mons en Haynau nommés Jehan Wauquelin en l'an de nostre Seigneur mille. iiii. cens xlv. le xxve jour de juillet, priant a tous ceux qui le liront que se negligence luy veullent pardonner et le benignement corrigier et che que boin est a Dieu attribuer....

C'est la traduction du « Brut » de Geoffroi de Monmouth dont a parlé Paul Meyer dans son édition de Girart de Roussillon (Paris, 1884), p. cxlii, et que Matthieu (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1889, p. 353) signalait comme perdue.

III. — Fol. 194 r° : « Les merveilles de l'Ille de Bretaigne

---

1. Cf. Sackur, *M. G. H. SS.* XXX. 1, p. 50 : « Sanderus II p. 131, « Hist. des Belges » Lucii Tongrensis codicem manuscriptum asservatum in bibliotheca Johannis le Comte domini de Jourdain affert, quae historia fortasse ex Jacobi opere extracta erat, ut ea, quae habetur in cod. Rothomag. (coll. Mortainville, N° 2727) sic inscripta : Histoire de Lucius de Tongres, tirée des Annales de Haynnau, compillez par frère Jacques de Guyse.... extrait fait par G. D. Germeau, jurisconsulte, Tongres, 7 janvier 1707. » L'histoire, probablement imaginaire, de Lucius de Tongres est citée par Jacques de Guise comme l'une de ses sources (v. Wilmans, *Archiv*, IX).

que nous disons Engleterre. » A la fin de ce texte, au fol. 195 r° : Le livre de la grant Bertaigne, d'Engleterre et de Merlin, lequel est a Monseigneur Charles de Croy, Prince de Chimay.

IV. — Fol. 196 r° : O Glorieuse Trinité,
Une Essence en une Unité...

Ce sont les « Sept Articles de la Foi », ou le « Livre de la Trinité » par Jehan Chapuis, qu'on a aussi appellé au moyen âge « Le codicille maistre Jehan de Meun ». Ce texte finit au fol. 200 ro.

V. — Fol. 201 r° à 216 v° : Ces feuillets contiennent un remaniement de « l'Apparicion Maistre Jehan de Meun », ouvrage d'Honoré Bonet. Au fol. 216 v°, après le texte on a écrit les mots suivants : le Codicille de Maistre Jehan de Meun comenchant par la Trinité. Il est donc évident que ce texte et celui qui précède auraient dû être reliés en ordre inverse ; et c'est de cette façon en effet qu'on les trouve reliés dans un autre manuscrit qui contient ces deux textes, le ms. Regina 1683 du Vatican.

VI. — Fol. 217 r° : La Signification des Lunes ; finissant au fol. 275 r° par les mots : Ci fine la declaration et signification des lunes et des nativitez des personnes en cha(cune) d'icelles fait par les anch(iens) prophetes (ce dernier mot corrigé d'une main plus récente en « philosophes »). Le relieur a coupé quelques mots ; les lettres qui manquent sont indiquées entre parenthèses. A la fin de cet ouvrage, au fol. 275 vo. : Ce livre traicte des cronicques d'Engleterre et de pluiseurs autres livres petis. Lequel est a Monseigneur Charles de Croy comte de Chimay. CHARLES.

II. *Histoire du manuscrit.* — Ce manuscrit, du xve siècle, contient donc six ouvrages reliés ensemble. Le manuscrit entier a dû appartenir au célèbre amateur de livres Charles de Croy, comte et plus tard prince de Chimay, dont la signature autographe paraît à la fin du volume, suivie du titre de comte de Chimay, et à la fin du second ouvrage, où il s'intitule Charles, prince de Chimay. Une partie du manuscrit, sinon le tout, a donc appartenu à Charles de Croy avant 1486, année où le comté de Chimay fut élevé en principauté.

Charles mourut sans héritier mâle. Sa fille aînée, Anne, épousa

Philippe de Croy, qui devint en 1533 premier duc d'Arschot, et le manuscrit dut ainsi passer aux mains de la famille d'Arschot, ce qu'atteste, au fol. 2 r°, l'inscription « au duc d'Arschot » [1].

Au XVIIIe siècle, le manuscrit apparaît en Angleterre, dans la possession d'un M. E. Umfreville, dont le nom est inscrit au recto du second des deux feuillets ajoutés au commencement du volume. Il y eut deux ventes des livres de E. Umfreville, l'une commençant le 13 février 1758, l'autre, après sa mort, commençant le 28 mars 1792. Ce fut dans la 6e soirée de la première de ces ventes que Samuel Paterson vendit le n° 47, ainsi décrit à la page 40 du catalogue : — Miscellanea : Lucius Tongrensis, les antiquités des Belges — Item, des Gaules, Lat. — Cronicque de Geoffrey de Monmouth compleat — Les merveilles d'Angleterre — Jehan de Meny sur la Trinité en rimes françois — Astrologie des anciens Philosophes — le Romant de la Rose par Jehan de Meny, fol.

C'est notre manuscrit. Le volume fut ensuite dans les mains d'un personnage qui, au fol. 2 r°, souscrivit l'initiale D. à une note qui corrige un commentaire erroné dû à E. Umfreville. Il appartint enfin au comte de Shelburne, plus tard Lord Lansdowne, et, en 1807, le British Museum en fit l'acquisition, avec les autres manuscrits maintenant dits du fonds Lansdowne.

III. *Les traductions françaises des Annales du Hainaut.* — Le premier texte contenu dans notre manuscrit, du fol. 2 r° jusqu'au fol. 79 v°, est, nous venons de le dire, une traduction des *Annales Hannoniae* de Jacques de Guise († 1399). A part des remaniements tardifs, comme celui de Jean Lefevre [2]) et aussi, peut-être, les deux mss. 773-5 et 861 (du XVIIe siècle) de la bibliothèque de Valenciennes, qui paraissent contenir un complément au troisième volume de la main d'un certain Jean Doudelet [3], il existe plusieurs manuscrits qui nous offrent une

1. Les mss. de la Bibliothèque nationale fonds français 20127 et 20128, qui contiennent une traduction des deux premiers volumes des Annales de Jacques de Guise, portent également cette inscription, écrite de la même main et datée de 1584 (aux fol. 1 r°).

2. Cf. l'édition de Jacques de Guise par Fortia d'Urban, V. ii. et suiv., et Sackur, *M. G. H. SS.* XXX. 1, 77.

3. Doudelet dit avoir tiré son texte « d'aucuns livres anciens escripts à la

traduction française de cet ouvrage latin. Je cite ici tous ceux dont j'ai pu prendre connaissance : ils sont au nombre de dix-neuf.

1, 2. Paris, Bibl. nat., anc. fonds français 2802, 20127-8.

3. Paris, Bibl. Ste Geneviève 809-811.

4. Boulogne-sur-Mer, Bibl. de la ville, 149.

5. Londres, British Museum, Lansdowne 214.

6. Holkham Hall, Norfolk, Bibl. de Lord Leicester, 658 [1].

7. Oxford, Bodleian Library, Douce 205 (34 feuillets extraits d'un manuscrit).

8, 9, 10, 11. Bruxelles, Bibl. royale, 9242-44 (6419), 10213-4 (6420), 11240 (6421), 3698 (6422).

12, 13, 14, 15. Mons, Bibl. municipale, 122/290, 167/155, 177/144, 120/145.

16. Vienne, K. und K. Hofbibl. Lat. 3440.

17. Cambrai, Bibl. de la ville, 681.

18. Valenciennes, Bibl. de la ville, 771-772 (anc. 579).

19. Paris, Bibl. nat. anc. fonds français 20129 (qui a été rattaché à tort aux nos 20127-8 ci-dessus).

Enfin, une traduction en édition imprimée parut en 1531-32 : « Le premier volume des Illustrations de la Gaulle belgique, antiquitez du pays de Haynnau et de la grand cité de Belges, etc., par Galliot du Pré. Le second volume, etc.., Le troisième volume... ».

IV. *Jean Wauquelin, traducteur des Annales du Hainaut.* — Dans les *Scriptores Ordinis Minorum* de Luc Wadding (Rome, 1650, p. 183), l'existence d'une traduction des Annales, sous une forme sans doute réduite, avait été signalée : « Jacobus Guisius... scripsit Annales... ; ex quibus Joannes Lessabaeus compendium hausit et Lutetiae evulgavit gallice sub hoc titulo : Extraict des Chroniques de Jacques de Guise ». Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire Historique* (La Haye, 1758, I, 301), et J. Paquot (*Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays Bas*,

---

main, signamment de feu sire Jacques le Febvre, prestre valencenois, lequel les avoit escrit selon la traduction des Annales de Haynau en latin de feu de bonne mémoire Jacques de Guise... ».

1. Potthast, I, 632, écrit à tort 659.

1764, IV, 228) firent remarquer que le Jean Lessabé dont faisait mention Wadding était inconnu à tous ceux qui avaient eu à commenter les Annales de Jacques de Guise, et ils conjecturèrent que Wadding avait voulu parler d'un certain Jacques Lessabé, Jacobus Lessabaeus, qui mourut à Tournai en 1557, et qui avait écrit une description topographique du Hainaut pour laquelle il avait utilisé les Annales de Jacques de Guise.

Se fondant sur cette assertion suspecte de Wadding, et n'ayant, à ce qu'il semble, aucune nouvelle preuve à ajouter, M. le marquis Fortia d'Urban attribua au mystérieux Jean Lessabé la traduction française des Annales (le n° 4 de notre liste) qu'il avait découverte dans la bibliothèque de Boulogne [1]. D'après lui, Jacques Lessabé, étant du XVIe siècle, n'aurait pas pu traduire Jacques de Guise, puisque la traduction de Boulogne était du XVe; d'où il concluait que le traducteur anonyme devait être Jean Lessabé. Comme il pouvait exister, et comme il a existé en fait, deux traductions françaises de Jacques de Guise, cet argument n'a évidemment aucune portée. Reiffenberg [2] au contraire crut probable l'existence d'une traduction par Jacques Lessabé, puisque celui-ci montrait ailleurs qu'il connaissait bien l'ouvrage de Jacques de Guise; et en 1853 Emile Gachet [3] exprimait également des doutes à l'égard de l'attribution à Jean Lessabé faite par Fortia d'Urban, « une assertion, disait-il, dénuée de preuves et que tout semble contredire ».

Cette attribution fantaisiste allait cependant faire fortune. En 1838, et de nouveau en 1844, le catalogue de la bibliothèque de la ville de Boulogne, tout en se réclamant de Fortia d'Urban, ajouta à la confusion des noms en remarquant (p. 139) que l'auteur de leur traduction était « Jean Wading, nommé par d'autres Jacques Lessabé, qui du reste a eu la modestie de ne pas se nommer dans son livre ». Brunet dans son *Manuel* (II, 1836) attribua à Jean Lessabée la traduction imprimée, tandis que A. Matthieu en 1845 crut que Jacques Lessabé en était

---

1. V. son édition des *Annales*, 1826-38, II, x. et suiv..

2. *Monuments pour servir à l'histoire des Provinces de Namur*, etc., 1844-48, I, liv.

3. *Compte rendu des Séances de la Commission royale d'Histoire*, II, Série V, p. 198.

l'auteur et que la traduction manuscrite de Bruxelles (notre n° 8) était de la main de Simon Nockart [1] ; cette nouvelle erreur s'explique par un passage du prologue où le traducteur s'exprime ainsi : « De laquelle translacion ou exposicion a esté mouvement et cause honnourable et sage homme Simon Nockart a son temps clerc du bailliage de Henault... ». En 1860 Mangeart (*Catalogue des mss. de Valenciennes*) attribuait notre n° 18 à Jean Lessabé.

Enfin, en 1865, A. Pinchart, qui avait d'abord soutenu Simon Nockart [2], écrivit à propos du ms. de Bruxelles (notre n° 8) : « Jean Wauquelin, clerc établi à Mons, est le rédacteur de cet ouvrage » [3]. Le catalogue de la Bodleian Library cependant et celui de Valenciennes (1894) continuèrent à appuyer les prétentions de Jean Lessabé (pour les n°s 7 et 18 [4]) ; le n° 6 fut attribué par Liebermann [5] à Simon Nockart, quoique sir Frederic Madden dans le catalogue de Holkham Hall (1827) eût déjà marqué l'improbabilité de cette attribution ; il est vrai que Liebermann n'avait pas eu le temps de lire le catalogue [6]. A. Horwood, dans le *Ninth Report of the Royal Commission on Historical Manuscripts* (Part II, 1884, 363) proposa pour ce même manuscrit J. Setro, dont il avait trouvé le nom à la fin du

1. *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, VII, 196. Matthieu avait trouvé la solution sans s'en apercevoir, car il signalait le passage suivant du ms. de Mons : « Touttes les corrections de ce livre ont esté faictes de par le main de Jehan Wandelin (sic) translateur de tous les trois volumes » ; il parlait cependant de l'ouvrage de Nockart (qu'il écrit aussi Norkart) et de Jacques Lessabé, « qui n'aura fait que resserrer l'ouvrage de Nockart pour le livrer à l'impression ».

2. *Arch. des Arts, Sciences et Lettres*, I, 105.

3. *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, p. 15.

4. D'après Sackur (*MGH. SS.* XXX. 1, p. 77) les manuscrits de Valenciennes et de Cambrai contiennent en effet une traduction autre que celle de Wauquelin ; mais rien, que je sache, n'autorise à les attribuer à Jean Lessabé.

5. *N. Arch.*, X, 1885, 599. Cette attribution paraît du moins ressortir de sa description : « Chronique des Contes de Hainaut 'por fray Diego de Guisa traduzida por Simon Nockart clerigo 1446' fuer Philipp d. G. von Burgund », et c'est dans ce sens que Potthast l'a comprise.

6. *N. Arch.*, X., 596.

manuscrit (c'est probablement celui du scribe), ou George Chastellain ou Vos de Lusanne (voir la note au n° 659 du catalogue). Enfin le catalogue de Cambrai en 1891 nous fait savoir que le manuscrit 681 contient « la traduction du xve siècle », sans préciser.

Dans le ms. de Mons (notre n° 12), comme l'avaient remarqué A. Matthieu et A. Pinchart, le scribe a eu l'obligeance de nommer le traducteur : c'est Jean Wauquelin; et à la suite d'un article d'Ernest Matthieu, qui mit au point et développa cette découverte, les quatre traductions manuscrites de la Bibliothèque royale de Bruxelles sont aujourd'hui attribuées à ce même auteur [1]. E. Matthieu s'aperçut également que le ms. de Boulogne était un exemplaire de la traduction de Wauquelin. Son article parut sous le titre : « *Un artiste picard à l'étranger* », dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie* (Série III, t. X, Amiens, 1889, 333-356), d'où j'extrais le passage suivant (pp. 339 et suiv.) :

« Simon Nockart était alors clerc du grand bailliage de Hainaut (1410-1449). Ce fut lui qui signala à l'attention du duc de Bourgogne Jean Wauquelin... Le premier travail dont il (Wauquelin) fut chargé pour compte de ce prince, fut la traduction des Annales du Hainaut de Jacques de Guyse. C'était un ouvrage considérable, car l'œuvre du moine cordelier de Mons ne comprenait pas moins de trois gros volumes in-folio. Cette traduction fut commencée en 1446 et exigea un labeur de quatre années...

Il écrivit sa traduction sur papier. La bibliothèque de Mons possède le second volume de celle-ci ; il forme un beau manuscrit in-folio... d'une belle écriture, très soignée, avec titres et lettres en couleur. Sur le feuillet de garde, au commencement, on lit la note suivante où le traducteur se nomme : « Le prologue du translateur pour le second volume des Annales hystoires des nobles princes de Haynnault. Ceste seconde partie des histoires de Haynnau appertient a moy Jehan Thirou, dit Brassot et le fich escripre à mes dépens, en l'an mil. iiii. c. l. (signé) *Brassot*. Touttes les corrrections de ce livre « ont estet faittes de par le main de Jehan Wauquelin translateur de tous les trois volumes ». A la fin du volume, une note en lettres rouges porte : Excipit le seconde parties des histoires del nobles princes de Haynnault. On y a ajouté à l'encre noire 'Escript en l'an 1448'. Les tomes I et III appartiennent à la bibliothèque publique de Boulogne-sur-mer ; leur titre est : Le Livre des véritables histoires des nobles princes de Henau, extraites de

1. *Catalogue des mss. de la Bibl. roy.*, IX, 213.

maistre Jacques de Guyse... Cette traduction fut ensuite transcrite dans de splendides volumes sur parchemin, enluminés de riches miniatures » [1].

Cet exposé est trompeur à plus d'un égard. On en conclurait que le ms. de Mons fut le second volume de la traduction originale sur papier. Mais la description qu'en donne Matthieu indique suffisamment que nous n'avons affaire ici qu'à une copie [2]. De plus, le manuscrit de Boulogne est décrit comme contenant les tomes I et III d'un unique manuscrit dont le volume de Mons constituerait le tome II, et ceci est également inexact. Il est vrai qu'il manque au ms. de Boulogne le t. II, mais ce ms. est écrit sur parchemin, et contient les armoiries de la famille de Créqui et de nombreuses miniatures, tandis que le ms. de Mons est une copie sur papier sans aucune valeur artistique. On serait aussi amené à croire que le ms. de Boulogne fut le ms. original de Wauquelin. Il n'en est rien. Ce ms., comme celui de Mons, est une copie. Mais, à part ces menus détails, les affirmations de Matthieu sont exactes. Le ms. de Mons (notre n° 12) est de la plus haute importance, parce qu'il est le seul qui nous donne le nom de l'auteur (car il est peu probable que Wauquelin corrigeât ici une traduction autre que la sienne). Le ms. de Mons contient le tome II seulement des *Annales*. Or, c'est justement ce t. II qui manque au ms. de Boulogne ; il était ainsi impossible de constater par une col-

1. Au printemps de cette même année 1889, Ernst Sackur avait fait indépendamment les mêmes constatations que Matthieu, mais sans avoir utilisé les mss. de Bruxelles. Il écrivit (dans *Neues Archiv*, XV, 1889, 444) : « Von St. Omer machte ich am 20 Juni einen Ausflug nach dem nahen Boulogne, um die dortige Uebersetzung des Jacques de Guise (N° 149) in Augenschein zu nehmen. » Et à la page 445, il ajoute, en parlant des mss. de Mons : « Ueber diese drei Hss. vgl. auch Mémoires et publications de la Soc. du Hainaut VII (1846-7) p. 198 ff. In der zuletztgenannten ist zu lesen : « Toutes les corrections de ce livre ont estés faictes de et par le main de Jehan Wauquelin translateur de tous les trois volumes ». Somit kennen wir den Namen des fuer Philipp v. Burgund arbeitenden Uebersetzers.

2. Les corrections apportées par Wauquelin à ce manuscrit, et que le scribe a si fièrement signalées, sont tout à fait sans importance, se bornant à de rares changements de mots : ainsi *pestillence de vents* a été corrigé en *vèhemence de vents* etc. Ces corrections ne paraissent pas dans les autres mss. de la traduction.

lation immédiate de ces deux mss. que celui de Boulogne contenait, lui aussi, la traduction de Wauquelin. L'identité des traductions ne put s'établir que par l'intermédiaire du ms. de Bruxelles n° 9242-44, qui contient les trois tomes.

En effet, la collation du t. II des *Annales* de Mons 290 avec Bruxelles 9243 qui contient aussi le t. II, et la collation de Bruxelles 9242 (t. I) et 9244 (t. III) avec Boulogne 149 (t. I et III) montrent que tous ces mss. sont des exemplaires d'une même traduction, donc, de celle de Wauquelin. Il en est de même pour la plupart des autres manuscrits que j'ai signalés. Sauf les n°s 17, 18 et 19, et peut-être le n° 16, tous contiennent la traduction ou une partie de la traduction de Wauquelin [1]. Le ms. de la Bibl. nat. n° 2802 (le n° 1) contient le t. I seulement; le ms. de Holkham (n° 6) contient les t. I et II et porte la date de 1490, le ms. B.N. 20127-8 (n° 2) pareillement les t. I et II (la date de 1367 donnée par le catalogue n'est qu'une erreur typographique; c'est 1467 qu'on lit, mais seulement dans le ms. 20129). Le ms. de sainte Geneviève (n° 3) contient les trois tomes. Ce sont là les meilleurs manuscrits; dans les quelques chapitres que j'ai collationnés, il a été apparent que les copistes travaillaient avec le plus grand soin, car les divergences sont minimes; en général, Bruxelles 9242-4 s'oppose à tous les autres mss.; sainte Geneviève et Holkham constituent un groupe par l'ensemble des variantes et aussi par un passage omis (au livre I, cap. IX). Le t. II du ms. de Mons porte à la fin la date du 6 août 1448, tandis que le t. II du ms. de Bruxelles est daté du 8 décembre 1449. Il faudrait donc hésiter avant d'admettre, avec le catalogue de Bruxelles, que nous ayons ici le ms. original. Les t. I et III conservés à Boulogne ne constituent pas non plus une partie du ms. original, comme l'avait peut-être pensé E. Matthieu. Ils ne sont qu'une copie, indépendante du ms. de Bruxelles, mais moins sûre, particulièrement au t. III, où des coupures ont été pratiquées et où des chapitres ont été combinés à plusieurs endroits : la table du Livre XV par exemple enregistre correctement 29 chapitres, tandis que le texte n'en contient que 25.

1. J'excepte aussi pour le moment le ms. Lansdowne 214, dont il va être question plus loin.

Les mss. de Holkham et de Boulogne ont été dépouillés de quelques-unes de leurs miniatures. Le ms. de Boulogne avait de petites miniatures dispersées dans le texte et, en plusieurs endroits, la page entière a été découpée avec la partie du texte qu'elle contenait. A certaines pages, on a remplacé par des copies modernes ces miniatures disparues ; l'une de ces copies porte l'inscription « Lady Strange restituit 1846 ». Le ms. de Holkham était orné d'une miniature à la première page de chaque livre (soit sept pour chaque tome) qui couvrait les trois quarts de la page ; pour chaque livre du t. II le feuillet entier a été enlevé et un autre a été substitué avec une partie blanche correspondant à celle qu'occupait la miniature sur le feuillet original. La substitution se voit facilement à l'écriture, et l'on peut s'assurer qu'il y avait autrefois des miniatures, par les traces noires qu'a laissées la feuille d'or sur le verso du feuillet précédent.

On pouvait espérer retrouver une partie au moins de ces miniatures dans le ms. Douce 205 (notre n° 7), ainsi décrit au catalogue de la Bodleian Library :

> In French, on parchment, written in the first quarter of the XVIth century in the Netherlands : $15\frac{4}{4}$ by $11\frac{8}{8}$in... Fragments of Books XVI to XXI of the French translation by Jean Lessabé of Jacques de Guyse's Latin Annals of Hainault : being foll. 2-7, 35-38, 65-6, 71-2, 91-4, 193-4, 197-8, 219-22, 265-7, 269, 311-3 and 329 (?) of a larger volume. The parts seem to have been selected as bearing illuminations, of which there are eight large and one small (a copyist), with other ornament. There are several coats of arms and A.M. joined by a knot, see fol. 3av. " Au conte de Lalaing " (about A.D. 1600 : fol. 4b.) : " Bibliotheca Palmeriana, 1747 ".

Ce manuscrit est constitué par 34 feuillets, extraits d'un volume qui contenait le t. III de la traduction de Wauquelin. Ce ne sont pas les feuillets qui manquent au ms. de Boulogne. Mais la ressemblance avec le ms. de Holkham est très grande. L'écriture me paraît fort ressemblante ; dans chaque manuscrit il y a deux colonnes à la page ; dans le ms. Douce 35 lignes à la colonne, dans le ms. de Holkham 36 d'abord et ensuite 35. Les lettres initiales des paragraphes dans tous les deux sont bleues et rouges alternativement, et les lettres majuscules sont rehaussées de jaune. Cependant les armoiries diffèrent : il est vrai que celles-ci manquent au t. II du ms. de Holkham, mais

les traces noires dont nous venons de parler montrent qu'elles étaient identiques à celles du t. I ; il est pourtant à noter que plusieurs armoiries paraissent avoir été enlevées sur le ms. Douce 205 et remplacées par d'autres.

Je n'oserais cependant pas affirmer que nous ayons ici une partie du t. III qui manque au ms. Holkham 658, et cela d'autant moins que le ms. Douce paraît, quant au texte, se classer avec Bruxelles 9242-4, ce qui n'est pas le cas pour Holkham 658. Ce sont peut-être deux exemplaires transcrits dans le même atelier [1].

Les autres mss. de Bruxelles sont des copies sans prétention et sans valeur pour l'établissement du texte original, comme le sont aussi les autres mss. de Mons, dont l'un (120/145) est daté de 1641, dont un autre (174/144) est un remaniement de l'édition imprimée [2] avec élimination des erreurs « causées », nous dit l'éditeur, « a mon advis plutost par negligence de l'imprimeur qu'aultrement. Au demourant, l'autheur a travaillé de tel façon que la postérité luy est redebvable, saulve toutesfois qu'en plusieurs endroictz il m'a semblé un petit par trop prolixe et superflu, qui est la cause principale et l'occasion que j'ay entrepris de le corriger, retrancher et reduire en epitome... » Dédicace à « Très illustre et tres excellent seigneur Charles de Barlaymont » par Jean d'Anly, et datée du 12 septembre 1576.

Il a existé une traduction des *Annales* autre que celle de Wauquelin, mais aussi du xve siècle. Sackur (*MGH. SS.* XXX. 1,77) avait déjà fait remarquer que les traductions contenues dans les mss. de Cambrai et de Valenciennes n'étaient pas de lui. Je n'ai pas vu ces deux manuscrits, mais j'ai pu faire la même constatation en ce qui concerne le ms. fonds français 20129 de la Bibliothèque nationale. Ce ms. contient une traduction du troisième volume des *Annales* qui n'est pas celle de Wauquelin,

---

1. J'ai pu comparer le ms. de Holkham au ms. Lansdowne grâce à M. C.W. James, bibliothécaire de Lord Leicester, qui a eu l'amabilité extrême de me l'envoyer au B.M. On trouvera des renseignements sur l'histoire de ce ms. dans le livre de Léon Dorez, *Les Manuscrits à Peintures de la Bibliothèque de Lord Leicester*, 1908.

2. L'édition de 1531 est aussi un remaniement de la traduction de Wauquelin.

et c'est à tort qu'il a été rattaché aux n°s 20127-8 qui offrent les t. I et II de la traduction du scribe de Mons. Ces deux tomes ont appartenu, comme le ms. Lansdowne 214, à la famille des Croy, comme le montrent les inscriptions « au duc d'Arschot » déjà signalées, et aussi la signature « Philippe de Croy » au fol. 323 vo. du ms. 20127 et au fol. 321 ro. du ms. 20128. Le ms. 20129 au contraire a appartenu, comme celui de Holkham, au conte de Lalaing (fol. 1 r° : Au conte de Lalaing).

Quant au ms. de Vienne (notre n° 16), une demande de renseignements est restée sans réponse ; M. le conservateur de la Bibliothèque de Boulogne m'a écrit que ce ms. (qui ne contient que le t. II des Annales) pourrait être le volume qui manque à Boulogne 149.

V. *Comparaison de la traduction de Wauquelin avec celle du ms. Lansdowne* 214. — Le ms. Lansdowne 214 (*L*) contient un ouvrage de Wauquelin, la traduction de Geoffroi de Monmouth ; ce texte finit (fol. 193 r°) : Chi fine le histore des Bretons estraite du latin en rouman a la requeste de.... monseigneur de Croy .... et de Jacotin le Courtois son receveur general. Or le nom du receveur général de Charles de Croy figure également à la fin de la traduction des Annales du Hainaut : *ce livre a esté escript de ma main et est a moy Courtois*. Cette phrase paraît nettement indiquer que Courtois n'était pas le traducteur du texte latin ; dans ce cas il se serait sans doute appelé ' translateur ' ; il n'est que le copiste des trois premiers livres du premier tome d'une traduction française.

Or, si l'on compare le texte de *L* avec la collation des mss. de Bruxelles, de Boulogne et de Holkham (que nous appellerons *B*, et que nous croyons suffisamment rapprochée du ms. original pour nos besoins), on constate une ressemblance beaucoup trop marquée pour être fortuite et due seulement au fait que tous deux suivaient le même texte latin : par exemple, un passage du texte latin : « post graves insultus et bellis quampluribus perpetratis » est rendu par *L* : « Apres plusieurs assaulx, envayssements et rencontres et batailles faites des deux costez » ; et par *B* : « Apres plusieurs assaulx et envaissements et plusieurs rencontrees et batailles faittes des deux parties ».

Nous avons, à n'en pas douter, dans *L*, une copie faite par Courtois d'un ms. de la traduction de Jean Wauquelin.

Il s'agit de savoir lequel.

Le texte de *L* se distingue surtout de celui de *B* par une plus grande concision ; voici les premières lignes du commencement du premier livre dans chaque manuscrit :

B	*L*
Ou temps que Laomedon roy de Troye fu occis et mis a mort par Hercules et Jason, c'est assavoir ens es temps de Abessan et especialment es tampz de Zabulon etc. etc..... en l'an apres la creation du monde deux mil sept cens quatre vings et troix, de la nativité d'Abraham le premier patriace viii. cens et vingt et .iiii. regnoit en Frige le roy Bavo qui estoit filz de la sereur legitisme de la femme dudit roy Laomedon, mere du roy Priant. Et ainsi estoyent lesdis Bavo et Priant cousins germains comme issus et procreez de deux sereurs. Lesquelz deux rois comme ilz eussent oy la tres piteuse mort du roy Laomedon, avec ce la tres piteuse destruction et desolacion de la cité de Troyes et de la prinse de Esiona, sereur du dit roy Priant menée en Gresse comme en servitude, furent tres angoisseux et troublez en cœur.	Ou temps que Laomedon roy de Troyes fu occis par Hercules et Jason en l'an apres le commencement du monde deux mil sept cens quatre vings et troix et du temps Abraham le premier patriace viii. cens et vingt et .iiii. regnoit en Frige le roy Bavo filz de la sereur legitisme de la femme du roy Laomedon, mere du roy Priant. Lesquelz rois Bavo et Priant estoyent cousins germains issus de deux seurs. Lesquelz rois comme ilz euissent oy la tres piteuse mort de Laomedon, la destruction de la cité de Troye et la prinse de la seur Priant menée en Gresse, furent troublez en cœur.

Le texte de *B* est en effet du pire xve siècle ; les mots et les phrases sont constamment et inutilement redoublés dans un but stylistique. Ce redoublement ne se présente pas dans *L*, ni dans l'original latin. Comme *B*, collation de trois excellents manuscrits, doit se rapprocher de fort près de la traduction originale de Wauquelin, on serait tenté de voir dans *L* un texte réduit (comme Mons 174/144) de *B*, ou d'un autre dérivé du ms. original. L'évidence, cependant, ne confirme pas cette hypo-

thèse ; au contraire, il semble que nous possédions ici une copie du premier brouillon de Wauquelin, antérieur à la composition de *B*, et par conséquent antérieur à tous les manuscrits dont nous avons pu prendre connaissance [1].

En ce qui concerne l'indépendance mutuelle de *L* et de *B*, les témoignages tirés du texte ne font pas défaut. Il arrive que le texte de *L* suive moins exactement que celui de *B* le texte latin ; il arrive beaucoup plus souvent que ce texte soit plus exact que celui de *B*, comme dans les exemples suivants :

Texte latin : .. inimicitias non paucas civitatis contra extraneos et extraneorum contra civitatem generans..

B : .. grans haynnes et inimicitez des citoyens de Belges a l'encontre des estrangiers...

L : .. grans haynes des citoyens de Belges contre les estrangiers et des estrangiers contre les citoiens..

Texte latin : ... prosequentibus eam filiis sororum suarum, mortua est. Non est mihi cura...

B : ... les enfans de ses seurs qui estoient ses nepveulx, lui firent mout de persecucions et de dommages et au bout des dis cincq ans ilz la prinrent et la firent mourir miserablement. De laquelle matere l'acteur se taist et aussi fait il de racompter....

L : ... les enfans de ses seurs lui firent moult de dommaiges et au bout des cinq ans elle moru. L'acteur ne veult point mettre sa *cure* a raconter..

En second lieu, quoique *B* et *L* soient tous deux des copies de la traduction de Wauquelin, il semble, d'après les variantes du texte latin données par Sackur, que ces deux copies soient sorties de deux originaux latins indépendants. Du moins, une

1. L'examen des mots redoublés semblait d'abord appuyer une solution contraire. Là où le latin a un seul mot (p. e. *oblationes*), et que *B* en a deux (*offrandes et oblacions*), le ms. *L* contient généralement celui qui ne correspond pas au mot latin (*offrandes*). Ceci semblait rattacher *L* à *B* plutôt qu'au texte latin. Cependant, il est aussi possible de conclure dans un sens opposé. Wauquelin, en écrivant sa première traduction, a pu choisir à chaque endroit un mot différant du latin, soit pour des motifs de style, soit parce que cela laissait au scribe chargé de la mise au point le mot correspondant au latin pour le redoublement dans la copie définitive.

variante importante qui appartiendrait, d'après Sackur, au groupe *C* des mss. latins (v. Mon. Germ. hist. XXX. 1.94 sqq.) figure dans *L*, tandis que les mss. du groupe *B* contiennent tous la version des autres mss. latins. Le passage se trouve au c. XLIX du livre I (édition Fortia d'Urban), et se lit dans *B* :

...les princes particulers seigneurs du territoire que maintenant on dist Henault ont porté ces propres armes et entreseignes pleinement et apertement depuis le temps Brunehault jusques au temps du conte Jehan qui mouru a Mons en Henau et fu ensevelis en Valenchiennes en l'eglise Saint François.... en l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil troix cens et troix ans... mourut ledit Jehan en l'an que dit est ; lequel par .iii. ans devant sa mort, comme en ceste histoire apparra, avoit laissié les dittes armes....

L substitue « de la contesse Marguerite » à « du conte Jehan », et « par plusieurs ans devant sa mort, elle avoit laissié lesdittes armes » à la dernière phrase ; cette variante caractérise les mss. latins du groupe *C*.

Si nous admettons d'une part l'indépendance de *L* par rapport à *B* et d'autre part une source latine distincte pour chacun de ces manuscrits, on conçoit deux hypothèses possibles : ou bien Courtois, qui copiait un ms. du groupe *B*, l'a corrigé d'après un ms. latin du groupe *C*, ou bien il copiait le manuscrit original de Wauquelin, qui a été plus tard corrigé au moyen d'un ms. latin du groupe *AB*.

Un seul fait témoigne en faveur de la première hypothèse, c'est que Courtois continue en latin la transcription du texte ; il possédait donc un texte latin des *Annales* (que les variantes données par Sackur ne permettent pas de rattacher à aucun groupe particulier). L'évidence interne semble favoriser la seconde hypothèse.

D'abord, *L* contient deux erreurs qui ne pouvaient pas être le fait d'un scribe copiant un ms. du groupe *B*. Dans les *Annales* en latin, s'il arrive à Jacques de Guise de parler de lui-même, il le fait à la première personne du singulier. Wauquelin, dans sa traduction, se décida à substituer partout la troisième personne, et à l'appeler *l'Acteur*.

Nous voyons ainsi le passage suivant du latin (livre III, c. 1) :

.... quas in Silvae Carbonariae ultra paludes territorio recordor perlegisse,

sed citra paludes dictae silvae, a temporibus Hunnorum... non legi... civitates notabiles habuisse..

traduit comme suit par *B* :

.... dist l'acteur, ont ésté en la forest Carbonniere oultre les pallus soubz la seignourie de Bavay comme il se recorde avoir leut en aulcunes hystores, mais dales les pallus despuis le temps des Huns... il n'a point trouvet qu'il y ait eult nulles notables cités...

L, qui emploie partout la troisième personne comme *B*, commence correctement : ... dist l'acteur, ont esté en la forest Carbonaria oultre les palus...
et continue à la première personne : ..comme *je me recorde* avoir leu en aulcunes hystores, mais..... *je n'ay point leu*... Après quoi, il revient à la troisième personne. Ce lapsus, la conservation de cette première personne du singulier du texte latin, incompréhensible si *L* copiait *B*, s'explique facilement si ce ms. est une copie du premier brouillon de Wauquelin.

En second lieu, le passage suivant du latin :

Alia vero dicta est Belgis comata a Belgione duce Treberorum, quae Treberis constituta est in Gallia comata.

est traduit dans *B* de la façon suivante :

La seconde fu ditte Belgis comata, c'est-a-dire chevelue, a cause de Belgion, duc de Treveres, et estoit ditte comata pour ce qu'elle estoit scituée en Gaule la chevelue.

Après toutes ces précautions pour expliquer ce titre de « comata » il semble bien impossible que *L*, s'il copiait *B*, eût pu le lire incorrectement et manquer à le comprendre, surtout puisqu'il faut croire qu'il avait devant ses yeux non seulement *B* qui lui donnait le mot deux fois avec la traduction, mais aussi un ms. de l'original latin. Pourtant, voici ce qu'il écrit. Il commence « la seconde est ditte Belgis », puis, après avoir écrit deux fois *conata*, et les ayant rayées toutes deux, il crée à tout hasard une nouvelle épithète et écrit « trevata (!) à cause de Beliges duc de Treveres ». Et il poursuit : « et se nomme Treves, laquelle Treves est fondée en France *la contrée* », surmontant de cette façon la difficulté du second *comata*.

Or, si Courtois avait eu devant lui quatre fois *comata* et deux

fois *chevelue*, il n'aurait pas pu commettre cette erreur. Si, au contraire, il avait devant lui la première traduction de Wauquelin, où celui-ci avait écrit tout simplement *Belgis comata* et *Gallia comata* sans explication, (ou même, écrivant en hâte, *conata*), ce mot aurait pu être tout à fait mystérieux pour lui, et après les hésitations prolongées indiquées par les corrections sur le ms., il aurait pu substituer de son propre chef *trevata*, suggérée par le nom *Treveres*. Il est visible que *L* suit de plus près le latin en traduisant *quae Treberis* par « laquelle Treves », où *B* écrit « et estoit ditte.. »

Ajoutons à ces deux faits la présence dans *L* de nombreuses formes latines de noms propres, où *B* emploie les formes françaises correspondantes. Si *L* était copié sur *B*, on ne comprendrait pas la restitution des noms latins, mais ceux-ci ont très bien pu exister dans le brouillon de Wauquelin.

Ainsi :

Texte latin : cum oppidis Herlebaccensi et Blandini.
L : les chasteaux de Herlebatensi et de Blandini (*B* : Herlembeck et Blaindain).
Texte latin : civitates solemnes, ut Rodomis, Nanetum atque Carnotum.
L : de solennelles citez, comme Rodomis, Nanetum et Carnotum (*B* : Roem, Nantes, Chartres).
Texte latin : silvam Carbonariam.
L : la forest Carbonaria (*B* : la forest Carbonniere).

De même l'on trouve dans *B* les noms Gonorille, Cordeille, Audengier, Albe etc., où *L* écrit Genorilla, Cordeilla, Audengerius, Alba.

En dernier lieu, *L* a retenu à trois reprises un mot latin, que *B* traduit en français. Il écrit *vel* au lieu de *ou*, il traduit *avi sui* par *son avi* et corrige en *tayon* ; enfin il traduit « tu petes aequora ad occasum » par « tu demanderas les mers devers occasum » (*B* : Tu demanderas les mers envers le couchant).

Il paraît donc possible que nous ayons dans le ms. Lansdowne 214 le premier brouillon de la traduction par Wauquelin des *Annales Hannoniae*. Cette constatation met en lumière l'un des procédés de travail littéraire de l'époque, qui doit s'expliquer de la façon suivante. La production littéraire en Bourgogne au XVe siècle, qui consiste pour une grande partie en traductions

et en remaniements, avait été momentanément en baisse avec Jean sans Peur ; elle reprit son cours avec Philippe le Bon, et pendant les vingt dernières années de la vie de celui-ci atteignit sa puissance de rendement maxima. La cour de Bourgogne s'attachait alors des ' translateurs ', des ' escripvains ' attitrés, qui travaillaient à des gages quelquefois déterminés annuellement, quelquefois calculés sur la quantité de texte fournie ; tels étaient Jean Wauquelin, Jean Mielot, David Aubert. Ces écrivains, chacun dans son atelier, composaient, traduisaient, remaniaient suivant les ordres qu'ils recevaient de leur seigneur ; et fournissant chacun un travail personnel considérable, ils purent achever des ouvrages volumineux pour satisfaire aux intérêts scientifiques et à l'orgueil du duc.

La préparation de ces volumes superbes comportait trois étapes principales ; il fallait d'abord faire la traduction ou le remaniement ; ce travail une fois rédigé, l'ouvrage passait dans les mains du grossoyeur qui le mettait au net ; enfin le miniaturiste ajoutait l'enluminure et les peintures. Même en admettant cette division du travail, on a pu s'étonner de l'étendue de l'effort fourni par ces ' translateurs '. Or, il semble maintenant qu'on puisse admettre une répartition de cette première partie du travail : la traduction d'un ouvrage, telle qu'elle se présente dans les manuscrits, peut ne pas être exactement celle du traducteur ; celui-ci pouvait se contenter d'écrire une traduction littérale dont la mise au net pût être confiée à un scribe, non seulement pour l'écriture, mais aussi pour le style. On comprend que le traducteur pouvait ainsi s'épargner un travail considérable, et c'est là sans doute l'explication de la forme toute particulière que revêt la traduction de Wauquelin dans le ms. Lansdowne 214.

Ivor Arnold.

LECTURES SOUS LES RAYONS ULTRA-VIOLETS [1]

CHANSON DE ROLAND
(MANUSCRIT D'OXFORD)

Dans son édition diplomatique, parue à Heilbronn en 1878 [2], travail conduit avec une patience, un soin et un scrupule admirables, Edmund Stengel s'est appliqué à reproduire minutieusement toutes les particularités graphiques du manuscrit Digby 23 de la Bibliothèque Bodléienne.

Mais il n'est point, en pareille matière, de perfection absolue. Bien rares sont les manuscrits qui ne prêtent pas en maints endroits à des interprétations diverses, soit qu'ils portent la trace des hésitations ou des repentirs des copistes et des interventions plus ou moins heureuses des reviseurs sous forme de grattages, de surcharges et d'intercalations — et le manuscrit d'Oxford n'a pas échappé à la loi commune —, soit que les feuillets en soient parfois, comme c'est aussi le cas, plus ou moins usés ou effacés. Il en résulte, même après l'examen particulièrement rigoureux de Stengel, un certain nombre de lectures discutables, et des doutes, plus nombreux encore, quant aux leçons primitives fâcheusement disparues ou obscurcies.

Depuis la publication de Stengel, M. Joseph Bédier, dernier éditeur et traducteur de la *Chanson de Roland* [3], a tenu à scruter de nouveau lui-même le manuscrit d'Oxford en tous les endroits pouvant prêter à discussion. Les pages 335-351 (Notes critiques)

1. Voir *Romania*, t. LIII, 1927, pp. 289-300.

2. *Das altfranzösische Rolandslied. Genauer Abdruck der Oxforder Hs. Digby 23*, besorgt von Edmund Stengel. XI-143 p. in-8°.

3. *La Chanson de Roland*, publiée d'après le manuscrit d'Oxford et traduite par Joseph Bédier. Premier vol. : Texte et traduction. Deuxième volume : Commentaires.

du tome Ier de son édition [1] portent témoignage du soin, et souvent du bonheur, avec lesquels M. Bédier a conduit son enquête.

Il n'y avait donc plus rien à tenter à cet égard, du moins pour ceux qui répugnent à maculer, au moyen de produits chimiques, des manuscrits aussi précieux que celui-là — et à clore ainsi pour toujours un débat qui doit, au contraire, rester ouvert —, tant qu'on n'aurait pas trouvé un procédé permettant de faire réapparaître plus ou moins les vestiges d'une écriture altérée par l'effet du temps ou par la main des hommes, tout en réservant la possibilité de découvertes ultérieures.

Ce procédé nous a été fourni dans ces dernières années, et M. A. Cowley, directeur de la Bibliothèque Bodléienne, mérite la reconnaissance des érudits pour avoir fait installer récemment dans ses services une lampe à rayons ultra-violets, dont j'avais eu l'occasion de lui faire constater l'efficacité [2].

Au cours d'un séjour que j'ai fait à Oxford en octobre 1929 pour étudier, du point de vue paléographique, le manuscrit de la *Chanson de Roland* [3], j'ai pu, grâce à la bienveillance de M. Cowley et de ses collaborateurs, MM. H. E. Craster et Parry-Gambier, qui voudront bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance, procéder à un nouvel examen.

Cet examen a porté, non seulement sur tous les passages non grattés ni surchargés du manuscrit où la lecture pouvait

---

1. Nous nous référons au dernier tirage (soixante-troisième édition).

2. Cette efficacité est plus ou moins réelle, bien entendu, selon la nature des encres, la capacité fluorescente du support de l'écriture, l'acuité de vision du déchiffreur. Il est d'ailleurs indispensable, lorsqu'il s'agit de textes anciens, que l'expérimentateur soit parfaitement au courant, non seulement des particularités paléographiques du manuscrit étudié, mais aussi de la langue du texte. Les rayons ultra-violets, en effet, suggèrent souvent les lectures plus qu'ils ne les imposent. Ils ne peuvent parfois remettre au jour, avec plus ou moins d'intensité, que des vestiges de lettres ou de portions de lettres, mais ces vestiges, dont un profane ne saurait rien tirer, suffisent bien souvent à aiguiller un initié dans la bonne voie.

3. Ce travail paraîtra prochainement en tête de la reproduction phototypique que M. le Cte Alexandre de Laborde prépare pour le Roxburghe Club, et dont un tirage moins luxueux prendra place dans la collection de la Société des anciens textes français.

faire doute, mais aussi sur ceux où il était permis d'espérer retrouver, sous les grattages et les surcharges, tout ou partie de la leçon originale, et enfin sur la partie inférieure du dernier feuillet, où Stengel avait déjà signalé des vestiges d'écriture, mais sans pouvoir y discerner autre chose qu'une lettre.

Ce sont les résultats de cet examen que je soumets aujourd'hui, aussi brièvement que possible, aux lecteurs de la *Romania*. Je les ai disposés, selon le vœu de M. Bédier, qui a bien voulu s'intéresser à ce travail et le faire bénéficier de ses conseils, dans un ordre qui permettra, je l'espère, de voir très rapidement sur quels points ils ont été négatifs ou n'ont fourni que de simples confirmations des lectures ou des conjectures de Stengel ou de M. Bédier lui-même, sur quels autres, beaucoup moins nombreux, ils apportent ou semblent apporter des solutions nouvelles.

1°. *Grattages*[1] *: endroits où le grattage est certain ou douteux.*

Stengel indique au moyen de points les endroits qui lui ont paru avoir été grattés et laissés tels quels; il met entre parenthèses les mots ou les vers qui, d'après lui, ont été écrits sur un grattage. M. Bédier, à son tour, a signalé, vers après vers, les grattages dans ses *Notes critiques*. Mais, les observations de ces deux savants ne concordant pas toujours, il a paru opportun d'essayer de les départager au moyen des rayons ultra-violets.

Il y a, au vers 502, sous les deux premiers mots, un grattage, qui n'a été signalé ni par Stengel ni par M. Bédier.

Il n'y a pas eu grattage, comme ils l'ont cru, aux vers 770, 816, 1889, 2555, 2879.

Il est douteux qu'il y ait eu grattage aux vers 63, 241, 704, 2042, 2135, 2353, 2768. La distance anormale qui, dans ces vers, sépare certaines lettres ou certains mots est due à des causes accidentelles (déchirures, froissures ou taches dans le parchemin).

Partout ailleurs, les constatations de Stengel, confirmées par M. Bédier, m'ont paru exactes.

1. Nous indiquons les lettres grattées par un trait oblique suivant la lettre.

2°. *Passages où le nouvel examen n'a fait que confirmer des lectures déjà proposées.*

a) *Soit que la difficulté porte sur un vers où il n'y a pas eu grattage* [1]. V. 16 epereres (oubli du trait d'abréviation au-dessus du premier *e*). — 408 *E*svolupet (premier jambage de la lettre qui suit l'E exponctué, deuxième jambage transformé en *s*). — 711 fermeez (tache accidentelle entre l'*e* et le *z*). — 1339 Tient (une déchirure mal ressoudée partage ce mot dans le sens de la longueur. Mais, en rapprochant les bords des tracés et en les examinant aux rayons ultra-violets, on reconstitue toutes les lettres du mot). — 1809 g[r]ant f[l]abur. — 2034 part (l'*r*, écrit d'abord sur la ligne, mais manqué à cause de la déchirure). — 3331 *par* (pour *p* ou *par*, genre de dittographie assez habituel au copiste). — 3367 *i*esnie. — 3427 *i*alne. — 3984 ci ou ci[i].

b) *Soit, en cas de grattage, que la lumière ultra-violette n'ait rien révélé, ou presque rien, de ce qu'on avait d'abord écrit*, V. 31. — 43, marge de droite (on distingue quelque chose comme *enveierai le men*. Ces mots auront été écrits d'abord trop bas, avec une dittographie : *i en e/n/* ; ils auront été grattés et récrits correctement après le premier hémistiche). — 122. — 147 voe*t*. — 292 [310] *qu*aler. — 449 Einz vos... (Ce vers et, probablement aussi, le vers suivant avaient été écrits tout d'abord en mauvaise place. La finale *perere* se laisse deviner — l'*e* final est très visible — au-dessous et légèrement à droite du vers 449. Le copiste a préféré récrire ces deux vers à peu près en entier, pour les mettre en harmonie, quant à la direction, avec le contexte). — 502. — 603-5. — 704. — 739 [738]. — 778. — 993. — 1017. — 1123. — 1565-6 [1608-9]. — 1621 [1664]. — 1779. — 1943. — 2009 (vestiges confus après *tel*. Il y avait peut-être *amuR* : dittographie). — 2051-2, marge de droite (première ligne *b̄cs* ; deuxième ligne *rūput*). — 2063. — 2165. — 2337 laiseit (?). — 2400. — 2412. — 2430 cunsei-

1. Stengel a un peu abusé des restitutions entre crochets, surtout pour les lettres ou mots effacés, qu'on lit presque toujours avec une netteté suffisante sur une bonne photographie. Les rayons ultra-violets n'ont donc été utilisés que dans les cas franchement douteux.

liez ; vestiges confus après *dreit* ; mais la restitution dreit[ure] paraît s'imposer, l'espace gratté convenant aux trois dernières lettres de ce mot. — 2454. — 2636-8. — 2668. — 2773. — 2819. — 2843. — 2901. — 2990 n'en... (je crois lire *est*). — 3020. — 3191 nunciet... (*vers* ou *meis*, en tout cas un mot de quatre lettres). — 3192. — 3257. — 3510 (rien de nouveau pour la lecture, mais on peut admettre que l'*e* a été mis intentionnellement au-dessus du *c* et proposer *creuud*). — 3546. — 3555. — 3737. — 3786. — 3800.

3°. *Résultats positifs : passages où les rayons ultra-violets ont fait réapparaître la leçon primitive.*

V. 1 magne[s]. — 12 culched. — 19 *derūpet. — 29 [Fe]deilz. — 30 [V]os. — 137 *tente/n/t ses mains. — 171 ne[vold]. — 354 *nerc s (transparence du verso, et non lettre grattée après l'*s*). — 385 pre[d]et. — 561 *milie[s]?. — 575 *c/o/ co crei. — 593 *est*uert*rat (lecture probable ; il y a en effet, à la base du second jambage qui suit la ligature *st*, un crochet à droite qui ne convient pas à un *o*, et, d'autre part, on n'aperçoit entre les deux *r* aucun vestige de la haste d'un *d* minuscule ou d'un *d* oncial). — 708 En sum (un grattage intentionnel a supprimé la totalité du dernier jambage de l'*m* et une partie du second pour transformer *sum* en *sur*). — 802 Entre[l]s eslisen[t]. — 803 G. del *h*um (l'*h* transformé en *l* par grattage partiel). — 914 [S]e trois Roll. — 1290 *b/r/o/ brochent. — 1355 [oils ās] d[ou]s. — 1356 [desuz]. — 1357 [M]ort. — 1376 *recois, la dernière syllabe étant surmontée, dans l'interligne par la syllabe *eif* (la leçon primitive était vraisemblablement *recois*, sans trait d'abréviation, comme au v. 1993 recoistre pour rec̄oistre. La transformation de *recois* en *receif* s'explique par le fait que le copiste ou le reviseur a cru qu'il s'agissait du verbe *receivre*). — 1547 [1590] *paient p/a/i/e/n/t/. — 1564 [1607] t/a/n/t/e/s/ tantes. — 1599 [1642] *espa/aent ou espo/aent[1]. — 1734 *h/u/n/i/e hunie. — 1813 curoc/u/s. — 1835 curu/c/us. — 1843 *desur s/u/r/ sa bronie. — 1955 *flurs e/n/a/ enacraventet. — 2006 m[e]l. — 2116 ce[l]s... oez. — 2117 [Se

1. L'*a* est écrit au-dessus de *o* (ou *a*).

Carl']. — 2183 *mercit deu u/r/e/(?)e mien. — 2214 *Le copiste avait, par erreur, commencé de récrire ce vers au-dessous, à l'interlignage ordinaire. On reconnaît en effet le sommet de plusieurs hastes : l'*l* de *nule*, le *d* de *ad*, les deux *l* de *meillor*, et les rayons ultra-violets font réapparaître des vestiges de lettres qui appartiennent bien à ces mots. — 2322-23 *Il s'agit probablement des deux mêmes vers, que le copiste avait d'abord écrits en mauvaise place, par inadvertance ou parce qu'il n'y voyait plus. La chose paraît certaine pour le premier vers. On retrouve en effet dans l'interligne inférieur le sigle 7 = et, ainsi que des restes du *b* et du *g* du mot *Bretaigne*. — 2398 Rençe[s] val[s]. — 2426 ve[d]e[i]r. — 2431 tolu[e]. — 2462 ferant. — 2516 *[7] sangenz. — 2832 *ici c[ar... vos ?]. — 2853 ve[d]eir. — 2874 *Carll' ?. — 2885 nevo[ld]. — 2912 *Deman d/e/m/a/n/derunt. — 3004 ou. — 3020 ou. — 3094 *Seint Piere fut f/u/t. — 3333 cũe. — 3371 De u[ne]s. — 3574 *tu[rne]rent. — 3591 *Mort as m/o/r/t/a/s. — 3651 que[le]. — 3781 *ensemble [od li]. — 3916 [S]i. — 3917 [S]alt. — 3918 [D]el. — 3919 [D]esur. — 3920 *[Em]mi. — 3921 [L]a. — 3922 [L]osberc. — 3923 [D']s. — 3954 [Pa]r. — 3956 [Se]uns. — 3964 qu[atre]. — 3967 [Q]uatre. — 3970 mu[l]t. — 3971 [7]. — 3978 [E]n. — 3981 mar[r]enes. — 3994 emp[ie]. — 3995 debir[e].

Aux 22 passages marqués d'un astérisque, les rayons ultra-violets ont apporté des solutions nouvelles. Aux autres passages ils ont confirmé les interprétations plus ou moins conjecturales des éditeurs.

4°. *Rectification de quelques inexactitudes matérielles* (*éditions Stengel et Bédier*)[1].

V. 126 salvetez (rapprocher le z du z de *muntez*, v. 1017). — 171 vélz. — 185 ór. — 261 blarcher. — 287 [326] Desfi les *ci* (bavure probablement accidentelle entre l'*i* de *ci* et l'*s* de *sire*). — 313 *ói*. — 527 cunduit. — 541 espiet. — 814 *e*. — 881 *ió*; irum (premier *i* exponctué). — 1389 [1388-89] Espuers ou Espueres, ou, à la rigueur, Espriers ou Esprieres (lecture Espue-

1. Mises de côté, bien entendu, les simples fautes d'impression.

ris ou Esprier*is* impossible paléographiquement). — 1553 cęl. — 1689 espar*n*iez (je crois qu'il est impossible d'attribuer la valeur d'un jambage à la légère bavure oblique qui suit l'*r*). — 2012 o*i*e. — — 2116 *oez*, leçon primitive, transformée en *oët* par confusion de *z* avec *t* et ajout du trait d'abréviation. — 2578 p*l*⁹. — 3068 *i*a dans l'interligne. — 3370 o*u*. —3371 *un*. — 3921 i*o*e.

5°. *Examen des vestiges d'écriture subsistant après le dernier vers* (*fol. 72 r°*).

Pour montrer comment, selon lui, se présentent ces vestiges, Stengel (p. 143 de son édition diplomatique) a donné le graphique suivant :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .
C. . . . . .

L'examen sous les rayons ultra-violets confirme en gros le dessin de Stengel quant à la disposition de l'écriture, mais il le complète et permet un déchiffrement partiel.

Il est certain qu'il y a eu une ligne d'écriture après le dernier vers, à l'interlignage ordinaire du manuscrit. La seconde moitié environ en a radicalement disparu par grattage, sauf peut-être la dernière syllabe *et*. Mais la première peut être reconstituée, car ce qui en subsiste se présente de la façon suivante[1] :

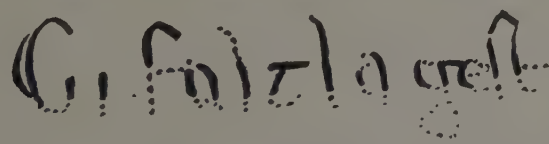

1. La lampe à ultra-violets de la Bodléienne n'étant pas disposée pour la photographie, nous donnons un dessin au trait, agrandi au quadruple, qui donnera une idée suffisante des vestiges subsistants et de la manière dont ils se complètent naturellement.

Si l'on complète en pointillé les lettres dont la partie supérieure apparaît clairement grâce aux rayons ultra-violets, on ne peut qu'être amené à reconstituer les quatre premiers mots du dernier vers du poème, récrit postérieurement, d'une écriture menue qui n'est ni celle du copiste ni celle du reviseur.

Au-dessous de cette première ligne, et à une distance à peu près égale, on distingue quelques vestiges de lettres. La première, qui semble une initiale détachée, n'offre aucun contour précis. Les trois suivantes paraissent former un groupe comme *ode* ou *odo*. Il est impossible de se rendre compte si le reste de la ligne a été écrit ou non.

Plus bas et à droite, à la place très exactement marquée par Stengel, apparaissent quelques vestiges confus.

Plus bas, et cette fois à gauche, nouveaux vestiges informes. La première lettre semble être un *C*. Rien ne se détache dans la suite.

Plus bas encore, une ligne d'écriture, de longueur sensiblement supérieure à celle des vers du texte, et de direction sinueuse. Elle débute, comme l'a vu Stengel, par un *C* très net, suivi peut-être d'un *o* et d'une *s*. Viennent ensuite, après un espace d'un centimètre environ, les lettres *ord* suivies à quelque distance d'une lettre qui paraît devoir être lue *s*. Nouveaux vestiges confus, puis, sur un espace de deux centimètres, le mot *Chalcidiu*[*s*], dont les restes sont suffisants pour qu'on en puisse donner la lecture comme certaine, l'*s* final se perdant dans un pli du parchemin.

Nous sommes donc en présence d'une mention relative à l'exemplaire de la traduction du *Timée* de Platon par Chalcidius qui précède, dans le manuscrit de la Bodléienne, le texte de la *Chanson de Roland*.

Je suis porté à penser que les lettres *ord* signalées plus haut appartenaient à l'adjectif *Cordubensis*, Cordoue étant le siège épiscopal du personnage nommé Osius, à l'instigation de qui Chalcidius a composé son ouvrage, ainsi que nous l'apprend par exemple l'en tête du manuscrit de Vienne : *Osii episcopi Cordubensis rogatu Calcidius hunc librum suscepit transferendum* [1].

1. *Platonis Timaeus, interprete Chalcidio, cum ejusdem commentario*, éd. Joh. Wrobel, Leipzig, 1876, p. x.

Il faut enfin signaler, au-dessous du mot *Chalcidius*, quelques lettres de contours indécis et dont le sens m'échappe.

Quoi qu'il en soit, on peut se représenter comme suit la disposition des vestiges du fol. 72 r° et proposer au moins une restitution plausible, la lecture étant assurée seulement pour les mots *Ci falt la geste* de la première ligne et le mot *Chalcidiu*[*s*] de l'avant-dernière.

1. Ci falt la geste [que Turoldus declinet]

e
2. .odo.....
3.....
4. C... (ligne sinueuse)
5. C os (?) [.....] C]ord[uben]s[is.....] Chalcidiu[s]
6. .....

Toutes ces mentions m'ont paru en écriture du XIIIe siècle.

Conclusion.

Ces résultats décevront à coup sûr ceux qui croyaient pouvoir attendre soit la restitution de tous les vers boiteux ou défigurés de la *Chanson*, soit des révélations sur son auteur. L'apport aurait été sans doute plus considérable si trop souvent de lourdes surcharges n'avaient recouvert les parties grattées.

Pourtant, ce travail, que d'autres pourront améliorer, n'aura pas été tout à fait inutile.

En premier lieu, il sera désormais acquis que les grattages ont eu souvent pour objet de corriger de simples fautes de copie, constatation de nature à diminuer dans une certaine mesure les regrets que l'on éprouve à n'avoir pas toujours le texte d'Oxford tel que le copiste l'avait écrit.

Les rayons ultra-violets ont permis en outre de confirmer ou d'infirmer beaucoup de lectures, — sur des points de détail, il est vrai —, parfois de retrouver des leçons originales qui restituent à quelques vers leur véritable physionomie :

V. 1376. Ço dist Rollant, vos reconois jo frere.

— 2183. Cist camp est vostre, merci Deu, vostre et mien.

— 3574. Cheent li rei, a tere se turnerent.

Enfin, les vestiges d'écriture du dernier feuillet, s'ils n'ont pu être entièrement déchiffrés, perdent en grande partie leur mystère. On peut, en toute certitude, renoncer à l'espoir d'y trouver jamais ou des vers jusqu'ici inconnus du poème ou des renseignements sur son auteur. Et l'on possède une preuve matérielle que la traduction du *Timée* de Platon par Chalcidius et le manuscrit de la *Chanson de Roland* étaient, dès le XIIIe siècle vraisemblablement, réunis sous la même couverture.

Ch. SAMARAN.

LES
POÈMES FRANÇAIS
RELATIFS A LA PREMIÈRE CROISADE
LE POÈME DE 1356 ET SES SOURCES [1]

Nous avons peine à comprendre la persistance des idées de croisade au XIVe siècle, en pleine guerre de Cent ans. En réalité, le mouvement qui avait entraîné la chrétienté en Orient pendant trois siècles était trop fort pour s'arrêter brusquement, et de la prise d'Acre en 1291 à la prise de Constantinople et à la mort du pape Pie II (1464), les projets de croisade ont été si nombreux qu'ils forment à eux seuls toute une bibliothèque [2]. Sous Philippe le Bel et ses successeurs, les prédications et les assemblées de croisade se suivent sans interruption. Philippe de Valois, comme le dit Froissart, réunit la plus grande expédition qui eût été préparée depuis Godefroy de Bouillon, et se dispose à partir quand il est arrêté par l'invasion d'Édouard d'Angleterre. Que va-t-il reprocher à son ennemi

1. [Émile Roy avait entrepris une étude sur les compositions littéraires relatives à la première Croisade et il avait poussé ses recherches très avant, mais il n'a pas eu le temps, avant de mourir, de mener très loin la rédaction définitive de son livre. L'introduction et les premiers chapitres étaient cependant en état d'être imprimés : il nous a paru que ce fragment d'une œuvre inachevée méritait d'être connu et nous le publions ici avec l'aide de M. Alfred Jeanroy. Les extraits de poèmes ont été collationnés sur les manuscrits par M. R. Labande, élève de l'École des Chartes.]

2. Sur tous ces projets et les croisades partielles au XIVe et XVe siècles, voir les ouvrages principaux :

J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe s.*, 1886.

N. Jorga, *Philippe de Mézières (1327-1405) et la croisade au XIVe s.*, 1896;

J. Gay, *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)*, 1904;

G. Voigt, *Enea Silvio Piccolomini...* etc., Berlin, 1856-63, 3 vol.

L. Pastor, *Hist. des papes*, etc., trad. Furcy-Raynaud, 1892, t. III.

dans cette lettre célèbre, qui était encore citée au XVe siècle par Antoine de La Sale comme un modèle d'éloquence ? D'avoir violé ses serments, envahi la France ? Sans doute, mais voici la conclusion, le grief capital : « Par vostre emprise, qui est de volenté non raisonnable, a esté empeschié le saint voiage d'oultremer, et grant quantité de crestiens mis à mort, et le service de Dieu apeticié et sainte Eglyse aornée de moins de reverence. » [1] Mais la guerre est commencée, et le duc de Normandie consume ses forces au long siège d'Aiguillon, 1346. Comment s'exprime Jean Le Bel ? : « Sachiez que oncques gens assiegiez n'eurent tant a faire ne par Luserne quand Charlemaine y seit sy longuement, ne par devant la cité de Tir, quant le roi Alixandre y seoit, ne devant Niche, ne devant Antioche, ne devant Jherusalem, ou temps de Goddefroy dè Buillon, comme ces chevaliers et escuiers et leurs compaignons eurent... » [2]

A la fin du XIVe siècle, la bonne moitié de l'Europe est en armes, et bientôt la guerre entre Anglais et Français va prendre un caractère de plus en plus sauvage, avec de courtes trèves. Il semble que la chevalerie ait assez à faire sur les vrais champs de bataille et que les tournois n'aient plus leur raison d'être, non plus que les croisades, et pourtant, nous l'avons vu, ils sont plus brillants que jamais et les chevaliers y entrent, menés par les dames avec des fils d'or et de soie. Sur les champs de bataille même, avant ou au milieu de la mêlée, des champions se détachent pour décider par les armes qui a la plus belle dame et renouveler les prouesses des romans de la Table Ronde. On voit dans tel siège obscur un écuyer amoureux jurer d'aller enfoncer sa lance dans toutes les portes de la ville et marcher, courir jusqu'à ce qu'il tombe, transpercé de flèches. Entre deux campagnes, les Boucicaut et les Derby se défient et par petites troupes, dans des combats savamment réglés, rivalisent de courage, de cruauté et de galanterie. En 1402, Jean de Werchin, le héros de Christine de Pisan, s'en va jusqu'à Saint-Jacques de

1. Il l'a tirée de l'*Istore et Cronique de Flandre* pour l'insérer, avec d'autres additions, à la fin du manuscrit du *Petit Jehan de Saintré* qu'il offrait en 1456 à son ancien élève, Jean de Calabre. Cf. *les Grandes Chroniques*, éd. Paulin Paris, t. V, p. 400.

2. *Chronique de Jean le Bel*, éd. J. Viard et E. Deprez, t. II, p. 58 ; sur Luserne, cf. Phil. Mousket, t. I, p. 465 et J. Bédier, *Légendes épiques*, table.

Galice, provoquant sur son chemin tous les chevaliers du monde. En 1414, à la veille d'Azincourt, Jean, duc de Bourbon, voulant, comme il disait « eschiver oisiveté, avancer son honneur et acquerir la grace de sa tres belle dame », fait publier un cartel où il s'engage, en son nom et au nom de seize autres chevaliers, à porter à la jambe gauche un anneau de prisonnier ou une « emprinse », d'or pour les chevaliers, d'argent pour les écuyers, jusqu'à ce qu'il ait trouvé seize adversaires dignes de lui. Descendons quelques années : des chevaliers errants visitent toujours les cours de l'Europe en défiant tous leurs confrères sans reproches, et Jean de Lalaing renouvelle et dépasse son compatriote Jean de Werchin; leurs chapitres d'armes se suivent dans les mêmes manuscrits. En attendant qu'on venge Nicopolis, les plus aventureux ou les plus riches vont aux Lieux Saints, où ils paient un tribut, comme au temps de la première croisade ; ils se font armer chevaliers sur les bords du Jourdain ou devant le Saint Sépulcre même, avec l'épée de Godefroy de Bouillon, dit un texte (au reste sujet à caution), puis ils vont se battre contre les mécréants, où ils peuvent, en Prusse, au Maroc, en Espagne, à Constantinople ou à Rhodes, et leur jeunesse se passe en lointains voyages. Rien n'est ou ne paraît changé, s'il faut en croire ce débat poétique ou cet « estrif de troys chevaliers entendens de chevalerie en troys manieres ; l'ung se disoit estre large et abandonné de tous ses biens ; l'autre preux et hardy, bien bataillant; et le tiers se disoit avoir visité plusieurs royaulmes et maintes regions estranges, et faites si grans ambaxaderies que par luy estoient entrevenues tres grans et belles aliances entre plusieurs princes crestiens... »

L'hôte fastueux ou « le bon hebergeur », le preux toujours à la bataille et le grand voyageur qui se disputent la précellence, ne croirait-on pas entendre les sujets et les contemporains de Guillaume le Bon, comte de Hainaut ? Mais c'est la duchesse de Bourgogne qui adjuge le prix au grand voyageur. Ce curieux débat anonyme, dont il ne subsiste peut-être plus qu'un exemplaire, nous paraît bien être un ouvrage perdu de la jeunesse de Chastelain. Nous sommes à la cour de Philippe le Bon, qui vient d'instituer la Toison d'Or, copie du Franc-Palais dans le *Perceforest*.

C'est dans ces idées, en effet, et dans ces traditions qu'a grandi

le duc de Bourgogne. Brave, adroit, robuste, il joûte dès sa jeunesse et c'est un rude joûteur. Il n'a pas besoin dans les tournois, comme son ancêtre et homonyme Philippe, de payer des affidés pour les battre ; il n'admettra pas davantage que les champions les plus réputés, comme Lalaing, ménagent son fils le Téméraire. Il joûte jusque dans son âge mûr, et les années venues, quand il ne descend plus dans la lice, il encourage toujours les tournois de ses prix et de sa présence. Nulle part, pas même chez le roi René, les pas d'armes, les tournois, ne furent plus brillants qu'à la cour de Bourgogne, au milieu des métiers de Flandre et des villes industrieuses. Pourquoi donc ? Ce qui, à la cour de Philippe, le Bon n'a semblé qu'un archaïsme puéril ou une vaine mascarade, n'est-ce pas tout simplement le décor théâtral d'un dessein très sérieux et d'une politique suivie ? Les contemporains nous l'ont dit. C'est en vue de la croisade que le grand duc d'Occident déployait tout ce luxe, et pour la croisade il avait besoin des tournois et de la chevalerie.

Que le fils de Jean Sans Peur ait juré dès sa jeunesse de venger Nicopolis, et qu'il ait poursuivi jusqu'à la fin ce projet qui flattait à la fois son orgueil et sa piété, on n'en peut guère douter, malgré les sceptiques. Il y songea d'abord avec les Anglais et leur roi Henri IV, celui-là même qui mourut en répétant le nom de Jerusalem, puis, plus tard, après le traité d'Arras, avec le concours de son suzerain légitime, Charles VII, lequel avait d'autres préoccupations. Que de démarches, que de lettres, de négociations et d'ambassades au roi de France, au roi d'Aragon, à l'empereur d'Allemagne, à Lancelot, le roi de Bohême et de Hongrie. Ses sujets, comme les étrangers, savaient « son long vieil desir » ; c'est à lui, c'est « au bouclier de la foi » que s'adressaient les ambassadeurs de Constantinople et des pays « les plus étranges ». Quand il entrait dans ses bonnes villes, on représentait devant lui des satrapes turcs enchaînés et les triomphes de Baudouin de Flandre : il les rappelait lui-même dans les discours de son chancelier. Cependant les progrès menaçants des Turcs lui donnaient de plus en plus de souci. A ce moment même, la révolte des Gantois éclate, et bientôt la discorde dans sa propre famille. En vain, il triomphe de ces difficultés ; en vain, quelques semaines avant

la prise de Constantinople, il fait représenter à sa cour l'aventure du Chevalier au Cygne et prononcer les vœux du Faisan ; puis, à la nouvelle du désastre, il se hâte de partir pour la diète de Ratisbonne. L'empereur d'Allemagne s'enfuit pour ne pas le recevoir, et l'enthousiasme des Bourguignons eux-mêmes s'est éteint avec les fumées du banquet. Quand le vieux duc parle encore à ses seigneurs du saint voyage d'outre-mer, il voit changer de visage tous ceux qui « cuidans estre quites de leurs vœux par aucunes conditions mises de terme ou d'autre accident, se trouvoient maintenant pressés de respondre a leur honneur ou a leur honte et confusion ». Il reste seul de son parti, il est brouillé avec son fils, il lui faut d'ailleurs garder ses états contre Louis XI, qui jadis, dauphin, menaçait bien son père de prendre le commandement de la croisade, mais, roi de France, avait d'autres ambitions, plus directes et plus sûres. Cette fois, le diable lui-même s'en mêlait, Jacques du Clercq nous l'a dit, et le grand duc d'Occident était encore obligé de reculer. Cependant, dans l'Europe divisée, un vieux pape, Pie II, veillait et tantôt « par belles persuasions des lettres dont il estoit ouvrier, autres fois par paroles aigres et poignantes », ne cessait de gourmander cet autre vieillard. Tout ce que put faire Philippe le Bon, après le concile de Mantoue, ce fut d'envoyer, sous la conduite du grand Bâtard de Bourgogne, une flotte de douze galions et environ dix mille combattants « de la plus belle jeune noblesse et gendarmerie », lesquels, bientôt décimés par la peste, attendirent en vain dans le port de Marseille des ordres et de l'argent. Le pape n'avait que de l'énergie. Il avait dit : « Rien ne nous retiendra, ni notre vieillesse, ni la roideur de nos membres affaiblis par la goutte. Nous savons que nous devons mourir et nous ne croyons pas pouvoir mieux finir notre vie qu'en combattant pour le Sauveur. » Il tint parole, et, en dépit de toutes les défections, il quitta Rome, malgré ses cardinaux, pour aller se mettre à la tête de la croisade. Malade, il se fit transporter en litière jusqu'à Ancone et vit encore les quelques vaisseaux vénitiens qu'on signalait au loin. Il mourut, et, comme dit un ancien historien, sur le rivage de la mer la croisade expira.

De ce mouvement, qui avait donné de telles espérances, qu'est-il resté ? Des projets de croisade, des traductions et des relations

de voyages, des traités de controverse pour convertir le grand Turc, des discours, des papiers diplomatiques dont la masse n'est pas près d'être dépouillée, le souvenir de fêtes fastueuses, et des romans, beaucoup de romans. Il est vrai qu'on peut les réduire, pour ainsi dire, à un seul, vraiment original, *le Petit Jean de Saintré*. C'est qu'en effet les romanciers de la cour de Bourgogne ne se sont pas mis en frais d'imagination : il y a peu d'exemples d'une littérature aussi pauvre et aussi richement habillée. Si quelques-uns des enlumineurs de ce temps sont de grands artistes, la plupart des auteurs sont de grands plagiaires. Presque toujours, ils se sont bornés à traduire en prose les poèmes des XIIIe et XIVe siècles : ainsi leurs ouvrages n'ont de valeur qu'autant qu'ils nous conservent des originaux perdus, et bien rares sont ceux qui montrent un certain art d'arrangement.

Si le souvenir de la première croisade est resté si vivace en ce pays de Flandre, qui en avait produit les héros, il en est de même en France. Le vaincu de Poitiers, Jean le Bon, ne sort de captivité que pour aller prendre la croix à Avignon ; Du Guesclin, nous dit son biographe Cuvelier, n'a qu'une idée, en finir avec les Anglais pour marcher sur les traces de Godefroi [1], et il semble que le bon roi Charles V n'ait réparé la France que pour reprendre les projets d'autrefois. En 1378, il fait représenter devant son oncle, l'empereur Charles IV, le siège de Jérusalem, et un peu plus tard, en 1382, c'est le Pas Saladin qui sera représenté à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris ; le Chevalier au Cygne, comme nous l'apprend le *Viandier* de Guillaume Tirel, est devenu « l'entremets » ordinaire des grands banquets [2]. C'est qu'en effet Charles VI a été élevé dans les mêmes sentiments que ses prédécesseurs et recevait les mêmes exhortations : « Tu te dois garder des livres et des romans qui sont remplis de bourdes et qui attraient le lisant souvent a impossibilité, a folie, vanité et pechié, si comme le livre des bourdes du Veu du paon, qui nagueres furent composées par

1. *La vie de B. du Guesclin*, éd. Charrière, t. I, p. 350.

2. *Supplément au Viandier de Taillevent*, éd. G. Vicaire, p. 271 : « Qui veult faire le Chevalier au Cigne a son droit, convient avoir, .XII. pieces de bois legierettes..... »

un legier compaignon, dicteur de chansons et de virelais, qui estoit de la ville d'Avaines [1]... La vaillance du roi Artur moult fu grande, mais l'histoire de lui et des siens est si remplie de bourdes qu'elle en demeure suspecte. Tu dois lire souvent la belle et vraie histoire du très vaillant duc Godefroi de Bouillon [2]. »

Ainsi prêchait le « vieux Pelerin », Philippe de Mézières, sans se rappeler ou vouloir se rappeler que les croisades de son ancien maître, Pierre I de Lusignan, ou celle de Boucicaut n'avaient plus grand'chose de commun avec les croisades de Godefroi et de saint Louis. Cependant les expéditions partielles se succédaient et l'idée continuait son chemin. Dans ce joli recueil des *Cent Ballades*, qui est comme le testament, un peu trop fleuri et idéalisé, de la vieille chevalerie, au milieu des madrigaux le ton se relève parfois, et prend une noblesse singulière quand on entrevoit la croisade et la lutte finale :

La puet estre la journee
Ordenee
Qui en hault pris te mettra ;
Car s'en Turquie est menee,
A l'entree

1. Ceci nous prouve ou nous rappelle que Philippe de Mézières n'avait guère le temps de lire les romans, car l'auteur des *Vœux du Paon* était, non d'Avesnes, mais, il le dit lui-même,

...de Loherainne, .I. moult joieus pays.

Une pièce, malheureusement unique, nous fait conjecturer qu'il était prévôt de Longuyon ou parent du prévôt (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, layette B. 782, n° 12, original sur parchemin, scellé, sceau disparu) : « 1299, le lundi après la saint Martin en novembre, Vente par diverses personnes à Jaquiet (?), prévôt de Longuyon, de la moitié d'un bois sis sous le moutier saint Denis au ban de Ville et Houdelainmont pour la somme de 25 livres de bons petits tournois ». Doit-on lire *Jaquiet* ou *Jaqmet* ? Un peu plus loin dans la charte, comme veut bien me le faire remarquer M. l'archiviste Duvernoy, le nom de l'acquéreur est écrit de nouveau, et là on lit sans hésitation : *Jacomet*.

[Sur Jacques de Longuyon, voir maintenant la notice de M. Antoine Thomas, *Hist. litt.*, XXXVI, 1 sqq. et en particulier pp. 29 et 37 pour le texte de Philippe de Mézières ; nous avons maintenu sans la modifier la note de E. Roy, intéressante par le document qu'elle cite.]

2. *Le Songe du vieux pélerin* cité dans *Hist. litt.*, t. XXIV, p. 224.

Tantost la bataille ara
Ou ailleurs ; mais en ceulx la
Gent y a
De guerre plus aduree :
Qui contre ceulx preux sera
Doublera
Proesce bien renommee [1].

Celui qui écrivait ces vers énergiques, le sénéchal d'Eu, les réalisa et alla mourir quelques années plus tard à Nicopolis. Ce désastre arrêtera pour longtemps les ardeurs de la jeunesse. Elle va se contenter maintenant, dans les intervalles des guerres, d'aller donner quelques coups de lance contre les païens de l'Espagne ou de la Prusse, et de faire la croisade à moins de frais. Mais le fils de Jean Sans Peur, le grand duc d'Occident, Philippe le Bon, n'oublia jamais la défaite paternelle. Moitié par ambition, moitié par piété, il rêva toute sa vie d'entraîner une dernière fois l'Europe chrétienne aux Lieux-Saints et de se mettre à la tête de la dernière croisade.

Au milieu des intrigues politiques, des menaces et des compétitions de toute sorte, des divisions de sa famille et des infirmités de l'âge, s'il n'agit jamais ou dut se borner à des efforts partiels, il y pensa, il en parla toujours et, en mourant, il prescrivait d'envoyer son cœur à Jérusalem.

Voilà donc cinq ou six générations successives qui n'ont cessé d'être préoccupées par la croisade et dont les sentiments nous sont conservés dans les livres. Sans doute, pour qui veut étudier sérieusement toutes ces tentatives et les derniers efforts de la chrétienté contre l'islamisme, il y a plus de profit à consulter les rapports techniques des négociants, des soldats, des voyageurs et des missionnaires. Pour qui aime l'énergie, le dévouement à une idée, l'histoire de Philippe de Mézières, ou celle d'un grand pape comme Pie II, a autrement d'intérêt que tous les romans de croisade. Néanmoins le témoignage des romans eux-mêmes vaut la peine d'être recueilli, à condition de le prendre pour ce qu'il est et de n'en pas exagérer la portée.

---

1. *Les Cent Ballades*, éd. G. Raynaud, p. 27.

I

De tous ces romans et poèmes, le premier dont nous ayons à nous occuper est l'œuvre d'un poète hennuyer qui refondit toutes les anciennes chansons du Chevalier au Cygne et se proposa, comme l'auteur de la *Gran Conquista de Ultramar*, de les continuer jusqu'à saint Louis :

Jusqu'a temps Saint Loys dure nostre cançon. 22803

Cette chanson a été commencée sous le règne de Philippe de Valois, alors que « la croisade estoit en si grand fleur de renommee », comme dit Froissart, et elle a été interrompue très probablement en 1356, à la veille de la bataille de Poitiers. Elle devait inspirer bien d'autres chansons et obtenir un succès prolongé ; mais, en dehors des imitations, qui restent d'ailleurs à dater, les premières mentions des contemporains nous échappent. La plus ancienne que je connaisse, probable, mais non assurée, c'est le témoignage du Prince Noir qui, dans le poème de Cuvelier, cite « *Godefrois le Sachans* » parmi les nobles romans de chevalerie [1]. Ni Jacques de Guise ni Jean d'Outremeuse ne le citent. Fait singulier, mais péremptoirement démontré par Paul Meyer [2], aucun exemplaire du poème ne figure dans les anciens inventaires actuellement connus de la librairie des ducs de Bourgogne. On n'en connaît plus aujourd'hui que deux manuscrits, tous deux de la période moyenne du XVe siècle, l'un qui a appartenu à Charles de Croy, comte de Chimay, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles (n° 10.391), l'autre, qui a été copié en 1469 pour Léonard de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond, et qui est conservé à la Bibliothèque de Lyon (n° 744). Mais il y a eu bien d'autres manuscrits, consultés et cités jusqu'au commencement du

1. *La Vie du vaillant Bertran du Guesclin*, éd. Charrière, I, p. 377, v. 10, 718.

2. *Romania*, XXVIII, 1899, p. 488. — Cette démonstration a été vainement contestée par M. Bayot et M. G. Doutrepont, *La Littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne*, p. 20, note 4.

XVIIe siècle. En 1465, la première partie de l'œuvre, ou l'histoire du Chevalier au Cygne et de sa lignée, était mise en prose par Berthauld de Villebresme pour Marie de Clèves, son fils, le futur Louis XII, et ses sœurs [1]. En 1499, cette première partie était encore traduite et dédiée au même Louis XII par le compilateur Pierre Desrey de Troyes [2]. En 1645, des vers du poème étaient encore cités par le Père d'Outreman dans son très rare opuscule sur Pierre l'Ermite. Les détails ou les particularités de ces versions et citations ne coïncident nullement avec les deux textes conservés de Bruxelles et de Lyon. Donc, au total, voilà bien cinq manuscrits, dont deux seulement subsistent.

Si le poème de 1356 a inspiré tout le nouveau cycle des croisades et si c'est par lui, directement ou indirectement, que l'Europe a connu la légende du Chevalier au Cygne et de Godefroi de Bouillon, il mérite apparemment, quelle que soit sa valeur, d'être examiné de près. Mais ce long poème, comment l'étudier et déterminer ce qu'on lui a pris, si nous ne savons pas exactement ce qu'il a pris lui-même à ses devanciers, et quelle est sa part d'invention? Pour le savoir, il n'y a, qu'on le veuille ou non, qu'un moyen, c'est d'examiner d'abord les dernières compilations en vers ou les manuscrits les plus récents qui nous ont conservé l'histoire poétique de la croisade, et de les comparer au poème de 1356. Cette comparaison seule nous permettra de déterminer son caractère et sa date.

Les compilations qui nous intéressent sont au nombre de deux, comprenant la légende du *Chevalier au Cygne* et de *Godefroi de Bouillon*, la *Chanson d'Antioche*, le poème des *Chétifs*, la *Chanson de la Conquête de Jérusalem* et ses suites inédites, c'est-à-dire le cycle complet de la première croisade. Elles sont contenues dans le manuscrit 3.139 de la Bibliothèque de l'Arsenal, daté de 1268, et dans le manuscrit fr. 12.569 de la Bibliothèque Nationale. Les deux manuscrits ont été longuement décrits et rapidement analysés par Pigeonneau [3]. Pour la première partie, il nous suffira de résumer cette description et de la compléter sur quelques points.

---

1. *Godefroid*, t. I, p. CLVI.
2. *Godefroid*, t. I, p. XLII.
3. *Le Cycle de la Croisade* (Saint-Cloud, 1877), p. 193-4.

En gros, ces deux manuscrits diffèrent essentiellement pour le début et pour la fin, non pour le corps de l'ouvrage. En tête, le manuscrit de l'Arsenal contient *Elioxe*, le manuscrit de la Nationale *Beatrix* [1], puis, à part les détails, ils vont assez longtemps coïncider sensiblement. En effet, tous deux racontent la fin du Chevalier au Cygne et les *Enfances Godefroi* d'après la version la plus moderne ou celle de Renaud. Au lieu de disparaître mystérieusement pour jamais, le chevalier au Cygne se retire dans son pays et se fait bâtir un ermitage, à l'instar du château de Bouillon.

> Quant li castiaus fu fais, Buillon le fist nommer,
> Et le païs Ardane, si comme oï conter [2].

Ce Chevalier au Cygne a lu non l'*Eneas*, mais directement l'*Enéide* (III, 302 et suiv.), et il finit par retrouver sa femme. Moderne aussi est l'histoire de leurs descendants. Pour conjurer la prophétie de la vieille Calabre, qui avait annoncé les croisades, le Sarrasin Cornumarant se rend, comme on le sait, muni de bons couteaux, en Europe, afin de supprimer Godefroi, le chef désigné de la première entreprise. Au lieu d'aller à Bouillon par terre, par la voie la plus courte, comme dans la version la plus ancienne, Cornumarant prend la mer, s'attarde en route chez tous les princes de l'Europe, et, au retour de Bouillon, où il a naturellement manqué son coup, il est sur le point d'être tué lui-même par le traître Thierry de Louvain. La *Chanson d'Antioche*, remaniée par Graindor, a subi de fortes coupures, surtout au début : la prédication de la croisade, les débats des croisés avec l'empereur de Constantinople, la bataille de Dorylée, tous ces épisodes et d'autres ont été supprimés par un reviseur pressé d'arriver au but de la croisade, à Jérusalem. Les deux manuscrits reproduisent également la première version des *Chétifs* (celle où l'on voit un seul serpent tué par Beaudouin de Beauvais), ils reproduisent de même, sauf quelques variantes, la *Conquête de Jérusalem*, mais à partir de là les différences s'accentuent. Les dernières branches ou les plus récentes, celles qui

1. Sur ces appellations, voir l'étude de G. Paris [*Romania*, XIX, 314-40, c. r. de l'édit. de la *Naissance du chevalier au cygne* ou *Elioxe*, par H.-A. Todd; ce c. r. est un véritable mémoire et reste un guide nécessaire.]

2. Arsenal 3139, f. 61 r°, col. 1; — B. N. 12, 569, f. 53 r°, col. 2.

suivent la prise de Jérusalem et la bataille de Rames ou d'Ascalon étaient, paraît-il, fort difficiles à réunir. Le copiste du manuscrit 12.569 se vante avec raison d'en avoir réuni plus que tout le monde : « s'en i a plus k'en livres c'on truist ». En effet, il nous a conservé cinq de ces branches, tandis que le manuscrit de l'Arsenal n'en a qu'une. Comment donc ont-elles été composées et ajoutées aux compilations antérieures?

Tous les manuscrits, depuis le plus ancien [1] (Bib. Nationale fr. 12558, f° 92 verso), annoncent après la bataille d'Ascalon un poème, aujourd'hui perdu, qui racontait la fondation des grands ordres militaires :

> En un autre volume oïr d'Acre porrés,
> Et de la grant bataille ou Turs furent oultrés,
> Acre prise et puis Sur et Tabarie après,
> Et la orrés comme[nt] li Temples fu peuplés,
> Et l'Ospital aussi, la ou Dieu fu sacrés.

Les manuscrits plus récents ajoutent :

> Au temple Dieu servir fu Harpins adonés [2],

c'est-à-dire devint Templier. Détail inexact, mais seulement à moitié, puisque Harpin de Bourges, l'un des héros des *Chétifs*, revint d'outre-mer et finit ses jours dans l'Ordre de Cluny, ainsi que nous l'apprend le cartulaire de l'abbaye de la Charité-sur-Loire [3]. Ce poème sur les ordres militaires est complètement perdu, et s'il en est resté quelque chose dans les imitations ou les branches postérieures qui racontent la même période, il est impossible de déterminer exactement ce résidu. En effet, le poème qui nous reste dans les manuscrits de l'Arsenal et de la Bibliothèque Nationale ne nous parlera plus de la fondation des Ordres, et le manuscrit de la Nationale seul nous montre Harpin de Bourges mourant sur le champ de bataille, en Palestine, sous le règne de Baudouin d'Edesse.

D'autre part, on a vu comment une prophétie de la vieille Calabre, insérée dans les *Enfances Godefroi*, annonçait d'abord le

1. Cité par Pigeonneau, *Le Cycle*, p. 164.

2. « Adoubés » dit la mauvaise leçon du ms. de l'Arsenal.

3. Cartulaire analysé, avec les actes concernant Harpin de Bourges, dans l'excellente *Histoire du Berry*, de Raynal.

triomphe de Godefroi. Cette prophétie, allongée plus tard à deux reprises, annonçait en outre la croisade de Louis VII, puis celle de Philippe Auguste et le triomphe définitif de Saladin [1]. Ces trois séries de faits nous expliquent la formation des nouvelles branches qui vinrent remplir l'entre-deux et raconter la geste de Godefroi et de ses successeurs, depuis la bataille d'Ascalon jusqu'à l'avènement de Saladin, et peut-être plus loin. Pour écrire cette histoire, les jongleurs n'avaient d'abord qu'à remanier le poème perdu, à recueillir les indications dispersées dans *Antioche*, les *Chétifs*, *Jérusalem*, sur les divers personnages et à continuer leur histoire. Ces dernières branches ont été elles-mêmes aussi souvent remaniées que les premières ; elles le furent même, on le verra, jusqu'au commencement du XIVe siècle, jusqu'en 1339. Malgré leur faiblesse extrême, il convient de les analyser avec soin, non seulement parce que l'analyse de Pigeonneau est ici vraiment par trop incomplète, mais parce qu'elles précèdent immédiatement le poème de 1356 et qu'elles forment ainsi la transition la plus importante à connaître pour la continuation des poèmes de la croisade. Dans ces matières, il vaut mieux pécher par excès que par défaut. D'autre part, cette histoire romanesque des rois de Jérusalem est si éloignée de l'histoire réelle qu'on perdrait son temps à relever pas à pas toutes les erreurs. Il suffira donc, tout à la fin, d'en noter trois ou quatre, uniquement celles intéressant la suite du récit.

La première branche, ou *la Chrétienté de Corbarant*, est contenue à la fois dans le manuscrit de l'Arsenal, daté de 1268, et, avec moins de détails, dans le manuscrit postérieur de la Bibliothèque Nationale, ici plus court et plus logique. Néanmoins, c'est la version de l'Arsenal que nous allons analyser, non seulement parce que, malgré les apparences, cette version est la plus ancienne, mais parce qu'elle se rapproche le plus du poème de 1356.

La Chrétienté de Corbarant commence dans les deux manuscrits après la bataille d'Ascalon, qui a fini comme l'on sait [2] : le soudan de Perse battu s'est réfugié à Saint-Jean-d'Acre ; les

1. Sur cette prophétie, cf. P. Paris, *Les Manuscrits françois de la B. du Roi*, VI, p. 194 ; *Hist. litt.*, t. XXII, p. 401 ; et Pigeonneau, *Le Cycle*, p. 156.

2. Cf. *La Conquête de Jérusalem*, édit. Hippeau, p. 343-58.

croisés sont rentrés à Jérusalem, ont inhumé le brave Cornumarant, puis regagné leur hôtel et leur lit :

La bataille fu faite et li cans affinés.
.....
Or conmence cançons, ja millour n'en orés
Conment Acre fu prise et les autres cités,

et la suite, déjà citée :

Al temple Dieu siervir s'est Harpins adonés
.....

A ce point précis les deux manuscrits se séparent. Tandis que le manuscrit 12.569 ne s'occupe plus des Sarrasins, va droit son chemin et nous montre immédiatement les croisés prenant congé de Godefroi, qui ne gardera qu'un petit nombre de défenseurs, le manuscrit de l'Arsenal, sans se soucier des contradictions et des redites, revient en arrière et répète sous une autre forme les faits qu'il vient de raconter. Il reprend tout bonnement le récit avant la fin de la bataille d'Ascalon, quand Baudouin de Rohais et Rambaut Creton poursuivent encore les fuyards :

Al tenple Dieu siervir s'est Harpins adonés.
Et il et li baron ki tant ont de bontés.
Or vos lairons ici de no rice barné,
A Bauduin volrons maintenant retorner
Et a Rambaut Creton, ki tant fait a loer. (231 r°, c. 1).

Tandis que ces deux braves poursuivent le soudan, le roi des Tafurs se prépare à trancher la tête au Sarrasin Lucion, mais Pierre l'Ermite accourt et déclare qu'il doit la vie à ce médecin, son « bon ami », et obtient sa grâce. Juste à ce moment revient Godefroi, qui a eu la chance de sauver Baudouin et Rambaut Creton et qui les ramène, mais tous deux grièvement blessés, surtout Rambaut, qu'on transporte « sur un écu listé ». Bohémond annonce leur retour en sonnant du cor, l'armée s'empresse et Pierre l'Ermite présente son médecin Lucion ou le « mire Fierebrace [1] », qui fait aussitôt merveille ; il lave les

1. Cette allusion au baume du *Fierabras* s'est substituée à une autre

plaies de Rambaud avec du vin blanc, et de son coffre

De ce saint oignement a trait a grant planté
Dont nostres Sires ot [1] le sien cors atorné,
Quant il fu ou sepucre couciés et reposés ;
Sur ses plaies li mist tout a sa volenté,
Apries d'un rice paile li a moult bien bendé. (231 v°, c. 1).

Et qu'arrive-t-il? Vous n'auriez pas fait une demi-lieue que Rambaut sautait sur pied pour embrasser son médecin. Baudouin, Eustache, tous les blessés sont expédiés de la même façon. Aussi Godefroi enchanté retient Lucion à son service, lui promet force argent, et le fait baptiser par l'évêque de Matran. Après un banquet plantureux et copieusement arrosé, tous, petits et grands, vont reposer dans leurs tentes, tandis que Bohémond et Tancrède se chargent de garder l'ost. Cette nuit même, se produit un grand miracle (231 v°, c. 2) : un ange

A guise de lion plus blans que sols d'esté,

vient relever tous les chrétiens morts sur le champ de bataille de Rames, les dépose dans un « charnier » creusé dans le roc, et remonte au ciel, tandis que les diables de leur côté emportent les cadavres païens aux enfers [2]. Le matin, quand Godefroi vient avec les croisés recueillir ses morts, il ne trouve plus personne, et l'évêque de Matran en serait fort marri, si l'ange ne revenait le rassurer. Les chrétiens vont donc abattre les pavillons du soudan, chargent ses riches dépouilles sur des sommiers, et rentrent en triomphe à Jérusalem, où l'on devine comme ils sont accueillis des « dames qui avoient mer passé » :

Cascune a son ami baisié et acolé.

Quand l'évêque de Matran a porté au saint Sépulcre « la

---

plus ancienne et plus curieuse. Cf. *La Conquête de Jérusalem*, éd. Hippeau, p. 256 :

Chil (*Lucion*) deffrema son coffre, s'en traist marubion ;
C'est une saintisme herbe que trova Salemon,
Qui jeta les .VII. sages de chartre et de prison.

1. Ms. : *od*.

2. Cette légende est racontée un peu différemment dans *La Conquête de Jérusalem*, édit. Hippeau, p. 354.

vraie croix, la lance et l'estace », on se réunit devant la tour David, sous la ramure d'un grand arbre, où Godefroi offre un nouveau banquet, procède libéralement au partage du butin, puis renvoie tous les barons enrichis dans leurs hôtels. Le lendemain les barons mandent le roi et lui annoncent leur intention de repartir.

Ici les deux manuscrits se rejoignent, et vont marcher parallèlement, celui de l'Arsenal toujours plus prolixe. Le roi ne peut retenir les barons, mais promet de faire la fortune de ceux qui resteront. Raymond de Saint-Gille restera, mais Eustache de Boulogne veut aller revoir sa femme, si belle. Godefroi lui donne son héritage de Bouillon et attribue Rohais à son autre frère Baudouin. Bohémond reçoit Antioche, Tancrède reçoit Caifas et « Montalvour delès » et Nike, et toute la terre de l'émir Garsion. Harpin de Bourges déclare qu'ayant vendu sa terre, il y a sept ans, au roi Philippon, il ne retournera plus « dans son casement », pas plus que Jean d'Alis, l'évêque du Forois et l'abbé de Fécamp. Les autres se mettent en route pour la mer. Godefroi les accompagne jusqu'à la Monjoie, baise son frère Eustache et rentre en pleurant à Jérusalem (233 v°, c. 2).

Que devient cependant le soudan vaincu à Rames? Il est revenu à Acre avec Canebaut le félon, Butran d'Aumarie, le Rouge Lion, calife de Bagdad, et le roi Mansion. Cinq rois l'attendent qui lui prodiguent leurs condoléances sur la mort de son fils, Sanguin le courtois, et il va s'enfermer dans son palais. A ce moment l'espion Sorbrin, sous une cape de truant, quittait furtivement Jérusalem et s'en allait à toute bride jusqu'à Oliferne raconter le désastre de Rames à son roi Corbarant. Le roi se trouve en compagnie de sa mère, la vieille Calabre, et de ses deux neveux, Morgant et Laugalie, les fils de sa sœur Florie (233 v° c. 1) :

Dalés lui fu sa mere ki le poil a ferrant,
Cou estoit .I. vielle de moult mal ensient,
Entre .II. iols avoit grant demi pié devant,
Les orelles mousues et le nés par devant,
En son aé avoit bien .cc. ans passans... [1]
Lès li sont si neveut ki moult sont biel enfant,
L'uns estoit Laugalie, et ses frere Morant.

1. Cf. *Chanson d'Antioche*, t. II, p. 59.

En apprenant la défaite, la vieille se pâme, quatre fois coup sur coup, et quand elle se redresse, elle se serait volontiers percée d'un couteau. « Pourquoi, lui dit son fils, ne pas abandonner Mahomet qui nous a si souvent trahis ? » Mais Calabre proteste énergiquement, et le roi va demander conseil à ses amis, les deux rois de Nubie ; il a l'intention d'aller se convertir à Jérusalem : « Faites d'abord enfermer Calabre », lui répond Matamar, « et nous irons à cinq, vous, vos deux neveux, Chodroé, le roi de Nubie, et moi ». (234 r°, c. 1.)

Aussitôt Corbaran se met en route en riche équipage, ses deux élégants neveux chevauchent à ses côtés, portant leurs « espreviers, ostours et faucons blancs » ; on passe Lestres,

Et les grans derubans et les plains de Surie,

et l'on arrive à Jérusalem, où Godefroi, dans son fauteuil, préside un conseil. Comme il a appris le français dans sa jeunesse, Corbaran n'a pas de peine à se présenter, lui et sa suite, et à demander « chrétienté ». Godefroi et ses amis, Harpin de Bourges surtout, sont dans la joie : « Ne vous souvient-il plus », dit Corbaran, « que je promis jadis de me faire baptiser, quand Baudouin de Beauvais tua le grand serpent ? » Tous les Sarrasins sont en effet baptisés en grande pompe par l'évêque de Matran (234 v°, c. 2). — Corbaran offre à Godefroi quinze sommiers chargés d'or et quinze autres chargés d'étoffes précieuses, qu'il a amenés à son intention, puis, après quatre jours de fêtes, il demande congé pour aller défendre Oliferne. « Donnez-moi, dit-il à Godefroi, Harpin de Bourges et Jehan d'Alis, dont je ferai mes sénéchaux, et l'évêque de Forois avec l'abbé de Fécamp. » Godefroi y consent, et Corbaran, de retour dans sa capitale, fait aussitôt baptiser ses sujets et décapiter les récalcitrants (235 v°, c. 2). Les rois de Nubie, Matamar et Chodroé, en font autant dans leurs états. Peu après, le sénéchal de Sur vient à Oliferne demander l'abbé de Fécamp pour remplacer l'archevêque de Sur décédé. Corbaran félicite le nouveau prélat et lui fait escorte (235 v°, c. 2).

Cependant la rusée Calabre s'est échappée de sa prison, par une poterne, avec deux écuyers ses parents ; elle va tout droit à Acre retrouver le grant soudan de Persie,

La cauce li embrâce, baise lui le soller,

et lui conte ses malheurs. Sur le conseil du vieux Canebaut, le soudan convoque aussitôt ses vassaux, Esclamar, roi de Damiette, Sinaplais de Damas, l'aumaçor de Cordes, Sadoine d'Orbrie, et, après avoir confié la garde d'Acre à quatre rois, il marche sur Oliferne (236 v°, c. 2). — De son côté, Corbaran, encouragé par l'évêque du Forois, fait sonner le rassemblement par « .xxx. grelles », et s'avance à la rencontre de l'ennemi. Dès l'abord, il renverse le chef de l'avant-garde, Sanguin, fils du soudan, mais le fils de Florie, le jeune et vaillant Morentin, est à son tour désarçonné et serait perdu sans Harpin de Bourges qui lui sauve encore une fois la vie :

Ce fu li damoisias ki a prisier fait tant,
Ke li leus emporta en la roce pendant,
Ke dans Harpins rescoust a s'espee trencant,
Et sist sur .1. cheval plus noir d'un attrement,
Et tenoit en ses puins .1. roit espiel trencant. (237 r°, c 2).

A peine remonté, Morentin crie « Oliferne » et court tuer Corbun. En même temps, Balant d'Orkenie, cousin du roi Matamar, tue Murgalant d'Aumarie, mais est presque aussitôt tué par Esclamar, le roi de Damiette, qui insulte Corbaran et tous ses sujets. Le soudan les pendra tous,

Si rendera sa mere Oliferne le grant,
Si le mariera a .1. fort roi puissant. (237 v°, c. 2)

Mais Harpin de Bourges lui fait rentrer ses paroles dans la gorge. Le neveu d'Esclamar, Sineplais de Damas, venge son oncle en tuant Amauri, mais est lui-même grièvement blessé par Jean d'Alis, et ses amis l'entraînent à grand' peine hors de la mêlée (238 r°, c. 1) ; l'évêque de Forois, sur un cheval blanc, va frapper de son grant faussart le roi Tempeste, puis encore un amiral ; le roi Corbarant en tue deux, sans compter Morgant l'Esclavon, mais provoque en vain son ennemi, le soudan. Celui-ci entraîné par Butran d'Aumarie, Soudoine d'Orbrie et Sineplais de Damas, bat en retraite, et les chrétiens n'ont plus qu'à enterrer leurs morts et à se partager le butin (238 v°, c. 1).

Le lendemain, conseil de guerre à Oliferne. Le soudan va sans doute revenir en force, et les chrétiens sont décimés. Que faire ? demande Corbarant. Personne n'ose souffler mot, sauf

l'évêque du Forois. « Envoyez, dit-il, demander du secours à votre sœur, la reine Florie ». Le conseil est bon et Corbaran charge aussitôt le messager Marbrun d'aller prévenir Florie, la reine de Rousie [1], sans oublier les deux rois de Nubie, Matamar et Chosdroé, et le soudan de la grant Orkenie et leurs alliés ; il le charge aussi de leur annoncer les méfaits de sa mère Calabre qui a provoqué l'invasion et à qui le soudan

Douné li a mari .1. rice roi poissant. (239 r°, col. 2).

— « Mais auparavant », dit l'évêque du Forois, « il faut prévenir Godefroi ». Harpin de Bourges s'en charge et part aussitôt pour Jérusalem, avec le jeune Morentin, qui sait les chemins (239 v°, c. 2).

Déjà le soudan est revenu sur son cheval Maigremor (240 v°, c. 1) : il apostrophe Corbaran à la grande fenêtre de son palais et le somme de se rendre. L'autre lui conseille de marier sa sœur à Godefroi, de faire sa soumission, et il lui offre en attendant un combat singulier, mais le soudan refuse, retourne à son camp, fait célébrer, au grand déplaisir de Corbaran, le mariage de Sineplais de Damas et de Calabre à la « mahommerie » (239 v°, c. 1) et se prépare à la bataille.

Revenons cependant, dit le jongleur, au messager Marbrun qui n'a pas perdu son temps (240 v°, c. 2) :

Premerains est venus el regne de Rousie,
Iluekes a trouvé la roïne Florie,
Cele est suer Corbaran a la ciere hardie,
Il n'ot plus biele dame dus qu'as pors d'Aumarie,
Veve estoit la roïne, de signour n'avoit mie ;
Es prés sous Antioce, enmi la praerie,
La u fu la bataille prise par arramie,
Iluec fu mors ses sire a duel et a hascie,
Li rices rois Teninbres qui l'ot en sa baillie ;
Veve remest la dame, ki moult iert escavie,
Deus damoisiaus i ot de moult grant segnourie,
Li .i. fu Morantins a la ciere hardie,
Li maisnés des enfans ot a non Laugalie. (239 v°, c. 2).

---

1. *Histor. occidentaux des Crois.*, t. III, p. 984, table de noms : Rusia (Ruiath), ville et vallée de Syrie, près d'Antioche.

Le messager Marbrun apprend à Florie le mariage de sa mère Calabre et le danger que court son frère Corbarant. « Secourez-le, dit-il : s'il bat le soudan de Persie, eh bien,

Il vos donra mari, que vous n'i faudrés mie,
Onques n'i fu nus mioldres de France le garnie,
C'est li rois Godefrois a le ciere hardie.
— Quant l'entendi la dame, moult en est esbaudie. (241 r° c. 1).

Et elle part aussitôt avec sa cavalerie. Malbriu continuant sa route, va successivement battre le rappel en Syrie, en Orkanie, en Esclaudie, en Arménie, et bientôt les alliés arrivent à Oliferne, avec, en tête, le roi d'Arménie, sire d'Aubefort, nommé Principles ; ils sont bien cinquante mille hommes. A cette vue, Jean d'Alis exulte ; Corbaran

Premiers ala baisier sa seror au cors gent,
Apriès baisa les autres ki furent si parent.

Il ne peut se lasser de leur raconter l'indigne mariage de Calabre (241 r°, c. 2).

A ce moment, avisé par Harpin du danger de son allié, Corbarant, Godefroi mandait en hâte Baudouin de Rohais, Bohémond et Tancrède, confiait Jérusalem à Raimond de Saint-Gille et « au bon patriarche », et se mettait en route avec trente mille hommes pour le moins. Mais déjà le soudan avait engagé le combat et brandissait son épée Hideuse. Corbaran, de son côté, prend sa meilleure épée, suspend à son col son écu orné de ses armoiries :

.IIII. lions d'or fin i avoit painturés (242 r°, c. 2)

et marche avec l'évêque du Forois et Jehan d'Alis. La bataille durera jusqu'au soir. Le roi d'Arménie, Principles, qui a tué Braidemont de Damas, est tué par son frère Fineplais, mais Fineplais à son tour sera tué par Corbaran qui n'a garde, il le lui crie, d'épargner le nouvel époux de sa mère Calabre :

Puis li a dit li rois .III. mos en ramprosnant :
« Outre, fait il, lecieres, fel cuvier mescreant,
Mar veïstes ma terre et mon grant casement,
Ne Calabre ma mere, ki le poil a ferrant,
Vous n'en tenrés jamais demi pié ne plain gant. »

Les Sarrasins perdront vingt mille hommes et les chrétiens seulement quatre mille, mais dans le nombre Principle, le roi d'Arménie, que tous regrettent amèrement. Le soudan, de son côté, retiré dans sa tente, pleurait ses morts, mais surtout Fineplais, le mari de Calabre (242 v°, c. 2). — Tout à coup on lui annonce que Godefroi sera là demain « avant primes ». Sur le conseil de Canebaut, il se hâte de plier bagage, et il s'enfuit jusqu'à Bagdad et même au delà (243 r°, c. 2). Quand, au matin, Corbaran apprend cette fuite, il fait célébrer la messe à Saint-Pierre, encourtiner les rues, et, avec les rois de Nubie, il se rend au devant de Godefroi qui bientôt partage sa joie et se fait raconter la victoire (243 r°, c. 2).

> Corbarant d'Olifierne ot moult le cuer joiant,
> Li rois fist batisier sa seror le vaillant,
> Et li rois l'espousa pour l'amour Corbarant,
> Puis revinrent ariere el palais maintenant

célébrer une grande noce avec mets a planté, vins vieux et piments, sans oublier les jongleurs qui seront largement payés d'or fin et d'argent. Au bout de huit jours, Godefroi retourne avec sa femme et ses barons à Jérusalem. Baudouin de Rohais et Bohémond rentrent dans leurs villes, ainsi qu'Harpin de Bourges, qui a reçu l'Arménie et la cité d'Aubefort. Quant à Jehan d'Alis, à la grande joie de Corbarant, il restera avec lui pour garder Oliferne jusqu'à la prochaine campagne.

Telle est, d'après le manuscrit de l'Arsenal, la première suite de la *Conquête de Jérusalem*. Elle n'est pas brillante, elle ressemble à l'épée de ce brave Corbarant, longue, plate, mortelle, c'est entendu. L'écourter, l'abréger, rien de plus simple ; mais, si on le fait, on risque fort, dans la suite, de perdre le fil du récit, et non pas seulement de cette rhapsodie, le mal ne serait pas si grand, mais de toutes les chansons suivantes du XIVe siècle.

La version remaniée du manuscrit 12.569 de la Bibliothèque Nationale supprime naturellement la longue redite du début, puis, dans le cours du récit, de nombreux détails ; elle abrège notamment le rôle de Morant et de Laugalie pour des raisons dont on verra plus loin le bien fondé, elle mentionne Fineplais de Damas, mais non comme époux de la vieille Calabre, car il

n'y est pas question de ce mariage, sur lequel le poète de l'Arsenal insistait avec une persévérance peu flatteuse pour l'attention de ses auditeurs et qu'on s'est bien gardé de dissimuler. Quoique plus courte, cette version du manuscrit 12.569 n'en est pas moins la seconde ou la plus récente. En effet, la version de l'Arsenal conserve encore le nom de la sœur de Corbaran, la reine de Rousie, Florie [1], ainsi appelée dès la *Chanson d'Antioche*, et le manuscrit 12.569 l'appelle Matroine ou Matrone, reine d'Alenie. Ces deux noms de Florie et Matrone subsisteront chacun dans les deux continuations parallèles des branches suivantes, et tout d'abord dans la *Prise d'Acre*. Voici comment le manuscrit de l'Arsenal l'annonce :

Ensi com li haut home de toute la contree
Orent toute lor ost et soumonse et mandee
Et alerent a Acre, la fort cité loee,
Par la vertu de Deu et la Virge honeree
Fu la gens Sarrasine desconfite et matee,
François prisent la vile, ki tant est renomee,
Iluec prisent Calabre, le fort vielle diervee,
Si l'ont roi Corbaran cargie et delivree,
Et cil en a no gent durement merciee,
Puis l'ot rois Corbarans batisie et levee,
Et apries le rendi, et fist nonne velee,
Ensi com vous orés, baron, s'il vos agree. (243 v°, c. 2.)

Le manuscrit de l'Arsenal finit là, et nous n'aurons plus désormais, à notre disposition que le manuscrit 12.569 de la Bibliothèque Nationale, où les aventures et la fin de Calabre sont très différentes [2]. Mais ce baptême annoncé se retrouvera

1. Une fois, par exception, pour la mesure du vers, le manuscrit l'appelle Florence.

2. *L'explicit* du ms. 12.569, cité très inexactement par Pigeonneau (p. 196, n.), est utile à reproduire : « C'est de Godefroi de Bulhon, de le premiere cevalerie ki onkes fust outre mer, et s'en i a plus k'en livres k'on truist. Car c'est li prise d'Acre, et de Nike, et de Cesaire et de Barut, d'Andioce, de Jerusalem, d'Oliferne, d'Aubefort, d'Ermenie ; li crestientés de Corbarant d'Oliferne et des .ij. rois de Nubie et de tous leurs roiames ; et du mariage Godefroi de Builhon ki eut le sereur Corbarant, roïne d'Alenie, et du patriarche (*ms* : patriacle) premier ki fu en Jherusalem ki empuisonna Godefroi pour les reliques qu'il envoia a Bouloigne et a Lens, et tant de roi en roi ki se combatirent a Salehadin. »

dans le poème de 1356, qui dérive, à travers un intermédiaire, de la version perdue de l'Arsenal, et non de celle conservée par le manuscrit 12.569.

II

Or coumence cançons bien faite et avenans
D'amours et de batalles, de fiers assaus pesans...
(B. N. fr. 12.569, 221 v°, c. 2.)

C'est la seconde branche ajoutée, la *Prise d'Acre*. Sur les instigations de la vieille Calabre, le soudan a juré de prendre sa revanche, il a quitté Bagdad et s'est rendu à Acre par mer.

Godefroi, maître de Jérusalem, mais non des environs, décide ses barons à venir assiéger la place, et part au mois de mai. Les chrétiens passent devant Damas, laissant de côté Caiffas et Baruth, et viennent camper devant Acre, aux bords de la mer; à droite, Robert de Normandie, Hugues le Maisne ou de Vermandois, le frère du roi de France Philippe I, Bohémond et Tancrède; à gauche, par devers Tabarie, Godefroi et sa maisnie, son frère Baudouin de Rohais[1] (222 r°, c. 1), Raymond de Saint-Gilles, le roi des Tafurs, Estienne d'Albemarle (f. 222 r°, c. 1). — A cette vue, la vieille Calabre prend peur et déclare qu'elle veut partir pour l'Arménie, où la reine Matrone n'ira pas la poursuivre : là, d'ailleurs, elle trouvera un roi puissant pour mari. « Allez », dit le soudan, je porterai honneur à votre mari. » — Et Calabre se met en route pour Monbrant[2]. Dodekin de Damas est moins « couard ». C'est lui le vrai chef de la place. Il décide le soudan à une sortie et marche le premier, portant le dragon, sur les chrétiens.

Quel massacre ! Dodekin est venu tuer un Pullois jusque devant Bohémond, qui l'attaque si furieusement que tous deux

1. Et non Baudouin du Bourg, comme le dit par erreur Pigeonneau, p. 197. Baudouin du Bourg ne reparaît plus depuis longtemps, depuis la *Conquête de Jérusalem* (éd. Hippeau); il est complètement oublié, et à sa place les jongleurs vont substituer, dans la troisième branche qui va suivre, un nouveau personnage de leur invention, Baudouin de Sebourg.

2. On la retrouvera pourtant à Acre, quelques pages plus loin, sans qu'il soit question de son retour de Monbrant.

tombent à la renverse. Tancrède les croit morts, ils ne sont qu'évanouis et la bataille recommence, mais Tancrède et son oncle seraient perdus si Godefroi n'arrivait à la rescousse avec sa maisnie (222 v°, c. 2). Cette fois, les païens fuient en désordre vers Acre, et Dodekin, coupé des siens, vers Césaire. Robert de Normandie le poursuit en lui criant : « Retournez ». Il se retourne, mais pour tuer Étienne d'Albemarle et désarçonner Robert, qui a la cuisse cassée, puis il reprend sa course et ne s'arrête qu'aux environs de Damas (223 r°, c. 2).

De son côté, Tancrède s'est lancé à la poursuite du mécréant ; et bientôt le bon chevalier Guion et ses Pullois sont venus le rejoindre. La nuit les surprend, mais Dieu les protège et met sur leur chemin l'émir de Césaire, Jonas, qui amène un grand convoi de vivres au soudan, à Acre. On l'attaque à la lueur des torches, on tue les conducteurs, et Jonas fait prisonnier est forcé de conduire les chrétiens à la porte de Césaire où il se nomme (224 v°, c. 1). — Le portier, qui ouvre sans méfiance, est massacré, Tancrède occupe la place avec ses Pullois, envoie sur-le-champ Jonas et le comte Rotrou du Perche conduire cent sommiers avec des provisions à Godefroi, et déclare gaiment qu'il va rester là un mois pour se reposer (224 v°, col. 2).

Cependant Dodekin a rencontré près de Damas Murgafier, le roi d'Aremblois, à la tête d'une armée, et il revient avec lui vers Césaire, où flotte maintenant la bannière de Tancrède.

> Mout bien le reconnut au rampant lioncel,
> La baniere ert d'azur a .I. blanc colombel (225 r°, col. 1).

« Nous allons cerner la ville, vous d'un côté, moi de l'autre, dit Murgafier, elle est à nous ». — Et, en effet, tandis que ses émissaires se rendent auprès de Godefroi, Tancrède subit un violent assaut, est blessé et finit par offrir à Dodekin de régler le sort de la ville par un combat singulier. Et Dodekin accepterait, sans Murgafier qui se charge de renverser la tour avec ses Turcs. Mais voici qu'un espion leur annonce le départ de Bohémond et des renforts envoyés par Godefroi. Cette fois, Murgafier donne prudemment le signal de la retraite, tandis que Dodekin furieux veut continuer l'assaut avec les troupes qui lui restent. La situation de Tancrède devient critique. Il

invoque saint Nicolas, use de ruse, promet d'abord de rendre la tour « avant complies », puis, brusquement, quand il voit venir au loin les renforts chrétiens, il se dégage et défie encore une fois Dodekin. « Que ces Français sont donc trompeurs, » dit le Sarrasin, mais par bravoure il n'ose refuser et il accepte le défi en prenant ses garanties. Déjà Tancrède est descendu de sa tour et a engagé le combat en assénant sur le chapeau de cuir bouilli du Sarrasin un tel coup que l'épée glisse et lui échappe des mains. — « Vous voilà pris », s'écrie le Sarrasin; — « Pas encore », dit l'autre, et de son écu il le frappe entre les deux yeux, l'étourdit, le saisit à bras le corps, le renverse et le presse si vivement que c'est au tour de Dodekin de proposer un accord. Que Tancrède le lâche, et il ira demander au soudan de rendre la ville d'Acre; sinon il reviendra se mettre à sa disposition et recommencer le combat. Tancrède venait d'accepter, quand survient Bohémond, qui, sur sa route, a battu Murgafier, mais l'a laissé échapper et rentrer dans Acre. En apprenant cette déconfiture, le soudan a même été si furieux qu'il a couru au temple avec un bâton casser la tête de l'idole de Mahomet [1], puis s'est vu obligé de lui faire amende honorable. Mais, dit le jongleur, revenons à Dodekin, que Bohémond menace de son épée et que Tancrède a grand'peine à protéger en rappelant ses engagements. Tous deux joignent en vain leurs instances pour convertir le Sarrasin, qui s'en tient aux conditions promises et demande à retourner à Acre. Fidèle à sa parole, Tancrède lui donne donc son écuyer Jourdain pour l'accompagner à travers les lignes des chrétiens et le présenter à Godefroi, lequel lui fait présent d'un palefroi, et le voilà sorti du camp. Mais, aux premiers pas, il tombe sur Corbaran qui ramenait d'Alenie sa sœur Matroine, récemment convertie « pour l'amour de lui »; il est arrêté, maltraité, et malgré toutes ses protestations, obligé de rendre son épée. La dispute a fait un tel « tintin » que le roi Godefroi envoie aux informations et, sur le rapport de Robert le Frison et de Raymond de Saint-Gilles, qui ont vu la forte armée de Corbaran, prend ses dispositions de combat. C'est à Corbaran de trembler : malgré ses trente mille hommes, il se hâte de faire prévenir le roi qu'il lui

1. Cf. la *Chanson d'Antioche*, ch. v, t. II, p. 47.

amène des renforts, et celui-ci change de costume pour venir lui-même à sa rencontre sur un superbe mulet, orné de cent jolies clochettes (229 v°, c. 1). Il remercie Corbaran de son concours ; il salue la reine qui lui rend son salut, l'embrasse et on lui rend son baiser ; quoi d'étonnant si

> Amours d'un dart trançant droit al cuer le feri.
> (f. 229 v°, col. 1.)

Il ne languira pas d'ailleurs, car à peine le cortège est-il entré sous la tente royale que Corbaran déclare ses projets :

> Rois de Jerusalem, pour coi le celeron,
> La roïne, ma suer, tient moult grant region,
> Se prendre le volés et il vous estoit bon,
> Rois, je le vous donroie, recevés ent le don,
> Car, par deça le mer, ne vous en mentiron,
> N'a femme si gentil..... (f. 229 v°, col. 2.)

C'est bien aussi l'avis des barons, c'est celui de Godefroi lui-même, mais peut-être la reine voudrait-elle « se marier plus hautement ? ». Non, impossible, son frère le lui a dit souvent.

Il ne reste donc plus qu'à célébrer les fiançailles dans un grand banquet, qui se prolonge fort tard.

Le lendemain, Godefroi, bien mal inspiré, appelle le clergé (f. 230 r°, c. 1).

> « Segnour, ce dist li rois, j'ai d'un clerc grant pitié ;
> Buiemons l'a nouri, si m'a de lui proiié,
> Nés est de Lombardie [1], je li ai otroiié,
> Qu'il sera patriarces, s'en seront essaucié
> Tout cil qui l'ameront.....»
> — Lors l'apele li rois, qui plus n'i a targié.
> « Eracle, dist li rois, plus n'i ert respitié,
> Car de Jerusalem vous otroi je [le] sié.
> De la patriarcie ». — Lors sont aparellié,
> Ves [k]es et arceveske ont assés versellié,
> Et en liu d'apostoile l'ont iluec poursegnié,
> Mais son non ne li ont ne mué ne cangié,
> Et mius [2] venist au roi que il l'eüst noiié,

1. Cette allusion très importante au patriarche Daimbert, archevêque de Pise, sera commentée dans le chapitre suivant.

2. *Ms.* mie.

Car qui Lombart honneure, il fait mal et pecié.
Puis fist envers le roi si tres grant mauvaistié
Que il l'envenima de venin affaitié,
Ensi com vous orrés, dont il fut grant pécié;
Tout li ami le roi en furent puis vengié.

Or fu de Jursalem patriarces assis
Eracles li Lombars, sacrés et beneïs,
Ce fu li premerains qui onques i fu mis.
Or vous lairons du roi et des barons de pris
De Buiemon dirai..... (230 r°, c. 2.)

L'honneur fait à Éracle réjouit fort ses protecteurs Bohémond et Tancrède, qui apprennent en même temps les fiançailles de Godefroi; ils se hâtent de réparer les murs de Césaire, confient la place à Rotrou du Perche, et retournent au camp chrétien. A peine sont-ils revenus féliciter Godefroi dans sa tente (230 v°, c. 1), que Corbaran amène assez rudement son prisonnier Dodekin, qui se réclame aussitôt de Tancrède. Celui-ci, fidèle à sa parole, obtient la liberté du Sarrasin et le reconduit lui-même, « le gonfanon levé », jusqu'aux portes d'Acre : ils reprendront à la première occasion le duel interrompu (230 v°, c. 2).

Acre est en fête. Vingt mille hommes de renfort viennent d'y entrer, et leur chef Murgafier d'Arremblois a épousé la vieille Calabre :

Il a prinse Calabre, si est creüs ses fiés,
La mere Corbaran qui est fel renoiiés... (231 r°, c. 1.)

et Dodekin est enchanté de ce mariage.

Le lendemain, Dodekin sort de la place et vient provoquer Tancrède, qui, prévenu par Godefroi, se rend aussitôt à l'appel, non sans essayer une dernière fois, mais en vain, de convertir son adversaire. Le combat s'engage aussitôt en présence du roi, des barons chrétiens, de Corbaran et de sa sœur, la reine d'Alenie, assise « sur un siglaton ». Mais le nouveau marié, Murgafier, a juré au soudan qu'il voulait aujourd'hui « avoir pris de cevalerie » pour l'amour de Calabre (231 r°, c. 2); elle-même vient de lui lacer son heaume, et, armé de pied en cap, il tombe à l'improviste sur le camp des chrétiens. L'affaire est

des plus chaudes. Godefroi renverse Raimbaut et donne son cheval à Tancrède, repousse l'attaque de Dodekin, qui le frappe vainement sur l'écu, et il finit par tuer Murgafier (232 r°, c. 2). Le soudan vient à la rescousse, mais quand il voit son fils Sanguin tué par Baudouin de Rohais, il entraîne Dodekin et s'enfuit précipitamment dans sa galère jusqu'à Acre, puis de là à cheval jusqu'au Caire. Et la vieille Calabre, qui est montée dans sa tour pour attendre les nouvelles, quand on lui apprend la mort de Murgafier, se répand en lamentations grotesques et se frappe d'un couteau : que le diable Beugibuz ait son âme !

Et Calabre s'escrie : « Pour coi sui je vivans
Quant mort est Murgafer qui tant estoit vallans,
Lasse, je l'ai amé il a passé .C. ans,
Or l'avoie espousé au los de mes parans;
S'il eüst jut a moi, bien en eüsse enfans,
Car je sui bele et gente, courtoise et avenans,
Parmi mes .II. orelles est fors le mousse issans,
Puis que mes dous amis est si fort defalans,
Aprés lui ne vivroie pour tout l'or de Melans. » (232 v°, c 2.)

La ville d'Acre ne tarde pas à être prise d'assaut, mais dans la Tour Maudite le soudan Maladras résiste encore et brave les menaces de Corbaran : avant neuf jours, il sera secouru par Dodekin. Mais Baudouin de Rohais s'avise d'un curieux stratagème, et la Tour Maudite va devenir la Tour des Mouches [1]; voici comment :

Oiiés de quel mervelle se prist a pourcuidier :
.I. vaissel d'ees trouva desous .I. eglentier.
Bauduins le fut prendre & lever et drecier;
Dedens le Tour Maudite qui siet sur le rocier,
A fait .I. mangonnel le catoire lancier
Et les és salent fort quant virent esmiier
Le catoire a le tour qui fu de mabre cier,
Dont veïssiés paiens durement esmaiier,
Car les és les petellent et devant et derier
Es ollieres des hiaumes es veïssiés muer,

1. Cf. *Godefroid*, t. III, p. LXXXI, et l'*Estoire d'Ambroise*, éd. G. Paris, p. 555. — En réalité, la Tour Mandele et la Tour des Mouches d'Acre sont deux tours bien distinctes. — Sur l'emploi des abeilles dans les sièges, voir le chapitre suivant.

Les ex dus k'al cervel lor veïssiés cerkier
Rendre couvint la tour Maladras le premier.
.....
Or est ens el païs, c'est verités prouvee,
La rice tours as mouskes de la gent apelee.
(233 v°, c. 1.)

Aussitôt après la prise de la tour, Godefroi de Bouillon épouse solennellement la reine Matroine, à qui il donne comme douaire le Saffet, Acre, Sur, Arsur, Tripoli et Beyrouth. Et après quatre jours de fêtes, les barons qui n'ont pas encore quitté la Palestine, le comte Hugues le Mainé, Robert le Frison ou Robert de Flandre, Robert de Normandie, Thomas de Marle prennent le chemin du retour.

Ainsi se termine la seconde branche dans le manuscrit 12.569. On voit ce qui s'est passé et la différence des deux versions. La *Prise d'Acre* annoncée par le manuscrit 3.139 de l'Arsenal est aujourd'hui perdue, mais nous constatons que cette branche a été remaniée dans le manuscrit 12.569, comme précédemment l'avaient été la *Prise d'Oliferne* ou la *Chrétienté Corbarant*. La galanterie était restée jusqu'ici absente des poèmes de la croisade, mais elle va rattraper le temps perdu et son rôle ne fera que grandir. Un jongleur s'est dit que Florie serait plus séduisante si elle donnait à Godefroi son premier amour, si elle était jeune fille, et non pas veuve avec de grands enfants déjà en âge de donner de grands coups d'épée. Et du mariage politique il a fait un mariage d'amour. Mais, une fois en goût d'améliorations, les jongleurs devaient-ils s'arrêter ? Ce brave Dodekin, si vaillant, si généreux, doit-il tomber obscurément sur un champ de bataille quelconque, comme nous allons le voir un peu plus loin ? Ne mérite-t-il pas d'être converti au christianisme et de prolonger sa carrière dans les rangs des chrétiens, aux côtés de Corbarant ? La logique le veut, et cette idée qui a déjà traversé l'esprit du jongleur, sera certainement réalisée quelque jour, soit par lui, soit par un confrère.

III

Une nouvelle branche va nous raconter le départ des barons,

la mort de Godefroi empoisonné par Éracle, le règne de son frère Baudouin I et celui de son successeur Amaury.

Or commence cançons de bien enluminee
Si comme Godefrois, qui bien fiert de l'espee,
Se parti des barons et fisent desevree,
Ensi comme cascuns rala en sa contree
Et comment fu par lui puis le tere gardee,
Comment li patriarces en fist envenimee,
Tant com vechi li rois, c'est verités provee,
Ne perdi il de tere vallant une denree.

(233 v°, c. 2.)

Les barons sont allés cueillir leurs palmes de pèlerins dans « l'hort Saint Abreham », et ils viennent demander congé à Godefroi, qui a pris place avec la reine dans la salle voûtée, jonchée de roses de mai (234 r°, c. 1).

Le comte Hugues le Maîné est leur porte-parole. Le roi accorde en pleurant le congé demandé, donne à son frère Eustache de Boulogne, avec le consentement de Baudouin, le duché de Bouillon et l'accompagne jusqu'à son vaisseau. Aussitôt après, les barons, Hugues en tête, s'embarquent à leur tour pour Brandis, de là se rendent à Rome, « que Romelus fonda » (234 r°, c. 2), pour se confesser au pape, et enfin à Paris, à la cour du roi Philippe (235 r°, c. 1). Ils n'avaient pas fait trois lieues en mer que Godefroi regrette de ne pas avoir remis à son frère des souvenirs pour sa famille. Il prie doucement le patriarche Éracle de lui céder quelques-unes des précieuses reliques dont il a la garde, et l'autre s'exécute, mais en jurant « entre ses dents » de se venger. Cependant le messager de Godefroi, un chevalier normand du nom d'Elie, s'embarque pour Marseille et rejoint à Paris le comte Eustache et sa mère, la comtesse Ida, qui est venue à sa rencontre à la cour du roi Philippe, où les fêtes se prolongent plus d'un mois. Elie accompagne la vieille duchesse jusqu'à son château de Lens, et se décide enfin à lui remettre les reliques, dont la plus précieuse est un fragment « de la saintisme crois [1] ». La duchesse

A Boulongne et a Lens, si m'aït sains Mikius
Fist les relikes metre sans plus en ces .11. lius,

1. Aussitôt après que Godefroi fut élu roi de Jérusalem, et Ernoul

Or est a .II. eglises li lius plus grassius,
Car moult de pelerin de loins païs lontius,
Requierent les relikes par froit tans malaisius.
(235 v°, c. 1.)

De Lens revenons à Acre où, après le départ des barons, Godefroi est tombé malade de chagrin, mais la reine Matrone l'a soigné et guéri. A peine est-il rétabli qu'un messager vient lui annoncer que le soudan s'est réfugié au Caire, sur le Jourdain ; c'est le moment d'aller l'y surprendre et de pousser jusqu'à la Mecque à la conquête des fameux candélabres [1]

que le Viergene Marie
Aporterent li angle lues que fu acoucie (235 v°, c. 2).

Sur le conseil de Corbaran, Godefroi mande ses vassaux, confie la garde de Jérusalem et de la reine à Jehan d'Alis et se met en campagne.

Tant oirrent et cevaucent, li os tant se coita
La grant tour du Kahaire Godefrois avisa
Desur .I. flun courant qui navie porta,
C'on dist le flun Jourdain, moult grant raison i a,
Pour coi si faitement on l'apele pieça :
En la tere a .II. fluns et cascuns son non a ;
Li uns sourt a ce lés ou li solaus leva,
Li autres vers Miedi .I. bien petit en la ;
Cius qui sourt vers solel le gens Jour l'apela,
Et cius vers Miedi .I. autre non pris a,
Il est Dains apelés pour che que si tost va ;
La ou li flun assamblent lor nons nus ne canga,
Cius si garda moult bien ki les nons lor donna,
Car Jourdain ambedeus ensemble les noma [2].
Sur ce flun Corbarant et li rois se loga
Dalès le flun Jourdain contreval en la pree. (236 r°, c. 1.)

---

patriarche, Guillaume de Tyr nous dit (l. IX, ch. IV, *HO*, t. I, p. 369) que « une grande partie de la veraie croiz fu trouvee en terre, dedenz l'iglise del Sepucre », mais ni la Vie de sainte Ide des Bollandistes, ni aucun texte à notre connaissance ne font mention de ces reliques à Boulogne et à Lens.

1. Sur cette légende bien connue, cf. la *Chanson d'Antioche*, t. I, p. 244 ; II, p. 33, 49, etc.

2. Cette étymologie de Jourdain se retrouve partout, de Guillaume de Tyr à Jacques de Vitry, etc.

C'est là, sur les bords du fleuve, que Godefroi vient planter sa tente, surmontée d'un aigle doré (236 r°, c. 2). Son voisin Corbarant lui montre du doigt la riche tour du Caire, dont la prise entraînera celle de Bagdad, de la Mecque et de Babylone, et le roi demande à Dieu la victoire. Sur ces entrefaites, Bohémond vient prendre part au souper, qui se compose surtout de poissons, et se charge ensuite de veiller à la garde du camp. Mais un espion sarrasin est allé jusqu'à Escalone prévenir Salatin et Dodekin, gouverneur de Damas. Dodekin remonte le courage de Salatin, l'entraîne avec trente mille hommes et vient tomber sur Bohémond qui se promettait une nuit tranquille :

Mais il li convenra d'autre Martin canter. (236 v°, c. 2.)

Tandis que Bohémond se débat avec Salatin, Dodekin frappe à mort le brave comte du Perche et l'envoie en Paradis, puis se retourne contre Bohémond et, après une longue lutte, le blesse si grièvement qu'il tombe évanoui. Aussitôt, le Sarrasin fait bander sa plaie avec un bliaut de samit et envoie son prisonnier en sûreté à Damas (238 r°, c. 1). — Quand, aux appels désespérés du cor, les chrétiens, Godefroi, Harpin, Tancrède finissent par arriver, ils ne peuvent plus que repousser l'ennemi, qui s'enfuit en désordre vers Escalone. Dodekin va même plus loin, jusqu'à Damas. Il y retrouve son prisonnier Bohémond, lui offre sans succès la main de sa sœur avec la ville de Bagdad, et sur son refus, le fait étroitement garder. En vain, sur le champ de bataille, Godefroi a juré d'aller assiéger Damas et de délivrer son fidèle compagnon : il n'en aura pas le temps, car il va être empoisonné par le traître Eracle. Cet épisode fort long est peut-être le plus important des dernières branches : aussi, malgré sa longueur, convient-il de le citer à peu près intégralement, car il nous servira plus d'une fois de terme de comparaison [1] :

Le soir s'asist li rois Godefrois au mangier,
Il et li patriarces ki Dius doinst encombrier !
Une puison a faite li glous aparellier

1. Une partie de cet épisode a été imprimée par F. Monnier, *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, etc., mars-avril 1874, avec des fautes d'impression si nombreuses que le texte est souvent inintelligible.

Pour le roi Godefroi honnir et engignier.
Des relikes li menbre que il fist envoiier
En la tere de France; le dous pais plenier,
Et jure Dame Diu k'il s'en vaura vengier
De chou k'il fist le temple des relikes vidier.

Li bons rois Godefroi a le ciere menbree
Fu assis au mangier en icele vespree,
Les lui le patriarce a le barbe mellee.
Tous jours li ot li rois mult grant honor portee,
Et s'estoit .1. clerçons de povre renoumee,
Il ne savoit de letre demie ne denree.
Pour l'amour Buiemon li fu l'ounors donee
De la patriarcie [1], c'est verites prouvee,
Li rois mal l'enploia, itele est ma pensee.
Mius li venist avoir a un larron donnee,
Car li fel patriarces, ki ait courte duree,
Une tele puison a le soir destempree
K'onkes ne fu si male par nul homme bras[s]ee.
Au coucier l'a le roi de sa main presentee
Et li rois en a but par male destinee.
Si tost k'il en ot but, si li art la coree,
La coralle li est durement escauffee,
Ançois c'uns hom eüst demie liue alee,
Li fu li cuers crevés et la luour tourblee.
Li angle emportent l'ame, n'i ont fait arestee,
En paradis lassus l'en ont tantost portee,
Et Dius od les martirs l'a es cius couronnee.
Dont veissiés par l'ost mult grant dolor menee,
Tante paume batue, tante barbe tiree;
Corbarans se pasma et fist grant dolousee :
« Ahi! rois Godefroi, com dure desevree!
Sire, je vous amoie plus que nule riens nee.
Or est ma suer Matrone bien remese esgaree;
Jamais n'ara segnour de cui soit tant amee. »
.....
En Jherusalem sont li baron ostelé,
Le roi gaitent le nuit tant qu'il fu ajorné,
Et quant vint au matin, ains le solel levé,
Par devant le sepucre ont le cors enteré.
Dius! tant l'ont li baron et plaint et regreté

1. Ms. : *patriarche.*

Maint cavel i ot trait et maint grenon tiré ;
Et li faus patriarces, qui Dius doinst mal dehé,
A consel en apele le bon vassal Tangré :
« Amis », fait-il a lui, « or oiés (*ms* : otroiiés) mon pensé :
J'ai vous et Buiemon vostre oncle moult amé,
Pour l'amour de lui ai ce roi empuisonné,
Se vous me volés croire, ains l'issue d'esté,
Je ferai Buiemon rice roi couronné,
Jherusalem tenra et toute l'ireté ».
— Et Tangrès li respont, ne li a pas celé :
« Comment le porrés faire, pour Diu de maïsté ?
Bauduins en est oirs, de Rohais le cité,
Tant a en lui prouece et valour et bonté
Nus ne li mesfera vallant .1. ail pelé
Qu'il ne prenge vengance au branc d'acier letré,
Et s'ont li Sarrasin mon oncle emprisonné,
Jamais ne le rarons nul jour en mon aé ».
Et dist li patriarces : « Vous dites foleté,
Tant donrons Dodekin de rouge or esmeré
K'ains un mois l'arons nous de prison delivré.
Prendés Jherusalem, saisissiés le freté,
Si tost que li baron seront de ci tourné,
Corbarans d'Oliferne ki maine grant fierté,
Et dans Harpins de Bourges au corage aduré. »
.....
Quant l'entendi Tangres, forment li vint a gré,
Bauduin de Rohais avoit cuelli en hé
Tresdevant Andioce au ruistre assaut livré ;
A lui ot mautalent, ainc puis ne l'ot amé,
Et se l'a convoitise durement enbrasé.
Par devant le sepucre ou li rois Jesucris
Fu de Nicodemus, le courtois Juïs. mis
Fu li rois Godefrois des barons enfouis.
Li rois fu regretés et as plains et as cris ;
Pour coi vous en feroie lonc conte ne devis ?
Li barnages s'en va.

(f. 239 v°.)

Ainsi Bohémond est prisonnier des Sarrasins et Baudouin, le frère et héritier de Godefroy, est bien loin dans son comté d'Édesse : lequel arrivera premier dans cette course à la royauté? Tancrède n'a pas provoqué le crime d'Éracle, mais il l'accepte et en profite. A peine les barons sont-ils partis, qu'il fait som-

mer le prévôt et les bourgeois de Jérusalem de lui remettre la ville et de reconnaître comme roi son oncle Bohémond. Sur leur refus, il commence le siège de la place et envoie des messages à Triple, à Barut, à Acre et à Antioche. De son côté, Baudouin jure de venger son frère avant deux ans. Il embrasse sa femme, qui le réconforte, et part de Rohais à toute bride avec cent cavaliers (240 v°, c. 1). Dans l'intervalle, l'ancien soudan de Perse, si souvent battu, était mort au Caire de maladie, et sa succession vendue à prix d'or par le calife de Bagdad à Cordagan de Halep, roi d'Esclaudie. En vain, le nouveau soudan, prévenu par un espion, poste sur le passage de la petite troupe trois corps d'armée : Durgalant sur le chemin de Tabarie, Barukiel dans la forêt d'Orbrie, et Claradoc dans celle d'Antioche. Près d'Alep, Baudouin tue Barukiel, et force le passage, mais pour tomber sur Durgalant ; accablé par le nombre, il va succomber quand, aux appels désespérés du cor, le brave Raymond de Saint-Gilles accourt de son château de Nike et arrive à temps pour sauver le roi navré de trente blessures. En neuf jours, il est vrai, un mire de Nike l'aura guéri (243 v°, c. 2).

De Nike, le trouvère nous ramène auprès de la veuve de Godefroi :

Nonne vaut devenir dedens une abeïe
Pour l'ame son segnour Damediu sovent prie.

La roïne Matroine vaut nonne devenir ;
Pour l'ame son segnour veut Damediu servir.
Et li rois Corbarans, je vous di sans mentir,
Pour le mort Godefroy ne fina de languir.
Li termes est venus qu'il le covint morir [1],
Et si honme l'ont fait a honnour enfouir.

(244 r°, c. 2.)

Déjà Baudouin s'est remis en marche. Tancrède effrayé vient lui demander pardon ; il lui dit de le tuer, sa trahison le mérite, il lui tend son bran d'acier :

Sire, ce dist Tangrès, par Diu qui ne menti,
Ce me fist faire envie qui maint homme a trahi,
Pour prendre le cité mon pavellon tendi

1. Il ressuscitera dans les branches suivantes et sa sœur également.

Ou Dius pour nos péciés mainte painne sofri ;
Je cuidoie que Turc vous eüssent mourdri.
Vesci mon branc d'acier, onques mellor ne vi,
Si m'en trenciés le cief, ke bien l'ai deservi.
(244 v°, c. 1.)

Le roi prend l'épée et pardonne, au reste de fort mauvaise grâce, et va faire son entrée triomphale dans Jérusalem. Toute la cité est en fête, les rues jonchées de feuillage et encourtinées ; à défaut d'Éracle en fuite, l'archevêque de Sur, Henri, crosse en main, vient recevoir le roi, qui entre dans le saint Temple au son du *Te Deum*, fait une riche offrande, donne un grand banquet et reçoit l'hommage des barons.

Quant ne voit Buiemon, moult ot le cuer dolent,
De ce k'est en prison li poise durement,
Et a dit a Tangré : « Ne vous doutés noient,
Buiemon vous rendrai, par le mien essient ;
Dodekins de Damas, se il ne le me rent,
A ost irai sur lui assez procainement.
(245 v°, c. 1.)

Et l'empoisonneur Éracle, qu'est-il devenu ? — « Je ne sais, répond Tancrède, mais s'il est criminel, il sera puni. » — Déjà le roi se mettait en route pour aller assiéger Dodekin à Damas, quand un messager annonce que Bohémond est délivré ; il est à Césarée, auprès du patriarche Éracle, qui l'a racheté à prix d'or à Dodekin, et fait venir auprès de lui. Mais si Éracle est à Césaire, la ville de Tancrède, c'est donc que Tancrède est son complice ? La colère du roi est terrible, il lève la main sur le prince qui se justifie à grand'peine et l'embrasse. Séance tenante, on envoie un messager à Césaire sommer Éracle et Bohémond de venir se justifier, et pour plus de sûreté, le roi va lui-même les chercher. A cette nouvelle, Éracle et Bohémond, fort ennuyés, préparent une entrée triomphale et se hâtent au-devant de Baudouin ; dès qu'ils le rencontrent, au fond d'une vallée, Bohémond saute à bas de cheval et lui tend humblement les clefs de la ville. Le roi est si furieux qu'il hésite à les accepter ; il finit pourtant par les prendre, jette à peine un regard sur Éracle, rentre tout droit au palais de Césaire, convoque son conseil de barons et accuse formellement le patriarche d'avoir empoisonné

Godefroi et séduit Tancrède (246 v°, c. 2). En vain, Éracle, fronçant le grenon, proteste de son innocence et se roule larmoyant aux pieds du roi, qui le fait dédaigneusement écarter par son chevalier Samson, et lui promet de l'envoyer au bûcher ou « au lion » s'il ne se justifie dans un combat judiciaire (246 v°, c. 2) :

Se le volés nier, je querrai campion,
Qui le vous prouvera d'escu et de baston,
A pié ou a ceval, si ke jurera on.
.....
Defendez vous, Eracle, car j'ai un combateour.

« Laissez-moi quinze jours pour en trouver un, réplique Éracle. » — « Alors livrez des pleiges ; si vous ne revenez pas, ils auront les yeux crevés. » — « Pleigez moi », dit Éracle à Bohémond. — Ah ! mais non, proteste le roi, je n'ai pas envie qu'il se fasse tuer pour vous ! » Mais déjà Bohémond, pris de pitié, consent, à cette condition que, si le champion du patriarche est vaincu, il livrera Antioche et sa propre tête. Et il se jette aux pieds du roi, il embrasse ses genoux et demande grâce. Tancrède, de son côté, prétend que le supplice du patriarche indisposerait le clergé : il suffit de l'interner dans une abbaye. Le roi ne veut rien entendre, il tire son épée et va se faire justice lui-même, quand, à force d'instances, Raimond de Saint-Gilles obtient que la cause sera remise au tribunal des barons. Le patriarche jugé et condamné ne tarde pas à mourir de chagrin en prison, et sa succession est réglée par le roi,

L'arcevesque de Sur qui l'avoit coronné
Si fist de Jursalem segnour et avoué,
Si com li patriarces doit avoir poesté.
(247 r°, c. 2.)

Le roi recueille ensuite la soumission de Triple et de Barut, parcourt ses états, et vient prendre à Acre un repos bien gagné, mais qui ne sera pas long. Un mois s'était à peine passé qu'on apprend une nouvelle invasion du soudan. Malgré sa colère, le roi ne perd pas la tête :

Son escrivent apele, Ernol, le fil Gautier,
Ses cartres li fist faire (247 v°, c. 2.)

et envoyer partout où il peut espérer de l'aide. Mais Tancrède et Bohémond ne pardonneront jamais la condamnation d'Éracle : ils refusent énergiquement de quitter Antioche. Harpin de Bourges revient, lui, du fond de l'Arménie, mais il ramène le corps du brave Jehan d'Alis, mort récemment et qui sera enterré à Acre « en l'atre Saint Morand ».

Raymond de Saint-Gilles, fidèle, lui aussi, ne réussit pourtant pas dans une nouvelle tentative pour entraîner Bohémond, et l'armée chrétienne serait bien réduite sans un renfort inattendu. Le jeune Amaury d'Auçoire [1], à peine armé chevalier par son père, le comte Hue, vient gagner ses éperons en Palestine avec cinq cents soudoyers.

Déjà les Sarrasins assiègent Jérusalem, énergiquement défendu par son prévôt ; ils ont pris Tabarie et tué son prince, établi par Godefroi, ils se croient sûrs de la victoire, et le soudan se repose tranquillement sous la tente dans son fauteuil. Tout à coup, il est surpris par Raymond de Saint-Gilles, son camp est emporté d'assaut, et le roi Baudouin, en arrivant sur le champ de bataille, n'a plus qu'à partager les dépouilles aux vainqueurs. La bataille recommence le lendemain avec Dodekin de Damas et Durgalant. Au premier choc, Amaury fait de telles prouesses qu'Harpin de Bourges prédit qu'il sera roi. C'est lui qui va remonter Harpin désarçonné par Josué, roi de Turkie, mais en vain, car l'instant d'après, Harpin est tué par Dodekin (250 r°, c. 1). Les chrétiens plient, il faut que Raymond de Saint-Gilles et Amaury les ramènent au combat. Cette fois, les chefs païens, Carbon, Burgadas ou Blugadas, le roi Rubion, tombent l'un après l'autre et le roi Baudouin va décider la victoire. Renversé de cheval comme Harpin, et comme lui remonté par Amaury, il s'élance :

> Quant li rois fu montés, le destrier va brocant,
> Vait ferir Dodekin del branc en trespassant,
> Trestout l'a pourfendu desi es dens devant,
> Lors a estors son caup, si l'abat mort sanglant.
>
> (251 r°, c. 1.)

1. Ici commence une double série de confusions prolongées. Baudouin I va être confondu avec son successeur Baudouin du Bourg, ou Baudouin II, et Amaury substitué à Fouques d'Anjou, qui épousa la fille de Baudouin II. Cf. *HO*, t. I, *Éracle*, l. XIII, ch. 24, p. 593.

Raymond de Saint-Gilles n'aura plus qu'à achever la défaite du soudan, qui s'enfuit jusqu'à Alep.

Après la victoire, le corps du brave Harpin de Bourges est ramené et inhumé à Jérusalem. Le roi dédaigne d'aller en passant se venger de Tancrède et de Bohémond, très inquiets de son triomphe : il ne songe qu'à récompenser les braves, et sème l'or à pleines mains, mais à Amaury il promet la main de sa fille. De Jérusalem, le roi se rend ensuite à Triple, « se li livres ne ment », puis à Acre, où il donne à l'Hôpital « un bon castel » perché sur la falaise et battu par la haute mer, enfin à Rohais, en compagnie du patriarche Henri, et de son gendre désigné, Amaury.

Ses filles, Yde et Béatrice, venues à sa rencontre, lui apprennent que leur mère, morte dans l'intervalle, est inhumée au monastère Saint-Florent. Dans sa douleur, le roi n'oublie pas ses promesses, il fait célébrer par le patriarche le mariage de sa fille Yde et du vaillant Amaury, et, après la cérémonie et le banquet, il repart pour Acre avec une escorte de quatre-vingt-dix personnes. C'est trop peu ; malgré sa vaillance, le roi est fait prisonnier près d'Antioche [1] par Blugadas, et conduit sur un mulet au soudan d'Alep, qui veut bien accepter une rançon, mais réclame un otage. C'est Béatrice qui, amenée par son beau-frère Amaury, viendra remplacer son père. Le soudan jure de la traiter honorablement et la confie à sa femme Esclaramonde. Le roi part en pleurant et va chercher sa rançon au plus près, chez Tancrède et Bohémond, qui refusent (253 v°, c. 2). C'est quatre mois de perdus. Quand enfin Baudouin a réuni la somme exigée, et ramené sa fille à Jérusalem, en lui promettant de la marier, celle-ci lui déclare que, déshonorée par le traître Blugadas, elle ne demande plus qu'à finir ses jours « à l'Hôpital en Acre » au service des malades. Le roi désespéré demande à Dieu la mort, qui lui sera accordée dans quinze jours [2] ; mais avant de mourir, il instituera Amaury son héritier et, « pour l'amour de Béatrice », donnera à l'Hôpital d'Acre le castel de Saiete

1. Cf. *HO*, t. I, p. 537, l. XII, ch. 17. C'est en 1122 que Baudouin du Bourg est fait prisonnier par Balac.

2. Baudouin II, délivré de captivité en 1124 (*HO*, t. I, p. 576), meurt à Jérusalem le 20 août 1131 (*ibid.*, p. 602).

(254 v°, c. 1). Il meurt et son gendre et Raymond de Saint-Gilles ramènent son corps à Jérusalem, pour l'ensevelir à côté de Godefroi.

Le roi èn ont porté dedens .1. cuir bouli [1],
L'entralle li osterent, pour ce ke ne puï [2].

Le nouveau roi, Amaury, est bientôt débarrassé de ses ennemis.

Buiemont de Sesille, entre lui et Tangré,
Furent en Andioce et mort et trespassé,
Car Dius en prist vengance de leur grant mavaisté.

Le roi leur survit un an, règne en tout « trois ans, ce dist l'auctorité », et meurt [3], mais peu après, sa veuve lui donne un fils posthume [4] qui reçoit de ses parrains le nom de son aïeul, le vaillant Baudouin. Si les Sarrasins comptent dépouiller cet enfant, ils seront bien trompés.

A ce moment, apparaît, en effet, pour la première fois un chevalier hennuyer, Baudouin de Sebourc [5], dont les exploits vont remplir les derniers romans de la croisade :

De Bauduin dirons qui cousins fu Huon,
Le preu conte demaine, et au roi Felipon.
Il fu nés a Sebourc, en escrit le trouvon ;
.1. jour estoit li ber el palais a Laon,

---

1. Toujours la même confusion de Baudouin II et de Baudouin I, lequel mourant en Egypte en 1119, fit jurer à son cuisinier Addon qu'immédiatement après sa mort il lui enlèverait les entrailles, pour qu'on pût ramener plus facilement sa dépouille à Jérusalem. Cf. Albert d'Aix, l. XII, ch. 27 et 28, *HO*, t. III, p. 707.

2. Bohémond mourut en Italie le 7 mars 1111 et fut enseveli à Canossa. Cf. Roehricht, p. 67. — Tancrède mourut le 12 décembre 1112 et fut enseveli sous le porche de l'église Saint-Pierre d'Antioche. Cf. l'*Éracle*, *HO*, t. I, p. 484, et Röhricht, p. 97.

3. Amaury règne dix ans cinq mois moins sept jours (1163-1173).

4. Baudouin IV le Lépreux (1173-1185), fils d'Amaury et de Marie Comnène, laquelle se remaria à Balian II d'Ibelin. Baudouin avait treize ans à la mort de son père, le baile ou l'administrateur du royaume fut Milco de Plancy, bientôt assassiné, puis Raymond II, comte de Tripoli. Cf. Guillaume de Tyr, *HO*, I, 1re partie, p. 1006, l. XXI, ch. 2.

5. Ce nom est un souvenir confus du nom de Baudouin du Bourg.

En dormant li avint moult fiere avision,
Qu'il li estoit avis que Sarrasin felon
Orent Jherusalem mise a destruction
Et s'orent violé le temple Salemon.

(255 r°, c. 1.)

Aussitôt, il va prendre congé du roi Philippe I, s'embarque à Marseille et arrive au port d'Acre en trois semaines. Déjà les païens marchaient sur Jérusalem sous la conduite d'un traître bien connu, le félon Blugadas. A peine débarqué, Baudouin de Sebourc va offrir ses services à la reine, accouchée depuis quinze jours, et part en hâte avec les siens pour les plaines de Rames, où le brave « prince de Triple », Raymond de Saint-Gilles [1], lutte à grand'peine contre « les Turcs et Popelicant ». Les deux vaillants font connaissance sur le champ de bataille, et Baudouin décide de la victoire en tuant de sa main Blugadas ; mais le traître a eu le temps de blesser Raymond de Saint-Gilles, qu'on ramène mourant à Acre. Avant d'expirer, Raymond veut donner « bon seigneur » à la reine éplorée, et la fiance au brave Baudouin. Le mariage est célébré par l'archevêque et Baudouin de Sebourc va servir de père au jeune roi, il se charge lui-même de son éducation, lui apprend les échecs et la chasse au vol, il en fait un cavalier accompli ; mais à l'âge de quatorze ans

Devint l'enfes mesiaus si tres oriblement
Que le nés en perdi, s'en parurent li dent ;
Mais tant li donna Dius prouece et hardement
Qu'ainc ne perdi de tere le monte d'un arpent. (257 v°, c. 1.)

Et pourtant son adversaire ne sera autre que le terrible Saladin, dont le trouvère va nous raconter les débuts. L'épisode

1. Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, mourut le 28 février 1105, au château du Mont Pélesan, avant d'avoir pris Triple, dont il commença seulement le blocus. La ville ne fut prise que le 10 juin 1109, par son fils naturel Bertrand, qui en fit hommage au roi Baudouin I, et fut en réalité le premier comte de Tripoli. Cf. Du Cange, *Les familles d'outre-mer*, p. 478, 479. — Il est probable que Raymond de Saint-Gilles aura été confondu avec Pons, comte de Tripoli, qui servit vaillamment Baudouin I et Baudouin II et fut tué en 1137.

est fort long, mais comme il est controversé, le plus simple est encore une fois de le reproduire presque en entier.

Segnour, or faites pais, por Diu le roiamant,
S'orés bone cançon et de barnage grant,
Comment Salehadins fu venus en avant.
Segnour, en cel termine que je vous vois disant,
Avoit en Alexandre un rice roi poissant :
Il ne creoit en Diu le montance d'un gant,
Ançois voloit servir Mahon et Tervagant.
Il ot non Eufrarins, ne m'en vois pas doutant,
.I. fil ot de sa feme, la bele, l'avenant.
Quant on l'a bauptisié a le loy mescreant,
Salehadin l'apelent li petit et li grant.
.I. frere avoit li rois felon et souduiant :
Alfadins avoit non, qui li cors Diu cravant.
Quant Eufrarins morut, ne s'ala arestant.
Salehadin caça du regne son enfant.
Salehadins li enfes s'en ala tant fuiant
K'a Baudas a trouvé .I. sien frere manant,
C'estoit de par sa mere son frere nourriçant
Qui le fist chevalier,.....
Puis l'enmena en l'ost son oncle gerroiant.
Pour coi vous en iroie le cançon alongant ?
Salehadins l'ocist a l'espee trencant ;
Du traïtour son oncle s'ala moult bien vengant,
Puis fu rois de la tere, ce trouvons nous lisant ;
Li rois Salehadins puissedi conquist tant,
Il ne pooit trover Turc ne Popelicant,
En toute paienie amiral ne soudant,
S'il ne tenoit de lui, ne l'alast destruisant,

Quant Salehadins ot son oncle mort jeté,
Qui l'avoit de sa tere a tort desireté
Et il eut du roiaume prinse la feüté,
Segnour, en cel termine que je vous ai conté,
Ot .I. roi en Egypte, saciés par verité,
L'amulaine l'apelent Sarrasin deffaé ;
Cascuns creoit en lui, ausi k'en liu de Dé,
Tant estoient par li [cil] glouton avuglé
Que se aucuns avoit ne mal n'enfremeté,
Il aloient requere qu'il lor donnast santé.
Par toute paienie font Turc sa volenté,

Fors que Salehadins dont je vous ai conté
Qui ne l'avoit encore servi ni aouré.
Quant ce voit l'amulaine, le cuer en a enflé,
Esranment le manda par son brief seëlé,
Et quant Salehadins ot le més escouté,
Saciés certainement forment l'en a pesé,
Ses hommes apela qui plus sont si privé :
« Segnour, li amulaine m'a par Mahon mandé,
Se je ne vois a lui, bien sai j'ai mal ouvré
Quant jou ne l'ai encore veü ne revidé.
Vous estes tout mi homme et plevi et juré :
Ne me devés falir pour nule aversité :
Se me volés aidier, vous serés bien livé(?),
A l'amulaine irai, ja n'en ert trestourné,
Et vesront (*sic*) aveuc moi .cc. sergant armé.
Par desure les armes, que ne jetent clarté,
Ara cascuns vestu .I. grant mantel fouré.
Quant nous serons venu el palais painturé,
Par devant l'amulaine, a ses piés acouté,
Quant vesrai de sa gent le palais desuné,
J'osterai le mantel, trairai le branc letré,
J'a l'ocirai esrant, n'i ara demouré.
Quant j'arai l'amulaine le cief du bu sevré,
Au peron revesrai du grant palais listé,
Le ceval prenderai c'on i a enselé,
Se tant pooie faire que l'eüsse donté;
Vous crierés Alis tout aval la cité,
Car l'amulaine l'a et dit et devisé
C'on doit celui tenir a son droit avoué
Cui on apele Alis sur le ceval monté ».
Quant li homme l'entendent, mout bien li ont loé,
Et Salehadins a son afaire hasté;
Des journees qu'il fist ne vous sera conté :
Au Kahaire est venus droit a un avespré,
L'amulaine trouva et son rice barné.

Salehadins fu mout coragous et hardis,
Isnelement et tost est a la voie mis.
Des journees qu'il fist ne vous ferai devis,
Au Kehaire est venus, ne s'i est alentis,
L'amulaine trouva el grant palais vautis,
Desur .I. faudestuef estoit li rois assis :
Salehadins avoit une cape de gris,

.CC. compagnons ot armés et fervestis,
Salehadins meïsmes n'estoit pas desgarnis.
Quant l'amulaine voit, a genellons [s]'est mis,
Et puis l'a salué de Mahon goumeris (?).
L'amulaine l'entent, si a fait .I. faus ris,
« Vassal », dist l'amulaine, « vous estes sos naïs,
Quant pieça ne m'avés aouré et requis,
Mais je croi par Mahom, vous le faites envis ».
— Salehadins respont, qui moult bien fu apris :
« Amulaine, biau sire, ains ai grant paine mis
A conquere ma tere et saisir mon païs ».
— Adont Salehadins est sus en piés sallis,
L'amulaine avoit pau de Turs et de Liutis ;
L'espee trait du fuere, dont li brans fu forbis,
Et fiert si l'amulaine de grant ire enbramis,
De l'espee trencant le fendi dus k'el pis,
Puis en vint au peron, qui fu de mabre bis,
Le ceval a trové, cele part est guencis,
Du pumel de l'espee fu si bien consivis
Entre les .II. orelles encontre les sourcis
Que li cevaus kaï a la tere estourdis,
Et Salehadins est sus es archons salis,
Et si homme le sivent, si escrient : Alis !
Sarrasin i assanllent quant ces mos ont oïs ;
A Salehadin vienent li prince et li marcis,
Cascuns li fait honmage, il les a recuelis.

Quant l'amulaine fu ocis et craventés,
Et Salehadins fu sur le ceval montés,
« Alis » fu de ses hommes hautement escriés.
Quant paien ont ces mos oïs et escoutés,
A Salehadin vienent, si li rendent les clés,
Honmage li ont fait, il en prist feütés ;
Ançois que vous fuissiés .III. journees alés,
Fu il fais au Kahaire rices rois couronnés ;
Babiloine conquist, ja mar le meskerrés,
En la grande Turkie conquist .V. roiautés.
Huimais orrés cançon, s'entendre le volés,
Comment Salehadins qui tant fu redoutés
Assist Jerusalem qui est bonne cités.

(258 v°, c. 1.)

Ainsi, Saladin veut ajouter Jérusalem à ses conquêtes [1]. Juste

1. En l'année 1169; cf. l'*Éracle*, l. XX, ch. XI, *HO*, t. I, 2e p., p. 959. —

à ce moment, à la Pâques fleurie, Baudouin de Sebourg vient d'armer chevalier son pupille, le roi Baudouin, qui a quinze ans sonnés. La reine sa mère est dans la joie, et la ville d'Acre en fête. Voici qu'arrive une galère avec trois cents soudoyers, sous la conduite de deux jeunes chevaliers qui viennent aussitôt au palais présenter leurs hommages à la reine et décliner leurs noms: ils sont deux frères, Baudouin et Beliant de Faukenberghe, fils de Hugue.

En entendant ces noms, Baudouin de Sebourc, transporté de joie, saute de son fauteuil, il a reconnu ses cousins germains et jure qu'il ne les laissera plus retourner en France si le jeune roi « son fils » veut bien leur donner des terres (259 r°, c. 1):

Et li enfes respont, s'a sagement parlé :
« J'en ferai d'ansdeus princes pour le vostre amisté,
Bauduins ara Rames, que on tient a l'ainné,
Balians ara Triple, ensi l'ai esgardé.
A cel mot li ont fait li baron feüté.
La ot .I. chevalier que jou ai oublié,
Renaus avoit a non, or le vous ai nonmé ;
Le Crac de Monroial li a en fief donné.
Aprés que li baron orent fait feüté
Ne furent pas après li .XV. jour passé
Bauduin[s] de Sebourc kaï en enfreté,
Car Dius le vaut ensi, que son tans ot finé.

Le héros « regretté de tous » est enterré à l'hôpital d'Acre, où la reine Ida va finir ses jours en compagnie de sa sœur Béatrice, et prier pour la prospérité du roi son fils.

Le service funèbre est à peine achevé qu'on apprend l'invasion de Saladin. Sans s'émouvoir, le jeune roi Baudouin marche sur Jérusalem avec cent mille fervestis, divisés en quatre corps : lui-même commande le quatrième. Prévenu par un espion, Saladin vient offrir la bataille, et tout d'abord les cors sarrasinois font rage, mais Baudouin de Rames « a fait à nos chevaux estouper les oreilles » (259 v°, c. 1), et les archers turcoples sont mis en fuite par Renaut. La mêlée est terrible. Renaut a tué le roi Flourent ; le neveu de Saladin, Salfadin, le venge en

---

Il envahit le royaume de Jérusalem dès le mois de décembre 1170. Le jongleur ignore toutes ses campagnes contre le roi Amauri.

tuant Guion, frère unique de Renaut, mais il voit périr à ses côtés son cousin Malagut et il fuit. Estrigot d'Égypte le ramène et va choquer Renaut avec tant de violence que tous deux roulent à terre. Baudouin de Rames à son tour perce Estrigot de son épieu, remonte Renaut avec le cheval du païen Fergus et tous deux font si bien que Saladin donne en personne avec trente mille hommes de sa réserve (260 v°, c. 1). A cette vue, le jeune roi lépreux Baudouin supplie Dieu de lui rendre la valeur de ses ancêtres Baudouin et Godefroy, et il s'élance dans la mêlée avec tant de témérité qu'il serait pris et tué sans Baliant de Triple qui, devant Saladin, tue deux amiraux ses cousins. Sur quoi les païens battent définitivement en retraite ; le roi Baudouin fait souper ses soldats victorieux sur le champ de bataille et confie la garde du camp à Renaut [1].

Pendant la nuit, Saladin a délibéré avec ses chefs et s'est décidé à demander une trêve, qui lui permettra d'aller prendre sa revanche sur le roi Tiorin et la grande Turquie. Au lever du soleil, son messager Salfadin est malmené par Renaut, mais le roi accepte ses propositions et demande à voir Saladin en personne ; il se rend lui-même à sa rencontre avec quatre écuyers seulement, et conclut une trêve de trois ans, à condition que le soudan « envoie un convoi à son couronnement ».

Les deux armées enterrent leurs morts et l'on rentre à Jérusalem au milieu des tournois, des caroles et des *Te Deum*.

Saladin assiste à la messe et au couronnement du jeune roi dans le temple de David [2] ; il trouve les cérémonies des chrétiens fort belles :

> Mais quant il vit offrir, forment fu esbahis,
> Et dist par Convoitise fu cis mestiers bastis,

1. Cette première victoire est un souvenir confus de la première victoire de Baudouin IV à Montgisart, 25 novembre 1177. Cf. Röhricht, p. 375-80, et *Chronique* d'Ernoult, p. 45. Le jongleur ignore toutes les défaites subies par les chrétiens les années suivantes 1178 et 1179, défaites qui décident Baudouin IV à conclure avec Saladin en 1180 une trêve de deux ans (*HO*, t. I, 2e p., p. 1076 ; cf. Röhricht, p. 389) ; mais les barons, et, parmi eux, Renaud de Châtillon et Bohémond d'Antioche, continuèrent à faire des incursions en pays musulman. Aussi Saladin dénonce la trêve et reprend les armes (mai 1182).

2. Baudouin IV le Mesel avait été couronné le 15 juillet 1173, quatre jours après la mort de son père Amaury.

Puis tint les crestiens a sos et a kaitis,
Fors celui qui tout prent et esroie toudis,
Et puis n'en rent as autres vallant .I. paresis.
Tant fu Salehadins ensegniés et apris,
Pour ce que crestïen, ce li est bien avis,
Nel tienent a aver, mil besans d'or massis,
A mis desur l'autel, ne s'i est alentis.

(262 r°, c. 1.)

Après la messe, banquet somptueux, puis cercle, où Baudouin distribue libéralement à ses barons les coursiers et les faucons. A Saladin lui-même, sur son départ, il offre deux palefrois; mais soit dédain ou défiance, le soudan n'a garde de les accepter, il préfère son cheval au poil ferrant et s'éloigne, quelque temps escorté par le roi et par Baudouin de Rames. Dès le lendemain, il part avec son armée pour attaquer Tiorin, le roi de la grande Turkie, mais son armée était trop faible et il est battu :

Si l'en convint fuïr a petit de maisnie
Parmi un braç de mer, tout en une galie,

(262 r°, c. 1.)

où il jure par Mahomet qu'il se vengera.

Pendant ce temps, la maladie de Baudouin suit son cours; le jeune roi est rongé par la lèpre à tel point qu'il conseille lui-même aux siens de lui choisir un successeur, mais aucun n'y consent; tous l'aiment et l'honorent, sauf le bouillant Renaut, le prévôt de Monréal qui, au mépris des trêves, vient d'enlever une caravane de Persans et d'Esclavons. A son retour, Saladin réclame, et comme le roi Baudouin s'excuse en écrivant que

Li princes n'i feroit pour lui .II. paresis,

il vient lui-même l'assiéger dans sa forteresse de Monréal, sur son aire de rochers. Renaut effrayé demande maintenant du secours, mais Baudouin lui fait répondre :

S'il a brassé, si boive li traïtres fallis.

Le siège se prolonge, car la citadelle, bâtie à pic, est presque imprenable, mais Saladin obstiné mande de tous côtés des terrassiers, leur promet un besant par hottée de terre, et les fossés et précipices vont être comblés quand le roi Baudouin se décide

à répondre à un second appel de Renaut et à « rendre la trêve » [1]. Il est grand temps qu'il arrive de Jérusalem, et la bataille sera meurtrière. Salfadin tue d'abord Manessier, un cousin de Baudouin de Rames, venu avec lui de France ; Baudouin, désolé, le venge en frappant Cornafer, fils de ce Murgafer d'Aremblois jadis tué par Godefroi au siège d'Acre. Saladin lui-même tue Guion, un autre cousin de Baudouin de Rames, mais le jeune roi à son tour tue Florion et Salfadin lui-même, et le soudan désespéré bat en retraite. Mais la victoire a coûté cher, et le roi envoie demander une trêve de vingt-neuf jours ou d'un mois ; avec une escorte de vingt-trois barons, il se rend lui-même au devant de Saladin (264 r°, c. 1).

La pais est creantee et la trive plevie :
Salehadins jura, sur se loye paienie,
Que, tant com Bauduins li rois sera en vie,
Ne feront Sarrasin as François envaïe,
Et Bauduins ausi tout ensi li affie,
S'il a de lui mestier, il li fera aïe.
Adonc Salehadins plus iluec ne detrie,
Congié a pris au roi et a la baronnie,
Au lés devers Barbais a se voie acuellie.

Délivré de ce dangereux voisin, Baudouin parcourt son royaume, visite ses bourgeois, rend la justice et règne encore en paix trois ans. Lorsque la mort vient terminer ses souffrances à Acre [2], l'archevêque de Sur célèbre son service, Bauduin de Rames et Beliant de Triple tout en larmes portent à bras le cercueil :

En l'opital en Acre a moult grant riceté ;

1. C'est Saladin qui dénonça la trêve et reprit les armes (mai 1182) à la suite des incursions de Renaud de Châtillon et de Bohémond d'Antioche en pays musulman.

C'est en 1186 que Renaud de Châtillon enlève malgré la trêve une caravane qui venait de Babylone à Damas avec la sœur de Saladin, et refuse de les rendre malgré les injonctions du nouveau roy Guy de Lusignan — « La prise de ceste carevane fu l'achaison de la perdicion dou roiaume de Jerusalem », dit le continuateur de G. de Tyr, l. XXIII, ch. 23 (*HO*, t. II, p. 34).

2. Baudouin le Méseau meurt à Jérusalem le 16 mars 1185, *HO*, t. II, p. 9, l. XXIII, ch. v.

Par dalés Beatris qui tant ot de biauté [1]
Et la [gente] roïne sa suer au cors mollé.

Le prince Renaut se lamente de son côté :

Par nului ne serons garanti ne tensé,
Puis le roi Assalon et Judas Macabé,
Ne fu mieus qui tenist de vous sa roiauté.

Il prédit qu'avant quarante jours Saladin aura dénoncé les trêves et ne leur laissera « de terre vailant .I. oef pelé ». Les barons, désolés de ne pas trouver d'hoir à la royauté, retournent en hâte dans leurs châteaux, réparent les fossés et les tours et attendent l'attaque de Saladin. Mais elle ne viendra pas avant « .II. ans tous acomplis », car Saladin a juré de se venger « du fort roi Tyorin du regne as Arabis » et il est parti avec cent mille hommes ;

Pour chou as trives rendre a si lonc terme mis,
Et no bon crestien se garnissent toudis.
(264 v°, c. 2.)

Ainsi finit la dernière branche de la continuation de Jérusalem, où l'histoire de Saladin n'est guère plus exacte que dans les précédentes. A la fin seulement, le récit se rapproche de la réalité historique par quelques anecdotes sur l'avènement de Saladin, sur Renaud de Châtillon et le siège de Krach, qui rappellent avec de sensibles différences, aisées à vérifier, le récit d'Ernoul. Mais ces différences, mêmes notables dans le récit d'anecdotes très simples [2], aussi faciles à conter qu'à retenir, suffisent à démontrer que le jongleur n'a pas lu Ernoul, comme le voulait Pigeonneau, et ruinent une partie de sa thèse [3]. De ce que la *Chanson d'Antioche*, telle qu'elle nous est parvenue, après tous ses remaniements et dans sa forme actuelle, soit souvent empruntée aux chroniques latines, en particulier à celle de

1. Le jongleur s'est embrouillé dans les noms de la branche précédente, et il a mis Beatris au lieu d'Ida.

2. En réalité, les faits ne sont pas partout si simples que l'a dit Pigeonneau. Il convient de distinguer « les diverses parties du poème ». Cf. P. Meyer, *Revue critique*, 1892, p. 129.

3. G. Paris a déjà réfuté cette opinion, *Journal des Savants*, 1893, p. 506, note.

Robert le Moine ou de saint Remy, il ne s'ensuit nullement que le dernier poème de la croisade soit traduit d'Ernoul pour la symétrie. Cet amalgame confus d'erreurs et de souvenirs historiques s'explique assez simplement par une confusion de souvenirs ; il ne s'expliquerait plus, tant les erreurs abondent, si le jongleur avait eu un texte ou un manuel sous les yeux.

Prenons donc cette continuation de *Jérusalem* pour ce qu'elle est d'un bout à l'autre, un tissu de légendes, de confusions et d'anachronismes, et bornons-nous à relever dans tous ces anachronismes les principaux, ceux qui sont réellement utiles à l'explication des branches déjà vues ou de celles qui vont suivre. Est-il besoin de rappeler — Pigeonneau l'a déjà fait en partie — que la plupart des villes dont la conquête est ou sera attribuée ici à Godefroi de Bouillon n'ont été en réalité conquises, quand elles l'ont été, que par ses successeurs? Ainsi Césaire, prise par Baudouin I en 1102, et à la prise de laquelle on vit réellement, suivant Guillaume de Tyr [1], cette scène atroce qui devait figurer dans le poème de la *Vengeance Jesus-Christ* ou de la conquête de Jérusalem par Vespasien, les vainqueurs fouillant avec leurs piques les entrailles des prisonniers pour en extraire les pièces d'or avalées ; ainsi Acre, conquise par le même Baudouin I en mai 1104 [2], mais après deux sièges successifs (1103 et 1104), dont il restera trace dans les branches postérieures ; ainsi Escalon, ou Ascalon, qui ne sera occupée que le 12 août 1154 par Baudouin III [3] ; ainsi Damas, que Louis VII et Conrad assiégeront encore inutilement. Quant aux expéditions, en Arabie, contre le Caire et contre la Mecque, elles ne sont qu'à moitié fabuleuses, mais auront lieu seulement sous Baudouin I et seront célébrées encore une fois dans le *Bastart de Bouillon*, tandis que les poètes n'ont rien dit, que nous sachions, de l'expédition, autrement audacieuse, de Renaud de Châtillon.

1. *HO*, t. I, p. 422, l. X, ch. 15. — Cf. la *Vengeance J.-Ch.* imprimée par A. Graf, *Roma nella memoria... del medio evo*, 1882, t. I, p. 454 et 456, v. 960 et 1037. — L'épisode du siège de Césarée dans G. de Tyr n'est pas mentionné par Graf, qui résume toutes les études antérieures sur la *Vengeance J. Ch.*, et il paraît important pour déterminer les origines du poème.

2. *HO*, t. I, p. 439 et 442.

3. *Id.*, t. I, 2e part., p. 813.

Dans l'histoire de Godefroi de Bouillon, le plus curieux est évidemment l'épisode où nous le voyons empoisonné par le patriarche Éracle, au Caire sur le Jourdain. L'histoire réelle nous dit que c'est au retour d'une expédition sur les terres du sultan de Damas que Godefroi fut saisi d'une maladie de langueur ; il se traîna encore quelques semaines de ville en ville et revint mourir à Jérusalem, le 18 juillet 1100, après avoir eu le temps de régler sa succession. Mais presque aussitôt la légende prit son essor : déjà, le contemporain Guibert de Nogent fait allusion à des bruits vagues d'empoisonnement, et les historiens plus récents, Mathieu d'Édesse et Orderic Vital précisent avec des détails divers [1].

Il serait intéressant de savoir, au moins approximativement, à quelle date cette légende a pris la forme sous laquelle les jongleurs nous l'ont transmise. Notons que cette légende a complètement ignoré Ernoul, le premier patriarche de Jérusalem, mais elle conserve encore assez nettement le souvenir du patriarche Daimbert, archevêque de Pise, patron de Bohémond et de Tancrède, tout en le confondant avec Éracle ou Héraclius, le patriarche décrié, contemporain de Philippe Auguste et de Henri II. Or, dans un passage de sa chronique qui n'a jamais été, que je sache, souligné d'aucune note, Benoît de Peterborough [2] ou l'auteur de la Chronique du roi Henri II mise sous son nom, racontant la mission d'Éracle en Angleterre sous Henri II, en l'année 1185, nous dit que ce patriarche s'appelait Éracle, comme le premier patriarche de Jérusalem [3]. Cette remarque n'aurait aucun sens si Benoît de Peterborough ne connaissait déjà la légende de l'empoisonnement de Godefroi par Éracle. Quoi qu'il en soit, on conçoit facilement que les circonstances de la mort de Godefroi ont pu être modifiées et

1. Sur la mort de Godefroi et la légende d'Éracle, voir l'introduction de Borgnet, *Godefroid*, t. III, p. LXXVII-VIII, et *l'Histoire de la première croisade* de Röhricht, p. 214, n. 6.

2. *HF*, t. XVII, p. 461 ; *id.* édit. Stubbs, p. 328.

3. « Notandum quod per praedicationem papae Urbani, Heraclio, non isto de quo superius fit mentio (*celui de 1185*) sed alio quodam tunc temporis existente sanctae civitatis patriarcha, dux Godefridus de Builon..... » Stubbs rappelle simplement que le patriarche lors de la 1re croisade s'appelait Siméon (*G. de Tyr*, l. II).

cette mort placée à Damas plutôt qu'au Caire. Enfin, à rester sur le terrain des faits, on conçoit que de nouveaux jongleurs aient pu avoir l'idée de développer des épisodes qu'ils trouvaient simplement annoncés ou esquissés dans le poème que nous avons vu, par exemple de mettre en action le duel judiciaire entre Éracle et Tancrède. Ici encore, nous raisonnons après coup, et ces hypothèses ou ces anticipations seront vérifiées par des faits.

De tous les anachronismes ou de toutes les confusions de faits de dates ou de personnes, il y en a une qui entraîne à peu près toutes les autres. Elle n'a pas échappé à Pigeonneau [1], mais il n'en a pas vu les conséquences. Le jongleur ignore à tel point les faits qu'il identifie Baudouin I avec Baudouin II ou Baudouin du Bourg, supprime de même Foulques d'Anjou (confondu avec Amaury) et l'autre fils de Foulques, Baudouin III, moyennant quoi il arrive sans encombre à Baudouin IV, le Méséau (1173-1185). Mais d'autre part, comme il garde tout de même un vague souvenir du véritable Baudouin du Bourg, il invente un chevalier français, Baudouin de Sebourg, dont il fait le tuteur de Baudouin IV. Plus tard, le véritable Baudouin du Bourg finira par être retrouvé, mais de nouveau transformé par les romanciers.

Plus longues à expliquer, mais plus importantes pour la suite de nos poèmes, sont les confusions ou les à peu près sur les grands vassaux de Baudouin IV le Meseau.

Dans Baudouin de Fauquenbergue, comte de Rames, et son frère Beliant, dit comte de Triple, on reconnaît aisément les vassaux historiques de Baudouin IV. Tous deux ont joué un rôle important ; ils s'appellent dans l'histoire, le premier, Baudouin d'Ibelin, sire de Rama, dit Baudouin de Rames, l'autre, son frère, Balian II d'Ibelin qui eut pour écuyer le chroniqueur Ernoul et négocia avec Saladin la capitulation de Jérusalem. Mais pourquoi le jongleur en fait-il les fils d'un seigneur de Fauquenbergue, qui auraient récemment débarqué en Terre Sainte ? Pourquoi Beliant ou Baliant d'Ibelin reçoit-il le comté de Triple qu'il n'a jamais eu ? Pourquoi enfin Baudouin et Beliant ont-ils pour père un certain Hugues de Fauquenbergue,

1. *Le Cycle de la Croisade*, p. 208-209.

alors qu'en réalité ils sont nés tous deux en Terre Sainte de Balian I et d'Héloise de Rames ? Voilà les points à élucider.

A la première croisade, nous trouvons un Hugue de Fauquenbergue, châtelain de Saint-Omer, qui sert vaillamment [1] Baudouin I d'Édesse, reçoit de lui le fief de Tabarie, abandonné par Tancrède, combat Dodekin et les troupes de Damas, et meurt sur le champ de bataille en 1107, amèrement regretté de son roi. Les historiens l'appellent Hugue de Fauquenbergue, ou de Tabarie, mais de préférence Hugue de Tabarie, du nom de sa terre qui devait passer par diverses mains [2].

« Entre 1157 et 1160 », sous le règne de Baudouin III et non plus sous celui de Baudouin I, un châtelain de Saint-Omer, Gautier, qui n'a très probablement *aucun* rapport de parenté avec Hugue de Fauquenbergue, vient à son tour, pour la seconde fois, en Terre Sainte [3]. Il épouse Echive, très probablement fille de Guillaume de Bures et héritière de Tabarie, qui lui donne quatre fils, Hugue, Guillaume, Raoul et Hoste de Tabarie.

Quelques années après la mort de Gautier (1168), Raymond II, comte de Triple, épouse, en 1173, sa veuve Echive et devient ainsi le beau-père des quatre fils précités. Ces quatre fils portent tous le nom de la terre de Tabarie qui est leur domaine. Le plus célèbre est l'aîné, Hugue de Tabarie, qui s'illustra dans les guerres contre Saladin sous Baudouin le Lépreux, et Guy de Lusignan qui, Villehardouin nous l'apprend, vint encore, en 1204, rejoindre Baudouin de Flandres à Constantinople [4]. C'est lui qui aurait soi-disant conféré la chevalerie à Saladin et qui figure à ce titre dans le célèbre petit poème de l'*Ordene de Chevalerie*.

Les relations compliquées entre tous ces personnages n'ont

---

1. *HO*, t. IV, p. 632, Albert d'Aix, l. X, cap. III : « Hugo de Tabaria vir bellator praecipuus adversus gentiles impetus. . . . .

2. *BEC*, t. XXXV (1874), Giry, *Les Châtelains de Saint-Omer*, p. 336 : « Nulle part on ne le voit appelé châtelain de Saint-Omer ; le *lignage d'outremer* est le seul document ancien qui lui donne cette qualification et ses nombreuses inexactitudes constatées dispensent d'établir la possibilité de celle-ci. »

3. *Ibidem*, p. 342.

4. *Villehardouin*, éd. du Cange, p. 130 et 331. — Du Cange, *Les familles d'outremer*, p. 450.

été exactement démêlées qu'à la fin du XIXe siècle par Giry. Ce que nous avons à retenir, c'est :

1° Que le nom du premier Hugue de Tabarie semble avoir été retenu confusément par les poètes les plus étourdis ou les plus ignorants.

2° Qu'entre ce Hugue de Tabarie et Gautier de Saint-Omer, on a imaginé de bonne heure des liens de parenté que rien ne justifie, sinon l'assertion gratuite du *Lignage d'outre-mer*.

3° Que la terre de Tabarie, ayant appartenu à 70 ans d'intervalle à deux seigneurs illustres qui avaient tous deux le prénom de Hugue, une association d'idées s'est faite, très compréhensible autrefois, et le nom de Tabarie a nécessairement appelé ou entraîné le prénom d'Hugue. C'est pour toutes ces raisons que le prénom d'Hugue a été attribué, comme on l'a vu, à Dodekin de Damas, soi-disant roi de Tabarie, dans les suites les plus anciennes de la *Conquête de Jérusalem*, et va lui rester attaché avec de nouvelles complications, dans les suites ou les continuations postérieures.

Ainsi, toutes les branches de la fin de *Jérusalem* qu'on vient d'analyser n'ont pas cessé d'être remaniées, on vient de le voir, aussi bien que les premières, et n'ont guère eu moins de succès. Ce fut cette fin de *Jérusalem* qui propagea, si elle ne créa pas, la légende de l'empoisonnement de Godefroi par Éracle [1], ce fut elle encore qui fit connaître le stratagème des mouches à miel employées au siège d'Acre et qui avait d'ailleurs des précédents, non seulement dans les anciennes chroniques, mais même, le fait n'a pas été relevé, dans Guillaume de Tyr [2]. La preuve que cette fin de *Jérusalem* était lue partout, c'est que l'auteur d'un poème anglais du XIIIe siècle sur Richard Cœur de Lion reproduisit le stratagème dans un autre siège de la ville d'Acre, et l'attribua au roi Richard, comme les éditeurs belges Reiffenberg et Borgnet l'ont noté dès 1853 [3].

---

1. Elle est rappelée notamment dans les *Récits d'un bourgeois de Valenciennes* (éd. Kervyn de Lettenhove, p. 29), qui sont de la seconde moitié du XIVe siècle.

2. Au siège de Marram en 1098 (*HO*, t. I, p. 290, l. VII, ch. 9) : « Cil dedens se deffendoient, gitoient pierres et feu et chaux vive et besennes toutes pleines d'ès. »

3. *Godefroid*, t. III, fin, après la table des noms. Borgnet suppose, d'ailleurs

Si ces dernières branches de *Jérusalem* faisaient ainsi leur tour d'Europe et ne cessaient d'être remaniées dans leur pays d'origine, elles devaient subir au commencement du XIVe siècle un avant-dernier remaniement, antérieur à celui de 1356 et qui semble avoir passé jusqu'ici complètement inaperçu. En 1339, un poète hennuyer, Jean de le Mote, l'un des continuateurs des *Vœux du Paon*, achevait l'éloge funèbre en vers de Guillaume le Bon, comte de Hainaut [1]. Dans cet éloge, peu poétique, mais rempli de légendes curieuses, les vertus du prince défunt sont incarnées dans des personnages romanesques ou historiques et prennent successivement la parole. Malgré sa longueur, il convient de citer en entier le discours de « Suffisance » sur Godefroi de Bouillon, discours qui représente l'avant-dernier remaniement, ou la version du *Chevalier au Cygne* la plus répandue en 1339, et qui est un de nos principaux arguments.

Li Regrès Souffisance [2].

A un mien ami souffisant
Biaus fieus, comparer vous doit on :
Cieus fu Godefrois de Buillon,
Qui tant en li [eut] souffisance
Et pour exauchier no creance,
O ses barons la mer passa
Et Nikes premiers conquesta,
Dont prist le pont de fier par force ;
Et apriès conquist Antioce
Et tout le regne de Surrie,
Et puis se fist par singnourie
Couronner en Jherusalem,
Mais ansçois souffri maint ahem,

à tort, que le jongleur flamand se serait inspiré de ce vieux poème. — G. Paris a noté (*Romania*, 1897, p. 365) que cet épisode est une interpolation récente qui manque dans le plus ancien manuscrit du *Richard Cœur-de-Lion* anglais, version d'un poème anglo-normand aujourd'hui perdu.

1. [Sur Jean de le Mote, voir maintenant la notice de M. Antoine Thomas, *Hist. litt.*, XXXVI, pp. 66 sq., et notamment pp. 71-3 pour le *Regret de Guillaume le comte de Haynnaut*.]

2. [Édit. A. Scheler, Louvain, 1882, pp. 93-95.]

Puis desconfi le roi soudant
Corbadas et Cornumarant
Es plains de Rames droitement,
Puis conquist Accre assés brieument,
Kachoë, le Marche et Saiette,
Thabarie et Damiette,
La Montaingne et toute Rousie,
Oliferne et toute Lubie,
Et, quant çou la eust conquesté,
Se fu puissedi marié
A Florie au douc corps plaisant,
Qui estoit serour Corbarant ;
Puis rala assegier Damas
Li rois qui onques ne fu las.
Mais par envie la moru,
Car uns traÿtres adont fu
Qui Eracles avoit a non,
Cousin[s] Tangré et Buinamon ;
Cieus Eracles la et Tangrés
Fissent tant par leur fausetés
Que venins fu trouvés et quis
Et entre les .II. dois fu mis
D'Eracle, et cieus le porta
A Damas u le roi trouva,
Qui d'assalir brieument venoit.
Li rois, qui mout grant caut avoit,
Eracle forment festia,
Car veü ne l'avoit pieça,
Pour boire huça sa mesnie ;
Hues, li rois de Thabarie,
Au boin roi aporta le vin ;
Eracles qui tint le venin
Crois fist sour le couppe et sainna,
Et au sainnier keïr laissa
L'ierbe maloite envenimee :
Ensi li rois de renommee
Moru et finna sen jouvent.
De çou ne furent pas dolent
Li Sarrasin ne li païen,
Et puissedi li crestÿen
Eurent tant a faire de là
C'uns rois depuis tout conquesta :
Sallehadins fu appiellés.

Hé, gentieus fius, vous estiés tels :
Li boins restoriés Godefrois
Estiés, en tous poins, biaus et drois. 2815

Cette oraison funèbre de 1339 nous donne évidemment le résumé d'une *Chanson de Jérusalem* qui, pour les premières branches, pouvait se confondre avec les compilations des mss. 3.131 de l'Arsenal et 12.569 de la B. Nationale, mais qui en différait sensiblement pour la fin. En effet, si court qu'il soit, le texte de Jean de le Mote paraît bien indiquer que les derniers jongleurs avaient décrit de nouvelles conquêtes, plus ou moins légendaires, de Godefroi (Acre, Oliferne, Tabarie etc.). Parmi les noms de ces villes conquises, nous retrouvons Cacho qui figure déjà dans les *Chétifs*, et que Pigeonneau avait en vain tenté d'identifier [1], en citant toutes les variantes des manuscrits :

Pris ont Gibel le grant, Margat et Valenie,
Et Barut et Saiete qui siet en le Surie
Et *Carcloie* et le marce desci qu'en Saforie.
(Bibl. Nat. fr. 12.558, f° 136 r°.)

Plus ingénieux, Scheler [2], l'éditeur de Jean de le Mote, identifiait Cachoe avec le port de mer de Cacquau, cité dans le Voyage de Ghillebert de Lannoy en Palestine. En réalité, le contexte l'indique, il s'agit tout simplement de Cacho, près de Saphorie, à l'intérieur des terres, ville deux fois nommée par Guillaume de Tyr [3] et la *Chronique* d'Ernoul.

Ce n'est pas tout, le texte de Jean de le Mote a confirmé toutes les inductions ou prévisions précédentes. Il nous a montré « le roi Hus », c'est-à-dire Dodequin, converti sous le nom de Hugue de Tabarie et assistant avec le roi Corbarant à la mort de Godefroi de Bouillon. Cette mort même a été transportée à Damas, et les circonstances en ont été modifiées. Enfin ce nouveau récit à son tour subira encore d'autres transformations.

1. *Le Cycle* etc., p. 52, note 2. — *La Chanson du Chev. au Cygne*, éd. Hippeau, t. II, p. 272.

2. *Les Regrés*, etc., note au vers 2774.

3. *HO*, t. I, p. XXXVIII, Caco « dans la plaine de Césarée, en allant vers Joppé » : *ibid.*, p. 544 ; t. II, p. 39, 461. — *Chronique d'Ernoul*, éd. de Mas Latrie, p. 146.

Mais cette branche perdue, dont Jean de le Mote est seul à nous avoir conservé le souvenir, peut-être est-il possible d'indiquer, au moins par approximation, la date de sa composition. Dans le poème de 1356, qui est imité de cette branche et du poème perdu dont elle faisait partie, nous voyons, au siège d'Acre, Godefroi tuer un fils du soudan, un certain Seghin de Melide, « du melide roion ». Ce royaume de Melide ne se retrouve pas, et pour cause, dans les géographies de la Palestine. Pourquoi donc ? C'est qu'il est bien probable que les anciens jongleurs ont pensé à cet Esclavon, à ce malheureux roi de l'île de Melide dans l'Adriatique qui vint, on ne sait trop comment, se faire tuer dans les rangs des Français à la bataille de Courtray en 1303, et à qui, prise de pitié, l'abbesse du monastère voisin érigea un tombeau avec une épitaphe, qui subsiste encore aujourd'hui.

Si cette conjecture ou cette identification de Melide est exacte c'est après 1303, après la bataille de Courtray, qu'aurait été composé le renouvellement de la *Chanson de Jérusalem*, qui précède celui de 1356. Un autre indice confirmera peut-être plus tard cette hypothèse.

Émile Roy.

QUESTIONS LATINO-ROUMAINES

I

SUR LE TRAITEMENT ROUMAIN DE L'*U* BREF LATIN

On sait que, de même que le sarde et l'albanais, le roumain a gardé intact l'*u* bref latin : gula devient *gură*, lupus devient *lup*, numerus *număr*, et ainsi de suite. On affirme pourtant que la conservation n'est pas sans exception, et l'on cite un certain nombre de mots roumains qui auraient été gagnés par le changement de *u* en *o*, accompli dans le roman occidental. Cette idée a été soutenue par MM. Meyer-Lübke (*Gramm.*, I, § 130), Tiktin (*Rum. Elementarbuch*, p. 25), Puşcariu (*Z.R.Ph.*, XXXIII, p. 232 et suiv. et XXXVIII, p. 688 et suiv.), Philippide (*Arhiva* Iaşi, 1914, p. 154 et suiv., note).

On se figure en général que le changement roman de *ŭ* en *o* s'est effectué à un moment où les Balkans n'avaient plus de rapports suivis avec le roman occidental, ce qui expliquerait pourquoi *u* a été conservé en roumain. Il faudrait donc trouver la raison qui a fait que, dans un certain nombre de mots, ce changement se soit passé plus tôt, de sorte qu'il fût connu par le roumain aussi.

M. Meyer-Lübke (*loc. cit.*) dit : « la règle est *o* au lieu de *u* devant les labiales en roumain », et il cite comme exemples à l'appui les mots *roib* < rubeus, *cot* < cubitus, *o* < ubi, *nour* < nubilus, *bour* < bubalus, *toamnă* < autumnus, macédoroum. *roameg* < rumigo, et *joane* < iuuenis. A côté, il y a de très nombreux exemples contraires : *cuib* < *cubium, *lup* < lupus, *supt* < suptus, *rup* < rumpo, *scuip* < *scupio, *număr* < numerus, *umăr* < humerus, etc., que M. Meyer-Lübke explique par l'influence des dérivés où la syllabe radicale est atone (voir pourtant Philippide, *l. c.*). Mais avant même de s'arrêter à ces exceptions, on voudrait savoir pourquoi les labiales

devraient avoir ici une pareille influence, que rien ne justifie : *u* et *o* sont également des voyelles arrondies.

M. Tiktin (*loc. cit.*) dit simplement que le changement est plus fréquent devant les labiales, sans donner, lui non plus, une explication de ce fait.

M. Puşcariu (*loc. cit.*) part d'un principe différent : pour lui, *u* est devenu *o* là seulement où il était suivi par un *y* ; nous aurions donc affaire à une sorte de dissimilation. Ce *y* serait ensuite tombé après double consonne. Les exemples que cite M. Puşcariu sont : *toamnă* < *autumnia, *roib* < rubeus, *coif* < cufea, *fost* < *fuistum, *pleoapă* < *plŭppea, *moare* < muria, *tău* < tui, *său* < sui, *doi* < dui. Ici encore, les exemples contraires abondent : *cuib* < *cubium, *scuip* < *scupio, *sui* < subeo, etc. ; fuisti devient *fuşi* : pourquoi *fuistum donnerait-il *fost* ? *moare* ne peut pas venir de *muira, puisque, la forme roumaine l'indique nettement, *y* n'a pas passé devant *r*. Pour les autres mots cités, voir ci-dessous. Je dois noter que, depuis, M. Puşcariu est revenu sur cette opinion (v. *Locul limbii române*... p. 25 et suiv.).

Il est donc impossible de limiter le changement à la position devant certains sons. Mais avant de discuter les conditions dans lesquelles le changement a eu lieu, il est bon de passer en revue tous les exemples qu'on en a cités, pour voir si leur place est bien ici. Voici la liste de ces exemples.

bour < bubalus, *broască* < bruscus, *coif* < cufea, *cot* < cubitus, *doi* < duo, *fost* < *fuistum, *moare* < muria, *nor* < nubilus, *ploaie* < pluuia, *pleoapă* < *pluppea, *roib* < rubeus, *roş* < russeus, *său* < suus, *soage* < subigere, *scoate* < excutere, *soc* < sabucus, *tău* < tuus, *toamnă* < autumnus.

Ce sont, on le voit, des mots disparates, que ne réunit aucun élément commun. Il faudra donc examiner l'histoire de chaque mot à part, pour voir ce qu'en vaut le témoignage. Il y a, dans la liste présentée ci-dessus un certain nombre d'étymologies contestables, qu'il convient d'écarter dès le commencement, pour pouvoir ensuite passer à l'examen des autres exemples.

broască « grenouille » ne vient pas de bruscus, mais de *broscus, ou plutôt de *brosca (v. Puşcariu, *Et. Wb.*, 221), qui est également réclamé par les dialectes italiens (*R.E.W.*,

1329). Mais il n'est pas nécessaire d'expliquer ce *brosca par un croisement entre bruscus et gr. βρόθαχος (comme le fait M. Puşcariu) : suivant l'hypothèse de M. Ernout (*Élém. dial.*, p. 128), le thème de ce mot serait *$g^{w}rōt$-, donc *o* serait primitif. Quant à la forme bruscus, elle n'est attestée qu'une seule fois dans une glose, dont la graphie peut être erronée ; à moins d'admettre que bruscum « tuber arboris » (Ernout, *ibid.*, p. 127) est le même mot (roum. *broască* réunit les deux sens). De toute façon, nous avons affaire ici à un mot qui est certainement en dehors du vocabulaire normal du latin : la forme en a pu par conséquent varier.

coif « casque, ne vient pas de cufea (Puşcariu, *Et. Wb.*, 393). M. Puşcariu cite lui-même la forme parallèle cofea, qui peut expliquer également les autres formes romanes (*R.E.W.*, 2024). Il est à peu près certain qu'il s'agit d'un mot d'emprunt.

moare « saumure » ne vient pas de muria (Puşcariu, *Et. Wb.*, 1103), mais de moria, de même que les autres formes romanes (*R.E.W.*, 5756). Voir mon *I et V en latin*, p. 34 (ajouter salemoria, Anthimus, 29 et 43).

noră « bru » ne vient pas de nurus, mais de norus (Puşcariu, *Et. Wb.*, 1190 et *R.E.W.*, 6000 ; Candrea-Densusianu, 1244), qui explique la plupart des formes romanes (voir *I et V, ibid.*).

Pour *ploaie* « pluie », on restitue un roman commun *ploia, qui est également réclamé par le roman occidental (*R.E.W.*, 6620). Ce doit être une forme dialectale, car le thème italique était *plou-. Cf. perplouere (Festus, éd. Lindsay, p. 298, plouebat (Pétrone, 44, 18).

pleoapă « paupière » : M. Puşcariu suppose que pupula serait devenu *pluppa, dont on aura tiré un dérivé *pluppea, devenu *pleoapă* en roumain. Cette explication est contestable à plus d'un égard : entre la forme générale *pleoapă* et la variante *ploapă*, c'est la première qui doit être primitive, puisqu'elle peut expliquer la seconde, tandis qu'en partant de *ploapă*, *pleoapă* serait inexplicable. On a proposé de voir dans ce mot un représentant de palpebra, hypothèse qui soulève d'innombrables difficultés. Récemment encore, M. Densusianu a proposé une explication par le slave (*Grai şi suflet*, I, p. 143 et suiv.).

roib « alezan » ne vient pas de rubeus (Puşcariu, *Et. Wb.*, 1473

et *R.E.W.*, 7408), mais de robeus, qui constitue la forme primitive (d'origine dialectale, v. Ernout, *Elém. dial.*, p. 221). Rubeus est secondaire et analogique, et il a été conservé par le roman occidental, qui connaît aussi robus (*R.E.W.*, 7355).

roș « rouge » ne vient pas de russeus (Tiktin, *s.v.*), mais de roseus (Puşcariu, 1475 et *R.E.W.*, 7379).

soage « pétrir », si l'étymologie qu'on en a faite est correcte (Hașdeu, *Etym. M.* 1873), viendrait en tout cas de subagere, non de subigere, qui est inconnu en roman ; la présence de *o* s'expliquerait donc tout naturellement par la diphtongue *wa*.

scoate « enlever, ôter », ne vient pas de excutere (Puşcariu, 1562 et *R.E.W.*, 2998), mais de *excotio (Tikin, *s.v.*), qui est connu également par l'italien (cf. du reste rom. *scutura* de excutulare). Il s'agit sans doute de ex-quatio, avec qua- changé en quo- (cf. mon *I et V*, p. 20).

Pour le participe *fost* (appartenant au verbe « être »), quelle qu'en soit l'étymologie, il ne doit pas être expliqué par le latin, car lat. esse n'avait pas de participe parfait et le roman occidental n'a pas de formes comparables. Bien plus, le macédo-roumain même a une formation différente : *fută*. Le verbe « être » en roumain est irrégulier à l'extrême : *sînt, eşti, fiu, eram, fusei*, de sorte que la voyelle de *fost* n'est pas très gênante.

Les mots où la voyelle est suivie par un *b* comportent une explication particulière : la labiale intervocalique ayant disparu, il s'est produit une diphtongue (cf. ci-dessus le cas de *soage*), ce qui a altéré, à une époque plus ou moins éloignée, la première voyelle.

cot « coude » vient de cubitus (ou plutôt de cubitum). Mais à supposer que *u* fût devenu en latin oriental *o*, il aurait dû se diphtonguer sous l'influence de l'*e* suivant et se transformer en *oa* (cf. *roade* < rodit, etc.). Il faut admettre que *u* est resté *u* et qu'on est ainsi arrivé à une forme intermédiaire **cuet* ; sous l'influence de la voyelle labiale *u*, *e* est devenu *ă* (cf. *nouă* < nouem), et **cuăt* ne pouvait aboutir qu'à *cot*. La même explication vaut pour *o* de ubi (attesté à date ancienne sous les formes *uo, iuo*, cf. encore le composé *încătruo, încătroo*, aujourd'hui *încotro*).

Cette explication est rendue certaine par les cas de *bour* « urus » et de *nour* « nuage ». Ici, peut-être à cause du fait que

bubalus et nubilus ont un *u* long, les formes intermédiaires ont subsisté plus tard et sont attestées à date historique. Naturellement, il ne saurait être question d'un passage de *u* long latin à *o*.

bubalus est devenu *buăr*, forme attestée et qui étaye **cuăt*. Il est ensuite attesté sous les formes *boor* et *bour*. De même nubilus est devenu *nuăr*, *noor* (Transylvanie), *nour* (Moldavie), *nor* (Valachie). Les trois mots primitivement semblables, **cuăt*, *buăr*, *nuăr*, se presentent donc actuellement sous trois formes différentes : *cot*, forme unique dans tous les dialectes roumains (l'*u* bref a été moins résistant, semble-t-il), *bour* (forme moldave, l'urus ayant disparu de très bonne heure dans les autres régions ; en Moldavie même il a disparu au XVIIe siècle, ce qui a empêché le mot d'évoluer) et *nor*, attesté partout, mais sous une forme différente dans chaque parler (ajouter macédo-roum. *năor*, etc.).

De même *soc* « sureau » de sabucus s'explique par **săuc* (voir Haşdeu, *ibid.*), forme résultée après la chute de *b* intervocalique (on entend souvent *bot* pour *băut*, participe de « boire »). Mais même si l'on ne veut pas accepter cette explication, *soc* ne prouve rien pour le traitement de *u* bref, car sabucus a un *u* long. Il n'est pas impossible du reste que *soc* vienne de la forme *socco* (*Mulomedicina Chironis*, 791).

o « une » de una s'explique comme *o* de ubi, car après la chute de *n* intervocalique (v. Al. Rosetti, *Phonétique du roumain*, p. 159 et suiv.), les deux mots ont dû se confondre sous la forme **uă* (qui est attestée sous la forme *uo*, etc.) ; voir du reste macédo-roum. *unã*, daco-roum. *un*, sans compter le fait qu'on avait affaire ici à un *u* long.

doi « deux » de duo s'explique par *duoi*, forme résultée de l'adjonction au masculin duo de la particule *i*, indispensable en roumain là où un monosyllabe est terminé par une voyelle (cf. *noi* de nos, etc.). Ici elle a pu être comprise comme marque du pluriel. Le féminin *două* a peut-être été influencé pour le vocalisme par le masculin (Candrea-Densusianu, 503), mais il n'est pas exclu que duae ait donné régulièrement **duă* < **do* et que cette dernière forme ait été pourvue une nouvelle fois de la terminaison du pluriel.

său, *tău* « sien, tien », viendraient de *sous, *tous (suivant

M. Pușcariu), qui représenteraient suus, tuus. Le changement de *o* en *ă* serait curieux, mais non impossible (cf. *că* < quod, mold. *tăt* pour *tot*). Pourtant la comparaison des dialectes transdanubiens nous montre que ces intermédiaires restitués ne sont pas réels. Pour suus, le mégléno-roumain et l'istro-roumain connaissent la forme *seu*, et ce fait est décisif. Tuus et suus sont devenus *teus et *seus sous l'influence de meus. Il faut se rappeler que tuus et suus devaient normalement aboutir à *tu* et *su* et que tuus se confondait ainsi avec le pronom personnel. En fait, *tu* et *su* ont été conservés comme formes brèves (enclitiques) dans tous les dialectes. (Il n'est pas probable que ce soient là des formes nouvelles, tirées de *său*, *tău*, car en ce cas on en aurait fait une pour la première personne aussi). *tău*, *său*, proviennent donc de **teu*, **seu* (pour le vocalisme on peut comparer *său* de sebum, *tăciune* de titionem, etc.). Des représentants de *teus, *seus se retrouvent en provençal et ailleurs. Mais si les exemples roumains ont une origine latine, il faut croire qu'ils ont subi l'influence des pronoms personnels, parce que la diphtongaison de *ĕ* manque (elle apparaît par contre dans *mieu* de meus).

macédo-roum. *aroamig* de rumigo s'oppose au point de vue du vocalisme au daco-roum. *rumeg* et au mégléno-roum. *rumig*. De plus, l'*u* de lat. rumigo était long. Il faut donc expliquer la forme macédo-roumaine par un changement récent. Elle a été peut-être créée sous l'influence des verbes à alternance vocalique : *moare — murim*, etc.

macédo-roum. *dzone* s'oppose lui aussi au daco-roum. *june* et au mégléno-roum. *juni*. Ce ne peut pas être une forme ancienne, car l'absence de la diphtongaison serait inexplicable (cf. *moarte* de mortem, etc.). Elle doit s'expliquer par **dzuăne*, **dzuene*, cf. *cot* de cubitus, et ce sont au contraire les formes daco-roumaine et mégléno-roumaine qui présentent un *u* inexpliqué. Il est possible que dans ces deux dialectes iuuenis ait été remplacé par *iunis sous l'influence du comparatif iunior.

Le seul exemple pour lequel je ne vois pas d'explication est *toamnă* de autumnus. Je pense qu'il ne faut pas en chercher une à tout prix et que, jusqu'à nouvel ordre, on peut admettre que c'est là un exemple du traitement *ŭ* > *o*. Mais cela ne veut pas dire que le changement de *ŭ* en *o* est connu en roumain.

Même si l'on admet l'hypothèse indiquée ci-dessus, concernant la chronologie de *ŭ* > *o*, il n'est pas exclu que des mots d'origine occidentale aient pénétré en roumain, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre langue, après la date où le changement a été effectué, comme le suppose M. Puşcariu, *Locul limbii române*, p. 26.

Mais l'hypothèse citée peut très bien ne pas être juste. On est trop enclin parfois à faire de la chronologie dialectale fondée sur des faits de phonétique. La conservation de *ŭ* est constatée sur un territoire cohérent, formé par le Sud de l'Italie et la péninsule balkanique. Or, du fait qu'une certaine région de la Romania n'a pas été gagnée par un changement phonétique, il ne résulte rien ni pour la date du changement, ni pour l'isolement de cette région. On pourrait tout aussi bien affirmer que le Midi de la France n'avait plus de rapports avec le Nord au moment où *ca-* est devenu *che-* en français, puisque le provençal conserve ce groupe intact.

Pour notre cas spécial, il est certain que le changement de *ŭ* en *o* était amorcé dès avant l'époque chrétienne puisque nous trouvons dans les plus anciennes inscriptions républicaines *ŭ* noté par *o*, ce qui prouve qu'il était très ouvert. L'évolution a pu être très lente et il y a pu avoir des régressions, mais de toute façon il est impossible d'affirmer que le changement était inconnu à la date où le roumain s'est complètement séparé de l'Empire occidental.

II

A PROPOS DE L'ARTICLE POSTPOSÉ

Le problème de l'article postposé dans les langues balkaniques (roumain, albanais, bulgare) a fait déjà couler beaucoup d'encre. Ce phénomène a été mis sur le compte du substrat thrace, commun aux trois langues et peut-être aussi à l'arménien, où l'on a relevé des traces d'article postposé (mais il semble que la position de l'arménien à ce point de vue soit très différente de celle des autres langues citées).

On a signalé ensuite que le scandinave connaissait également

un article postposé, et on a parlé soit d'une influence gotique sur le scandinave (les Gots auraient été de leur côté influencés par le thrace), soit d'un substrat mongol commun (pourtant le lappon et le bulgare n'appartiennent pas au même groupe linguistique). M. Tagliavini est venu mettre fin à ces spéculations historiques, en montrant (*Dacoromania*, III, p. 515 et suiv.) que des faits analogues se retrouvent dans les langues du Caucase et ailleurs, ce qui nous interdit d'en faire un indice prouvant l'existence d'un substrat commun.

On ne peut pourtant pas suivre M. Tagliavini lorsqu'il affirme que le rapprochement de langues aussi diverses est dénué de toute utilité. Si l'on renonce à l'hypothèse d'une origine commune du phénonème dans toutes les langues où il apparaît, on ne peut pas nier que, en examinant les faits connus pour l'une d'elle, on peut trouver des solutions applicables aux autres. C'est ainsi que l'histoire de l'article scandinave peut nous expliquer la formation de l'article postposé en roumain et en albanais.

Le vieux scandinave a un article *inn* (*enn*), *in*, *it*, qui est préposé à l'adjectif et postposé au substantif (A. Heusler, *Altisländisches Elementarbuch*, Heidelberg, 1921, p. 128 et suiv. ; étude détaillée de B. Delbrück, *Der altisländische Artikel*, dans les *Abh. d. Philol. Hist. Kl. d. kön. sächs. Ges. d. Wiss.*, XXXIII, 1, 1916).

L'exemple classique est *maþr enn gamle* « le vieil homme » (littéralement « homme le vieux »), où l'article appartient à l'adjectif ; on trouve également la tournure *enn gamle maþr* ou simplement *enn gamle* ; mais le substantif isolé peut être articulé aussi : *maþrenn* ; *enn* est un ancien pronom démonstratif apparenté à got *jains*, etc. Il est visible que l'emploi en fonction d'article est né des phrases où le pronom précédait un adjectif, et que l'article ne définit que l'adjectif. Mais la coupe des mots a été facilement déplacée et on a compris *maþrenn gamle*, de sorte que l'article préposé à l'adjectif devenait postposé au substantif, bien que le substantif pût être séparé de l'article (*vápn ǫll in beztu* « armes entièrement les meilleures », v. Delbrück, *art. cit.*, p. 27).

L'emploi actuel de l'article en roumain peut très bien s'expliquer de la même manière. Mais avant de discuter l'ordre

des mots, il est indispensable de traiter la question phonétique. On trouve en roumain pour l'article masculin les formes *-ul*, *-l*, *ăl*, *al* et *cel* (je laisse de côté le féminin, et je ne cite que des exemples masculins, pour ne pas compliquer l'exposé, mais les faits décrits pour le masculin valent également pour le féminin). Toutes ces formes ont leur point de départ dans le latin *illu* (*cel* contient en outre la particule *ecce*), dont les transformations s'expliquent par les déplacements de l'accent et par l'influence des mots environnants. On verra, d'après les exemples qui vont suivre, que ces différentes formes sont interchangeables dans certaines positions : *cel* peut être remplacé par *-ul*, etc. Ces changements ne sont pas explicables à l'époque actuelle ; mais au moment où le déplacement de la coupe des mots a été effectué, il faut croire que les diverses formes de l'article n'étaient pas encore différenciées : le seul élément caractéristique pour le masculin était *ll*, avec une voyelle réduite avant ou après la consonne. En discutant les exemples de la langue moderne, il est inutile d'entrer dans tous les détails de phonétique : il suffit de rappeller ici que tous les changements relatifs à la forme de l'article sont explicables par la phonétique historique.

On dit en roumain *omul bătrîn* « l'homme vieux », ou *bătrînul om* « le vieil homme », c'est-à-dire que l'article postposé est reçu toujours par le mot qui est placé devant l'autre. Les deux tournures s'expliquent par l'ordre des mots latins : on pouvait dire aussi bien *homo ille bonus* que *bonus ille homo*, et ces deux locutions deviennent respectivement *omul bun* et *bunul om*. Toutefois, l'ordre normal des mots roumains est : substantif + adjectif. Seuls quelques adjectifs d'un emploi affectif marqué, comme *sărac*, *biet* « pauvre », et ceux qui désignent un état constant (équivalent à un nom de métier), comme *sfînt* « saint » (*Sfîntul Gheorghe* « saint Georges », etc.), sont placés devant le substantif auquel ils se rapportent. Les exemples comme *bătrînul om*, cité ci-dessus, sont littéraires et représentent une influence étrangère. Ce n'est, par conséquent, que le substantif qui a normalement l'article postposé. L'adjectif a de préférence un article préposé, *cel*, avec la variante *ăl*.

Cet article préposé à l'adjectif est devenu postposé au substantif, exactement comme en scandinave. Plus tard, lorsque le rapport entre l'article et l'adjectif suivant a été complètement

oublié, on a pu ajouter encore une fois l'article adjectival *cel* : *omul cel bun*, tournure parfaitement valable, mais certainement récente, bien qu'elle se retrouve dans les dialectes autres que le daco-roumain. Le type latin reconstruit **homo ille ille bonus* est faux.

Nous ne possédons aucun texte roumain assez ancien pour conserver un état pareil à celui du vieil islandais, mais on peut trouver différents détails qui nous montrent que primitivement l'article appartenait à l'adjectif.

Quand deux adjectifs sont accordés à un substantif, ce n'est, en règle générale, que le second qui peut recevoir l'article préposé : *codul civil şi cel penal* « le code civil et (le code) pénal ». Le premier adjectif avait lui aussi l'article, mais celui-ci a été pris par le substantif.

Les substantifs précédés de prépositions ne peuvent pas être articulés (exception faite pour les prépositions *cu*, qui tolère l'article, et *de-a*, qui l'exige) : *pe cal* « sur (le) cheval », *in sat* « dans (le) village », *sub scut* « à l'abri » (littéralement « sous le bouclier »), etc. Mais si le substantif est suivi d'un adjectif, il peut comporter l'article : *pe calul bălan* « sur le cheval blanc », *în satul vecin* « dans le village voisin », *sub scutul legii* « sous l'égide de la loi », et ainsi de suite. En réalité, c'est l'adjectif qui est articulé.

Bien plus, il peut y avoir deux substantifs accordés, dont l'un isolé et l'autre suivi d'un adjectif : le premier est inarticulé, le second reçoit l'article. Par exemple : *să chemi pe caporali şi pe sergenţi* « appelle les caporaux et les sergents », mais : *să chemi pe caporali şi pe sergenţii de zi* « appelle les caporaux et les sergents de jour » ; *o parte din procurori, magistraţi şi oamenii de legi* « une partie des procureurs, des magistrats et des hommes de loi », etc.

Les deux cas obliques ont en roumain la même forme : *omului*, etc. ; ils ne sont différenciés que par le fait que le génitif comporte nécessairement l'article *al* préposé : *al omului*. Le même article préposé s'emploie pour les possessifs : au nominatif *meu* « mien », etc., on ajoute *al* pour former le génitif du pronom personnel. Il est certain que, dans ces cas, l'article appartient à l'adjectif, car celui-ci peut être employé isolé, avec l'article : *al meu* « le mien » (« mon mari » pour les paysannes);

așa-i omul nostru, al dracului « l'homme est un suppôt du diable » (littéralement : « il est ainsi notre homme, il tient du diable »).

Or, quand ce génitif suit immédiatement un substantif, l'article préposé disparaît, ou, plus exactement, il se transforme en article postposé au substantif : *om al-meu* devient *omul meu* « mon homme » ; de même *capul satului* « le bout du village », etc.

Au vocatif on n'emploie pas l'article, ce qui est tout naturel : *popor nerecunoscător* « peuple ingrat » ; *om bun* « brave homme », etc. La terminaison *-ule*, que j'ai étudiée récemment (*Romania*, LII, p. 499 et suiv.), n'est pas sentie comme un article, mais comme une désinence du vocatif, parallèle à *-e*. Mais lorsque le substantif au vocatif est suivi d'un génitif, il prend l'article postposé et le génitif perd son article préposé : *dragă tată* « cher papa », mais *dragul tatei* « mon cher fils » (littéralement « le chéri du père ») ; *dragul meu* « mon cher ». Les substantifs qui ont leur vocatif en *-ule*, remplacent cette terminaison par l'article, exactement comme s'il s'agissait de *-e* : *boule* « bœuf ! », mais *boul lui Dumnezeu* « imbécile » (littéralement « le bœuf de Dieu »), etc.

Il est évident que dans toutes les tournures citées, l'article a été d'abord préposé à l'adjectif et que, par un déplacement de la coupe des mots, il a été rattaché au substantif précédent, exactement comme en scandinave. Sur le modèle de ces constructions, on a ensuite pu ajouter, même aux substantifs isolés, l'article postposé.

En albanais, nous voyons que l'article postposé au substantif a exactement la même forme, aux trois genres, que l'article préposé à l'adjectif : *i, e, të*. On ne se contente pourtant pas d'articuler le substantif, et l'article est répété pour l'adjectif : *njeri i dijshem* « l'homme sage », etc., parce que l'adjectif albanais ne peut jamais être employé sans article. L'article préposé a dû être rajouté au moment où la fusion entre l'ancien article de l'adjectif et le substantif précédent était complète. Ce fait se rencontre parfois en daco-roumain aussi (comme nous l'avons vu) et, dans une plus grande proportion, semble-t-il, en macédo-roumain.

Je ne connais pas suffisamment l'albanais pour pouvoir faire

une étude syntaxique analogue à celle que j'ai faite pour le roumain, mais il est très vraisemblable que nous sommes ici en présence d'une histoire de tous points semblable à celle du roumain.

Quant au bulgare, il diffère des deux autres langues balkaniques et pour l'état actuel et pour l'histoire. En effet, l'article en bulgare est postposé au substantif, mais à l'adjectif aussi. D'autre part, cette postposition ne doit pas être expliquée à l'intérieur du bulgare, puisque le slave tout entier connaît l'article postposé à l'adjectif (v. Meillet, *Le slave commun*, p. 387). Le bulgare n'a fait, par conséquent, qu'étendre l'emploi de l'article à la catégorie du substantif, et il n'est pas complètement isolé à ce point de vue : on trouve parfois en russe des substantifs articulés comme les adjectifs (v. Oblak, *Macedonische Studien*, p. 100). On peut pourtant se demander si l'expansion de l'article en bulgare n'est pas due, en partie au moins, à une influence du roumain et de l'albanais, surtout s'il est vrai que, en moyen bulgare, la plupart des exemples de substantifs articulés viennent des chartes de Roumanie (Oblak, *ibid.*). De toute façon, il faut écarter le bulgare, puisque l'article postposé qu'on y trouve ne peut pas avoir la même origine que celui du roumain et de l'albanais.

Le trait qui unit le scandinave au roumain et à l'albanais n'est donc pas le substrat thrace ni un intermédiaire gotique, et moins encore « une survivance de l'ancien ordre des mots indo-européen » et « une conséquence d'un certain état de langue » (G. Guillaume, *Le problème de l'article*, p. 17), mais la postposition de l'adjectif au substantif. C'est, en effet, par là que s'explique la postposition de l'article au substantif et sa préposition à l'adjectif dans les trois langues. Le scandinave et le roumain sont seuls, parmi les langues germaniques et romanes, à placer l'adjectif après le substantif, et ils sont seuls aussi à avoir un article postposé. Par contre, le bulgare diffère ici aussi du roumain et de l'albanais, car il place l'adjectif devant le substantif.

On pourrait se demander si le fait de placer l'adjectif après le substantif ne fournit pas une trace d'un substrat commun, mais les langues qui connaissent cet ordre des mots sont aussi nombreuses que celles qui préfèrent l'ordre inverse (v. Th. Schöningh,

Die Stellung des attributiven Adjektivs im Französischem, Paderborn, 1898, p. 13 et suiv. pour les langues indo-européennes et p. 63 et suiv. pour les autres), de sorte qu'on ne peut pas en faire un critère de classement.

Il ne faut pas croire, d'autre part, que la postposition de l'adjectif entraîne forcément la postposition de l'article. Le celtique a un article préposé, bien qu'il place l'adjectif toujours après le substantif. Pour qu'une langue arrive à développer un article postposé, il faut encore qu'elle connaisse l'articulation de l'adjectif apposé au substantif, qui n'est pas connue partout (le celtique, par exemple, l'ignore). Enfin, si la transformation de l'article préposé à l'adjectif en article postposé au substantif est facilement explicable, cela ne veut pas dire qu'elle s'impose partout.

Al. Graur.

L'"HISTORIA REGUM BRITANNIAE"
DE
GEOFFROY DE MONMOUTH
A PROPOS D'UNE ÉDITION RÉCENTE.

J'ai publié en 1927, au tome LIII de la *Romania*, un article consacré en partie à la chronologie des quatre principales éditions que Geoffroy de Monmouth me paraissait avoir données de son *Historia regum Britanniae* [1] : c'est seulement au moment où je donnais le « bon à tirer » de cet article que j'ai appris l'existence d'une étude de M. A. Griscom parue en 1926, au tome Ier de la revue *Speculum*, et qui traitait à peu près de la même question [2].

J'ai publié en décembre 1929 les trois premiers volumes d'un ouvrage consacré à la légende arthurienne, où j'ai longuement étudié, entre autres textes, l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy et où j'ai donné une nouvelle édition du texte [3] : c'est seulement à la fin du mois de novembre, quelques jours après avoir donné les derniers « bon à tirer » de cet ouvrage, que j'ai pu lire pour la première fois l'édition de la même *Historia regum Britanniae* publiée par M. Griscom, édition annoncée depuis longtemps, mais qui venait seulement d'arriver en France [4].

---

1. *Romania*, t. LIII (1927), p. 1 : *Geoffroy de Monmouth : les faits et les dates de sa biographie.*

2. *Speculum*, t. I (1926), p. 129 : *The Date of composition of Geoffroy of Monmouth's Historia : new manuscript evidence.*

3. *La légende arthurienne. Études et documents.* Paris, 1929, t. II (Études), p. 1 : *Geoffroy de Monmouth* ; — t. III (Textes), p. 64 : *L' « Historia regum Britanniae »*.

4. *The Historia regum Britanniae of Geoffroy of Monmouth, with contributions to the study of its place in early British history*, by Acton Griscom, M. A., *together with a literal translation of the Welsh manuscript n° LXI of Jesus College, Oxford*, by Robert Ellis Jones, S.T.D. New-York et Londres, Longmans, Green and Co., 1929 ; in-8, XIII-672 pages avec un fac-similé.

Nous avons donc, M. Griscom et moi, travaillé séparément, pendant plusieurs années, sur un terrain qui était partiellement le même. Et comme nous avons atteint, en certains cas importants, à des conclusions opposées, je me suis d'abord appliqué, pour moi-même, à reviser mes façons de voir. Puis, considérant que j'étais fondé à les maintenir, j'ai cru bon de publier le résultat de mon nouvel examen. C'est ce que je fais ici, non point par esprit de polémique, mais pour mettre à la disposition de la critique, qui aura à juger, un certain nombre de faits et de raisonnements que je n'ai pas encore eu l'occasion de produire.

Définir ainsi mon dessein, c'est dire que je ne relèverai pas, dans le travail de M. Griscom, toutes les parties qui, en d'autres circonstances, devraient, à tel ou tel titre, retenir l'attention. Je n'arrêterai seulement à deux points, qui, aussi bien, sont les principaux :

1°) L'histoire du texte latin de l'*Historia regum Britanniae*;

2°) La question des rapports de l'*Historia regum Britanniae* avec les *Bruts* gallois.

I

HISTOIRE DU TEXTE DE L' « HISTORIA REGUM BRITANNIAE ».

Je commence par répéter ici ce que j'ai déjà indiqué ailleurs [1] au sujet de la façon dont se présente l'ensemble des quelque 200 manuscrits de l'*Historia regum Britanniae* que nous avons conservés. Ces manuscrits, à ne considérer que les dédicaces qui accompagnent l'œuvre, affectent quatre formes différentes.

I° Tantôt l'ouvrage est dédié simultanément à Robert de Gloucester et à Galeran de Meulan [2]. C'est le cas dans les manuscrits suivants :

Cambridge, Bibl. de l'Université, 1706 (= g^1).
— , — , 1801 (= g^2).
— , Trinity College, 1125 (= G).

1. *La légende arthurienne*, t. III, p. 64.

2. Le fait a éveillé en même temps l'attention de M. Griscom et la mienne : il m'a fourni le sujet d'une leçon au Collège de France pendant l'hiver de 1925-1926.

Oxford, Bodl. 514 (= g^4).
— , Add. A, 61 (= g^5).
Paris, Bibl. nationale, lat. 6040 (= g^6).
Rome, Vaticane, 2005 (= g^7).

II° Tantôt l'ouvrage est dédié simultanément au roi Étienne et à Robert de Gloucester. C'est le cas dans le manuscrit suivant :

Berne, Bibl. de la Ville, n° 568 (= *E*).

III° Tantôt l'ouvrage est dédié uniquement à Robert de Gloucester. C'est le cas dans de nombreux manuscrits, et notamment dans le suivant :

Leyde, Bibl. de la Ville, n° 20 (= *R*).

IV° Tantôt l'ouvrage n'est accompagné d'aucune dédicace, et non point par accident, mais intentionnellement [1]. C'est le cas dans le manuscrit suivant :

Paris, Bibl. Nationale, lat. 6233 (= *P*).

Le problème est de savoir :
1°) Quels sont les rapports qu'ont entre eux les divers manuscrits du type I [2] ;
2°) Quels sont les rapports des manuscrits du type I avec ceux des types II, III et IV.

1°. *Classement des manuscrits du type I.*

Le texte que M. Griscom a choisi pour le publier est celui d'un manuscrit du type I, le manuscrit g^1 [3], accompagné, en

1. Le fait avait échappé à M. Griscom dans sa première étude.

2. La question ne se pose pas à propos des types II et IV, qui ne sont représentés chacun que par un manuscrit unique. — Pour le type III, le ms. *R* est un représentant tout désigné non seulement par la qualité de ses leçons, mais aussi par son ancienneté. Il est, en effet, antérieur au début de l'année 1139, et la démonstration de cette vérité par L. Delisle est tout à fait probante, malgré les doutes de M. Griscom (p. 50, n. 2).

3. M. Griscom a reproduit ce texte en respectant le manuscrit jusque dans ses plus menues singularités. Il a remplacé la forme des lettres manuscrites

bas de page, des variantes, disposées en deux étages, du manuscrit *E* et d'un manuscrit de la bibliothèque privée de Lord Harlech (ce dernier manuscrit étant considéré comme un représentant du type III).

Pour ma part, j'ai adopté comme base de mon édition le manuscrit *G* et j'ai donné les variantes des mss. *E*, *R* et *P*.

L'intention de M. Griscom et la mienne ont été les mêmes : nous avons voulu, l'un et l'autre, présenter un texte aussi voisin que possible du texte primitif. Mais notre choix a différé. Il s'agit donc de savoir lequel des deux textes, celui de *G* ou celui de g^1, est le plus rapproché de la forme originale.

Dans le chapitre V de son Introduction (*Raisons de choisir les manuscrits de Cambridge et de Berne*), la seule raison que M. Griscom ait donnée de son choix est qu'à la différence des autres manuscrits du même type, le manuscrit g^1, qui pourtant « a toute l'apparence d'être complet », ne contient pas le chapitre final où Geoffroy s'adresse à Caradoc de Llancarvan, à Guillaume de Malmesbury et à Henri de Huntingdon. M. Griscom a conclu de cette particularité que, dans les autres manuscrits, le paragraphe en question était une addition et que par conséquent le ms. g^1 représentait un état plus ancien du texte.

Il est trop évident que l'argument est sans force : il ne suffit pas de dire que le ms. g^1 « a toute l'apparence d'être complet » : il faut en fournir la preuve irréfutable. Or, je constate que le ms. g^5, très proche parent de g^1, le plus proche qui existe et, malgré de nombreuses erreurs et négligences, parfois meilleur que g^1, porte bel et bien le paragraphe final dont il s'agit.

---

par celles des caractères typographiés et résolu les abréviations courantes : c'est tout. Pour le reste, non seulement pour les leçons manifestement fautives, mais aussi pour la distribution des capitales et des minuscules, pour la division en alinéas, pour la ponctuation, etc., il s'est strictement conformé à l'original. — C'est là un genre qui, depuis quelque temps, est entré dans la mode et qui semble difficilement défendable. Pour le lettré qui ne lit pas en philologue, pour le curieux, pour l'historien, un texte établi selon cette méthode est rébarbatif et apparaît comme un grimoire. Pour le philologue pointilleux, il n'est pas suffisant : il ne le serait qu'à la condition d'être poussé jusqu'à l'édition franchement diplomatique. Mais alors, quelle est la meilleure édition diplomatique ? C'est une reproduction phototypique.

Il est vrai que, dans un autre chapitre (le chapitre VI : *Fondement historique des doubles dédicaces de Geoffroy*), où, d'ailleurs, on ne l'attendait pas, M. Griscom a allégué une autre raison en faveur de l'antériorité du texte de g^1 par rapport à celui des autres manuscrits du même type ; et il a tiré cette raison de l'un des vers qui composent l'oracle rendu par Diane à Brutus. Voilà donc un argument nouveau, fondé sur une particularité interne des textes. Que vaut-il ?

Les manuscrits g^2g^6ER à l'endroit visé par M. Griscom, donnent :

Insula in Oceano est, habitata gigantibus olim,
Nunc deserta quidem, gentibus apta tuis.
Hanc pete ; namque tibi sedes erit illa perennis ;
Hic fiet natis altera Troja tuis...

passage pour lequel les vers 5-6 se présentent, dans les autres manuscrits, de la manière suivante :

g^7 Hanc pete ; namque sedes erit illa perennis ;
Hic fiet... *etc.*

G Hanc pete ; namque sedes vobis erit illa perennis ;
Hic fiet... *etc.*

g^4 Hanc pete ; namque sedes sociis erit illa perennis ;
Hic fiet... *etc.*

g^1 g^5 Illa tibi fietque tuis locus aptus in aevum ;
Haec erit et natis... *etc.*

M. Griscom pose comme principe (et c'est juste) que Geoffroy n'a pu introduire de correction dans son texte que pour remplacer un vers moins bon par un meilleur. Or, estime M. Griscom, la leçon de g^1 au vers 5 est moins bonne que celle des autres manuscrits, à cause de la répétition de l'adjectif *aptus*, qui se trouve déjà employé au vers 4 sous la forme *apta*. Il serait donc « évident » que Geoffroy a voulu corriger ce défaut comme on le voit dans les autres manuscrits ; et ce serait la preuve que g^1 représente le texte le plus ancien.

Mais l'évidence que croit apercevoir M. Griscom est nulle, même si l'on ajoute (ce qu'il n'a pas remarqué) que la terminaison de vers *in aevum* se trouvait déjà dans la prière adressée précédemment à Diane par Brutus. Ce n'est pas sur des points de style aussi peu marqués qu'on peut raisonner solidement.

La répétition n'était pas ici une faute assez grave pour appeler la correction. On pourrait même y voir une recherche intentionnelle. Et du reste, pourquoi la leçon particulière des vers 5 et 6 dans le manuscrit g^1 ne serait-elle pas le fait, non de Geoffroy lui-même, mais d'un scribe ou d'un reviseur quelconque ?

Par ailleurs, constatons que la leçon des mss g^2g^6ER, excellente en elle-même, apparaît en outre comme la plus ancienne, parce qu'elle contient le mot *sedes*, qui est une reprise voulue du même mot de *sedes* employé précédemment par Brutus dans sa prière et fourni par Virgile dans le passage dont Geoffroy s'est ici inspiré (*Énéidė*, III, 88). Mais, si l'on parcourt la série des manuscrits du type I, l'on s'aperçoit qu'il s'est produit, au vers. 5, certains accidents. Dans les trois manuscrits g^7Gg^4, le vers est faux : dans g^7, omission de *tibi*; dans *G*, *sĕdes vobīs* au lieu de *sēdes vobīs*; dans g^4, *sĕdes* au lieu de *sēdes*. L'hypothèse naît naturellement que la première incorrection a été introduite dans le texte par l'omission de *tibi* dans un ms. du type g^7. Le scribe d'un manuscrit du type *G*, plus attentif au sens qu'à la métrique, a rétabli un *vobis*, qui impliquait une double erreur sur la quantité du premier *e* dans *sedes* et de l'*i* dans *vobis*. Le scribe d'un manuscrit du type g^4 a rectifié l'erreur grossière ainsi commise sur la quantité de *vobis* en remplaçant *vobis* par *sociis* ; mais il a laissé subsister l'erreur commise sur *sedes*, qui, sans doute, à cause de l'analogie du verbe *sĕdeo*, ne l'avait pas choqué. Et pourquoi ne pas admettre que la leçon des mss g^1g^5 ne représenterait pas, elle aussi, le résultat d'un effort pour rétablir un vers vicieux ?

Il y a donc tout au moins possibilité que ces manuscrits g^1g^5 ne fournissent pas la leçon originale. Il y a, de plus, des indices que cette possibilité est plus proche de la réalité que les autres.

* *

L'incertitude subsiste pourtant. Pour en sortir, et pour déterminer la place respective des mss *G* et g^1 dans la tradition, c'est à un plus large examen du texte qu'il convient de procéder. Car les mss *G* et g^1 ne diffèrent pas seulement entre eux dans le passage relevé par M. Griscom : ils diffèrent entre eux

en une foule d'autres, que je voudrais maintenant examiner en distinguant : 1°) les cas où l'on peut se fonder sur la qualité intrinsèque des leçons ; — 2°) les cas où les leçons respectives de *G* et de g^1 peuvent être comparées à un texte imité par Geoffroy ; — 3°) un certain nombre de cas particulièrement instructifs [1].

A. — Cas où l'on peut se fonder sur la qualité intrinsèque des leçons. — Une utile précaution, dans la comparaison qui commence ici, consiste à distinguer, autant que faire se peut, entre les leçons qui sont le propre d'un manuscrit donné (en l'espèce, le ms. *G* ou le ms. g^1) et les leçons qui appartiennent au type représenté par ce manuscrit. Il est évident que les leçons de la première sorte sont moins intéressantes que les secondes. Je ne retiendrai donc ici, des leçons de *G* et de g^1, que celles qui sont appuyées par un manuscrit apparenté à l'un ou à l'autre de ces manuscrits, c'est-à-dire (en me fondant sur la parenté de *G* et de *R* d'une part, de g^1 et de *E* d'autre part) les leçons de *G* appuyées par celles de *R* et les leçons de g^1 appuyées par celles de *E*.

Dans la liste des principales divergences de *GR* et de g^1E que j'ai établie selon ce principe et que voici, j'ai imprimé en italiques les leçons qui m'ont paru fautives et j'ai indiqué par les mots *style, grammaire, sens*, la nature des fautes qui me semblent avoir été commises contre les règles du bon style, contre la grammaire ou contre le sens.

		G R	g^1 *E*	
1.	6, l. 17	ille	puer ille	
2.	8, l. 2	munit	munivit	
3.	l. 4	occupant	occupavit	
4.	9, l. 20	revocavitque	*evocavitque*	*sens*
5.	10, l. 11	cursus fluminum	fl. c.	
6.	12, l. 8	et utrum	utrum	
7.	l. 14	in exitu (delitere)	*in exitum*	*grammaire*
8.	14, l. 28	hesternam	*aeternam* (*externam*)	*sens*
9.	15, l. 23	vinum et oleum	(manque)	
10.	16, l. 7	quamdam civitatem	civitatem	

1. On regrette que M. Griscom, dont l'objet principal était pourtant de donner une édition de texte, n'ait pas fait lui-même cette étude générale des leçons.

11.		l. 15	Gerionem	Geronem	
12.	18,	l. 16	nuntii	nuntii sui	
13.		l. 46	acerrimam	non minimam	
14.	20,	l. 13	et invãdere	invadere	
15.	21,	l. 2	gigantibus	hominibus gigantibus	
16.		l. 26	dirissima	durissima	
17.	23,	l. 3	Albanactus Kamber	K. A.	
18.		l. 7	mediam	(*manque*)	*sens*
19.		l. 14	Albaniam	*Albania*	*grammaire*
20.	24,	l. 1	deinde	*denique*	
21.		l. 10	ipsi	(manque)	
22.		l. 13	fuerat	fuit	
23.		l. 20	est	(*manque*)	*sens*
24.		l. 37	servandam	(*manque*)	*sens*
25.	25,	l. 13	generaverat	*generavit*	*sens*
26.	26,	l. 9	exercuit in populum	in p. e.	
27.	27,	l. 5	infinitaque	*infinita*	*style*
28.	28,	l. 2	regnique	*regni*	*style*
29.		l. 10	deinde Leil	L. d.	
30.	31,	l. 14	sibi	(*manque*)	*sens*
31.		l. 19	patris	(*manque*)	*sens*
32.		l. 87	paruit	*paruitque*	*sens*
33.		l. 122	*habuisset*	haberet	*grammaire*
34.		l. 130	Leirem regem	r. L.	
35.		l. 133	sese	*suae*	*sens*
36.		l. 138	ei	(*manque*)	*sens*
37.		l. 138	totius Galliae	patriae suae	
38.		l. 143	in Britanniam	(manque)	
39.	32,	l. 32	et Osea	(*manque*)	
40.	34,	l. 12	audacissimos juvenes	j. a.	
41.		l. 15	hostium	(*manque*)	*sens*
42.	37,	l. 6	a mari usque ad mare vastaturum	v. a mari u. ad mare	
43.		l. 7	fratrem	(manque)	
44.		l. 14	cominusque	*cominus*	*style*
45.		l. 27	exigebant	eligebant	
46.	38,	l. 8	assensum praebuerunt	assenserunt	
47.	39,	l. 3	stabilem quoque	stabilemque	
48.		l. 16	ceteras civitates	civ. cet.	
49.		l. 18	illata super eas violentia	il. v. s. eas	
50.	40,	l. 10	(*manque*)	eo	*grammaire*
51.		l. 16	dux	(manque)	
52.	41,	l. 1	Attractis	Tractis	

53.	l. 10	obviam	(*manque*)	*sens*
54.	l. 10	ipso	illo	
55.	l. 39	ad invicem	(manque)	
56.	42, l. 9	unum	(*manque*)	*style*
57.	43, l. 3	Erant	*Erantque*	*style*
58.	l. 58	retrocedere	*reges retro*	*sens*
59.	44, l. 4	cum et	cum	
60.	l. 8	collapsae	*collaxae* (exponctué dans g^1)	*sens*
61.	l. 16	istis	suis	*sens*
62.	47, l. 10	expetebat	*expectabat* (*expetabat* g^1)	*sens*
63.	l. 15	regnum	regimen	
64.	l. 15	ejusdem frater	f. e.	
65.	48, l. 23	in illam	*in illa*	*grammaire*
66.	49, l. 5	primum	(manque)	
67.	l. 9	inanimabat	animabat	
68.	50, l. 5	Quod	Quem	
69.	l. 19	ut... deflevit	cum... deflevisset	
70.	l. 20	secum	(manque)	
71.	l. 21	Post haec	Exin (Exinde g^1)	
72.	l. 27	*unusquisque*	unusque	*sens*
73.	51, l. 6	Postea	Exin (Exinde g^1)	
74.	52, l. 1	Regin	(*manque*)	*sens*
75.	l. 8	*in tractando populum*	in tractando populo	*grammaire*
76.	53, l. 25	*partem*	partem regni	*sens*
77.	55, l. 2	qui	(*manque*)	*sens*
78.	l. 4	quin	*quin etiam*	*sens*
79.	56, l. 19	Julius	Julius Cesar	
80.	l. 45	sed	*et*	*sens*
81.	l. 49	Deinde	Denique	
82.	57, l. 9	regios	ei	
83.	60, l. 5	*dum*	cum	*grammaire*
84.	l. 14	suis	(manque)	
85.	l. 29	ipsos	eos	
86.	61, l. 8	generum volatilia	genera volatilium	
87.	l. 35	ut	(*manque*)	*grammaire*
88.	l. 35	*coeptae irae*	a coepta ira	*grammaire*
89.	l. 50	quia	*quia non*	*non sens*
90.	l. 58	est	(manque)	
91.	l. 58	festinavitque	festinavit	
92.	l. 61	(manque)	nostro	
93.	62, l. 26	totum bellum	b. t.	
94.	l. 31	suis	sociis suis	

95.	l. 43	submiserat	*miserat*	*sens*
96.	l. 42	ipsum	istum	
97.	63, l. 3	de illo	*in illo*	*sens*
98.	64, l. 8	detinere	retinere	
99.	66, l. 11	ipse	ille	
100.	l. 18	stragemque	*stragem*	*style*
101.	l. 28	ex improviso	(manque)	
102.	67, l. 11	praeferebatque	*praeferebat*	*style*
103.	68, l. 2	deinde hieme	h. d.	
104.	l. 9	aedificaret	*aedificarent*	*sens*
105.	69, l. 1	At	Et	
106.	l. 4	(manque)	et regibus	
107.	l. 7 (*et passim*)	Vaspasianus	Vespasianus	
108.	70, l. 1	suum	(manque)	
109.	l. 5	appellatur	vocatur	
110.	71, l. 5	reddebat eis	eis r.	
111.	72, l. 11	verbi Dei incarnationem	verbum incarnatum	
112.	l. 18	Fuerant	Fuerunt	
113.	l. 19	nec non	*sed et*	
114.	l. 20	judices	judices morum	
115.	l. 21	idolatriae	*idolatriam*	*grammaire*
116.	l. 25	quam	*quae*	*grammaire*
117.	l. 30	vero	(*manque*)	*style*
118.	l. 36	compluribus	*cum pluribus*	*sens*
119.	l. 36	gens Britonum in fide Christi ex quo venerunt in brevi corroborata est	Britonum fideles in Christo corroborati sunt	
120.	74, l. 2	patria potestati suae restitueretur	patriam romanae potestati restituerent	
121.	l. 3	Mox	Qui	
122.	l. 6	*Scotiam*	Deiram	*sens*
123.	l. 19	fuisset	esset	
124.	l. 22	adhaeserunt	adhaerebant	
125.	l. 25	(manque)	cum multis suorum	
126.	75, l. 6	commiserunt fratres pugnam	c. p. f.	
127.	l. 30	matris suae frater	f. m. s.	
128.	76, l. 10	ipse	(manque)	
129.	77, l. 3	patriam	patrias	
130.	l. 5	fuit	est	

131.	78, l. 9	dux	*rex*	*sens*
132.	l. 12	(*manque*)	Coel	*style*
133.	l. 13	(*manque*)	tamen	*style*
134.	79, l. 3	conabatur	nitebatur	
135.	l. 4	ipsius saevitia	s. i.	
136.	l. 6	eum	illum	
137.	80, l. 3	potitus est	est p.	
138.	81, l. 26	ab illo	(manque)	
139.	l. 40	id	(*manque*)	*style*
140.	l. 41	(manque)	ab incepto	
141.	82, l. 4	Postmodum	Exinde (*E* Exin)	
142.	l. 5	id	(*manque*)	*style*
143.	l. 16	talem	(manque)	
144.	l. 17	nobis	(manque)	
145.	l. 20	eorumdemque	eorumque	
146.	l. 26	eis	*ei*	*sens*
147.	l. 26	ducem	regem	
148.	l. 27	in	(*manque*)	*grammaire*
149.	83, l. 12	loquelae	linguae	
150.	l. 26	exprimi	credi	
151.	84, l. 21	possidendi spem	s. p.	
152.	85, l. 1	Post haec	Exinde	
153.	86, l. 2	posse	(manque)	
154.	87, l. 14	cui nomen erat Ursula	(manque)	
155.	88, l. 11	optatum suum	quod adoptabant	
156.	l. 22	autem	enim	
157.	l. 26	eis	illis	
158.	l. 27	Sed	Quod	
159.	l. 28	sine pietate	sine mora	
160.	l. 29	Denique	Tunc	
161.	l. 38	Guanius et Melga	duces	
162.	89, l. 8	durissimam	dirissimam	
163.	90, l. 17	intendebat	*intendebant*	*grammaire*
164.	l. 24	nisi	*si*	*sens*
165.	91, l. 7	*eis*	ei	*grammaire*
166.	l. 10	Guanius et Melga	(manque)	
167.	l. 40	repulsam suam	s. r.	
168.	92, l. 42	(manque)	quemdam	
169.	l. 52	regni partibus	p. r.	
170.	93, l. 5	Britones undique	u. B.	
171.	l. 13	Uther	Uterpendragon	
172.	94, l. 13	extraham (*R* abstraham)	*abstrahendi*	*sens*
173.	l. 17	in regem erexit	e. in r.	

174.	95, l. 2	*in consilio*... (tradidit)	in consilium	*grammaire*
175.	l. 8	quo	*quod*	*grammaire*
176.	l. 16	natu erant	e. n.	
177.	l. 51	etiam	(manque)	
178.		sibi	(manque)	
179.	97, l. 4	insularum populi	p. i.	
180.	98, l. 15	haec	autem	
181.	l. 35	(manque)	istum	
182.	l. 44	obtulit	obtulerit	
183.	l. 47	et diversis	diversisque	
184.	99, l. 7	ex concivibus tuis	concives tuos	*sens*
185.	l. 11	milites ex ea	ex ea m.	
186.	l. 21	(manque)	mihi	
187.	l. 22	largiri	dare	
188.	100, l. 29	daretur regi	r. d.	
189.	l. 39	quos rex in societatem eorum posuerat	(manque)	
190.	101, l. 14	eos	illos	
191.	102, l. 6	(manque)	ergo	
192.	103, l. 31	juxta coenobium	in pago	
193.	104, l. 8	nominatam urbem	provinciam nominatam	
194.	105, l. 7	(manque)	cum illo	
195.	106, l. 4	quibusque	*quibusdam*	*sens*
196.	107, l. 8	(manque)	juvenem	
197.	l. 17	diu	(manque)	
198.	l. 28	hominis	hominum	
199.	108, l. 5	irrigaretur	*irroraretur*	*style*
200.	l. 21	hauriri stagum	st. h.	
201.	110, l. 8	labellis	labiis	
202.	l. 15	quod	*quem*	*sens*
203.	114, l. 17	subjacebit	succumbet	
204.	116, l. 128	diversoria	*diversatoria*	*barbarisme*
205.	119, l. 18	gladii mei mucronem ipse	gl. mei ipse m.	
206.	122, l. 6	prodidit	perdidit	
207.	124, l. 7	quandoque	(*manque*)	*sens*
208.	126, l. 6	in haec verba praesentavit	p. in h. v.	
209.	131, l. 5	Britanniam sibi subdisset	sibi B. subd.	
210.	137, l. 52	rupes praebeat	p. r.	
211.	l. 70	Mutatur	Mutatus est	
212.	l. 84	esset	foret	

213.	138, l. 10	audacia	saevitia	
214.	l. 17	(manque)	ipsa	
215.	l. 18	necem	caedem	
216.	139, l. 21	insistentes	existentes	
217.	141, l. 3	in	(manque)	
218.	l. 32	Vocabant me ambrones	v. a. me	
219.	142, l. 1	(manque)	ut dictum est	
220.	l. 14	fuerat	erat	
221.	142, l. 18	centum	centeni	
222.	143, l. 10	regni diademate	d. r.	
223.	l. 49	(*ab* manque)	ab inclusis compertus	
224.	146, l. 2	redierunt Britanniam	ambierunt B.	
225.	l. 13	visa	(manque)	
226.	147, l. 12	mortem subierit	s. m.	
227.	l. 14	absolutio	ablutio	
228.	l. 14	eam hoc modo recipere	h. m. eam r.	
229.	l. 20	ipsam	ipsum	
230.	l. 21	etiam	*ergo*	*sens*
231.	l. 26	insequentes	prosternentes	
232.	l. 36	praeterissent	praeterisset	
233.	148, l. 8	ipsis	(manque)	
234.	149, l. 9	Insulis	In insulis	
235.	l. 26	ipsius	regis	
236.	l. 30	portiunculam patriae habere	port. habere patriae	
237.	150, l. 3	numero	*eodem numero*	*style*
238.	l. 15	At	Et	
239.	151, l. 1	(manque)	igitur	
240.	l. 8	destinavit	destinat	
241.	l. 10	inquietudine	inquietatione	
242.	153, l. 6	*mire*	misere	*style*
243.	155, l. 4 (*et passim*)	Flollo Frollo		
244.	l. 21	et	atque	
245.	l. 32	gestans	gestando	
246.	l. 42	neci alterius	a. n.	
247.	l. 48	in caput	infra caput	
248.	l. 56	(manque)	rebelles	
249.	156, l. 20	(*manque*)	Praeterea gymnasium ducentorum philosophorum habebat	*bourdon*

250.	156, l. 32	Demetorum	Demetarum	
251.	157, l. 6	*ornate*	ordinate	*style*
252.	l. 38	copia	*coma*	*sens*
253.	158, l. 15	(manque)	illi	
254.	l. 26	erat	(*manque*)	*sens*
255.	159, l. 19	ea	illa	
256.	l. 37	diffugeret defendere	def. dif.	
257.	160, l. 23	(manque)	tanti (*E* tantum)	
258.	161, l. 10	permittitur	promittitur	
259.	163, l. 1	agnito hujus responsi edicto	agnita sententia hujus responsi	
260.	165, l. 8	semivivos devorabat	d. s.	
261.	l. 19	erat	fuerat	
262.	l. 53	illos ut	ut illos	
263.	l. 56	properabat	properavit	
264.	l. 58	(manque)	malae	
265.	l. 78	ad proelium	ad proeliandum	
266.	l. 86	Victoria... potiti	Victoriam adepti	
267.	166, l. 8	esset	accidisset	
268.	l. 49	complentes	reptentes	
269.	167, l. 10	penetrare	praeterire	
270.	168, l. 1	(manque)	autem	
271.	l. 3	haesitando an... aut...	haesitando an... an...	
272.	l. 37	castra	castrum	
273.	169, l. 5	magis	magis ac magis	
274.	l. 6	licet..., licet...	quamquam...	
275.	l. 7	hactenus	(manque)	
276.	l. 11	valentes	*valuerunt*	*style*
277.	l. 26	et sic	ergo	
278.	170, l. 3	aditurus	adire. Denique	
279.	l. 11	*quam*	quam quae	*style*
280.	l. 16	*habitam*	avitam	*sens*
281.	l. 18	nobis... petentes... nostrum...	vobis... petatis et... vestrum...	
282.	l. 20	congressum eorum	e. c.	
283.	l. 26	et primum	primumque	
284.	l. 36	*exercitum suum disponentes*	singula omnia	*sens*
285.	l. 46	Politetem, ducem *Frigiae*	Politetem, ducem Bithiniae	*sens*
286.	l. 47	Teucrum, ducem *Bithiniae*	Teucrum, ducem Frigiae	*sens*
287.	l. 49	(manque)	etiam	
288.	172, l. 10	inanimando	(manque)	

289. l. 10	(manque)	infestare	
290. 173, l. 27	(manque)	hostes	
291. l. 37	*majus*	magis	*style*
292. 174, l. 3	(manque)	his	
293. l. 18	obtulit	obvios fecit	
294. l. 23	(manque)	parte	
295. l. 26	(manque)	tunc	
296. 175, l. 13	vinciendas	*vincendas*	*sens*
297. l. 14	haberent	haberet	
298. 177, l. 6	*commiserat*	commiserit	*grammaire*
299. l. 42	caste vivere proposuit et vittam suscepit	vittam suscepit et caste vivere proposuit	
300. 178, l. 1	accensus	succensus	
301. 179, l. 6	Theonus	(*manque*)	*sens*
302. l. 11	enim	(manque)	
303. 180, l. 6	tertio anno, interfectus est a Conano et	quarto anno, sententia Dei percussus	
304. 181, l. 4	alium	suum	
305. l. 6	secundoque	tertioque	
306. 183, l. 7	durissimis	dirissimis	
307. 184, l. 3	iverunt	miserunt	
308. l. 10	de civitate	a civitate	
309. 187, l. 8	ingerebant	inferebant	
310. 188, l. 18	(*manque*)	monstravit	*sens*
311. 189, l. 19	sedem adepti sunt	a. s. sedem	
312. 190, l. 1	(manque)	omnes	
313. 191, l. 22	incipiant insigniri	ins. inc.	
314. 193, l. 19	deliberabat	deliberat	
315. l. 24	submersis navibus	(manque)	
316. l. 39	(manque)	sui	
317. l. 44	ea vesci	*eam vesci*	*grammaire*
318. 194, l. 25	cum... *sumus*	cum... simus	*grammaire*
319. 195, l. 35	(manque)	nostro	
320. 196, l. 42	quia	qui	
321. 198, l. 9	advenerat	venerat	
322. 204, l. 11	convenirent	venirent	

On peut voir, en examinant le tableau précédent, que la leçon la meilleure est beaucoup plus souvent du côté de *GR* que du côté de g^1E. S'il y a en effet dans *GR* 9 fautes (dont 3 graves) contre le sens [1], il y en a 38 (dont 9 graves) dans

1. Nos 72, 76, 122, 249 (bourdon), 280, 284 (non-sens), 285, 286, 310 (non sens).

g^1E [1] ; — s'il y a dans *GR* 9 fautes contre la grammaire [2], il y en a 11 dans g^1E [3] ; — s'il y a dans *GR* 9 fautes apparentes de style [4], il y en a 12 dans g^1E [5].

Mais il est impossible d'affirmer que, dans tous les cas, les leçons les meilleures soient, de ce fait, les plus anciennes. On peut bien l'admettre pour les cas où il y a faute grave contre le sens (et à cet égard la tradition *GR* est nettement supérieure à la tradition g^1E). Mais quand il s'agit de grammaire ou de style, les choses ne sont plus aussi claires. En particulier, l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif au lieu de l'imparfait (n° 33), la construction d'un accusatif complément après le gérondif en *-do* (n° 75), la construction de *dum* avec le subjonctif (n° 83) et de *cum* avec l'indicatif (n° 318) — toutes fautes dont il existe plus d'un exemple dans l'usage médiéval — la construction de l'ablatif après *tradere* (n° 174), l'emploi de l'indicatif dans l'interrogation indirecte (n° 298) constituent autant de particularités qui peuvent s'expliquer par des négligences de la première rédaction. Et si ces observations relatives à la grammaire tournent toutes en faveur de *GR*, par contre, les défauts de style qu'on relève dans g^1E jettent sur ce groupe une moins grande défaveur que les fautes de sens, puisqu'il est permis de les considérer comme des imperfections propres à l'original.

Bref, les leçons les meilleures peuvent n'être que des leçons améliorées ; et l'étude de l'ensemble des leçons divergentes prouve, en effet, que celles-ci ont eu pour cause, non pas toujours un simple accident de copie, mais souvent une intention réfléchie : par exemple, quand elles représentent une modification de l'idée ou une réforme de l'expression [6], ou même quand, consistant en un simple déplacement de mots, elles s'inspirent

1. Nos 4, 8, 18, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 35, 36, 41, 53, 58 (non-sens), 60 (non-sens), 61 (non-sens), 62, 77, 78, 80, 89 (non-sens), 95, 97, 104, 118, 131, 146, 164 (contre-sens), 172 (non-sens), 184 (non-sens), 195, 202 (non-sens), 207, 230, 252 (non-sens), 254, 296, 301.

2. Nos 33, 50, 75, 83, 88, 165, 174, 298, 318.

3. Nos 7, 19, 65, 87, 115, 116, 148, 163, 175, 204 (barbarisme), 317.

4. Nos 132, 133, 242, 251, 279, 291.

5. Nos 27, 28, 44, 56, 57, 100, 102, 117, 139, 142, 237, 276.

6. Nos 71 (cf. 73, 141, 152), 111, 119, 120, 192, 193, 259, 303, 305.

d'un principe qui paraît fixe relativement à l'ordre du nom et de son complément déterminatif [1], du verbe et de ses compléments [2].

Dans ces conditions, et bien que l'étude du sens plaide en faveur du groupe *GR* comme représentant plus fidèle du texte primitif, je n'attacherai d'importance à la qualité intrinsèque des leçons que dans la mesure où les conclusions qui paraissent en résulter seront confirmées par des arguments d'une autre sorte, et d'abord par la comparaison, à laquelle j'en viens maintenant, des leçons de *GR* et de g^1E avec certains textes connus que Geoffroy a imités.

B. — Cas où les leçons peuvent être comparées avec celles d'un texte imité par Geoffroy. — Voici la liste de ces cas :

Historia Britonum.	*G R*	$g^1 E$
1. Ch. 15 : Azariae (*var.* Azare)	17, 8 : Azare	*Zarec*
Isidore, *Chronique.*		
2. Ch. 149 : Ysaias et Osee	32, 32 : Ysaias et Osea (Osee)	Ysaias [*mq.* et Osee]
Généalogies galloises.		
3. XIX : Samuil Pennissel	52, 25 : Samuil Penissel	Samuil *cui* Penissel
Gildas, *De excidio Britanniae.*		
4. Ch. 15 . Militarem manum ad se vindicandum... poscentem	89, 9 : militarem manum ad se vindicandum... poscentem	militarem [*mq.* manum] ad se vindicandum poscentem
5. Ch. 15 : si hostis longius arceretur	89, 11 : si hostis longius arceretur	si *hostes* longius *arcerentur*
6. Ch. 19 : quo fratrum pignorumque suorum miserandas imminentes poenas... devitabant	91, 21 : quo fratrum pignorumque suorum miserandas imminentes*que* poenas devitabant	quo fratrum pignorumque suorum miserandas imminentes poenas divitabant
7. Ch. 19 : ita deflendi cives ab inimicis discerpuntur	91, 33 : ita deflenda plebs ab inimicis discerpitur	ita deflenda plebs ab inimicis *de*cerpitur

1. Nos 64, 86, 127, 135, 151, 169, 179, 222.
2. Nos 143, 173, 208, 210, 226, 260, 311.

8. Ch. 38 : et jussit ut invitaret eos	101, 9 : praecepitque illos invitare	preecepitque *illis* invitare
9. Ch. 67 : in eo sunt insulae sexaginta	149, 7 : LX insulas continens	*quadraginta* insulas continens
10. Ch. 69 : Et si fuerit exercitus totius regionis	150, 16 : Interim si gens totius *patriae*	Interim si gens totius regionis
Bède, *Historia eccl.*		
11. II, 20 : nec sexui quidem muliebri	198, 2 : nec sexui quidem muliebri	*ne* sexui quidem muliebri

Ainsi, 11 cas. Or, sur ces 11 cas, 9 fois la comparaison est à l'avantage du groupe *GR*, plus proche de l'original que ne l'est le groupe g^1E, et 9 fois le ms. *G* contient des leçons non seulement meilleures, mais plus anciennes que celles de g^1.

C. — Examen de quelques cas particuliers. — Indépendamment de cette supériorité du ms. *G* sur le ms. g^1, l'examen de certains cas particuliers fait apparaître que le type de manuscrits représenté par *G* (et aussi par g^7) a dû être l'intermédiaire entre le texte original et celui de tout le groupe $g^1g^2g^4g^5g^6E$.

Voici, en effet, quelques-uns de ces cas.

1° L'invocation de Brutus à Diane commence, dans les mss. Gg^7R, par le vers :

Diva potens nemorum, terror silvestribus *apris* (*R* apis)...,

pour lequel on relève dans les autres manuscrits du groupe I, les variantes suivantes :

g^2 g^6 *E* Diva potens nemorum, terror silvestribus *apes*,...
g^4 Diva potens nemorum, terror silvestribus *apex*,...
g^1 g^5 Diva potens nemorum, terror silvestribus *ac spes*,...

Apris est la leçon satisfaisante : c'est celle qui respecte la valeur ordinaire du mot *silvester*, lequel est un adjectif et non pas un substantif; c'est celle qui répond, par le sens, à l'idée traditionnelle de Diane chasseresse, idée que Geoffroy avait en tête, puisqu'il a représenté l'île de Leogecia, où résidait la déesse, comme peuplée d'un abondant gibier (ch. 16, l. 6 et 10). Mais *apris*, écrit *aps*, a été mal lu : *R* lui-même a transcrit *apis*; d'autres ont lu *apes* qui n'a point de sens; g^4 a corrigé en *apex*, qui

est faible ; et les mss. du type g^1g^5 ont écrit *ac spes*, qui est meilleur, mais qui fait violence à l'usage en ce qui concerne l'emploi du mot *silvester* et qui supprime l'idée de Diane chasseresse.

G et g^7 se placent donc plus haut dans la tradition que les autres manuscrits du groupe I ; et la leçon des mss. g^1g^5 s'explique par une déformation progressive de la leçon originale *apris*.

2° Les premiers vers de l'oracle rendu par Diane à Brutus sont, dans les mss Gg^7R :

Brute, sub occasu solis, trans Gallica regna,
Insula in Oceano est, undique clausa mari,
Insula in Oceano est, habitata gigantibus olim,
Nunc deserta quidem, gentibus apta tuis...

Tous les autres manuscrits du groupe I, à savoir $g^1g^2g^4g^5g^6E$ ont fondu en un seul les vers 2 et 3 de ce passage et les ont réduits à ceci :

Insula in Oceano est, habitata gigantibus olim

Or, ce qui était ici la leçon originale n'est pas douteux : c'était la leçon des mss Gg^7R, qui seule respecte la forme métrique de l'oracle, écrit en distiques dactyliques. La leçon du reste des manuscrits a résulté d'un bourdon (*Insula in Oceano est* [*undique clausa mari ; Insula in Oceano est*] *habitata gigantibus olim*), bourdon rendu d'autant plus facile que, dans beaucoup de manuscrits, les vers ont été écrits à la suite les uns des autres, sans alinéa.

L'erreur ici constatée confirme l'interprétation que j'ai donnée du cas *apris — ac spes*.

3° Au chapitre 8, l. 12, les mss. *GR* fournissent la leçon :

...quam universis *deliciis* refocillata *diutius* sub jugo... permanere...

tandis que les mss g^1E portent :

...quam universis refocillata *divitiis* sub jugo... permanere...

Il est clair que la leçon *divitiis*, accompagnant le verbe *refocillare*, n'est pas la bonne : c'est *deliciis* qui convient. Le sens le

veut ainsi ; et *divitiis* représente une altération de l'adverbe *diutius*, mal lu. D'autre part, comme *refocillata*, à la suite de cette fausse lecture, se trouvait flanqué de deux compléments (*delitiis* et *divitiis*), l'un des deux a été supprimé, et précisément le meilleur, à savoir *delitiis*. De là la leçon vicieuse de g^1E.

Ici encore, par conséquent, *G* est plus près de l'original que g^1 et rend compte de la déformation postérieure du texte.

4° Au chapitre 41, l. 7, les mss. portent les diverses leçons que voici :

G Exin, parato in litore *ex Neustriensium trusentium* navigio,..
R Exin, parato in litore *Neustrensium* navigio,..
g^1 g^5 *E* Exin, parato in litore *ex Neustrensium* navigio,..

La leçon des mss g^1g^5E est évidemment fautive : elle porte un *ex* inexplicable. La leçon du ms. *G* n'est pas plus intelligible ; mais c'est elle qui fournit l'explication de la leçon de g^1g^5E. Geoffroy, en effet, dans son ouvrage, donne souvent aux Normands, aux *Neustrenses*, le nom d'*Estrusienses*, et il s'est expliqué de cette appellation en écrivant (155, 64) : « *Estrusiam*, quae nunc *Normannia* dicitur ». Mais le nom d'*Estrusienses* n'était pas familier à tout le monde [1] et l'on était tenté de le remplacer par l'équivalent *Neustrenses*, plus courant : par exemple, au chapitre 171, l. 26, là où *GR* donnent *Estrusiensium* (exactement, *G* : *Ostrusiensium* ; — *R* : *Estruensium*), les mss g^1E portent *Neustriensium* ; — et de même, au chapitre 176, l. 6, là où *GR* donnent *Estrusiensibus* (*R* : *Estruensibus*), les mss g^1E portent *Neustriensibus*. Supposons donc

1. Les noms d'*Estrusia* et d'*Estrusienses* donnés respectivement par Geoffroy à la *Neustria* et aux *Neustrienses* paraissent énigmatiques et n'ont jamais été expliqués. L'explication est pourtant facile et sûre : ces noms proviennent d'une bévue de Geoffroy, qui a transcrit à sa façon les noms d'*Austrasia* et d'*Austrasii*. Dans le *Liber historiae Francorum* (édit. B. Krusch, p. 305, l. 35), *Austrasii* est écrit *Ostrasii* et l'on notera qu'au chap. 171, l. 26, de l'*Historia* de Geoffroy le ms. *G* porte la leçon *Ostrusiensium*. D'autre part, dans la *Chronique* du pseudo-Frédégaire, IV, 61 (édit. B. Krusch, p. 151, ch. 61, l. 15), on trouve *Austrasiorum* au lieu de *Neustriasorum*. Il est donc très vraisemblable que Geoffroy a tiré d'une chronique ancienne la graphie *Estrusia* (ou *Ostrusia*) ainsi que l'équivalence illusoire *Estrusia* (ou *Ostrusia*) = *Neustria*.

qu'au passage qui nous occupe la leçon originale ait été *in litore Estrusientium*, parfaitement satisfaisante ; et supposons que, dans un certain manuscrit, ait été portée, au-dessus de la ligne ou en marge, la glose *Neustriensium*. Aussitôt toutes les particularités des divers manuscrits s'expliquent : en présence de la double leçon, le copiste du ms. *R* a fait son choix : il a opté pour *Neustriensium* ; — le copiste du ms. *G*, qui ne comprenait pas toujours bien ce qu'il écrivait (on en a des preuves par ailleurs), a coupé le mot *Estrusientium* en *es — trusentium* (= *trusiensium*) et a intercalé entre les deux tronçons la glose *neustriensium* de son modèle ; — enfin, le copiste du modèle commun à g^1 et à *E* a reproduit l'absurde *ex Neustriensium* en laissant tomber *trusentium*.

On le voit : c'est le type représenté par le ms. *G* qui a été l'intermédiaire entre l'archétype et le type g^1.

Ainsi, dans les 4 cas que je viens d'examiner, le sens, la langue et la métrique désignent le ms. *G* comme le plus proche de l'original ; et dans les 4 cas, ce sont des particularités paléographiques du ms. *G* qui rendent compte des particularités du ms. g^1.

Critique du ms. g^1. — Aux raisons précédentes de préférer le ms. *G* au ms. g^1 quand on veut se rapprocher le plus possible de la forme primitive du texte s'en ajoutent encore d'autres, tirées du fait que le ms. g^1 porte très souvent des leçons qui lui sont propres, sans avoir rien de commun avec l'original.

Ce ms. g^1, d'apparence soignée, de belle et pure écriture, contient cependant d'assez nombreuses fautes imputables à la légèreté ou à la distraction, que je ne relèverai pas toutes, mais dont je dois signaler particulièrement quelques-unes, provenues de « bourdons ». Et voici d'abord une série de 4 passages, dont je donne le texte d'après g^5 (le plus proche parent connu de g^1) en mettant entre crochets les mots omis par g^1 et en imprimant en italiques le mot qui a été l'occasion du bourdon :

1° 116, 66 : Mox *adibit* [ipse cadaver atque, dum super stabit, *anelabit*] in oculos ejus...

2° 120, 20 :... ut, si opus *fuisset*, [sese quasi in propria castra recepissent. Cumque id Aurelio indicatum *fuisset*], audacior effectus...

3° 159, 8 : Quicquid enim a sapiente diligenter providetur, cum ad actum accedit, *facilius* [toleratur : *facilius*] ergo inquietationem Lucii tolerare poterimus.

4° 205, 13 : Nec id tamen prius futurum quam Britones *reliquiis* [ejus potiti illas ex Romana urbe in Britanniam asportarent. Tunc demum, revelatis etiam ceterorum sanctorum *reliquiis*,] quae propter paganorum invasionem absconditae fuerant...

De plus, en deux autres passages, on constate que le modèle de g^1, modèle intermédiaire entre g^5 et g^1, était déjà lui-même altéré par l'accident de bourdons que le scribe de g^1, choqué par le non-sens qui en résultait, a tenté de corriger. Je donne, pour ces deux cas, le texte de g^5, en mettant entre crochets les mots omis par le modèle de g^1 et en imprimant en italiques le mot qui a été l'occasion du bourdon :

1° 126, 17 : Ampla est insula Britanniae et in pluribus *locis deserta* : [federatos itaque illos sinamus saltem *deserta*] inhabitare et nobis in sempiternum serviant.

Le copiste de g^1 a rendu un sens au passage ainsi altéré dans son modèle en remplaçant l'inintelligible *inhabitare* par la leçon *inhabitent igitur*, dont la forme subjonctive lui était suggérée par le subjonctif *serviant*, et il a écrit :

Ampla est insula Britanniae et in pluribus locis deserta : inhabitent igitur et nobis in sempiternum serviant.

2° 165, 15 :...alium vero super *minorem* [qui non longe ab altero stabat. Dubitantes ergo super quem habitabat gigas, Beduerum dirigunt, ut certitudinem rei exploret. At ille, inventa quadam navicula, prius ad *minorem*] navigavit...

Le copiste de g^1 a rendu un sens à ce passage inintelligible en écrivant d'après ce que lui suggérait l'ensemble de l'histoire :

...alium vero super minorem montem, ad quem jussus a rege Beduerus pincerna navigavit.

Il me paraît suffisamment prouvé que j'ai eu raison de considérer le ms. *G* comme un meilleur représentant du texte primitif que le ms. g^1 [1].

1. Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que le ms. *G*, considéré en lui-même, ne contienne pas, lui aussi, beaucoup d'erreurs.

2°. *Classement des types de manuscrits I, II, III et IV.*

Quels sont les rapports des manuscrits du type I avec ceux des types II, III et IV ?

Je passe sur la question du type IV, type dont tout le monde sera d'accord pour reconnaître le caractère tardif.

En ce qui concerne les types I, II et III, c'est le mérite de M. Griscom d'avoir approfondi l'étude des circonstances historiques par lesquelles s'expliquent les différentes dédicaces de l'œuvre. Le résultat de ses recherches a été publié d'abord dans son article du *Speculum*, puis dans le chapitre VI de son Introduction au texte de Geoffroy, qui concluent que l'ordre d'apparition des trois types de textes a été le suivant : type I, type II, type III.

Pour ma part, je m'étais arrêté, dans mon article de la *Romania*, à l'ordre : type II, type III, type I, — ordre auquel j'ai renoncé par la suite, pour adopter, au tome II de la *Légende arthurienne*, l'ordre : type I et type III (sans décider fermement de l'antériorité de l'un par rapport à l'autre), puis type II.

De 1927 à 1929, ma position s'est donc rapprochée de celle de M. Griscom. Mais ce n'est point parce que ses arguments m'ont convaincu : je me suis rendu à des raisons philologiques et non pas à des raisons historiques. Les raisons historiques, ici, ne sont pas suffisantes. Celles que M. Griscom a exposées dans son premier article n'ont pas, en fait, persuadé M. E. K. Chambers, qui, dans son *Arthur of Britain* (1927), a défendu comme parfaitement possible l'opinion que le texte III aurait été le plus ancien, tandis que le texte I n'aurait paru qu'après l'année 1141. Et je ne vois pas que les précisions ajoutées par M. Griscom à son article dans l'Introduction de son édition du texte soient de nature à ébranler la thèse de M. Chambers. Si les considérations historiques peuvent prouver l'antériorité du type I par rapport au type II, elles restent inopérantes en ce qui concerne la situation relative des types I et III. M. Griscom l'a senti, et c'est pourquoi, à la page 94 de son édition, il a recouru à des arguments d'une autre espèce, empruntés en partie à la philologie [1]. Mais ces arguments eux-mêmes sont

1. Ils sont au nombre de 5 (p. 94 s.) : 1°) seuls deux manuscrits du type I,

dépourvus d'efficacité, parce que M. Griscom n'a pas raisonné avec toute la rigueur désirable et que, s'en tenant à deux ou trois passages du texte, il en a négligé une foule d'autres, pourtant dignes d'attention. Je reprends donc la question en élargissant le champ de l'examen.

A. — Les types I et II. — La question des rapports qu'ont entre eux les types I et II est aisée à trancher. La longue liste des leçons comparées de *GR* et de g^1E [1] prouve surabondamment l'étroite parenté des mss. g^1 et *E*, attestée par plusieurs leçons grossièrement fautives. D'autre part, j'ai montré la supériorité des mss *G* et g^7 sur tous les autres manuscrits du type I. Il résulte clairement de là que le ms. *E* se rattache à une famille secondaire du type I et que, par conséquent, il ne représente lui-même qu'un état secondaire du texte [2].

Le type I est donc antérieur au type II.

à savoir g^4 et g^5, à l'exclusion de tous les manuscrits du type III, portent la leçon primitive des vers 5 et 6 de l'oracle rendu par Diane ; — 2°) seul le ms. g^1 est exempt de l'adresse finale à Caradoc, à Henri et à Guillaume, laquelle n'est pas primitive ; — 3°) on imagine difficilement que l'insertion du nom nouveau de Galeran dans la dédicace n'ait pas déplu à Robert de Gloucester, si celui-ci a été primitivement le seul dédicataire ; — 4°) le type III représente une rédaction revue et améliorée du type primitif ; — 5°) si le type I ne représentait pas une première édition, on ne s'expliquerait pas que Geoffroy ait employé, s'adressant à Galeran, l'expression « codicem ad oblectamentum tui *editum* ».

J'ai déjà montré que les arguments 1 et 2 sont sans portée. — L'argument 3, qui se fonde sur des considérations de convenance, est des plus fragiles. Retournons-le : comment Galeran a-t-il pu prendre les choses si son nom a été biffé de la dédicace ? — L'argument 4 se ramène à une affirmation dont la preuve n'est pas fournie. — Enfin, l'argument 5 repose sur une interprétation trop stricte du terme *editum*. Il n'est pas nécessaire d'entendre : « un ouvrage édité ». On peut comprendre, comme je l'ai indiqué ailleurs : « un exemplaire exécuté » (*La légende arthurienne*, II, p. 24).

M. Griscom s'est trouvé embarrassé (p. 95, n. 1) par la remarque de M. E. K. Chambers qu'au chapitre 177 il n'est question que d'un dédicataire unique. En fait, cette remarque, je l'ai montré (*ouvrage cité*, p. 23-24), ne peut être interprétée comme une preuve d'antériorité ni du type I, ni du type III.

1. Ci-dessus, p. 488 ss.

2. Plusieurs des leçons propres à ce ms. *E* ont résulté, semble-t-il, du

B. — Les types I et III. — Au sujet des relations que soutiennent entre eux les types I et III, s'impose d'abord cette remarque que les deux types paraissent remonter à un archétype commun où déjà ne manquaient pas les erreurs. C'est ce que semblent indiquer les leçons fautives suivantes :

1. 31, 23 maritaret
2. 72, 40 paraverat
3. 81, 28 fratremque suum
4. 39, 18 *manque un mot exprimant l'idée de sanction.*
5. 119, 30 debebat
6. 157, 47 sciendo
7. 158, 38 ut
8. 161, 5 in praesentiarum
9. 170, 41 terciae
10. 195, 47 *manque un complément à l'accusatif*[1].

---

désir de modifier certaines tendances de la rédaction primitive, sans que, d'ailleurs, l'on puisse expliquer clairement l'origine de ce désir.

Qu'au moment où Arthur succombe, l'auteur du ms. *E* ajoute : *Anima ejus in pace quiescat* (ch. 178), on le comprend : il faisait ainsi entendre à Étienne qu'il tenait Arthur pour mort et qu'il répudiait la croyance à son retour futur, dont le royal destinataire ne pouvait pas agréer l'idée favorablement.

Mais, en de nombreux passages, le texte du ms. *E* atteste aussi une attitude beaucoup moins sévère que le texte normal à l'égard des Saxons. Au chapitre 184, la leçon *Gotmundus dux* au lieu de *proditione*, et la suppression des mots *mentitae fidei* ; — au chapitre 191, les leçons *exterminatores* au lieu de *proditores*, — *exterminationem* au lieu de *proditionem*, — *et a patria nostra nos fugare* au lieu de *nec ullam fidem fi mam tenere*, — *potentiam nostram comperire* au lieu de *nequitiam suam manifestare*, — *reliquerunt* au lieu de *prodiderunt*, — *vulnaverunt ad mortem* au lieu de *prodiderunt*, — *Kareticum regem reliquerunt* au lieu de *Caretico regi fidem mentientes*, — la suppression des mots *cui post horribilia sacramenta una cum eo convivantes venenum potare dederunt* : toutes ces modifications procèdent d'une intention unique : celle d'une moindre sévérité à l'égard des Saxons. Mais pourquoi ?

1. A la vérité, le ms. *R* fournit, pour sa part, des leçons parfois plus acceptables : n° 1 *maritavit* ; — n° 2 *peraraverat* ; — n° 3 *et* ; — n° 4 *vindicta* ; — n° 5 *debeat* ; — n° 7 *ne* ; — n° 10 *timorem*. De même, au n° 6, *G* donne *facientes* ; — au n° 4, g^1 donne *inquietudinem* ; — au n° 7, g^1 donne *ne* ; — au n° 8, *E* donne *in praesentia* ; — au n° 10, g^1 donne *satisfactio*.

Mais ces diverses leçons sont propres à un manuscrit unique et ne se retrouvent pas dans le reste du groupe auquel ce manuscrit appartient.

Mais si les groupes I et III remontent à un même archétype, lequel des deux groupes est-il le plus proche de cet archétype ? Le groupe I ou le grouge III ?

J'ai montré précédemment [1] la fréquence des deux groupements *GR* et g^1E ; et j'ai montré aussi [2] la supériorité habituelle, malgré des fautes, du groupe *GR* : ce qui revient à dire que le ms. *G* représente un type intermédiaire entre le type I et le type III, représenté par *R*.

La question des rapports du type I avec le type III se ramène donc à la suivante : faut-il considérer le type III comme un dérivé du type I par l'intermédiaire du type *G*? ou bien faut-il considérer le type I comme un dérivé du type III par l'intermédiaire du même type *G*?

On notera que les mss. *G* et *R* contiennent en commun des erreurs qui ne se retrouvent pas dans g^1E [3] ; et de ce fait deux explications sont possibles. C'est :

a) ou bien que les mss. g^1E ont corrigé la leçon fautive de l'archétype commun des groupes I et III, sans que cette correction, quoique satisfaisante, rétablisse nécessairement la vraie leçon de cet archétype ;

b) ou bien que les mss. g^1E ont conservé la leçon authentique de l'archétype.

L'explication *a* est admissible, sinon certaine, en bon nombre de cas. Mais il est deux passages où les mss. g^1E, divergeant de *G R* (associés dans une même leçon), présentent une leçon conforme à un modèle imité par Geoffroy [4]. En ces deux cas, il est invraisemblable, surtout si l'on considère l'insignifiance des variantes, qu'un reviseur, quel qu'il ait été, se soit reporté aux textes suivis par Geoffroy pour en reproduire plus exactement la lettre. Ce sont donc, ici, les mss g^1 et *E* qui présentent la leçon primitive. Et si un ms. du groupe I (en l'espèce le ms. *G*) porte une erreur commune avec le groupe III (représenté par *R*), c'est le signe que l'erreur a été épousée non pas du type III par le type *G*, mais du type *G* par le groupe III.

---

1. P. 488 ss.
2. P. 496 ss.
3. *Ibidem.*
4. Voir ci-dessus, p. 498, nos 6 et 10.

Une constatation analogue peut se faire au chapitre 156, l. 20, où l'on voit que le type *G* et le type III sont entachés d'une même erreur, conséquence d'un bourdon qui a entraîné la disparition des mots : *Praeterea gymnasium ducentorum philosophorum habebat*. L'idée qu'un accident survenu dans les mss. du type *G* a causé l'erreur de tout le groupe III est beaucoup plus naturelle que l'idée d'une correction introduite par le type g^1 *E*.

Il est vrai que le type III contient parfois des leçons satisfaisantes là où le groupe I tout entier fournit une leçon mauvaise ou moins bonne. En voici des exemples :

	Type I	Type III
21, 14	Corineam	Corineiam
21, 33	instat... instat...	hinc stat... hinc stat...
31, 134	genebribus	generis
48, 1	Tangusteia	Tangustela
61, 54	in quibuscumque	in quibus cum que
62, 18	*manque*	delituit
68, 13 et 16	Kambria *et* Kambrici	Demetiae *et* Demetici
72, 36	cum pluribus	compluribus
112, 38	in fructuosos	in fructicosos
116, 171	et	ad
130, 8	*manque*	ad proeliandum
145, 5	praeliaturi	praeliati sunt

Mais l'on peut parfaitement admettre que les leçons du type III ne sont que des corrections, inspirées par le sentiment de la logique et de la langue, à des passages manifestement altérés. Rien n'oblige à les considérer comme des leçons primitives et, en tout cas, elles n'ont jamais pour effet de ramener le texte à un état plus voisin d'aucun des textes qui ont été exploités par Geoffroy.

Il paraît donc qu'on peut raisonnablement tenir le type III pour subordonné au type I.

II

Rapports de l'« Historia regum Britanniae » avec les « Bruts » gallois

La moitié environ de l'Introduction qui précède, dans l'édi-

tion de M. Griscom, le texte de l'*Historia regum Britanniae* est consacrée à la question des sources de cet ouvrage ou, plus exactement, à la question de ses rapports avec les *Bruts* gallois.

M. Griscom attribue à une information insuffisante l'idée généralement répandue que Geoffroy, en dehors de ses emprunts à certaines sources connues, a largement inventé; et quant à lui, il affirme sa foi en l'existence de ce *liber vetustissimus* en langue bretonne que Geoffroy a allégué comme son autorité principale et qu'il tenait, disait-il, de Gautier d'Oxford. Or, qu'était-ce que ce *liber vetustissimus* ? Non pas précisément, pense M. Griscom, aucun des nombreux *Bruts* gallois qui nous sont parvenus, mais un texte breton, aujourd'hui perdu, qui aurait été la source commune de l'*Historia regum Britanniae* et des *Bruts* gallois actuellement connus. Texte perdu, différent de celui de tous les *Bruts* conservés, mais dont se rapproche plus que toutes les autres la version du *Brut* contenue dans le manuscrit n° LXI de Jesus College, à Oxford.

Et ce qui prouve, ajoute M. Griscom, que Geoffroy peut bien avoir utilisé plus de sources anciennes qu'on ne le croit habituellement, ce sont les résultats de certaines recherches archéologiques, qui donnent à plusieurs récits de l'*Historia* un solide fondement historique ou traditionnel.

La démonstration de cette thèse imposait à M. Griscom de prouver :

1°) Que le *Brut* gallois contenu dans le ms. LXI de Jesus College représente bien une version plus ancienne que celle des autres *Bruts* gallois ;

2°) Que cette version ancienne, représentée par le ms. LXI, n'est pas une traduction de l'*Historia regum Britanniae*, mais une rédaction indépendante de ce texte et qui remonte, comme lui, à une source galloise antérieure ;

3°) Que les découvertes archéologiques de ces derniers temps prouvent bien l'existence de certaines traditions dont Geoffroy s'est fait l'écho.

Or, dans l'administration des preuves nécessaires, il faut bien déclarer que M. Griscom n'a point apporté la diligence indispensable.

Certes, il est en droit de soutenir que, jusqu'ici, la critique ne s'est pas suffisamment employée à étudier l'abondante tradi-

tion manuscrite des *Bruts* gallois. Il a lui-même recensé les nombreux volumes où elle se cache ; il en a dressé, dans son Appendice II, une longue liste, une liste de 58 exemplaires ; et, se fondant sur les connaissances qu'il s'est ainsi procurées, il a pu relever çà et là quelques erreurs certaines, commises par des historiens justement réputés.

Mais il ne suffit pas de répéter inlassablement, comme il l'a fait, qu'on a trop parlé des *Bruts* gallois sans en avoir interrogé tous les manuscrits : il faut aussi prouver que l'étude de ces manuscrits conduit, en effet, sur le fond des choses, à des vues nouvelles. Et cette preuve, qu'on attend de page en page en lisant M. Griscom, ne se fait jour nulle part.

Mon intention présente n'est pas de traiter à fond la question des *Bruts* gallois, puisque je n'y ai pas touché dans mon ouvrage et que mes idées ne se sont pas encore heurtées explicitement à celles de M. Griscom. J'y viendrai plus tard, quand, dans des études ultérieures, l'ordre chronologique m'amènera à l'examen de textes que je tiens pour très postérieurs, en toutes leurs parties, à celui de Geoffroy. Mais puisque aussi bien mon silence même implique un désaccord avec M. Griscom, il me paraît nécessaire de dire en gros, dès à présent, les raisons de mon opinion.

1°. *La question des Bruts gallois.*

A. — *Rapports des «Bruts» gallois entre eux.* — Quels sont d'abord les rapports des différents *Bruts* gallois entre eux ?

La liste des manuscrits qui les contiennent, telle que l'a dressée M. Griscom, est près de deux fois plus longue que celle qu'en a publiée J. G. Evans : exactement 58 manuscrits au lieu de 30. Mais l'allongement de la liste n'est pas de nature à modifier le classement général des versions établi par le même Evans.

Ces versions se répartissent en trois groupes principaux :

a) Un groupe représenté principalement par le Livre Rouge d'Hergest (texte publié par J. Rhys et J. G. Evans, *The Red Book of Hergest*, t. II, p. 40 : *The Text of the Bruts from the Red Book of Hergest*) ;

b) Un groupe représenté principalement par le ms. de Llan-

stephan n° 1 (c'est la version publiée sous le titre de *Brut Gruffud ap Arthur* dans la *Myvyrian Archaiology*, 2e édit., 1870, II, 476);

c) Un groupe représenté principalement par le ms. n° LXI de Jesus College (c'est le *Brut Tysilio*, dont le texte a été publié dans la *Myvyrian Archaiology*, 2e édit., 1870, II, 434, d'après le ms. n° 28 de Jesus College, — et qui a été traduit en anglais par P. Roberts, *The Chronicle of the Kings of Britain* [*Collectanea Cambrica*, 1811], — puis, d'après cette traduction, en allemand, par San-Marte, *Gottfried's von Monmouth Historia regum Britanniae*, 1854, p. 475, — et enfin de nouveau en anglais, d'après le ms. LXI de Jesus College, par M. Robert Ellis Jones, traduction que M. Griscom a publiée au-dessous du texte de Geoffroy).

Or, l'ordre dans lequel ces trois groupes viennent d'être énumérés est celui même où ils ont dû se succéder; et les « colophons » dont ils sont munis suffisent à le prouver.

Qu'on se rappelle d'abord la phrase par laquelle Geoffroy de Monmouth a terminé son *Historia regum Britanniae* :

Quos [Guillelmum Malmesberiensem et Henricum Huntingdonensem] de regibus Britonum tacere jubeo, cum non habeant librum illum britannici sermonis, quem Walterus, Oxenefordensis archidiaconus, *ex Britannia advexit*, quem, de historia eorum veraciter editum, in honore praedictorum principum hoc modo in latinum sermonem transferre curavi.

Dans les *Bruts* gallois, les dernières phrases de ce « colophon » se présentent de la manière suivante :

a) *Ystoria Brenhined y Brytanyeit* (groupe *a* : ms. de Jesus College n° CXI = Livre Rouge d'Hergest) [1] :

Kanyt yttuw gantunt y llyfr brwtwn hwnn, yr hunn a ymchoeles Gwallter archiadiagon Rytychen o vrytanec yg kymraec, yr hwnn yssyd gynulledic yn wir oc eu hystoryaeu wy. Yn enryded yr racdywededigyon tywyssogion hynny ar y wed honn y prydereis in heu ymchoelut ef yr lladin.

C'est-à-dire :

Vu qu'ils n'ont pas le livre *breton* que *Gwallter*, archidiacre d'Oxford, traduisit *du breton en gallois* et qui a été composé exactement de leurs histoires.

1. Même texte dans le ms. de Panton n° 9.

En l'honneur de ces princes j'ai de cette façon pris soin *moi-même* de le traduire *en latin*.

b) *Brut Gruffud ab Arthur* (groupe *b* : à défaut du ms. de Llanstephan n° 1, que j'ai indiqué comme le principal représentant du groupe, mais qui est illisible à la fin, je donne ici le texte des mss. Cotton, Cleop. B V [= α] et Peniarth n° 22 [= β]) [1].

α) kanyt ydiw ganthunt y llyvyr Kymraec, yr hwnn a ymchweylws Gwallter, archdiagon Rytychen, o ladyn yng kymraec, ac ef ay traethws yn wir ac yn gwbyl o herwyd ystoria y racdywededigeon kymri. A hynny oll adatymchweilieis ynnev o gymraec yn ladin.

C'est-à-dire :

Vu qu'ils n'ont pas le livre *gallois* que *Gwallter*, archidiacre d'Oxford, traduisit *du latin en gallois* et qu'il rédigea exactement et complètement, selon l'histoire des susdits Gallois. Et tout cela *je l'ai retraduit moi-même du gallois en latin*.

β) kanyt yttiw gantunt y llyfyr kymraec a ymchhoel[awd] Gwallter, archdiagon Rytychen, o gymraec yn lladin, yr hwn a dracth[awd] yn wir o weithredoedd y racddywededigyon Gymry hynny. A hyny oll a [ym]choeles inheu o gymraec yn lladin ac eichwil or lladin honno ydd ymchoeles y lyffyr hwn gymraec.

C'est-à-dire :

Vu qu'ils n'ont pas le livre gallois que *Gwallter*, archidiacre d'Oxford, traduisit *du gallois en latin* et qu'il rédigea exactement d'après les exploits des susdits Gallois. Et tout cela *je l'ai traduit moi-même du gallois en latin* et, une seconde fois, *de ce latin*, j'ai traduit ce livre *en gallois*.

c) *Brut Tysilio* (groupe *c* : ms. de Jesus College n° LXI) [2] :

Myfi, Gwallter, archdiagon Rrydychen, a droes y llyfr hwnn o gymraec yn lladin ac yn vy henaint y troes i ef yr ail waith o ladin yn ghymraec.

C'est-à-dire :

Moi, Gwallter, archidiacre d'Oxford, j'ai traduit ce livre du *gallois en latin*. Et en ma vieillesse je l'ai traduit de nouveau *du latin en gallois*.

---

1. Texte analogue à celui du ms. Cott. Cleop. B V dans le ms. de Mostyn n° 204. — Je dois avertir qu'Evans a rangé le ms. de Peniarth n° 22 parmi les manuscrits du groupe *a*, mais, je crois, à tort.

2. Cf. ms. de Mostyn n° 159 : « Myvi, archdiagon Rryddychen, a droes y llyfr hwnn o lading yn gymraec ».

En lisant à la suite ces différents textes, on voit apparaître, les unes après les autres, une série de déformations qui conduisent progressivement à l'ineptie totale du *Brut Tysilio*.

Le texte du Livre Rouge est calqué sur le texte de Geoffroy. Mais déjà une erreur s'y est glissée. Là où Geoffroy avait écrit que Gautier d'Oxford avait « apporté » de Bretagne (entendez d'Armorique) un livre breton, l'adaptateur gallois a compris que Gautier avait « traduit » un livre « du breton » (c'est-à-dire de l'armoricain) « en gallois ». Première déformation.

Pour qui n'avait pas sous les yeux le texte de Geoffroy, le texte du Livre Rouge était étrange. Les termes de *brwtwn* et de *vrytanec* s'appliquaient normalement aux habitants anciens de la Grande-Bretagne : que pouvait donc bien être cette traduction du breton en gallois attribuée à Gautier d'Oxford ? Et y avait-il matière, en pareil cas, à traduction ? De là un arrangement qui apparaît dans le ms. Cleopatra B V, où l'opération attribuée à Gautier est une traduction du latin en gallois. Seconde déformation.

Mais, dans les textes qui précèdent, la dernière traduction indiquée était une traduction du gallois en latin : il n'était donc pas expliqué que le texte qu'on venait de lire fût gallois. De là, dans le ms. de Peniarth n° 22, une addition où l'auteur est censé déclarer qu'ayant traduit le texte gallois de Gautier d'Oxford en latin, il a ensuite traduit ce latin en gallois [1]. Troisième déformation.

Enfin, nulle part l'auteur qui avait travaillé sur le texte de Gautier d'Oxford n'était désigné par son nom ; et, de plus, la série des opérations décrites dans le ms. de Peniarth n° 22 était devenue très compliquée. Le reviseur auquel l'on doit le *Brut Tysilio* a donc fondu les renseignements concernant Gautier et Geoffroy (lequel n'était pas nommé). De la première phrase du ms. de Peniarth il n'a conservé que le nom de Gautier, qu'il a introduit dans la seconde phrase : en sorte que Gautier, substitué à Geoffroy, est devenu l'auteur de la double traduction du gallois en latin, puis du latin en gallois. Quatrième déformation.

1. Le ms. porte que Gautier a fait sa traduction du gallois en latin. C'est là sans doute un lapsus : il faut lire « du latin en gallois ». Détail d'ailleurs négligeable dans la présente discussion.

Il ressort de là que la version du *Brut Tysilio* se présente dès le premier regard, comme une forme tardive, une forme dérivée, une forme altérée de celle que contient le Livre Rouge. A ce premier indice s'ajoutent des preuves formelles, fournies par la comparaison des deux versions avec certains textes qui sont certainement à l'origine de la tradition. Pour la brièveté et la commodité, je limiterai cette comparaison à une série de noms de personnes qui, en dernière analyse, remontent au *De excidio et conquestu Britanniae* de Gildas, à l'*Historia ecclesiastica* de Bède et à l'*Historia Britonum* anonyme. Voici, dans ces conditions, le tableau qu'on peut dresser :

Historia Britonum (*mss. harléien*) *Généalogies galloises*	*Historia regum Britanniae* (*mss. G R*)	*Bruts gallois* *Livre Rouge*	*Brut Tysilio* (*ms. de Jesus Col. LXI*)
	Descendance du roi Ebrauc :		
1. II : Margetiud	ch. 27 : Margadud	Maredud	
2. II : Regin	27 : Regin	Rys	Ryn
3. XX : Moruid	27 : Morvid	Morud	Morydd
4. II : Cincar	27 : Kincar	Kyngar	Kynar
5. III : Cangan	27 : Cangu	Kyngu	
6. II : Tancoystl	27 : Tangustel	Tanguystl	
	Successeurs du roi Leir :		
7. I : Cuneda (*cf.* ch. 62 : Cunedag)	32 : Cunedagius	Cuneda (*var.* Kuneda, Guneda, Chuneda)	Kynedda
8. VIII : Gurgust	33 : Gurgustius	Gorwyst (*var.* Gorust)	Gorwst
9. XXVI : Seissil	33 : Sisillius	Seissyll	Ssaissylt
10. VIII : Cinmarc	33 : Kinmarcus	Kynuarch	Kynvarch
11. X : Dumgual Moilmut	34 : Dunvallo Molmutius	Dyfynwal Moel mut	Dyfnwal Moel myd
12. XVII : Guurgint Barm Truch	45 : Gurguint Barbtruc	Gwrgan Varyfdwrch	Gwrgant Varfdrwch
13. XXVI : Seissil	47 : Sisillius	Seissyll	Saessylt
14. XX : Moruid	48 : Morvid	Morud	Morydd
15. X : Garbaniaun	49 : Gorbonianus	Gorboniawn	Gwrviniaw
16. V : Arthgal	50 : Arthgallo	Arthal	Arthal
17. XII : Eleuther	50 : Elidurus	Elidyr	Eleidur

18. XII : Peretur	51 : Peredurus	Peredur	Predyr
19. II, XIII, XIV : Regin	52 : Regin	Rys	
20. III : Enniaun	52 : Enniaunus	Einyawn	Einon
21. I, IV : Run	52 : Runo	Run	Run
22. I, XXII, XXIII, XXVII : Catel	52 : Catellus	Kadel	Kadell
23. VIII : Coil	52 : Coillus	Coel	Koel
24. ch. 49 : Eldadus	52 : Eldadus	Eidal	Eidal
25. XXVII : Eliud	52 : Eliud	Eluyd	Elvyrd
26. II : Cloten	52 : Clotenus	Clydno	Klydno
27. III : Meriaun	52 : Merianus	Meirvawn	Mairiawn
28. XXVI : Seissil	52 : Sisillius	Seissyll	Saissylt
29. ch. 49 : Eldol	52 : Eldol	Eidol	Eidol
30. V : Riderch	52 : Rederchius	Ryderch	Rydderch
31. XIX : Samuil Pennissel	52 : Samuil Penissel	Sawyl ben uchel	Sawl ben ychel
32. XXVII : Eli	53 : Heli		
33. XVI : Teuhant	64 : Tenuantius	Teneuan	Tenefan
34. XVI : Cinbelin Bède, *Hist. eccl.*	64 : Kimbelinus	Kynuelyn	Kynvelyn
35. I, 3 : Claudius Juvénal, *Satires.*	65 : Claudius	Gloyw	Gloyw
36. IV, 127 : Arviragus. Bède, *Hist. eccl.*	67 : Arviragus	Gweiryd	Gwairydd
37. I, 4 : Lucius	72 : Lucius	Lles	Lles
38. I, 5 : Severus	74 : Severus	Severus	Seferys
39. I, 5 : Bassianus	75 : Bassianus	Basianus	Bassian
40. I, 6 : Carausius	75 : Carausius	Karawn	Karan
41. I, 6 : Alectus	76 : Alectus	Allectus	Alectys
42. I, 6 : Asclepiodotus	76 : Asclepiodotus	Asclepiodotus	Alyssglapitwlws
43. I, 8 : Constantius	78 : Constantius	Constans	Konstans
44. I, 8 : Constantinus	78 : Constantinus	Gustenin	Kystemim
45. I, 9 : Maximus (*appelé* Maximianus *dans l'Historia Britonum*)	81 : Maximianius	Maxen Wledic	Maxen Wledic
46. I, 11 : Gratianus municeps	89 : Gratianus municeps	Gracian Rodgymryt	Grassian

47. I, 11 : Constans	95 : Constans	Constans	Konstant
	Compagnons du roi Arthur :		
Historia Britonum (*Généalogies galloises*)			
48. XX : Moruid	156 : Morvid, consul Claudiocestriae	Morud iarll Kaer Loyw	Morydd iarll Kaerloyw
49. IV : Anaraut	156 : Anaraut Salesberiensis	Anarawt o Amwythic	Anarawd o Amwythic
50. V : Arthgal	156 : Arthgal Kaergueitensis (*de* Warewic)	Arthal o Warwic	Madoc o Kaer wair
51. V : Cursalem	156 : Cursalem ex Kaicestria	Cursalem o Gaer Lyr	Gwrssalen o Kynnvarch
52. VIII : Cinmarc	156 : Kimmarc, dux Doroberniae	Kynuarch iarll Kaer Geint	
53. IX : Guallauc	156 : Galluc Salesberiensis	Guallauc ap Leenawc o Salsbri	Owain o Kaer Vallauc...o Ssalstbri
54. VIII : Urbgen	156 : Urbgennius		Yrien o Kaer Waddon
55. X : Jumethel	156 : Jonathal Dorocestrensis	Jonathal o Gaer Idor	
56. XI : Dunaut map Pappo (*cf.* XIX : Pappo post Priten)	156 : Donaut map Pappo	Dunawt vwr vab Pabo post Prydein	
57. VIII, IX, XI, XII : Keneu map Coil	156 : Cheneus map Coil	Keneu vab Coel	
58. XII : Peredur map Eleuther	156 : Peredur map Eridur	Peredur vab Elidyr	
59. XV : Gripiud filius Nougoy	156 : Grifuz map Nogoid	Grufud vab Vogoet	
60. II, XV : Regin	156 : Regin map Claut	Rein vab Elawt	
61. X : Eudelen map Aballac	156 : Eddelin map Cledauc	Edelin vab Keledawc	
62. XXVI : Clitauc			
63. II, X : Cincar	156 : Kincar map Bangan	Kyngar vab Bangaw	
64. VIII : Cinmarc	156 : Kimmarc	Kynnar	

65. X : Gorboniaun map Coil	156 : Gorbonian map Goit	Gorbanyon	
66. IV, XVI : Run map Neithon	156 : Run map Neton	Run vab Nwython	
67. XVI : Cinbelin map Teuhant	156 : Kimbelin map Trunat	Kynnelyn Trunyaw	
68. XVI : Catleu map Catel	156 : Cathleu map Catel	Kadell map Uryen	
Gildas, *De excidio...*	Successeurs du roi Arthur :		
69. ch. 28 : Constantinus	180 : Constantius	Custentin	Kystennin
70. 30 : Aurelius Caninus (*var.* Cunanus)	181 : Aurelius Conanus	Kynan Wledic	Kynan Wledic
71. 31 : Vortiporius	182 : Vortiporius	Gwerthefyr	
72. 33 : Maglocunus [1]	183 : Malgo	Maelgwn Gwyned	Maelgwn Gwyned

L'étude de ce tableau montre avec évidence que le *Brut Tysilio* est plus éloigné des sources que ne l'est la version du *Livre Rouge*. C'est ce qu'indiquent les cas n°s 1, 4, 5, 6, 9, 13, 15, 18, 19, 20, 25, 28, 38, 42, 50, 51 (où l'on voit que le *Brut Tysilio*, à la suite d'une haplographie, a confondu en un seul deux termes de l'énumération du *Livre Rouge* et, par suite, transformé le nom de personne *Kynvarch* en un nom de lieu), 53 (où l'on voit que le *Brut Tysilio* a fait du nom de lieu *Geint* le nom de personne *Owein;* puis, du nom de personne *Guallauc*, le nom de lieu *Vallauc*), 71 (où l'omission crée une lacune fautive dans une série imposée). Le *Brut Tysilio*, à la fois lié à la version d'Hergest par nombre des formes qu'il présente et différent d'elle par nombre d'autres formes moins proches des originaux que celles de cette version, apparaît donc comme un simple dérivé du texte d'Hergest.

---

1. Le nom, dans le texte de Gildas, est au vocatif (*Maglocune*). Il a été mal lu par Geoffroy, qui l'a décomposé en *Maglo* (= *Malgo*) + *tune* (= le pronom *tu* + l'interrogatif *ne*). La phrase de Gildas prête, en effet, à cette confusion.

Au reste, je ne dis pas que plusieurs des particularités du *Brut Tysilio* ne méritent pas de retenir l'attention. Tel est le cas, par exemple, — et il eût appartenu à M. Griscom de le signaler — de l'histoire de Llud et Llevelys, du récit des miracles de saint Augustin, de la légende des oiseaux incendiaires de Cirencester. Mais l'on n'aperçoit rien, en aucune de ces additions du *Brut Tysilio*, qui reporte à une tradition galloise plus ancienne que le texte de Geoffroy. Le « mabinogi » de *Llud et Llevelys* met en œuvre des données dont plusieurs sont immédiatement reconnaissables comme des emprunts, parfois littéraux, à l'*Historia regum Britanniae* et dont d'autres s'inspirent de la légende orientale de Salomon et Asmodée, d'où est issu, dans l'*Historia Britonum anonyme*, l'épisode de la tour de Vortegirn. Quant aux miracles de saint Augustin et aux oiseaux incendiaires de Cirencester, il y a de fortes apparences que l'idée en a été prise dans le *Brut* anglais de Layamon, traduction du *Brut* français de Wace.

B. — Rapports des « Bruts » gallois avec l' « Historia regum Britanniae » de Geoffroy de Monmouth. — M. Griscom, tout en reconnaissant que les *Bruts* gallois ont subi l'influence de Geoffroy de Monmouth, dont le texte latin avait obtenu un succès éclatant, considère que l'*Historia regum Britanniae* et les *Bruts* gallois remontent à une source galloise commune, qui serait le *liber vetustissimus* allégué comme autorité par Geoffroy.

Je ne m'attarderai pas à discuter longuement certains arguments de M. Griscom, manifestement inopérants.

M. Griscom (p. 150) voit, par exemple, dans le « colophon » du ms. LXI de Jesus College un témoignage authentique de Gautier d'Oxford lui-même, qui confirmerait l'existence du *liber vetustissimus*. — Outre l'absurdité de la double opération que s'attribue ici le pseudo-Gautier, outre la déformation du texte même de Geoffroy que représente, comme je l'ai indiqué, ce colophon, il est clair que le texte du *liber vetustissimus* aurait dû être, selon Geoffroy lui-même (l'ensemble du passage le prouve), un texte armoricain. Et la valeur du prétendu témoignage de Gautier d'Oxford est nulle.

M. Griscom (p. 151) invoque aussi, comme preuve de l'existence du *liber vetustissimus*, un passage bien connu de Geoffroy

Gaimar. — Mais que dit Geoffroy Gaimar ? Il dit qu'il a traduit sa chronique pour Constance, femme de Raoul fils de Gilebert ; qu'il a recherché tous les livres qui pouvaient l'informer, livres anglais, romans, latins (il ne dit pas bretons) ; que Constance l'a aidé dans cette recherche et qu'elle a envoyé quérir à Helmeslac un livre possédé par Walter Espac. C'était là un livre que Robert de Gloucester avait fait traduire du gallois et dont il avait envoyé un exemplaire à Walter Espac, lequel le prêta à Raoul, fils de Gilebert, lequel le passa à Constance, laquelle le passa à Geoffroy Gaimar. Et ainsi Geoffroy Gaimar avait obtenu le livre qui avait appartenu à Walter, l'archidiacre d'Oxford... En fin de compte, ce que déclare Geoffroy Gaimar, c'est tout simplement qu'il s'était procuré un exemplaire de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, où il avait pu lire que l'auteur donnait son livre comme la traduction d'un livre gallois fourni par Gautier d'Oxford et traduit pour Robert de Gloucester.

M. Griscom (p. 166) se refuse, d'autre part, à admettre que Geoffroy de Monmouth, cet honnête homme (car il n'y aurait point de preuve que ses contemporains l'aient jugé autrement) ait pu abuser de son public comme on le prétend. Et les incohérences, les erreurs même de son récit, quand il s'en trouve, seraient plutôt le fait d'un historien qui se trompe que d'un imposteur, dont la règle eût été de faire vraisemblable. — Mais que vaut comme argument cette indulgente confiance en la sincérité de Geoffroy ? Guillaume de Newburg ne l'a-t-il pas traité d'imposteur ? Et voit-on que l'opinion publique ait protesté contre l'immoralité des clercs, quand les moines de Saint-Alban, pour donner un fondement authentique à l'histoire de leur patron, telle qu'ils la racontaient, ont invoqué la découverte à Verolamium d'un vieux livre breton, qu'aurait déchiffré le vieil Unwona, et qui serait tombé miraculeusement en poudre aussitôt que l'abbé Eadmer en eut fait exécuter une traduction latine [1] ? Et pourtant, l'imposture n'est-elle pas certaine ?

M. Griscom, enfin (chap. X), s'est livré à une longue étude du récit de la naissance de Brutus : il a minutieusement comparé les versions qu'en donnent l'*Historia Britonum* anonyme, l'*Historia*

1. *Vitae abbatum Santi Albani*, éd. H. T. Riley, t. I, p. 26.

regum Britanniae et le *Brut Tysilio*; — il a cru remarquer : 1°) que les passages où Geoffroy ne reproduit pas exactement le texte de l'*Historia Britonum* sont beaucoup plus fréquents que les autres; 2°) que, juste aux endroits où Geoffroy s'écarte du texte de l'*Historia Britonum*, il s'accorde « le plus souvent » avec le *Brut Tysilio*; — et M. Griscom en a conclu que l'*Historia regum Britanniae* entrait ainsi dans la sphère des *Bruts* gallois. — Mais on notera que la première constatation (sur la fréquence comparée des passages de l'*Historia Britonum* exactement reproduits par Geoffroy et de ceux qui ne le sont pas) ne présente aucun intérêt. Quant à la seconde (à savoir que, là où Geoffroy s'écarte de l'*Historia Britonum* il s'accorde « le plus souvent » avec le *Brut Tysilio*), le fait même est contestable. Me fondant sur les seules leçons que M. Griscom a signalées comme notables par des moyens typographiques, je relève 13 cas (autant que ces choses-là peuvent se compter) où Geoffroy, s'écartant de l'*Historia Britonum*, ne donne pas la même leçon que le *Brut Tysilio*. Au surplus, même si le fait était avéré, qu'en pourrait-on conclure ? Ce serait aussi bien le signe que le *Brut Tysilio* relève purement et simplement du texte de Geoffroy.

Ce qui est beaucoup plus intéressant, dans le passage étudié par M. Griscom, c'est qu'il ne se présente que trois cas où, Geoffroy reproduisant le texte de l'*Historia Britonum*, le *Brut Tysilio* ne reproduit pas la leçon de Geoffroy. Et c'est déjà l'indication que le *Brut Tysilio* dépend de l'*Historia Britonum* par l'intermédiaire de Geoffroy.

Mais il ne faut pas s'en tenir au passage choisi — et mal choisi — par M. Griscom. Ce passage est celui qui se prête le moins bien à un examen des dérivations textuelles, parce que la matière dont il traite était confuse dès l'origine, parce que, depuis l'antiquité même, la tradition relative à la descendance d'Énée était embrouillée, et que les noms des différents Silvius issus du héros ont amené des mélanges, des contaminations, au milieu desquelles les copistes n'ont plus su se reconnaître : en sorte qu'il n'y a pas d'endroits où la fantaisie des remanieurs (et déjà dans les diverses rédactions de l'*Historia Britonum*) se soit plus capricieusement exercée.

C'est donc à des passages plus favorables qu'il convient de

s'arrêter, passages relativement nombreux, où Geoffroy a exploité un texte soit de Gildas, soit de Bède, soit de l'*Historia Britonum* anonyme. Et si l'on se reporte au tableau que j'ai dressé précédemment [1] des formes onomastiques présentées par les textes primitifs, par l'*Historia regum Britanniae* et par les *Bruts* gallois, l'on fait cette constatation capitale que le *Brut* du Livre Rouge et le *Brut Tysilio* sont, dans leurs parties communes, plus éloignés des sources que ne l'est l'*Historia regum Britanniae*. C'est ce que montrent les cas nos 2, 3, 10, 11, 12, 14, 16, 22, 23, 26, 27, 29, 31, 34, 35, 36, 37, 40, 43, 48, 50, 52, etc.

Dans ces conditions, il est impossible que l'*Historia regum Britanniae* dépende ni de la version du Livre Rouge, ni de celle du *Brut Tysilio* : car on ne s'expliquerait pas que Geoffroy ait retrouvé à travers les textes gallois la leçon originale des textes latins.

Et quant à dire que l'*Historia regum Britanniae* d'une part, les textes gallois d'autre part, remonteraient, indépendamment, à une source commune, c'est se réfugier dans l'obscurité. Car de deux choses l'une : ou bien cette source aurait été galloise, et l'on retombe dans la même impossibilité que précédemment (comment Geoffroy aurait-il retrouvé, à travers les textes gallois, la leçon des textes latins ?); — ou bien cette source était latine, et alors toute raison de la supposer s'évanouit : cette source latine, c'est le texte même de Geoffroy de Monmouth.

*
* *

Ainsi, quand on compare les textes, les deux faits saillants qu'on découvre sont ceux-ci :

1°) Les *Bruts* gallois dépendent d'un type gallois dont la version du Livre Rouge paraît être un représentant autorisé ;

2°) La version du *Brut* gallois contenue dans le Livre Rouge n'est qu'une adaptation de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth.

Il résulte de là que la comparaison la plus intéressante à établir entre textes latins et textes gallois n'est pas entre le *Brut Tysilio* et l'*Historia regum Britanniae*, mais entre la version du

1. Ci-dessus, p. 514.

Livre Rouge et cette même *Historia*. Si, à mesure que l'on s'éloigne de Geoffroy pour descendre le cours de la tradition, l'on voit un plus grand nombre d'éléments nouveaux s'introduire dans les œuvres, ces éléments perdent de plus en plus le caractère d'un héritage ancien. Les textes les plus utilement révélateurs sont ceux qui se rapprochent le plus du texte de Geoffroy : ce sont ceux du type que représente le Livre Rouge d'Hergest.

Je n'entreprendrai pas ici l'étude comparée de la version du Livre Rouge et du texte de Geoffroy : si opportune que je la juge, je la remets à plus tard. Mais je dois signaler dès à présent deux faits que met en lumière le tableau dont je me suis servi précédemment [1], à savoir qu'aux nos 53 et 56 de ce tableau le *Brut* du Livre Rouge fournit sur le personnage de Gallauc et sur celui de Dunawt des renseignements généalogiques conformes à ceux de l'*Historia Britonum* anonyme et absents du texte de Geoffroy. Et ces faits sont à expliquer.

Or il ne suffit pas de dire que le texte de Geoffroy, altéré aux passages en question, a pu contenir, en certains manuscrits, des indications reproduites par le *Brut* gallois. D'autres passages, où le *Brut* gallois fournit des leçons particulières, attestent une information qui ne provient certainement pas de Geoffroy. L'on voit, par exemple, qu'au lieu du nom de *Maximianus* (n° 45), le *Brut gallois* donne celui de *Maxen Wledic* et qu'au lieu du nom de *Malgo* (n° 72), il donne celui de *Maelgwn Gwynedd*. Or le nom de *Maxen Wledic* est fourni par les Généalogies galloises du xe siècle (liste II : *Maxim Guletic*) ; et le nom de *Mailcunus rex Guenedotae* l'est par l'*Historia Britonum* (chap. 62) et par les *Annales Cambriae* (an. 547). Il semble donc qu'une source analogue à la compilation de l'*Historia Britonum*, peut-être cette compilation elle-même, ait été connue du rédacteur gallois. Et c'est ce que prouverait encore l'épithète de *Luydawc* qu'il accole au nom d'Hélène (édit. Rhys et Evans, p. 108 et 111), de même que la liste II des Généalogies galloises porte *Helen Luicdauc* ; ou encore le nom de *Medraut*, au lieu de *Modred*, donné au neveu d'Arthur conformément aux *Annales Cambriae*.

1. P. 514.

Jusqu'ici, il n'y a pas lieu de supposer que le rédacteur du *Brut* gallois ait disposé d'autres sources que les sources connues de Geoffroy. Mais plusieurs autres particularités de son texte ont une origine différente : par exemple, la forme du nom d'*Avallach* (au lieu d'*Avallo*), — ou encore les noms des trois frères *Lleu*, *Uryen* et *Arawn* (au lieu de *Lot*, *Urianus* et *Anguselus*), — ou encore cette précision que *Gwalchmai* (appelé ainsi au lieu de *Gualgainus*) était fils de Gwyar. Ce sont là des faits sur lesquels je devrai revenir et qu'il eût été du vrai sujet de M. Griscom de relever.

2°. *Les faits d'archéologie.*

La question des *Bruts* gallois une fois réglée, il reste à savoir si l'archéologie, à défaut de textes littéraires, prouve bien l'existence de traditions galloises anciennes reproduites par Geoffroy. Les faits allégués ici par M. Griscom sont, en tout et pour tout, au nombre de trois.

1°) Geoffroy a écrit (chap. 132) que Pascentius, fils de Vortegirn, ayant été vaincu par Aurelius, s'était réfugié en Irlande pour y solliciter le secours du roi Gillomanius, qui le reçut favorablement. Or, à 6 milles nord de Cork, à Ballybank, une inscription sur pierre, de vieille écriture irlandaise (*ogham*), porte les mots *Aitella maqi Vorrtigurn* (R. A. Stewart Macalister, *Studies in Irish Epigraphy*, 1907, Part. III, p. 80). Et une autre inscription, découverte au nord de Dungarvan, à Knockabay, fournit également le nom *Vortigurn* (*ibid.*, p. 210). M. Griscom en a conclu (chap. VII) qu'une tradition indigène avait livré à Geoffroy l'idée de relations amicales entre les Bretons de la grande île et les rois d'Irlande, idée que refléterait son récit de la visite faite à Gillomanius par le fils de Vortegirn.

Quoique je présente la thèse de M. Griscom en des termes qui peut-être la favorisent, j'ai peine à en dissimuler l'immédiate invraisemblance. Même s'il s'agit bien, dans les inscriptions alléguées, du roi Vortegirn qui accueillit les premiers Saxons, même si ces inscriptions remontent à un temps proche du sien (ce qui est mettre les choses au mieux), le fait est que Geoffroy n'a pas parlé le moins du monde d'un voyage de Vortegirn en Irlande, mais d'un voyage de Pascent ; et ce voyage,

Geoffroy l'a imaginé tout simplement parce que les Irlandais figuraient dans l'histoire comme des ennemis avec lesquels les Bretons avaient eu anciennement à compter, de même qu'avec les Scots du Nord, les Pictes et les Saxons.

2°) Là où Geoffroy a parlé de Janus Bifrons, auquel la reine Cordeilla avait dédié certaine construction (chap. 31, l. 147 ss.), le manuscrit gallois n° LXI de Jesus College (représentant du *Brut Tysilio*) ne nomme pas Janus, mais seulement « le dieu appelé Bifrons ». M. Griscom a estimé que cette dernière leçon devait être la bonne. Il s'agirait, selon lui, d'une ancienne divinité bretonne, dont on a conservé des représentations sculptées à double tête ou double face. Et c'est l'esprit agile de Geoffroy qui, glosant l'indication d' « un dieu appelé Bifrons », aurait introduit abusivement le nom de Janus.

Mais ne s'aperçoit-on pas tout de suite que, si le texte gallois donne le nom de *Bifrons*, ce *bifrons*, même non accompagné du nom de Janus, est un mot latin, et non pas un mot gallois ? Le texte original est donc celui de Geoffroy. Et cette seule constatation suffirait, si je ne pouvais ajouter, de surcroît, que la version du Livre Rouge, c'est-à-dire la version la plus ancienne du *Brut* gallois, porte bel et bien, au passage visé, les mots *bifrontis Jani*, — non seulement par conséquent les mots mêmes de Geoffroy, mais aussi le cas de flexion où Geoffroy les a employés (édit. Rhys et Evans, p. 69).

3°) Geoffroy a raconté (chap. 76) qu'au temps d'Allectus et d'Asclepiodotus (fin du IIIe siècle) les Sud-Gallois avaient décapité en un seul jour tous les légionnaires du romain Livius Gallus sur le cours d'un torrent qui passait au bas de la ville de Londres et qui, depuis, s'est appelé, du nom de Gallus, Nantgallim en gallois, Galabroc en anglais. Une étude originale de M. Griscom lui a appris que le Walbrook est un ruisseau tributaire de la Tamise sur sa rive gauche, ruisseau dont le cours, aujourd'hui souterrain, est jalonné approximativement par Finsbury Circus, la Banque d'Angleterre et Southwark Bridge, et dans le lit duquel certaines fouilles ont mis au jour de nombreux crânes humains, sans aucune autre partie de squelette. Cette dernière circonstance, qui a paru étrange aux archéologues, c'est, selon M. Griscom, le texte de Geoffroy qui l'explique. Et la preuve que Geoffroy se trouve dans la vérité

historique, ce serait que la date assignée par lui à la décapitation des soldats de Gallus concorde avec ce qu'on sait de l'occupation de Londres par les Romains : en effet, il n'a été trouvé aux environs de London Wall aucune pièce de monnaie postérieure à Dioclétien [1].

Si je comprends bien l'argumentation de M. Griscom sur ce dernier point, elle signifie que la date où Geoffroy a placé le massacre des Romains et par conséquent leur abandon de Londres est précisément celle où l'on voit qu'en fait les Romains ont dû quitter la ville. On notera pourtant que le massacre raconté par Geoffroy doit se placer en 297 [2] et que Dioclétien a régné jusqu'en 305 : or sait-on à quelle année de son règne appartiennent les monnaies trouvées ? La concordance des dates est donc moins absolue et moins instructive que ne l'affirme M. Griscom. — D'autre part, Geoffroy n'a pas entendu signifier qu'après le massacre des légionnaires à Londres les Romains eussent abandonné la ville. Il les montre, par la suite, occupés encore à l'exercice de leur empire en Grande-Bretagne. Et si les monnaies de London Wall ne le disent pas, nous savons cependant qu'il restait des légions romaines dans l'île au début du IVe siècle. L'affirmation schématique que le massacre des soldats de Gallus raconté par Geoffroy coïncide avec un abandon de la

---

1. Je modifie quelque peu la constatation, non pour l'affaiblir, mais pour la renforcer. M. Griscom, en effet, n'a rien pris à son compte et s'est borné à reproduire une phrase du Rev. Hayes, qu'il a citée de la manière suivante (il s'agit de la région de London Wall) : « l'on n'a trouvé aucune pièce de monnaie postérieure à Marc Aurèle ; la plupart sont du IIIe siècle ; il y en a aussi de Dioclétien, de Vespasien et de Sévère » (*no coins were found later than Marcus Aurelius ; mostly of the third century ; also of Diocletian, Vespasian and Severus.*) Phrase étrange. Si l'on n'a pas découvert de monnaies postérieures à Marc Aurèle (mort en 180), comment la plupart peuvent-elles être du IIIe siècle ? A supposer qu'on doive lire *Aurelianus*, nom de l'empereur mort en 275, au lieu de *Marc Aurèle*, on se trouve reporté au IIIe siècle. Mais, même en ce cas, l'affirmation demeure choquante, puisqu'il est dit qu'on a « également » trouvé des monnaies de Dioclétien (empereur de 284 à 306). J'ai retenu seulement que l'on n'a pas recueilli à London Wall de monnaies postérieures à Dioclétien.

2. L'événement, d'après le récit de Geoffroy, aurait en effet coïncidé à peu près avec la mort d'Alectus.

ville par les Romains qui serait conforme à l'histoire, se heurte par conséquent à un double démenti : celui de Geoffroy et celui de l'histoire.

Le fait certain, s'il y en a un, c'est qu'il est possible, aujourd'hui encore, de relever sur le terrain les traces de la réalité matérielle à laquelle se réfère le récit de Geoffroy : un cours d'eau, au fond duquel l'on a découvert d'assez nombreux crânes. Mais où s'aperçoit la preuve que le récit de Geoffroy représente une tradition authentique, une tradition conservée par les Bretons, une tradition qui remonterait aux événements, ou même, simplement, une tradition quelconque?

Une nécropole hérissait jadis de ses tombes la plaine des Aliscamps d'Arles : c'est un fait d'archéologie. L'auteur du pseudo-Turpin expliquait, vers 1150, que ces tombes étaient celles des Bourguignons tombés à Roncevaux, dont les corps avaient été ramenés là par leurs compagnons d'armes. — Pourtant, la nécropole des Aliscamps était uniquement composée de sépultures gallo-romaines; et le récit du vieux chroniqueur, tout accrochée qu'elle était à une réalité topographique, ne représentait qu'une invention arbitraire, devenue tradition par la suite, mais une tradition qui ne pouvait pas remonter au delà de la fin du XIe siècle, au temps où se formèrent les premières chansons de geste.

Une nécropole où se pressaient de nombreuses tombes anciennes se voyait jadis à Cologne, à proximité de l'église Sainte-Ursule. On racontait, vers 1110, que c'étaient là les sépultures des Onze mille Vierges, compagnes de sainte Ursule. — Pourtant, la nécropole de Cologne était simplement un cimetière romain : le récit qui la donnait pour le lieu de sépulture des Onze mille Vierges n'était donc qu'une invention arbitraire, devenue tradition par la suite, mais une tradition qui, vers 1110, avait tout juste quatre ou cinq années d'existence; car la nécropole n'avait été découverte qu'en l'année 1106, quand les bourgeois de Cologne, pour satisfaire à une demande de l'empereur Henri IV, creusèrent autour de leur ville des fortifications nouvelles et mirent à la lumière les sépultures antiques.

Un récit attaché à une particularité topographique n'est pas nécessairement une tradition authentique, n'est pas nécessaire-

ment une tradition ancienne. Le Galabroc, les crânes trouvés dans son lit, ce sont des réalités positives ; mais rien ne prouve qu'il faille voir une tradition authentique, une tradition réelle dans le récit de Geoffroy qui les concerne, — non plus que dans le récit du même auteur relatif à la Belinesgata, — non plus que dans son récit relatif à la Porthlud, — non plus que dans tous les autres récits étymologiques auxquels il s'est complu.

Quand, derrière le texte de Geoffroy, on croit découvrir les éléments de faits historiques ou de traditions populaires, il faut y regarder à deux fois et ne pas se contenter de demi-preuves.

Edmond Faral.

MÉLANGES

-X = -US

Questo modo di rappresentazione, comune negli antichi testi francesi, si è voluto spiegare in non so quante maniere. Che fra le ipotesi nessuna sia riuscita ad appagare, dice il fatto stesso del loro numero. Temo che anche l'ultima, a me nota attraverso alla *Romania*, LIV, 618, sia per aver la sorte delle precedenti.

Può ben essere che il medesimo sia per accadere di quella che, non divulgata mai per le stampe, io professo da gran tempo, e sono venuto manifestando oralmente così della cattedra come in discorsi privati ogniqualvolta se ne dava l'occasione. Essa avrà almeno il pregio della simplicità. E con nessuna dell'altre, che io sappia, ha che vedere.

Io penso dunque che quell' *x* non sia *x*: che sia stato bensì all'inizio agganciamento grafico di *u* nella forma *v* con una *s* foggiata non so precisar come. La somiglianza di quell' *vs*, modificato dal fatto dell' unione, con *x*, lo fece inconsciamente convertire in questa lettera; e la comodità favorì la propagazione.

S'intende che le origini sono da supporre in qualche monastero od abbazia, dove il lavoro del trascrivere fervesse: ben verosimilmente nel settentrione della Francia. Se l'idea mia coglie nel segno, si dovrebbe, cercando e osservando, giungere ad accertarla e precisarla. Che abbia verosimiglianza, stima quel consumato paleografo e acuto indagatore delle evoluzioni alfabetiche, che è Luigi Schiaparelli. Facendosi strada, spariranno dai testi di lingua d'*oïl* tutti quigli assurdi *x* finali, che non avrebbero più ragione alcuna di essere mantenuti nelle edizioni.

Pio Rajna.

FRAGMENT D'UN NOUVEAU MANUSCRIT DE *JAUFRE*

Les Archives du département du Gard, où on a retrouvé ces temps derniers, dans une reliure, quelques feuillets de la traduction catalane de la *Légende dorée* [1], viennent de nous livrer un fragment d'un nouveau manuscrit littéraire. Au cours du classement du chartrier de la famille d'Assas [2], l'attention a été attirée sur la couverture d'un recueil de reconnaissances du lieu d'Ardaillers, enregistrées par Antoine Liron, notaire à Valleraugue, en 1523 [3]. Le livre était cousu dans un double feuillet de parchemin tiré d'un manuscrit de poème provençal, qui a été identifié avec *Jaufre*.

Ce roman a été publié récemment par M. H. Breuer [4]. Il était connu jusqu'ici par deux manuscrits de la Bibliothèque nationale : *A*, fr. 2164 (XIVe s.), copié dans la région cévenole, au nord de Nîmes ; *B*, fr. 12571 (XIVe s.), manuscrit écrit par un Italien. A ces deux traditions, dont la seconde seule est complète, s'ajoutent des extraits du poème insérés parmi les pièces lyriques dans les chansonniers provençaux *L* (Vatican, lat. 3206) et *N* (Cheltenham).

Le parchemin nouvellement découvert ne semble pas avoir été rogné. Le manuscrit (293 sur 200 mm.) dont il faisait partie a été écrit au XIIIe siècle, d'une écriture régulière et nette, sur deux colonnes de 41 lignes [5] réglées à la pointe sèche. Les initiales des vers, suivant un usage fréquent, sont écrites en capitales et détachées de la suite dans une étroite colonne qui leur est réservée. De la première ligne à la dernière on compte

1. Voir *Romania*, LIV (1928), p. 476.

2. Assas, cant. de Castries, arr. de Montpellier. — Ardaillers, comm. de Valleraugue, arr. du Vigan (Gard).

3. On lit encore sur la page initiale de la couverture, ces deux mentions en écriture du XVIIe s. : « 1523. Lironis. Reconoissance de Ardalliès » et « *Ne varietur*, n° 25. Argentières *reg^t^* ».

4. « *Jaufre* » *ein altprovenzalischer Abenteuerroman des XIII Jahrhunderts* (Göttingen, 1925 ; Gesellschaft für romanische Literatur, 46). Voir *Romania*, LIV (1928), p. 529.

5. Sur les 41 lignes tracées, 40 seulement sont écrites à la colonne fol. 2 *a*.

240 mm., d'une initiale de colonne à l'autre qui lui fait face, 85 mm. Des lettrines décoraient le volume. Deux sont conservées, la première est rouge, l'autre de couleur devenue indistincte. Il manque entre les deux feuillets simples la copie de 663 vers. Etant donné le nombre de vers par page, la lacune correspond à huit pages. Notre feuillet double faisait donc partie d'un cahier à l'intérieur duquel deux autres feuillets doubles ont disparu.

Les principaux caractères de la langue sont les suivants :

Les voyelles *e* et *o* ouverts ont pu se diphtonguer : *ieu* 8283, 9027 etc., *mieus* 8307, *Dieu* 8311, *cavallier* 8354, *derieira* 9040, *ueimais* 8327.

La consonne *c* initiale ou appuyée ne s'altère pas devant *a* : *cal* 8296, *caval* 9071, *cavallier* 8354.

Il est curieux que la lettre *g* devant *a* figure, sinon toujours (*ja* 8342), du moins le plus souvent, la chuintante sonore : *ga* 8295, 8299, 8306, 9052, 9101, 9170, *cugavatz* 9049.

Le son produit par les groupes *ct*, ou *d* + yod, est représenté à la fin du mot par *g* : *dreg* 9025, *trag* 9046, *fag* 8315, 8325 etc., *plag* 8343, *atrazag* 9099, *aug* 9036, *mieg* 9070, *gaug* 9145. Cf. *tug* 8318. 8352. A l'intérieur du mot, c'est *ch* qu'on rencontre : *tracha* 9079, *fracha* 9080.

Les exemples sont nombreux de la chute de *n* intervocalique devenue finale : *so* 8285, *fi* 8298, *bo* 8319, *ma* 8324, 9083, *baros* 8329, *re* 9036, *be* 9045, 9059, *cami* 8353, *u molo* 9090, *ples* 9114. Pourtant *bon* 8326.

Le *l* mouillé est d'habitude représenté par *ll* : *aparellero* 8349, *mellurar* 8302, *tallar* 8345, *batalla* 9033 ; *l* simple est exceptionnel : *solel* 8290. La graphie *lh* n'apparaît pas, quand, pour la notation parallèle de *n* mouillé, on rencontre *nh* : *lunha* 8310, *fenh* 8320, ou *inh* : *frainh* 8289.

Les règles de la déclinaison sont observées (8307, 8322, 8328, 8354, 9077, 9081 etc.), quoique on puisse rencontrer des fautes (8305, 8360, 8361 etc.), surtout au cas sujet des noms de personne.

Notons, pour les pronoms personnels, le mélange des formes en *e* et en *i* : *se parto* 8314, *son se* 8352, *met se* 9065, mais *si sent* 9078 ; *de me* 9043, mais *de mi* 9059, *denan si* 9146.

Les trois. pers. plur. au futur se terminent en *an* : *volran*

8333, *iran* 8334, aux autres temps, toujours en *o* : *parto* 8314, *crido* 8326, *avio* 8322, *sio* 8332.

On ne constate aucun affaiblissement en *ei* de la prem. pers. du futur : *laissarai* 9041, *escotarai* 9056, *serai* 9137, *rendrai* 9138, *desdirai* 9170.

A côté de trois. pers. sing. du parfait communes comme *feri* 9073, *vi* 9095, 9111, *auzi* 9156, la forme *gueric* 9076 est caractéristique d'une assez vaste région autour de Toulouse, mais isolée.

On peut conclure que le manuscrit a été écrit dans les pays de l'ancienne province de Languedoc. Il ne me paraît pas sûr de préciser davantage.

La nouvelle leçon qui nous est transmise est assez négligée. Le scribe était inattentif. Dans ces deux feuillets, il a répété un passage, il a omis deux vers, et les exigences de la rime et de la mesure ne l'ont pas empêché parfois d'altérer le texte, comme on le verra dans les notes de l'édition qui suit. Aucune amélioration de la tradition déjà connue ne nous est offerte. Pour ce qui est des rapports de ce fragment, que nous appellerons *E*, avec les deux manuscrits qui contiennent les mêmes passages, l'examen des variantes révèle presque toujours l'accord de *A* et *E*.

Nous donnons ci-après le texte que nous venons de signaler. Les pages extérieures du double feuillet, usées par le frottement de la reliure, surtout la première, sont en partie illisibles, même sous les rayons ultra-violets. Nous restituons, d'après le texte de Breuer, entre crochets et en italiques, les passages qui n'apparaissent plus.

Fol. 1.

a

[*que non i aghes*] largam[*entz.*
E cant agron] a l[*or plazer*
pron manj]at [*ez a gran lezer,*
il son de las tau]las levat
[*e son s'al solatz ajostat,*

que fon per la sala tengut.
E Meliantz es asegut
ab Jaufre luein a una part.
« *Seiner* », *dis el,*] « se Dieus [*vos gart,*
« *digatz mi, com*] es [*tant tarzatz,*
« *que non es a la cort tornatz*

Vers 8282, 8314, 8317, 8356, 8361, 9025, 9026, 9034, 9126, 9133, 9136, 9141, 9155.

« *del bon rei, que*] tan vos desira ? »
[*E Jaufre, cant o*] au, sos[*pira,*
ez aquo grieu] e de [*preon* ;
pueis a cap de pessa] resp[*on :*
« *Seiner* », *dis el,* « *per sejornar*
« *m'a faitz Brunesentz estancar*
« *aici, on m'a per vostr'amor*
« *gent servit ez a gran honor.* »
Dis Melians : « *Ara·m digatz,*
« *e non m'o celetz, si l'amatz,*
« *car ieu vo·u puosc ben acabar,*
« *per que*] no [*m'o*] devetz celar. »
— [*Seiner, ben l'am* », *so ditz*] Ja[*ufre,*
« *ez ai bona razon per*] que,
« [*tant m'a gent servit*] a plazer,
« [*per que noill deitz*] ges mal voler,
« [*antz la dovria mout servir,*
« *si ja·m podia*] en loc venir.
— [*Ieu non o*] dic », ditz Melian,
[« *de qnest amor, mas*] que·us [*deman,*
« *si volri*]atz sa [*dru*]daria. »
[— *Seiner, o ieu,*] s'esser podia,
« [*que nula*] re tan [*non desir.*
« *Mas aiso*] no·s pot avenir :
« [*qu'el mont non a*] emper[*ador,*
« *que non fos*] onratz de s'amor,
« [*per qu'*]ieu seria otracui[*atz,*
« *si no·m tenia*] per pagatz
« [*de s'amor, tant*] es bella e pros.
« [*Mas sevals*] serai en [*joios,*

b

« *pos vei, c'al re non puesc aver.*
— *Si auretz, qu'ie· i metrai poder* »,
dis Melians, « *que ses doptar*
« *la·us farai ab tot, cant a, dar.* »
Aissi o an entr'els] pa[*rlat*].
A[*b tant ves Melian levat,*
e ve]n[*c s'en dreitz ves Brunesentz,*
lai on la vi sez]er [*tot jentz.*
E Brunesentz, que·l vi ve]ni[*r,*
levet se per el] ac[*uillir.*
P]u[*eis van a una part sezer*
e parleron ab lor plazer].
Di[*s Melians :* « *Ben es honrada,*
« *Brunesentz, car de vos s'agrada*]
« cel, [*que a tot lo pretz del mon,*]
« e non [*o dic, si Dieus m'aon,*]
« p[*er menzonja ni per plazer,*]
« mas [*per so, car o sai en ver.*
« *E vos si·us o sabetz assatz* ;
« *car ben cre, que ausit aiatz*]
« las [*grantz proechas, que a faichas,*
« *e*] ga [*al re non agues faitz,*]
« mas [*car a me de prison traitz,*]
« s[*i·n devetz vos far per m'amor,*]
« s['*ieu o voill, marit e seinor.*] »
E [*Brunesentz respon tot jen*
aissi con cella, que ab sen
si] sap [*azaut d'amor cubrir,*]
q[*ue la fai plainer e languir,*]
e [*dis per sa paraul' a seiner :*
« *Ben sai e reconosc, bel*] sei[*ner,*
« *que de vos tenc*] tot [*so, que ai* ;
« *e vostra son, tant*] quan [*viurai* ;
« *de sotz Dieu*] non ai mais [*seinor.*
« *E vos devetz*] me [*per*] m'amor
« [*conseillar e*] per bona fe,
« e [*dar tal*] marit, que a me
« sia onratz e bos a mas gens ;
« [*qu'eu n'ai*] estat tant longa[*mentz*]
« per vos [*e n'ai*] mot soanatz
« d[*e*] rics e de pros e d'onratz.

8261-3 *il manque le vers 8262* ni con los a ben a cap traichas.

Fol. 1 v°.

a

« E ieu aquest hanc mai no vi
« ni hanc mai parlar no l'auzi
« ni vi home de so linage,
« ni no sai, si es de parage.
« E ira s'en per aventura ;
« c'amor d'aital home non dura,
« c'ans frainh plus tost c'una retomba
« e fug plus que solel en ombra.
« E ieu no sai, on lo· m queres,
« ni en que lo m'en destreisses,
« se·s n'anava ni m'escarnia ;
« e tota gent gabar m'en ia
« e vos no·i auratz ga honor.
— D'aço no·us cal aver paor »,
ditz Melian, « qu'ie· l conosc tal,
« ta franc, tan fi e ta leial,
« que ga no fara malvastat ;
« que quant hom auria cercat
« tot est mon, per terra e per mar,
« no s'en poiria hom mellurar.
— Senher », ditz B, « no sai,
« que·us me dizetz ; mas tot farai,
« so que·us volretz, sia mals o bes,
« que ga no·us en desdirai re ;
« car lo mieus afars vostres es
« e vos garatz, con o faretz. »
E puis ditz tot suau e gent,
que lunha res non o enten :
« Bel senher Melian, per Dieu,
« se tot vos era mal e grieu,
« s'ieu faria ieu atressi. »
Amdoi se parto en aissi
e Melian a fag cridar
parlament e fetz ajustar
e Melian a fag cridar
parlament e fetz ajustar
las gens e a lor o mostrat,
si que tug o an autreiat,
e lor es bo e lor agrada.
Mas B. s'en fenh irada,
cais que de marit no s'agrada ;

b

mas s'en avio tug jurat,
si·n seria perjurs cascus.
E ditz qu'e ma del rei Artus
vol sia fag, por aissi es.
E tug crido : « Bon es, bon es ! »
Parlarem de Jaufre ueimais.
Lo brugdes es grans el palaitz
dels cavalliers e dels baros,
que tug so d'anar voluntos.
E Melian a lor mandat,
q'ades sio aparellatz
tug aquels, que anar volran,
que d'aqui a dos jorns iran.
Sempres viratz aparellar
tant arnes e tans garnimens,
tan bel autzberc, tan bel escut,
tant' espaza, tant elm agut,
e gen furbit e resplanden,
e tant enap d'aur e d'argent,
tan bel mul, tan bel palafre,
que ja non er comtat per me.
Ni dels vestirs no·m met en plag ;
qu'en .ii. mes non an al res fag,
mas de coser e de tallar
draps de seda e gris e vars,
sembelis e rix draps de seda :
hanc mai gent am major ufana

8305 *supprimer* so. — 8315-16 *vers répétés par erreur dans le manuscrit.* — 8336 *corriger* t. a. tant garniment clar. — 8346 *corriger* var — 8347 *corriger* draps de grana.

no s'aparellero d'anar.
E Melian a fag menar
Taulat lai, on el lo tenc pres.
E puis son se tug esemps mes
el cami am gran alegrier.
E son comtat li cavallier
solament, part las autras gens,
a tres melia e .v. cens,
et a i be .m. dompnas ab els,
e be .m. e .v. cens donzellas.
Tres jorns an aissi cavalgat
e per jornadas albergatz.
Et al cart e il so vengutz
en un bel prat vert et follat.

Fol. 2.

a

« per la dona, que la defenda
« tant entro que son dreg li renda ;
« et ieu farai ne mon poder.
— Ben iest vengutz to mal querer, »
ditz Fello, « e de to senhor
« dic te, que ges non te d'amor,
« ans te vol mal certanament
« e a t'o fag assatz parven
« car per batalla sa·t trames ;
« qu'e mas de tal home t'a mes,
« que·t fara a dolor morir. »
— Aisso no val re que t'aug dir »,
ditz Jaufre, « ans o tenc a vent ;
« mas si em patz e bonament
« vols rendre e senes batalla
« tro en la dereira mealla,
« so que as a la dompna tout,
« ieu t'en laissarai anar sout
« ses mal, que non auras de me,
« e faras i be e merce.
— Aras, » ditz Fellos, « aug bom plag,
« que ja volria aver mais trag
« lo cor a pessas dins el ventre
« e puis los budels de seguentre,
« qu'ieu t'en laisses aissi anar ;
« qu'aissim cugavatz escapar
« ab gent parlar et ab merce.
« Tu no faras ga ; per ma fe,
« jamais, m'as t'ai e mon poder,
« non penria ges tot l'aver
« de la terra del rei Artus.
— Ueimai no t'escotarai plus », ditz Jaufre, « e fai que poiras,
« que fols digz et orgollos as.
« e gara·t be de mi ueimais ! »
Puis fetz per lo prat un eslais ;
mas sos cavals non es ges fortz,
ans es fenis e de fam mortz,
que .viii. jorns a, no manget blat
ni al res mas erba de prat.

b

Ap tant met se denant l'escut
e venc vas Fello per vertut.
E Fellos, quan lo vi venir,
cubri·s et es l'anatz ferir.
Et a·l ferit de tal vertut
de la lansa per mieg l'escut,
qu'el el caval mes tot el sol.
E Jaufre no·l fer ges en va ;
ans lo feri de tal poder
que·l fer fetz e l'escut partir,
si que·l bras ha tot traucat ;
mas l'autzberc li gueric la mauca,
qu'es bos e ferms e be sarratz.

8357 *corriger* ellas, *intervertir l'ordre des vers* 8357-8358. — 8362 *corriger* follut. — 9071 *corriger* mes tot el pla. — 9074 *corriger* dinz l'escut parer. — 9075 *corriger* bras d'outra en outra trauca.

E quan si sent aissi nafratz,
a mantenent la lansa fracha
e de l'escut, e de·l bras tracha ;
puis venc a Jaufre, totz iratz,
e Jaufre fo sempres levatz
e tenc la bon'espaza el ma.
« Per Dieu », ditz Fello, « en vila,
« vostres derriers jorns so vengutz,
« qu'encares uei seretz pendutz. »
e cuga·l am terra cosir ;
mas Jaufre, que sap d'escrimir,
fetz .i. saut, et a·l tal donat
al caval, que·l cap n'a portat,
si que tot mes en u molo.
Ueimai so amdos per engal,
aras parra cel, que mais val.
Quan Fellos vi son caval mort,
venc vas Jaufre iratz mot fort
e ditz : « Per Dieu, mal sai venguetz,
« en vila, fil d'avol pages,
« que per la gola atrazag
« seretz pendutz, ses autre plag,
« que ga avers no·us sera pres. »
E levet son bran demanes,
et a donat a Jaufre tal
sus en l'elme, si que·l nasal
li a trastot desclavellat.
E Jaufre a·l tal colp donat

Fol. 2 v°.

a

de la [*spa*]za, si que las mas
li trenquet, e caset el plan
la bon'espaza de Jaufre.
E Fello sol non au ni ve,
quand vi que so ma ac perdut,
cel am que tenia l'escut.
E venc vas Jaufre mantenen
iratz e ples de maltalen.
E va ·l ferir de tal azir
s [*us en l'*] elme, si que issir
[*en fes fla*]ma de fuoc mot gran.
[*E Jaufre a*] fait de sautz mot grans
vas l'espaza, que el cam fo.
E quant aisso a vist Fello,
[v]enc [*denant ella*] atressi
[*ez anc p*]enre no la·l giqui,
[*antz anet Jau*]fre encausan
mot f[*ort e feram*]ent crid[*an*] :
[« *Cavaller,*] ren te per vencut,
[*pos*] non as mas ton escut ! »
[*e venc so*]br'el, som bram levat,
mas Jaufre a l'[*escut*] parat,
que non volc son colp esperar,
cum [*pauc si pogra*] trop tarzar.
[*E det*] li tal sus, que trencat
[*li n'a*] tota [*l'una*] meitat.
« Cavallier », so li a [*ditz*] Jaufre,
« trop vos metetz desobre [*me*],
« e cant mot [*m'auretz encau*] usat,
« si·n seretz a [*de*]rrier sobrat.
— No serai », so l'a ditz Fello,
« enans vos rendrai gazardo
« dels grans colps, que m'avetz donatz. »
E venc vas Jaufre totz iratz,
et a·l cugat acoseguir
e va tal en terra ferir
[*ab*] som bran, que n'a soterrat
sotz terra pres de la meitat.
E Jaufre ac gaug, quant o vi,
e a vist som bran denan si ;
[*ez a l'*] enlevat mantenent,

9085 *corriger* es vengutz. — 9092 *il manque ce vers* el mietz del prat el e Fello. — 9118 *corriger* f. dos sautz grans. — 9126 *corriger* mas sol ton escut. — 9133 *corriger* l'a ditz

b

ez aco mot tost e corren.
Puis venc per mot gran voluntat,
vas Fello, escut abrassat.
E Fello, quan lo vi venir,
comenset a Jaufre a dir :
« Senher, [*prec*] vos per gran merce,
« no m'auciatz ; prendetz de me
« resenzo aital, co us volretz ! »
Adoncas, quant auzi Jaufre,
que Fellos si tenc per vencutz,
el venc vas el aperceubutz
e pren [*li la espaza del man*].
[*Puis a·l ditz*] tot [*suau e*] plan :
« Senher, piessas qu'en aissi es,
« vos vos [*n'*] iretz rendre per pres
« a la dompna que guerregada
« aviatz e [*dese*]re[*tada*],
« per far totas sas voluntatz,
« [*e si*] aissi [*o*] altreiatz
« [*en*] aissi poiretz escapar.
— Senher, aissi com vos mandetz
« si volretz, o vul faire tot,
« si que ga non desdirai mot ».
Ap tant sonet sos cavalliers
Fellos, que·s ren per presoniers
a la dompna d'aquest castel :
« Baro », ditz el, « per so us apel ;
« ben conosc que a gran pecat
« avia som pais gastat
« a la dompna qu'est cavallier
« i amenet per batallier,
« que m'a en aquest camp vencut.
« E parlem ques ma n'ai perdut,
« e·m va metre en sa preso. »
Ab tant venc el castel Fello.
E quan fo el castel vengutz,
Jaufre fo mot be receubutz.
E Jaufre ditz : « Fassa hom venir
« u metge per Fello gerir.
« Puis faitz li vostre mandamen,
« dompna, c'aissi a convengut.

C. Brunel et M. Gouron.

BALLADE NOTÉE EN L'HONNEUR DU ROI JEAN Ier D'ARAGON

Le manuscrit 1047 de la bibliothèque de Chantilly est un recueil de cent vingt-trois poésies, avec airs notés, infiniment précieux pour l'histoire de la musique à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. La vingt-et-unième, au fol. 21 r°, est une ballade, où Léopold Delisle et le duc d'Aumale [1] ont vu une allusion possible à l'expédition que Jean Ier, roi d'Aragon, dirigea en 1389 contre la Sardaigne. C'est ce qui nous a amené à en faire une étude minutieuse.

En voici, d'abord, les paroles, d'après la photographie que

9168-9 *corriger* mandar m'o volretz. — 9180 *corriger* e par ben que·l ma. — 9188 *corriger* aissi m'o a'n coven.

1. *Chantilly, Le cabinet des livres, Manuscrits*, t. II (1900), p. 285.

le conservateur du Musée Condé, M. Gustave Macon, nous a très aimablement envoyée. Elles ont été malheureusement mal copiées par un Italien qui ne les a pas toujours comprises. Plusieurs vers sont trop longs ; je les donne tels quels pour ne pas risquer de corriger des fautes dues peut-être à l'ignorance de l'auteur.

TREBOR.

I

En seumeillant m'avint une vesion
Moult obscure et doubteuse pour entandre :
Avis m'estoit q'un fort vespertilion
En conqueste sourmontoit Alixcandre.
Mais Seril monstre en sa vray descripcion
Que c'est le roy qui tien en compaygnye
Armez, Amors, Damez, Chevalerie.

II

Cilz noble roy a timbre de tel façon
Dont legier est a touz pour cert comprandre
Que maint païz et lointaine region
De son haut pooir ne z valdront deffendre,
N'a son vaillant cuer, ardis come lion,
Ains seront touz priants sa Seignourie
Armez, Amors, Damez, Chevalerie.

III

Et, pour douner au songe conclusion,
Le passage qui ert sanz a moult atandre
En Sardigne, nouz mostre que d'Aragon
Fera soun cry partout doubter et craindre,
Car puisant est en terre et mer par renon,
Larges en dons, et ayme sans oublie
Armez, Amors, Damez, Chevalerie.

Le nom qui est en tête de cette ballade est l'anagramme, facile à deviner, de Robert. Est-ce le poète ou le musicien qui s'appelait ainsi, ou l'un et l'autre à la fois ?

Pour la plupart des poésies qui sont dans le recueil de Chantilly, paroles et air appartiennent au même auteur. C'est manifestement le cas de celles de Machaut. Mais il en est une au

moins qui y figure sous le nom du musicien. Elle commence précisément par le refrain de la ballade de Trébor : *Armez, Amors, Damez, Chevalerie*, et a été certainement écrite par Eustache Deschamps à l'occasion de la mort de son maître Machaut [1]. Le nom d'Andrieu, qui la précède dans le manuscrit de Chantilly [2], ne peut donc être que celui du musicien. Dès lors, ne pourrait-on pas conclure de ce que le refrain de la ballade de Trébor est identique au premier vers de la ballade sur la mort de Machaut qu'Eustache Deschamps en a écrit les paroles et Trébor la musique? Cette attribution serait d'autant plus plausible que Deschamps a connu le roi d'Aragon Jean Ier. Il l'a exhorté à la croisade en 1395 [3] et a loué sa femme Yolande « au cler vis » dans deux ballades dédiées à sa belle-mère Marie de France, duchesse de Bar [4]. Mais le style de la pièce de Chantilly n'a ni la vigueur ni la netteté ordinaires à Deschamps, et, d'autre part, elle ressemble trop, pour le fond et pour la forme, à celles que Trébor a, dans le même manuscrit (nos 39, 41 et 65), consacrées au Comte de Foix pour qu'on puisse lui en contester la paternité uniquement parce qu'il a fait d'un vers d'Eustache Deschamps le refrain de sa ballade.

Examinons chacune de ses strophes.

Dans la première, il raconte qu'il a vu en songe une grosse chauve-souris (*vespertilion*) qui l'emportait sur Alexandre par ses conquêtes. Cette chauve-souris, ajoute-t-il, n'est autre, comme le démontre Seril, c'est-à-dire Cyrille, dans son explication digne de foi, que le roi qui réunit autour de lui *Armes, Amours, Dames, Chevalerie*.

Pour comprendre ces vers, il faut se rappeler que l'écusson des rois d'Aragon était surmonté, depuis Pierre *le Cérémonieux*, d'un cimier représentant un dragon furieux à ailes de chauve-souris que l'on crut, semble-t-il, et dont on fit même plus tard, dans les armes de Valence, une chauve-souris [5]. Or, suivant la pro-

1. Eust. Deschamps, *Œuvres complètes* (Société des Anc. Textes), I, 243.
2. *Chantilly, Le cabinet des livres, Manuscrits*, II, 294.
3. Eust. Deschamps, *Ibid.*, I, 139.
4. *Ibid.*, I, 193, 195.
5. Voyez, sur tous ces points, Fr. A. Ivars Cardona, *Orige i significació del « Drach alat » i del « Rat Penat » en les insignies de la ciutat de Valencia*

phétie d'un visionnaire, écrite en 1288 et attribuée à un certain Cyrille [1], ou commentée par lui, les rois d'Espagne devaient, dans cent ans, « se faire une guerre intestine jusqu'à ce qu'une chauve-souris dévorât les moustiques d'Espagne » [2]. Tout le monde fut d'accord pour voir dans ces moustiques les Mores qui vivaient encore dans toute la Péninsule et en occupaient le Sud. Mais les interprètes divergèrent, pour des raisons politiques, sur la signification du vespertilion. Les uns y virent le roi Henri de Transtamare, vainqueur de Pierre le Cruel [3]; d'autres, parmi lesquels le grand écrivain catalan fra Francesch

---

(Memoria presentada al III Congreso de Historia de la corona de Aragón. Valencia, 1926, in-4, 68 p. — L'auteur de cette intéressante brochure ne paraît pas avoir vu que la forme des ailes du dragon a pu, dans une certaine mesure, le faire prendre pour une chauve-souris.

1. Nous lisons dans un inventaire de livres dressé en 1381 : « Item altre libre appellât Machometus et liber Cirilli et sermones Innocencii et quedam alia »; une autre description du même manuscrit intitule le même livre : « Libellus Cirilicum (?) expositione abbatis Joachimi » (Ant. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval*, II, 236).

2. Voici le texte de cette prophétie connue sous le titre *Vae mundo in centum annis* et le commentaire qu'en donne fra Francesch Eximeniç dans son *Crestid*, I, chap. 102 : « E nos ne hauem axi mateixs prophecies diuerses, especialment aquella qui s diu de Ciril, jatsia que diguen que hans fon tramesa a mestre Arnau de Vilanoua per vn sanct hom qui james volch esser anomenat en la dita prophecia. E diu axi a la fi :

« Hispania, nutrix Mafomaticae prauitatis, reciproca furia laniabitur, nam inuicem ipsius regna consurgent, et cum pullus jumentalis tria septena compleuerit, multiplicabitur ignis vorans, donec vespertilio scinifes Hispanie deuoret... »

« E segons exposicio de alguns alts doctors vol dir aytant en summa :...que en los dits cents anys vendran al mon grans mals, lo final dels quals sera aquest : que en Espanya qui s nodreis la secta de Mafomet haura grans guerres entre los Reys qui aqui son. E com lo Rey en Pere, lo qual fon desbost per lo Rey Enrich, haura XXI any, sera la dita guerra aixi calda com a foch; e axi fon de fet. E diu que, apres, hun qui ell appella rata penada deuorara tots los moscarts d'Espanya. Diu aci vn gran doctor que aquesta rata penada significa lo Rey d'Arago, per moltes rahons qui serien llongues de comptar... » (Citation empruntée à Fr. A. Ivars Cardona, avec quelques modifications).

3. Andréu Ivars Cardona, *loc. cit.*, p. 33-37.

Eximeniç, tirant argument sans doute des armes mêmes des rois d'Aragon, reconnurent, dans ce nouveau conquérant, d'abord Pierre IV *le Cérémonieux*, puis ses fils. A la mort de Pierre (1387), on pensa, en Catalogne, que son fils aîné et successeur, Jean Ier, allait réaliser la vieille prédiction, et c'est ce qu'a voulu dire l'auteur de notre ballade.

La strophe qui suit se rapporte plus particulièrement au timbre du roi Jean, et, d'une manière générale, à l'écu dont il fait partie. Comment les nombreuses et lointaines régions — celles-là même qui sont énumérées en exergue sur ses sceaux, Sardaigne, Corse, Majorque et Sicile — pourraient-elles se soustraire à son haut pouvoir, à la suzeraineté du roi vaillant et hardi que symbolise le dragon furieux? Elles se soumettront à sa Seigneurie et l'aborderont dans l'attitude de la prière.

Le songe et la ballade se terminent enfin par une allusion aux préparatifs que fait précisément le roi d'Aragon pour son prochain « passage » dans une de ses possessions d'outre-mer, en Sardaigne. Il y fera, dit Trébor, redouter et craindre partout son cri de guerre, tant est grand son renom de puissant et généreux chevalier. C'est en 1389 que, d'après l'*Art de vérifier les dates* [1], Jean Ier réduisit la Sardaigne soulevée contre lui par le génois Brancaleone Doria. Puisque notre ballade annonce que cet événement est attendu, on peut affirmer qu'elle a été écrite durant l'année précédente, c'est-à-dire en 1388. Cette date coïncide d'ailleurs très exactement avec celle qu'avait fixée la prophétie du vespertilion *Vae mundo in centum annis*.

De la musique nous nous bornerons à dire qu'elle est à trois voix (*Cantus*, *Tenor*, *Contratenor*), comme dans beaucoup de ballades de Machaut. On sait que le roi Jean Ier, admirateur du poète champenois [2], aimait à composer, lui aussi, des poésies lyriques en français, virelais, rondeaux et ballades, et qu'il les mettait lui-même en musique. Il écrit en 1380 à son frère Martin pour lui annoncer l'envoi d'un rondeau qu'il a fait en français et qu'il a « noté », avec *tenor*, *contratenor* et chant [3].

---

1. I, 756.
2. Ant. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura catalana migeval*, II, 225.
3. *Ibid.*, I, 283.

C'est dire combien il était qualifié pour apprécier, dans son entier, paroles et musique, l'œuvre de Trébor.

En somme, si cette ballade n'a pas une grande valeur en elle-même, elle est un document de haute importance pour l'histoire des rapports littéraires et artistiques entre la France et la Catalogne. Elle prouve qu'après Machaut, dont nous montrerons ailleurs l'influence sur la littérature catalane, d'autres poètes français ont été lus ou goûtés à la cour d'Aragon. Nous croyons devoir placer parmi eux, pour les raisons déjà indiquées, Eustache Deschamps lui-même, bien que son action ne paraisse pas avoir été très marquée. Mais des ménestrels contribuèrent de plus près, et pour ainsi dire sur place, à répandre en Catalogne le goût de la poésie et de la musique françaises. Jean Ier en appela plusieurs de France [1]. Notre Trébor a été sans aucun doute l'un d'entre eux. Moins bon poète que musicien, il voulut flatter son hôte comme l'avaient fait les anciens jongleurs, et ce fut en une ballade à la mode du jour qui méritait de retenir notre attention.

Am. Pagès.

POÉSIES PROVENÇO-CATALANES INÉDITES DU MANUSCRIT AGUILÓ

La plupart des nouvelles rimées que nous avons publiées sous ce titre, ici même (LIV, 11, 197), paraissent présenter quelques traits de ressemblance avec les Romans de la Table Ronde. En voici un autre que nous a révélé la lecture de l'intéressante étude d'E. Brugger, *The illuminated Tree in Two Arthurian Romances*, éditée en 1929 par l'*Institute of French Studies* de l'Université Columbia.

Dans le *Conte du Graal* de Gaucher, Perceval aperçoit, la nuit, en pleine forêt, une clarté miraculeuse :

Entrues qu'il ert en cel penser,
Moult loinc coisi une clarté
Ausi com un cierge embrasé.

1. *Ibid.*, II, XXII, XXXVII, 221-2.

Quant l'aperchut, moult l'esgarda ;
En moult poi d'eure li sambla
Que .V. en i eüst ardans,
Si clers et si resplendissans,
Ce lor samble et lor est aviere
Que la foriès de la lumiere
Esprent et art tout environ. (Ed. Potvin, v. 27886-95.)

Un peu plus loin, toujours à la recherche du Graal, Perceval voit encore, par une belle nuit étoilée, un *arbre ramu*,

Et Perchevaus, sans nule atente,
Vait viers l'arbre ; ce li est vis
Que des candoiles soit espris (v. 34424-26).

De même Jacme March raconte, dans son *Rauser de vida gaya* (v. 14, 215-34), que, pénétrant dans un verger semblable au Paradis, il y a vu un rosier merveilleux surmonté d'une « clarté » à cinq rayons, qui n'est autre que l'Étoile d'Amour.

Erratum. — Lire, à la p. 201 du vol. LIV, lignes 15 à 19 : Ils décident de s'en rapporter à la comtesse de Champagne, et ils rédigent ensemble une lettre pour lui soumettre leur différend. Puis la comtesse Marie se prononce, dans sa réponse datée du 30 mai 1174, en faveur du chevalier et rend un véritable jugement.

Am. PAGÈS.

LE FABLIAU DU *PRESTRE PELÉ*

L'article 52 de la notice consacrée par A. Tobler au manuscrit de M. von Steiger-Mai-von Seedorf à Berne [1], est ainsi conçu : « Blatt 140 v° a. [*D*]*e dux prestre de quoy l'un estoit de malvaise vie et l'autre de bone.*

Qui pour la terre lai[t] le ciel.... » [2]

1. *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VII, 1866, p. 401-436. Le manuscrit — qui contient surtout des contes pieux tirés des *Vies des pères* — se trouve actuellement chez le Dr. med. Kurt von Steiger-von Rodt, à Berne.

2. Suivent le commencement et la fin du poème (au dernier vers, il faut naturellement lire : *Ung chevaus chiet qu'a quatre piez ;* le ms. porte bien : *.IIII. piez*), et une brève analyse.

Dans ce conte — comme il résulte de l'analyse de Tobler — on oppose le bon prêtre qui, après son ordination, vit avec son ancienne épouse comme avec une sœur, au mauvais prêtre qui entretient deux maîtresses, une vieille et une jeune : l'une lui arrache les cheveux noirs, l'autre les cheveux blancs ; elles font si bien qu'en fin de compte leur victime se trouve être chauve comme la main :

> Lors li covint un chapelet,
> Car des enfanz iert apelez :
> « Prestre pelez, prestre pelez ! »[1]

Tobler, qui a bien reconnu dans cette dernière historiette le sujet d'une fable de La Fontaine imitée de Phèdre (« L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses »), n'a pas vu que tout ce chapitre relatif aux deux prêtres était extrait d'un miracle de Gautier de Coinci, intitulé *Du clerc qui fame espousa et puis la lessa*[2]. Le savant allemand est partiellement excusable par le fait que l'éditeur de Gautier, l'abbé Poquet, a bien publié l'exemple du bon prêtre, mais non l'exemple de son peu estimable confrère, le « prêtre pelé »[3]. Ce n'est pas, du reste, la seule fois que l'abbé Poquet, mû par des scrupules dont le clergé du moyen âge se souciait peu, s'est cru autorisé à faire des coupures dans le texte de son auteur[4]. Il faut pourtant avouer que c'est dans ses diatribes contre les mauvais prélats qu'éclate le mieux la verve satirique du prieur de Vic-sur-Aisne[5].

---

1. Je cite d'après le ms. fr. 2163 de la Bibl. nat. (voir ci-dessous), le ms. de Berne offrant souvent un texte corrompu.

2. Éd. Poquet, col. 627. Aux passages cités par Tobler correspondent dans cette édition les vers 488-9, 492-5, 570-3, 550, 553-5. Dans le ms. de Soissons, ce miracle commence au fol. 200 v° (cf. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles* V, part. I, Paris, 1907, p. 293 sqq., n° LIX).

3. Il est moins excusable de n'avoir pas identifié les contes n°s 18-21, 34, 56, 58 de sa notice, qui remontent à la même source (cf. L. Delisle, *o. c.*, n°s LIII, VII, XII, XV, XXX, XVI, XVIII) et ont tous été publiés par l'abbé Poquet.

4. Signalons, à ce propos, une lacune moins importante dans le même miracle : après le vers 569, il manque dans l'édition Poquet douze vers.

5. Le copiste du ms. fr. 2163 était peut-être du même avis, car il s'est borné à transcrire le conte du « prêtre pelé » tout en sacrifiant le reste. Dans le ms. fr. 1807, les deux hors-d'œuvre ont été omis.

Tandis que l'exemple du bon prêtre remonte — comme l'auteur le dit lui-même — aux *Dialogues* du pape Grégoire, il est difficile de se prononcer sur la provenance de l'autre exemple. L'historiette de l'homme entre deux âges n'a pas passé dans les recueils des fables, dérivés de Phèdre et d'Ésope, qui avaient cours au moyen âge. Elle appartenait donc à ces *fabulae extravagantes* venues on ne sait d'où, peut-être de la Grèce aux temps des croisades [1], peut-être de l'Orient [2]. Elle a été, toutefois, assez populaire au moyen âge; on la trouve parmi les *exempla* de Jacques de Vitry [3], d'Étienne de Bourbon (qui prétend l'avoir entendue de la bouche d'un frère mineur, Guillaume de Cordelles) [4], et de saint Vincent Ferrier, dominicain espagnol mort en Bretagne [5].

1. Cf. A. Hilka, *Beitr. z. Fabel-u. Sprichw.-Lit. des Mittelalters*, dans le 91. *Jahresbericht der Schles. Ges. f. vaterl. Cultur*, Breslau, 1914.

2. La version orientale, représentée par une des trois fables interpolées dans le remaniement persan du *Pantchatantra*, l'*Anvâr-i-Souhaili* (et sa traduction turque), se distingue toutefois de l'apologue ésopique en ce que les deux femmes rivales s'acharnent non sur la chevelure, mais sur la barbe grisonnante du bonhomme. Voir Galland-Cardonne, *Contes et fables indiennes de Bidpaï et de Lokman*, t. III, Paris, 1778, p. 212-3. Dans le récit de Gautier de Coinci, la barbe n'est qu'un trait accessoire, suggéré sans doute par la rime équivoque *chanes* : *chanes* (cf. v. 9,51).

3. Éd. Crane (London, 1890), n° CCI. La remarque de l'éditeur (*ibid.*, p. 215) que cette historiette fait partie du recueil des *Vies des anciens pères* est donc inexacte.

4. Éd. Lecoy de la Marche (Paris, 1877), n° 451.

5. Je n'ai pas trouvé notre fable dans les sermons de ce prédicateur, et A.C.M. Robert, qui le cite (*Fables inédites*, I, 74), n'a pas été plus heureux ; dans son *Introduction* (*o. c.*, p. CVII) il dit en parlant de saint Vincent Ferrier : « J'ai vainement parcouru un assez grand nombre d'éditions de ses sermons sans pouvoir y trouver le conte que j'ai cité à la fable 17 de La Fontaine..., je l'ai pourtant indiqué, parce que j'ai trouvé, dans les papiers de mon père, le fragment du second sermon sur *la Luxure*, dans lequel il est rapporté. » En 1834, Panckoucke semble avoir eu sous les yeux le texte du sermon (ou du moins le fragment dont parle Robert), car il dit dans une note à la fable (II, 2) de Phèdre (p. 272 de l'édition) que saint Vincent Ferrier « tirait [de cette historiette] la singulière conclusion qu'il ne faut pas prendre femme jeune et jolie, parce qu'elle épile les biens de sa maison, en voulant sans cesse des joyaux, des robes neuves ; et qu'il faut encore moins épouser une vieille, parce que c'est un enfer anticipé qui épile tous les plaisirs, les joies de ce monde, et n'apporte à son mari que tristesse et mauvaise humeur ».

Or, la version française de Gautier de Coinci rappelle singulièrement l'*exemplum* d'Étienne de Bourbon ; chez les deux auteurs, la victime est un *prêtre* (sacerdos) et qui se fait *épouiller la tête* par les femmes qui l'épilent. Ces deux traits, inconnus à Jacques de Vitry et aux fabulistes anciens [1], proviennent sans doute d'une source commune. Celle-ci était probablement le fabliau perdu auquel Gautier semble faire allusion dès les premiers vers de son récit ; car les jongleurs, comme les vilains,

demainent grant baudoire
Quant gaber puent d'un provoire [2].

L'historiette est fort agréablement contée par Gautier ; le mélange d'humour et de fine ironie, où il excelle, en fait un petit chef-d'œuvre qui ne nous fait pas trop regretter la disparition du fabliau. Nous avons pris pour base de notre édition le manuscrit fr. 2163 (*A*) de la Bibliothèque nationale ; c'est un bon manuscrit exécuté, en 1266, *per manus Guillelmi, monachi Maurigniacensis* [3]. Nous y ajoutons les variantes de quatre autres manuscrits, savoir les mss. fr. 22928 (*B*), 15110 (*C*) et 1613 (*D*) de la Bibl. nationale, et le ms. 3518 de la Bibl. de l'Arsenal (*E*). Les numéros entre crochets renvoient aux vers de l'édition Poquet.

Bibl. nat., f. fr. 2163, fol. 190 vº b.

... Ne semblons pas un fou provaire Chuflent encor et font grant feste ;
[495] [497]
Don maint vilain et maint agreste Vilain demainent grant baudoire
[496] Quant gaber puent d'un provoire.

1. Chez Phèdre, notre homme « croyait que ces dames arrangeaient sa chevelure » (le *testonnaient*, comme dira La Fontaine) ; dans le conte oriental, il était accoutumé de se rendormir sur les genoux de la femme avec laquelle il se trouvait.

2. M. J. Bédier dit à ce propos qu' « à tout instant, *sans raison*, par luxe, alors même qu'il est inutile à l'action, apparaît rapidement dans le récit quelque prêtre paillard » et que « dans les fabliaux, on peut poser cette règle : tout prêtre en bonne fortune le paye cher au dénouement ; inversement, dans tous les contes où les rieurs sont du côté du mari, le héros est un prêtre » (*Les fabliaux*, p. 335).

3. Cf. l'*explicit* à la fin du manuscrit.

495 lou f. pr. *C* — 497 Chifflent *CE*. — 2 blasmer *E* ; un pr. *BDE*.

En tel estoit de regiber
Cil dont je cont, li gentius ber,
Li cortois, le mal afaitiez,
Que ja le jor ne fust haitiez
Qu'il n'eüst fame en ses liens.
Et s'estoit ja si ancïens
Que bien avoit autant de chanes
[fol. 191 *a*]
Com de noirs pous aval les chanes.
Tant par iert fous qu'il n'avoit mie
Seulement une seule amie,
Ainz en avoit deus a sa sele :
L'une estoit joene jovencele,
Et l'autre estoit vielle riace
Plus que l'aiole saint Pancrace ;
Froncié estoit et tribotee
Plus que viez sauz vint foiz botee,
Vielle estoit tant que plus ne pot ;
Au mien cuidier assez plus ot
En son front fronces et fronceles
Que Ruëm rues ne rueles ;
De trut savoit plus et de guile
Que totes celes de la vile.
Le prestre avoit si enjouté,
Si a envers ou sac boté
Par son dit et par sa favele
Qu'autant l'amoit come la bele.
Ans deus l'orent si adobé,
Bien li faiseient .a.do.b.
Quant l'acointa la jovencele,

---

3 Tentez e. *B*, Et grand (*l.* Engrant) *D* — 4 Cil que je c. cil *E* — 6 Qui *BCE* ; nul iour *E* ; Qui ia ne fust le ior h. *D* — 7 Qui *C* — 8 Et si iert *C* ; Et estoit ia touz e. *D* — 9 Qui *D* ; chenes *C*, chaines *E* — 10 Que de *E* ; polz *B*, poil *CE*, pos *D* ; chennes *BE* — 13 sale *C* ; allesselle *D* — 14 j. et j. *D* — 15 riece *C*, rihace *D*, riache *E* — 16 Pl. que la paiole p. *B*, la ioe (iaole) s. p. *DE*, laitue s. pancrece *C* — 17 triboulee *E*, ribotee *C* — 18 vint saus *A* ; Pl. que bocé *C*. *Ces deux vers manquent à D* — 20 Mien essient *E* — 22 Qua r. *B*, Quen r. *D* ; Quen paris *E* ; Qua rains na r. *C* — 23 Dengien *E* ; De barat sot *D* — 25 enioutee *A*, aueugle *C* ; auoit *manque D* — 26 botee *A* ; Et si en vers on sach boce *D*. Si a env. lui si b. *E* — 28 Que tant *C* — 29 Endui *D*, Adonc *C* ; aboube *E* — 30 B. li feissent dun .a. b. *E*.

3. « Il était en tel [désir] de se révolter (contre Dieu)... » Je ne connais pas d'autre exemple de cet emploi elliptique du pronom *tel*, qui rappelle l'expression *en grant*.

10. *chanes* « joues, mâchoires » (cp. *kennes* dans le jeu *du Garçon et de l'Aveugle* éd. M. Roques, v. 102). Le sens de « colonne vertébrale » attribué à ce mot par Godefroy (v. CANE[1]) ne convient qu'au premier exemple cité sous cette rubrique. Autre exemple dans la *Vie saint François*, éd. Schmidt (Leipzig, 1905), v. 4549 : *Se main a sa kene tenoit* ; l'éditeur, qui identifie (p. 118) le mot *kene* avec *cane* (*canne*), le traduit par « tuyau, dos », au lieu de « joue ».

30. La même locution existe dans un autre passage de G. de Coinci (éd. Poquet, 601, 355) : *Maintenant l'ont si adoubé* (l'homme pauvre) *Que c. ou a. li font d*[*o*]*u b.* Cp. aussi *ibid.*, 102, 1142 : *Car ainçois A devendra B*, et le vers de *Bertrand du Guesclin* cité par Le Roux de Lincy (*Liv. des prov. fr.*, II, 613).

Qui estoit jenvre pinpernele,
Et la vielle dame Ermentruz,
Il estoit gros, cras et ventrus;
Mais lors charmerent si le prestre
Qu'out ventre plat et borse flestre,
Entr'eles deus isnelepas
L'orent mené do trot au pas.
Aucune foiz quant li fou prestre
Priveement iert en son estre
A une d'eles a grant feste,
Querre se fesoit en sa teste.
La vielle au prestre, qui iert fous,
Esrachoit toz les noirs chevous,
Car moult en grant par estoit cele,
Toz fust chenuz aussi com ele;
Et l'autre amie, l'autre drue,
Qui enveisie estoit et drue,
Por ce qu'il li grevoit forment [*b*]
Quant chenissoit si durement,
Hors de la teste et hors des chanes
Li sachoit hors totes les chanes.
Ainsi mistrent le chapelain
Entr'eles deus en mal pelain,
Si li laissierent pou de pous
Qu'il fu pelez plus que saint Pous;
N'i laissierent poil ne pelet.
Lors li covint un chapelet,
Car des enfanz iert apelez :
« Prestre pelez, prestre pelez! »
Mieuz li venist, foi que doi m'ame,
Qu'eüst amee Nostre Dame,
Car ele ne le pelast mie,

---

32 josne *BCDE*; pinprenele *B*, pimpenele *C*, demoiselle *D* — 33 hermentous *E*, hamentruiz *C* — 34 cras (gras) gros et *DE* ; ventruiz *C* — 35 M. luez *BCE*, elles *D*; camerent *E*. — 36 plestre *C* — 37 en eslepas *BD*, lou chaitif las *C* — 38 dou tr. a p. *C* — 39 li faus pr. *E* ; prestres *C* — 40 en ses estres *C* — 41 a moult gr. f. *D* — 42 *manque D* — 43 a pr. *C* ; qui est *C* ; fauz *B*, feus (*corr. de* fous?) *E* — 44 Asrachoit *C*, Esragoit *B*, Esragiez (*sic*) *D* ; cheualz *B*, cheueus *E* — 45 Quant *D*; en moult grant *E* — 46 Quil *E* ; com estoit ale *C* ; cele *E* — 47 Li autre a. li *C* ; Et lautre dame *B* — 49 que li *BC* — 50 Que *BD*, Qui *E* — 51 Fors... (et) fors *BCDE* ; des chennes *E*, de chaines *E* — 52 Li chaichoit *C* ; fors *BCD* ; Li errachoit *E* ; chennes *B*, chaines *E* — *En marge de ces vers, on lit dans A le distique :*

Crine virum proprio [spo]liebant Bachis et Yo,
Ut iuvenis iuvenem reddat anusque senem.

Ét. de Bourbon cite un distique assez semblable :

Crine virum vario spoliebant Bachis et Io :
Hec facit ut iuvenem redderet, illa senem. —

54 palen *C* — 55 de polz *B*, des poix (*l.* pox) *C*, des pos *D*, de paux *E* — 56 s. paux *DE* ; Plus fu p. ne fu s. polz *B* — 58 couient *C* — 59 est a. *BD* — 61 vaussist *C* — 62 Quil eust ame *E*.

33. Rappelons que *Erme* ou *Hermeline* était le nom traditionnel de la renarde.

38. Le recueil des proverbes du ms. de Cheltenham (Bibl. Philipps, 8336), que je publierai prochainement, donne : *Dou trot vient len a pas* et : *De haut en bas, e de trot au pas* qui prouve que ces deux proverbes étaient synonymes.

54. Locution fréquente : cp. Godefroy, *v°* PELAIN, qui cite notre passage. [Ajouter Poquet, 325, 44 : *Il fu entrez en mal pelain* = « mauvaise posture ».]

Ainz li fust moult loial amie ;
La Mere Dieu pas nou pelast,
Mais en gloire s'ame apelast.
Ne faisons [pas] si com il fist,
Amon la Mere Jhesu Crist,
Car nos serion come veautre
Hue en cest siecle et en l'autre.
Ce fol provoire oublions tuit... [498]

J. MORAWSKI.

L'INTERPOLATION DE *FAUVEL* ET LE *COMTE D'ANJOU*

L'on sait depuis Gaston Paris [1] que, dans la longue addition faite par (?) « messire Chaillou de Pesstain » au second livre du *Roman de Fauvel*, de Gervais du Bus, et que nous a conservée le beau ms. B. N. fr. 146, sont enchâssés des fragments du *Roman du Comte d'Anjou* [2]. Les fragments signalés jusqu'ici sont une énumération de mets et de boissons (v. 389-443 de l'interpolation de *Fauvel*= v. 1107-1159 du *Comte d'Anjou*) et un coucher de la mariée (interp. *Fauvel* 667-677 = *Comte d'Anjou* 2907-2917). J'ai fait remarquer (*Romania*, LII, 198) un autre emprunt : une scène de *menestrandie* avec noms d'instruments de musique (interp. *Fauvel* 555-60[3] = *Comte d'Anjou* 2378-82). Une comparaison plus précise des deux textes m'a permis de constater que les emprunts faits par l'interpolateur de *Fauvel* au *Roman du Comte d'Anjou* étaient encore plus étendus (env. 200 vers sur 1.800), et aussi qu'ils n'avaient pas été faits à l'aventure. Ils sont groupés, en effet, dans deux parties différentes de l'interpolation.

On se rappelle que celle-ci est tout d'abord un développement du thème indiqué à la fin du second livre du *Roman*

1. *Hist. litt. de la France*, XXXII, 145.

2. Cf. Ch. V. Langlois, *La vie en France au moyen âge, d'après quelques moralistes du temps*, p. 289, et *La vie en France au moyen âge, d'après des romans mondains du temps*, 1924, p. 263 ; A. Långfors, édition du *Roman de Fauvel*, S. A. T. F., p. 144.

3. J'ai laissé imprimer, dans la *Romania*, 535-560, mais il faut corriger comme ci-dessus.

64 A li feust leal a. *D* — 65 pis nou p. *B*, pas non (l. nou) palest *C* — 66 apelest *C* — 67 cils *C* ; Ne f. mie com *D* — 69 Ou noz serons ausi com y. *B* — 70 en ce s. *E*. *Explicit A*.

de Fauvel : le mariage de Fauvel et de Vaine Gloire. L'interpolateur a tenu à donner une description détaillée des fêtes du mariage ; or, dans le *Roman du Comte d'Anjou*, il y a aussi un mariage : celui du comte de Bourges avec la belle inconnue, fille du comte d'Anjou : le récit et les tableaux qu'avait faits Jehan Maillart fournissaient à l'interpolateur de *Fauvel* un cadre et des éléments qu'il a empruntés, quitte à y ajouter beaucoup d'autres développements, certains fort curieux, comme celui du charivari fait aux époux.

En conclusion de son travail, l'interpolateur supplie le Seigneur de débarrasser la terre de Fauvel ; il lui fallait une prière d'une certaine ampleur ; il en trouvait une toute faite, à laquelle ne manquait pas au moins la longueur, dans le *Comte d'Anjou* : c'est la grande prière que fait la « mestresse » de la jeune comtesse après leur fuite de la maison paternelle.

En dehors de ces emprunts massifs, je n'ai reconnu dans l'interpolation de *Fauvel* qu'un groupe de trois vers pris au *Comte d'Anjou*. Dans l'ensemble, l'interpolateur de *Fauvel* a emprunté au *Comte d'Anjou* non des morceaux de remplissage plus ou moins bien choisis, mais le développement de thèmes essentiels pour son propre sujet. Il y a là en quelque sorte moins des plagiats qu'une « parodie » ; et si, comme il est probable, la liste des mets dans le *Comte d'Anjou*, ou la scène du coucher de la mariée, ou la prière de la « mestresse » étaient des morceaux connus du groupe littéraire ou mondain où vivaient Jehan Maillart et l'interpolateur de *Fauvel*, cette transposition parodique pouvait être particulièrement plaisante. On peut d'ailleurs penser que l'interpolateur de *Fauvel* avait, en effet, des intentions non seulement satiriques, mais comiques, et qu'une parodie pouvait servir ces intentions : qu'on se rappelle par exemple le charivari grotesque qui termine les splendides noces de Fauvel, et qui tient la place du « lendemain de noces » dans le *Comte d'Anjou*, et aussi les jeux de mots et de rimes où se complaît notre auteur[1].

1. M. Långfors (*o. c.*, 145) estime que l'interpolation de *Fauvel* est fort médiocrement rimée ; peut-être, du point de vue de la rime riche, mais rimée plaisamment, car j'imagine que les rimes de mots rares, les rimes calembours et les rimes obtenues par coupe d'un mot entre deux vers devaient être aussi amusantes pour les amateurs de 1316 que pour nous.

Voici la liste des passages que j'ai identifiés :

Interp. *Fauvel*	*Comte d'Anjou*
389-443	1107-1159

C'est la liste des mets, des vins et des liqueurs, déjà signalée, et dont on peut se de demander si elle est mieux à sa place dans *Fauvel* que dans le *Comte d'Anjou*. Dans ce dernier roman, cette longue liste est le morceau essentiel des lamentations de la jeune comtesse après qu'elle a quitté la maison de son père, ce qui n'est pas, à coup sûr, très émouvant. Dans l'interpolation de *Fauvel*, la liste fait, à la vérité, partie de la description d'un banquet splendide, ce qui est plus naturel, mais elle est tellement copieuse et variée qu'il faudrait, pour la contenir tout entière, un menu vraiment gargantuesque ; mais, aussi bien, est-ce peut-être l'impression que l'interpolateur a voulu nous donner? On le croirait d'autant plus volontiers que, loin de diminuer la liste qu'il transposait, il y a encore ajouté trois nouveaux noms de vignobles (v. 439-40).

Nous avons ici la description de la fête, le soir du mariage, et le coucher de la mariée.

538	2371
547-50	2373-76
555-60	2377-82
607-8	2887-8
644-54	2896-2906
667-80	2907-20
732	3010.

Ce groupe d'emprunts paraît très significatif de la manière de procéder de l'interpolateur. Il nous montre, en effet, que celui-ci a suivi, pour écrire ses 200 vers, toute une partie du *Comte d'Anjou* qui ne compte pas moins de 600 vers, et qu'il y a pris des fragments, d'étendue très diverse, aux points où son propre récit venait, pour ainsi dire, en contact avec celui du *Comte d'Anjou*.

1529-31	6401-3.

Cet emprunt de trois vers isolés est assez surprenant. Faut-il supposer que l'interpolateur de *Fauvel* savait par cœur certains

passages du *Comte d'Anjou*, et en particulier certains groupements de mots brillants ou de rimes ? On pourrait encore imaginer que l'interpolateur de *Fauvel*, au moins pour une part, est l'auteur même du *Comte d'Anjou*, mais cela s'accorderait mal avec les changements apportés à son texte dans l'interpolation, et plus mal encore avec les particularités de rime de l'interpolateur.

1661-1766 877-1008 (moins 945-6 et 955-78).

C'est la prière prononcée dans le *Comte d'Anjou* par la gouvernante de la jeune comtesse, prière dont la longueur, pour nous excessive, ne devait pas déplaire au public, si on en juge par d'autres exemples tels que la prière de la *Manekine* (v. 1095-1160). L'interpolateur de *Fauvel* l'a trouvée, malgré tout, un peu longue et en a supprimé une partie ; mais surtout il lui a donné, me semble-t-il, un tour parodique. Dans le *Comte d'Anjou*, l'émotion des fugitives, l'angoisse où les met leur situation imprévue, expliquent une prière fervente et solennelle ; il y a, au contraire, quelque comique à prendre une attitude semblable dans une satire plus railleuse que douloureuse, et d'un caractère si général, après tout, qu'elle ne comporte guère une vive émotion personnelle.

Mario Roques.

KY VOET AMER SAUNZ PESAUNCE

(Musée Britannique, Cotton, Cleopatra C v)

J'ai signalé dans les *Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* (p. 335), d'après une fiche de Paul Meyer, un fragment de quatorze vers d'un poème sur l'amour de Jésus-Christ transcrit par une main du XIVe siècle au fol. 200 du manuscrit Cleopatra C v du fonds Cotton au Musée Britannique. Le reste du contenu de ce manuscrit n'intéresse pas la littérature française, car il est anglais. M. J. Vising (*Anglo-Norman Language & Literature* (Londres, 1923, p. 57, n° 159) écrit, à propos de la *Chançun*[1] *de Nostre Signour*, commençant par

Cuard est ke amer n'ose

1. *Incipit*, p. 75 ; éd. Edm. Stengel, *Cod. manu scr. Digby*, p. 128. Il

(qui n'a aucun rapport direct avec la pièce du ms. Cleopatra) : « A fragment of similar contents is indicated *Incipit* 335, as existing in MS. Cott. Cleop. C. v, which I have not seen, and which also may be A.-N. » L'origine anglo-normande de cette pièce n'est en effet pas douteuse. En voici le texte, d'après la fiche de Paul Meyer. Il est écrit à raison de deux vers par ligne, les deux derniers paraissant avoir été ajoutés par une autre main :

Ky voet amer saunz pesaunce,
Un amy le voyl moustrer
Ky est de sy graunt puissaunce
Ke a ly ne poet rein rester[1]. 4
Reys est gentyl de nessaunce,
De beauté n'ad nul per,
Ne en saveir, saunz doutance,
Mout est suef e douz de quer. 8
Ce est Jhesu le benuré,
Ke n'est pas petit amerous,
Ke de la mayn al maluré
Nous reint de soun saunk precious. 12
Ky pueyt aviser sa vyeire
Est beaus[2] et delytouz.

On aura remarqué que les huit premiers vers forment un couplet régulier à deux rimes alternées. Mais dans la suite, le v. 13 (*vyeire*), peut-être apocryphe, ne pourrait rimer avec les v. 9 (*benuré*) et 11 (*maluré*).

A. Långfors.

LE LION VANITEUX

POUR LE COMMENTAIRE DE LA CHANSON X DU CHANSONNIER DE ZAGREB

J'ai indiqué dans un précédent numéro (LV, 258) des versions arabe et berbères du thème du lion débonnaire pour ceux

---

semble en effet qu'il faille considérer cette pièce comme lyrique ; elle devrait alors porter dans la *Bibliographie* de G. Raynaud le nº 1941ª.

1. *Rester* semble avoir ici le sens de « résister ».
2. C'est sans doute *baus*.

qui s'humilient devant lui ou le flattent et terrible au contraire aux orgueilleux, thème mis en œuvre dans la chanson anonyme n° X du petit chansonnier de Zagreb.

On se rappellê que le thème est, dans cette chanson, utilisé, d'une façon assez originale, pour une comparaison avec la dame chantée par le poète, ou plutôt pour une exhortation à être, elle aussi, douce à son humble servant.

J'avais noté dans les *Mélanges Jeanroy* (p. 514) que je ne connaissais pas d'autre exemple de cette comparaison dans la littérature occidentale et indiqué que le thème même du lion tour à tour doux et terrible était peu courant et pourrait être d'origine, ou du moins d'extension, orientale.

Au dossier que j'avais ainsi ouvert, je dois ajouter une pièce à laquelle je m'excuse de ne pas avoir pensé tout d'abord, et que m'a utilement rappelée mon collègue et ami, M. E. Hoepffner. Il s'agit de la chanson de Bertran de Born, *Ar ve la coindeta sazos*, n° XXV de l'édition Antoine Thomas, XXIV de l'édition de A. Stimming dans la *Romanische Bibliothek* (2e éd., 1913). Dans cette pièce, Bertran se réjouit du prochain retour du roi Richard Cœur de Lion (1194) et du châtiment qu'il ne manquera pas d'infliger aux déloyaux barons limousins. La dernière strophe débute ainsi (v. 33-35) :

Bom sap l'usatge qu'al leos
Qu'a re vencuda non es maus,
Mas contra orgolh es orgolhos.

Nous n'avons pas ici le trait de la vanité du lion qui apparaît dans les versions orientales du thème et qui se retrouve peut-être aux vers 8-9 de la chanson X du chansonnier de Zagreb :

Char li lions, qi envers lui s'umilie,
Ne li deigne feire riens si bien non,

mais le thème du lion tour à tour débonnaire et rigoureux y est clairement indiqué.

Ainsi, ce thème était connu en France au moins à la fin du XIIe siècle ; et, comme je l'ai dit dans les *Mélanges Jeanroy*, il m'apparaît toujours possible qu'il y ait là une tradition d'école

ou d'église, répandue en Occident [1] aussi bien qu'en Orient. L'on pourra noter (je n'en veux tirer aucune conséquence), que le thème se retrouve ici dans une chanson qui n'est pas une chanson de croisade, mais apparaît intimement liée à l'histoire de la croisade de Richard Cœur de Lion.

M. Roques.

VIEUX FRANÇAIS *PAALEE, PALEE,* « PATURE PRÉPARÉE POUR LES JEUNES OISEAUX DE PROIE »

Le ms. Digby 86 de la fin du XIIIe siècle, conservé à la Bodléienne d'Oxford et auquel E. Stengel a consacré un mémoire en 1871, contient entre autres choses un traité de fauconnerie (fol. 49-62), signalé par H. Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher*, p. 46, et par J. Vising, *Anglo-Norman Language and Literature*, p. 68, art. 311, qui enseigne la façon de traiter et d'élever les oiseaux et de les guérir de leurs maladies. Ce traité est écrit en anglo-normand très prononcé.

L'auteur conseille de prendre les oisillons qu'on veut dresser à la chasse, dans le nid, au neuvième jour de leur éclosion. On les posera d'abord dans une petite corbeille, mais quand le duvet est tombé et presque complètement remplacé par les plumes, et que les pennes commencent à leur pousser, on les mettra dans une petite cage appelée *fermè*. Pendant le temps qu'ils restent dans la *ferme*, il faut faire grande attention au choix de leur pâture jusqu'à ce qu'ils soient capables de voler. On lit au fol. 49 v° :

Peissez le sovent de *palez* en la ferme, si frez le *palez* en cete manere. Pernez le oef de geline ou de ane, si le quisez en brese tout dur, si en oustez

1. Elle apparaît déjà pour la première partie du thème dans Ovide :

Corpora magnanimo satis est prostrasse leoni,
Pugna suum finem, cum jacet hostis, habet
Trist., III, v, 33.

Mais, encore ici, l'indifférence à l'égard de l'adversaire abattu n'est pas la même chose que les faveurs accordées à ceux qui s'humilient ou qui flattent. J'ai plaisir à remercier ici mon vénérable ami M. Pio Rajna qui a bien voulu s'intéresser à cette menue question et me citer, pendant que je corrigeais les épreuves de cette note, le texte d'Ovide.

l'escale et la teye nettement, pus le mincez menu, si le triblez od la maunche de un coutel saunz nul asavurement ; mes gardez ky ly vesseus (*s. e.* où vous le mettrez) ne seit de quivre, ne de areim, ne de latoun. Pus y metez del freis bure, la quarte part, si le pestrisez ki il seit ben espés. Si bure faut, pernez douz let ou ewe clere et freide, pus li offrez od tout le vessel. Si il de primes ne le veust gouster, por ce que ne resemble char, ensaunglauntez le de saunc de un vif oysel, pus si li durez al seir ke il ne se aperceive; si le ayez tenu aukés familous devaunt, et en cel vessel le eiez dinné devaunt de un oysel detrenché eynz jour.

Le substantif *palé*, inconnu des dictionnaires, revient à trois autres endroits du même traité :

Entre taunt le metez en mue, de *palé* le peisterez sovent (fol. 54). Derechef peisez le de vifs oyseus, si le gardez tendrement et ben, et *palé* li donez checun terz jour a manger, et mout li vaudra (fol. 55). Pus si le metez en une ferme, si le peissez de tendres chars cum de oisel et de *palé* (fol. 56).

Un autre ms. célèbre, du commencement du XIVe siècle, le n° 8336 de la collection Phillips à Cheltenham, contient aussi un traité de fauconnerie, fol. 24 v°-36 v°, signalé par Paul Meyer (*Romania*, XIII, 506), par H. Werth (*op. cit.*, p. 58), et par J. Vising (*op. cit.*, p. 68, art. 310). Ce traité est le même que celui du ms. Digby 86, mais l'ordre des chapitres a été presque partout interverti, et le dialecte anglo-normand y est moins prononcé que dans le traité du ms. Digby 86. Le mot *pale* se présente dans le ms. de Cheltenham sous la forme féminine *palee* (chapitre XX, XXIIII, XXXIIII). Le scribe a muni le chapitre qui traite de la préparation de la *palée* d'une rubrique où le mot est précédé de l'article féminin. Je citerai ce chapitre *in extenso* pour montrer le parallélisme parfait entre les deux textes :

Comment on doit faire *la palee* et comment on les doit paistre pour estre tout formé. Vous ferés vostre *palee* d'oef de geline ou d'ouwe, si le quisiés en breise tout dur. Puis si en ostés l'escaille et la toie netement et minchiés cel oef bien et menu et puis le trieulés del manche d'un coutel qui ne sente nule mauvaise odor, et gardés que li vaisseaus ne soit ne de coivre, ne d'arrain, ne de laiton, et metés dou fres burre, tant comme le quarte part d'un oef, et pertrisiés bien ensemble tant qu'il soit bien espés. Et se burre vous faut, prendrés dou lait ou clere eve froide, et puis si li offrés o le vaiscel, et se il ne le veut mie al premier prendre, por ceo qu'il ne resamble mie a

char, ensanglantés le de sanc de vif oisel et li donés al soir qu'il nel aperçoive, et l'aiés alqués tenu fameilleus devaunt. Et en cel vaiscel le disnés le jor devaunt d'un oisel dehechié (chap. IV).

Le même traité en prose se trouve dans deux autres mss, mais l'ordre des chapitres est différent dans chacun des deux. L'un de ces mss est le n° Ff 6. 13 de la University Library de Cambridge, de la fin du XIIIe siècle, fol. 73-80, signalé par Paul Meyer (*Romania*, XV, 279 ss.), par H. Werth (*op. cit.*, p. 47), et par J. Vising (*op. cit.*, p. 68, art. 310); l'autre le ms. 867 de la Bibliothèque de la ville de Lyon, du XIIIe siècle; fol. 216 v°-225 v°. Ce dernier manuscrit, que Werth ne connaissait pas, a été décrit par Paul Meyer dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes*, XI (1885), p. 40-80 [1]. Dans le ms. de Cambridge, qui ne donne qu'une partie du traité, écrit en anglo-normand, on ne retrouve que trois des passages cités. Le substantif s'y présente deux fois sous la forme *palé* et une fois sous la forme *pelee*, partout sans article :

Derechief pessez vostre oisel de vifs oiseals, si le gardez tendrement e *pelee* e plumee li donez a la feiz (fol. 76 b). Entretant le metet en mue e de *palé* le pessez sovent (fol. 76 b). Puis sil metez en ferme, sil pessez de tendre chars, cum de oiseals e de *palé* (fol. 76 v° b).

Dans le manuscrit de Lyon, écrit selon Paul Meyer en Picardie ou en Vermandois, le mot a été deux fois mal compris par le scribe, qui l'a remplacé au premier endroit par *poule* : Paissiés les souvent de *poules*. Prendés un oef de gheline, si le cuisiés bien dur... (fol. 217 b), au second endroit par *plumée* : Et le gardés tenrement et li donnés *plumee* cascun trois jours (fol. 219 v° b). Aux deux autres endroits il est noté *palee* et *paalee* : Puis le metés en mue et le paissiés de *palee* et de vis oiselés (fol. 222 a). Le paisterés souvent de *paalee* et de vis oiselés (fol. 220 b).

Que *paalee*, en quatre syllabes, soit la forme primitive du mot, cela est rendu évident par le traité de fauconnerie en vers du ms. Harley 978 du Musée britannique (fol. 116 v°-118) de

1. Cf. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, tome XXX, 1, p. 234-5.

la fin du XIIIe siècle, signalé par Paul Meyer (*Romania*, XV, 278) et par Werth (*op. cit.*, p. 48). Ce traité, en anglo-normand, provient de la même source que les quatre traités en prose précités. Le poème, écrit en forme de dialogue entre un maître et son élève, est malheureusement mutilé. Le ms. n'en donne que le commencement, et un seul des quatre passages qui nous intéressent se retrouve dans le poème, mais le mot s'y présente par contre deux fois.

« Diverses chars eient sovent
E *paalees* ensement.
Içe est bone noreture,
Mes de tute rien est mesure. » —
« Ceste resun me seit mustree!
Coment fet hum *la paalee?* » —
« Ceo vos frai jo bien entendre.
Vus devez les ous durs quiz prendre
E les devez mult bien peler
E la teie dedenz oster
E od le manche de un cutel
Les triblez en un net vessel.
E sur tuz autres meuz vaudreit
Le vessel de argent, ki le avereit.
E ki de argent aver nel put,
Un autre querre li estut
Ki n'eit en se male flaür
De peivere, de ail, ne de autre odur.
Triblez les ben quant ço ert fet,
Si le arusez ben de duz let.
Aprés ço lur poez doner,
E si le oisel n'en veut guster,
Un petit le ensanglantez,
E il en mangera assez. » — Fol. 118.

Il ressort des textes cités que *la paalee* était un œuf cuit broyé, avec la quatrième partie de beurre, de lait ou d'eau fraîche, le tout mêlé dans un vaisseau. On se sent donc tenté de voir dans *paalee* le même mot que *paelee*, enregistré par Godefroy avec quatre ex. au sens de « contenance d'une poêle ». *Paelee* dérive de l'ancien français *paele*, qui, par une labialisation de la syllabe *pa* est devenu *poele*, écrit en français moderne

poêle [1]. *Paele* représente le latin patella. La forme *paalee* s'explique par une assimilation des voyelles *ae* de *paelee*, assimilation bien naturelle en position atone. La même assimilation s'observe dans le mot *eage* < *etaticum, devenu *aage*, puis *âge*. Dans ces assimilations la voyelle la plus sonore *a*, a remporté la victoire sur l'autre.

La forme contractée *palee* dans des mss anglo-normands des XIIIe et XIVe siècles et dans le ms. de Lyon du XIIIe siècle, écrit dans l'extrême Nord de la France, n'a rien d'étonnant, car de telles contractions s'observent en anglo-normand déjà au XIIe siècle et peu de temps après dans les dialectes du Nord de la France [2]. La contraction des deux voyelles du mot *paalee* a pu s'effectuer d'autant plus facilement qu'elles se trouvent en syllabe atone. La forme *palle* « poêle » dans un glossaire anglo-normand cité par Godefroy sous l'art. paele du Suppl. : Hoc frixorium, *palle a frire*, repose sur la même contraction en position tonique.

Dans la forme *palé* des mss d'Oxford, fin du XIIIe siècle, et de Cambridge, commencement du XIVe siècle, l'*e* fém. n'est pas noté; cf. « et *la relevé* et le seir », même ms. d'Oxford, fol. 50. L'*e* fém. final commençait à tomber en anglo-normand dès la seconde moitié du XIIe siècle [3]. Le seul ex. de la forme *palé* où le mot est précédé de l'article : « si frez *le palez* en cete manere », pourrait faire douter du genre fém. du mot. Mais il ressort des autres ex. du mot dans le même ms. que *palez* est le pluriel ; *le palez* est à comprendre *les palez* avec chute de l'*s* final, due ou à une négligence du scribe, ou à l'amuïssement de l'*s* devant la consonne initiale du mot suivant. Remarquons que dans le fragment du poème du ms. Harley 978 l'auteur se sert aussi d'abord du mot au pluriel.

La forme *pelee* du ms. de Cambridge peut très bien reposer sur une forme antérieure **peelee*, avec assimilation de *ae* en *ee*; cf. *peslon* de *paelon* « petite poêle », *peellerie* de *paelerie* « métier de chaudronnier », *féerie* de *faerie*, *eeser* de *aaisier*, *seter* de *saeter* < sagittare, dans Godefroy.

---

1. Cette labialisation est un phénomène fréquent. Voir Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*[11], § 87 Anm.

2. Voir Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*[11], § 271 Anm.

3. *Ibid.*, § 265 Anm.

On aura indiqué par *paelee, paalee* cette pâture de l'oiseau par le fait qu'on mêlait l'œuf avec le beurre, le lait ou l'eau dans un vaisseau, à l'origine sans doute dans la poêle même dans laquelle on avait cuit l'œuf.

Un fait rend cette dérivation absolument sûre. On n'a pas signalé que le traité de fauconnerie provençal *Lo romans dels auzels cassadors* par Daude de Pradas, écrit au commencement du XIIIe siècle et édité par E. Monaci dans les *Studj di filologia romanza*, V, 65 ss., d'après un seul des trois mss connus, provient de la même source que les quatre traités en prose nommés ci-dessus et le traité en vers du ms. Harley. Les différents chapitres se correspondent l'un à l'autre dans tous ces traités, quoique l'ordre des chapitres diffère. On a donc le droit de s'attendre à rencontrer dans le roman de Daude de Pradas les mêmes passages que nous venons de citer d'après les cinq autres traités. C'est aussi le cas. Voici les endroits en question :

Padeladas lur couen far,
qan son petitz, per esforsar...
D'ueus cueitz en fuec dur lur pelatz
e de la sotil pel los mundatz,
car el'es greus a degerir,
per que no lai deu hom gequir.
Deu hom faire la *padelada* [1]
en fort escudella crozada,
on non aia nuill tems agut
aill ni pebre ni ren batut,
don el' aia preza sabor
tal, c'a l'auzel non fos peior.
Los hueus deu hom fort ben trusar,
en un pauc de lait fresc mesclar
tot caut aisi com hom lo mous,
o de buire, quil troba dous,
tot frescenet e bon e bel,
pueis o do hom a son auzel.

Done l'om alcuna uegada
a maniar de bona *padelada*,
que sia destrempada ab suc,
qu'er gras, d'evols e de saüc.

L'endema, cant ser espurgatz
e d'auzeletz totz uius dirnatz,
uos li daretz bona *padelada*,
et al ters iorn datz li plumada
segon so que l'ausel sera.
Padeladas de luec en luec
li deu hom dar d'ueus cueitz en fuec.
E car sus ensenhei a far
padeladas, no'n ueill parlar
aisi, mas sol per remembrar.

Raynouard cite dans son *Lexique Roman* les ex. du mot des

1. Le texte imprimé porte ici *pedalada*, mais c'est évidemment une coquille, car Raynouard cite correctement le même vers. On voit que les vers 589-608 concordent tout à fait avec les passages correspondants des autres traités.

vers 597 et 1849, traduisant simplement « poêlée ». Mistral donne la forme moderne *padelado* « poêlée ». Levy dans son *Supplementwörterbuch* n'offre pas d'ex. du mot.

La forme prov. *padelada* montre de toute évidence que nous avons eu raison de supposer que *paalée* est un dérivé de *paele* < patell*a*.

G. TILANDER.

COMPTES RENDUS

Estudios eruditos in memoriam de Adolfo Bonilla y San Martin (1875-1926) **con un prologo de** Jacinto Benavente, *publicalos la Facultad de Filosofia y Letras de la Universitad Central en homenaje a su ilustre ex Decano*, t. I ; Madrid, J. Ratés, 1927; gr. in-8, XIV-656 pages avec un portrait.

Nous n'avons reçu jusqu'ici que le premier tome de ce recueil et nous ignorons encore si un second tome a paru ou doit paraître. Les études comprises dans cette première partie sont d'ordre divers : philosophie, préhistoire, esthétique, littérature surtout moderne, philologie. Nous signalerons celles de ces études qui sont particulièrement intéressantes pour les lecteurs de la *Romania* ; il eût été précieux d'y trouver une note sur la vie de Bonilla y San Martin et une bibliographie sommaire de ses travaux ; nos lecteurs pourront du moins se reporter à la notice que lui a consacrée ici-même (LII, 221-2) M. R. Schevill. — P. 45-73. A. Rubió y Lluch, *Un personatje atenés de la época catalana : Dimitrios Rendi*. Étude sur ce notaire athénien, plus tard chancelier d'Athènes, qui sous la domination catalane, dans la deuxième moitié du XIVe s., paraît avoir joué un rôle assez important ; l'auteur en tire la conclusion que sous la domination catalane, qui passe pour avoir été oppressive, on voit tout au contraire le peuple grec reparaître à la vie politique. — P. 75-89. Miguel Artigas, *Nueva redacción de las* Coplas de la Panadera, *según un manuscrito de la Biblioteca Menéndez Pelayo*. Version plus complète, avec gloses historiques, de cette chanson satirique sur la bataille d'Olmedo (1445). — P. 115-25. R. Schevill, *El episodio de Clavileño*. Le thème du cheval de bois, venu de *Cleomadés*, a été mêlé par Cervantes dans son *Don Quijote* (I, 49, et II, 40) avec l'histoire de *Pierre et Maguelone*, les deux histoires lui étant connues par les versions espagnoles. — P. 319-46. Ricardo Monner Sans, *Refranero gatuno*. Collection de 185 proverbes, dictons, etc., relatifs au chat. — P. 411-14. W. Meyer-Lübke, *Zwei französische Tanzliedchen*. *Bele Aaliz* et *La claire fontaine* sont deux chansons de danse, et c'est la raison pour laquelle elles ne content pas et n'ont jamais conté une histoire complète. — P. 471-83. E. C. Hills, *Notes and queries on the metre of the Poem of the Cid*. — P. 485-523. H. R. Lang, *Las formas estróficas y términos métricos del Cancionero de Baena*. En tête de l'article une liste de chan-

sonniers castillans connus mais encore inédits. Suivent un catalogue des pièces du Ch. de Baena classé d'après les formes strophiques, puis un répertoire commenté des termes métriques employés dans ce recueil, enfin quelques corrections au texte. — P. 583-663. Werner Mulertt, *Aus der Geschichte der spanischen Spracheinigungsbestrebungen*. — P. 605-7. P. Barnils, *Algunas consideraciones acerca de la fonética normal y la fonética patológica*. — P. 615-30. Manuel de Montoliu, *La paraula catalana* rai ; *estudi lexicográfic i etimológic*. *Rai* est en catalan une sorte d'exclamation dépréciative qui peut se placer après un nom, ou un pronom démonstratif ou personnel, un adverbe ou une phrase de forme ou de sens hypothétique ; la traduction en est difficile, M. de M. n'arrive pas à trouver d'équivalents castillans qui le satisfassent ; il me semble cependant que pour la plupart des exemples qu'il cite on pourrait penser à des traductions françaises telles que *peuh !*, *pff !*, ou *bon !*, *bien !*, avec valeur ironique ; ces mots s'ajoutent très exactement comme le cat. *rai* à des noms ou nominaux, à des adverbes ou à des phrases et constituent des propositions par juxtaposition fréquentes dans le langage affectif, et je n'y verrais pas volontiers, comme le fait M. de M. pour *rai* un « morphème... exprimant la catégorie de l'indifférence ». Reste à savoir ce qu'est *rai*. M. de M. a fort bien vu que le mot catalan ne peut pas être séparé de son homonyme languedocien ou gascon, et Mistral avait déjà fait le rapprochement (en même temps d'ailleurs que des rapprochements moins heureux avec le grec et le gallois) : le catalan aurait donc pris son exclamation au languedocien, ce qui n'a rien que de naturel, et les sens s'accordent en effet suffisamment, bien que le languedocien paraisse indiquer davantage une acceptation indifférente (comme le fr. *soit !* ou *bon !*, *bien !*, non ironiques) qu'une indifférence méprisante Mais M. de M. ne voudrait sans doute pas accepter la formule « emprunt au languedocien » ; il tient en effet que *rai* doit être gascon d'origine parce qu'il trouve là une possibilité d'étymologie : *rai* serait la forme gasconne du prov. *rafe* < raphana, et on sait que la *rave* ou le *navet* figurent en effet parmi les termes de comparaison dépréciative si nombreux dans les parlers aussi bien en Espagne qu'en France. On sait que dans le français vulgaire moderne les « navets », comme les « nèfles » ou les « dattes », etc., entrent dans des formules négatives dont la syntaxe est analogue à celle de *rai* ou des équivalents français que nous en avons proposés. Il ne suit pas nécessairement de là que l'étymologie de M. de M. soit certaine et, s'il est vrai que les *Leys d'amor* connaissent *rahe* pour *rafe*, ce n'est pas encore là tout à fait le *rai* languedocien et catalan.

M. R.

Mélanges Paul Fournier ; Paris Sirey, 1929 ; in-8, LXIV-812 pages.

Parmi les études d'histoire du droit qui forment ce beau recueil jubilaire, quelques-unes touchent à des problèmes d'histoire littéraire ou de philologie médiévales et devaient être signalées ici.

P. 329-45. M. Grandclaude, *Liste d'assises remontant au premier royaume de Jérusalem* (1099-1187). Essai de reconstitution d'un catalogue de ces assises principalement d'après les données fournies par le *Livre de forme de plait* de Philippe de Novare.

P. 443-53. Mgr E. Lesne, *Praebenda, le sens primitif du terme « prébende »*. Le terme *prebenda* ou *provenda* remonterait seulement à la fin du VIIIe ou au début du IXe s. Il désigne d'abord « les subsistances qui sont distribuées régulièrement aux moines ou chanoines, à leurs serviteurs et à leurs hôtes » ; puis il « s'est appliqué à l'ensemble des biens spécialement affectés au *victus* des moines ou chanoines ».

P. 479-86. Ernest Lyon, *Un manuscrit inédit de Beaumanoir*. Manuscrit nouv. acq. fr. 11557 de la Bibliothèque nationale, fin du XIIIe siècle, copié en Picardie par un scribe du pays de Clermont. Ce ms. (ou un ms. très semblable) a été connu par Carpentier qui en a tiré des additions, parfois erronées, à Du Cange; il diffère sensiblement des autres mss sauf du ms. *c* (fr. 4516) dont il est le prototype.

P. 725-33. F. Thibault, *Essai de solution du problème des* colliberti. « Les *colliberti* étaient des serfs, qui, au lieu d'être soumis à des prestations et corvées arbitrairement imposées par leur maître, n'étaient tenus qu'à celles qui avaient été déterminées par l'acte en vertu duquel eux ou leurs ascendants étaient devenus *colliberti*. »

P. 735-42. Paul Thomas, *Le « wienenchement » au XIIIe siècle dans quelques communautés rurales*. Ce terme, que Godefroy a eu tort de confondre avec *vinagement* « perception de droit de vinage », désigne « un droit particulier que l'on constate au XIIIe s. dans quelques villages agricoles à la frontière de la Flandre et du Hainaut, du flamand et du wallon » ; « il consistait à vérifier les limites des champs labourés et à punir d'amende ceux qui avaient dépassé leurs limites ». Le mot est un dérivé du flamand *winninge* « labour, gaignage »; le *wienenchement* est la délimitation des labours.

M. R.

C. P. MERLINO, **The french studies of Mario Equicola** (1470-1525); Berkeley, 1926 ; in-8, 22 pages [*University of California, Publications in Modern Philology*, volume 14, n° 1, pp. 1-22].

Equicola provençaliste nous était bien connu, grâce au livre de M. Debenedetti (*Gli studj provenzali in Italia nel Cinquecento*, Turin, 1911) [1] ; mais nous ne savions rien de ses « études » françaises. Ce mot « études », qui figure au titre de ce travail, convient au reste assez mal aux lectures rapides et tumultuaires du bon Equicola, dont les analyses sont parfois tellement

1. Voir le compte rendu de M. Bertoni, dans *Romania*, XL, 335, et le mien dans les *Annales du Midi*, XXIII, 508.

vagues qu'il est très difficile de savoir de quels livres il a entendu parler. Il s'intéressait surtout, cela va de soi, aux ouvrages moraux ou satiriques sur l'amour, mais il ne remontait pas bien haut : du XIIIe siècle il paraît n'avoir lu que le *Roman de la Rose* ; le XVe en revanche lui est très bien connu : il cite non seulement les classiques, comme Chartier, Martin le Franc, Alecis, mais des œuvres insignifiantes, que M. M. a eu grand mérite à identifier. Dans ce travail très bien informé, qui nous apporte, sous une forme concise, des résultats assurés, je ne vois guère à relever qu'une erreur qui n'est peut-être qu'une distraction [1] : la *Fontaine d'Amour* que mentionne Equicola n'est sûrement pas l'insipide et trop ancien poème allégorique de Watriquet de Couvin (éd. Scheler, p. 101 ; cf. *Hist. litt.*, XXXV, 607), mais la petite pièce anonyme en quatrains vifs et spirituels réimprimée dans le recueil Montaiglon (IV, 18). La façon dont en parle Equicola ne laisse aucun doute à cet égard.

A. Jeanroy.

Henri Hauvette, **La France et la Provence dans l'œuvre de Dante** ; Paris, Boivin, 1929 ; petit in-8 carré, VI-175 pages (Bibliothèque de la Revue des Cours et des Conférences).

Ce livre est issu d'un cours professé en Sorbonne pendant l'hiver 1928-1929. L'auteur y passe en revue « les problèmes soulevés par la place que la France et la Provence ont occupée dans la pensée et dans l'œuvre de Dante ».

Et tout d'abord, le poète est-il venu en France ? A-t-il fait, comme beaucoup l'ont soutenu, le voyage de Paris ? Il serait téméraire d'affirmer que non, et la chose n'a rien d'impossible. Mais, au jugement de M. Hauvette, fidèle à une opinion qu'il a défendue pour la première fois il y a longtemps, les témoignages sur lesquels s'appuie cette croyance, — témoignages de Giovanni Villani et de Boccace, — manquent de précision, et rien ne vient les confirmer.

Autre question, plus importante, et à laquelle il est plus facile de répondre : quelle a été l'attitude de Dante à l'égard des rois de France et de ceux des princes de leur famille qui ont été mêlés à la politique italienne ? Cette attitude a varié, et elle a varié (M. Hauvette a bien raison d'insister sur ce point) parce que, au cours de son long exil, ses idées politiques ont fortement évolué sous la pression des événements. Il est remarquable que, dans le vallon fleuri réservé aux princes dans l'Antépurgatoire, — à des princes donc appelés infailliblement à goûter tôt ou tard les joies du Paradis, — il ait fait place à trois princes français : à Philippe le Hardi, père de l'exécré Philippe le Bel, à

1. C'en est naturellement une autre que la regrettable mention (p. 18, note 61) de Clotilde de Surville parmi les écrivains du XVe siècle.

Henri de Navarre, beau-père du même Philippe le Bel, à Charles Ier d'Anjou, roi de Naples. Mais, si du chant VII du *Purgatoire* on passe au chant XX, où se lit le grand épisode de Hugues Capet, « on s'aperçoit que la modération relative de Dante à l'égard des princes français a fait place à un déchaînement de colère qui ne se contient plus ». C'est que, dans l'intervalle, explique M. Hauvette, les Angevins avaient fait échec à la tentative de Henri VII, apparu un moment en Italie comme libérateur ; et cela, Dante ne pouvait le pardonner. Et pourtant, dans le paradis dantesque, on verra figurer plus tard un descendant de ces mêmes Angevins, Charles-Martel, petit-fils de Charles Ier d'Anjou ; la faveur accordée à ce jeune prince est déterminée, comme l'a très bien montré M. Hauvette, par des motifs de sympathie toute personnelle.

Enfin, la raison du silence, si remarqué, de Dante sur saint Louis serait, d'après M. Hauvette, que ce prince n'ayant pas fait sentir son action en Italie, « ne se trouvait pas dans le plan habituel des préoccupations du poète ».

Vient ensuite un chapitre intitulé *Dante et la poésie provençale*. M. Hauvette y répond à cette double question : quelle connaissance Dante a-t-il eue de la poésie des troubadours ? Quel profit en a-t-il tiré pour ses propres compositions lyriques ? Cette recherche a nécessairement pour point de départ un examen très serré des jugements portés par Dante sur les quatre poètes provençaux qu'il a cités le plus volontiers : Arnaut Daniel, Bertran de Born, Folquet de Marseille et Giraut de Borneil. Si dans Bertran de Born, qui est celui de ces troubadours qu'il a représenté sous les traits les plus distincts, ce n'est pas l'artiste que Dante envisage, mais l'homme, avec ses passions politiques, au contraire, c'est uniquement l'artiste qui l'intéresse chez Giraut de de Borneil et chez Arnaut Daniel. Chez ce dernier surtout : c'est à Arnaut Daniel qu'il donne hautement la préférence et c'est à son école qu'il s'est mis. Non seulement le début de la chanson « Quan chai la fulha... » d'Arnaut Daniel a fourni à Dante un thème qu'il a merveilleusement développé dans sa canzone : « Io son venuto al punto della rota... » ; mais le Florentin a emprunté au poète de Ribérac certains artifices de versification fort complexes, que Dante a réservés pour quelques pièces qui, dans son œuvre, forment un groupe bien à part, les « canzoni della pietra » ; ces artifices sont examinés ici assez minutieusement. Il n'en reste pas moins que, d'une manière générale, l'influence des troubadours sur la poésie de Dante a été diffuse et indirecte.

M. Hauvette recherche ensuite ce que Dante a pu connaître de la littérature en langue d'oil. Il semble que ce soit assez peu de chose. Les allusions de Dante à l'épopée française sont peu nombreuses et d'un caractère fort superficiel. Seules sont vraiment curieuses les réminiscences que l'on rencontre, dans son œuvre, de quelques passages de romans de la Table ronde, et plus précisément de Lancelot du Lac, roman dont le souvenir est si étroi-

tement lié à l'histoire de Francesca di Rimini et de Paolo Malatesta. Le rapprochement du texte de Lancelot et des vers du chant V de l'*Enfer* est des plus instructifs ; il montre à quel point Dante s'est peu soucié de respecter la physionomie qu'avait l'épisode dans l'original français.

Les dernières pages du livre sont consacrées au remaniement italien du *Roman de la Rose* connu sous le nom de *Il Fiore*, sur lequel Gaston Paris est revenu à plusieurs reprises dans cette revue [cf. *Romania*, t. X, p. 460-461 ; t. XXIX, p. 109 ; t. XXX, p. 595-596]. Le *Durante* qui se nomme dans deux des 232 sonnets dont se compose ce remaniement, est-il l'auteur de la *Divine Comédie*, dont le nom est l'abréviation familière de *Durante*? M. Hauvette passe en revue les divers arguments mis en avant pour ou contre l'attribution à Dante ; sagement il ne se prononce pas.

Tel est, en résumé, le contenu de ce livre, dont il semble bien que l'idée maîtresse soit celle-ci : qu'il s'agisse de la politique française, de la littérature en langue d'oc ou de la littérature en langue d'oil, « ce que Dante a su de la France et de la Provence, il l'a puisé à des sources italiennes, toût au moins à des sources accessibles en Italie ». Tous les passages de l'œuvre de Dante ayant rapport à notre pays y sont analysés et commentés par un critique à la fois prudent, très fin et très averti ; le fond de ce commentaire est aussi solide que la forme en est claire et aisée. Assurément, les divers problèmes abordés par M. Hauvette avaient déjà fait l'objet de travaux dispersés dans de nombreuses publications, principalement italiennes ; mais on les trouvera ici, pour la première fois en France, traités dans leur ensemble, et souvent d'une façon beaucoup plus originale et personnelle que ne le laisserait supposer l'Avant-propos trop modeste de l'auteur.

L. Auvray.

Nouvelle Anthologie des Troubadours, par Jean Audiau, revue et accompagnée d'un Glossaire et d'un Index, par René Lavaud ; Paris, Delagrave, 1928 ; in-16, 397 pages.

Cette *Nouvelle Anthologie*, conçue et en partie exécutée par le regretté Jean Audiau, nous présente un choix abondant (80 pièces) et fait avec goût des œuvres des troubadours. Presque tous les genres lyriques y sont représentés, la plus grande place (25 pièces) étant naturellement accordée à la chanson d'amour. Sur ce point, toutefois, on peut reprocher à l'éditeur la place un peu trop grande accordée à la pastourelle (11 pièces), non seulement parce que ce genre léger et factice ne la méritait guère, mais aussi parce que le même J. Audiau nous en avait déjà donné un recueil complet (*La Pastourelle dans la poésie occitane du moyen âge*, Paris, 1923). On aurait voulu voir la moitié de cet espace occupée par des échantillons du *sirventès*, genre infiniment plus intéressant et moins bien représenté.

Dans la pensée de l'éditeur, cette anthologie ne devait pas être « seulement un ouvrage de vulgarisation » ; elle devait être « en même temps un instrument de travail pour tous ceux qui aiment ou cultivent la langue d'oc : étudiants, érudits ou félibres ». Malheureusement l'ouvrage n'atteint pas tout à fait le but proposé. Chaque pièce est précédée d'une liste — pas toujours complète — des éditions antérieures et suivie d'une traduction. Mais la provenance du texte adopté n'est que rarement indiquée avec précision ; le lecteur sérieux qui désire contrôler le texte qu'il a sous les yeux est donc obligé de faire de longues recherches — s'il en possède les moyens. Il semble que tous les textes aient été empruntés à de bonnes éditions critiques, mais souvent non sans avoir subi des modifications, ce qui en rend l'identification difficile, sinon impossible. L'éditeur a estimé qu'il était « parfaitement inutile d'indiquer les variantes du texte ou le détail des corrections proposées par les romanistes ». Certes, il aurait été absurde d'étaler toutes les bévues des copistes, surtout dans un ouvrage destiné en partie à un public de non-spécialistes. Mais bien souvent les leçons rejetées par les éditeurs valent autant, sinon mieux, que celles qu'ils ont admises ; bien souvent aussi les leçons du texte ne sont que des conjectures qui ne reposent sur aucune tradition manuscrite ; dans tous ces cas le lecteur devrait avoir les moyens de faire un choix, d'exercer son intelligence, et l'inclusion de ce minimum d'appareil critique aurait ajouté considérablement à la valeur du livre.

La source des traductions n'est indiquée explicitement que pour une vingtaine des pièces ; dans les autres cas on pourrait donc supposer qu'elles sont de l'éditeur. Il n'en est pas toujours ainsi : plusieurs d'entre elles ont été empruntées — avec ou sans modification — à l'*Anthologie des Troubadours* de M. Alfred Jeanroy. Toutes sont élégantes et, en général, assez fidèles ; mais on voudrait encore plus d'exactitude, une traduction mise en regard d'un texte n'ayant d'autre but que celui d'en faciliter l'intelligence.

Ce dernier défaut est dans une grande mesure compensé par l'excellent commentaire, et on ne peut que louer les soins que M. René Lavaud a apportés à cette partie de l'ouvrage. On y trouve l'explication, presque toujours correcte, de la plupart des formes et locutions qui pourraient présenter quelque difficulté. Il est regrettable que le livre soit déparé par un nombre effrayant de fautes d'impression ; espérons qu'elles seront corrigées dans une seconde édition, car, en dépit des défauts signalés, cette Anthologie est certainement la plus riche et la plus utile que nous possédions.

Aux corrections indiquées par M. W. P. Shepard dans son récent compte rendu (*Modern Philology*, nov. 1929), j'ajoute les suivantes :

XVII se trouve aussi dans A. Långfors, *Les Chansons de Guilhem de Cabestanh*, Paris (Champion), 1924, p. 18. — XXXVI se trouve aussi dans Appel, *Chrest.*, 5e éd., p. 104. — LX, 12 : Pour *qu'en*, lire *qu'eu*. — LXIV, Introduction : pour « cinq cents », lire « cinq cent mille ». Voir la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, éd. P. Meyer, v. 3323. — LXVI,

7 : La leçon du ms. unique (*C*) ne satisfait pas. Je propose la correction de *vol* en *volc*, et je traduirais : « celle qui ne voulut (voulait) pas de ma société ». Le poète n'ayant pas fait de requête d'amour, il ne s'agit nullement de son « bonheur ». — LXVI, 41 : l'éditeur traduit : « rien ne me touche plus ». Il faut traduire : « mais cela me touche peu ». — LXVIII, 29 : pour *fera·m*, lire *fora·m*. — LXXI, 44-45 : Ces vers sont omis dans la traduction. — LXXIII, note du v. 65, p. 371 : pour *atbir*, lire *albir*.

Herbert K. Stone.

[Dans une chanson contre les femmes (XLII, v. 41 ss.), nous lisons le passage suivant : « Si vous méprisez les femmes et les blâmez, elles vous jureront toujours sur les dents d'Harpin que ce qu'on dit avoir vu ne mérite aucune considération ». Harpin, non identifié jusqu'ici, est un personnage du roman du *Comte de Poitiers*, qui frappe violemment la comtesse (l'Euriaut du *Roman de la Violette*) parce qu'elle refuse de le prendre pour époux ; le comte de Poitiers, survenant brusquement, lui assène un coup de poing qui lui brise deux dents (éd. Fr. Michel, 1831, p. 43 ; cf. l'analyse de M. Buffum dans son édition de la *Violette*, p. XLIII). Ce châtiment infligé à un brutal doit être, dans l'esprit de la femme mise en scène, une leçon pour tous les contempteurs de son sexe. Il y a là une preuve curieuse de la diffusion, dans le Midi, de ce roman, qui semble par ailleurs avoir eu peu de succès. Je ne me souvenais pas de ce passage au moment où j'ai fourni à M. Lavaud la note qu'il a imprimée p. 354. — Dans la notice sur J. Rudel (p. 23), les éditeurs me prêtent une opinion précisément contraire à celle que j'ai soutenue (éd. de J. Rudel, Introd., p. VI). — A. Jeanroy.]

The Anglo Norman Voyage of St. Brendan by Beneeit. *A Poem of the early twelfth Century, edited with Introduction, Notes and Glossary by* E. G. R. Waters ; Oxford, Clarendon Press, 1928 ; in-8, CCII-212 pages.

Ce poème en vers octosyllabiques, les vers féminins accentués sur la septième syllabe, a été conservé dans quatre manuscrits, dont un n'est qu'un fragment, et auxquels s'ajoute un remaniement continental. Voici d'abord les manuscrits anglo-normands : *A* = Londres, Musée Brit., Cotton, Vesp. B X (XIIIe siècle), publié par H. Suchier (*Romanische Studien*, I, 1875, p. 554, éd. diplomatique) et par Francisque Michel (*Les Voyages merveilleux de saint Brendan*, Paris, 1878) ; *B* = Paris, B. N., nouv. acq. fr. 4503, anc. Ashburnham (env. 1200) ; *C* = Oxford, Bibl. Bodléienne, Rawlinson D 913 (première moitié du XIIIe siècle, fragment) ; variantes publiées par Suchier, *l. c.* ; *D* = York, Bibl. du Chapitre 16. K. 12 (première moitié du XIIIe siècle). Dans le renouvellement de la première moitié du XIIIe siècle, les vers fémi-

nins ont été ramenés à la forme usuelle par l'addition d'une syllabe, et la langue a été rajeunie. Il est conservé dans le ms. de l'Arsenal 3516 (= *E*) et il en existe une édition en copie figurée, publiée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 439. L'auteur du remaniement remplace les dix-huit premiers vers de la rédaction primitive par quatre vers de sa façon. Des cinq manuscrits, trois débutent par le nom de *Donna Aaliz la reine*, à la demande de qui le poème a été composé. Dans le remaniement *E* le passage a disparu, et dans *C Aaliz* a été remplacé par un autre nom. Tout le monde est d'accord pour voir dans cette reine la fille de Geoffroi, duc de Louvain, que Henri Ier, roi d'Angleterre (1100-1135) — mentionné au v. 5 du poème : *Henri lu rei* — épousa à Windsor le 29 janvier 1121 (n. st.). Le poème a dû être composé peu après cet événement. Cette princesse, dont tous les témoins contemporains sont unanimes à célébrer la beauté et les qualités morales, n'a pas marqué dans l'histoire d'Angleterre sauf comme protectrice des poètes. C'est à elle encore qu'a été dédié, en effet, le *Bestiaire* de Philippe de Thaon et, au témoignage de Geffrei Gaimar, une « chanson » d'un poète nommé David, aujourd'hui perdue. C'est cette qualité de protectrice des trouvères qui, avec d'autres considérations, lui donne la préférence sur la *D[am]e Mahalt la reine* qui figure, à sa place, en tête du ms. *C*. Qui est cette Mahaut, et comment faut-il expliquer la substitution (si substitution il y a)? Des souveraines nommées Mahaut une seule peut être prise en sérieuse considération : c'est Mahaut, ou Mathilde, fille de Malcolm III d'Écosse, qui fut la première femme de Henri Ier, en 1100, et mourut en 1118. La présence du nom de Mahaut, à la place d'Aaliz, est sans doute due à la fantaisie d'un copiste qui se souvenait de la première femme de Henri Ier ou qui pensait à une autre princesse du même nom, p. ex. à la fille de Henri Ier, qui avait épousé en premières noces Henri V, empereur d'Allemagne, et que les contemporains continuent à appeler impératrice, même après qu'elle se fut remariée avec Geoffroi d'Anjou.

L'auteur de la Vie française emploie, pour se nommer, une formule insolite : *Li apostoiles dans Benedeiz*, insolite surtout en ceci que le mot *apostoiles* n'est employé à l'époque que pour désigner le pape. Or il est évident qu'il ne peut s'agir du pape (il n'y en a pas de ce nom à l'époque qui peut entrer en question). C'est bien l'auteur qui est ainsi appelé, mais le problème de l'*apostoile* reste entier même après les diligentes investigations de M. W. (chap. II). C'était certainement un religieux, mais les recherches dans la liste des dignitaires ecclésiastiques de l'époque n'ont donné aucun résultat.

La source du poème est la célèbre *Navigatio Brandani* du Xe siècle ; malgré les différences qu'on relève entre les deux textes, il n'y a pas lieu de supposer l'existence d'une rédaction plus rapprochée du poème français qui en aurait été la source et qui nous serait inconnue (chap. V). On connaît en outre un texte en prose latine (chap. VI) très analogue au poème, et que M. W. imprime au bas de son texte. Il n'est pas la source, mais la traduc-

tion du poème anglo-normand, de même qu'une poésie latine, conservée dans un manuscrit du XIVe siècle (chap. VII).

Je n'ai pas le loisir nécessaire pour examiner de près le chap. IX, consacré à la langue de l'auteur, et qui conclut à son origine anglo-normande. Les graphies anglo-normandes des manuscrits sont enregistrées dans l'Appendice II.

L'édition critique est basée (voir p. CCI) sur *A*, considéré comme le ms. le meilleur et le plus complet. Six lignes qui manquent à *A* ont été ajoutées sur la foi des autres manuscrits. Les leçons de *A* qui se révèlent « par des preuves internes » ou par le témoignage des autres manuscrits comme corrompues ont été corrigées. L'éditeur a écarté du texte de son manuscrit base certaines formes à son avis trop modernes (*certain late Anglo-Norman developments*, p. CCII) : tels sont la chute des voyelles atones, l'addition d'un *e* inorganique avant ou après une voyelle et à la fin d'un mot, l'emploi de *le* pour *li* ou *la* devant une voyelle (?), la substitution d'un *i* à un *ei* tonique ou à un *e* post-tonique, la chute ou l'addition d'un *s* devant une consonne, la substitution d'un *t* final à un *z*, et la confusion des conjugaisons en *-er* et *-ir*.

Le passage marqué ci-dessus d'un point d'interrogation se rapporte, semble-t-il, à des cas comme celui du vers 23, où le texte critique porte

Ben sout que la scripture dit.

La *varia lectio* nous apprend que non seulement le manuscrit base *A*, mais aussi *D* (et, bien entendu, le remaniement continental *E*) lisent *le scripture*, c'est-à-dire *l'escripture*. Y avait-il vraiment lieu d'intervenir ? Je crois pour ma part que le texte aurait gagné, d'une manière générale, à un procédé plus conservateur.

Une autre critique que je me permets d'adresser à M. W. porte sur la disposition des variantes. Celles-ci ont été coupées en petites bribes, même lorsque la différence entre les leçons des manuscrits porte sur un vers entier, voire sur plusieurs vers consécutifs. L'expérience a démontré que ce procédé ne permet pas au lecteur de se rendre un compte exact, sans une grande dépense de temps, de la teneur et de la valeur des différentes leçons. Ce procédé était tout à fait injustifié à l'égard du remaniement *E* qui est un tout complet et qu'on ne saurait, sans lui faire violence, mettre sur le même pied que les manuscrits anglo-normands. Il aurait mieux valu l'imprimer à part, malgré qu'il en existe déjà une édition figurée. Il aurait même été utile, afin de déblayer la *varia lectio*, d'imprimer *in extenso* au moins un des manuscrits anglo-normands qu'on aurait ainsi pu plus facilement comparer au texte critique.

Une dernière remarque. L'éditeur ponctue ainsi les vers 27-32 :

Pur oc guerpit cist reials eirs
Les fals honurs pur iceals veirs —
Dras de moine — pur estre vil

En cest secle cum en eisil.
Prist e l'ordre e les habiz,
Puis fud abes par force esliz.

Or la traduction latine, mise au bas de la page, est claire, et sans doute conforme à l'original : « ... qui rerum temporalium, que vere transitoria nuncupantur, delicias tempnens, habitum monachalem suscepit, ut quasi in exilio positus vitàm degeret; animadvertens quia a convictu hominum non est facile labem non contrahere. Qui ordinem susceptum ita mirifice custodivit, ut, voluntate propria repugnante, in abbatis dignitatem electus est et receptus. » Sur la foi de cette traduction, et pour des motifs d'ordre prosodique que je ne pourrais exposer ici en détail, j'estime qu'il faut ponctuer ainsi :

Pur oc guerpit cist reials eirs
Les fals honurs pur iceals veirs.
Dras de moine, pur estre vil
En cest secle cum en eisil,
Prist e l'ordre e les habiz,
Puis fud abes par force esliz.

M. W. s'est sans doute laissé égarer par le remaniement *E* où le passage est très altéré (il a été imprimé dans l'introduction à l'édition de Francisque Michel, p. XXIV).

Arthur LÅNGFORS.

V. DE BARTHOLOMÆIS, **Il simbolo dei fiori e un miracolo della Vergine in versi antico francesi dal cod. 379 di Montecassino** ; Montecassino, 1929 ; in-4 (extrait de *Casinensia*, p. 337-64).

De ce manuscrit, exécuté dans le Nord de la France à la fin du XIIIe siècle, mentionné et utilisé par les éditeurs du *Barlaam et Joasaph* et des *Vers de la Mort*, qui en remplissent la plus grande partie (fol. 2 à 93), et malheureusement mutilé de quelques feuillets, nous avons ici, pour la première fois, une description complète et détaillée. Cette description est suivie de la publication de deux des trois morceaux inédits qu'il contenait encore [1], et dont M. de B. a indiqué très exactement les sources : 1° une homélie, incomplète de la fin (Inc. : *[S]ains Bernars dist en ses escris*, 338 octos.), sur le symbolisme de cinq fleurs (lis = virginité ; rose = patience ; fleur d'olivier = paix ; violette = humilité ; fleur de figuier = foi), librement traduite de

1. M. de B. nous donne également la copie des trois strophes adventices des *Vers de la Mort* qui se lisent dans les mss du groupe *A*. Cette édition diffère à peine de celle de Buchon, reproduite par Wulff-Walberg (p. XL), et quelques-unes des leçons divergentes pourraient bien être de simples fautes de lecture ou d'impression : 3 *la* (pour *ta*), 15 *ferises* (pour *fesises*), 26 *devrait* (pour *devroit*).

saint Bernard (*De Passione Domini, passim*) ; l'auteur y a ajouté des « exemples » empruntés à divers écrits de Sulpice Sévère sur saint Martin (ce qui ne suffit naturellement pas à prouver qu'il était originaire du pays tourangeau) ; 2° un miracle de la Vierge, incomplet, lui aussi, de la fin (Inc. : *[U]ns prestres ert, rices om fu*, 203 octos.), dont on a plusieurs rédactions latines ; celle qui a été traduite par notre auteur, en vers rythmiques, et qui est reproduite ici, avait déjà servi de modèle à Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 425). Ces deux textes abondent en picardismes, qu'un reviseur s'est efforcé d'écarter par les corrections, souvent dommageables à la mesure, que l'éditeur a soigneusement reproduites en note. Le manuscrit se termine (fol. 97^{a}-104^{b}) par un sermon en prose, dont M. de B. ne reproduit que les premières et les dernières lignes (Inc. : *[Q]ui est de Deu si ot la parole de Deu.*

Voici quelques remarques sur les premiers des textes publiés. V. 8 et 152 *ad ire* doit être imprimé *a dire* ; il s'agit de la locution *estre a dire*, sur laquelle on peut voir, en dernier lieu, les observations de M. Foulet (*Mélanges Jeanroy*, p. 163 ss.).

15-7 : en quel tems qu'il onques vïerne[1],
La ne faut onques flours ne herne,
Et si i a mainte autre flours...

Vïerne doit être lu *iverne* : « là (en paradis), même en hiver, les fleurs ne manquent jamais ». Je ne sais quel sens attribuer à ce mot *herne* que l'éditeur traduit par « bouton » (*bocciuolo*). — 87. Le ms. doit porter correctement, non *baire*, mais *haire* ; la remarque au v. 168 nous apprend que les *h* et les *b* ne s'y distinguent pas très nettement. — Il n'y a rien à changer aux v. 116, 118, parfaitement corrects, puisque *haïne* est trisyllabique.

158-9 Cil est bien drois que il juive
Entre la rose, entre le lis...

Juive doit être lu *i vive*. — 281-2. Le ms. a-t-il bien *estuent* (pour *estuet*) et *quinque* (pour *qui onque*) ? — Bien que le fait en question soit advenu près de Chartres, selon Sulpice Sévère (dont le texte n'est pas communiqué), je suppose que, dans la pensée du traducteur, les *Careton* qui ont vilainement maltraité saint Martin sont non des habitants de Chartres, mais simplement des charretiers.

A. Jeanroy.

Karl Michaëlsson, **Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens (Rôles de 1292, 1296-1300, 1313)**, I. Thèse pour le doctorat. (*Uppsala Uni-*

1. Je modifie la ponctuation de l'éditeur.

versitets Arsskrift, 1927. Filosofi, Språkvetenskap och Historiska vetenskaper, 4); Uppsala, A. B. Lundequistska Bokhandeln ; in-8, 193 pages et 2 planches hors texte.

Les rôles des tailles imposées aux bourgeois de Paris en 1292 et 1313 étaient bien connus, étant publiés il y a longtemps, l'un par Guéraud, l'autre par Buchon (cette dernière publication est à vrai dire fort inexacte) et ils avaient déjà été mis à profit par ceux qui ont étudié les noms de personne français au moyen âge. M. M. a étendu ses recherches aux rôles intermédiaires, conservés aux Archives Nationales et restés inédits. Le volume publié n'est qu'une partie du travail projeté par M. M., qui envisage même l'édition intégrale des documents étudiés. Après une bibliographie raisonnée et la description des manuscrits, l'auteur entame l'étude sur « l'intérêt des rôles pour l'histoire des noms de personne » par des observations générales et passe ensuite aux noms de baptême. A leur propos il signale d'abord deux faits qui rendent difficiles l'identification des personnages mentionnés dans les documents du moyen âge, savoir que les descendants des mêmes parents peuvent avoir des noms de baptême identiques, et qu'un seul et même personnage peut être désigné tantôt par son nom officiel, tantôt par un nom hypocoristique. Un exemple curieux du premier cas est fourni par la famille de Jehan Hescelin, où trois fils sont prénommés Jehannot (il va sans dire que la fille s'appelle Jehannete).

Un fait qui ne contribue pas, lui non plus, à faciliter les recherches est la prédilection extraordinaire pour certains prénoms. Pour le démontrer, il suffit d'extraire quelques chiffres, à titre d'exemple, des tableaux statistiques établis par l'auteur. Ainsi, dans le premier rôle, *Jehan* figure 2.020 fois (et il faut y ajouter 294 *Jehannots*), *Guillaume* 1.181 fois (à ajouter 124 *Guillots*), viennent ensuite, au-dessous de mille, *Pierre* (et *Perrot*), *Robert* (et *Robin*), *Nicolas*, etc., tandis que la fréquence de *Rogier*, *Jaques*, *Gautier*, *Adam*, *Hue*, *Phelippe*, *Michiel*, *Renaut* et *Gile* varie entre 194 et 103.

En cherchant à élucider la question de savoir quelles raisons ont présidé à l'attribution des prénoms, l'auteur envisage aussi l'influence qu'a pu exercer le nom du saint patron de la paroisse et conclut qu'elle n'est pas très importante. Il signale à ce propos le fait curieux que, malgré l'église bien connue, le nom de *Gervais* ne figure pas une seule fois comme prénom sur les rôles étudiés.

Les surnoms, auxquels est consacrée la plus grande partie du travail de M. M., sont d'origine diverse. L'auteur dresse d'abord la liste des noms de baptême servant de surnoms (comme étymologie du nom d'une puissante famille de financiers, Arrode, M. M. propose dubitativement, p. 97, *Hérode*) et signale à cette occasion le procédé ancien de dénomination des domestiques par le surnom de leurs maîtres. « Ce procédé montre qu'on est encore loin de l'époque où les surnoms, devenus noms de famille, étaient un bien inviolable,

une propriété de la famille, jalousement gardée par ses membres, et fermement défendue contre les empiètements » (p. 113).

Le même personnage pouvait être désigné par plusieurs qualificatifs. Ceux-ci sont ordinairement de trois sortes : noms d'origine, noms de métiers et sobriquets. Les surnoms, d'abord individuels, deviennent petit à petit héréditaires. Cette évolution commence dans les classes supérieures de la société. En cherchant les causes pour lesquelles cette hérédité s'établit d'abord dans la noblesse et la haute bourgeoisie, M. M. oublie, semble-t-il, une des plus importantes : au point de vue social, il était évidemment avantageux pour un individu de souligner le lien de parenté qui l'unissait à une famille connue, et c'est ce point de vue utilitaire qui a contribué le plus efficacement à la stabilisation des surnoms.

Le travail de M. M., je l'ai déjà dit, n'est pas terminé. En effet, on n'y trouve aucune tentative pour utiliser les matériaux fournis pour l'identification de personnes connues par d'autres sources. C'est peut-être chez M. M. un parti pris. Il est néanmoins fâcheux que, à propos des membres de la famille Gencien, connue dans l'histoire littéraire, dont M. M. a dressé la liste d'après les rôles de taille, il n'ait cru utile de renvoyer ni au compte rendu [1], par M. Mario Roques et moi-même, du *Tournoiement des dames de Paris*, de Pierre Gencien, ni à l'étude de M. Ch.-V. Langlois sur le même texte [2].

Le livre de M.M., dont je n'ai pu donner ici qu'une idée sommaire, témoigne d'un effort très sérieux. Il est très soigné aussi au point de vue matériel [3]. Mais il y a des longueurs et le style gagnerait à être plus serré [4].

Arthur LÅNGFORS.

---

1. *Romania*, XLVI, 408.
2. *Histoire littéraire de la France*, XXXV, 299.
3. Il est d'autant plus étonnant que les mots contenant les groupes de consonnes *bl*, *gn* aient été constamment coupés contrairement à l'usage français (p. 41, l. 13; p. 46, l. 7 d'en bas; p. 68, l. 3 d'en bas; p. 70, l. 3).
4. [M. M. Jirmounsky nous avait adressé un compte rendu qui s'est trouvé faire en partie double emploi avec celui de M. Långfors; nous en extrayons les observations suivantes :

« Il me semblerait plus prudent d'éliminer des listes de M. M. des surnoms (?) qui ont peu de chance d'avoir une valeur onomastique et ont même un aspect tout différent. P. ex. le même personnage appelé, rôle I, p. 16, Henri Perche de Louvain devient, r. II, f. 26, Henri Perche Brabanson (ces deux qualificatifs étant d'ailleurs absents des cinq autres rôles) ; ici probablement le doublet *de Louvain* et *Brabanson* ne servait qu'à désigner de différente façon l'origine du personnage : la divergence même montre que la désignation n'a pas de caractère onomastique. A plus forte raison le Gervese *le tailleur* du r. I, p. 96, appelé, r. II, f. 1 a, Gervese *le couturier*, ne semble pas porter ce surnom (tailleur ou couturier — le doublet même indiquant plutôt que ce ne sont que des noms de métier sans prétention à devenir surnoms plus ou moins stables). De même, semble-t-il, un certain Moreau (ou Moriau) dési-

Annie OWEN, M. A., **Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française, texte publié avec introduction et glossaire**; Paris, Les Presses universitaires, 1929; in-8, 200 pages (thèse pour le doctorat de l'Université de Paris).

I

Ce « traité » n'est en réalité qu'un *Nominale*, où les mots sont, comme de coutume, classés par matières; mais il est intéressant par sa date et sa richesse : écrit dans le S.-O. de l'Angleterre, à la fin du XIIIe siècle, il comprend plus d'un millier de mots, longuement commentés en vers d'une incroyable maladresse et souvent aussi traduits par des gloses anglaises, plus ou moins nombreuses suivant les manuscrits. Son importance, déjà signalée par Génin, avait été rendue plus évidente par les extraits qu'en avait publiés, en 1877, P. Meyer, d'après les principaux manuscrits. L'édition donnée par Th. Wright en 1837, complète, mais fondée seulement sur deux manuscrits, devait donc être remplacée.

Miss Owen s'est acquittée de cette tâche avec une conscience et une intelligence très dignes d'éloges : son édition, fondée sur les quatorze mss connus, donne tout ce que ceux-ci contiennent d'utile. Son Introduction comprend, outre la description et le classement de ces manuscrits (p. 30-40), un chapitre intéressant (p. 8-18) sur la littérature grammaticale en Angleterre du XIIIe au XVe siècle, et un autre sur la langue (p. 25-9), au reste trop bref, et où la langue aurait dû être distinguée de la graphie. L'ouvrage est complété par deux Index, l'un des mots français (y compris ceux qui se trouvent dans les variantes), l'autre des gloses anglaises.

Je regrette d'avoir à signaler dans ce travail très méritoire quelques lacunes ou imperfections dénotant une certaine inexpérience. Le texte est, en maints passages, inintelligible : l'éditrice aurait dû, soit s'efforcer de l'expliquer, soit au moins signaler la difficulté. L'analyse du traité (p. 18-22) est vraiment trop vague et incomplète, et le glossaire français laisse de côté beaucoup de mots ou de formes intéressantes. L'auteur, qui écrit pour les enfants, se préoccupe surtout des dangers présentés par l'homonymie ou la paronymie, et distingue soigneusement, en assaisonnant ses explications de quelques plaisanteries, des mots qui ne sont au reste homonymes que pour des oreilles très peu exercées : tous ces mots auraient dû être relevés et tra-

---

gné, I, p. 107, III, f. 56, V, f. 198 a, comme *mèsureur de busche*, par contre IV, f. 1376, VI, f. 274, *le buschier*, ne donne pas encore d'appellation onomastique puisque malgré l'ordre chronologique des rôles ces différents qualificatifs entremêlés (I, III, V > IV, VI) désignant la même chose ne sont pas devenus uniformes et ne servent qu'à définir le métier sans garder une continuité de surnom quelconque.

Les exemples des cas semblables sont assez nombreux dans l'exposé de M. M. »]

duits. L'auteur distingue par exemple (v. 616 ss.) trois *viroles* (*ver-*, *var-*) : celle qui « empire la face », celle qui garnit le manche d'un couteau, celle qui désigne le ver du chou ; le troisième mot seulement figure au Glossaire, et aucun n'est relevé dans l'analyse. Il distingue (v. 833 ss.) quatre *rais* : le *rai* de soleil, le *rai* de roue, la *raie* (poisson) et ceux qui *ver la feire vount* ; aucun ne figure dans l'analyse, deux seulement au Glossaire et le quatrième nous reste mystérieux.

Voici quelques remarques sur le texte et le Glossaire. V. 19 *cece* doit sûrement être lu *cete*, de *cester*, « trébucher » (au reste relevé au Glossaire) : le ms. *A* donne (d'après l'éd. Meyer) *ceeste* et le mot est glosé par *stumble*. — 268 au lieu de *vendre*, lire *rendre* (dans l'expression *rendre un assaut*). — 355, 358 etc. *icrest* doit être naturellement écrit en deux mots. — 543 *tenail* (traduit au Glossaire par « tenaille », doit être corrigé en *terail*, « terrain » (il s'agit d'un terrain de pâture) — 562 *cotuyer* lire *cotiver*, bien traduit au Glossaire. — *Bulenge*, non « blutoir », mais « blutage ». — *Drache*, non « carouge » (emprunté à Godefroy), mais « gousse de légumes ». — *Dume*, non « dune », mais « buisson » (dumus). — *Esprechier*, non « crier », mais « se râcler le gosier » (pour s'éclaircir la voix). — *Gernoun*] corr. *geroun*, « giron ». — *Iaunte*] lire *jaunte* non « jointe », mais « jante ». — *Limower*] l. *limoner* — *Revercer*, non « renverser », mais « remuer de fond en comble » (reverticare) ; cf. Godefroy *reverchier*. — *Servour*, non « gravier, grès », mais « réservoir, vivier ». — *Trippe*, non « trepe, danse », mais « troupeau ».

Fautes d'impression. Texte : 546 *pas*] *par*. — 840 *tel*] *del*. Glossaire : *asscer*] *asseer*. — *Mesuere*] *mesnere*. — *Orial*] *orail* (autre ex. v. 93).

Miss O. publie en appendice (p. 145-9) des extraits de quelques autres *Nominalia*, simples listes de mots traduits en anglais ou en français (parfois avec indications sur la prononciation) ; ces textes mériteraient d'être dépouillés méthodiquement et publiés, au moins en partie. C'est un travail pour lequel miss O. serait fort bien préparée.

A. Jeanroy.

II

Je consigne ici qelqes remarqes conplémantaires sur le glossaire de Mlle Owen.

aillie, come le montre la glose anglaise, ne doit pas être traduit par *ail*, mais par *aillade*.

alecchier êt une faute tipografiqe pour *aleechier*.

alisauntre doit être corijé en *alisaundre*. Aus deus exanples donés par Godefroy, v° *alissandere*, on peut en joindre beaucoup d'autres qi figurent dans l'*Alphita*, éd. Mowat (Oxford, 1887).

ameroke « sorte de plante, camomille ? ». C'êt l'*Anthemis cotula* des botanistes ; voir l'art. *maroute* de mes *Mélanges d'étymol. franç.*, 2e éd., p. 139-140.

assure êt bien traduit par « mollet », mais il falait ranvoyer à *zure* (lat. sura).

aubegelée (le ms. cité écrit *aubegellee*, et glose par l'angl. *with frost*) êt bien traduit par « gelée blanche », mais sans référance. Le mot se trouve dans *La Petite Philosophie*, écrit *aubegele* et rimant (fort mal) avec *brisile* (corijer *drisile* = angl. *drizzle* « bruine ») ; voir *Romania*, XV, p. 258, v. 96-97.

betel, 337, glosé par *dranck*, *dranke*, n'êt pas relevé. La glose doit être corijée en *drauck*, *drauke* ; cf. l'angl. *drawk*. C'êt le *Bromus secalinus* de Linné. Voir mon art. *droue* dans *Romania*, XLI, 62-71.

bugle êt traduit à tort par *buglose* (faute tipografiqe pour *buglosse*) : ce sont deus plantes bien distinctes, come on peut le voir dans le premier dictionaire venu.

canois êt traduit à tort par « chanvre » ; c'êt « chènevis » qu'il falait dire.

capele « poignée d'épée ». D'après la glose (*hilte*), le mot français désigne le *heut*, c'est-à-dire les « quillons » ; cf. Salmon, dans *Romania*, XXII, 548, et ma note, *ibid.*, XXIII, 413.

carbonel « sorte de poisson ». C'êt le « colin ». Voir Rolland, *Faune pop.*, III, 111, et XI, 216, et Behrens, *Beiträge*, p. 57 et 300.

cerlaunge « certaine plante, langue de cerf ». C'êt la scolopandre ; cf. Rolland, *op. cit.*, XI, 110. Godefroy ne cite qe W. de Bibbesworth, mais les exanples de cet intéressant nom conposé ne sont pas très rares en anc. français ; cf. *Gloss. de Tours*, dans Foerster et Koschwitz, *Altfr. Übungsbuch*, 4e éd., 1911, col. 211, no 152 ; *Alphita*, éd. Mowat, p. 80, 103, 177 ; *Antidotaire Nicolas*, éd. P. Dorveaux (1896), p. 33.

chacie, écrit aujourdui *chassie*, êt bizaremant traduit par « chacieuseté », mot depuis longtemps disparu du français.

chanon « chanoine », et non « la chanoine », n'êt pas « avant 23 » mais « avant 231 *a* ».

cokhanoun, *kochamon* « sorte de poisson ». Dans son texte, Mlle Owen inprime *cok hanoun* avec la variante *kochamon*, sûrement fautive. La glose anglaise porte *cokie rueskill*, qi êt inprimé (avec raison, je panse) *cokil rueskill*, p. 175, sans traduccion ; cf. Cotgrave, art. *hannon* : « A cockle, tearmed so at Roan ». Il s'ajit d'un coqillaje, probablemant le *Cardium edule*, apelé *coqe* et *hanon* sur les bords de la Manche ; cf. Rolland, XII, 74-75, et P. Barbier, dans *Rev. des Lang. rom.*, LIII, 42-43. J'ignore ce qe signifie *rueskill* dans la glose.

cove « queue ». Le texte porte *couwe*.

cover « avaloire ». Inprimer *couer*.

dais, glosé de même, p. 96, a été omis à son ordre alfabétiqe. C'êt l'angl. actuel *dace*, autrefois *darse*, nom de la vandoise ou dard ; cf. mon art. *dars*, dans *Romania*, XXXVI, 91-96, et P. Barbier, dans *Rev. de phil. franç.*, XXXII, 146-147. Je ne vois pas d'où provient l'art. *dors*, *dars*, *doiz*, traduit par « éperlan ».

enchaloir, pour *chaloir*, êt inexistant.

encharnis « nourri » êt pour *escharnis* « moqé ».

estle « étrille » doit être une faute de copiste pour *estrile*.

estuger, *estonger* sont des fautes de copiste pour *escuger*, *escouger*, variante de *escucher*, aujourdui *écoucher* an français dialectal ; voir mes *Mél. d'étym. franç.*, 2e éd., p. 86.

flammeche êt traduit à tort par « petites flammes ». Le vrai sans êt « étincèle ».

frenole êt traduit par « jonc ». J'ignore l'étimologie de ce mot, dont je ne conais pas d'autre exanple ; mais le mot anglais qi le glose (*keiex*, aujourdui *kex*) signifie « ciguë ».

fru doit être traduit par « freus », plutôt qe par « corneille ».

galeyn « jointée ». Voir mon art. *galoxina*, dans *Bull. Du Cange*, 1928, p. 93-103.

garele, *grael* « petit ». Cet adjectif êt apliqé deus fois à la poule et glosé, la première fois par *spekkyd*, la segonde par *pikelyde*. Je ne comprends pas ce dernier mot, mais le premier signifie sûremant « tacheté » (= anglais moderne *speckled*), ce qui me porte à considérer l'adjectif français come un diminutif de *garre*, dont Godefroy done des exemples, et qui survit dans le mot actuel *bigarré*.

gernon « germon ». D'après Littré (qi copie Legoarant), *germon* êt un nom dialectal du daufin comun, qi ne saurait convenir au passaje visé, où *gernon* désigne la tanche, si l'on ajoute foi à la glose.

hesche, glosé par *hock* (angl. mod. *hook*), signifie « hameçon » plutôt q' « amorce ».

herle « herle ». La forme usuèle êt aujourdui *harle* ; cf. Rolland, II, 403-403, et le *Dict. général*. Il êt intéressant de constater qe ce mot dialectal remonte au moins à la fin du XIIIe siècle. M. Gamillscheg l'a admis dans son réçant *Etym. Wörterb. der franz. Sprache*, mais sans grand profit pour l'étimolojie.

houswan « chat-huant, hibou, milan ». Le dernier mot êt de trop ; la forme *houswan* sanble être une faute de scribe, à côté de laqele il falait au moins inscrire la var. *huwan*.

hurtevers « partie d'une charrette » doit être corijé an *heurteuer* ; cf. l'art. *heurtoir* de Godefroy, où se lit un exanple pris dans l'art. **hurtare* de Du Cange.

musenge, glosé *titomoze*, 759, n'a pas été relevé : c'êt la mésanje, en angl. *titmouse*.

laurerer, non traduit, doit être une faute pour *laureier* ; cf. l'art. *laureyer*. « avoir le hoquet ».

perperonges. Au lieu d' « églantine », lire « églantier ».

pesaz. Au lieu de « formage », lire « fourrage ».

rebinguer. Lire *rebingner*.

rehaer « mouiller » ; plus précisémant « rouir » (il s'ajit du lin, et la glose porte *reete*). De même, à l'art. *roer*, où le verbe êt traduit à tort par « tourner, rouler ».

roche « rouget ». An réalité, c'êt le gardon ; voir Godefroy, *roce*, et Rolland, III, 142.

ruper, glosé par l'angl. *bolke* (auj. *belch*), ne signifie pas « vomir », mais « roter ».

salerne « l'est ». A noter l'altéracion subie par la forme ordinaire (*soleire*, etc.) sous l'influance de *galerne*, « le nord-ouest ». Rien d'analogue dans Godefroy. La forme *solerne*, un peu moins altérée, êt anployée dans le *Secret des secrets* de Jofroi et Servais, étudié an dernier lieu par Ch.-V. Langlois, *La vie en France...*, t. III (1927), p. 71 et s., qi i relève l'expression « de galerne ver *solerne* » (p. 102). J'ai moi-même noté, dans le seul ms. conu (Bibl. nat. fr. 1822, f. 92a), ce passaje, imité de Boèce et relatif à Nérõn : « ne li pout soffire de *solerne* la signorie, ou l'aube crieve, ne de *galerne* la bailhie, ou la nuit lieve ».

semonere « semeur ? ». Corijer *semouere* « semoir » ; cf. Littré, art. *semoir*, istoriqe, où l'on trouve les formes féminines *semoere* et *semoire*, citées d'après l'art. **semeurus* ajouté par Carpentier au *Gloss.* de Du Cange.

sor signifie « saur, rous », et non « rouje ».

subiloun « poinçon, aiguille ». La vraie traduccion êt « alêne », come le montrent les gloses (*al, alsene, nalsin*, p. 172) et le fait qe *subiloun* (Godefroy n'en cite que deus exanples anglo-français, dont le nôtre) se ratache au lat. subula.

suzaine, oposé à *sovereine* et glosé par *nethere*, ne peut signifier qu' « inférieure », bien qe Godefroy ne conaisse, pour l'adj. *sousain*, etc., qe le sans de « supérieur ».

terder « essuyer ». Plutôt *terdre*, car le texte ne done qe le présent et le futur de l'indicatif *terdez, terderez*.

Antoine THOMAS.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, t. CLII (1927). — P. 51-61. O. Schultz-Gora, *Die französischen Satzortsnamen* (suite). L'auteur considère ici les noms composés d'un impératif et d'un substantif ou d'un adverbe et de deux impératifs (types *Grattechèvre*, *Chantegros*, *Boutavant*, *Tournemire*). Beaucoup de noms restent encore obscurs. Qu'est-ce que p. ex. *Pissenavache* ? — Mélanges. P. 76. L. Jordan, *Beiträge zur Kenntnis der spanichen Handelssprachgeschichte*. — P. 80. K. Lewent, *Zum altprovenzalischen Wortschatz*. I. Relatif au texte de *Jaufre* p. p. Breuer. — P. 86. B. Migliorini, Plaiones-Blaiones. — A. Schultze, *Zu Archiv* 150, 242-246. Remarque sur l'article de A. Risop. — Comptes rendus. P. 97. K. Vossler, *Geist uad Kultur in der Sprache* (A. Kastil). — P. 134. H. Breuer, *Kleine Phonetik des Lateinischen mit Ausblicken auf den Lautstand alter und neuer Tochter- und Nachbarsprachen* (F. Slotty). — P. 136. V. Klemperer, *Romanische Sonderart* (Schultz-Gora). — P. 139. E. C. Armstrong, *The Authorship of the Vengement Alixandre and of the Venjance Alixandre* (C. Appel : l'auteur a rendu très vraisemblable l'identité de l'auteur de *Barlaam et Josaphat* et du *Vengement*, tous deux signés Gui de Cambrai, et la datation de la *Venjance* d'un peu avant 1181). — P. 140. F. Gennrich, *Die altfranzösische Rotrouenge* (W. Suchier, qui apporte d'importantes précisions). — P. 144. G. Esnault, *L'imagination populaire : métaphores occidentales* (R. Riegler). — P. 153. Thérèse Labande-Jeanroy, *La question de la langue en Italie* (Élise Richter). — P. 156. Pascu, *Rumänische Elemente in den Balkansprachen* (D. Scheludko ; corrections).

P. 193-206. O. Schultz-Gora, *Die französischen Satzortsnamen*, II. *Asserierende Hauptsätze*. Types *Tout-li-faut* (*Toulifault*, *Toutifaud*), *Dieulefit*, *Dieulivol* (mais faut-il vraiment entendre *Dieu l'i vol* « Gott will ihn da ? »), *Marivas*. L'auteur mentionne aussi le nom de la rue *Gît-le-Cœur* et attend des historiens de Paris l'explication de ce nom (*Ci-gît le cœur* ?). III. *Wunschsätze*. Type *Dex-le-salt*, *Dieu-li-mire*. IV. *Verallgemeinende Konzessivsätze : Quincampoix*, etc. V. *Relativsätze : Bertaut-qui-dort*, *Trop-va-qui-dure*. Table utile, permettant au lecteur de se rendre compte rapidement des noms traités. — — Mélanges. P. 220. E. Werner, *Hieronymus Münzers 'Itinerarium Gallicum et Germanicum'* (de 1494-5). — P. 222. K. Lewent, *Zum altprovenzalischen*

Wortschatz II : *tan... no...* avec sens concessif. — Comptes rendus. P. 248. A. Barth, *Beiträge zur französischen Lexikographie* (Schultz-Gora). — P. 261. W. Giese, *Waffen nach der span. Literatur des 12. und 13. Jahrhunderts* (W. Mulertt). — Comptes rendus sommaires dans la Chronique : Helen Waddell, *The Wandering Scholars* ; *Dialogus inter militem et clericum*, éd. A. J Perry ; *The Book of the Ordre de Chyvalry*, translated and pointed by William Caxton from a French Version of Ramón Lull's 'Le libre del ordre de Cauayleria', éd. A.T.P. Byles ; E. Gamillscheg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (corrections).

T. CLIII (1928). — Mélanges. P. 101. R. Riegler, *Ital.* tartaruga « *Schildkröte* ». Rapprochements avec l'esp. *tartealar* « chanceler » et « bégayer », fr. dial. (Berry) *darder* « trembler », *dardeler* « grelotter », anc. prov. *tartalhar* « bégayer » et « grelotter », etc. — P. 103. H. Gelzer, *Der Eigenname* Barbedienne. C'est « [par la] barbe [de] Dieu ». Cf. *par le sang dienne, sacredienne*, etc. — P. 104. R. Olivier, *Zum Gebrauch der Präposition « en » in* aller, passer, *usw.*, en bicyclette. Recueil d'exemples analogues en français ancien et moderne. — Comptes rendus. P. 118. *The Court of Sapience. Spätmittelenglisches allegorisch-didaktisches Visionsgedicht. Textausgabe von* R. Spindler (K. Brunner). — P. 141. K. Glaser, *Altfranzösisches Lesebuch des späteren Mittelalters* (W. Suchier). — P. 142. O. Clausnitzer, *Die Kampfschilderung in den ältesten Chansons de Geste* (W. Schulz). — P. 145. A. Dauzat, *Les noms de personnes* (O. Schultz-Gora). — P. 147. A. Jeanroy, *Un sirventés politique de 1230* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, L, 112). — P. 149. Marguerite Lips, *Le style indirect libre* (Élise Richter). — P. 210. D. Scheludko, *Bemerkungen zu den Quellen des Orson de Beauvais*. Critique des conclusions de M. W. Benary et de G. Huet. — Mélanges. P. 245. G. Rohlfs, *Ital.* testè « *vor kurzem* », « *eben* ». *Testè* est une forme apocopée de l'ancienne *testeso*. Cette dernière est une formation analogue à *or' ord, adess' adesso, pian piano, teso* signifiant non seulement « tendu » mais aussi « droit » (*diritto*). — P. 246. O. Schultz-Gora, *Altfrz.* pendre (estre) en aines. Ce substantif est le même qui existe encore dans les dialectes aux sens de « baguette à laquelle on enfile les harengs à fumer » (voir A. Sjögren, *Neuphilologische Mitteilungen*, XXVII, 157). L'expression citée dans la rubrique signifie « être suspendu, inquiet, troublé ». — P. 264. J. S. P. Patlock et G. Kennedy, *A Concordance to the complete Works of Geoffrey Chaucer and the Romant de la Rose* (A. Brandl). — P. 273. E. G. Wahlgren, *Le nom de la ville de Marseille* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, LV, 297). L. Allen, *De l'Hermite et del Jongleur* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, LII, 531). — P. 287. B. Migliorini, *Dal nome proprio al nome comune* (R. Riegler).

T. CLIV (1928). — Mélanges. P. 80. R. Riegler, « *Widder* » *und* « *Schaf* » *als Krankheitsnamen*. — P. 82. O. Schultz-Gora, *Altfrz. adj.* pous, au sens de « poussif ». — Comptes rendus. P. 107. L. Sainéan, *Les sources indigènes*

de l'étymologie française (Élise Richter). — P. 120. W. Giese, *Anthologie der geistigen Kultur auf der Pyrenäenhalbinsel* (W. Mulertt). — P. 123. M. Artigas, *Menéndez y Pelayo* (L. Pfandl). Dans la chronique, compte rendu sommaire de A. H. Krappe, *Balor with the evil eye*. — P. 225. Élise Richter, *Hugo Schuchardt*. — Mélanges. P. 280. O. Schultz-Gora, *On in der alten Sprache für Personalpronomen*. — P. 286. O. Lohmann, *Eugène Ritter* (nécrologie). — Comptes rendus. P. 307. K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personne* (O. Schultz-Gora ; cf. *Romania*, LV, 572). — P. 316. P. Piur, *Petrarcas « Buch ohne Namen » und die päpstliche Kurie* (Élise Richter).

A. Långfors.

Archivum romanicum, XII (1928), 1-2. — P. 30-127. D. Scheludko, *Beiträge zur Entstehungsgeschichte der altprovenzalischen Lyrik*. M. Sch. a pris la peine de résumer dans ce long mémoire tout ce qui a pu être publié depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours sur l'origine arabe de la poésie romane et en particulier provençale : je suis très persuadé de l'utilité de faire parfois des revues de ce genre pour déterminer l'origine et à l'occasion déceler les postulats de théories en faveur, mais je suis moins sûr qu'il y ait intérêt à imprimer en détail les constatations d'enquêtes rétrospectives de ce genre. A la vérité M. Sch. a surtout développé l'examen des formes les plus récentes de la théorie arabe (Burdach, Singer, etc.) et c'est à celles-ci que s'est attachée sa critique. Sa conclusion est que la théorie de l'origine arabe de la lyrique provençale n'est qu'une vaste et durable erreur qu'il faut une bonne fois jeter aux oubliettes. — P. 136-8. G. Bertoni, *Nota sopra un poemetto scolastico medievale : il « De contemptu mundi »*. Ce poème (850 hexamètres léonins) est fait de la réunion de deux œuvres, la *Cartula Rainaldi* (334 vers), parfois attribuée à S. Bernard, et un *Libellus de contemptu humanæ vitæ*, qui existe à part, et qui est lui-même un recueil de textes poétiques divers. La réunion du *Libellus* et de la *Cartula* pourraient être l'œuvre du bibliothécaire Bernard Itier, vers 1207. — P. 139-49. P. Mazzei, *Del « Tesoro » di Alfonso X e dei processi alchimistici*. Le *Livre du Trésor*, mis sous le nom d'Alfonse X serait en réalité une composition postérieure à 1400, inspirée principalement du *Liber lucis* du franciscain « Johannes de Rupescina », agitateur à allures prophétiques et fervent alchimiste qui mourut en 1362. M. M. signale à la Bibliothèque nationale de Naples, dans un ms. du XVIIe s., une copie du *Tesoro* qui paraît complète et qui l'est en tout cas beaucoup plus que l'édition donnée par Amador de los Rios (*Historia*, IV, App.). — P. 150. J. Morawski, *Encore les « Douze mois figurez »*. — P. 157-8. J. Pieri, *Lendinaja, Lendinara*. M. P. rattache aujourd'hui ces noms de lieu non plus à *lendine*, mais à hirundine par l'intermédiaire de *irindinaria avec aphérèse et dissimilation de *r-r* en *l-r*. — P. 159. L. Spitzer, *Argotfrz.* rouspéter « *grogner avant d'obéir, se révolter* ». Ce

verbe serait fait comme *tournevirer*, etc., de la soudure de deux impératifs, mais si le second élément peut être clair (cf. *faire du pêt*, ou *du pétard*), M. Sp. ne dit pas quel est, selon lui, au juste le premier ? — P. 160. L. Spitzer, *Ital.* ciurlare « *non star ben saldo, tentennare* ». — P. 161-232. Bibliographie : p. 161-230. C. Tagliavini, *Divagazioni semantiche rumene*. Important supplément roumain à l'étude de M. Bruno Migliorini, *Del nome proprio al nome commune* ; à la vérité, dans plusieurs des cas examinés par M. T., le nom propre n'est pas devenu un véritable nom commun.

3. — P. 233-64. P. Æbischer, *Ce qui reste d'un manuscrit perdu de l'* « *Entrée d'Espagne* ». Fragments, de la fin du XIVe siècle, tirés d'une reliure, dans la bibliothèque du château de Châtillon (vallée d'Aoste) ; ils sont en très mauvais état, mais la lecture en a été au moins partiellement possible sous les rayons ultra-violets. Le plus important de ces fragments a cet intérêt qu'il vient s'insérer dans la partie perdue du seul manuscrit (en 2 vol.) aujourd'hui conservé de l'*Entrée d'Espagne*. M. Æ. a très diligemment tenté d'enchâsser ce fragment dans la reconstitution de cette partie perdue, telle qu'on peut la faire à l'aide des diverses *Spagna* et du *Viaggio de Carlomagno*, et il imprime la partie correspondante de la *Spagna* en vers dans les deux versions de la Laurentienne et de la Riccardienne. Des textes rapprochés il résulte que les *Spagna* représentent un récit assez nettement différent de celui de l'*Entrée*. Les autres fragments ont moins d'intérêt. — P. 265-87. M. Regula, *Beiträge zur Technik des Etymologisierens ; aus Anlass des neuen etymologischen Wörterbuchs der französischen Sprache von A.* (sic pour *E.*) *Gamillscheg*. Titre quelque peu ambitieux : les réflexions qui suivent apprennent peu ; des additions ou corrections au dictionnaire de Gamillscheg qui forment le corps de cet article, certaines apportent des compléments bibliographiques utiles ou expriment des doutes raisonnables ; mais dans un trop grand nombre d'autres, à mon sens, M. R. nous a redonné des preuves de son goût pour les explications par croisement qu'il critique parfois chez M. Gamillscheg et qui ne valent vraiment pas mieux chez lui : *baliverne* pourrait être **falliverna*, né de l'accouplement de favilla et de lucerna, puis influencé par *baguenaude* ou *batifoler* ; ou bien *tout* s'expliquerait par un **tottus*, réduction de **totidus*, celui-ci produit par hybridation de totus et solidus ; on m'excusera de ne pas citer davantage. — P. 288-302. G. Bertoni, *Il canto dei lenoni e degli adulatori* (*Inferno, c. XVIII*). — P. 303-17. S. Pellegrini, *I* « *lais* » *portoghesi del codice vaticano lat. 7182*. Ces *lais* sont un second exemplaire de ceux qui commencent le chansonnier Colocci-Brancuti ; Monaci les a fait connaître par des reproductions sans qu'on paraisse y avoir prêté grande attention. Le ms. provient de la bibliothèque d'Angelo Colocci et le texte des *lais* ressemble de près à celui du chansonnier Colocci-Brancuti, sans que l'un soit une copie de l'autre ; les deux copies remontent à des modèles différents, bien que proches parents. M. P. donne des cinq lais une transcription

diplomatique. — P. 318-21. E. Muret, *Chansons sur le comte Michel de Gruyère*. — P. 322-4. L. Spitzer, *Altfrz.* acesmer, *prov.* (a)sesmar, (a)sermar « *herrichten* ». M. Sp. se rallie à l'étymologie *ad-schismare proposée par Gaston Paris, mais en donnant à ce mot le sens particulier de « répartir, disposer pour le combat ». — P. 324. L. Spitzer, *Ital.* birichino *subst.* Du fr. *vilebrequin*. — P. 325. L. Spitzer, *Ein andermal südital.* spara « *Tragpolster* ». — P. 326-8. R. Riegler, *Siz.* vistiedda di lu Signuri « *Marienkäfer* » *und Verwandtes*. Noms de la coccinelle. — P. 329-32. L. Crema, *Percivalle alla corte di Manfredo III di Saluzzo e Percivalle Doria poeta provenzale*. — P. 333-43. G. Bertoni, *Geografia linguistica*. — P. 344-5. G. Bertoni, *Neolinguistica o linguistica*. Très vive réplique à M. Goidanich. — P. 346-60. Bibliographie : p. 359. S. Pellegrini, *Auswahl altportugiesischer Lieder* (G. B.) ; — p. 359-60, V. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, 3e éd. (G. B.).

4. — P. 473-81. J. Morawski, *La parabole de la chandelle dans la littérature médiévale*. Il s'agit de la chandelle qui se consume en éclairant les autres ; on en a fait le symbole de ceux qui prêchent le bien sans le pratiquer, puis de ceux qui servent autrui sans en tirer profit, mais on en a tiré aussi au moyen âge d'autres « similitudes » du fait que la chandelle peut en allumer d'autres sans diminuer sa propre clarté. M. M. a recueilli de ces diverses formes des exemples nombreux latins et romans. — P. 482-500. Ludwig Karl, *Beiträge zur Geschichte der Chirurgie im Mittelalter : Theodoric der Katalane, Theodoricus von Cervia und Theodorus von Kalabrien*. Article d'utile orientation avec index de manuscrits latins et romans. — P. 501-14. N. Cartojan, « *Fiore di Virtù* » *dans la littérature roumaine*. L'œuvre de Tommaso Gozzadini a pénétré en Transylvanie et a été mise en roumain au XVIe siècle par l'intermédiaire d'une version serbe ; d'autres traductions roumaines ont été faites ultérieurement d'après des versions grecques. — P. 515-29. S. Pellegrini, *Un altro manoscritto frammentario del « Roman de Troie »*. Fragment appartenant à M. Olschki, à Florence ; ms. de la fin du XIIIe ou du début du XIVe s. ; correspond aux vv. 6658-7024 de l'éd. Constans. Transcription diplomatique avec fac-similé photographique d'une page. — P. 530-52. Bibliographie : A. Griera, *Les études sur la langue catalane*. Ce n'est pas seulement un tableau rétrospectif, d'ailleurs très intéressant ; M. Gr. y a ajouté des exemples de ce qu'enseignera le Dictionnaire général catalan et l'Atlas linguistique de Catalogne : un de ces exemples, suffisamment développé, est l'histoire des mots catalans pour désigner le cercueil.

M. R.

Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii ævi), III (1927), 1. — P. 1-11. A. Testi Rasponi, *Archiepiscopus*. Le titre fut introduit pour la première fois à Ravenne au VIe siècle. — P. 12-21. Ll. N. d'Olwer,

Quelques additions et corrections au Glossarium *de Du Cange*. Mots et exemples provenant de chartes latines de Catalogne antérieures à l'an 1000. — P. 22-7. D. Tardi, *Sur le vocabulaire de Virgile le Grammairien*. Mots créés par Virgile de Toulouse ; il n'est pas évident qu'ils soient tous des créations de Virgile. — P. 28-9. H. Delehaye, *Pronomen*. Au sens de « surnom » le mot n'est pas antique mais médiéval : l'exemple épigraphique qui en avait été signalé doit être lu en deux mots *pro nomine*. — P. 30-31. Fr. Arnaldi, *Ancora sul significato di patria*. Le sens de « collectivité organisée, groupement politique » est maintenu en Frioul. — P. 31-2. C. Brunel, *Walmannus, Waumannus*. Mot du bas latin normand attesté aux XIe et XIIe s., correspondant à l'anglais *whaleman* « matelot baleinier ». — P. 32-3. J. H. B[axter], *Colloquialisms in St. Augustine*. — P. 34-41. Analyses et comptes rendus. — P. 42-48. Chronique.

2. — P. 49-58. Ant. Thomas, « *Crassantus* » *ou* « *craxantus* », *nom du crapaud chez Eucheria et ailleurs*. M. Th. a trouvé un second exemple de ce mot qui n'était connu jusqu'ici que par l'épigramme d'Eucheria ; l'a. prov. *graissan* ou *craissan* reproduit la forme craxantus et atteste le sens de « crapaud » ; le mot provençal s'est d'ailleurs conservé dans la toponymie, et peut-être encore dans le langage, dans le Gard ; il n'est pas inconnu non plus du catalan ancien et moderne. D'autre part *Craxantus* apparaît comme nom d'homme au début de l'Empire en Norique pour un esclave et en Gaule et l'onomastique celtique le connaît avec diverses variantes. — P. 81-6. M.-D. Chenu, *Auctor, actor, autor*. Contrairement au sens classique, c'est, dans le latin médiéval, *actor* qui prend le sens d' « auteur d'un livre », tandis que *auctor* indique un personnage ayant autorité pour imposer une opinion ; cette transformation qui paraît acquise au XIIIe s. se reflète dans le sens de l'a. fr. *acteur* « auteur ». Quant à *autor* ou *author*, c'est une forme née du rapprochement avec *authenticus*, ce qui s'explique étant donné le nouveau sens pris par *auctor*. — P. 87. C. Johnson, *Patria*. L'Angleterre a aussi connu le sens de « groupement politique ». — P. 88. R. Sabbadini, *Tentiala, zanzara*. *Tentiala* qui glose culices dans divers glossaires est une latinisation du nom roman onomatopéique du moustique. — P. 89-94. J.-J. Nunes, *L'avoir d'un évêque portugais au moyen âge*. Testament de Ferdinand Martins, évêque de Porto, mort le 2 nov. 1185 ; un certain nombre de mots désignant des objets, étoffes, etc., s'y rencontrent que n'a pas enregistrés Du Cange. Malheureusement la copie ici réimprimée, semble-t-il, d'après une édition, ne paraît pas avoir été collationnée sur le manuscrit et elle présente des erreurs évidentes qui ôtent à ce document beaucoup de sa valeur : c'est ainsi qu'on se refusera à enregistrer avec M. N. comme désignation d'étoffe un *pannus transinarius*, qui est d'ailleurs imprimé dans le document sous la forme en partie moins altérée *pannum transinarinum* ; on préférera sans doute lire *p. transmarinum* et penser aux tissus d'Orient, aux « pailes d'outremer » de nos textes français. — P. 95-103. Analyses et comptes rendus. — P. 104-12. Chronique.

3. — P. 145-8. Ll. N. d'Olwer, *Notes lexicographiques*. Outre quelques mots dus à de fausses lectures et qui par suite doivent être biffés des lexiques, M. d'O. signale des exemples de patria « groupement politique et territorial, comté » en latin de Catalogne, et le sens de « source » oculus pour le latin pyrénéen d'après le gascon *güell* et le catalan *ull*. — P. 157. P. Thomas, *Notules critiques*. Corrections de fausses lectures. — P. 157-60. H. Gœlzer, *Varia*. H. Gœlzer précise le sens de lapsus ou lapsum, désignant un vivier constitué à l'aide d'une saignée amenant les eaux d'une rivière dans un terrain en contre-bas, et de trana, désignant des viviers constitués au bord de la mer par des clayonnages ou des filets dormants. Il pense d'autre part que taurea doit être, comme le pensait Du Cange, une trompette plutôt qu'un tambour ; si l'instrument méritait vraiment son nom il faudrait dire « trompe » plutôt que « trompette » et les trompes des pâtres montagnards, p. ex. dans les Carpathes, mugissent en effet. — P. 161-4. Analyses et comptes rendus. — P. 165-72. Chronique.

4. — P. 173-95. H. Gœlzer, *Remarques lexicographiques sur le latin de saint Avit*. Premier article. — P. 196-205. Pierre de Labriolle, *Paroecia*. Histoire du mot dans le grec chrétien, puis dans le latin où il passe au sens de « diocèse », puis, quand le christianisme gagna les campagnes, au sens de « paroisse ». — P. 214-25. Analyses et comptes rendus. — P. 215-22. A propos de l'étude de M. E. Brandt sur Apicius, H. Gœlzer donne un tableau des traits intéressant le latin vulgaire dans le livre de cuisine attribué à Apicius. — P. 226. Chronique. — P. 227-8. Table.

M. R.

Codrul Cosminului, IV-V (1927-28). — La revue paraît en deux parties, la première historique et philosophique, la seconde philologique. Dans cette seconde partie nous signalerons les articles suivants. P. 1-96. Leca Morariu, *Morfologia verbului predicativ român*, II. Flexions du présent du subjonctif et de l'impératif ; étude continuée avec le même souci de précision historique et géographique. — P. 185-260. E. Herzog et V. Gherasim, *Glosarul dialectului mărginean*. Suite : *I-K*. — P. 261-78. Victor Morariu, *Formarea vorbelor în Psaltirea Şcheiană*. — P. 279-306. Leca Morariu, *Voi lăudatu ; din morfologia verbului român*. La 2e pers. du pluriel du passé simple, au lieu d'être terminée en *-ţi* apparaît en roumain ancien avec la terminaison *-tu*, elle est alors identique au participe (*cântatu*). M. M. pense qu'elle n'est pas en effet autre chose que le participe ; pour éviter la confusion des représentants de cantasti et cantastis, on aurait eu recours au passé composé, *aţi cântatu*, réduit ensuite par chute de l'auxiliaire. — P. 309. N. Grămadă, *Aramafta*. Ce mot se trouve dans une imprécation contre les voleurs de livres écrite au XVIIe s. sur un livre d'Église : contre ces voleurs *anafţima şi aramafta*. C'est l'équivalent de la formule employée en Occident dans les mêmes conditions : *Sit ei anathema maranatha* et qui vient de la première

épître aux Corinthiens (XVI, 22). — P. 310. N. Grămadă, *O chestiune de filologie românească*. Chute de *n* devant *s* dans Constantia noté *Costanza* dès le XIIIe s. ; mais le phénomène est bien plus ancien. — P. 311. V. Grecu, *Alimoni*. Le sens de ce mot est « malheureux, maudit » ; M. Gr. propose d'y voir l'exclamation grecque *allimono* « hélas, malheur ! ». — P. 312-20. Comptes rendus : p. 312-18, H. Olsen, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels et réfléchis en roumain* (L. Morariu) ; — p. 319, N. Cartojan, *Cel mai vechiu zodiac românesc* ; — p. 319, I. Bileţchi-Albescu, *Din vechea toponomastică a României* et *Celţii în toponomastica României*. — P. 320. Chronique nécrologique : p. 320, *Iosif Popovici* ; — p. 323-4, *Eugen Herzog* (V. Grecu). — P. 325-35. Index.

M. R.

Neophilologus, XIV (1928-29), 1. — P. 53-7. J. J. Salverda de Grave et K. Sneyders de Vogel, Compte rendu de H. R. Lang, *Contributions to the restoration of the Poema del Cid*. — P. 63. D. C. Hesseling, Compte rendu de R. Lenz, *El papiamento*. — P. 64. J. J. Salverda de Grave, *Jean le Gois*. Nouvel exemple du surnom *le Gouayz* dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* en 1413.

2. — P. 87-90. Th. M. Chotzen, *Notice sur quelques fragments de manuscrits de la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam* (*Roman de Troie, Estoire del Saint Graal, Estorie de Merlin, Facetus*). — P. 140. J. J. Salverda de Grave, Compte rendu de Miguel Asin, *Islam and the Divine Comedy*. — P. 141-2. M. Valkhof, Compte rendu de *Dacoromania*, IV.

3. — P. 168-70. I. N. Raamsdonk, *A source of the Chançun de Willame?* Rapprochements avec divers passages de l'Ancien Testament, notamment du Ve livre des *Macchabées* : les plus précis sont sans valeur probante. — P. 215-16. C. Sneyders de Vogel, Compte rendu de K. Titz, *La substitution des cas dans les pronoms français*. — P. 216. J. J. Salverda de Grave, Compte rendu de G. Cohen, *Le Théâtre au moyen âge*, I. — P. 216-17. J. J. Salverda de Grave, Compte rendu de A. Jeanroy, *Anthologie des troubadours*. — P. 217. K. Sneyders de Vogel, Compte rendu de W. Sturdevant, *The Misterio de los Reyes Magos*. — P. 217-18. J. J. Salverda de Grave, Compte rendu de J. R. Reinhard, *The Old french roman of Amadas et Ydoine*.

4. — P. 303-4. K. Sneyders de Vogel, Compte rendu de H. Rheinfelder, *Das Wort persona*.

Neuphilologische Mitteilungen, XXIX (1928), 1-6. — Le fascicule est dédié à M. Ugo Lindelöf pour son soixantième anniversaire. — P. 3-33. A. Långfors, *Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors* (*Paris, Bibliothèque nationale, fonds français 847*). Copie du XIVe s. ; le texte, au moins sous la forme conservée, n'est pas antérieur à cette époque. Le poète s'adresse à la fin de son œuvre à une vicomtesse de Conart (?) et à une dame d'Aude-

narde, ce qui, jusqu'ici, n'a pas fourni de localisation précise. — P. 33-39. Y. Hirn, *La verrière symbole de la maternité virginale*. M. H. ne cite qu'un texte français du XVe s. ; mais le thème est déjà dans la *Conception* de Wace. — P. 39-44. O. J. Tallgren, *Un point d'astronomie gréco-arabo-romane (à propos de l'Astronomie espagnole d'Alphonse X)*. — P. 87-100. W. Söderhjelm, *Notice sur la* Copia exemplorum *du confesseur de sainte Brigitte. Magister Matthias*, chanoine de Linköping, qui mourut vers 1350, a composé entre autres ouvrages un recueil d'exemples conservé dans le ms. C. 54 de la Bibliothèque de l'Université d'Upsal. M. S. en donne quelques spécimens. — P. 108-10. A. Wallensköld, *Lat.* mīrābĭlia *dans les langues romanes*. Il n'y a pas besoin de supposer *miribilia pour expliquer la disparition de la deuxième syllabe dans le fr. *merveille* ; par contre l'*e* de la première syllabe, qui remonte à un *e* ouvert d'après le témoignage de la forme du Nord-Est *mierveille*, pourrait s'expliquer par un croisement de mīrabilia avec mĕrus ; mais *mierveille* n'est pas nécessairement un mot ancien dans le Nord-Est, il peut venir du français central et le remplacement de fr. *e* par picard ou wallon *ie* n'être qu'un fait d'adaptation dialectale. — P. 111-19. H. Petersen, *Remarques critiques sur l'édition de la* Vie de saint Eustache *par Pierre de Beauvais*, édition J. R. Fisher dans *Romanic Review*, VIII (1917), 1-67 ; critiques graves et corrections nombreuses. — P. 183-4. A. Wallensköld, Compte rendu de E. S. Murrell, *Girart de Roussillon and the Tristan poems*. — P. 185. A. Wallensköld, Compte rendu de G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, 2e *éd.* — P. 188-90. A. Wallensköld, Compte rendu de V. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, 3e *éd.* — P. 190-1. A. Wallensköld, Compte rendu de Kr. Sanfeld, *Balkanfilologien*.

7-8. — P. 209-50. A. Jeanroy, *Études sur l'ancienne poésie provençale, troisième article : Le contenu de la chanson, la composition, les idées, le style*. — P. 264-6. A. Wallensköld, Compte rendu des *Studier i modern Språkvetenskap*, X. — P. 267-9. A. Långfors, Compte rendu des *Philologische Studien* offertes à M. K. Voretzsch ; on notera des remarques intéressantes sur la *Règle des fins amans* publiée par M. K. Christ.

Revue belge de philologie et d'histoire, VIII (1929), 1. — P. 1-17 P. Marchot, *Sur le repeuplement du pays aduatique*. Le *pagus Darnuensis* qui correspond à peu près à la région occupée par les Aduatiques au temps de César ne présente que des noms de lieu romains ou exceptionnellement gaulois : la région a donc été recolonisée après la conquête romaine et sans appel aux autres groupes germaniques. — P. 18-52. M. Delbouille, *La composition du « Reinaert I », Arnout, Willem et le « Roman de Renart » français*. Contre les thèses soutenues par le P. Van Mierlo, M. D. s'efforce d'établir que le *Reinaert flamand I*, est l'œuvre d'un seul poète, Willem, qui a imité de près le *Plaid* français ; il avait été précédé par un certain Arnout qui

avait traduit les branches II et V^a de *Renart*; enfin le modèle de Willem serait un manuscrit apparenté aux mss *B* et *H* de *Reuart*. — P. 164-5. Compte rendu par E. Ulrix de J. Viellard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*. — P. 167-70. C. r. par M. Delbouille de H. Brinkmann, *Zu Wesen und Form mittelalterlicher Dichtung*. — P. 170-73. C. r. par A. Bayot d'Antoine de la Sale, *Le Petit Jehan de Saintré*, éd. P. Champion et F. Desonay. — P. 202-4. C. r. par L.-P. Thomas de *Biblia medieval romanceada según los manuscritos escurialenses I-j 3, I-j 6 I. Pentateuco*, éd. A. Castro, A. Millares et A. Battistessa. Nous regrettons que la *Romania* n'ait pas encore reçu ce premier volume d'une édition à coup sûr importante ; ce volume porte cependant la date de 1927. — P. 274-80. C. r. par P. Faider de Ch. Hom. Haskins, *The Renaissance of the twelfth Century*. — P. 350-59. S. Solente, *A propos d'un livre récent sur Christine de Pisan*. Il s'agit du livre de Mlle M.-J. Pinet (cf. *Romania*, LIV, 319). Nombreuses rectifications et additions, parfois très importantes, en particulier pour la chronologie des œuvres de Christine.

2. — P. 425-52. A. Van de Vyver, *Les étapes du développement philosophique du haut moyen âge*. — P. 155-60. C. r. par P. Faider de A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*.

3. — P. 855-8. M. Delbouille, *Encore un fragment de manuscrit de « Foucon de Candie »*. Deux feuillets conservés à la Bibliothèque de la ville de Mons (fin XIIIe ou début XIVe s.) correspondant aux vv. 2625-2763 et 2907-3052 de l'éd. Schultz-Gora ; la copie est apparentée à celle du ms. B. N. fr. 778 (= *P*^{3} de Sch.-G.). — P. 859-62. P. De Keyser, *A propos de la composition du Reinaert I*. Quelques réserves sur la conclusion de l'article de M. Delbouille paru dans le fasc. 1. — P. 894-5. C. r. par M. Delbouille de H. Waddell, *The wandering Scholars*. — P. 895-900. C. r. par M. Delbouille de J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes*. — P. 901-2. C. r. par M. Delbouille de E. Walberg, *Deux versions inédites de la légende de l'Antechrist en vers français du XIIIe siècle*. — P. 993-1027. F. Desonay, *A propos d'une nouvelle édition des « Cent nouvelles nouvelles »*. Il s'agit de l'édition P. Champion (cf. *Romania*, LIV, 562). M. D. insiste sur les différences de vocabulaire ou de syntaxe entre les *Cent nouvelles* et les œuvres d'Antoine de La Sale ; il fait, comme nous, des réserves sur la date 1462 adoptée par M. Champion et aussi sur l'identification du rédacteur du recueil avec Philippe Pot.

4. — P. 1195-99. M. Delbouille, *La version de l'*Historia Apollonii regis Tyri *conservée dans le* Liber Floridus *du chanoine Lambert*. — P. 1225-6. C. r. par M. Hélin de K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein*. — P. 1226-9. C. r. par M. Wilmotte de E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*. — P. 1231-40. C. r. par M. Wilmotte des *Mélanges de linguistique et de littérature* offerts à M. Alfred Jeanroy. — P. 1240. C. r. par M. Wilmotte de J. R. Reinhard, *The old french*

romance of Amadas et Ydoine. — P. 1241-2. C. r. par J. Feller de K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens* (cf. ci-dessus, p. 572 et 582).

M. R.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1929. — P. 12-14. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine* (A. Ernout). — P. 22-3. Murray Wright Bundy, *The theory of imagination in classical and mediaeval thought* (E. Gilson). — P. 23-6. *La Chanson de Roland commentée par* J. Bédier (A. Jeanroy). — P. 27-8. *The Oxford Provençal Chansonnier*, éd. W. P. Shepard (A. Jeanroy). — P. 28, C. Appel, *Rambaut von Orange* (A. Jeanroy). — P. 28-30. H. Brinkmann, *Zu Wesen und Form mittelalterlicher Dichtung* (R. Bossuat). — P. 40-41. Oliveira Guimarães, *Fonética portuguesa* (G. Le Gentil). — P. 43-4. *Omagiu lui I. Bianu* (N.-N. Condéescou). — P. 53-5. *The anglo-norman Voyage of St. Brandan by Benedeit*, éd. E. G. R. Waters (E. Faral). — P. 55-8. Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le roman de la Rose, mis en français moderne par* André Mary; André Mary, *La loge de feuillage* (A. Jeanroy). — P. 58-60. Marie-Josèphe Pinet, *Christine de Pisan (1364-1430), étude biographique et littéraire* (A. Jeanroy). — P. 80-81. Werner Günther, *Probleme der Rededarstellung; Untersuchung zur direkten, indirekten und « erlebten » Rede im Deutschen, Französischen und Italienischen* (É. Bourciez). — P. 127-8. H. Rheinfelder, *Das Wort « persona », Geschichte seiner Bedeutung und besonderer Berücksichtigung des französischen und italienischen Mittelalters* (E. Hoepffner). — P. 163-5. R. Guiette, *La légende de la Sacristine* (E. Faral). — P. 166-7. R. T. Holbrook, *Guillaume Alecis et Pathelin* (R. Bossuat). — P. 167-8. Ph.-Aug. Becker, *Andry de la Vigne, ca.1470-ca.1515* (R. Bossuat). — P. 221-3. A. Dauzat, *Les argots, caractères, évolution, influence* (É. Bourciez). — P. 306-7. *Hugo Schuchardt-Brevier, ein Vademecum der allgemeinen Sprachwissenschaft* (A. Meillet). — P. 307-13. E. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache* (O. Bloch). — P. 313-15. E. Lerch, *Historische französische Syntax, II* (É. Bourciez). — P. 315-16. *Sankt Alexis, hgg. durch* Margarethe Roesler (E. Hoepffner). — P. 316. *Das Adamsspiel*, éd. K. Grass (E. Hoepffner). — P. 359-62. A. Momigliano, *Saggio sull' Orlando Furioso* (H. Hauvette). — P. 408-11. K. Jaberg und J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Sudschweiz, I* (O. Bloch). — P. 411-12. R. Levy, *The astronomical work of Abraham Ibn Ezra, a litterary and linguistic study with special reference to the old french translation of Hagin* (O. Bloch). — P. 463-4. E. Gamillscheg, *Die Sprachgeographie und ihre Ergebnisse für die allgemeine Sprachwissenschaft* (O. Bloch). — P. 464-5. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, *Les gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi, I* (O. Bloch). — P. 465. *Roman de Renart in Auswahl hgg. v.* A. Breuer (E. Hoepffner). — P. 495-6. A. Pillet, *Zum*

Ursprung des altprovenzalischen Lyrik (E. Hoepffner). — P. 466-9. R. Ortiz, *Medioevo rumeno*, et N. Cartojan, *Cărţile populare în literatura românească, I* (N.-N. Condéescou). — P. 492-3. *Les Epitomae de Virgile de Toulouse, essai d'édition critique, etc., par* l'abbé D. Tardi (P. de Labriolle). — P. 494-7. Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge du XIIe au milieu du XIVe siècle : la vie spirituelle, enseignements, méditations et controverses, d'après des écrits en français à l'usage des laïcs* (R. Bossuat). — P. 549-52. Arthur Dickson, *Valentine and Orson, a study in late mediæval romance* (R. Bossuat).

Revue de linguistique romane, IV (1928), n°s 13-14. — P. 1-61. M. L. Wagner, *La stratificazione del lessico sardo*. Étude des distributions géographiques de mots étudiéés dans trente cartes pour permettre de reconstituer des couches chronologiques successives. — P. 62-117. A. Dauzat, *Les parlers auvergnats anciens et modernes ; bibliographie critique (jusqu'en 1927)*. Avec une carte. — P. 118-200. G. Rohlfs, *Autochthone Griechen oder byzantinische Gräzität ?* Ce grand article est une discussion méthodique des critiques adressées, au tome précédent de la *Revue*, par M. Carlo Battisti à la thèse de M. Rohlfs sur l'antiquité des éléments linguistiques grecs de l'Italie du Sud. Avec une carte. — P. 201-8. J. de Silva Correia, *O movimento filológico em Portugal nos últimos tempos*.

N°s 15-16. — P. 209-21. E. Muret, *Les noms de lieu germaniques en* -ens *ou* -ans, -enges *ou* -anges *dans les pays de domination burgonde*. Contre M. F. Lot (*Romania*, LII, 522) M. M. maintient l'origine burgonde, et non alémanique, de ces formations. — P. 222-50. V. Bertoldi, *Antichi filoni nella toponomastica mediterranea incrociantisi nella Sardegna*. Quelque désir qu'on aît de voir s'éclairer l'histoire antique du bassin méditerranéen, on ne peut sans grande inquiétude assister à un essai de reconstruction d' « un filon libico-sardo-ibérique » par le simple rapprochement du nom de village sarde *Gavoi* avec le pyrénéen *gave*, etc. ou d'un autre nom sarde, *Colostrais*, avec le basque *gorosti* « houx », étant donné qu'on ne sait rien ou du moins que M. B. ne nous dit rien de ces toponymes sardes. Et que penser encore de ce « filon anatolico-égéo-ibérique allant d'Orient vers Occident » en englobant la Sardaigne que révélerait la coexistence des toponymes en *Tal-* ? — P. 251-89. J. Jud, *La valeur documentaire de l'*Atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse méridionale (*AIS*). Premier article : M. J. montre par des comparaisons avec les résultats d'autres enquêtes que les données de l'*AIS* méritent confiance, concordent bien avec la réalité et en donnent une image large et exacte. — P. 290-310. C. de Boer, *Études de syntaxe française* ; IV, *L'idée de « cas » ou de « rapports casuels » dans des langues comme le latin et le français*.

M. R.

Studi rumeni, III (1928). — P. 1-6. N. Drăganu, *Răpciune* (*răpciuni*, *răpciun*). C'est le nom populaire roumain du mois de septembre : on l'a

expliqué par raptione au sens de « récolte des fruits », mais le traitement de -pţ- est anormal. M. Dr. propose d'y voir une forme syncopée d'un plus ancien *răpăciune, pour lequel il reconstitue un latin *rapacione dérivé de rapa « rave », et marque la grande importance alimentaire de cette plante. Le nom du mois de septembre serait donc quelque chose comme **ravaison*. — P. 7-14. Leca Morariu, *Noterelle istro-rumene*. Remarques de détail sur les *Studi istro-romàne* de S. Puşcariu. — P. 87-92. C. Tagliavini, *Postille rumene*. 1. *Pat* « lit ». M. T. repousse les étymologies antérieurement proposées, hong. *pad* ou grec πάτος, et pense que *pat* peut représenter le lat. patum, primitif ou dérivé de patulus, au sens de « large, étalé », d'où « litière », et « lit », tout de même que *aşternut*, p. pa. d'*aşterne* « étendre », est passé au sens de « couche ». — 2. *Tâmpă*. M. T. pense, comme M. Drăganu, que ce nom de lieu représente un type pré-roman ou plutôt pré-indoeuropéen **tepe* (?) « colline, montagne » qui se retrouverait aussi bien en Amérique (?), qu'en Afrique, Asie ou Europe. — P. 93-144. Périodiques. — P. 145-202. Comptes rendus : p. 145-51. Kr. Sanfeld, *Balkanfilologien* (C. Tagliavini); — p. 152-4. A. Rosetti, *Recherches sur la phonétique roumaine au XVIe siècle* (M. Valkhoff); — p. 155-60. J. Jordan, *Rumänische Toponomastik* (C. Tagliavini); — p. 161-5. N. Drăganu, *Toponimie şi istorie* (C. Tagliavini); — p. 176-81. N. Cartojan, « *Fiore di virtù* » *în literatura românească* (C. Tagliavini).

M. R.

Zeitschrift für romanische Philologie, XLVIII (1928), 3-4. — P. 241. M. Friedwagner, *Hugo Schuchardt* †. Notice avec portrait (cf. *Romania*, LIV, 607 n.). — P. 261. Walter Lunderstedt, *Griechisch-lateinisches* eu *und germanisches* eu *im Altprovenzalischen und Altfranzösischen*. Dissertation minutieuse et qui fournit de nombreux exemples des multiples représentants de *eu* en français et en provençal anciens : ce groupe vocalique se rencontre surtout dans des noms propres et la variété chronologique ou locale des innovations phoniques se trouve par là compliquée de la diversité des prononciations du groupe dans la forme latine ou gréco-latine. — P. 332. Walter Benary, *Die europäischen Schachspielsammlungen des Mittelalters mit besonderer Berücksichtigung der romanischen*. Description de manuscrits et classement des traités. — P. 361. D. Scheludko, *Neues über* Huon de Bordeaux. *H. de B.* n'a rien de traditionnel : le roman ne remonte pas plus haut que la fin du XIIe siècle, car le poète y a utilisé des romans de cette époque.

Mélanges. — P. 398. Peter Skok, *Zum Balkanlatein*. 1. Cocceus en albanais (*kuk'*) et serbocroate (*kuč*); — 2. Alb. *shtëpi* de hospitium + suff. -ia, avec métathèse rendue possible par le fait que cet hospitium appartiendrait à une latinité relativement récente avec prononciation explosive et non assibilée du *-ti-*; — 3-4. Mots latins en serbocroate. — P. 413. Ion D. Ţicëloiu, *Zum Rumänischen*. Valeur et syntaxe de *aşa*. — P. 423. L. Spitzer, *Rum.* p(r)e,

span. à *von persönlichem Akkusativobjekt.* Remarques précieuses sur la valeur affective de ce type de construction. — P. 432. J. Brüch, *Zu ein paar katalanischen Wörtern.* Rapports de *rehina* et *resina*, *llordiguera* et *lloriguera*, *corretja*, *lledesme*, *llenda*, *suro*. — P. 435. G. Rohlfs, *Gask.* ü sarrót « *viel* » ; *ital.* arnia, *katal.* arna « *Bienenstock* » ; *röm.* zappo « *Ziegenbock* » ; *süditalienische Namen des Hühnermagens.* — P. 438. H. Gelzer, *Zum altfranzösischen Kreuzzugslied* Chevalier, mult estes guariz (*Bédier und Aubry*, Les chansons de croisade, *s. 3 ff.*). Corrections paléographiques et détermination du dialecte : la chanson serait d'origine poitevine. — P. 448. Fr. Burg, *Urmesa.* Nom d'une ville hongroise dans la version espagnole de la *Reine Sibille* (cf. *Romania*, XLIV, 6 sq.) ; il est *Armoise* dans la version française en prose de l'Arsenal, *Gerbel* dans la version en prose allemande. Il s'agirait de localités dalmates, *Urmac* et *Gerbelj* aux bouches de Cattaro. — P. 453. A. Hilka, *Zum Fragment des altfranz. Prosaromans in der Hs. Grenoble 866.* Identifié avec l'*Estorie del saint Graal*, éd. H. O. Sommer, I, 93, 11 à 94, 35.

Comptes rendus. — P. 455. A. Schmitt, *Untersuchungen zur allgemeinen Akzentlehre* (E. Richter). — P. 457. R. Menéndez Pidal, *Orígenes del Español* (W. v. Wartburg). — P. 461. H. Schuchardt, *Primitiæ linguæ Vasconum* (G. Bähr). — P. 464. W. Meyer-Lübke, *Introducción a la Lingüistica romdnica*, trad. A. Castro (W. Giese). — P. 465. *Dacoromania*, II-III (E. Gamillscheg). — P. 486-530. Périodiques. — P. 530-36. Livres reçus.

5-6. — P. 537. E. Lommatzsch, *Die Legende von der Schmiedin der Kreuzesnägel Christi.* Recueil des textes relatifs à cette légende depuis la *Passion des Jongleurs* jusqu'au milieu du XVIe siècle. — P. 581. K. Lewent, *Zum Jaufreroman.* A propos de l'édition H. Breuer, remarques sur la langue, corrections et nombreuses notes explicatives.

Mélanges. — P. 651. P. Marchot, *Sur le repeuplement de l'Eburonie.* Les noms de lieu de la région qui aurait Tongres pour centre et Maestricht, Hasselt, Landen et Liége à ses quatre angles ne sont que très exceptionnellement celtiques : ils prouvent au contraire une colonisation romaine et des établissements germaniques (Tongres) importants. — P. 656. M. Regula, *Zu* c'est à qui *als Affektausdruck für* à l'envi. — P. 658, B. I. Jarcho, *Ueber die Reimsequenzen des 10. Jahrhunderts.* — P. 679. J. F. D. Blöte, *Die Grabstelle in der Chronik Helinands und der Grand saint Graal.* Le passage de la *Chronique* d'Hélinand relatif à l'histoire du Graal ne s'applique pas au Grand Saint Graal et n'est donc pas un élément de datation pour celui-ci.

Comptes rendus. — P. 695. K. Glaser, *Altfranzösisches Lesebuch des späteren Mittelalters* (H. Breuer ; nombreuses corrections). — P. 703. R. Borchardt, *Epilogomena zu Dante I* (Fr. Beck). — P. 705. M. Kavanagh, *Dante's Mystic Loves, a study of the Vita Nuova, Odes, etc.* (Fr. Beck). — P. 706. Ch. H. Grandgent, *The ladies of Dante's Lyrics* (Fr. Beck). — P. 707. Cl. V. Morini, *Dantesca : gli « alquanti di »* ; I. E. Shaw, *Dante's Gentile Donna* (Fr. Beck). — P. 716. H. Tiktin, *Rumänisch-deutsches Wörterbuch*, livr. 24-

27 (I. Iordan). — P. 722. A. Philippide, *Originea Rominilor*, I (I. Iordan). — P. 727. G. Pascu, *Dictionnaire étymologique macédo-roumain* (I. Iordan). — P. 733. M. Hochgesang, *Wandlungen des Dichtstils* (L. Jordan). — P. 734. A. Jeanroy, *Le Chansonnier d'Arras* (L. Karl). — P. 737-47. H. Broszinski, *Wortregister*.

M. R.

CHRONIQUE

Iosif Popovici, professeur de slavistique et directeur de l'Institut de phonétique expérimentale de l'Université de Cluj, est mort le 26 avril 1928. Né le 19 février 1876, en Transylvanie, il n'était âgé que de 52 ans. Il avait été élève de Gaston Paris et de l'abbé Rousselot. Il s'était intéressé de bonne heure aux études de dialectologie roumaine et on lui doit un intéressant travail sur le roumain du comitat d'Hunyad (1905) et deux volumes sur les dialectes roumains d'Istrie (1909 et 1914). Je m'étais lié d'amitié avec lui aux conférences de Gaston Paris ; j'avais eu grande joie à le retrouver professeur à Cluj dans sa patrie libérée ; malade depuis quelques années déjà, il n'aura pas pu donner sa mesure dans les conditions de travail meilleures que la paix lui avait assurées. — M. R.

— Leo Wiese, professeur de philologie romane à l'Université de Münster, est mort au mois de juin à l'âge de 58 ans. Il avait publié, notamment, les chansons de Blondel de Nesle dans la collection de la *Gesellschaft für romanische Literatur* et plusieurs éditions de la *Chrestomathie française du moyen âge* de Bartsch.

— Ernst Walser, professeur de philologie italienne à l'Université de Bâle, est mort au début de juin à l'âge de 51 ans. Il avait étudié entre autres à l'Institut des Études Supérieures de Florence et s'était surtout occupé de la littérature italienne à partir de la Renaissance.

— M. Dietrich Behrens, qui venait de prendre sa retraite comme professeur de philologie romane à l'Université de Giessen et dont le soixante-dixième anniversaire avait été célébré, le 12 janvier 1929, par un recueil jubilaire, est mort le 18 décembre de la même année. Gaston Paris a rendu compte ici même (XII, 122) de son travail de début, *Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwicklung des französischen Verbalstammes*, paru, comme son étude *Zur Lautlehre der französischen Wörter im Mittelenglischen*, dans les *Französische Studien*, étude à laquelle fait suite une autre sur un sujet apparenté, *Die französischen Elemente im Englischen*, insérée dans le *Grundriss* de Paul. Les nombreuses notes étymologiques et grammaticales qu'il avait publiées dans divers recueils, notamment dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, dont il était le directeur, furent en 1910

réunies en un imposant volume de 500 pages dont M. A. Thomas a parlé ici en termes élogieux (*Romania*, XL, 111). Dans le premier supplément des *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie*, collection qu'il dirigea également, il a étudié « l'apport lexical fait au français par les divers parlers allemands de façon directe, et non par l'intermédiaire du latin vulgaire » (*Romania*, LI, 156). Le nom de Behrens, associé à celui de Schwan sur le titre de l'excellente *Grammaire de l'ancien français* dont les éditions se sont succédé rapidement, l'a rendu familier à tous les étudiants de philologie romane. — A. Långfors.

— M. Kurt Glaser, professeur extraordinaire à Marburg, remplace comme titulaire à Giessen M. Dietrich Behrens, admis à la retraite. M. Glaser prend en même temps la direction de la partie romane du *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, à laquelle M. F. Neumann a dû renoncer pour raisons de santé.

— M. Adalbert Hämel, professeur extraordinaire à l'Université de Würzburg, est titularisé à la même Université.

— M. Ernst Rudolf Curtius, titulaire à Heidelberg, passe à Bonn.

— M. A. Långfors est nommé titulaire de la chaire de philologie romane à l'Université de Helsingfors en remplacement de M. A. Wallensköld qui a fait valoir ses droits à la retraite.

— La Société néo-philologique de Helsingfors a fait frapper une médaille, œuvre du statuaire V. Malmberg, pour célébrer le 70e anniversaire de son président d'honneur M. Werner Söderhjelm : nous nous réjouissons de cet hommage rendu à un savant que la *Romania* a eu pour collaborateur depuis 1886.

— La Société de Linguistique de Paris décernera en 1930 un prix de *mille francs* au meilleur ouvrage imprimé ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et préférablement de la langue roumaine en particulier, publié entre le 1er janvier 1927 et le 1er janvier 1930. L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité, mais l'ouvrage devra être écrit en français, en latin ou en roumain. Les ouvrages destinés à ce concours devront être adressés *franco* en deux exemplaires au moins, à M. le Président de la Société de Linguistique à la Sorbonne, Paris (5e), avant le 15 juin 1930. Ils devront être accompagnés d'une lettre de l'auteur faisant connaître son intention de concourir pour l'obtention du prix.

— Comme suite aux résolutions votées par la réunion pour l'organisation de la Bibliographie linguistique romane dont nous avons rendu compte dans notre précédent cahier, la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations a adopté la résolution suivante de sa Sous-Commission des Sciences et de Bibliographie.

« La Sous-Commission des Sciences et de Bibliographie a pris connaissance avec le plus grand intérêt des résolutions adoptées par les experts pour

l'établissement d'une bibliographie linguistique romane et recommande que cette réunion soit convoquée l'an prochain de nouveau.

« Elle ne croit pas qu'en règle générale il soit opportun de solliciter l'intervention de la Société des Nations auprès des États en vue d'obtenir leur aide financière pour des buts spéciaux. Mais elle formule le vœu de voir la Commission internationale recommander cette entreprise aux Gouvernements par l'entremise des Délégués des États auprès de l'Institut, aussi bien que par celle des Commissions nationales. »

Cette résolution a été approuvée par l'Assemblée et le Conseil de la Société des Nations. L'Institut de Coopération intellectuelle est donc autorisé à convoquer en 1930 une nouvelle réunion du comité d'experts pour la Bibliographie linguistique romane.

Publications annoncées.

Par M. B. Woledge : *L'Atre périlleux* ;
par M. T. Walton : Pierre Michault, *Le Doctrinal du temps présent* ;
par Mlle X, Pamfilova : *Huon de Bordeaux*.

Collections et publications en cours.

Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher :*

I, 7. — *Katalanische Grammatik : Laut- und Formenlehre, Syntax, Wortbildung*, von Joseph Huber ; 1929, xi-226 pages ;

IV, 1. — *Frankreichs Kultur und Sprache, Geschichte der französischen Schriftsprache von den Anfangen bis zur Gegenwart* von Karl Vossler, *zweite neubearbeitete Auflage* ; 1929, viii-409 pages.

— Dans la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

17. *Roman de Renart (einschliesslich der franko-italienischen Branche) in Auswahl* hgg. v. Hermann Breuer ; 1929, xi-66 pages. — Le choix est peu considérable : deux épisodes de la br. II et les br. VIII et XXV en entier, d'après l'éd. Martin, avec choix de variantes et glossaire. Aux extraits M. Br. a ajouté environ 300 vers de la branche franco-italienne XXVII d'après le ms. d'Udine avec des variantes du ms. d'Oxford et un petit glossaire spécial à cet extrait.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* :

61. *Les poésies de* Bernart Marti éditées par Ernest Hoepffner ; 1929, x-74 pages ;

62. *Eneas, roman du XIIe siècle* édité par J.-J. Salverda de Grave, tome II, vers 5999-10156 ; 1929, 260 pages. — Ce volume contient, outre la fin du texte, des *Notes* sur les sources d'*Eneas*, les *Notes critiques* donnant les variantes et aussi les passages intercalés ou modifiés dans certains manu-

scrits, des *appendices* reproduisant la fin du ms. *D* et une addition de *C*, l'index des noms propres, le glossaire, et quelques additions et corrections au tome I.

— Dans les *Poèmes et récits de la vieille France* :

XIII. Les *Quinze joies du mariage, traduction par* Mme M.-L. Simon, *introduction par* A. Jeanroy; 1929, xxx-203 pages. — La traduction est adroite et agréablement archaïque. On y a joint la version du *Débat de l'homme et de la femme* de Guillaume Alecis, mais le lecteur regrettera sans doute de ne pas y trouver le prologue des *Joies*. L'introduction est un spirituel exposé de la querelle des femmes et de la querelle du mariage au moyen âge.

XIV. *Vingt miracles de Notre-Dame traduits de l'ancien français et précédés d'une introduction par* Myrrha Lot-Borodine *avec une note bibliographique par* A. Jeanroy; 1929, xxxi-158 pages. — Trois miracles d'Adgar, dix de Gautier de Coincy, deux anonymes et cinq de Jean Miélot ont été choisis par Mme L.-B. et suffisent pour donner une juste idée de ce qu'ont été les miracles en langue vulgaire et à forme narrative ; l'introduction marque bien les caractères particuliers de la dévotion à Marie au moyen âge.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* (*sciences historiques et philologiques*) :

254. — Arsène Darmesteter et D. S. Blondheim, *Les Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, tome I : Texte des gloses ; 1929, lxxvi-212 pages.

255-257. — Edmond Faral, *La légende arthurienne, études et documents* : *première partie : Les plus anciens textes*; 1929, tome I : *Des origines à Geoffroy de Monmouth*; iv-319 pages; — tome II : *Geoffroy de Monmouth ; la légende arthurienne à Glastonbury* ; 463 pages; — tome III : *Documents* (*Historia Britonum*; Geoffroy de Monmouth, *Historia regum Britanniae* et *Vita Merlini*) avec index et 2 cartes ; 389 pages.

— La 13e livraison de l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch va de conoissant à corrigier.

— Dans les *Anejos de la Revista de filologia española* :

IX. *Cuatro poemas de Berceo* (*Milagros de la Iglesia robada y de Teofilo, y Vidas de Santa Oria y de San Millán*), *nuevo manuscrito de la Real Academia Española*, edición de C. Carroll Marden, 1928, 109 pages.

X. Berceo, *Veintitrés Milagros, nuevo manuscrito de la Real Academia Española*, edición de C. Carroll Marden, 1929, 103 pages. — M. C. C. Marden a eu l'heureuse fortune de trouver successivement deux fragments d'un des manuscrits de Berceo qui figuraient encore au xviiie s. dans la Bibliothèque du couvent de San Millan. Il a fait remise de ces fragments à l'Académie espagnole, mais il nous en donne, dans les deux volumes que nous venons d'indiquer, une édition fidèle. Dans l'ordre du manuscrit ainsi partiellement reconstitué c'est la partie imprimée dans l'*anejo X* qui doit venir la première, l'autre suivant immédiatement. Nous avons de l'autre ms. de San Millan

une copie faite par Ibarreta, mais le ms. reconstitué par M. Marden présente d'intéressantes différences de lexique et de graphie.

XI. E. L. Llorens, *La negación en español antiguo con referencias a otras idiomas*, 1929, 129 pages.

Comptes rendus sommaires.

James F. Kenney, *The sources for the early history of Ireland*, an introduction and guide : I. *Ecclesiastical* ; New York, Columbia University Press, 1929 ; in-8, xvi-807 pages avec deux cartes. — Le rôle de l'Irlande chrétienne dans le haut moyen âge et ses relations avec la Grande-Bretagne et avec le continent sont d'une importance telle pour l'histoire de la latinité et de la civilisation médiévales que ce recueil de bibliographie méthodique et critique sera pour les romanistes un utile secours. Il est conçu sous la forme d'une bibliographie par chapitres, p. ex. : l'Église irlandaise dans la période « celtique », les Monastères et les églises (premières fondations, puis églises du vie au ixe s.), Expansion de la chrétienté irlandaise, etc. Chaque chapitre est précédé d'une notice historique développée, puis viennent les indications bibliographiques groupées par sujets (histoire d'une église, vie d'un saint, etc.) et accompagnées elles-mêmes de commentaires ou d'analyses sommaires, avec, pour les textes, indications d'incipit et explicit, manuscrits, éditions, commentaires, etc. On y trouvera p. ex. d'utiles bibliographies sur la latinité irlandaise, la culture classique en Irlande, Columban, les Irlandais en Europe (Perrona Scottorum, Bobbio, Laon et Reims, S. Gall, etc.), les vies de saints (S. Brandan). Ce premier volume traite exclusivement des sources de caractère ecclésiastique ; un second volume doit être consacré aux autres sources écrites, non religieuses ou ne touchant pas à des questions religieuses. Nous ne pouvons que souhaiter le prompt achèvement de ce travail. — M. R.

Th. Gerold, *Les instruments de musique au moyen âge* [*Revue des cours et conférences*, XXIX (1928), nos 3, 5, 7, 12, 16]. — Ces cinq leçons fournissent un guide très commode dans la diversité des instruments en usage au moyen âge ; on y voit de plus que la musique instrumentale a pour cette époque plus d'importance qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Il est regrettable que ces articles n'aient pas fait l'objet d'un tirage à part, mais l'essentiel en passera dans le manuel sur la *Musique au moyen âge* de M. G., actuellement en cours d'impression pour les *Classiques français du moyen âge*. — M. R.

L'histoire des langues et la géographie linguistique by L. A. Terracher (*The Zaharoff Lecture*, 1929) ; Oxford, Clarendon Press, 1929 ; in-8, 31 pages.

— Exposé très riche d'idées des modifications que l'examen géographique des faits linguistiques a fait et peut encore faire subir aux conceptions de linguistique historique.

Matteo Bartoli, *L'Atlante linguistico italiano* [extrait des *Atti della Società Italiana per il Progresso delle Scienze*, XVII (1928), 664-70]. — Compte rendu de l'état des travaux de l'Atlas : en septembre 1928, 144 points avaient été enquêtés sur les 730 qui sont prévus.

Two types of thirteenth century grammatical poems by John Paul Heironimus and Josiah Cox Russell ; Colorado Springs, 1929 ; in-8, 27 pages [*Colorado College Publication*, General series, nº 158]. — L'on trouvera ici l'édition du *Libellus Donati metrice compositus*, où Maître Henri d'Avranches a résumé l'*Ars Minor* de Donat, et de la deuxième partie, consacrée aux *equivoca*, du poème plus considérable du même auteur connue sous le nom de *Comoda Gramatica* et que nous a conservé le ms. Rawlinson G. 50 de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford. Les deux éditeurs avaient déjà étudié en collaboration les œuvres grammaticales d'Henri d'Avranches (*Philological Quarterly*, VIII, 21-38), et l'un d'eux, M. J. C. Russell avait publié sur Henri d'Avranches un intéressant article dont nous avons rendu compte (LIV, 598). Une circonstance particulière ajoute à l'intérêt de la seconde composition de Maître Henri : dans le ms. Rawlinson le livre des *Equivoca* est accompagné d'une glose interlinéaire et marginale qui donne l'explication, parfois très nécessaire, de ces paronymes ; cette glose écrite probablement au XIIIe siècle, comme le poème qu'elle commente, est rédigée en latin, mais avec mélange de mots français. Ces mots (il y en a environ 90) ont été réunis par les éditeurs, à la fin de la brochure, en un index alphabétique, sans explication : à la vérité la plupart sont assez simples, mais d'autres sont plus difficiles à reconnaître sous leur graphie anglo-normande et quelques-uns présentent des particularités notables. Je relève ainsi : *abester* glosant abscĭdere, *aseller* = sigillare, *cletener* (de *cleton*) = lappa « bardane », *curre* = calīgo, *dauneur* = *donoieor*, *paneit* = pannus, *piment* = nectar, *provendre*, *scropur* = screator (cf. *escropir* dans Godefroy *s. v.* escopir), *stamin* = calciamenta, *truflur* = gerro. Quelques lectures auraient besoin de confirmation, p. ex. pour *descunet* = depĭlat, *drane* = fucus p. e. *draue*, *enegrue* = acēre donc forme de *enaigrir*, *sulcolt* = delīrus « hors du sillon », *vanin* = carrus. Voici, je pense, de fausses coupes à corriger : *depersus* = desĭdis doit être lu *de persus* (*de* correspondant au génitif latin) et enregistrée à *persus* ; *eseie* = (messis metitur) est sans doute la combinaison de *e(st)* et du participe *seié* de *seier* < secare et doit être classé à *s*. D'autre part je pense qu'on aurait pu mettre dans cet index *harpe* (7 v, 5), et surtout *senser* (11 r, 6) qui glose acerra et qui n'est qu'une forme réduite de

encensier « encensoir ». Il y a encore d'autres difficultés dans ce petit recueil et il sera nécessaire de l'examiner de plus près. — M. R.

Ant. Velleman, *Dicziunari scurznieu da la lingua ladina pustüt d'Engiadin' Ota cun traducziun tudaischa, francesa ed inglaisa e numerusas indicaziuns topograficas e demograficas* ; Samaden, Engadin Press Co, 1929 ; pet. in-16, xlvii-928 pages. — Les dictionnaires ladins ne sont ni très nombreux ni faciles à acquérir et nous manquions de lexique ladin-français (ou ladin-anglais). Le dictionnaire de M. V. mérite donc d'être accueilli comme un instrument de travail commode, d'autant que l'auteur y a compris des articles toponomastiques qui fourniront sur les localités romanches des indications parfois difficiles à réunir à distance.

E. C. Hills, *Spanish patronymics in -Z* ; New-York-Paris, 1926 ; in-8, 17 pages [extrait de la *Revue hispanique*, LXVIII]. — Ces patronymes sont dérivés du génitif latin en -ci ou -tii et le type a été étendu aux noms dont le radical était terminé autrement.

Ferdinand Lot, *Notes d'onomastique* [extrait de la *Revue Celtique*, XLV (1928), 312-17]. — 1. *Le nom du Rhin.* Le celt. *rēnŏs* est conservé dans le nom de divers cours d'eau : *Reno* en Emilie, deux *Rino* en Corse, *Rhinow* en Brandebourg, *Rheins* dans le Lyonnais (cf. *Romania*, XXII, 494 et 497, opinion de M. A. Thomas qui voit dans *Rheins* un nom de rivière en *-ain*, ce que conteste M. F. Lot), etc. La forme *Rhin* est empruntée au germ. *Rhein.* 2. *Le nom du Rhône. Rŏdānŏs* de même se rencontre en bien des points ; M. L. en rapproche divers cours d'eau appelés aujourd'hui ou jadis *Rhodon* ou *Rosdon* et peut-être le nom de la ville de *Redon.* 3. *Dordogne* ne peut pas être composé de *Dore* et *Dogne*, car le nom se retrouve désignant un ruisseau du Pas-de-Calais. 4. Il y a une *Garonne* dans le Var. 5. On nomme *Cévennes* aussi des falaises dominant le Lot. 6. La déesse celtique *Belisama* a laissé son nom à divers *Bellesme*, *Blesme*, etc., auxquels M. L. ajoute *Belesmes* (Seine-Inf.) et *Velesmes* (Doubs et Hte-Saône).

R. Ekblom, Baldosa, *Un mot de patois suédois et une étymologie espagnole* [Extrait de *Språkvetenskapliga Sällskapets i Uppsala Förhandlingar*, 1922-1924, p. 47-52]. — *Baldosa* est un mot de patois suédois qui paraît assez peu répandu et qui désigne une « galette épaisse faite de pommes de terre bouillies et écrasées et frite dans la graisse » ; M. E. tient que c'est l'esp. *baldosa* « carreau de terre cuite », et comme les relations linguistiques de la Suède et de l'Espagne ne sont pas de nature à expliquer un emprunt, M. E. imagine que le mot aurait pu passer par le jargon des Tsiganes. Tout cela est fort ingénieux, sans plus. Quant à *baldosa* en Espagne ce serait un dérivé de l'arabe *bāṭil* « faux ». La sémantique de

M. E. est assez souple pour corroborer toutes ces hypothèses : la galette suédoise est compacte comme un carreau de brique espagnol, et ce carreau lui-même n'étant pas de pierre est artificiel, ce qui est bien près de « faux », etc. — M. R.

K. Titz, *Franc.* coche, *špaň.* coche, *ital.* cocchio = *stč.* kotči, koči (*vůz*) [Extrait de *Časopis Matice Moravské*, XLVI (1922), p. 170-91]. — A l'appui de l'origine magyare de *coche*, l'on ne peut faire valoir qu'un fait, c'est que la poste allait de Vienne à Pesth vers la fin du XVe siècle en passant par le hameau de Kocs où l'on changeait de chevaux ; or *kotči* est plus ancien en tchèque que la fin du XVe siècle. Dans une note manuscrite ajoutée à la coupure de son article M. T. signale un exemple de *koczi* en 1440 à Kosice (Kassau) dans les comptes de la ville publiés par Kemeny Lajos (*Kassavaros régi szamadéskönyve 1431-1535*) : « Item darnach gar *koczi* lichin, als Herr Zenko gefangen wart. » Or à cette époque Kocs n'aurait été qu'un hameau insignifiant, et naturellement sans relais de poste. Le nom du « coche » ne serait donc pas hongrois, mais tchèque. Nous aurons à signaler des discussions ultérieures sur cette conclusion. — M. R.

Kristoffer Nyrop, *Fransk* gord [extrait de *Festskrift til Finnur Jónsson*, 450-4] ; Copenhague, Levin et Munksgaard, 1928. — *Gord*, dans ses divers sens : gouffre, installation de pêche, etc., est rattaché au norois *gorðr*. — M. R.

Margaret Elizabeth Hudson, *The juxtaposition of accents at the rime in french versification* ; Philadelphie, 1927, in-8, 105 pages [University of Pennsylvania, Publications of the series in Romanic languages and literatures, nº 19]. — L'étude porte sur les cas où, le dernier mot du vers étant un monosyllabe ou un disyllabe à forme féminine, il est immédiatement précédé d'un mot à accent tonique final. L'ancien français a sa place dans cette étude munie de statistiques dont les conclusions ne se dégagent pas de façon bien utile.

Joachim Rolland, *Les origines latines du théâtre comique en France (Essai bibliographique)* ; Paris, Revue des Études littéraires, 1927 ; in-8, 218 pages. — Tout essai bibliographique devrait être le bienvenu dans notre indigence, et l'on souhaiterait que M. R., qui paraît avoir décidément le goût de la bibliographie, y consacrât en effet ses efforts, si l'on pouvait espérer qu'il acquît en même temps le goût de la concision et le sens de l'utile. Mais l'on éprouve quelque peine de voir gâcher la matière, le temps et le labeur de quatorze feuilles d'impression pour des mentions sans intérêt, des reproductions sans raison, des redites sans discrétion,

des sommaires sans utilité. Qu'on se souvienne qu'il s'agit, depuis le *Querolus* jusqu'au *De Paulino et Polla*, en passant par les comédies de Hrotsvitha de deux douzaines de piécettes dont toute la bibliographie utile ne demandait pas cinquante pages. — M. R.

Das Moralium Dogma Philosophorum *des Guillaume de Conches, lateinisch, altfranzösisch und mittelniederfränkisch herausgegeben von* John Holmberg (*Arbeten utgivna med understöd av Vilhelm Ekmans Universitetsfond, Uppsala*, 37); Paris, Champion, 1929; in-8, 61-217 pages avec une planche. — Le même manuscrit 369 de la Bibliothèque de Hanovre dont M. H. a récemment tiré une traduction en prose moyenne basse francique du *Bestiaire d'Amour* de Richart de Fournival (cf. *Romania*, LII, 529) contient celle du *Moralium Dogma*, basée elle aussi sur un modèle français. M. H. donne le texte critique de l'original latin et des deux traductions. On avait déjà fait diverses tentatives de dresser une liste des manuscrits français. Celle de M. H. est considérablement augmentée et comprend 38 numéros. L'introduction contient en outre des indications utiles sur des compositions similaires dans l'ancienne littérature française. Ainsi M. H. a constaté que le poème bien connu, mais inédit d'Alart de Cambrai, *Moralités des philosophes*, provient directement de la traduction en prose française du *Moralium Dogma*. D'autre part, M. J. Morawski, dans un récent article (*Quelques sources méconnues du Roman de Renart le Contrefait*, III : *Alart de Cambrai*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLIX, 543), prouve d'une manière irrécusable que l'auteur de *Renart le Contrefait* a utilisé les *Moralités des Philosophes* d'Alart. Qu'il s'agisse réellement du poème et non pas de la composition latine qui en est le modèle, cela ressort de l'identité de nombreuses rimes. — Le nouveau travail de M. H. témoigne, comme le précédent, d'une érudition solide et de soins louables. — A. Långfors.

A. R. Nykl, *A compendium of aljamiando literature, containing :* Rrekontamiento del Rrey Ališandre (*an aljamiado version of the Alexander legend, with an introduction, study of the aragonese traits, notes and glossary*), *the History and Classification of the aljamiado literature* ; New-York-Paris, 1929; in-8, 207 pages [extrait de la *Revue hispanique*, LXXVII]. — L'essentiel est l'édition du *Rrekontamiento* d'après le ms. Gayangos (Gg 48) de la Bibliothèque nationale de Madrid, du XVIe s. Le texte provient d'une version arabe du roman d'Alexandre. En tête un exposé bref, mais clair, de la littérature *aljamiado* qui complète celui d'Eduardo Saavedra. Sur la source arabe, voir le travail, cité ci-dessous, de M. E. G. Gómez.

Un texto árabe occidental de la leyenda de Alejandro según el manuscrito ár. XXVII de la Biblioteca de la Junta para ampliación de Estudios ; edición,

traducción española y estudio preliminar por Emilio García Gómez ; Madrid, Instituto de Valencia de Don Juan, 1929; in-8, CLXXIV-108 et 76 pages. — Voici un très utile complément au tableau des textes relatant l'histoire poétique d'Alexandre ; il présente cet intérêt particulier qu'il permet de rendre compte de la formation de la version *aljamiada* de la légende récemment étudiée par M. Nykl dans le mémoire signalé ci-dessus.

The Gests of King Alexander of Macedon, two middle-english alliterative fragments, Alexander A *and* Alexander B, *edited with the latin sources parallel* (*Orosius and the* Historia de præliis, *J² recension*), with introduction, notes, appendices, and index by Francis Peabody Magoun jr ; Cambridge, Harvard University Press, 1929 ; in-8, XII-261 pages. — Les deux fragments de *Roman d'Alexandre* en moyen anglais conservés dans les mss Greaves 60 et Bodley 264 de la Bodléienne à Oxford étaient déjà connus par les éditions anciennes de W. W. Skeat (1867) pour le fragment *A* et de J. Stevenson (1849), puis de Skeat, pour le fragment *B*. M. M. nous donne un texte plus scrupuleusement fidèle que celui de Skeat et assez largement commenté. La partie la plus importante de son introduction est celle qu'il a consacrée à la recherche de sources, ce qui l'a amené à dresser un nouveau tableau de filiation des formes diverses prises par la légende d'Alexander depuis le roman du Pseudo-Callisthène. Les travaux de MM. Gómez et Nykl signalés ci-dessus pourront compléter ce tableau.

Jazme Oliou, versificateur et auteur dramatique avignonais du XVe siècle, par P. Æbischer ; Avignon, Annales d'Avignon et du Comtat, 1928 ; in-8, 31 pages. — Les mss Ashburnham 115 et 116 de la Bibliothèque Laurentienne à Florence sont deux mss d'apparence très semblable, écrits en partie de la même main, qui est celle de Jazme Oliou, ou, comme celui-ci l'écrit lui-même sur le feuillet de garde du ms. 116, Jaque, Jaquemart, Olivi Jacobus. Outre quelques poésies, ces deux volumes contiennent une moralité dont le personnage principal est « Argent », un fragment de sotie publié par Émile Picot (*Rec. gén. des soties*, I, 1), un miracle (appelé ici « moralité ») de saint Nicolas, et deux farces dont l'une, complète, traite le thème de l'homme à qui l'on fait croire qu'il est devenu un âne, thème déjà signalé par M. Æ. dans un fragment de farce de Fribourg (cf. *Romania*, LIV, 572), et dont la seconde, incomplète, paraît avoir « Pitance » pour personnage principal. L'intérêt de cette collection est qu'au moins une partie des pièces a été certainement représentée (il y a en marge des indications de régisseur) à Avignon dans le dernier tiers du XVe siècle, ce qui est à noter pour l'expansion du français dans le Midi, mais s'explique sans doute par les conditions particulières où Avignon, ville pontificale, s'est trouvée au XIVe siècle : il n'est pas impossible que Jazme Oliou ait été chef d'une compagnie de comédiens : lui-même écrit

sur le ms. 116 « Jaquemart bon conmpanhon » ; ce qui est certain c'est que la *Moralité d'Argent*, qui est écrite de sa main, est aussi de sa composition, et que nous avons là un véritable manuscrit d'auteur qui a subi des retouches (introduction de personnage nouveau, modification de prologue et d'épilogue) sans doute pour des représentations en des circonstances diverses. — M. R.

Eugène Aničkov, *Les survivances manichéennes en pays slave et en Occident*. [Extrait de la *Revue des Études slaves*, VIII, 1928, fasc. 3-4, pp. 203-225]. — M. A. pense que certains traits de la littérature narratine médiévale, parmi lesquels il cite la glorification des fils naturels (Artur, Guinglain, Bliobliheris, Galaad), le thème du « pont evage », les « noirs chevaliers » et les dragons, sont d'origine manichéenne, non pas bogomilique et bulgare, mais macédonienne. C'est de Macédoine que se seraient propagées, sans doute par l'intermédiaire de la Sicile et de la Calabre et des moines basiliens, les doctrines cathares, et c'est au XIIe siècle seulement que l'hérésie aurait été mise, dans la pensée occidentale, en rapports avec les Bulgares (d'où *bougre*, *bougrerie*, etc.) — M. R.

Gr. Lozinski, *La Russie dans la littérature du moyen âge : le pays, la population et ses richesses* [extrait de la *Revue des études slaves*, IX (1929), 71-88 et 253-69]. — Les notions que le moyen âge français a eues de la Russie sont moins vagues qu'on n'est tenté de le croire tout d'abord : les chansons de geste sont moins renseignées, mais les romans, de préoccupation plus moderne, connaissent au moins la Russie comme un pays prospère et commerçant. Il est intéressant de constater que M. Max Remppis était arrivé pour l'Allemagne à la même conclusion que M. L. pour la Russie et reconnaissait aussi aux romans français une information plus moderne et plus sûre qu'aux chansons de geste.

Leonhard Gleich, *Der landschaftliche Charakter der* Geste des Loherens (*Lothringerlied*); Bidefeld, Rennebohm & Hausknecht, 1925 ; in-8, IX-56 pages avec une carte [Dissertation de Munich]. — Nous nous excusons d'avoir tant tardé à signaler cette étude soigneuse dont nous n'avons pu donner le compte rendu détaillé qu'elle méritait. La conclusion de l'auteur est que, selon toute vraisemblance, la *Geste des Lorrains* est l'œuvre d'un clerc connaissant la Lorraine et travaillant sur des données locales.

Alexandre Eckhardt, *Sicambria capitale légendaire des Français en Hongrie ;* Paris, Champion, 1928 ; in-8, 32 pages (extrait de la *Revue des études hongroises*, 1928, n° 2-3). — M. E. a fort diligemment recherché les origines de la légende relative à la fondation de Sicambria sur le Danube, près de Bude, par les Troyens que conduisait Francio, fils de Priam. Il a aussi

suivi cette légende dans la littérature et l'historiographie françaises jusqu'au XVIe siècle. M. E. ne s'est pas contenté de prendre des textes de seconde main et il a examiné lui-même quelques mss du XIIIe ou du XIVe s. de la Bibliothèque nationale ; il en donne à l'occasion des extraits sous une forme qui vise à être fidèle, mais qui n'est pas toujours de lecture facile ni certaine. Ainsi, dans le ms. fr. 24430 (fo 166 vo) il trouve la mention de *Sicambre qui est cieuetāine cites de Hongerie*, et il croit devoir comprendre que ce passage nous ferait connaître une certaine *Cievetanine*, cité de Hongrie, qui ne serait d'ailleurs pas autre chose que Sicambria ; je ne doute pas qu'à la réflexion il se persuade que *cievetaine cités* veut simplement dire « ville capitale », comme *chevetain pechié* signifie « péchés capitaux ». — M. R.

Les Prophecies de Merlin *edited from ms. 593 in the Bibliothèque municipale of Rennes by* Lucy Allen Paton ; New York-London, Modern Language Association of America, 1927 ; in-8, 2 vol. — Nous n'avons reçu de cet ouvrage que la deuxième partie, *Studies in the contents*, ce qui ne nous permet pas pour l'instant de faire autre chose que d'en signaler l'apparition.

Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII ; préface et notes d'André Mary ; Paris, Jonquières, 1929 ; pet. in-8, 363 pages, avec 13 reproductions de miniatures ou dessins. — Impression d'après les éditions antérieures avec graphie simplifiée ; elle permettra commodément la lecture de ces mémoires.

ERRATUM

P. 404, ligne 1 du bas, v. 2430 lire *cunsentez* au lieu de *cunseiliez* (premier jambage de l'*n* gratté par le reviseur, deuxième jambage transformé en *l*, *t* gratté). « Se référant à *P* (p. 139), tous les éditeurs, depuis Müller, corrigent : *Cunsentez mei* » (Bédier, II, 192). Mais ce qu'ils n'ont pas vu, et ce que je n'avais pas vu tout d'abord, c'est que *cunsentez* est, sans doute possible, la leçon originale du manuscrit d'Oxford, stupidement défigurée, comme en tant d'autres cas, par le reviseur. — Ch. S.

CORRESPONDANCE

Je serais reconnaissant à M. Edwards Billings Ham de me faire connaître son adresse exacte. — M. Roques.

INDEX DES MOTS [1]

A

à esp. 593
aage fr. 558
aaisier fr. 558
abábyi wall. 133
abaiette champ. 140
abaitî (*s'*) wall. 140
abandon fr. 281
abané ard. 135
abanner, *-nement* ard. 135
abauquer champ. 140
abautchè wall. 133
abauter champ. 140
ábayi (*s'*) wall. 140
abester agn. 600
abeuter champ. 140
Abraffim esp. 267
Abramin fr. Est. 267
Abravan esp. 267
abravanel cat. 267
absolvere 282
acesmer fr. 584
ache wall. 129
achlé wall. 129
acteur fr. 585
actor 585
-acum 151
adchouter boul. 126
adschismare 584
ael ard. 129
aerdre, *aergans* fr. 293
afoûre wall. 127
afuir fr. 127
aggio it. 149
agio fr. 149
agrou fr. Metz 127
aillie fr. 576
aine fr. dial. 581
aines (*en*) fr. 581
aiouz, *-ouz* wall. 129
aip prov. 267
airelle fr. 126
áisselée fr. 129
aître fr. 126
alfadida jud. ptg. 267
alimoni roum. 587
alisandre fr. 576
aller fr. 289
allimono gr. 587
almartaque jud. ptg. 267
Alpuebrega esp. 152
ameroke fr. 576
amour fr. 283
**amplova* 288
ancenge fr. 145
ancia(n) prov. 254
-ancum 151
ancus 297
andar esp. 289
andare it. 289
-angen all. 151
-anges fr. prov. 591
-annar prov. 289
anoatar jud. ptg. 267
-ans fr. prov. 591
antenois fr. 149
aoi (?) fr. 145
aouster, *-erelle*, *-eron* ard. 127
**aousterez* fr. 127
aoustrai fr. 127
aquaire (*fil d'*) ard. 127
aramaſta roum. 586
aranya cat. 267
archiepiscopus 584
ardere 152
ardoir, *argans*, *arge* fr. 293
argoit fr. 293
arier fr. 293
**arja* gaul. 126
Armoise fr. 593
arna cat. 593
arnia it. 593
aroamig aroum. 474

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont d'une façon générale celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

*aronea 114
arsa 152
aşa roum..... 592
aseller agn..... 600
asermar, asesmar prov..... 584
assevir fr..... 125
assocenage, -ner champ..... 125
assolvere..... 278
assolvre prov..... 278
assouvir fr..... 125
astale liég..... 125
aşternut roum..... 592
astruc béarn..... 125
astrutus..... 125
astucieux fr..... 125
atchoum fr..... 126
ateinter fr..... 126
atére wall..... 126
atin-je (*m'*) borain.. 126
atinter fr..... 126
**atrapica, atrip-*.... 126
atrie lorr..... 126
atriplex..... 126
atrocî wall..... 126
attaindre, -eindre fr.. 126
attendre fr..... 126
attention (*faire*) fr.. 126
attinter fr..... 126
aubegelée fr..... 577
auctor 585
audîvi, -ivit, -inos fr. 127
aujam prov..... 129
auques, -etes fr..... 305
**auricea*..... 127
auseria 128
**austar* germ..... 128
author, -tor..... 585
autorité fr..... 127
autumnus 469
Avallo..... 270
avance (*bailler l'*) fr. 269
avar, -arde, -art champ..... 128-9
avare, -ricieux fr... 129
avec fr..... 149
avelet lorr..... 129
aver fr..... 129
averlan fr..... 129
avers périg..... 129
**aves* gaul..... 128
aviram cat..... 129
awisté wall..... 127
azar (*a l', d'*) ard... 129
azèt ard..... 129

B

bá champ..... 130
bá lorr..... 139
bâ wall..... 133
baaillier fr..... 140
baba ard..... 130
babeko Ariège..... 130
babèt, -été wall..... 129
babètch wall..... 130
babiller fr..... 129
babiole fr..... 130
babiri, -iyi champ.. 129
babloté champ..... 129
baboche ard..... 130
babole fr..... 130
baboue fr..... 130
babouyî wall..... 133
bac champ..... 130
bac écoss..... 131
**bac(c)ellum*..... 131
**bacculare, -ulum*... 131
bach lorr..... 139
bachasse fr..... 131
bachbunge all..... 131
bache champ..... 138
bâche wall..... 131
bachette ard..... 139
baché champ..... 139
bachique fr. dial.... 131
bachlik fr..... 139
bacho lorr..... 131
bachode champ..... 138
bachôle wall..... 138
bachot fr..... 138
bachôte wall..... 138
bachou fr..... 131
bachoule ard..... 138
bacille fr..... 131
baculot fr..... 132
bade fr..... 140
bâdge wall..... 131
badie fr..... 140
badorer champ..... 138
badrée champ..... 138
badrouiller fr..... 138
baffe, baffle ard..... 132
bâfrer fr..... 132
**baga* celt..... 132
bagage, -ger champ. 132
bagasso prov..... 130
bagé ard. wall..... 132
bagna ard..... 134
bagne liég..... 134
bagné ard..... 134
bagneros Gers..... 134
bagnèt wall..... 134
baguenaude fr..... 130
baguette fr..... 132
bagyêr poit..... 140
bahia basq..... 130
bahôte wall..... 138
bai fr. arg..... 258
baiasse champ..... 130
bâie Guernesey..... 130
baigneur fr..... 134
bait Namur..... 132
baike wall..... 132
bail armén..... 133
bail fr..... 132
baille fr. Nord..... 132
baille afr..... 134
baille wall..... 140
bain (*envoyer au*) fr. 134
bairre ard..... 137
baiser fr. et arg.... 138
baiseul fr..... 139
baissuro prov..... 139
baisure fr..... 139
**baita* germ..... 132
bakè wall..... 130
**bakkidia* gaul..... 131
**bakk-lo* gaul..... 131
bakon ard..... 133
bakot vend..... 131
baladeuse fr..... 134
baladin fr..... 134

balai ard..... 135
balaite poit..... 134
balan ard..... 134
balan bret..... 135
balançon champ.... 133
balasses wall..... 134
balâtler Meuse..... 134
balaton Gilhoc..... 132
balbouyî wall..... 133
bald germ..... 133
balderich germ..... 133
baldosa esp., suéd... 601
balé ard..... 134
balet champ..... 133
balèvre fr..... 130
baliver fr..... 140
baliverne fr..... 583
baliyé, -yi ard..... 135
**baljos* gaul..... 134
**balla* gaul..... 134
balla germ..... 134
ballan angl., écoss... 134
ballast fr..... 134
balle d'avoine fr.... 134
**bâl-lef(r)* francique.. 130
ballematia..... 134
balme fr..... 134
baloffe fr..... 134
baloké ard..... 134
balòt wall..... 133
balotage fr..... 134
balotil wall..... 134
baloûder wall..... 134
**balt(i)* francique... 133
**balu, -usta* gaul.... 134
baluchon fr..... 133
balus wall..... 133
bamboche fr..... 135
bâme liég..... 132
ban ard..... 135
banboche, -é, -eur ard..... 130, 134
bancal fr..... 135
bandenèdje wall..... 135
**bank, -kiz* germ.... 135
bannasta gaul..... 135
bannejar prov..... 135
banner fr..... 135
bannière fr..... 135
banno celt..... 135
**bansta* germ..... 135
banvolle fr..... 135
banwart lorr..... 135
**baptismus*..... 135
baquette champ..... 131
baraja, -jon, -juste esp..... 267
baraque, -quin champ. 137
barbakèn wall..... 133
Barbarie fr..... 136
barbas..... 136
Barbedienne fr..... 581
**barbellus*..... 136
barbette fr. arg..... 136
barbichette fr..... 136
barbizèt, -uzèt ard... 136
barca..... 142
barcaniare..... 142
bardach, -chi wall... 137
bardane fr..... 138
bardé ard..... 138
barder fr. arg., ard... 138
barder Yonne..... 137
bardochi wall..... 137
bardoire fr..... 138
bardot fr..... 136
bargaignage fr..... 142
**barica* gaul..... 136
barioler fr..... 137
barma ard..... 136
bar'nèdje wall..... 135
baron wall..... 136
baroche fr. Est..... 139
barouira Barcelonnette..... 136
barradouiro prov... 136
barrasc gasc..... 137
barre ard..... 137
barrer ard..... 136
barrounta prov..... 137
**barrum*..... 138
barusquier prov.... 136
basa ard..... 139
basarda cat..... 139
**bascia* gaul..... 138
basi poit..... 139
basin fr..... 135
basiné ard., lorr.... 131
basîr wall..... 139
basné wall..... 131
basoche fr..... 139
basse fr. et dial..... 131
basse champ., wall.. 139
basser champ..... 139
basser wall..... 131
basset boul..... 139
bassin, -ine, -iner fr. 131
bassinet champ..... 131
bassinet (*cracher au*) fr..... 131
**bastardus*..... 139
bastinga it..... 139
bastingue fr..... 139
bastó wall..... 139
**baswan, -won* germ. 136
bâtche, -chè, -chîre wall..... 131
bateau fr..... 140
bateau (*monter un*) fr. arg..... 140
**baticilla*..... 131
batli champ..... 139
batsou H. Vienne... 131
baty, -tyé lorr., wall. 130
batya, -yó ard..... 139
bauc fr..... 132
baucent fr..... 134
baudrei fr..... 133
baugac fr..... 133
bauquer ard..... 140
băut roum..... 473
bavasé champ..... 130
bavestier H^t Maine.. 139
bavèt champ..... 130
bavette fr..... 130
baveux fr. arg..... 130
bavrèt champ..... 130
bavró champ..... 130
bawè, -wèt champ... 140
bawète, -terî wall... 140
bay fr. arg..... 258
bayâne wall..... 135
bayar champ..... 140
bayart fr..... 142

bayé champ..... 132
bayi lorr..... 140
bayœ champ..... 140
bayon ard..... 132
bazê fribg..... 135
**bazjan* got..... 139
beals fr..... 284
bèj champ..... 138
bêle wall..... 132
Belisama gaul..... 601
Belesmes fr..... 601
Bellême fr..... 601
belloy (jouer à) fr... 275
bels fr..... 284
bèlzamin ard..... 134
bènité lorr..... 135
**bennasta* gaul..... 135
**bera* germ..... 132
berbœlī lorr..... 136
berdouchi wall..... 137
berdouy, -yi ard., wall..... 137
berge fr. arg..... 136
**bergon* gaul..... 136
bérih wall..... 137
Berry fr..... 152
Bertaut-qui-dort fr.. 580
berlêg champ..... 138
bès lorr..... 138
besiri B. Maine..... 139
beste fr..... 173
betel fr..... 577
bienheur fr..... 127
bičva-večica croate dalm..... 288
biet roum..... 477
bigarré fr..... 578
bil, bilo, bilot ard... 126
birichino it..... 584
biseau fr..... 139
biţ roum..... 288
bitarde ard..... 129
**Biturigum*..... 152
blague fr..... 133
blêfe, -fer, -fou wall. 130
Bleheri fr..... 143
Blesmes fr..... 601
bloi, -ou fr..... 269
bodatte Metz..... 132
bodet wall..... 133
bôdrillon fr. comt... 133
bogue fr..... 133
boillote poit..... 132
boké ard..... 140
bokêt champ..... 140
bolc'h bret..... 133
bombaggine it..... 135
bombasin fr..... 135
bon fr..... 283
bonneurté Reims.... 127
bot roum..... 473
bour roum.... 469, 472
bouri ard..... 126
Boissevin fr..... 118
bolat lorr..... 134
botima, -tir champ. 139
bóton champ..... 139
bou(a) fr. prov..... 286
bougre, -erie fr..... 605
Boutavant fr..... 580
boutchi wall..... 138
boyan, -yé, -yèt, -yi, -yœ champ..... 140
bragania..... 142
braixelette ard..... 130
brajman lorr..... 136
brama, -an fr. dial... 136
bran prov..... 136
brave fr., prov..... 136
bredouille fr. 137
bref fr..... 283
brehaigne fr..... 135
Brendisium..... 150
Breri fr..... 143
brief fr..... 283
broască roum..... 470
**brosca, -cus*..... 470
bru savoy..... 137
bruscus..... 470
bu prov..... 286
bubalus..... 469, 473
buen fr..... 283
bugle fr..... 577

C

cabaud fr..... 133
Cachepoux fr..... 289
çais, çajus fr..... 284
cala-..... 151
canapus..... 289
cănipăr roum..... 289
canois fr..... 577
capele fr..... 577
caras roum..... 290
carassin fr..... 290
carbonel fr..... 577
cárdeno esp..... 267
cardinus..... 267
careton fr..... 572
caribaudia Verviers. 133
carousse fr..... 290
cărtiţă roum..... 115
căţea, -eli roum.... 251
catul(l)ire..... 251
centisser fr..... 257
cerlangue fr..... 577
Cévennes fr..... 601
chaloir fr..... 147, 577
chanes fr..... 546
Chantegros fr..... 580
chétron fr. belge.... 287
chevetain fr..... 606
chiauler fr..... 251
cinomia..... 173
ciuitas..... 288
ciurlare it..... 583
cletener agn..... 600
coborî roum..... 289
cocceus..... 592
coche fr..... 602
cofea..... 471
coif roum..... 470
cois fr. arg..... 258
cok hanoun agn..... 577
colnic roum..... 289
Colostrais sarde.... 591
comgi prov..... 268
**comminicare*..... 288
compère-loriot fr.... 127
conglapi prov..... 267
corretja cat..... 593
cot roum..... 469
coues fr. arg..... 258
cousin fr..... 129

coys fr. arg..... 258
craie fr..... 283
craissan prov..... 585
cran fr..... 290
crassantus..... 585
crasseux fr..... 129
craxantus..... 585
crenno it..... 290
cubitus..... 469, 470
cufea..... 470
cuib roum.... 469, 470
curatura..... 152
curre agn..... 600

D

dace angl..... 577
dais fr..... 577
dar prov..... 278
dardeler, -der berr... 581
dare..... 278
dârer wall..... 128
dariole fr..... 128
daron fr. arg..... 136
dars fr..... 577
darse angl..... 577
dauneur agn..... 600
débané ard..... 135
débarder fr..... 132
déboché champ..... 133
deguerpir prov..... 280
deguerpissement fr... 281
degurpir prov..... 281
dementiers fr..... 291
derelinquere..... 282
derlinquir prov..... 278
desamparar prov.... 278
desbotchi wall..... 133
descliquer fr..... 269
desenheurer ard..... 127
desfer wall..... 269
Dex-le-salt fr..... 580
dezbăra roum..... 289
dibâne (al) wall..... 135
Dieulefit fr..... 580
Dieu li mire fr..... 580
Dieu li vol fr..... 580
Diiu roum..... 289
dimittere..... 278
dire (trouver à) fr... 269
disvelare..... 289
doi roum..... 470, 473
doiz agn..... 577
donar prov..... 278
donne fr..... 291
Dor- ?..... 152
doradille fr..... 128
Dordogne fr..... 601
doribeller poit..... 128
doridier fr..... 128
dorloter fr..... 128
dors agn..... 577
douleur fr..... 283
dráb tch..... 290
drabant fr..... 290
drache fr..... 576
drane (?) agn..... 577
drawk angl..... 577
drisile agn..... 577
drizzle angl..... 577
Duero esp..... 151
dui, duo..... 470, 473
Dur-..... 152
dûr- gaul..... 151

E

eage fr..... 558
ébarouir fr. dial.... 138
ébaucher fr..... 133
ébaumir morv..... 134
ebruchi savoy..... 137
échouir fr. Fland... 127
écoucher fr. dial.. .. 578
écouter fr..... 128
eeser fr..... 558
eh fr..... 269
el, els fr..... 141
Elz all..... 152
embabouchi prov.... 130
embarras lorr..... 137
embarrassée ard..... 137
embarrassette fr..... 137
embêche lorr..... 138
empaffer (s') fr..... 132
encensier fr..... 601
enchaloir fr..... 577
-enges fr. prov..... 591
engouer (s') fr..... 287
ennuyer (s') fr..... 269
-ens fr. prov..... 591
entro prov..... 291
entro(que) fr..... 291
épaffer champ..... 132
epibaudai poit..... 133
esbaré champ..... 137
esbayer ard..... 140
esbarrasca gasc..... 137
esbarou ard..... 137
escouger agn..... 578
escoute Reims..... 128
escropir fr..... 600
escucher fr..... 578
escuger agn..... 578
essokter, -opter wall. 125
est (c') à qui fr..... 593
estar esp..... 297
et fr..... 269
Evramin fr..... 267
**exbodicare*..... 133
**excotio*..... 472
exvacuare..... 282
eyu wall..... 128

F

faerie fr..... 558
**falliverna*..... 583
fargala sarde..... 142
fare..... 269
fastrouiller, fatr- fr. 269
féerie fr..... 558
Feldis rét..... 150
fer wall..... 269
fesse mathieu fr..... 129
fête fr. Belg..... 287
fiar, fier, fir rét... 285-6
flaccus..... 297
flancus..... 297
fora(n) prov..... 253
forement agn..... 41
fost roum..... 470
fourt lorr..... 128
frai fr. prov..... 285

frenole fr. 577
frida fr. prov. 285
frua it., rét. 305
**fruga* 304
fruga slov. 305
fuisti 470
**fuistum* 470
fuşi roum. 470
fyar, fyer rét. 285-6

G

galerne fr. 579
galeyn agn. 578
galoxina 578
Gard fr. 152
garele fr. 578
Garonne 152, 601
garre fr. 578
Gaudiolus 289
Gauzulus dalm. 289
gave pyrén. 591
Gavoi sard. 591
Geminianus 289
Gennanus dalm. 289
Gerbel all. 593
germon, gern- fr. 578
geugon, gheugon fr. 256-8
Gimanus dalm. 289
gindac roum. 289
Gironde fr. 152
Git-le-Cœur fr. 580
gloriaw lorr. 127
goi fr. 116
Gois fr. 116-8, 587
gord fr. 602
gordr germ. 602
gorosti basq. 591
gouais fr. 116
Gouayz fr. 587
gourmade, -ande fr. 289
graissan prov. 585
granota cat. 267
Gratte-chèvres fr. 580
grenouille fr. 267
grimoire fr. 289
grippe-sou fr. 129
gruyer fr. 145
guarpire 282
guarpitoria (notitia) lat. prov. 281
gubernare 289
güell gasc. 586
guerpir, guirp-, prov. 278
guirpire 278
gula 469
Gumay dalm. 289
gundel croate 289
gură roum. 469

H

hále, -er fr. 125
haleter fr. 125
hallen b. all. 125
hannon fr. 577
harle fr. 578
harpe fr. 600
harry angl. 293
haut tondu fr. 145
henna turc. 289
herle fr. 578
hêtre fr. 287
heur fr. 146
hêure (pwērter) wall. 127
heurteuer agn. 578
heut fr. 577
hirundine 582
honnête fr. dial. 136
hoquet fr. 287
hospitium 592
houfnice tch. 290
hous fr. dial. 128
houswan (?) agn. 578
Huesca esp. 152
humerus 469
huwan fr. 578

I

ian(i) roum. 289
idiotes 191
**ignitia* 289
ilia 305
-ingen germ. 151
inter 291
interrogare 289
intreba roum. 289
**iouenis* 288
**irindinaria* 582
iuuenis 469
iuxta 291

J

jabon esp. 288
jeune fr. Est 127
joane aroum. 469
jou, jwor fr. norm. 286
jusque fr. 291

K

kabolé wall. 137
kanaipe furl. 289
karas tch. 290
karuš lorr. 290
kene fr. 546
konopl'a croate 289
křen tch. 290
kuč s. cr. 592
kuk' alb. 592

L

laïs, lajus fr. 284
languir (se) fr. 269
languste fr. 173
lapsus, -um 586
laudare 278
laureier fr. 578
lauzar prov. 278
Léman 152
lendinaja, -ara it. 582
lenare 289
liurar prov. 278-9
lledesme cat. 593
llenda cat. 593
llordiguera, llorig- cat. 593
locusta 173
lua roum. 289
lup roum. 469
lupus 469

M

mahaigner fr..... 145
maisniee, -ie fr..... 284
mal fr..... 283
mal (être en) fr..... 269
malastru wall..... 125
malbailli fr..... 132
Malespels prov..... 289
maluc (a) prov..... 129
maranatha..... 586
marc fr. arg..... 258
Marivas fr..... 580
marquin fr. arg..... 258
Marseille..... 297
măşăroñu, măşir- aroum..... 113-15
mel fr..... 283
merc fr..... 360
merveille fr..... 588
miaţă roum..... 289
mien (pour du) fr... 269
mierveille wall..... 588
mirabilia, mirib-.... 588
moare roum..... 470
mohon wall..... 287
Mon Houbiėt, Mont H. wall..... 287
Morgane, -gen..... 270
moşinoi roum..... 113
moşoroi, moşunoi roum..... 114-15
mouchon fr. Est..... 127
muria..... 470
mus araneus..... 114-15
mus cæcus..... 115
musche fr..... 173
musenge fr..... 578
musia aranea..... 125
muşinoi roum... 114-15
muşinoñu aroum. 114-15
mus iraneus, musiranus..... 114
muşunoi, -ur- roum. 114-16

N

nasida calabr..... 252
nasita sic..... 252
necromanticus..... 289
neveu fr..... 285
noche fr..... 268
nochet blais..... 128
nouă roum..... 472
nouem..... 472
nour roum..... 469
nozé ard., wall..... 128
nubilus..... 469, 473
număr roum..... 469
numerus..... 469

O

o roum..... 473
obice it..... 290
obus fr..... 290
obuz esp..... 290
oche, ochon berr..... 126
octave fr. Belg..... 287
oculus..... 586
odé pic..... 128
Odriiu roum..... 289
oe, oie fr..... 269
œ (à la bell') fr..... 275
oiseau fr..... 126-7
oise fr..... 126
oison fr..... 127
ollula..... 290
oncle fr..... 129
-onius, a..... 288
orage fr..... 127
orbete roum..... 115
orchal fr..... 127
oré fr..... 127
orfroi fr..... 128
orgelet fr. 287
oriyé fr. Est..... 127
oriyèt champ..... 128
oriyi, -yu fr. Est.. 127-8
ossé ard..... 128
Ossola (Val d') it... 152
osterin fr..... 128
otorgar prov. 278, 280
otreier fr..... 127
oua fr. prov..... 286
ous fr. dial..... 128
ousseron fr..... 127
ouste fr..... 128
ouvre, ov- fr..... 283
oy, oyet, oyon fr. Est. 126
oyson fr. Est..... 127
ozyér, ozir champ... 128

P

paalee fr..... 554
pacificare..... 279
pad magy..... 592
padelada, -do prov. 560
paele, -lon fr..... 558
paf fr..... 132
pail armén..... 133
palé, -lée fr..... 554
palpebra..... 471
paneit agn..... 600
panne fr..... 132
papagai prov..... 130
pape fr..... 290
papegai poit..... 130
papelard fr..... 290
parage fr..... 360
parçogna dalm..... 289
pariter..... 290
paræcia..... 586
paron armén..... 136
parte it..... 290
partigiana it..... 135
partitio..... 289
pat roum..... 592
patella..... 558
πατος gr..... 592
patria it., cat.... 585-6
patria..... 586
patulus..... 592
**patum*..... 592
pavază roum..... 290
paveza tch..... 290
pealerie, peel- fr.... 558
pelain fr..... 567
pennè flam..... 132
peslon fr..... 558
pet, pétard fr..... 583
pi prov..... 285
pied fr..... 295
piment agn..... 600
pince-oreille champ... 128
pinna..... 132

Pissenavache fr..... 580
pištāla tch..... 290
pistolet fr..... 290
pitacium, pitt-..... 267
plamou wall..... 269
pleoapă roum..... 470
ploaie roum..... 471
**ploia*..... 471
pluis prov..... 254
**pluppea*..... 470
poi fr..... 269
pois prov..... 254
polka fr., tch..... 290
pou fr..... 269
pous fr..... 581
praebenda..... 563
praguerie fr..... 290
pram tch..... 290
prama it..... 290
prame fr..... 290
p(r)e roum..... 592
prebenda..... 563
preu fr..... 285
preux fr..... 283
**prince*..... 289
prink alb..... 289
prochain fr..... 360
pronomen..... 585
propcha(n) prov..... 254
prou fr..... 283
provençal fr..... 267
provenda..... 563
provendre agn..... 600
provincialis..... 267
pupula..... 471

Q

quadrivium..... 298
quar, -er fr..... 283
quatio..... 472
Quincampoix fr..... 580

R

rabayar champ., wall. 132
rafe prov..... 562
rai cat., gasc..... 562
ramon ard..... 135
**rapacione*..... 592
**rapaciune* roum..... 592
răpciun, -ne, -ni roum..... 591
raphana..... 562
raptione..... 592
rastrèt wall..... 125
ratayon champ..... 126
rattendre fr..... 126
raugmenter fr..... 127
rbarder ard..... 138
rbaré wall..... 137
rechigner fr..... 145
Redon fr..... 601
refer wall..... 269
rebaer fr..... 578
rehina cat..... 593
relinquere..... 278, 282
relouquer champ..... 140
rembarrer fr..... 137
Reno it..... 601
renos celt..... 601
renter fr..... 360
resina cat..... 593
Rhein all..... 601
Rheins all..... 601
Rhin..... 601
Rhinow..... 601
Rhodon..... 601
Rhône..... 601
Rino it..... 601
roameg aroum..... 469
robeus..... 472
roche fr..... 578
Rodanos celt..... 601
roib roum..... 469
roş roum..... 474
Rosdon..... 601
roseus..... 472
rouéter champ..... 140
rouspéter fr. arg..... 582
rubeus..... 469
rumeg roum..... 474
rumigo..... 469
rumpo..... 469
runc-..... 152
rup roum..... 469
ruptura..... 152

S

sabucus..... 470
sacredienne fr..... 381
saeter fr..... 558
sagittare..... 558
salerne fr..... 579
Salpi it..... 151
salterele fr..... 173
sang (par le) dienne fr. 581
santissier fr. arg..... 257
sarrót gasc..... 593
său roum..... 470-3
sbara, -ré wall..... 137
schismare..... 584
scoate roum..... 470
scropur agn..... 600
scupio..... 469-70
scuip roum..... 469-70
seier fr..... 600
sel berr..... 131
senser agn..... 600
ser esp..... 297
sermar prov..... 584
servus fugitivus..... 267
sesmar prov..... 584
seter fr..... 558
Sfîntă Vineri roum. 289
sfogio vén..... 289
sfolium..... 289
sfùci frioul..... 289
shtëpi alb..... 592
soage roum..... 470
sobeiran, -biran prov. 253
sobol roum..... 115
şobolan roum..... 115
sobran prov..... 253
soc roum..... 470
soif fr..... 283
sokèle wall..... 125
solea..... 289
soleire fr..... 579
solerne fr..... 579
solidus..... 290
solvere..... 278
solvre prov..... 281
solz roum..... 290

soteiran, -tiran, -tran prov. 253
soubassement fr. 139
souquenille fr. 288
sousain fr. 579
spara it. 584
stall germ. 125
stamin agn. 600
subbel'are it. Sud ... 305
subeo 470
subigere 470
**subiliare* 305
subiloun agn. 579
**subterianum* 254
subterius 254
subula 579
sui 470
sukoniča russe 288
sul'ia aroum 305
şumuroñu aroum 113
**superianum* 254
superius 254
supt roum 469
suptus 469
suro cat 593
suval'a pyrén 305
suzaine fr. 579
sveta petka serb. cr. 289

T

taion ard 129
taiyin bress 126
Tal- 591
talpa 115
talpă roum 115
tâmpă roum 592
tan...no prov. 591
tante fr. 129
taon fr. 284
tarasnice tch 290
tarasso it. Ragus... 290
tartalhar prov. 581
tartaruga it. 581
tău roum. 470-3
Taunus all. 152
taurea 586
tayon champ. 126
tel fr. 284
tentiala 585
tepe 592
terdre fr. 579
Tervagant fr. 288
testè it. 581
tiel fr. 284
tigae roum 289
timo 288
toamnă roum 469
**totidus* 583
tottus 583
Toulifault fr 580
Tournemire fr. 580
tournevirer fr. 583
tout fr. 583
Toutifaud, Tout-li-faut fr. 580
trabant fr. 290
trabante it. 290
trabauda prov. 133
tradere 278
trana 586
transmarinum 585
tressave Reims 129
Triglav sl. 288
trivium 298
Trop va qui dure fr. 580
trouver à dire fr. ... 269
truflur agn. 600
tui 470

U

u wall. 128
ubi 469
uevre fr. 283
ufiern rét. 285
ull cat. 586
**ulvos* gaul. 134
umăr roum. 466
un roum. 473
ună aroum 473
urloiu roum 290
Urmac dalm 593
Urmesa esp. 593
usque 291
usque fr. 291

V

vara 267
vasu sic. 146
Velesmes fr. 601
vendere 278
vendre prov. 278
verzelin frioul. 289
verzelino tosc. 289
vésarde fr. 139
vespertilion cat. 538
vicus 296
vierm rét. 286
vilebrequin fr. 584
-villare 150
vinagement fr. 563
Vincelles fr. 152
Vinzelles fr. 152
**virdius* 289
vistiedda di lu Signuri sic. 584
vitremyte fr. Angl.. 268
**vitteus* 289
**vittia* 288
vorbi roum 288
vouisse fr. 126
vrak bulg. 252
vultur 288
vyarms rét. 286

W

Walmannus, Waum- 585
whaleman angl. 585
wienenchement fr. ... 563
winninge flam. 563

Y

yu wall. 128

Z

za bulg. 232
ząbici slav. 290
zabrac roum. 252
zabrakŭ rus. 251
zanzara 585
zappo rom. 593
zavrac roum. 251
zieuter fr. arg. 140
zimți roum. 290

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ANGLADE (J.), Notes sur le manuscrit Palat. 586 de la Bibliothèque nationale de Florence : *Dits des Philosophes*, Herbier provençal colorié 321

ANITCHKOF (E.), Le saint Graal et les rites eucharistiques 174

ARNOLD (I.), Notice sur un manuscrit de la traduction des *Annales de Hainaut* de Jacques de Guise par Jean Wauquelin (Brit. Mus. Lansdowne 214) 382

BAKER (A. T.), *La vie de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry* 332

BRANDIN (L.), Nouvelles recherches sur *Fouke Fitz Warin* 17

CHICHMAREF (V.), Notes sur quelques œuvres attribuées au roi René. 214

FARAL (E.), L'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, à propos d'une édition récente 482

GRAUR (A.), Questions latino-roumaines 469

HOEPFFNER (E.), Chrétien de Troyes et Thomas d'Angleterre 1

PAUPHILET (A.), Eneas et Énée 195

ROY (É.), Les poèmes français relatifs à la première croisade : le poème de 1356 et ses sources 411

SAMARAN (Ch.), Fragment d'une traduction en prose française du Psautier, composée en Angleterre au XIIe siècle 161

— Lectures sous les rayons ultra-violets : *Chanson de Roland* (manuscrit d'Oxford) 401

THOMAS (L. P.), Les strophes et la composition du *Sponsus* (texte latin et roman) 45

MÉLANGES

BRUNEL (C.), Provençal *soteiran, sobeiran* 253

— et M. GOURON, Fragment d'un nouveau manuscrit de *Jaufre* 529

DE BOER (C.), Une hypothèse sur le nom de « Crestiien li Gois » ... 116

DE GREGORIO (G.), Calabr. antico, messin. *nasida* 252

Dubois (M.), Sur un passage obscur du *Jeu de saint Nicolas*..... 256
Gouron (M.). Voir Brunel.
Graur (Al.). Roumain *căţeli*..... 251
— Roumain *moşoroi*..... 113
— Roumain *zavrac*..... 251
Hammerich (L. L.), Le pèlerinage de Louis d'Auxerre au Purgatoire de S. Patrice..... 119
Krappe (A. H.), Sur une forme noroise d'un épisode d'*Aucassin et Nicolette*..... 260
Långfors (A.), *Ky voet amer saunz pesaunce*..... 551
Levi (E.), Due trovatori antichissimi nell' onomastica italiana del sec.. XII, *Marcabru e Cercamon*..... 254
Morawski (J.), Le fabliau du *Prestre pelé*..... 542
Pagès (Am.), Ballade notée en l'honneur du roi Jean Ier d'Aragon.. 536
— Poésies provençо-catalanes inédites du ms. Aguiló.... 541
Rajna (P.), *X = US*..... 528
Roques (M.), Fragments de manuscrits du *Roman de la Rose*..... 263
— L'interpolation de *Fauvel* et *le Comte d'Anjou*..... 548
— Le lion vaniteux : pour le commentaire de la chanson X du chansonnier de Zagreb..... 258 et 552
Tilander (G.), Vieux français *paalee*, *palee*, « pâture préparée pour les jeunes oiseaux de proie »..... 554

COMPTES RENDUS

Audiau (J.) et R. Lavaud, Nouvelle anthologie des troubadours (H. K. Stone, A. Jeanroy)..... 564
Beneeit. Voir Waters.
Bonilla y San Martin (A.). Voir Estudios.
Brunel (C.), Les plus anciennes chartes en langue provençale (G. Lozinski)..... 277
De Bartholomæis (V.), Il simbolo dei fiori e un miracolo della Vergine in versi antico francesi dal cod. 379 di Montecassino (A. Jeanroy)..... 571
Estudios eruditos in memoriam de Adolfo Bonilla y San Martin (M.R.). 561
Fournier (P.). Voir Mélanges.
Hauvette (H.), La France et la Provence dans l'œuvre de Dante (L. Auvray)..... 564
Jeanroy (A.). Voir Mélanges.
Lavaud (R.). Voir Audiau.
Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy par ses élèves et ses amis (M. Roques)..... 266
Mélanges Paul Fournier (M. R.)..... 562

Merlino (C. P.), The french studies of Mario Equicola (A. Jeanroy). 563
Michaëlsson (K.), Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens (rôles de 1292, 1296-1300, 1313) (A. Långfors, M. Jirmounsky) 572
Owen (A.), Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française (A. Jeanroy, A. Thomas) 575
Salverda de Grave (J. J.), Sur une double accentuation des diphtongues en français (A. Duraffour) 283
Wartburg (W. von), Französisches etymologisches Wörterbuch, 3-4 (Ch. Bruneau) 125
Waters (E. G. R.), The anglo-norman *Voyage of St. Brendan* by Benedeit (A. Långfors) 568

PÉRIODIQUES

Analecta medii aevi, I-II, 1925-27 (M. R.) 307
Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CLII-CLIV, 1927-28 (A. Långfors) 580
Archivum latinitatis medii aevi. Voir Bulletin Du Cange.
Archivum romanicum, XII, 1928 (M. R.) 582
Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, II, 1928 (M. R.) 287
Bulletin Du Cange, III, 1927 (M. R.) 584
Časopis pro moderní filologii a literaturii, II-XIII, 1912-27 (S. Lyer). 288
Codrul Cosminului, IV-V, 1927-28 (M. R.) 586
Giornale storico della letteratura italiana, LXXX-LXXXVIII, 1922-26 (H. Hauvette) 291
Modern Philology, XXV, 1927-28 (M. R.) 293
Neophilologus, XIII, 1927-28 (M. R.) 141
— XIV, 1928-29 587
Neuphilologische Mitteilungen, XXIX, 1928 587
Nuovi studi medievali, III (M. R.) 141
Philological Quarterly, VII, 1928 294
Revista lusitana, XXVI, 1925-27 142
Revue belge de philologie et d'histoire, VII, 1928 (M. R.) 294
— VIII, 1929 (M. R.) 588
Revue critique d'histoire et de littérature, 1928 245
— 1929 590
Revue de linguistique romane, IV, 1928 (M. R.) 591
Revue de philologie française, XL, 1928 (M. R.) 295
Revue des études latines, V-VI, 1927-28 296
Revue des langues romanes, LXIV, 1926 296
Studi glottologici italiani, VIII, 1928 297

Studi medievali, nuova serie, I, 1928 (M. R.) 298
Studi romanzi, XI-XVI, 1914-21 (M. R.) 302
Studi rumeni, III, 1928 (M. R.) 591
Studier i modern Språkvetenskap, X, 1928 (M. R.) 297
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, XLVII-LI, 1924-28 (E. Faral) 143
Zeitschrift für Ortsnamenforschung, I-IV, 1915-28 (A. Dauzat) 150
Zeitschrift für romanische Philologie, XLVIII, 1-2, 1928 (M. R.) 303
— XLVIII, 3-6, 1928 (M. R.) 592

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Æbischer (P.), Jazme Oliou, versificateur et auteur dramatique avignonnais du XVe siècle 604
Alexandre (Légende d'). Voir Gómez, Nykl, Magoun.
Algorisme en français. Voir Waters.
Anglade (J.), Les troubadours de Toulouse 320
Aničkov (E.), Les survivances manichéennes en pays slave et en Occident 605
Atlas linguistique de l'Italie du Sud et de la Suisse. Voir Sprach-und Sachatlas 153
Barlaam et Josaphat (Légende de). Voir Moldenhauer.
Bartoli (M.), L'Atlante linguistico italiano 600
Berceo, Cuatro poemas..., éd. C. C. Marden 598
— Veintitrés Milagros..., éd. C. C. Marden 598
Bernart Marti, Poésies, éd. E. Hoepffner 597
Bianu (I.), Texte de limbă din secolul XVI 155
— Voir *Intrebare, Pravila*, Manuscript.
Bloch (O.), J. Gilliéron et l'*Atlas linguistique de la France* 311
Blondheim (D. S.). Voir Darmesteter.
Breuer (H.). Voir Renart.
Bundy (M. W.), The theory of imagination in classical and mediæval thought 157
Cantigos d'Amigo. Voir Nunes.
Chotzen (Th. M.), Recherches sur la poésie de Dafydd ab Gwilym, barde gallois du XIVe siècle 320
Ciauşanu (G. F.), G. Fira et C. M. Popescu, Culegere de folclor din jud. Vâlcea şi împrejurimi 156
Clément (N. H.), The influence of the arthurian romances on the five books of Rabelais 157
Coresi. Voir *Intrebare creştinească* et *Pravila*.
Darmesteter (A.) et D. S. Blondheim, Les gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi, I : Texte des gloses 598

Dauzat (A.), Essais de géographie linguistique, deuxième série : problèmes phonétiques ... 318
Dicţionarul limbii române, I, II, IV ... 317
Dornhof (J.), Johann Nikolaus Böhl von Faber, ein Vorkämpfer der Romantik in Spanien ... 157
Dumitraşcu (N. I.), Strigoii în credinţele, datinile şi povestirile poporului român ... 157
Eckhardt (A.), Sicambria, capitale légendaire des Français en Hongrie ... 605
Ekblom (R.), *Baldosa*, un mot suédois, une étymologie espagnole ... 601
Eneas, éd. J.-J. Salverda de Grave, t. II ... 597
Eustache (*s.*). Voir *Vie*.
Ewert (A.), An early manuscript of the « Roman des Romans » ... 159
Faral (E.), La légende arthurienne, études et documents : première partie : Les plus anciens textes, I-III ... 598
Farinelli (A.), Italia e Spagna ... 319
Fira (G.), Nunta în judeţul Vâlcea ... 157
— Voir Ciauşanu.
Gamillscheg (E.), Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache, fin ... 153
— Die Sprachgeographie und ihre Ergebnisse für die allgemeine Sprachwissenschaft ... 317
Georgescu-Tistu (N.), Folclor din judeţul Buzău ... 156
Gerold (Th.), Les instruments de musique au moyen âge ... 599
Gests of King Alexander of Macedon, éd. Fr. P. Magoun jr ... 604
Giese (W.), Waffen nach der spanischen Literatur des 12. und 13. Jahrhunderts ... 157
Gleich (L.), Der landschaftliche Charakter der *Geste des Loherens* (Lothringerlied) ... 605
Glossaire des patois de la Suisse romande, VI ... 316
Gómez (E. G.), Un texto árabe occidental de la leyenda de Alejandro según el manuscrito ár. XXVII de la Bibl. de la Junta para ampliación de estudios ... 603
Grandgent (C. H.), Introducción al latin vulgar, traducción... adicionada por el autor... por Fr. de B. Moll ... 318
Grossman (R.), Das ausländische Sprachgut im Spanischen der Rio de la Plata ... 157
Guiette (R.), La légende de la Sacristine, étude de littérature comparée. 158
Guillaume de Conches, Das *Moralium Dogma philosophorum* de G. de C. hgg. v. J. Holmberg ... 603
Guiot de Dijon, Chansons attribuées à G. de D. et à Jocelin, éd. E. Nissen ... 153
Heironimus (J. P.) et J. C. Russell, Two types of thirteenth century grammatical poems ... 600

Henri d'Avranches. Voir Heironimus.
Hills (E. C.), Spanish patronymics in -z 601
Hoepffner (E.). Voir Bernart Marti.
Hoffrichter (L.), Die ältesten französische Bearbeitungen der Melusinensage 317
Holbrook (R. T.), Guillaume Alecis et Pathelin..... 157
Holmberg (J.). Voir Guillaume de Conches.
Huber (J.), Katalanische Grammatik : Laut- und Formenlehre, Syntax, Wortschatz..... 597
Hudson (M. E.), The juxtaposition of accents at the rime in french versification..... 602
Huguet (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, 11-12. 317
Întrebare creştinească tipărită de diaconul Coresi in Braşov la 1560..., éd. I. Bianu..... 156
Învăţătură la cuminecătură. Voir Manuscript.
Învătătură la Paşti. Voir Manuscript.
Jaberg (K.). Voir Sprach- und Sachatlas.
Jeanroy (A.). Voir Miracles et *Quinze joies*.
Jocelin (de Dijon). Voir Guiot de Dijon.
Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII, trad. A. Mary..... 606
Jud (J.). Voir Sprach- und Sachatlas.
Kenney (J. F.), The sources for the early history of Ireland, an introduction and guide, I, Ecclesiastical..... 599
Krappe (A. H.), La leggenda di Eustachio..... 159
Leite de Vasconcellos (J.), Opusculos, I : Filologia (1), II : Dialectologia (1)..... 158
Levi (E.), Inni e laudi d'un frate piemontese del sec. XIV..... 159
Llorens (E. L.), La negación en español antiguo con referencias a otros idiomas..... 599
Lokotsch (K.), Etymologisches Wörterbuch der europäischen Wörter orientalischen Ursprungs..... 318
Lommatzsch. Voir Tobler-Lommatzsch.
Longnon (A.), Les noms de lieu de la France, IV-V, p. p. P. Marichal et L. Mirot..... 317
Lot (F.), Notes d'onomastique..... 601
Lot-Borodine (M.). Voir Miracles.
Lozinski (Gr.), La Russie dans la littérature du moyen âge..... 605
Magoun jr (Fr. P.). Voir *Gests of king Alexander of Macedon*.
Manuscript dela Ieud : 1. Scriptura Domnului Hristos ; 2. Învăţătura la Paşti ; 3. Învăţătură la cuminecătură, éd. I. Bianu..... 156
Marden (C. C.). Voir Berceo.
Marichal (P.). Voir Longnon.

MARY (A.). La loge de feuillage..... 160
— Voir *Journal d'un bourgeois de Paris*.
Merlin. Voir *Vita Merlini*.
Milagres. Voir BERCEO.
Miracles (Vingt) de Notre-Dame traduits... par M. LOT-BORODINE avec une note bibliographique par A. JEANROY..... 598
MIROT (L.). Voir LONGNON.
MOLDENHAUER (G.), Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der iberischen Halbinsel, Untersuchungen und Texte..... 317
MOLL (Fr. de B.). Voir GRANDGENT.
MORARIU (Leca), Lu fraţi noştri, libru lu Rumeri din Istria..... 318
MORLEY (S. Gr.), Spanish ballad problems : the native historical themes..... 157
MURRAY (J.). Voir *Vie de saint Eustache*.
NISSEN (E.). Voir GUIOT DE DIJON.
NUNES (J. J.), Cantigas d'amigo dos trovadores gallego-portugueses, I et III..... 317
NYKL (A. R.), A compendium of aljamiado literature containing *Rrekontamiento* del Rrey Ališandre..... 603
NYROP (Kr.). Fransk *gord*..... 602
PARRY (J. J.). Voir *Vita Merlini*.
PATON (L. A.). Voir *Prophecies de Merlin*.
PATRICK (G. Z.). Étude morphologique et syntaxique des verbes dans *Maistre Pierre Pathelin*..... 157
PETERSEN (H.). Voir *Vie de saint Eustache*.
POPESCU (C. M.). Voir CIAUŞANU
Pravila Sfinţilor Apostoli tipărită de diaconul CORESI, éd. BIANU..... 156
PROCOPOVICI (Al.), Arhetipul husit al catechismelor noastre luterane. 319
Prophecies (Les) de Merlin, éd. L. A. PATON, II..... 606
Quinze (Les) joies de mariage, trad. M.-L. SIMON, introduction par A. JEANROY..... 598
REINHOLD (J.), Le ms. palatin (lat. 1971) récemment découvert de *Floire et Blancheflor*..... 158
Renart (Roman de) in Auswahl hgg. v. H. BREUER..... 597
ROHLFS (G.). Voir Sprach- und Sachatlas.
ROLLAND (J.), Les origines latines du théâtre comique en France (essai bibliographique)..... 602
ROSETTI (Al.), Jules Gilliéron şi geografia linguistică..... 311
ROUMIGUIÈRE (H.), Le français dans les relations diplomatiques..... 157
RUSSELL (J. C.). Voir HEIRONIMUS.
SALVERDA DE GRAVE (J.-J.). Voir *Eneas*.
Scriptura Domnului Hristos către oameni. Voir Manuscript.
SCHEUERMEIER (P.). Voir Sprach- und Sachatlas.

SIMON (M.-L.). Voir *Quinze joies*.
Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz von K. JABERG und J. JUD; die Mundartaufnahmen wurden durchgefürt von P. SCHEUERMEIER, G. ROHLFS und M. L. WAGNER..... 153
STADLER-HONEGGER (M.), Étude sur les miracles de Notre-Dame par personnages..... 159
TERRACHER (L. A.), L'histoire des langues et la géographie linguistique. 599
Thesaurus linguae latinae, VI, 9..... 153
TITZ (K.), Franç. *coche*..... 602
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch, 13..... 598
VASILIU (Al.), Poveşti şi legende culese de A. V..... 156
VELLEMAN (A), Dicziunari scurznieu da la lingua ladina pustüt d'Engiadin' Ota..... 601
Vie de s. Eustache, poème français, éd. par H. PETERSEN..... 153
Vie de s. Eustache, en prose française, éd. par J. MURRAY..... 153
Vita Merlini (The), éd. J. J. PARRY..... 157
VOSSLER (K.), Frankreichs Kultur und Sprache..... 597
WAGNER (M. L.). Voir Sprach- und Sachatlas.
WATERS (E. G. R.), A thirteenth century Algorism in french verse... 160
WIDMER (W.), Volkstümliche Vergleiche im Französischen nach dem Typus *rouge comme un coq*..... 319

CHRONIQUE

Nécrologie : Dietrich Behrens, 595 ; Auguste Doutrepont, 310 ; Jules Gilliéron, 311 ; Louis John Paetow, 309 ; Josif Popovici, 595 ; Émile Roy, 309 ; Ernst Walser, 595 ; Leo Wiese, 595.

Nominations et mutations : M. E. R. Curtius à Bonn, 596 ; M. K. Glaser à Giessen, 596 ; M. A. Hämel à Würzburg, 596 ; M. A. Långfors à Helsingfors, 596.

Conférence pour l'organisation de la bibliographie linguistique romane, 311 et 596.

Périodiques : M. Glaser codirecteur du *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 596.

Célébration du 70e anniversaire de M. W. Söderhjelm, 596.

Prix Bibesco en 1930, 596.

Publications annoncées : *Atre périlleux*, 597 ; *Huon de Bordeaux*, 597 ; *Passion d'Autun*, 316 ; *Ovide moralisé*, III, 316 ; Pierre Michault, *Doctrinal du temps présent*, 597.

Collections : Anejos de la *Revista di filologia española*, 598 ; Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 598 ; Classiques français du moyen âge, 152 et 597 ; Din vieaţa poporului român, 156 ; Mitteilungen und Abhandlungen

aus dem Gebiet der romanischen Philologie, 157 ; Poèmes et récits de la vieille France, 598 ; Romanistiche Arbeiten, 317 ; Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher, 597 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 597 ; Texte de limbă din secolul XVI, 155 ; University of California publications in modern Philology, 157 ; University of Illinois Studies in language and literature, 157.

Erratum..... 606

Correspondance..... 606

INDEX DES MOTS..... 607

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXIX

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

Edmond FARAL
Professeur au Collège de France.

LA LÉGENDE ARTHURIENNE

PREMIÈRE PARTIE. LES PLUS ANCIENS TEXTES

TOME PREMIER

Des origines à Geoffroy de Monmouth.

TOME DEUXIÈME

Geoffroy de Monmouth. — La Légende Arthurienne à Glastonbury.

TOME TROISIÈME. — **Documents.**

1930, 3 vol. in-8° raisin de IV-320, 464 et 390 pages avec 2 cartes hors texte **120** fr.

GUSTAVE LANSON

ÉTUDES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

RÉUNIES ET PUBLIÉES PAR SES COLLÈGUES SES ÉLÈVES ET SES AMIS

1930, in-8° carré de 333 pages..... **35** fr.

A. GRAUR

Les consonnes géminées en latin. In-8°, 235 pages..... **40** fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE. — MANUELS, N° 21

L. FOULET

PETITE SYNTAXE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

3e édition revue et augmentée..... **25** fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

LES CLASSIQUES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE LOUIS HALPHEN

1. **Éginhard**, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par Louis HALPHEN. Un volume petit in-8°, de XXIV-128 pages (1923).
Édition complète (texte et traduction) *Prix*.. Broché : **10** fr. **00** Relié : **12** fr. **00**
Texte latin seul (XXIV-61 p.)..... — — **3** fr. **50** — **6** fr. **00**
Traduction seule (XXIV-78 p.)..... — — **5** fr. **50** — **8** fr. **00**

2. *Le dossier de l'affaire des Templiers*, publié et traduit par G. LIZERAND. Un volume petit in-8°, de XXIV-229 pages (1923).
Prix..... Broché : **15** fr. **00** Relié : **18** fr. **00**

3. **Commynes**, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse ; tome I (1464-1474). Un volume petit in-8°, de XXXIV-257 pages (1924).
Prix..... Broché : **18** fr. **00** Relié : **21** fr. **00**

4. *Histoire anonyme de la première croisade*, publiée et traduite par Louis BRÉHIER. Un volume petit in-8°, de XXXIV-258 pages (1924).
Prix..... Broché : **18** fr. **00** Relié : **21** fr. **00**

5. **Commynes**, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, tome II (1474-1483). Un volume petit in-8°, de 351 pages (1925).
Prix..... Broché : **21** fr. **00** Relié : **24** fr. **00**

6. **Commynes**, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE ; tome III (1484-1498). Un volume petit in-8°, de 442 pages (1925).
Prix..... Broché : **24** fr. **00** Relié : **28** fr. **00**

7. **Nithard**, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec un fac-similé des Serments de Strasbourg, publiée et traduite par Ph. LAUER. Un volume petit in-8°, de XX-172 pages et une planche (1926).
Prix..... Broché : **12** fr. **50** Relié : **16** fr. **00**

8. **Bernard Gui**, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par G. MOLLAT, avec la collaboration de G. DRIOUX, tome I. Un volume petit in-8°, LXVIII-197 pages (1926).
Prix..... Broché : **15** fr. **00** Relié : **19** fr. **50**

9. **Bernard Gui**, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par G. MOLLAT, avec la collaboration de G. DRIOUX, tome II et dernier. Un volume petit in-8°, de 170 pages (1927).
Prix..... Broché : **12** fr. **50** Relié : **16** fr. **00**

10. **Loup de Ferrières**, *Correspondance*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN, tome I (829-847). Un volume petit in-8°, XXII-259 pages (1927).
Prix..... Broché : **20** fr. **00** Relié : **24** fr. **00**

11. **Suger**, *Vie de Louis VI le Gros*, éditée et traduite par Henri WAQUET, archiviste du département du Finistère. Un volume in-8°, XXVIII-332 pages et une carte (1929).
Prix..... Broché : **25** fr. **00** Relié : **30** fr. **00**

12. **Richer**, *Histoire de France* (888-995), publiée et traduite par R. LATOUCHE, tome I. Un volume petit in-8°, XVI-303 pages (1930).
Prix..... Broché : **25** fr. **00** Relié : **30** fr. **00**

Réduction de 20 p. 100
sur les prix des volumes brochés pour les souscripteurs à la collection complète.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXX.